

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :  
LE DISCOURS DES DIRIGEANTS SUR L'ENVIRONNEMENT

THÈSE  
PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE DU  
DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR  
CORINNE GENDRON

FÉVRIER 2001

## REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier notre directeur, Monsieur Benoît Lévesque, de même que notre co-directeur, Monsieur Paul R. Bélanger, tous deux professeurs au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, pour leur encouragement, leur support et la grande qualité de leur direction.

Nous aimerions également remercier Monsieur Jean Campeau qui a grandement facilité nos démarches à l'étape du travail de terrain.

Nous tenons à remercier Monsieur André Lavoie, étudiant au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, Madame Olga Navarro-Flores, étudiante au doctorat en administration à l'Université du Québec à Montréal, et Madame Sylvie Vartian, étudiante à la maîtrise en littérature à l'Université du Québec à Montréal pour leur précieuse collaboration lors du travail de terrain et de la mise en forme et leur soutien tout au long du processus.

Bien que nous devions taire leur nom afin de préserver leur anonymat, nous remercions chacun des hauts dirigeants qui, malgré un horaire fort chargé, ont accepté de nous recevoir et de se prêter au jeu de l'entrevue.

Enfin, nous remercions, pour leur soutien financier, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche (Fonds FCAR), la Fondation Desjardins (subvention de recherche Girardin-Vaillancourt), le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), de même que le Fonds conjoint FCAR-MEQ-MRI.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX .....	ix
LISTE DES SCHÉMAS .....	xi
RÉSUMÉ .....	xiii
INTRODUCTION .....	1
PREMIÈRE PARTIE	
VERS UNE THEORIE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PROBLEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE .....	13
CHAPITRE 1	
LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE L'ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT .....	17
1.1 Les approches orthodoxes de l'économie de l'environnement .....	20
1.1.1 L'École des droits de propriété .....	20
1.1.2 L'École néoclassique .....	21
1.1.2.1 L'École néoclassique radicale .....	22
1.1.2.2 L'École néoclassique appliquée .....	26
1.1.3 L'approche néoclassique macro-économique .....	37
1.2 Le courant de l'Économie écologique et les grands débats .....	39
1.2.1 L'École de Londres .....	41

1.2.2 L'École américaine .....	44
1.2.3 Le débat sur la croissance économique.....	46
1.2.4 Le rôle de la technologie .....	54
1.3 Le potentiel d'une analyse institutionnaliste .....	58
1.4 Les limites des approches économiques .....	61

## CHAPITRE 2

### THEORIE DE LA REGULATION ET PROBLEMATIQUE ENVIRONNEMENTALE .....

2.1 La Théorie de la régulation : concepts et outils d'analyse .....	67
2.1.1 Système de production et régime d'accumulation .....	69
2.1.1.1 Le système de production capitaliste .....	69
2.1.1.2 Le régime d'accumulation .....	71
2.1.2 Mode de régulation et formes institutionnelles .....	73
1.1.2.1 Les formes institutionnelles .....	74
1.1.2.2 Les différents modes de régulation.....	77
2.1.3 Schéma d'accumulation et modèle de développement.....	79
2.1.4 Les crises .....	81
2.1.5 Une lecture inédite de la crise économique actuelle.....	86
2.1.5.1 Le fordisme .....	87
2.1.5.2 La crise du fordisme .....	89
2.1.6 Intérêt et limites des recherches régulationnistes .....	91
2.1.6.1 L'originalité de la Théorie de la régulation .....	91
2.1.6.2 Le potentiel de la Théorie de la régulation.....	94
2.2 Problématique environnementale et perspective régulationniste .....	96
2.2.1 Une lecture conventionnaliste : Godard et Salles .....	99

2.2.2 Une lecture régulationniste .....	103
2.2.3 Le cadre analytique régulationniste en regard de la problématique environnementale .....	110
2.2.3.1 Une première piste : écologiser la Théorie de la régulation .....	110
2.2.3.2 Une deuxième piste : développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale.....	113
2.3 Une lecture régulationniste de la problématique environnementale .....	117

### CHAPITRE 3

ACTION COLLECTIVE, NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ET THEORIE DE LA REGULATION .....	122
3.1 Du comportement collectif à l'action collective .....	126
3.1.1 L'École du comportement collectif .....	126
3.1.2 L'action collective .....	130
3.2 L'École de la mobilisation des ressources .....	133
3.3 Approche actionnaliste et École des nouveaux mouvements sociaux.....	141
3.3.1 La sociologie de l'action d'Alain Touraine.....	141
3.3.2 Intérêt et portée de l'analyse actionnaliste .....	150
3.3.3 Classes sociales et Mouvements sociaux .....	152
3.3.4 Mouvements sociaux, institutionnalisation et système politique .....	159
3.4 Environnement et mouvements sociaux .....	170
3.4.1 Le mouvement écologiste comme nouveau mouvement social .....	170
3.4.2 Environnement et acteurs sociaux .....	176

## DEUXIEME PARTIE

	LE DISCOURS DES DIRIGEANTS .....	188
--	----------------------------------	-----

### CHAPITRE 4

	CADRE D'ANALYSE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	189
	4.1 Cadre d'analyse et hypothèses .....	191
	4.1.1 Problématique et cadre d'analyse .....	191
	4.1.1.1 Les approches économiques de l'environnement.....	191
	4.1.1.2 Une perspective socio-économique des transformations institutionnelles .....	199
	4.1.1.3 La dimension sociale de la modernisation écologique .....	202
	4.1.2 Hypothèses .....	210
	4.2 Perspective épistémologique et méthodologie .....	213
	4.2.1 Perspective épistémologique .....	214
	4.2.2 Le concept de représentation sociale .....	218
	4.3 Constitution du corpus .....	226
	4.3.1 L'échantillon .....	226
	4.3.2 Les entrevues .....	235
	4.4 L'analyse de contenu comme technique d'observation .....	239
	4.5 Portrait général du corpus et positionnement des dirigeants .....	244
	4.5.1 Positionnement à l'égard de l'environnement .....	245
	4.5.2 Positionnement à l'égard des institutions économiques .....	251
	4.5.3 Positionnement à l'égard de l'État et de la gouvernance .....	253
	4.5.4 Typologie des dirigeants de notre échantillon .....	258

## CHAPITRE 5

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	266
5.1 La crise environnementale .....	270
5.1.1 Description du problème écologique .....	274
5.1.2 Les causes de la crise .....	276
5.2 Conception du développement durable.....	283
5.2.1 Les définitions institutionnelles.....	284
5.2.2 Le développement durable comme reconnaissance du paramètre environnemental .....	288
5.2.3 Le développement durable sans référence à l'environnement .....	290
5.3 L'économie et l'environnement .....	295
5.4 Les solutions .....	305
5.5 L'environnement et le développement durable comme enjeux historiques .....	316
5.5.1 La problématique environnementale comme élément de l'historicité .....	316
5.5.2 Le développement durable comme nouveau paradigme sociétal .....	326

## CHAPITRE 6

INSTITUTIONS ECONOMIQUES, ETAT ET GROUPES DE PRESSION ....	338
6.1 Les institutions économiques .....	340
6.1.1 L'entreprise .....	340
6.1.2 Le marché.....	349
6.2 L'État, la mondialisation et la déréglementation.....	356
6.2.1 La définition de l'État et de ses principaux rôles .....	356

6.2.2 Intervention de l'État et modèles de société .....	361
6.2.2.1 La perspective non-interventionniste.....	362
6.2.2.1 La perspective interventionniste.....	367
6.2.3 La mondialisation .....	373
6.2.4 La déréglementation .....	382
6.3 Les groupes de pression .....	386
6.3.1 Conception des groupes de pression.....	386
6.3.2 Les groupes de pression et l'entreprise.....	397
6.4 La configuration du paradigme sociétal des dirigeants .....	403
6.4.1 Institutions économiques, État et projet de société.....	404
6.4.1.1 L'entreprise et le marché .....	404
6.4.1.2 L'État, la mondialisation et la déréglementation .....	410
6.4.2 Les groupes de pression .....	418
6.4.2.1 Groupes de pression et démocratie .....	419
6.4.2.1 Groupes de pression et entreprise.....	423
CONCLUSION .....	426
ANNEXE .....	453
BIBLIOGRAPHIE .....	456

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
<u>Chapitre 1</u>	
1.1	Scénarios de dématérialisation par la technologie _____ 56
<u>Chapitre 3</u>	
3.1	La typologie d'Oberchall _____ 135
3.2	Typologie des luttes sociales chez Touraine _____ 148
3.3	Niveaux d'analyse de la dynamique sociale _____ 167
3.4	Segmentation environnementale de la population selon Milbraith _____ 179
<u>Chapitre 4</u>	
4.1	Le top 50 _____ 227
4.2	Profil des répondants _____ 231
4.3	Typologie capitalistique des entreprises _____ 233
4.4	Reconnaissance du problème environnemental _____ 246
4.5	Identification des problèmes écologiques _____ 247
4.6	Définitions du développement durable _____ 248
4.7	Pointage des critères environnementaux _____ 249
4.8	Classement des dirigeants en fonction des critères environnementaux _____ 250

4.9	Position à l'égard des multinationales	253
4.10	Position quant à l'intervention de l'État dans l'économie	254
4.11	Positionnement à l'égard de la déréglementation	255
4.12	Positionnement à l'égard de l'État	256
4.13	Positionnement à l'égard de la mondialisation	256
4.14	Positionnement à l'égard des groupes de pression	257
4.15	Caractérisation des dirigeants selon les représentations sociales controversées	258
4.16	Classification provisoire des dirigeants	259
4.17	Classification finale des dirigeants	261

### Chapitre 5

5.1	Réponses des dirigeants à la question : <i>Y a-t-il un problème avec l'environnement ?</i>	271
5.2	Liste des problèmes environnementaux cités	274
5.3	Synthèse des éléments de définitions du développement durable	293
5.4	Solution au problème de l'environnement : mesures et acteurs privilégiés	313

### Chapitre 6

6.1	Éléments de définition d'une entreprise	342
6.2	Dirigeants interventionnistes et non interventionnistes	361
6.3	Typologie des conceptions des groupes de pression	396

## LISTE DES SCHÉMAS

Schéma		Page
<b><u>Chapitre 2</u></b>		
2.1	Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation	68
2.2	Éléments constitutifs d'un modèle de développement	80
2.3	Le système de régulation et ses crises	85
<b><u>Chapitre 3</u></b>		
3.1	Fractions et alliances potentielles entre les élites écologique et économique	181
<b><u>Chapitre 4</u></b>		
4.1	Répartition des dirigeants de l'échantillon en fonction de l'âge et du sexe	232
4.2	Répartition sectorielle des dirigeants de l'échantillon	233
4.3	Répartition des dirigeants de l'échantillon par tranches du top 50	234
4.4	Carte de positionnement des dirigeants en fonction des critères de l'environnement et de l'État	256
4.5	Variables de classification et typologie capitalistique des dirigeants	260

Chapitre 5

5.1	Fréquence des problèmes environnementaux cités par les dirigeants	275
5.2	Liste comparative des problèmes environnementaux cités par les dirigeants et les scientifiques	318
5.3	Segmentation comparée des dirigeants et de la population selon la typologie de Milbraith	320
5.4	Perception du rôle de l'industrie dans la dégradation de l'environnement	333

## RÉSUMÉ

Depuis les trois dernières décennies, les sociétés ont pris conscience de la menace d'une dégradation irréversible des écosystèmes. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour tenter de solutionner une problématique dont l'ampleur et la complexité ne cessent de s'accroître. Mais ces initiatives ne suffisent pas car selon plusieurs, c'est l'organisation sociale et le système économique lui-même qui induisent une utilisation abusive de l'environnement. Les économistes de l'environnement proposent donc un réaménagement théorique et pratique de l'économie qui permette une adaptation des systèmes productifs aux limites de la biosphère.

Sans négliger l'importance des réaménagements proposés par les économistes, nous arguons dans cette thèse que les formes de la modernisation écologique des institutions économiques seront déterminées par la dynamique sociale. Comme l'expliquent les Régulationnistes, le système économique est enchaîné dans une dynamique sociale qui le précède et le façonne. Alors que pendant les périodes de stabilité économique, la conflictualité des rapports sociaux est contenue dans les mécanismes de régulation, celle-ci éclate au contraire dans les périodes de grande crise, ouvrant la voie à de nouveaux compromis sociaux susceptibles de donner forme à de nouvelles configurations du système économique.

Ce cadre théorique permet de comprendre que la modernisation écologique n'est pas qu'une question technique, et qu'elle suppose la conclusion d'un compromis entre acteurs sociaux antagoniques quant à sa forme et à ses modalités. L'idée de compromis suggère que les acteurs sociaux dominants sont en mesure d'imposer un dispositif conforme à leurs intérêts, mais reconnu comme légitime par les autres acteurs sociaux. En nous inspirant du cadre actionnaliste proposé par Touraine, nous avons cherché à entrevoir le dispositif que pourraient mettre en place les acteurs dominants dans le cadre d'une société post-industrielle écologique.

Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur le discours des dirigeants afin de saisir les représentations sociales de l'élite économique dans la société post-industrielle en vue de comprendre d'une part, le paradigme sociétal en émergence, et d'autre part, d'entrevoir les voies possibles d'un compromis entre cette élite et le mouvement écologiste.

Nous avons tout d'abord démontré que l'environnement et le développement durable constituent désormais des éléments de l'historicité car ils sont reconnus comme des enjeux objectifs par les dirigeants et agissent désormais comme principe de totalité. De plus, nous avons établi que le paradigme industriel dominant est en mutation profonde. Les dirigeants reconnaissent l'existence de limites écologiques en vertu desquelles il est nécessaire de baliser le développement économique et dissocient le bien-être économique d'un bien-être défini en termes écologiques. Toutefois, le paradigme sociétal en émergence comporte également d'importantes continuités avec le paradigme précédent au chapitre du schéma de consommation et de la croissance économique.

En plus d'étudier le positionnement des dirigeants par rapport à la question écologique, nous avons étudié la configuration générale du paradigme sociétal des dirigeants dans ses composantes économique et politique. Nous concluons que les dirigeants perçoivent l'entreprise comme une entité fonctionnelle productrice de richesses qui doit œuvrer en partenariat avec l'État dans le but de profiter du nouveau contexte de la mondialisation. L'État pour sa part, voit son rôle transfiguré par le contexte de la mondialisation; de moins en moins apte à opérationnaliser un projet de société territorialement ancré, il s'insère dans le projet global d'une économie mondialisée dont il doit tenter de tirer profit en appuyant ses entreprises nationales sur les marchés extérieurs.

En regard du paradigme sociétal des dirigeants, il appert que certaines voies de la modernisation écologique envisagées par les économistes de l'environnement sont moins probables que d'autres. Si elles sont supportées par plusieurs courants écologistes, les thèses de l'économie stationnaire et de la simplicité volontaire pourront difficilement faire l'objet d'un compromis avec une élite dont le dispositif est fondé sur la croissance et la consommation. Par contre, il est possible d'envisager une transformation du type de consommation qui, couplée à une désintensification écologique de la production par la technologie dans certains secteurs et à un transfert des coûts écologiques vers le sud dans d'autres secteurs, pourrait correspondre à une stratégie simultanée de dématérialisation et d'internalisation des coûts poussée à la fois par les groupes de pression, les gouvernements nationaux et un ordre écologique international en émergence.

MOTS CLEFS : développement durable, discours des dirigeants, économie de l'environnement, environnement, mondialisation, mouvements sociaux, représentations sociales, rôle de l'État, théorie de la régulation, modernisation écologique des institutions économiques.

## INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la problématique environnementale n'a cessé de prendre de l'importance. Ce que l'on appelle communément la crise environnementale désigne une série de phénomènes dont la portée, la gravité et la complexité sont au cœur d'importants débats sur la scène scientifique et plus encore sur la scène sociale et politique. Ces phénomènes dont on ne comprend pas encore toute la complexité ni les répercussions, inquiètent autant les populations que les pouvoirs politiques et institutionnels. Après une mobilisation importante face à la réduction de la couche d'ozone, on s'inquiète notamment de l'effet de serre et de la perte de biodiversité, sujets qui font l'objet de négociations récentes à l'échelle internationale de même que dans les pays.

La diminution de la couche d'ozone est un phénomène totalement distinct de l'effet de serre, bien qu'il existe certaines interactions entre les deux. L'ozone stratosphérique (à ne pas confondre avec l'ozone au sol impliqué dans le phénomène de smog urbain) protège la terre des rayons ultraviolets du soleil. Pendant les années 1980, les scientifiques ont découvert un véritable trou dans la couche d'ozone. En 1995, la couche d'ozone en Antarctique avait perdu les deux tiers de son épaisseur sur une surface équivalente à l'Amérique du Nord. Dans l'hémisphère nord, la couche d'ozone a perdu entre neuf et trente pour cent de son épaisseur. La dégradation de la couche d'ozone est due à l'émission des désormais célèbres gaz CFC utilisés dans les systèmes de refroidissement. Chaque molécule de CFC libérée dans l'atmosphère détruit un nombre considérable de molécules d'ozone. La réaction face à ce

phénomène important, mais bien circonscrit, a été rapide et relativement efficace. Suite à la Convention internationale sur la protection de la couche d'ozone (Vienne, 1985), un nombre significatif de pays se sont engagés à réduire la production et l'utilisation des CFC par l'adoption du Protocole de Montréal (1987). Ce protocole a été révisé à Londres en 1990 afin de devancer l'échéancier initialement prévu. Néanmoins, si la question de l'ozone et des CFC semble résolue, des études sur le trafic illégal des CFC appellent à la prudence.

Despite coordinated action world-wide, damage to the ozone layer continues faster than expected. The resulting increase of ultraviolet-B radiation in the lower atmosphere has adverse impacts on human health (skin cancer, cataracts, and reduced immune efficiency), on terrestrial and aquatic ecosystems (reduced species survival and productivity), and on building materials (faster deterioration) (UNEP, 1997).

Par ailleurs, il faudra pas moins de 70 ans, à supposer que ces substances nocives soient effectivement bannies, pour que la couche d'ozone puisse se régénérer entièrement. Le problème de l'effet de serre est beaucoup plus complexe en raison de la multitude d'acteurs impliqués, des incertitudes scientifiques qui l'entourent et de l'ampleur de ses répercussions, mais aussi parce qu'il est intimement lié à des éléments fondamentaux du système productif et de l'organisation des sociétés modernes : le transport et l'énergie. L'effet de serre qui résulte d'une concentration accrue de certains gaz d'origine anthropique dans l'atmosphère pourrait provoquer une hausse de 3 °C de la température moyenne de la terre d'ici l'an 2100. Une telle transformation du climat perturbera indubitablement l'ensemble des écosystèmes. Outre les répercussions météorologiques, on craint une hausse du niveau de la mer allant de dix centimètres à un mètre qui aurait pour conséquence d'inonder de vastes régions côtières et d'éliminer certaines îles telles que les Maldives. Les gaz à effet de serre réfèrent essentiellement au CO<sub>2</sub> responsable d'environ 50 pour cent du réchauffement planétaire. Les émissions de CO<sub>2</sub> résultent à 80 pour cent de l'industrialisation et de l'utilisation de combustibles fossiles. Les 20 pour cent

restants sont dus au phénomène de la déforestation. Avec un quart de la consommation mondiale de pétrole, ce sont les États-Unis qui viennent en tête de liste des plus grands contributeurs à l'effet de serre.

Une autre menace globale ayant aussi une dimension et des implications locales ou régionales est la perte de biodiversité. Alors que le rythme naturel d'extinction des espèces oscille entre une et trois espèces par an, on estime que le rythme actuel est passé à 1 000 espèces par année. Bien que l'on ne connaisse pas actuellement toutes les espèces existantes ni l'ensemble des interrelations complexes qu'elles entretiennent, le processus d'extinction constitue assurément une précarisation de l'écosystème dans son ensemble et, par extension, de notre milieu de vie. Les études relatives à la biodiversité ont surtout porté jusqu'à maintenant sur les vertébrés (50 000 espèces), dont on peut penser qu'ils sont un indicateur de choix pour apprécier l'état des écosystèmes. Depuis 1960, l'Union mondiale pour la conservation de la Nature (IUCN) publie un recensement des espèces animales menacées d'extinction dont les résultats sont souvent alarmants. Ainsi, 11 pour cent des espèces d'oiseaux étudiées sont menacées, parmi lesquels les oiseaux insulaires et les migrants sont les plus affectés. Comme pour la plupart des autres espèces, le principal facteur d'extinction est la perte d'habitat. Mais l'invasion du territoire par des espèces étrangères introduites par l'homme, la chasse et enfin les phénomènes de pollution constituent autant de menaces pour ces espèces.

Les études relatives aux mammifères sont plus inquiétantes encore puisqu'elles font état d'un taux de 25 pour cent d'espèces menacées, dont 11 pour cent menacées d'extinction immédiate. Ici encore, la perte d'habitat, appauvri notamment par la pollution, est la principale responsable de ce phénomène. Enfin, une proportion importante des espèces menacées est en proie à une exploitation directe telle que la chasse. Or, la disparition de certaines espèces de grands prédateurs provoque bien

souvent d'importants bouleversements dans l'écosystème en raison du rôle clef qu'elles jouent dans la chaîne alimentaire et la régulation des populations.

Ce sont les poissons qui inquiètent le plus : 34 pour cent des espèces sont menacées, dont 13 pour cent sont menacées d'extinction immédiate. On déplore ici aussi la dégradation des habitats, l'invasion des espèces étrangères et l'exploitation directe qui affectent autant les poissons d'eau douce que ceux d'eau de mer.

En Amérique du Nord, 37 % des espèces d'eau douce sont, soit déjà disparues, soit en danger. En Europe le chiffre est de 42 %. En Afrique du sud, on peut craindre que, en l'absence de mesures de protection, les deux tiers des 94 espèces de poissons ne disparaissent. Dans les régions semi-arides du Mexique, 68 % des espèces indigènes et endémiques ont disparu (Brown, Flavin et French, 1998, p. 14).

Le phénomène de déforestation est intimement lié à celui de la perte de biodiversité au niveau des écosystèmes, des espèces et de la variabilité intra-spécifique (Lanly, 1994). Pendant les années 1980, les forêts recouvraient 28 pour cent de la surface émergée, soit 3600 millions d'hectares (ha). En 1990, elles ne couvrent plus que 3 400 ha soit 26 pour cent de la surface des terres émergées. Les pays en voie de développement sont les principales victimes de ce déboisement causé par l'industrialisation, la croissance démographique et l'expansion des activités agricoles qui en résulte, de même que le commerce des produits forestiers (8 pour cent) (UNEP, 1997). En Afrique tout particulièrement, les besoins énergétiques couplés aux activités agricoles constituent une importante menace pour les forêts. Dans les pays industrialisés, le déboisement est surtout attribuable à l'urbanisation, à la pollution atmosphérique ainsi qu'aux incendies (Denniston, 1993; UNEP, 1997).

Phénomène paradoxal, la déforestation est autant liée aux inondations qu'à la désertification qui touche principalement l'Afrique, et tout particulièrement le Sahel, mais aussi l'Asie et l'Amérique du sud. Chaque année, six millions d'hectares (soit deux fois la superficie de la Belgique) sont victimes d'une désertification irréversible

tandis que vingt millions d'hectares sont dégradés au point de ne plus être fertiles (Schmitz, 1992, p. 48-50). Au cours des cinquante dernières années, le désert de Thar a progressé d'environ 13 000 hectares par an tandis qu'au Sahel, on estime qu'il avance de deux kilomètres chaque année. Outre la déforestation, l'agriculture intensive contribue à l'appauprissement des sols tandis que leur irrigation entraîne d'autres phénomènes menant à la dégradation des sols, à leur érosion, à leur stérilisation et éventuellement à leur désertification.

Les sols sont aussi ravagés par l'industrialisation et l'urbanisation, responsables de la stérilisation de dizaines de milliers d'hectares chaque année. L'expansion urbaine se faisant généralement sans tenir compte de la qualité agricole de la périphérie, ce sont souvent les sols les plus fertiles qui sont enfouis sous la ville. Mais l'urbanisation entraîne aussi des problèmes environnementaux spécifiques. Le phénomène du smog urbain provoqué notamment par la circulation automobile fait de plus en plus de victimes, tout spécialement dans les villes enclavées telles que Mexico. Le problème des ordures accable aussi bon nombre de villes dont plusieurs n'ont aucun système de collecte. Enfin, les villes sont de grandes consommatrices d'eau, et rejettent souvent sans traitement, d'importantes quantités d'eaux usées. L'urbanisation touche désormais de plus en plus de pays pauvres, alors que les ruraux migrent vers la ville pour bénéficier de conditions économiques légèrement supérieures. En 1980, 29 pour cent de la population du tiers monde était urbanisée, contre 39 pour cent aujourd'hui. On prévoit que la population urbaine dépassera la population rurale à partir de 2015. Or, la majorité des citadins des mégapoles du tiers monde vivent dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables. À Addis-Abéba, 85 pour cent des habitants vivent dans des bidonvilles tandis que le Caire est ceinturé de 25 bidonvilles. Ordure, insalubrité, accès difficile à l'eau et manque d'infrastructures sanitaires sont le lot de la grande majorité des villes du tiers monde.

La question de la surpopulation a longtemps été au cœur des débats entourant la problématique environnementale. Dans une optique malthusienne, on a craint qu'une croissance démographique exponentielle couplée à une croissance arithmétique de la production agricole n'entraîne de graves problèmes d'approvisionnement. Heureusement, les derniers chiffres de l'ONU atténuent l'hypothèse d'une explosion démographique et prévoient que la population devrait atteindre 9,4 milliards en 2050, pour se stabiliser à quelques 11,5 milliards en 2050 (Le Monde, 1999). Le taux d'accroissement est passé de 2 pour cent en 1960 à 1,4 pour cent aujourd'hui, et la planète se peuple d'environ 80 millions d'individus par année, après avoir connu un sommet historique de 92 millions en 1992. Bien entendu, le taux moyen d'accroissement cache de grandes disparités puisque dans plusieurs pays, le taux de natalité ne permet pas le renouvellement de la population (Europe, Canada, Asie orientale), alors que dans d'autres, la transition démographique n'a pas encore commencé et le taux de fécondité se situe aux alentours de 4,4 enfants par femme.

Si la taille d'une population a certainement un impact sur l'environnement, on ne peut faire de corrélation directe entre la croissance démographique et la dégradation de la planète, car même s'il est vrai que les pays les plus pauvres sont responsables de 90 pour cent de la croissance démographique, ce sont les populations des pays riches qui pèsent le plus lourdement sur les écosystèmes planétaires. Ainsi, les 30 pays les plus riches consomment 70 pour cent de l'énergie, 75 pour cent des métaux, 85 pour cent du bois et 60 pour cent des aliments. Ils sont responsables de 80 pour cent de la pollution. Le Canadien moyen consomme entre 30 et 50 fois plus de ressources qu'un habitant des pays sous-développés (Keating, 1991). En fait, le mode de vie a une grande incidence sur la capacité de charge de la planète, et si celle-ci serait en mesure de supporter six milliards de vrais végétariens, elle ne pourrait en revanche supporter que 2,5 milliards d'Américains. Enfin, outre les questions de distribution, c'est aussi le mouvement d'industrialisation qui amplifie les dangers de la croissance démographique. Ainsi, alors que la population a quadruplé depuis 1900, l'activité

économique a été multipliée par 20, l'utilisation des combustibles fossiles par 30 et la production industrielle par 50. Selon le rapport Brundtland (1987), au doublement de la population d'ici les 50 prochaines années pourrait correspondre une multiplication par un facteur de cinq à dix de l'économie mondiale.

Pour compléter ce tour d'horizon forcément incomplet de la crise environnementale au niveau global, il faudrait aborder la question des déchets industriels, celle de la pollution des eaux fluviales et maritimes, ainsi que des grands lacs, sans négliger la disponibilité et l'accès à l'eau potable qui sont l'objet de nombreux débats à l'heure actuelle (Petrella, 1997). Il faut signaler les problématiques liées aux produits chimiques, à l'agriculture et aux transformations génétiques, sans oublier la raréfaction des ressources dans le domaine des pêcheries par exemple. Enfin, on ne peut faire abstraction de la question énergétique, à laquelle sont liées maintes dégradations souvent graves (l'effet de serre, le smog urbain, etc.) ainsi que celle du transport.

La prise de conscience écologique a pu se faire à travers la médiatisation des découvertes scientifiques de même que l'action des groupes de pression. Mais l'historique de cette prise de conscience est aussi ponctuée par les grandes catastrophes industrielles. En 1976, une explosion dans une usine en Italie blesse 200 personnes et en empoisonne 700 autres. Cet accident donnera naissance à la directive Seveso qui instaure un périmètre de sécurité autour des installations à risques en Europe. La tristement célèbre catastrophe de Bhopal, la plus meurtrière de l'époque industrielle, causera pas moins de 2 000 morts et des milliers de blessés en 1984. La même année, une explosion de gaz liquéfié entraîne la mort de 500 personnes à S. J. Ixhuatépec. Deux ans plus tard, l'incendie de la centrale nucléaire de Tchernobyl contamine des larges étendues et sera à l'origine d'un nuage radioactif qui ira jusqu'au Japon. Se sont succédés aussi les catastrophes pétrolières (Amoro Cadiz, 1978; Exxon Valdez, 1989; Braer, 1993).

Face à cette crise multidimensionnelle, les sociétés ont commencé à se mobiliser à partir des années 1970. Le coup d'envoi a été donné par la première grande conférence sur l'environnement à Stockholm et la publication du controversé *Halte à la croissance* du Club de Rome (aussi connu sous le nom de Rapport Meadows, 1972). La même année était mis sur pied le programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) dont le siège social est à Nairobi. Au cours des décennies qui suivent, les conventions internationales se multiplient : la Convention internationale sur le commerce international des espèces menacées (aussi connue sous le nom de CITES, 1973), le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (1987), la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets (1989) qui sera suivie en 1991 par un accord spécifique à l'Afrique (la Convention de Bamako). En 1987 la Commission mondiale sur l'environnement et le développement publie le désormais célèbre rapport *Bundtland* (1987), qui sera suivi par la Conférence de Rio en 1992. Celle-ci se révèlera un grand moment de mobilisation autour des questions environnementales avec la signature de la Convention sur la diversité biologique, celle de 40 traités parallèles sur l'environnement et le développement, et l'adoption du programme Action 21.

À l'échelle nationale, la loi sur la qualité de l'environnement du Québec est adoptée en 1972. Elle sera suivie par la création du Ministère de l'environnement et la mise sur pied du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE (1979 et 1978). Le ministère de l'environnement du Canada est mis sur pied au même moment et la loi canadienne sur la protection de l'environnement est adoptée en 1988.

Si la crise environnementale a pu paraître localisée à ses débuts, alors que l'on s'inquiétait surtout de l'effet de certains produits toxiques utilisés à des fins précises (dont le problème de la couche d'ozone peut être un exemple), elle se présente aujourd'hui comme une crise globale et structurelle. C'est à dire que les bouleversements écologiques que connaît actuellement la planète sont d'une ampleur

telle qu'ils réactualisent certaines questions philosophiques fondamentales (Lipietz, 1999) et forcent la remise en question de notions telle que le progrès, le bien-être ou les besoins. Ce faisant, la crise environnementale questionne l'organisation sociale, et interpelle par le fait même les acteurs sociaux qui doivent se positionner par rapport à elle. Mais elle questionne aussi en priorité le système économique caractéristique des sociétés industrielles, le modèle de développement et les modes de gouvernance aux échelles nationales et internationales.

À partir des années 1980, on peut affirmer que la protection de l'environnement est reconnue comme un problème majeur par la plupart des acteurs sociaux. Même les dirigeants d'entreprises qui avaient gardé une attitude de dénégation, commencent à s'intéresser à la question (Duclos, 1991). À la fin des années 1980 émerge un véritable courant de pensée alliant l'entreprise et l'environnement. Plusieurs dirigeants chefs de file en appellent à la mobilisation des entreprises en vue de contribuer à la solution du problème de l'environnement. Fait inédit, les dirigeants d'entreprises sont même invités à présenter leur position à la conférence de Rio. Intitulé *Changing course*, leur rapport prône la prise de conscience des entreprises et l'importance de prendre en charge l'environnement (Schmidheiny, 1992).

Business will play a vital role in the future health of this planet. As business leaders, we are committed to sustainable development, to meeting the needs of the present without compromising the welfare of future generations. New forms of cooperation between government, business, and society are required to achieve this goal (...) As leaders from all parts of society join forces in translating the vision into action, inertia is overcome and cooperation replaces confrontation. We members of the BCSD commit ourselves to promoting this new partnership in changing course toward our common future (Schmidheiny, 1992, p. xi-xiii).

Les initiatives industrielles en faveur de l'environnement semblent se multiplier au cours des années 1980 : les principes CERES, la Charte des entreprises pour le développement durable de la Chambre de Commerce internationale, le Programme de gestion responsable de l'industrie chimique. En 1991, l'Organisation Internationale de

Normalisation (ISO) étudie l'intérêt d'une norme internationale de gestion environnementale et en recommande l'élaboration dès 1992. Les premières entreprises ISO 14 001 sont certifiées dès 1996 et on compte aujourd'hui près de vingt mille entreprises certifiées à travers le monde.

Malgré cet engagement relatif des entreprises, plusieurs arguent que les initiatives corporatives sont limitées car le système économique dans lequel elles s'insèrent favorise une surexploitation des ressources et une production excessive de pollution. On ne peut dès lors s'en remettre à la bonne volonté des acteurs sociaux car il faut entièrement repenser un système productif conçu indépendamment des limites écologiques et des bouleversements induits par une économie aveugle à l'égard des milieux naturels dans lesquels elle s'insère.

Cette thèse vise à étudier les propositions de réaménagement du système économique formulées par les économistes en vue d'établir si elles se traduisent par des solutions applicables et si elles correspondent effectivement aux voies qu'est susceptible de prendre la modernisation écologique des institutions économiques. Nous avançons que ces propositions ne tiennent pas compte de la dimension sociale du processus de modernisation des institutions économiques, lequel est pourtant déterminant de sa forme et de ses modalités. À la lumière des travaux menés par les Régulationnistes, nous soutenons que le système économique est enchassé dans une dynamique sociale qui le précède et qui en détermine le cadre d'opération. Par ailleurs, les thèses économistes ne tiennent pas non plus compte du caractère socialement construit de la problématique environnementale. Nous arguons que celle-ci est au cœur de conflits sociaux susceptibles de faire l'objet de compromis, et que ce sont ces compromis qui viendront façonner le système économique d'une société post-industrielle écologique. Notre contribution théorique se situe donc au niveau de l'élaboration d'une théorie socio-économique de la problématique environnementale permettant de saisir les dynamiques de transformation induite par la crise écologique.

Alors que de nombreuses recherches se sont penchées sur les mouvements écologiques, nous avons choisi d'étudier le contre-mouvement de l'élite économique, c'est à dire les dirigeants d'entreprises. Il s'agit de comprendre comment ceux-ci se positionnent par rapport à la problématique écologique et de voir si l'on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme sociétal hégémonique susceptible de servir de base à l'établissement de compromis sociaux portant sur les questions environnementales. Le volet empirique de nos recherches permettra d'éclairer une facette encore méconnue de la problématique environnementale car le discours des dirigeants sur la question reste encore largement inexploré (Duclos, 1991).

Notre thèse se divise en deux parties. Dans une première partie, théorique, nous élaborons un cadre analytique susceptible de rendre compte de la dynamique entourant l'éventuelle transformation du système économique en regard de la crise écologique. Le chapitre un est consacré à la présentation critique des thèses économiques de l'environnement. Dans le chapitre deux, nous exposons le cadre analytique régulationniste qui nous permet d'envisager une dynamique de transformation des systèmes économiques en lien avec la transformation du social, et plus particulièrement de la prise de conscience écologique des dernières décennies. Nous nous attardons plus spécifiquement à cette dynamique de transformation sociale dans le chapitre trois. Au terme de cette première partie, nous aurons mis en place un cadre analytique novateur nous permettant de jeter un regard inédit sur la dynamique sociale de modernisation écologique des institutions économiques.

La deuxième partie de la thèse correspond au volet empirique de nos recherches et propose une analyse du discours des dirigeants. Le chapitre quatre débute par une synthèse du cadre analytique que nous avons élaboré dans la première partie, lequel est suivi de nos cinq hypothèses de recherche. C'est aussi dans ce chapitre que nous exposons la méthodologie et les techniques de recherche que nous avons retenues. Enfin, nous y présentons notre corpus de façon globale ce qui nous permet de

répondre à une première interrogation. Les deux chapitres suivants sont consacrés à la description et à l'analyse du discours des dirigeants. Dans le cinquième chapitre, nous nous attardons plus particulièrement à leurs représentations écologiques : problèmes environnementaux, développement durable, économie et environnement, protection de l'environnement et croissance économique. Dans le sixième chapitre, nous explorons les représentations politiques et économiques des dirigeants, ce qui permet de compléter le premier volet sur les représentations écologiques. Nous concluons enfin, en réitérant les idées clefs de notre démarche théorique et en rappelant nos principaux résultats.

## PREMIÈRE PARTIE

# VERS UNE THÉORIE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Que ce soit au niveau local, national ou international, les questions d'économie et d'environnement semblent de plus en plus indissociables, à tel point qu'il est devenu difficile aujourd'hui de parler d'environnement sans parler d'économie. Même une organisation comme l'OMC a mis sur pied en 1995 un groupe de travail chargé d'étudier les rapports existant entre le commerce et l'environnement. Au Canada, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie se penche depuis 1994 sur les grands dossiers qui affectent à la fois l'environnement et l'économie. Quant à l'échelle locale, elle est souvent le théâtre des affrontements les plus directs entre les intérêts économiques et les préoccupations à caractère environnemental.

Cette interrelation de plus en plus étroite n'est pourtant pas l'écho de la quasi-simultanéité des crises qui se sont manifestées dans les domaines de l'environnement et de l'économie au milieu des années 1970. La formidable montée des préoccupations environnementales coïncide en effet avec les débuts de la crise économique, mais celles-ci semblent prendre racine dans ce qui avait fait le succès même des trente glorieuses, et non dans la crise qui s'est ensuivie (Dumont, 1986; Berger, 1994; Lipietz, 1999). Le système économique industriel couplé à une consommation de masse qui fut à la base de la prospérité des trente glorieuses, a d'ailleurs été décrié par les mouvements écologistes en raison de ses conséquences pour l'environnement. Cependant, on peut difficilement affirmer que la crise économique serait la résultante directe ou éloignée des dysfonctionnements écologiques provoqués par le système industriel-consomériste de l'après guerre (Lipietz, 1995, p. 351). Il n'en demeure pas moins que la persistance et l'ampleur de la crise écologique laissent penser qu'à moyen terme, une sortie durable de la crise économique devra nécessairement tenir compte de la question environnementale (Lipietz, 1989; 1995; 1999).

Cette perspective contrecarre les thèses voulant qu'une nouvelle période de prospérité requiert le simple retour à un ordre économique passé dont il s'agit de restaurer la configuration clef. Elle invite au contraire à examiner de plus près les approches hétérodoxes susceptibles d'offrir des lectures plus souples de la dynamique économique. À cet égard, l'approche de la régulation comporte un intérêt certain dans la mesure où son cadre théorique permet d'envisager une multitude de configurations économiques et laisse une large place à l'innovation sociale (Boyer et Saillard, 1995; Bélanger et Lévesque, 1991). Mais cette approche est restée étrangère à la problématique environnementale. Mis à part quelques travaux isolés dont nous ferons état, la théorie de la régulation ne s'est à peu près pas intéressée à la question environnementale, ignorant à la fois ses acteurs et ses interdépendances avec le système productif et la culture consumériste (Lipietz, 1995; Kubeczko, Schandl et Stockhammer, 2000).

Pourtant, de plus en plus d'économistes s'intéressent à ces questions depuis les deux dernières décennies. Il existe déjà un solide corpus néoclassique en économie de l'environnement, et des approches plus hétérodoxes telles que l'économie écologique et l'approche institutionnelle commencent à se développer (Froger, 1997). Ces travaux constituent certainement une nette avancée d'un point de vue écologique. Mais en les étudiant de plus près, on constate qu'ils pourraient être grandement enrichis par la perspective analytique de l'approche régulationniste. C'est pourquoi, convaincus de son potentiel explicatif et de la pertinence de ses concepts clefs, nous nous sommes proposés d'établir une connexion entre l'approche de la régulation et l'écologie politique dans l'espoir de développer une perspective socio-économique de la problématique environnementale (Jacobs, 1997; Bürgenmeier, 1994a; Barry, 1999; Lipietz, 1999; Brand, 2000).

Dans cette première partie théorique, nous présentons tout d'abord les principaux courants de l'économie de l'environnement en faisant état des critiques dont ils font l'objet (chapitre I). Dans un deuxième temps, nous proposons un survol de la théorie classique de la régulation en nous basant sur ses principaux auteurs (chapitre 2). Nous tenterons de voir s'il est possible d'établir un lien entre ce cadre théorique et la problématique environnementale en nous arrêtant sur les travaux des Conventionnalistes et de Lipietz, l'un des premiers Régulationnistes à s'intéresser à la question. Nous tenterons notamment de dégager l'intérêt et la pertinence de l'approche régulationniste pour la compréhension de la problématique écologique et proposerons une piste d'arrimage inédite en nous inspirant des travaux de l'école québécoise de la régulation. Enfin, nous nous pencherons sur les courants de recherche relatifs aux mouvements sociaux (chapitre 3), ce qui nous permettra de compléter le cadre théorique en vertu duquel nous souhaitons analyser notre travail de terrain.

## CHAPITRE 1

### LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis ses débuts, la pensée économique dominante nourrit une approche instrumentale de la nature; elle appréhende l'environnement comme une ressource susceptible d'exploitation (Barry, 1999, p. 131-136). Héritée de l'économie politique libérale classique, cette instrumentalisation fut un pré requis nécessaire à l'émergence du capitalisme industriel. Les différentes conceptions de l'environnement et de la terre ont en effet joué un rôle majeur dans la transition de l'ordre féodal à l'ordre capitaliste industriel et la marchandisation de l'environnement est demeurée jusqu'à ce jour l'une des caractéristiques clef de l'ordre socio-économique moderne (Ibidem). L'économie s'est ainsi constituée comme sphère autonome non seulement par rapport au social et au politique mais aussi par rapport à l'environnement qu'elle a démembré en « ressources naturelles » et dont elle a pu ignorer les principes et la dynamique de régulation.

Très tôt, plusieurs économistes ont relevé le caractère problématique de cette scission qui rendait l'économie aveugle aux limites des ressources naturelles et de la capacité d'autoépuration des milieux récepteurs. En 1865, Jevons s'inquiétait de la raréfaction potentielle du charbon qui était alors la principale ressource énergétique de la Grande Bretagne et l'un des facteurs clefs de sa prospérité économique (Costanza et al., 1997,

p. 36). Un peu plus tard, Pigou développait le concept d'*externalité* en faisant valoir que le marché était incapable de refléter certains coûts et bénéfices demeurant « externes » au système de marché. Ces prix tronqués devaient être corrigés par l'introduction de taxes reflétant les coûts réels pour le consommateur de manière à établir un signal de prix qui favorise des comportements non dommageables à l'égard de l'environnement (Pigou, 1920; Barde et Gerelli, 1977, p. 23-24; Costanza et al., 1997, p. 39-42; Swaney, 1987, p. 346). Trente ans après, Kapp fit valoir que loin d'être exceptionnelles, ces externalités sont inhérentes à la dynamique du marché. Il leur substituera le concept de coûts sociaux, cherchant à illustrer le fait que les externalités environnementales ne sont pas tant des *market-failure* que des *failure of the market system* comme moyen de gérer la relation avec l'environnement<sup>1</sup> (Kapp, 1950; Swaney, 1987, p. 345-346; Barde et Gerelli, 1977, p. 25).

Les économistes classiques se sont aussi intéressés à la relation entre l'environnement et l'économie sur le plan macro-économique. Dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, Malthus démontrait que la croissance économique pouvait être freinée par la rareté des ressources naturelles et Ricardo développait sa théorie sur la rente en se fondant sur les limites relatives des ressources naturelles (Barde et Gerelli, 1977, p. 16-17). Quelques décennies plus tard, Mill développa d'intéressantes réflexions sur l'état stationnaire de l'économie envisagé par Smith et Malthus qui, à l'instar de l'hypothèse malthusienne, seront reprises par certains économistes de l'environnement de l'époque contemporaine (Idem, p. 17-19).

---

<sup>1</sup> « Environmental disruption cannot be explained adequately as a case of market-failure, unless the term is understood in the sense of the failure of the market system and of conventional economics to come to terms with interdependencies and complex causal chains which have long ceased to occupy a peripheral place in modern industrial societies and are bound to assume increasing significance as residual industrial waste products and debris are permitted to be discarded freely into the environment » (Kapp, 1970, p. 840 cité par Swaney, 1987, p. 345-346).

Nonobstant ces écrits précoces dans lesquels elle puise ses racines, l'économie de l'environnement ne connaîtra son véritable essor qu'à partir des années 1980, alors que l'environnement devient une préoccupation et un enjeu politiques majeurs (Froger, 1997, p. 148; Jacobs, 1997, p. 67). Prise globalement, cette nouvelle sous-discipline a pour ambition de rétablir le lien entre l'économie et l'environnement dans le but de développer un système économique écologiquement soutenable. Mais ses propositions diffèrent substantiellement selon qu'elles sont formulées par des théoriciens d'obédience néoclassique ou s'inscrivant dans une pensée économique plus hétérodoxe.

## 1.1 Les approches orthodoxes de l'économie de l'environnement

### 1.1.1 L'école des droits de propriété

À l'extrême de l'orthodoxie, l'école des droits de propriété avance l'idée que la dégradation de l'environnement résulte d'une structure inadéquate des droits de propriété relatifs à l'environnement<sup>2</sup>. Inspirés par le célèbre article de Hardin *The Tragedy of the Commons* (1968), les économistes issus de cette école prônent la privatisation de l'environnement grâce à laquelle pourrait émerger une dynamique de marché autorégulatoire aboutissant à un niveau optimal de pollution (Swaney, 1987, p. 346). Ils se basent notamment sur les propos de Coase pour qui les externalités environnementales peuvent être efficacement réparties (allocated) par le biais d'un marchandage entre leur producteur et leur « consommateur », à condition que l'information soit disponible, que les coûts de transaction soient nuls et que les droits de propriété soient correctement attribués (Coase, 1960; Swaney, 1987, p. 346). Contrairement à Pigou, Coase avance par ailleurs que l'existence d'externalités ne requiert pas nécessairement l'intervention du gouvernement dans la mesure où les coûts sociaux peuvent faire l'objet de négociation entre les agents (Coase, 1960; 1988; Daly, 1993, p. 171-172).

Cette proposition simple qui ne requiert en principe qu'une seule intervention gouvernementale, la privatisation, pose cependant d'importants problèmes pratiques inhérents à la nature particulière des « biens » environnementaux, qui sont difficilement appropriables ou échangeables (Jacobs, 1994, p. 74). De plus, les coûts de transaction inhérents aux externalités environnementales minent les prétentions à

l'efficience d'un marché de l'environnement, et il est difficile de soutenir la thèse d'un optimum lorsqu'il existe autant d'optimums qu'il y a de répartitions initiales des droits de propriété (Harribey, 1997, p. 58-59). Enfin, l'hypothèse d'une négociation régulatrice entre les acteurs se heurte à l'accessibilité d'une information souvent incomplète, incertaine ou trop technique, et fait l'impasse sur l'asymétrie de pouvoir existant entre des "consommateurs" fragmentés, isolés ou même futurs et des producteurs hautement organisés. Cette école présente donc d'importantes carences mais selon Jacobs, elle n'a eu que peu d'influence en dehors des cercles académiques (Jacobs, 1994, p. 68).

### **1.1.2 L'école néoclassique**

Actuellement dominante en économie de l'environnement, l'approche *néoclassique* ou *approche des effets externes* partage avec l'école précédente l'idée que sous certaines conditions, les mécanismes du marché permettent d'atteindre un niveau optimal de pollution (Ibidem; Godard, 1998, p. 215). Toutefois, elle n'adhère pas à la thèse d'une privatisation tout azimut corrélée à l'idée d'un État minimal. Pour cette école d'inspiration pigouvienne, la dégradation environnementale provient d'abord de ce que l'environnement est économiquement sous-évalué, ce qui entraîne une surutilisation menant à sa dégradation. Elle s'en prend à la célèbre formule de J.B. Say :

Les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées, ni épuisées, elles ne font pas l'objet de la science économique (Say, 1828)<sup>3</sup>

et la renverse pour affirmer que les ressources naturelles doivent avoir un prix précisément parce qu'elles sont limitées. Par ses propositions, cette école ne prétend

---

<sup>2</sup> École des *Property rights* ou de la *Public choice theory* (Jacobs, 1997, p. 68)

<sup>3</sup> *Cours d'économie politique*, 1828-1830, cité notamment par Latouche, 1994.

pas tant révéler un marché préexistant que de faire bénéficier le domaine de l'environnement du potentiel régulatoire de la dynamique marchande grâce à la mise sur pied d'un marché fictif ou hypothétique (Jacobs, 1994, p. 68)<sup>4</sup>; Barde et Gerelli parlent d'une *simulation du marché* (1977, p. 26). La première démarche de ces économistes consiste donc à décomposer l'environnement en biens et services environnementaux afin d'en estimer le coût total, pour ensuite laisser jouer les forces régulatrices du marché. Il importe ici de distinguer deux degrés dans l'approche néoclassique que nous convenons d'appeler *l'école néoclassique radicale* et *l'école néoclassique appliquée*<sup>5</sup>.

### 1.1.2.1 L'école néoclassique radicale

Pour l'école radicale, il existe un niveau optimal de pollution que l'on peut découvrir à partir des courbes d'offre et de demande obtenues grâce à un exercice de marchandisation de l'environnement (Jacobs, 1994, p. 71 et ss). La courbe d'offre correspond au coût des mesures de dépollution auquel peut s'ajouter le coût d'opportunité d'un projet; elle se construit aisément. La courbe de demande nécessite, quant à elle, d'avoir recours à une série de techniques visant à estimer le coût total d'un bien, c'est à dire un coût intégrant l'ensemble des externalités sociales et

---

<sup>4</sup> En reconnaissant le fait qu'un marché de l'environnement est construit par l'État, cette approche se distingue d'une perspective coasienne où le marché est envisagé comme une réalité spontanée (Lauriola, 1997, p. 75).

<sup>5</sup> Jacobs distingue deux étapes dans la pensée néoclassique, la première s'attachant à la détermination du niveau de pollution par les outils économiques théoriques, la seconde à l'utilisation des instruments économiques dans les politiques publiques. À notre avis, il est préférable de traiter ces étapes comme deux approches distinctes dans la mesure où, comme le mentionne Jacobs lui-même, de nombreux économistes reconnaissent l'intérêt des mesures économiques de protection de l'environnement sans nécessairement adhérer à la problématisation qui en est faite par ce que nous avons appelé le courant néoclassique radical. C'est pourquoi nous proposons de scinder l'approche néoclassique en deux, soit l'approche néoclassique radicale, qui adhère pleinement à la théorie des coûts externes, et l'approche néoclassique appliquée, pour laquelle les instruments économiques constituent l'outil le plus efficace de gestion publique de l'environnement.

environnementales<sup>6</sup>. Qu'elles soient hédonistes ou contingentes, ces techniques cherchent principalement à révéler le consentement à payer des consommateurs sur la base duquel est estimé le coût total du bien<sup>7</sup>. Les préférences individuelles agrégées forment la courbe de demande qui, croisée à la courbe d'offre permet d'obtenir un niveau de pollution (ou de dépollution) optimal.

Cette démarche traduit bien l'ambition de l'école radicale qui cherche à appliquer le plus rigoureusement possible l'outillage économique traditionnel aux problèmes environnementaux (Froger, 1997, p. 149); ceci n'est pas sans poser plusieurs problèmes pratiques et théoriques. Tout d'abord, Harribey fait ressortir le caractère tautologique de la proposition néoclassique radicale qui prétend mettre en place une dynamique de marché neutre et objective sur la base de coûts environnementaux estimés précisément à partir de cette dynamique fictive :

La création ex nihilo d'un marché pour transformer le statut des éléments naturels (de non-marchandises à marchandises) ne pourrait provoquer l'effet attendu, fixer un prix de marché, que si ces pseudo-marchandises étaient auparavant produites. En l'absence de production des éléments naturels, ceci devient impossible et tout prix qui leur est attribué ne peut être que fictif au sens plein du terme (Harribey, 1997, p. 63).

Par ailleurs, les méthodes d'évaluation contingente à partir desquelles sont construites les courbes de demande se heurtent à des difficultés techniques et souffrent d'incohérences telles qu'on peut s'interroger sur la valeur scientifique de leurs résultats finals (Jacobs, 1994, p. 79-80; Faucheux, 1995, p. 65). À titre d'exemple, les valeurs obtenues au moyen des questionnaires varient grandement selon les informations fournies (sur la situation environnementale, le "prix" de départ et le

---

<sup>6</sup> On trouvera une présentation synthétique de la démarche économique d'évaluation de l'environnement dans Gonzague Pillet, « L'évaluation des biens et services d'environnement. Mettre un prix sur ce qui n'a pas de prix », *Écodécision*, No 5, Juin 1992, p. 40-42.

moyen de paiement) et sont largement influencées par la capacité de payer des individus. De plus, le prix d'équivalence diffère toujours du prix de compensation alors qu'en théorie, ces deux prix devraient tendre vers une même valeur (Harribey, 1997, p. 65; Jacobs, 1994, p. 80).

Mais même dans l'hypothèse où la courbe de demande traduirait le coût réel des biens environnementaux, Pearce démontre que de période en période, un optimum économique de type parétien entraîne une dégradation progressive de l'environnement dans la mesure où la pénalité monétaire n'apparaît qu'au moment où le seuil de la capacité de charge de l'environnement est franchi (Pearce, 1976; Harribey, 1997, p. 60-61; Godard, 1998, p. 216). À l'opposé, le choix d'un équilibre écologique force le choix d'une situation de départ sous-optimale sur le plan économique (Pearce, 1976; Harribey, 1997, p. 60).

De façon plus générale, le raisonnement néoclassique nécessite une opération de marchandisation sans laquelle l'analyse économique de l'environnement ne serait ni possible, ni pertinente (Jacobs, 1994). Or, l'environnement n'est pas une marchandise susceptible d'être produite, échangée où possédée sur une base individuelle et exclusive comme le sont les biens économiques ordinaires<sup>8</sup>. C'est un cas typique de bien commun dont la valeur ne peut être calculée à partir des préférences individuelles :

---

<sup>7</sup> La technique hédoniste se base sur une extrapolation des prix du marché réels tandis que la technique contingente se fonde sur des prix fictifs obtenus à l'aide de questionnaires.

<sup>8</sup> S'appuyant sur les travaux de Norgaard, 1985, Godard rappelle que « Les systèmes composant l'environnement ne sont pas divisibles en unités discrètes évaluables en elles-mêmes - des « biens » - car ils sont généralement en déséquilibre et soumis à une évolution irréversible d'une manière qui empêche de stabiliser une relation de causalité entre une action (prélèvement ou émission) et un effet, ou de stabiliser des identités » (Godard, 1991, p. 237).

It is elementary economic theory that the value (total benefit) of public good cannot be derived from individual market preference, since no individual will be prepared to buy a good on which others can then ride free (...).

(Neoclassical economist) are analysing what *might* happen if the environment were a set of commodities and consumers and producers had to make market choices (Jacobs, 1994, p. 74-75)<sup>9</sup>.

Ce passage obligé par la marchandisation est directement corrélé à l'adhésion inconditionnelle au principe de marché comme mode d'allocation optimal des ressources; c'est pourquoi de l'avis des néoclassiques radicaux, même si l'environnement n'est pas une marchandise, il devrait l'être, car le marché est le mode d'allocation le plus efficient (Jacobs, 1994, p. 75). Or, nous avons vu plus haut que l'efficience économique ne va pas nécessairement de pair avec l'efficience écologique, mais il est aussi utile de se demander si l'optimum est ici le critère de décision le plus adéquat. Selon Jacobs, il existe bien d'autres critères en vertu desquels une société pourrait choisir de gérer les ressources dont elle dispose; un total bien distribué par exemple pourrait s'avérer un critère tout aussi valable qu'un maximum agrégé, de même que des critères de nature éthique nécessitant une gestion par des institutions politiques (Jacobs, 1994, p. 75). D'après Godard, la prise en compte de l'environnement par la science économique entraîne une révision des critères sociaux de décision :

L'efficacité dans l'allocation intervient comme un critère de second rang encadré par des considérations éthiques, par des contraintes exprimant les exigences de reproduction de la biosphère, et par un critère de stabilité dynamique (résilience)

---

<sup>9</sup> Barde et Gerelli formulent le même commentaire : « La théorie néoclassique nous indique que dans le cadre d'un "marché parfait" les préférences des individus se révèlent de telle sorte qu'elles sont satisfaites d'une façon optimale pour la collectivité (...) Mais il nous faut retenir que le marché est incapable de révéler les préférences lorsqu'il s'agit de *biens publics* ou, dans notre cas, de biens d'environnement. Dans ce cas, une difficulté bien connue procède du phénomène du "profiteur" (free rider), c'est à dire de l'individu qui n'a nul intérêt à révéler combien il consentirait à payer pour bénéficier d'un bien public en espérant ainsi que ce seront les autres qui en supporteront la charge financière » (Les italiques sont des auteurs) (Barde et Gerelli, 1977, p. 25-26).

qui fait du maintien de la diversité un objectif en soi. (Godard et Salles, 1991, p. 238 s'appuyant sur M.A. Goldberg, 1975).

Enfin, les présupposés méthodologiques du cadre d'analyse néoclassique se prêtent mal à l'interaction réelle entre les individus et l'environnement. L'incertitude entourant les questions environnementales de même que l'interdépendance des préférences individuelles viennent contrecarrer la thèse de la maximisation de l'utilité espérée sur laquelle se fondent les modèles néoclassiques de prise de décision (Harribey, 1997, p. 64). Par ailleurs, les problèmes rencontrés lors des exercices d'évaluation contingente illustrent qu'en fait, les individus ne perçoivent pas l'environnement comme une marchandise, si bien que l'exercice ne traduit pas véritablement leurs préférences environnementales réelles (Jacobs, 1994, p. 79). Ceci s'explique par le fait que les individus envisagent les questions environnementales davantage sous l'angle moral et comme citoyens que sous l'angle utilitaire intéressé du consommateur (Sagoff, 1988 cité par Jacobs, 1994, p. 81). Dans un autre ordre d'idée, le cadre analytique néoclassique fait l'impasse sur les préférences des générations futures, ce qui induit un postulat de réversibilité totale difficilement justifiable dans les circonstances écologiques actuelles (Harribey, 1997, p. 67; Martinez-Alier, 1987; Godard et Salles, 1991).

### **1.1.2.2 L'école néoclassique appliquée**

L'école *néoclassique appliquée* prône l'utilisation des instruments économiques dans les politiques publiques de protection de l'environnement en s'appuyant sur les principes de pollueur-payeur ou d'utilisateur-payeur. Il s'agit de la suite logique de la problématisation proposée par l'école néoclassique radicale; mais c'est une perspective qui rassemble aussi des économistes issus d'autres tendances, pour qui les normes de pollution devraient résulter d'un processus scientifique ou politique, plutôt que d'être déterminées par une problématisation économique fondée sur la recherche

d'un niveau de pollution dit « optimal » (Jacobs, 1994, p. 72-73)<sup>10</sup>. L'école néoclassique appliquée constitue donc à notre avis un courant distinct de l'école néoclassique radicale comme l'illustrent les propos de Barde et Gerelli :

Sur le plan concret, le « Principe Pollueur-Payeur » tel que défini par l'OCDE ne se réfère nullement à une évaluation économique des objectifs mais aux « mesures décidées par les pouvoirs publics ». En d'autres termes, la théorie économique ne reconnaît pas pour seul guide de la décision le recours au consentement à payer. La théorie suggère par ailleurs que la détermination du niveau de pollution des biens publics s'effectue par des choix collectifs (Wicksell, Lindahl, Musgrave, etc.). (...) L'évaluation monétaire telle que nous la voyons n'est rien de plus qu'un *instrument de mesure* qui aide à comparer des poires et des oranges. (Les italiques sont des auteurs). (Barde et Gerelli, 1977, p. 27).

Le recours à des instruments économiques de protection de l'environnement est motivé par la recherche d'une plus grande efficacité dans les politiques publiques (Barde et Gerelli, 1977, p. 150-173; OCDE, 1993; Gouvernement du Québec, 1996)<sup>11</sup>. Ces instruments seraient en effet plus efficaces mais aussi plus flexibles que la réglementation. D'une part, les instruments économiques devraient permettre d'atteindre un niveau de dépollution donné à moindre coût, puisque les agents pour lesquels il est moins coûteux de dépolluer contribueront davantage à l'effort collectif, compensant pour l'inertie des agents pour lesquels la dépollution s'avère plus

---

<sup>10</sup> Barde et Gerelli rappellent que « Des économistes fort classiques comme Baumol et Oates ont suggéré (...) qu'en raison des indéterminations du marché les objectifs d'environnement soient fixés par des décisions tutélaires plus ou moins « arbitraires » des pouvoirs publics » (Barde et Gerelli, 1977, citant W.J. Baumol et W.E. Oates, « The Use of Standards and Prices for Protection of the Environment », *Swedish Journal of Economics*, mars 1971).

<sup>11</sup> Les instruments économiques de protection de l'environnement se subdivisent en deux grandes catégories : les instruments fiscaux et les instruments non-fiscaux. Parmi les instruments non-fiscaux, on peut citer la consignation de même que les systèmes de permis échangeables. Les instruments fiscaux quant à eux regroupent différents types de taxes et redevances (taxes sur les émissions, redevances d'utilisation, taxes et redevances sur les produits, allégements fiscaux). OCDE, *Stratégies de mise en œuvre des écotaxes*, OCDE, Paris, 1996.

coûteuse<sup>12</sup>; il s'agit de l'efficience statique. Les instruments économiques ont également l'avantage d'une efficience dynamique car ils offrent un incitatif permanent à la réduction de la pollution, contrairement à la performance fixe de la réglementation<sup>13</sup>. D'autre part, les instruments économiques sont plus flexibles car ils laissent aux agents le choix des moyens de mise en œuvre et le degré d'effort environnemental qui leurs paraissent les plus appropriés, alors que la réglementation impose une norme fixe et souvent même une technologie à respecter. Enfin, les tenants de l'approche néoclassique appliquée insistent sur l'intérêt de comptabiliser les coûts environnementaux dans les bilans, sur le potentiel autorégulatoire des instruments économiques susceptible de minimiser les coûts d'administration et de contrôle, de même que sur la possibilité de tirer un double dividende de ce type de politique publique<sup>14</sup>.

L'expérience démontre cependant que plusieurs de ces avantages ne se vérifient guère dans la pratique, à commencer par les avantages qu'on pourrait qualifier d'administratifs (OCDE, 1994; 1995; 1996). Ainsi, même s'ils fonctionnent à partir d'une dynamique dite marchande, des systèmes tels que les permis échangeables ou encore la consignation nécessitent de lourds systèmes de gestion qui s'avèrent tout aussi coûteux que la gestion de la réglementation (Jacobs, 1993, p. 154-155; Jacobs, 1994, p. 82-85). Par ailleurs, l'hypothèse d'un double dividende pose le dilemme suivant : si une taxe s'avère efficace et provoque effectivement un changement de

<sup>12</sup> Le total des coûts individuels agrégés devrait donc être moins élevé qu'avec la réglementation qui exige de tous les agents un même effort de dépollution, sans égard à leur structure de coûts.

<sup>13</sup> À titre d'illustration, la taxe exigée de l'entreprise diminue en fonction de la réduction de ses effluents, ce qui constitue un incitatif permanent à réduire ses effluents jusqu'à annulation de la taxe. Avec la réglementation au contraire, dès lors qu'elle rencontre les normes en vigueur, l'entreprise n'est plus incitée à améliorer sa performance environnementale.

<sup>14</sup> La thèse du double dividende veut que les recettes obtenues grâce aux taxes environnementales servent à réduire d'autres charges, telles que par exemple les taxes sur la masse salariale, ce qui aurait pour effet de stimuler l'emploi. La taxe permet donc d'obtenir un double dividende, soit la protection de l'environnement et la stimulation de l'emploi.

comportement chez les agents économiques, elle engendrera de moins en moins de recettes d'année en année et ne pourrait pas compenser durablement pour la perte d'autres recettes. On ne peut donc fonder de réforme fiscale structurelle durable sur cette base. Il faut aussi noter qu'en pratique, le seul secteur environnemental susceptible de fournir des recettes suffisantes pour compenser les recettes publiques d'une autre provenance est celui de l'énergie. Or, il n'est pas certain que le contexte actuel soit favorable à une telle taxe, comme le laissent entrevoir les débats actuels sur le prix de l'essence.

Une critique plus radicale des instruments économiques s'appuie sur le fait qu'à de rares exceptions près<sup>15</sup>, les taxes et redevances ne semblent pas avoir d'effet incitatif dans la pratique et que les changements de comportement environnemental qui ont pu être observés résultent bien souvent d'autres facteurs<sup>16</sup>. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les "prix" des instruments économiques ont été fixés nettement en deçà du coût marginal de dépollution moyen des entreprises, si bien que pour une majorité d'entre elles, il est plus avantageux de payer une taxe par exemple plutôt que de mettre en œuvre un programme de dépollution. Il suffirait néanmoins de rehausser le niveau des taxes jusqu'au niveau du coût marginal de dépollution moyen pour induire un changement de comportement chez les agents<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> La Suède est l'un des rares cas où de véritables taxes ayant un effet incitatif ont été mises en place. Voir Lars Hansson, « L'internalisation des coûts du transports : l'expérience suédoise », *Écodécision*, No 21, Été 1996, p. 55-58.

<sup>16</sup> Dans une étude précédente nous avions conclu ce qui suit : « L'analyse de l'expérience française tend à démontrer que c'est rarement par un mécanisme incitatif que la taxe produit ses effets, mais bien à travers l'allocation des recettes. On n'observe donc pas le phénomène exposé par les économistes selon lequel les agents modifient leurs comportements en fonction d'une nouvelle comptabilité des coûts et bénéfices de leurs actions et de leurs décisions », Corinne Gendron et Marjolaine Naud, *Analyse comparative des politiques fiscales environnementales canadiennes et européennes*, Congrès conjoint IAAER/AFC, Paris, 23-25 octobre 1997, 19 p. Voir aussi : Corinne Gendron et Marjolaine Naud, « La fiscalité comme outil d'internalisation des coûts », *Congrès de l'Association internationale de comptabilité*, Université de Pékin, Beijing, 23 mai 1998.

<sup>17</sup> Cette démarche apparaît un peu comme l'inverse du cadre néoclassique radical puisque le niveau de la taxe est dérivé du coût marginal de dépollution en fonction d'un objectif environnemental choisi à priori. C'est ainsi qu'a procédé la Suède : « L'étape finale a été mise en œuvre en 1990, lorsque le

Pour Jacobs cependant, c'est l'hypothèse même du caractère incitatif des instruments économiques qui pose problème car elle est fondée sur le postulat erroné d'un comportement rationnel des agents n'ayant aucune base empirique (Jacobs, 1997, p. 83). Ainsi, les entreprises ne se préoccupent généralement pas de réduire les coûts qui correspondent à un faible pourcentage de leurs coûts totaux. De plus, les entreprises ne disposent pas toujours de l'information sur les technologies disponibles, ou pis encore, elles ne comprennent pas le système de taxation mis en place (Ibidem). Enfin, des facteurs tels que la structuration du marché ou la capacité de répercuter les coûts sur un tiers viennent enrailler la dynamique incitative potentielle des instruments économiques<sup>18</sup>(Ibidem).

La supériorité présumée de ces instruments apparaît donc bien hypothétique, sans compter qu'elle repose sur une comparaison biaisée avec la réglementation dite traditionnelle. La plupart des arguments en faveur des instruments économiques s'appuient en effet sur une critique abstraite et une représentation caricaturale de la réglementation, qui s'inscrit dans le cadre d'un procès de la pratique réglementaire intenté à la faveur d'un formidable courant de déréglementation (Issalys, 1999)<sup>19</sup>. Or, en matière d'environnement, il apparaît clairement que si l'on doit reconnaître un

Parlement a imposé une taxe sur la pollution atmosphérique afin d'augmenter le rapport coût-efficacité de la politique environnementale axée sur le développement durable (...) dans la politique de 1990, la base sur laquelle est calculé le partage des coûts est l'évaluation implicite d'un objectif environnemental, et non la volonté de payer. L'évaluation implicite est la redevance jugée nécessaire pour atteindre cet objectif » (Hansson, 1996, p. 56).

<sup>18</sup> Jacobs cite le cas typique du locateur-locataire dans le secteur de l'énergie, où celui qui subit la pression de l'instrument économique n'est pas celui qui a la capacité de prendre la mesure de dépollution.

<sup>19</sup> Issalys illustre bien cette représentation caricaturale de la réglementation “ le règlement passe (...) pour l'instrument proliférant d'une surveillance bureaucratique, notoirement tatillonne, paperassière, dépourvue d'imagination et retranchée bêtement derrière la lettre du texte ” (Issalys, 1999, p. 83). L'allocution de Me Michel Ouellet, alors directeur à la Direction de la coordination réglementaire du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec sur La nouvelle orientation du MEF en matière de réglementation devant l'Association du barreau canadien (29 janvier 1997) illustrait bien cet arrimage entre l'intérêt déclaré du gouvernement pour les instruments économiques et l'adhésion à l'objectif de déréglementation.

certain manque au chapitre de l'effectivité des règlements, celui-ci est moins dû aux caractéristiques intrinsèques de l'outil réglementaire qu'à ses modalités d'application concrètes. Les juristes sont unanimes à l'effet que le secteur de l'environnement souffre d'un profond déficit de volonté politique qui se répercute sur l'application et le contrôle des mesures de protection de l'environnement (Halley, 1997; Schrecker, 1984; Bélanger, 1996; Corriveau, 1996)<sup>20</sup>. Si ces critiques sont fondées et que l'on puisse expliquer l'inefficience des politiques environnementales en grande partie par un manque de volonté politique et un laxisme des pouvoirs publics dans l'application des règlements, on peut s'attendre à ce que les instruments économiques ne soient pas plus « efficaces » que la réglementation traditionnelle<sup>21</sup>.

Par ailleurs, dans une optique plus théorique et en ce qui concerne les caractéristiques intrinsèques de la réglementation, il faut rappeler que même si le cadre néoclassique la considère comme telle, la norme environnementale n'est pas statique; elle évolue dans le temps. Lorsqu'ils anticipent cette évolution, les agents sont incités à améliorer leur performance en fonction de la norme à venir parce qu'ils peuvent ainsi se positionner avantageusement par rapport à la concurrence, mais aussi choisir l'échéancier de leur modernisation écologique plutôt que d'être contraints par une norme déjà en vigueur (Godard et Salles, 1991, p. 252 et ss; Silverstein, 1987; Sethi, 1975). Si bien que la norme réglementaire ou législative peut effectivement, à travers l'anticipation qu'ont les acteurs de son évolution, avoir un effet incitatif.

---

<sup>20</sup> Dans un article bien informé, Halley analyse toutes les formes que prend ce laxisme des pouvoirs publics à l'égard de la protection de l'environnement (Halley, 1997). À titre d'exemple probant, mentionnons que les ministères de l'environnement du Québec et du Canada ont perdu une large proportion de leurs effectifs au cours de la dernière décennie.

<sup>21</sup> Le dossier de Tioxide est un exemple frappant de ce laxisme, alors que le ministère a multiplié les lettres et avertissements pendant plus d'un an plutôt que de poursuivre l'entreprise qui déversait quotidiennement une quantité appréciable de contaminants dans le fleuve comme il en avait les pouvoirs (Corriveau, 1996).

Mais la conception de la réglementation véhiculée par l'école néoclassique appliquée est plus insidieuse encore dans la mesure où elle entretient une confusion profonde quant aux natures respectives de la réglementation et des instruments économiques. En premier lieu, elle occulte le fait que, dans la mesure où ils balisent un comportement en fonction de règles juridiquement contraignantes, les instruments économiques constituent eux aussi une forme de réglementation<sup>22</sup>. Comme le rappelle Jacobs : « Taxes require laws » (1993, p. 154). Deuxièmement, la réglementation comme les instruments économiques s'opérationnalise à l'intérieur d'un marché :

One aspect of the debate has not been helpful (...) This is the claim that there is an intrinsic ideological difference between the regulatory and incentive approaches (...) This is nonsense. Both taxes and regulations operate within markets; they are both state interventions designed to influence the behavior of otherwise autonomous firms and consumers (Jacobs, 1993, p. 151).

Une autre erreur consiste à confondre instruments économiques et mesures volontaires pour les opposer à une réglementation de caractère contraignant. Rappelons qu'il existe une large gamme d'instruments économiques dont la plupart sont contraignants (taxes, permis échangeables, consignation), de la même façon qu'il existe, même si c'est plus rare, des règlements d'application volontaire; le règlement européen Éco-Audit en est un exemple.

Enfin, l'opposition entre la réglementation et les instruments économiques sur laquelle se fonde l'essentiel de l'argumentation néoclassique tire sa source du débat qui a cours actuellement entre les normes (prescriptions) techniques et les normes (objectifs) de performance dans le cadre du processus de modernisation de la pratique

---

<sup>22</sup> La définition de la réglementation proposée par l'OCDE se lit comme suit : « toute la panoplie d'instruments au moyen desquels les pouvoirs publics imposent des obligations aux entreprises et aux citoyens », OCDE, *Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation - synthèse*, Paris, OCDE, 1997, p. 11, cité par Issaly, 1999, p. 83.

réglementaire<sup>23</sup>. Les normes de performance sont souvent assimilées aux instruments économiques parce que ceux-ci sont nécessairement basés sur la fixation d'une performance donnée. Elles peuvent cependant prendre une autre forme, c'est à dire prescrire un niveau de rejet maximal, sans pour autant que leur régime d'application repose sur des mécanismes économiques (taxes, permis échangeables etc). En fait, la distinction entre la norme reposant sur un mécanisme d'application de type économique et les autres normes pourrait se situer davantage au niveau du régime juridique. En effet, le caractère vraisemblablement administratif d'un système réglementaire de type « instruments économiques » pourrait faire basculer les infractions environnementales réglementaires actuelles dans un champ juridique non criminalisé et soustraire les contrevenants environnementaux à la symbolique odieuse de la répression pénale (Issalys, 1999, p. 87).

Par ailleurs, il importe de mentionner que la fixation des normes environnementales résulte d'un processus politique dynamique dans lequel entrent en jeu d'importants intérêts économiques (Schrecker, 1984). Contrairement à la perspective néoclassique générale qui les traitent comme des facteurs exogènes aux processus et aux comportements économiques, les normes environnementales résultent d'un processus d'élaboration auquel les acteurs économiques sont parties prenantes et parfois même en position de force par rapport aux pouvoirs publics<sup>24</sup> (Schrecker, 1984, p. 67-75).

---

<sup>23</sup> « Si une pratique ancienne pouvait se traduire par des injonctions techniques imposant le recours à tel ou tel procédé (...) les normes mises en vigueur plus récemment, comme les normes communautaires, sont des normes de performance » (Godard et Salles, 1991, p. 252).

<sup>24</sup> Sabatier propose une typologie des organismes de réglementation qu'il qualifie d'*agressif*, de *prudent* ou de *captif* selon la nature de leurs objectifs, leur volonté de promulguer des règlements et leurs politiques de mise en œuvre (Sabatier, 1975, cité par Schrecker, 1984, p. 10). Selon Schrecker, il ne fait aucun doute que la politique canadienne en matière d'environnement oscille entre l'attitude prudente et l'attitude captive (Schrecker, 1984, p. 10). Voir également Turcotte, 1997, p. 17-20. L'influence des acteurs sociaux sur le processus réglementaire se traduit non seulement par les consultations formelles et informelles mais aussi par les pratiques de réglementation négociée où, comme l'explique Issalys : « l'élaboration d'un règlement (est soumise) à un processus d'échange d'exigences et de concessions entre l'autorité publique et les groupements de personnes visées par le texte en projet » (Issalys, 1999, p. 85).

Alors qu'elle met l'accent sur le faux débat norme juridique/dynamique économique, l'école néoclassique appliquée fait totalement l'impasse sur ce processus d'élaboration des normes environnementales. Comme l'expliquent Godard et Salles :

On pourrait croire que les pouvoirs publics détiennent avec la normalisation technique un moyen décisif de contrôler l'évolution technologique et la structuration des marchés. Or, dans le plus grand nombre de cas, les normes paraissent avoir un simple rôle d'accompagnement de la phase terminale de diffusion d'une certaine technique (OCDE, 1985). Cela traduit les difficultés des pouvoirs publics à maîtriser le processus du changement technique dont les paramètres sont déterminés par les industriels (Godard et Salles, 1991, p. 260).

Ce processus d'établissement des normes environnementales ne se réduit pas à une dichotomie simpliste entre des pouvoirs publics pro-réglementation et des agents économiques anti-réglementation comme il pourrait être tentant de le penser. Il est plutôt caractérisé par un jeu d'anticipation et de réponses de la part de chacun des acteurs. En fait, le processus d'élaboration des normes comporte au moins deux moments forts : premièrement, celui où l'hypothèse d'une réglementation devient crédible, ce à quoi les industriels répondent par une bifurcation de leurs programmes de recherche et développement qui peut être précédée d'une négociation avec les autorités publiques (Issalys, 1999, p. 85); enfin, le deuxième moment fort est celui où la réglementation est adoptée, fixant une performance donnée et consacrant du même coup la technologie correspondante (Godard et Salles, 1991, p. 260).

En permettant l'entrée d'une technologie qui n'aurait jamais pu voir le jour, en consacrant une technologie existante ou au contraire en bloquant définitivement une technologie en développement, les normes environnementales induisent donc une structuration du champ économique et constituent de ce fait un véritable enjeu stratégique pour les acteurs économiques d'un secteur donné (Godard et Salles, 1991, p. 253). Déterminées en fonction de la meilleure technologie disponible, les normes environnementales fournissent une occasion pour les entreprises de rivaliser au

chapitre technologique (Schrechter, 1984; Godard et Salles, 1991). Celles-ci vont chercher à influencer à leur avantage les nouvelles règles du jeu de manière à mettre en place un *level playing field* susceptible de créer de nouvelles barrières à l'entrée et de mettre leurs concurrents à l'épreuve. En raison de ces conséquences sur le positionnement concurrentiel de chacun, on peut comprendre que les normes environnementales font l'objet « d'après débats » entre les industriels (Godard et Salles, 1991, p. 253).

Ainsi, le fait de favoriser les normes de performance n'écarte pas le renvoi à une technologie de référence, qui se verra ainsi consacrée par l'adoption d'un objectif de performance donné :

La décentralisation des choix techniques autorisée par le principe des normes de performance est souvent tempérée par la manière de définir ces normes en fonction d'un critère technologique comme la meilleure technique disponible économiquement supportable. De ce fait, il y a généralement à la base de la norme une technologie principale de référence (Godard et Salles, 1991, p. 253).

Si le niveau de dépollution choisi est tributaire de la meilleure technologie disponible, la flexibilité dans le choix des moyens rattachée à la norme de performance par rapport à la rigidité de la prescription technique est toute théorique. D'autre part, le jeu politique à l'origine de la norme dans lequel les firmes occupent un rôle clef semble expliquer de façon convaincante le fait que l'on se soit limité à des instruments économiques dont le niveau était trop faible pour produire un effet incitatif.

En conclusion, l'opposition entre la performance intrinsèque de la réglementation et celle des instruments économiques sur laquelle se fonde l'école néoclassique appliquée apparaît donc comme un faux débat qui occulte la dynamique sociale entourant l'élaboration et l'application des normes environnementales. Qu'elles prennent la forme d'instruments économiques ou de règlements dits « traditionnels », les normes environnementales prescrivent un taux de rejets qui résulte d'un processus politique

complexe caractérisé par des rapports de force et où la technologie occupe un rôle déterminant (Schrechter, 1984), tandis que leur application repose sur des pratiques de contrôle similaires (inspecteurs, échantillonnages, déclarations obligatoires)<sup>25</sup>. Enfin, à l'encontre du discours économique dominant, plusieurs estiment même que les instruments économiques posent des problèmes supplémentaires de mise en œuvre et d'acceptabilité sociale (Bregha, 1996, p. 38-40). Mais comme l'indique Jacobs, instruments économiques et normes traditionnelles ne sont que des instruments à mettre au service d'une politique environnementale selon leur pertinence et leur efficience dans chaque cas particulier (Jacobs, 1993, p. 151-154).

### ***1.1.3 L'approche néoclassique macro-économique***

En plus des critiques dont nous avons fait état, on reproche aux approches orthodoxes de l'économie de l'environnement de passer sous silence le problème de la croissance et du développement, comme en font foi les propos de Godard :

Il n'y a pas de place intellectuelle (dans la théorie des effets externes) pour une mise en cause du développement ou de la croissance économique. La détermination de la croissance optimale relève d'une problématique différente, celle de la répartition du revenu entre consommation et épargne pour réaliser le taux optimal d'investissement. La mise en cause de la croissance économique pour des raisons environnementales refléterait alors une erreur fondamentale dans la caractérisation des problèmes. (...)

Dans ce cadre théorique, la question de la croissance est fondamentalement orthogonale à la dégradation de l'environnement, abordée en termes d'effets externes (Godard, 1998, p. 216-217)<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Si bien qu'à notre avis, l'utilisation de l'expression *command and control* pour distinguer la réglementation des instruments économiques *incitatifs* porte à confusion. Voir également les commentaires de Jacobs, 1993, p. 151.

<sup>26</sup> Ces réflexions de Godard rappellent le point de vue de Beckerman : « It is essential not to confuse the issue of how consumption should be spread over time, which is the growth issue, with that of how resources should be used at any moment of time. The fact that resources are misallocated at any

Ce que Godard oublie de préciser, c'est que la théorie des effets externes correspond à une perspective micro-économique de la problématique environnementale et n'en épouse pas les dimensions macro-économiques. Or, il existe différents courants, dont une école néoclassique, qui s'intéressent précisément à ces dimensions et alimentent depuis les dernières années ce qui constitue sans doute le plus vif débat de l'économie de l'environnement : la question de la croissance économique (Barde et Gerelli, 1977, p. 19).

À l'origine de ce questionnement se trouve la fonction de production de type Cobb-Douglas, formidable exemple de désencaissement de la formalisation économique puisque dans cette représentation de la production macro-économique, seuls le travail et le capital contribuent à l'output final. Cherchant à intégrer les ressources naturelles à cette fonction manifestement incomplète, Solow et Stiglitz ont proposé pendant les années 1970 une nouvelle version de la fonction de production que Georgescu-Roegen intitule la variante Solow-Stiglitz (Georgescu-Roegen, 1979, cité par Daly, 1999). Dans cette variante,  $Q$  (l'output) résulte d'une combinaison de trois types de facteurs :  $K$  (le capital),  $R$  (les ressources naturelles) et  $L$  (le travail) selon une combinaison où  $a_1 + a_2 + a_3 = 1$  et  $a_i > 0$  :

$$Q = K^{a_1} R^{a_2} L^{a_3}$$

Pour que le développement soit durable, le stock de capital doit augmenter ou à tout le moins demeurer constant à travers les générations. Cette règle est formalisée de la façon suivante :

$$dK/dt = K = d(Km + Kh + Kn)/dt \geq 0$$

---

moment of time on account of failure to correct for externalities does not necessarily mean that the growth rate is wrong » (Beckerman, 1974, p. 18-20, cité par Ekins, 1994, p. 123).

où le stock de capital total  $K$  se compose d'une combinaison de capital manufacturé  $K_m$ , de capital humain  $K_h$  et de capital naturel  $K_n$ . Comme l'explique Faucheux, cette formule inspirée de la théorie du capital autorise des recompositions entre les parties constitutives du capital global et fait l'hypothèse implicite d'une substituabilité quasi illimitée entre les différents types de capital (Faucheux, 1995, p. 64)<sup>27</sup>. La règle du capital constant correspond ainsi au scénario dit de *soutenabilité faible* qui postule une substituabilité entre le capital naturel et le capital manufacturé (Pearce, 1993, p. 64; Goodland, 1995; p. 30; Faucheux, 1995, p. 64). Ce scénario repose sur la thèse d'une *trajetoire optimale d'épuisement des ressources* dans le cadre d'une croissance perpétuelle malgré la raréfaction des ressources naturelles (Godard et Salles, 1991, p. 236).

## 1.2 Le courant de l'économie écologique et les grands débats

C'est essentiellement sur la base d'une critique de cette perspective macro-économique néoclassique plutôt que sur une critique de la théorie des effets externes<sup>28</sup> que s'est construit le courant de l'économie écologique (ecological economics)<sup>29</sup>. Cherchant à

<sup>27</sup> Cette idée de substituabilité est bien illustrée par ce passage de Solow souvent cité : « If it is very easy to substitute other factors for natural resources, then there is in principle no "problem". The world can, in effect, get along without natural resources » (Solow, 1974, p. 11 cité par Daly, 1999, p. 77).

<sup>28</sup> Mentionnons néanmoins que certains auteurs ayant des affinités avec ce courant rejettent explicitement la théorie des coûts externes comme en témoigne ce passage : « (Cette approche) récuse l'idée que le simple rétablissement de la vérité marchande, par le biais de l'internalisation, suffit à sécréter la norme de reproduction de la nature » (Passet, 1995, p. 46).

<sup>29</sup> Cette perspective critique à la source de l'économie écologique est illustrée par les propos de Costanza et al. lorsqu'ils relatent les débuts de cette sous-discipline : « Meanwhile, there was also growing discontent with the deficiencies in the system of national accounts that generates measures of economic activity such as gross domestic product, while ignoring the depletion of natural capital through the mining of resources such as petroleum and through environmental degradation. Economists and ecologists joined to encourage the major international agencies to develop accounting systems that included the environment » (Costanza et al., 1997, p. 49). Pour un bon exemple de la logique au coeur de la critique macro-économique des économistes écologistes, voir Herman E. Daly, « Boundless bull », *Gannett Center Journal*, 4 (3), Summer 1990, p. 113-18 (repris dans Daly, 1999).

corriger l'évolution historique ayant mené à la sectorisation des disciplines, ce courant de pensée souhaite jeter les bases d'une nouvelle discipline issue à la fois de l'économie et de l'écologie. Mais plutôt que d'appréhender la réalité écologique à travers l'outillage économique comme s'y emploient les courants néoclassiques de l'économie de l'environnement, l'économie écologique a l'ambition de développer une vision transdisciplinaire à laquelle contribuent tout autant l'écologie que l'économie (Costanza et al., 1997, p. 77-79). Nombre des penseurs qui lui sont associés ont cherché à comprendre les incompatibilités existant entre les systèmes économique et écologique dans le but de proposer l'arrimage environnemental d'une économie désencastrée du système écologique.

La pensée de l'économie écologique s'inspire sur ce point des réflexions à saveur systémique développées par Boulding, Georgescu-Roegen et Passet<sup>30</sup> (Boulding, 1964; Georgescu-Roegen, 1971; Passet, 1979; 1995, p. 44-46). Pour Georgescu-Roegen, le développement économique s'inscrit dans la grande loi de l'entropie qui caractérise l'univers. Toute activité est nécessairement destruction, mais cette destruction peut être créatrice à l'instar du soleil qui permet la vie tout en perdant son énergie. Rejetant la conception néoclassique de l'équilibre général calquée sur la physique newtonienne, Passet s'inspire des systèmes thermodynamiques de Carnot (Passet, 1995, p. 44), et des théories du chaos (Passet, 1998) pour penser la problématique actuelle comme un conflit entre deux logiques qu'il s'agit d'articuler par *une gestion normative sous contrainte* : celle de l'économie et du développement, et celle de la coévolution naturelle et de ses régulations (Passet, 1992).

---

<sup>30</sup> « Critique de l'épistémologie néo-mécaniste du modèle scientifique occidental dominant, Georgescu-Roegen construit une nouvelle approche, dite « bioéconomique », qui prend acte de la double révolution carnotienne (l'entropie) et darwinienne (l'évolution) » (Grinevald, 1993, p. 33).

Il s'agit d'assurer le développement de la sphère économique en interdépendance avec l'ensemble de ses environnements, sans subordonner ces derniers à une simple rationalité marchande qui n'est pas la leur et sans diluer l'économique dans un biologiste ou un écologisme où disparaîtrait sa spécificité (Passet, 1992, p. 18).

Au respect passif des choses ou au combat défensif en retraite, se substitue la recherche positive d'une harmonisation entre les deux processus de destruction créatrice qui animent l'évolution naturelle et le développement économique. La stratégie découlant de cette approche peut être qualifiée de gestion normative sous contrainte (Passet, 1995, p. 46).

Au delà de cette ambition générale d'arrimer *l'économique et le vivant* (Passet, 1979) qui était aussi, rappelons-le, celle des courants plus orthodoxes, l'économie écologique fait preuve d'une incontestable pluralité. Les auteurs américains vont jusqu'à dire que l'économie écologique n'est pas tant un nouveau paradigme fondé sur des postulats et une théorie communs, qu'un engagement parmi les économistes, les écologistes, les praticiens et les théoriciens de travailler ensemble pour trouver de nouvelles façons de penser et d'implanter des politiques environnementales<sup>31</sup>. Le courant américain de l'économie écologique se défend même d'être en opposition avec le cadre analytique néoclassique de l'environnement, bien qu'il conteste certains de ses raisonnements<sup>32</sup>.

Ecological economics, as a new assemblage of concerned economists and ecologists, is not bound by the historic traditions of neoclassical economics. It

---

<sup>31</sup> On peut s'interroger sur les motifs politiques d'une telle affirmation de la part d'un courant qui cherche à s'imposer comme une sous-discipline en soi dans un domaine dominé par les théories économiques classiques. Cette réflexion va d'ailleurs totalement à l'encontre des conclusions que Norgaard présentait en clôture du dernier congrès de l'Association européenne de l'économie écologique; il défendait l'idée que l'économie écologique se veut un nouveau paradigme alternatif à la théorie dominante. Richard Norgaard, *Closing Plenary*, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics, Vienne, 3-6 mai 2000.

<sup>32</sup> Parmi les principaux auteurs du courant de l'économie écologique, certains adhèrent sans réserve à des principes typiquement néoclassiques comme l'illustre le passage suivant : « Allocation by decentralized market decision making is much better than centrally planned allocation, for reasons well expressed long ago by F.A. Hayek, and that cannot be restated too often (...) The book has many important lessons for those who think that the market is always the enemy of the environment » (Daly, 1999, p. 34).

uses the framework of neoclassical economics but is not constrained to use only that framework (...) (Costanza et al., 1997, p. 72).

It is not a question of « conventional economics » versus « ecological economics »; it is rather « conventional economics » as one input (among many) to a broader transdisciplinary synthesis (Idem, 1997, p. 78-79).

### ***1.2.1 L'école de Londres***

Ce n'est cependant pas le cas de l'école de Londres qui, dans sa tentative d'intégrer l'environnement et l'économie dans une perspective de développement durable, revendique une démarcation de la théorie dominante (Lauriola, 1997, p. 71) <sup>33</sup>. Cette démarcation se fonde principalement sur deux idées forces. Pour commencer, Pearce fait valoir que l'environnement ne remplit pas seulement une ou deux fonctions tel qu'on l'admet généralement : en plus de fournir des ressources naturelles et d'agir comme puit ou réservoir de pollution, l'environnement fournit des biens naturels qui entrent directement dans les activités de consommation sans s'insérer dans un réseau de production et il constitue un système intégré de support à la vie (life support) (Pearce, 1976 cité par Berger, 1994). D'après Pearce, cette quatrième fonction ne peut être accommodée par le cadre néoclassique car elle ne peut être produite, et demeure indivisible (Pearce, 1976, cité par Swaney, 336-337). L'hypothèse d'une structure de droits de propriété est ici intenable.

En deuxième lieu, l'école de Londres est partagée quant à la question de la substituabilité des ressources naturelles (Pearce et Atkinson, 1993, p. 64-66). À ce sujet, elle rejoint les propos de Georgescu-Rogen et Daly et Cobb lorsqu'ils affirment

---

<sup>33</sup> Lauriola définit cette école comme regroupant les économistes du London Centre for Environmental Economics, dont les plus connus sont Pearce, Barbier, Markandya et Turner (Lauriola, 1997, p. 72).

que, même si de l'avis de ses auteurs, la variante Solow-Stiglitz de la fonction de production constitue une nette avancée par rapport au modèle traditionnel, elle requiert seulement que la quantité de ressources naturelles soit supérieure à 0 :

Even when it includes resources, it permits these to approach 0 while output remains constant, as long as capital or labor increases by compensatory amount (Daly et Cobb, 1994, p. 112).

Or, ceci suppose une substituabilité quasi totale des facteurs et ne traduit ni le rôle ni l'importance des ressources naturelles dans le processus économique. Pour l'école de Londres, le développement durable nécessite minimalement le maintien du stock de capital naturel (Pearce et al., 1990, p. 4, cité par Lauriola, 1997, p. 77). Ainsi, les auteurs issus de cette école remettent en cause l'hypothèse de substituabilité illimitée du courant néoclassique à la faveur d'un scénario de complémentarité entre les différentes formes de capital. Ils ne rejettent pas totalement la possibilité d'une substituabilité, mais estiment que celle-ci doit être évaluée en fonction de chaque situation et en regard de la notion de capital naturel critique pour lequel il n'existe pas de substitut comme par exemple la biodiversité<sup>34</sup> (Pearce et Atkinson, 1993, p. 66).

À première vue, la position de l'école de Londres se démarque donc nettement du point de vue néoclassique. Ceci pourrait s'avérer d'autant plus réjouissant que l'école de Londres est actuellement l'une des plus influentes, notamment auprès des grandes institutions internationales (Jacobs, 1993, p. xvi). Néanmoins, Lauriola démontre de façon convaincante qu'en raison de ses postulats de base et de ses méthodes de calcul, l'école de Londres est beaucoup moins radicale qu'elle le prétend. Tout d'abord, il faut mentionner qu'au lieu de mesurer le stock de capital en termes physiques, les

---

<sup>34</sup> Pearce estime notamment qu'une substituabilité limitée n'est possible que dans les pays très avancés en termes de développement, alors que les pays aux premiers stades de développement sont davantage caractérisés par des capitals naturel et manufacturé complémentaires. (Pearce, 1993; Lauriola, 1997, p. 75-76).

économistes londoniens préfèrent s'en remettre à une évaluation économique qui permet une agrégation des différents stocks de matières premières. Or, cette agrégation presuppose une substituabilité des différents types de capital naturel (Faucheux, 1995, p. 65). De plus, l'évaluation économique se heurte à la monétisation problématique des biens et services environnementaux qui requiert une série d'hypothèses arbitraires comme nous l'avons évoqué plus tôt (*Ibidem*). Par ailleurs, le recours au concept de *valeur économique totale*<sup>35</sup> que suggère Pearce et le processus de monétisation de l'environnement en général mènent à une incohérence fondamentale : la valeur économique du stock peut rester constante sans mettre en évidence l'épuisement de la ressource si la valeur économique totale augmente en raison de la raréfaction d'une ressource (Lauriola, 1997, p. 81). Enfin, le fait de privilégier le maintien du stock de capital naturel actuel plutôt qu'un stock antérieur, ou encore optimal comme le suggère Daly, vient légitimer l'utilisation passée et la distribution inégale de ses bénéfices entre le Nord et le Sud (Lauriola, 1997, p. 79). Si bien que Lauriola conclut :

En définitive, le modèle (de l'école de Londres) introduit la soutenabilité écologique sous forme de contraintes supplémentaires à appliquer aux critères habituels d'optimalisation de l'utilité collective future. Cependant, malgré leur reconnaissance de la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'environnement et de la multifonctionnalité de ce dernier, ces économistes, devant le problème de l'évaluation des conditions de soutenabilité, choisissent comme seuls critères de soutenabilité écologique les critères monétaires. Ainsi, d'un côté l'école de Londres prétend reconnaître la dépendance de l'économie de l'environnement, mais de l'autre elle reste prisonnière d'une vision purement économique de celui-ci et du formalisme néoclassique (Lauriola, 1997, p. 84).

---

<sup>35</sup> Le concept de valeur économique totale proposé par Pearce inclut la valeur d'usage (qui correspond ici à la valeur marchande), la valeur d'option (le consentement à payer pour utilisation éventuelle), la valeur de quasi-option (pour préserver la réversibilité) et la valeur d'existence (consentement à payer pour un non usage) (Lauriola, 1997, p. 80-81). Voir aussi Harribey, 1997, p. 62.

### 1.2.2 L'école américaine

L'école américaine dont Daly est un des principaux représentants défend une position nettement plus radicale en posant d'emblée la non substituabilité des ressources naturelles (Costanza et al., 1997; Daly, 1990; 1994; 1999). Ce scénario dit de durabilité forte requiert le maintien d'un capital naturel déterminé en termes physiques qui servira de base à la définition de normes environnementales (Godard, 1991, p. 237; Faucheux, 1995, p. 65). Daly définit trois critères pour la préservation du capital naturel : en ce qui concerne les ressources renouvelables, le taux de prélèvement ne doit pas excéder le taux de régénération. Pour ce qui est des ressources non renouvelables, leur utilisation doit s'accompagner d'un investissement correspondant dans la recherche de produits substituts. Enfin, le taux de rejet ne doit pas excéder la capacité de charge de l'écosystème (Daly, 1990). La préservation du capital naturel repose donc sur la prise en compte de ses limites bio-physiques, ce qui nous renvoie au deuxième thème de l'école américaine, nettement plus controversé : le refus de la croissance et l'appel à une économie stationnaire.

L'argument à la base de la croissance zéro est qu'un sous-système ne peut croître indéfiniment lorsqu'il est inclus dans un système clos; en d'autres termes, il est impossible de poursuivre une croissance économique exponentielle dans un écosystème planétaire fini<sup>36</sup>. Pour cette branche de l'économie écologique, la question environnementale se pose donc principalement en termes d'échelle de l'économie et de finitude de la biosphère (Costanza et al., 1997, p. 80)<sup>37</sup>. Il importe de préciser ici qu'en

---

<sup>36</sup> Le thème de l'éco-système planétaire comme système clos a été développé notamment par l'économiste Boulding et sa métaphore du vaisseau spatial. K.E. Boulding, « The Economics of the Coming Spaceship Earth », in H. Jarrett (ed.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, John Hopkins Press, 1964, p. 4, cité par Barde et Gerelli, 1977, p. 14-15.

<sup>37</sup> Costanza et al., définissent les trois principaux problèmes de l'économie écologique comme étant l'échelle soutenable, la distribution équitable et l'allocation efficiente (Costanza et al., 1997, p. 80). Le troisième objectif est l'occasion de reprendre les postulats néoclassiques micro-économiques tandis que

plaident pour une économie stationnaire, l'école américaine ne rejette pas le développement mais le distingue plutôt de la croissance (Costanza, 1997, p. 103; Ekins, 1994, p. 132). Pour Daly, croissance et développement diffèrent en ce que la croissance est quantitative, tandis que le développement est qualitatif<sup>38</sup> (Daly, 1990, p. 1). Si bien que la première n'est nullement garante du second, et que ce dernier est possible sans croissance.

Ces réflexions alimentent un important courant critique de la comptabilité nationale qui dénonce l'effet pervers des mesures actuelles de la richesse collective. Les comptes nationaux ne reflétant ni les passifs environnementaux, ni la distribution des richesses, ils s'avèrent une très mauvaise mesure du niveau de développement et de bien-être d'une population. Certains taux de croissance peuvent même parfois dissimuler une dégradation des conditions de vie. Ces critiques ont donné lieu à une série de travaux sur les systèmes alternatifs de comptabilité nationale qui sont actuellement en voie d'institutionnalisation, comme en fait foi l'index de développement humain (IDH) des Nations Unies utilisé sur une base pilote depuis 1995 (Faucheux, 1995, p. 65; Ekins, 1994, p. 132)<sup>39</sup>.

### 1.2.3 *Le débat sur la croissance économique*

Le débat contemporain sur la croissance s'est amorcé avec la publication du célèbre et controversé *Halte à la croissance* que le Club de Rome a publié en 1972, mais comme nous l'avons mentionné précédemment, les classiques, dont Smith, Malthus et Mill

les deux premiers correspondent à une critique du courant macro-économique orthodoxe quant à la croissance et à la question de la distribution qui lui est étroitement associée.

<sup>38</sup> Il est intéressant de mettre le point de vue de Daly en perspective avec les propos de Latouche, qui voit dans l'idée de développement les mêmes maux que ceux portés par la croissance économique dans l'esprit de Daly (Latouche, 1994).

<sup>39</sup> On trouvera une présentation de ces différentes réflexions et travaux dans Costanza et al., 1997, p. 111-140, dont ceux de El Serafy.

s'y intéressaient déjà<sup>40</sup>. En se fondant sur un modèle mathématique appliqué à l'échelle de la planète, le rapport du Club de Rome d'inspiration malthusienne démontre que les tendances actuelles en termes de croissance démographique, d'exploitation des ressources naturelles, de production alimentaire et de pollution sont insoutenables et mènent au scénario catastrophique de l'épuisement des ressources et d'une pollution irréversible (Meadows et al., 1972). L'ouvrage a été vertement critiqué par bon nombre d'économistes d'une part parce qu'il traitait les données planétaires de manière homogène et d'autre part en raison de la structure linéaire des équations et du postulat d'une technologie constante (Barde et Gerelli, 1977, p. 59). Ainsi, une équipe de chercheurs décida de reprendre le modèle en y intégrant d'autres postulats, et aboutit à des résultats fort différents (Cole et al., 1973, cité par Ekins, 1994, p. 122). Mais comme l'explique Ekins, ceci n'était guère surprenant dans la mesure où l'équipe de Cole a remplacé le postulat de limites absolues par celui d'un accroissement exponentiel de la disponibilité des ressources et de l'habileté à contrôler la pollution (Ekins, 1994, p. 122).

Trente ans plus tard, il est intéressant de constater que plusieurs des sujets abordés dans *Limites à la croissance* font aujourd'hui l'objet d'un suivi minutieux de la part du Worldwatch Institute dont les conclusions concernant par exemple les stocks alimentaires confirment les inquiétudes du Club de Rome<sup>41</sup>. Par ailleurs, ce rapport fut le point de départ d'un questionnement écologique de la croissance que les économistes ne pouvaient plus esquiver et qui fait aujourd'hui l'objet des plus vifs débats parmi les économistes s'intéressant aux questions environnementales.

---

<sup>40</sup> Beaud rappelle que l'état stationnaire a déjà été évoqué par Mill comme l'aboutissement naturel de la croissance (J.S. Mill, 1848 [1873] cité par Beaud, 1994, p. 142).

<sup>41</sup> Voir la publication annuelle *L'État de la planète*, sous la direction de Brown, Flavin et French, publié en français chez Économica.

Le premier volet de ce questionnement concerne la croissance de la population mondiale qui, au tournant des années 1960, avait une allure exponentielle. Aujourd’hui, il semble que la plupart des pays ont amorcé leur transition démographique et selon toute probabilité, la population devrait se stabiliser autour de dix millions d’habitants au cours de ce siècle (*Le Monde*, 1994)<sup>42</sup>. On peut s’inquiéter des conséquences écologiques d’une telle augmentation de la population. Néanmoins, celle-ci se produira essentiellement dans les pays en voie de développement, pays dont l’*empreinte écologique* est la moins accentuée (Wackernagel et Rees, 1996). En effet, bien que les populations du Sud soient les plus peuplées, les populations du Nord pèsent davantage sur la biosphère en raison de leurs taux de consommation de ressources et de production de pollution<sup>43</sup>. Il n’existe donc pas de relation causale linéaire entre la taille de la population et la dégradation de l’environnement, et de façon paradoxale, bien que le développement s’accompagne généralement d’une stabilisation de la population, il entraîne simultanément un accroissement du poids écologique<sup>44</sup> (Worldwatch Institute, 1993; Dossiers *Le Monde*, 1994).

Ce sont les tendances de l’industrialisation, de la production et de la consommation inhérentes à la croissance économique qui déterminent l’empreinte écologique d’une population. Ainsi, plusieurs auteurs établissent un lien direct entre la croissance économique et la dégradation de l’environnement et posent la première comme étant structurellement incompatible avec la seconde<sup>45</sup>. Or, ce lien mérite d’être nuancé car la

<sup>42</sup> Actuellement, la population croît à un rythme d’environ 1,7 % par année. De nombreux ouvrages ont été consacrés au problème de la croissance démographique. Pour ne citer que ceux-là, mentionnons : Ehrlich, Paul R., 1968, *The population bomb*, New York, Ballantine; Ehrlich, Paul R., et Anne H. Ehrlich, 1990, *The population explosion*, New York, Simon and Schuster.

<sup>43</sup> On rappelle souvent que 20 % de la population consomment 80 % des ressources et sont responsables d’un taux équivalent de pollution. Voir les Rapports sur le développement humain du PNUD, Paris, Economica, cités par Beaud, 1994.

<sup>44</sup> Ceci rejoint les conclusions de Latouche que nous évoquions dans la note 38.

<sup>45</sup> Il est intéressant de rappeler ici l’énoncé de la thèse de Schnaiberg : l’expansion économique des sociétés requiert nécessairement un prélèvement environnemental; les niveaux accrus de prélèvements

croissance économique peut être portée par différents schémas de production et de consommation et il n'existe pas de lien mécanique entre le taux de croissance économique et le taux de dégradation environnementale (Godard, 1998, p. 221)<sup>46</sup>.

Comme l'explique Berger :

It can be argued that economic growth in itself does not necessarily imply environmental damage. Whether and to what degree a growing economy is harmful to the environment depends on its structure and the prevailing technology. Indeed, an economic structure (a service oriented society) and production technologies are conceivable that keep use of resources and the emission of pollutants within the limits of sustainability. From this point of view, environmental degradation has to be related to a specific, *industrial* pattern of production and consumption (Berger, 1994, p. 774).

Si bien que de l'avis de Berger, ce n'est pas tant la croissance qu'un schéma industriel donné de production et de consommation qui pose problème pour la préservation de l'environnement. En fait, même une économie stationnaire pourrait se heurter aux limites écologiques et mettre en danger les régulations naturelles :

There is certainly no fixed relationship between the depletion of raw materials and the level of economic activity [...] Though denying the very existence of the limits to growth is scarcely a defendable position, either their location is not known or they shift (...).

These limits, which may make themselves felt sooner or later in a stationary economy too, are of physical nature. How narrow they are depends on the growth rate, structural changes, and the technology involved (Berger, 1994, p. 776).

---

entraînent des problèmes écologiques; ces problèmes écologiques restreignent potentiellement l'expansion économique ultérieure. Allan Schnaiberg, « Social syntheses of the societal-environmental dialectic : the role of distributional impacts », *Social Science Quarterly*, 56, p. 5-20. Voir aussi Allan Schnaiberg, *From Surplus to Scarcity*, New York, Oxford University Press, 1980.

<sup>46</sup> Berger fait une distinction importante à notre avis entre l'organisation industrielle d'une société, et son style de vie caractérisé par le mode de consommation, en précisant notamment que les deux peuvent varier indépendamment l'un de l'autre (Berger, 1994, p. 775).

Ainsi, bien qu'elle l'aggrave souvent (Godard, 1988), la croissance ne se nourrit pas nécessairement d'une dégradation environnementale accrue. Le domaine de l'énergie est un excellent exemple du potentiel de disjonction entre la croissance économique et ses impacts environnementaux. Si l'élasticité du PIB à l'égard de la consommation d'énergie est restée constante jusqu'au choc pétrolier en 1973, ce ratio a varié de façon spectaculaire au cours de la période 1973-1986 (Criqui, 1992). Au cours de cette décennie, les pays de l'OCDE semblent avoir déconnecté leur croissance économique et de leur consommation énergétique, la première atteignant 37 % alors que la seconde ne dépassa pas 7 % (Dessus, 1994). Des études montrent aussi que le niveau d'intensité énergétique (ratio PIB/consommation) varie considérablement d'un pays à l'autre, et ce même au sein des pays développés.

Ces constatations indiquent qu'il existe bel et bien un potentiel de dématérialisation écologique dans le domaine de l'énergie, qui est lié aux schémas de consommation, à la structure industrielle ainsi qu'aux technologies utilisées (Goldemberg, 1997). Ce potentiel pourrait s'actualiser sur un plan global grâce aux tendances à la tertiarisation et à la financiarisation. Ainsi, d'après Bernstam, l'industrialisation se caractérise tout d'abord par une relation négative entre la croissance et l'environnement. À partir d'un certain point cependant et dans des conditions de libre marché, cette relation est inversée en vertu de « la main invisible de l'environnement » de telle sorte que la croissance s'accompagne d'une augmentation de la productivité des ressources et d'une diminution des déchets capables de compenser pour la croissance de la population et de la production (Bernsam, 1991, p. 33, 34 cité par Ekins, 1994, p. 128-129).

Mais comme l'explique Ekins, cette hypothèse n'est que pure conjecture (Ekins, 1994, p. 129). En effet, les données actuelles tendent plutôt à démontrer le phénomène inverse, c'est à dire une intensification de la demande écologique de

l'économie, accompagnée d'un transfert des coûts environnementaux des pays du Nord vers les pays du Sud. Les travaux de Muradian et Martinez-Alier sont particulièrement éloquents sur ce point. Ils montrent qu'entre 1970 et 1990, les données n'indiquent aucune disjonction physique entre la croissance économique du Nord et les importations de ressources naturelles du Sud (Muradian et Martinez-Alier, 2000, p. 14). De plus, alors que le poids agrégé des importations a augmenté de dix pour cent, les flux monétaires sont restés constants, ce qui correspond à une baisse des prix par unité d'importation. On constate donc à la fois une intensification de la consommation des ressources du Sud et une détérioration des termes de l'échange entre le Sud et le Nord. Cette détérioration n'est pas sans conséquence écologique puisqu'elle annihile toute possibilité pour les pays du Sud d'internaliser les coûts environnementaux de leur production, de même qu'elle évacue la pression menant à des politiques de dématérialisation dans le Nord, puisque ses populations ne subissent pas les conséquences écologiques de leur surconsommation. De manière générale, Berger remarque elle aussi que la croissance économique mesurée en termes matériels excède de beaucoup la croissance mesurée en termes monétaires de telle sorte que la consommation de plusieurs ressources s'est accrue plus rapidement que le produit intérieur brut (Berger, 1994, p. 772)<sup>47</sup>. On peut donc affirmer que s'il existe un potentiel de dématérialisation de l'économie, la diffusion du modèle de consommation nord-américain et les tendances de l'industrialisation semblent plutôt intensifier la dépendance écologique du système économique actuel.

Si elle s'avérait réalisable, l'hypothèse d'une croissance non dommageable sur le plan écologique, d'une *croissance angélique* pour reprendre les termes de Daly, suppose un taux de dématérialisation suffisant pour compenser l'accroissement de l'activité économique et pose dans un deuxième temps la question de savoir si l'on pourrait

---

<sup>47</sup> Voir aussi Beaud, 1994, p. 131-133.

atteindre un niveau de dématérialisation permettant de réduire les impacts des activités économiques en deçà de la capacité de charge de la planète (Ekins, 1994, p. 129). Or, comme le font remarquer certains écologistes, à moins de nourrir une bonne partie du tiers monde avec du marketing, l'hypothèse de la dématérialisation économique vaudrait surtout pour les nations déjà industrialisées et ne tient pas compte de la pression toute matérielle que font peser les besoins de base des populations défavorisées actuellement en situation de pénurie (Dumont, 1974; 1986; Latouche, 1994, p. 77-94). C'est d'ailleurs en vertu de ces besoins que des auteurs comme Sachs rejettent l'hypothèse d'une économie stationnaire :

L'analyse (de l'écodéveloppement) ne s'oppose pas fondamentalement à la ligne d'argumentation systématisée par Herman Daly dans de nombreux écrits sur la recherche d'une échelle macroéconomique optimale pour l'économie mondiale, débouchant sur la perspective d'une économie matériellement stationnaire. Il y a cependant un désaccord tactique important sur le calendrier. Pour les tenants de l'écodéveloppement, ce n'est qu'au terme d'une période de transition assurant la réduction des inégalités internationales de développement que la question d'une limitation matérielle de la croissance mondiale pourrait être envisagée (Godard, 1998, p. 223).

Le rapport Brundtland s'appuie sur le même type de raisonnement pour justifier la nécessité d'une croissance de cinq à dix pour cent (Brundtland, 1987). Encore faut-il que celle-ci se fasse au bénéfice des populations du sud<sup>48</sup>. Or les travaux de Muradian et Martinez-Alier que nous avons cités précédemment indiquent que rien n'est moins sûr (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Derrière le problème de la croissance, c'est en fait la très ancienne question de la distribution qui se profile :

Growth becomes a vital issue because of the lack of an adequate (or indeed any) distributional theory within mainstream economics...In practice economic

---

<sup>48</sup> Comme l'explique Ekins, le rapport Brundtland ne fait pas de distinction entre les *besoins* forts différents du Sud et du Nord, distinction qui renverrait certainement à une clarification entre les *désirs* du Nord et les *besoins* du Sud (Ekins, 1994, p. 131).

growth has acted to deflect questions of redistribution (Mulberg, 1995, p. 147 cité par Barry, 1999, p. 145)

La croissance sous-tend une problématique de distribution « géographique » (Nord-Sud) d'une part, interclasses d'autre part, mais aussi la question d'une distribution intergénérationnelle qui, pour la première fois, se voit posée par les phénomènes d'irréversibilité :

Le problème de l'équité intergénérationnelle est le problème théorique central de l'économie des ressources. Le critère classique d'allocation intertemporelle que représente l'égalisation de la valeur actuelle du produit marginal de chaque période doit être rejeté puisqu'il revient à instaurer une dictature de la génération présente sur les générations futures (N. Georgescu-Roegen, 1978; T. Page, 1977) dès lors que la croissance ne peut plus être conçue comme indéfinie et doit déboucher à long terme soit sur un état stationnaire (H.E. Daly, 1977), soit sur la décroissance du produit appréhendé en termes physiques (N. Georgescu-Roegen, 1979b) (Godard et Salles, 1991, p. 238).

La question de la compatibilité entre la croissance économique et la préservation de l'environnement s'avère donc très hasardeuse et l'on peut comprendre pourquoi la problématique environnementale provoque une remise en question fondamentale de l'imagerie économique capitaliste fondée sur le processus d'accumulation (Wallerstein, 2000). En questionnant ce processus d'accumulation au cœur même du système capitaliste, la proposition des tenants de l'économie stationnaire opère une rupture fondamentale avec l'ensemble des thèses et les systèmes économiques réels actuels qui reposent sur le bien-fondé et même la nécessité de la croissance<sup>49</sup>. Le problème, explique Beaud, c'est que depuis la grande transformation évoquée par Polanyi (1983), « les riches sociétés du Nord ont besoin de la croissance pour maintenir une

---

<sup>49</sup> Il faut mentionner que l'idée de l'économie stationnaire n'est pas partagée par l'ensemble des économistes se rattachant à l'économie écologique, comme l'illustre cette conclusion d'un atelier sur l'économie écologique : « Participants expressed concern that Ecological Economics is often mistakenly viewed as anti-growth » (IREE, 1993, p. 13).

cohérence que plus rien d'autre n'assure »<sup>50</sup>(Beaud, 1994, p. 136). De plus en plus de sociétés « marchent à la croissance », de telle sorte que :

Quand ce processus (la croissance) s'enraye, c'est le chômage, l'exacerbation des pauvretés, l'exclusion de masse. [...] Quand une société [...] s'enlise dans le bourbier de la crise, la croissance apparaît la seule issue, le relèvement du taux de croissance devenant l'alpha et l'oméga (Ibidem).

En d'autres termes, la croissance est devenue le ciment des sociétés modernes et le processus d'accumulation est un impératif du système<sup>51</sup>. Et même si l'on peut théoriquement imaginer un dépassement du capitalisme et de sa logique d'accumulation, Berger fait remarquer que:

There is apparently no alternative to a capitalist market economy that can convincingly claim to be superior to it. This does not mean to say that the search for alternatives is futile or that the disruptive effect of economic activities on the environment is a fixed quantity. But it does mean that this search had better center around problems of reforming a market economy than on outlining an ideal economic system beyond the market (Berger, 1994, p. 769-770).

Peut-on dès lors imaginer une croissance économique qui ne soit pas dommageable à l'environnement, « une croissance non dangereuse pour les équilibres vitaux de la planète »? (Beaud, 1994, p. 144).

#### ***1.2.4 Le rôle de la technologie***

Pour plusieurs, la seule avenue serait un développement technologie susceptible de mener vers la dématérialisation de l'économie. Sur ce point, les positions des différentes écoles de l'économie de l'environnement sont tout aussi contradictoires

---

<sup>50</sup> Cette réflexion s'insère dans un débat plus large sur la désirabilité de la croissance et ses limites non seulement écologiques, mais bien sociales. Ekins cite à ce sujet les travaux de Mishan, 1977 et de Hirsch, 1976 (Ekins, 1994, p. 126).

<sup>51</sup> Idée qui rejoint les analyses régulationnistes comme nous le verrons dans le prochain chapitre.

que sur la question de la croissance, ce qui s'explique aisément par le fait que les positions sur l'une et l'autre questions se soutiennent mutuellement. Le cadre d'analyse néoclassique et le scénario de soutenabilité faible reposent sur l'hypothèse d'un développement technologique quasi-automatique. Comme le rappellent Godard et Salles, ce courant suppose que :

à mesure que le prix des ressources rares s'élèverait, la recherche technologique serait également stimulée, ce qui permettrait aux substitutions adéquates de se déclencher; enfin, le jeu du progrès technique diminuerait le coût de mise à disposition des ressources et augmenterait l'efficacité de leur emploi, si bien qu'une même unité physique de ressource engendrerait de plus en plus de richesses (Godard et Salles, 1991, p. 236).

Des visions néoclassiques plus nuancées distinguent le jeu du progrès technique entre les deux fonctions de l'environnement, soit les ressources naturelles d'une part, et les services naturels finals d'autre part. Ce jeu est asymétrique entre les deux fonctions et s'il permet d'accroître l'efficience des ressources intégrées à la production, le progrès technique n'aurait en revanche aucune incidence sur les services naturels finals fournis par l'environnement (Godard et Salles, 1991, p. 236).

Dans une perspective plus critique, d'autres auteurs, dont notamment les tenants de l'économie politique, font valoir que s'en remettre au progrès technique pour assurer la dématérialisation et solutionner de façon plus générale les problèmes environnementaux suppose une conception réductrice, déterministe et certainement très optimiste du progrès technique. Ainsi, si l'on se réfère à l'équation d'Ehrlich :

$$I = P \cdot C \cdot T$$

où  $I$  correspond à l'impact sur l'environnement,  $P$  au taux d'accroissement de la population,  $C$  au taux d'accroissement de la consommation par tête et  $T$  à l'intensité écologique de la consommation et de la production telle que déterminée par le

changement technologique, une diminution de moitié de la charge que fait peser l'économie sur l'environnement suppose un développement technologique sans précédent comme l'illustre l'équation qui suit :

$$1/2 I = 2.P.4C.1/16T^{52}$$

En testant diverses hypothèses, Ekins en arrive aux conclusions suivantes (Ekins, 1994, p. 130). Dans le cas d'une croissance nulle de la population  $P$  et du taux de consommation  $C$ , une réduction de l'impact environnemental  $I$  de cinquante pour cent suppose une diminution de l'intensité écologique  $T$  équivalente de cinquante pour cent. En considérant seulement la croissance de la population  $P$ ,  $T$  s'élève à soixante-cinq pour cent. L'hypothèse d'une croissance de la population et de la consommation fait grimper  $T$  à quatre-vingt-un pour cent si elles s'appliquent seulement dans le Sud, et à quatre-vingt-neuf pour cent si elles s'appliquent seulement au Nord. Enfin, l'hypothèse la plus plausible d'une augmentation de la population et de la consommation à la fois dans le Nord et dans le Sud mène Ekins à la conclusion que le degré d'intensité écologique  $T$  doit être réduit de quatre-vingt-onze pour cent pour permettre une diminution de 50 pour cent de l'impact écologique.

**Tableau 1.1**  
**Scénarios de dématérialisation par la technologie**

---

<sup>52</sup> A. Ehrlich et P. Ehrlich, 1990, cité par Bürgenmeier, 1994.

P	C	? I	T = 50 %
<b>P</b>	C	? I	T = 65 %
<b>P</b>	<b>C sud</b>	? I	T = 81 %
<b>P</b>	<b>C nord</b>	? I	T = 89 %
<b>P</b>	<b>C s + n</b>	? I	T = 91 %

Le degré d'amélioration technologique nécessaire à la dématérialisation de l'économie n'est pas la seule question problématique. Comme l'affirme Lecomber, « The central feature of technical advance is indeed its uncertainty » (Lecomber, 1975, p. 45 cité par Ekins, 1994, p. 123). En fait, le développement technologique n'est pas autonome; il s'inscrit, comme les autres processus, dans un contexte social où s'exercent des rapports de pouvoirs (Swaney, 1987, p. 344). Comme l'explique Salomon :

Le changement technique n'est pas un processus neutre qui se plaque du dehors sur nos sociétés; il est l'occasion et le lieu de pressions et de conflits entre des intérêts, des aspirations et des valeurs qui mettent en jeu autre chose, et plus que les seules technologies à partir desquelles il s'accomplit. Ce serait être bien naïf ou tomber dans le scientisme le plus frustre (ce qui semble une redondance, car tout scientisme est une vision sommaire), que d'isoler le changement technique de l'environnement global, économique, social et culturel - y compris, bien sûr, les structures de pouvoir, les rapports d'argent et de classes, les idéologies et les institutions dominantes dans lesquels il prend place ou, si l'on préfère, qui lui font sa place. L'attrait de l'innovation et le prestige de la technologie font du changement technique le terrain privilégié des espoirs de profit et de pouvoir (Salomon, 1992, p. 45).

Ainsi, le développement et l'adoption d'une technologie donnée répondent à des stratégies et des jeux d'anticipation complexes parmi les acteurs sociaux qui ne garantissent nullement l'issue de la meilleure technologie (Godard et Salles, p. 254).

De plus, de nombreuses avancées technologiques se traduisent en fait par des transferts de coûts environnementaux, plutôt que par de véritables réductions c'est à dire de *solutions* technologiques (Commoner, 1977 cité par Swaney, 1987, p. 345; Barde et Gerelli, 1977, p. 60). Enfin, comme l'explique Duclos, la plupart des innovations technologiques s'accompagnent d'un effet *Némésis* où leurs effets positifs sont souvent compensés par des effets négatifs imprévus parfois pires que le problème originel qu'elles cherchaient à solutionner (Duclos, 1993, p. 318-321).

De façon générale, les économistes écologistes rejettent l'idée que la technologie permettra de compenser pour la raréfaction des ressources et permettra de solutionner les problèmes environnementaux (Costanza et al., p. 69), laissant la question de la croissance entière. Ceci nous incite à conclure que le débat sur la croissance tel qu'il a été posé jusqu'à maintenant semble stérile et que la problématisation économique de l'environnement nécessite à notre avis l'adoption d'un autre point de vue.

### 1.3 Le potentiel d'une analyse institutionnaliste

Plusieurs des analyses présentées jusqu'à maintenant s'intéressent à l'incompatibilité structurelle et formelle qui semble exister entre le système économique et le système écologique et expliquerait que l'activité économique soit la source d'une dégradation de l'environnement. L'approche institutionnelle adopte un autre point de vue : plutôt que de s'intéresser aux caractéristiques systémiques de l'économie, elle prend pour point de départ de son analyse le comportement réel des acteurs économiques et la structure institutionnelle dans laquelle ils évoluent<sup>53</sup>.

Les Institutionnalistes justifient leur approche par les insuffisances des perspectives néoclassiques non seulement en ce qui concerne l'environnement, mais en regard de la conception du système économique en général. La critique institutionnaliste s'articule autour de quelques points clefs. D'une part, les Institutionnalistes rejettent l'individualisme méthodologique ainsi que l'hypothèse d'un comportement maximisateur des agents (Jacobs, 1997, p. 84; Froger, 1997, p. 150) : ils arguent que les préférences individuelles ne sont pas données, mais bien endogènes au système économique. Loin de se réduire à une fonction de maximisation et à une rationalité instrumentale, le comportement économique est culturellement déterminé et obéit à des normes sociales ainsi qu'à des valeurs. Ces valeurs ne se limitent pas au cadre behavioriste du plaisir et de la douleur; elles respectent une hiérarchie où la continuité de la vie humaine tient un rôle premier et à laquelle doivent être assujetties les autres

---

<sup>53</sup> Les Institutionnalistes ne s'étant pas encore véritablement penchés sur la problématique environnementale, le courant institutionnaliste de l'environnement correspond davantage à un appel à une nouvelle problématisation qu'à un courant en soi (Jacobs, 1997, p. 84; Froger, 1997, p. 150). L'approche institutionnaliste de l'environnement s'insère donc dans la recomposition du paysage théorique à laquelle se vouent les économistes écologistes enrichis par les courants hétérodoxes

valeurs (Tool's, 1979, p. 300 cité par Swaney, 1997, p. 322). Ceci suppose une configuration particulière des institutions sociales permettant de traduire les principes supérieurs destinés à encadrer l'action (Froger, 1997, p. 156).

Les Institutionnalistes estiment que les néoclassiques n'ont pas les outils nécessaires pour comprendre les évolutions institutionnelles (Froger, 1997, p. 150). Le cadre néoclassique conceptualise les institutions comme des imperfections du marché, et critiquent leur rigidité qui vient entraver sa dynamique vertueuse. À l'opposé, les Institutionnalistes considèrent les institutions (qu'il s'agisse du gouvernement, de la réglementation ou des droits de propriété) comme la structure permettant au marché de fonctionner et même d'exister (Jacobs, 1997, p. 84). Si bien qu'ils n'admettent pas que le marché soit l'unique principe de coordination, ni qu'il soit nécessairement le plus efficient (Froger, 1997, p. 151). De plus, les institutionnalistes rejettent le formalisme économique mécanique et réductionniste, jugeant que les figures de l'équilibre et de l'optimum sont des abstractions théoriques et que le postulat de réversibilité est intenable (Jacobs, 1997, p. 84; Swaney, 1987, p. 321). Enfin, ils contestent la neutralité et l'objectivité dont se réclament les néoclassiques sur la base de leur méthodologie (Jacobs, 1997, p. 75-78).

De façon générale, une approche institutionnaliste de l'environnement cherchera à comprendre comment les valeurs environnementales sont susceptibles d'alimenter un renouvellement institutionnel permettant une gestion sociale intégrée de l'environnement (Froger, 1997; Jacobs, 1997, p. 86). Sa conception de la prise de décision individuelle se rapproche davantage du modèle de rationalité limitée que de celui de la maximisation du rendement espéré, que complexifient les caractéristiques

---

évolutionniste, thermodynamique, éco-énergétique et néo-autrichien (Froger, 1997, p. 149; Costanza et al, 1997, p. 51-69).

particulières des problèmes d'environnement marqués par l'incertitude et le caractère diffus du lien de causalité (Froger, 1997, p. 154-155; Swaney, 1987, p. 328).

Sur un plan macro-économique, une approche institutionnaliste questionne les modalités et les défaillances de la gestion de l'environnement par les institutions actuelles, en particulier les conséquences du mode de régulation marchand (Froger, 1997, p. 163). Il s'agit de voir comment le processus concurrentiel, la structure des droits de propriété de même que les temporalités économiques induisent certaines relations à l'environnement, et d'étudier le comportement réel des firmes à l'égard des politiques environnementales (Froger, 1997, p. 163; Jacobs, 1993, p. 86). Reprenant les réflexions de Kapps, les Institutionnalistes analysent les externalités non pas comme un simple phénomène de déviation mais bien comme une caractéristique intrinsèque de la régulation marchande : « la régulation de l'espace marchand a pour contrepartie la dérégulation de l'espace non marchand, dont l'environnement constitue une partie intégrante » (Froger, 1997, p. 164). Par ailleurs, la régulation étatique n'est pas non plus la panacée et s'en remettre à l'État pour assurer la gestion intégrée de l'environnement relèverait d'une vision idéalisée de la contrainte publique. Quant aux institutions internationales, elles semblent inaptes à faire face aux défis environnementaux actuels.

C'est pourquoi les Institutionnalistes en appellent à un renouvellement des institutions qui soit basé sur les défis et les contraintes écologiques auxquelles le monde fait face actuellement, en vue d'assurer une gestion intégrée de l'environnement (Froger, 1997, p. 165). Ce renouvellement devrait se faire « indépendamment des intérêts économiques nationaux pour représenter l'intérêt général, qu'il soit présent ou futur, et gérer les problèmes environnementaux globaux en fonction de cet intérêt » (Harris, 1992, repris par Froger, 1997, p. 166).

Si le cadre institutionnaliste fournit sans contredit une lecture lucide et prometteuse de la problématique environnementale actuelle, Froger fait remarquer que les propositions concrètes des Institutionnalistes demeurent floues (Froger, 1997, p. 166). De plus, malgré leur compréhension fine de la dynamique institutionnelle réelle, les Institutionnalistes conservent une vision plutôt normative de leur évolution comme en fait foi la proposition de Harris, mais aussi celles de Tool lorsqu'il juge que le renouvellement institutionnel doit satisfaire une hiérarchie précise et déjà établie de valeurs (Swaney, 1997, p. 322-323). À notre avis, l'évolution institutionnelle ne se limite pas à une simple traduction des valeurs et s'inscrit dans une dynamique sociale complexe pour la compréhension de laquelle d'autres courants sur lesquels nous nous attardons dans le chapitre qui suit s'avèrent plus éclairants.

## **1.4 Les limites des approches économiques**

Comme nous l'avons mentionné au tout début de ce chapitre, les approches économiques contemporaines de l'environnement ont généralement l'ambition de corriger la scission originelle entre l'économie et l'écologie dans le but de rendre compte des contraintes écologiques, des effets des activités économiques et d'envisager des solutions à la problématique environnementale. Mais les trajectoires employées pour réaliser cet arrimage salutaire divergent fondamentalement. Ainsi, les courants orthodoxes de l'économie de l'environnement ont surtout tenté de plier la réalité écologique aux raisonnements économiques, avec l'effet d'en perdre la substance (Harribey, 1997, 64-65). Les concepts d'optimum et de rationalité de même que le raisonnement économique en général, réductionniste, atomiste et déterministe, s'adaptent mal aux phénomènes écologiques globaux, interdépendants et intégrés (Barry, 1999, p. 143). Il en va de même pour la temporalité économique et son postulat de totale réversibilité, en flagrante contradiction avec la temporalité

écologique<sup>54</sup>. Comme l'affirme Barry, en réduisant les problèmes sociaux-environnementaux à des questions économiques, cette approche *économise l'environnement* plutôt qu'elle n'*écologise l'économie* (Ibidem).

L'école de Londres s'est constituée à partir du « Rapport Pearce », *Blueprint for a Green Economy* (Pearce, Markandya et Barbier, 1989) commandé à l'origine par le secrétaire d'État à l'environnement. Largement diffusé et médiatisé, il est au cœur du courant actuellement dominant en l'économie de l'environnement (Barry, 1999; Jacobs, 1991; Lauriola, 1997). Par ailleurs, bien qu'elle se présente comme un courant radical, l'école de Londres est généralement confondue avec les approches néoclassiques de l'environnement (Lauriola, 1997; Jacobs, 1991, p. xvi). Comme l'explique Lauriola, ceci s'explique principalement en raison d'une méthode trop confinée à la science économique et à son incontournable nécessité de monétiser, de même qu'à des postulats qui ne sont pas sans conséquences politiques (Lauriola, 1997). Malgré certaines avancées indubitables, l'école de Londres a donc tout autant tendance à économiser l'environnement que les courants plus orthodoxes dont elle cherche à se distancer.

Devant ce qu'il considère être l'échec de l'économie de l'environnement, le courant américain encore minoritaire de l'économie écologique adopte une toute autre stratégie. Ses auteurs proposent d'arrimer l'économie et l'écologie à l'intérieur d'une approche transdisciplinaire inédite au sein de laquelle puisse se développer une vision commune du monde et de la société à construire (Costanza et al, 1997, p. 79). Pour l'économie écologique, il s'agit d'intégrer les paradigmes des différentes disciplines sans donner préséance au raisonnement économique, et en se basant notamment sur les modèles

---

<sup>54</sup> « L'irréversibilité n'est pas un caractère du temps parmi d'autres caractères, il est la temporalité même du temps (...) en d'autres termes il n'y a pas de temporalité qui ne soit irréversible, et pas

des sciences naturelles (Barry, 1999, p. 147). Une large part des analyses essentiellement macro-économiques consiste précisément à comprendre l'interaction de deux systèmes aux logiques différentes (l'un linéaire, illimité et réversible, l'autre circulaire, fini et évolutif) en vue d'envisager une configuration écologiquement soutenable de l'économie. La solution de la problématique écologique réside donc dans la réconciliation de deux systèmes incompatibles grâce notamment à l'élaboration d'un cadre cognitif commun que l'on peut qualifier de bio-économique. À notre avis cependant, en tentant un rapprochement trop objectif dans sa formulation, où tant les processus économiques que la dynamique écologique sont réifiés en tant que systèmes, le courant de l'écologie économique fait l'impasse sur les déterminants sociaux de l'activité économique et sur la médiatisation sociale des problèmes environnementaux. Obnubilé par sa perspective systémique, ce courant ignore les dynamiques sociales et politiques ainsi que leurs acteurs, ce qui le pousse à formuler plusieurs propositions qui s'avèrent profondément utopistes d'un point de vue socio-politique<sup>55</sup>. Comme l'affirment Becker et Raza :

A static and/or biologic perception of nature which is common to neoclassical environmental/resource economics and ecological economics alike, would fall short of essential aspects of the relation between nature and society. First of all, nature is a social construction (...). Concepts of nature are of course subject to historic change (...). Secondly, the relation between nature and society possesses contradictory and conflictual characteristics, and is not at all of a harmonious « nature » per se (Becker et Raza, 2000, p. 62).

À cet égard, il nous a semblé que le courant institutionnaliste pouvait fournir une perspective d'analyse intéressante, à l'instar des approches conventionnaliste et

---

d'irréversibilité pure qui ne soit temporelle » (J. Jankélévitch, 1974, p. 7 cité par Godard et Salles, 1991, p. 233).

<sup>55</sup> À notre avis, le cœur du cadre d'analyse de l'économie écologique issu des penseurs américains mais aussi européens se caractérise par une perspective systémique, ce qui va à l'encontre d'une approche institutionnaliste qui fait place aux acteurs politiques et sociaux ainsi qu'aux rapports de pouvoir. Sur

régulationniste comme nous le verrons plus loin. Ces courants abordent la question environnementale non plus directement dans sa matérialité, mais à travers la médiatisation qui en est faite par les institutions sociales. L'approche institutionnaliste permet à notre avis de comprendre de façon plus juste les dimensions sociales et politiques de la crise environnementale indispensables à la théorisation d'une véritable économie de l'environnement. Cette approche est notamment en mesure de jeter un regard critique sur la *colonisation*<sup>56</sup> des domaines d'activités et d'investigations sociales par la science économique, dont l'environnement n'est qu'un exemple<sup>57</sup>. Comme l'explique Barry, les démocraties libérales sont dominées par la pensée économique orthodoxe qui se présente comme une science objective sur laquelle peuvent s'appuyer les décisions politiques. Il n'est donc pas surprenant que le débat politique sur l'environnement soit lourdement influencé par les formes économiques classiques de raisonnement et d'argumentation (Barry, 1999, p. 142). De plus, la domination du discours économique a une influence réelle sur la façon dont les individus appréhendent la question environnementale ainsi que la manière dont celle-ci est problématisée à l'échelle de la société. Or, comme l'explique Jacobs, malgré ses prétentions à l'objectivité et à la neutralité, le cadre néoclassique comporte un fort contenu normatif qui n'est jamais explicité, c'est à dire certains choix de valeurs sous-jacents à la conceptualisation de la problématique environnementale et des pistes de solution (Jacobs, 1997, p. 77; 81-82). La perspective institutionnaliste permet de rendre compte de ces dimensions restées étrangères aux autres courants, et pourtant essentielles à la compréhension de la problématique environnementale.

---

ce point, nous divergeons donc de Barry qui définit le courant de l'économie écologique comme étant institutionnaliste (Barry, 1999, p. 147).

<sup>56</sup> Selon une expression de Barde et Gerelli, 1977, p. 24.

<sup>57</sup> En réponse à ce phénomène, et faisant probablement écho à l'importance politique du discours économique, plusieurs en appellent à une interdisciplinarisation de l'économie. Voir Söderbaum, 1992 cité par Froger, 1997, p. 154.

Cependant, son cadre d'analyse reste à ce jour incomplet, notamment en ce qui concerne l'évolution des institutions existantes et le processus d'institutionnalisation comme paramètre des transformations sociales. Alors que certains de ses auteurs appellent une transformation des institutions susceptible de refléter les nouvelles valeurs environnementales<sup>58</sup>, nous arguons que les institutions ne sont pas une simple traduction des valeurs morales de la société, et que leur configuration répond à des jeux et une dynamique sociales dont les valeurs ne sont qu'une composante. Les courants régulationniste et conventionnaliste avec lesquels le courant institutionnaliste nourrit certaines affinités peuvent apporter ici un éclairage intéressant.

Enfin, force est de constater que les théorisations économiques de la problématique environnementale ne font aucune place au phénomène des crises qui ponctuent avec force l'évolution du système capitaliste contemporain. À notre avis, on ne peut analyser correctement les rapports entre le système économique et la problématique environnementale sans appréhender la dynamique de ses crises, non seulement parce qu'elles constituent une catégorie heuristique, mais aussi parce qu'elles influencent profondément le comportement des acteurs économiques et sociaux. On ne peut donc faire l'économie d'une compréhension des crises économiques pour aborder l'impact de la problématique environnementale dans les sociétés contemporaines. Sur ce point, le courant régulationniste auquel nous consacrons le chapitre qui suit nous semble incontournable.

---

<sup>58</sup> Froger mentionne justement cette transposition des nouvelles valeurs comme l'une des principales difficultés que rencontrera le processus de modernisation écologique des institutions (Froger, 1997, p. 156).

## CHAPITRE 2

### THÉORIE DE LA RÉGULATION ET PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Au cours des années 1970, une importante crise économique s'est juxtaposée à la crise écologique. Alors qu'elles prennent racine dans ce qui avait fait le succès même des trente glorieuses, la montée des préoccupations environnementales coïncide en effet avec les débuts d'une crise du système industriel-consomérisme qui fut à la base de la prospérité des trente glorieuses. Si on ne peut affirmer que la crise écologique soit une cause directe ou même éloignée de la crise économique (Lipietz, 1995, p. 351), il n'en demeure pas moins que la persistance et l'ampleur de la crise écologique laissent penser qu'à moyen terme, une sortie durable de la crise économique devra nécessairement tenir compte de la question environnementale (Lipietz, 1989; 1995; 1999).

Cette perspective contrecarre les thèses voulant qu'une nouvelle période de prospérité requiert le simple retour à un ordre économique passé dont il s'agit de restaurer la configuration clef. Elle invite au contraire à examiner de plus près les approches hétérodoxes susceptibles d'offrir des lectures plus souples de la dynamique économique.

## 2.1 La Théorie de la régulation : concepts et outils d'analyse<sup>1</sup>

Depuis le milieu des années 1970, et même avant dans certains pays, le monde industrialisé connaît une crise économique sans précédent. Alors que les Trente Glorieuses de l'après-guerre semblaient porteuses de perspectives inespérées en termes de prospérité et de paix sociale, la crise économique amorcée par le choc pétrolier de 1973 s'est prolongée et intensifiée, défiant les analyses conjoncturelles qui prédisaient un retour à la croissance à courte ou moyenne échéance.

Bon nombre de théories ont tenté d'expliquer le phénomène de la crise en l'assimilant à un dysfonctionnement ou à un dérèglement du système économique. D'autres y voient le résultat d'une rigidification institutionnelle empêchant le capitalisme de poursuivre sa lancée en tirant profit des derniers développements technologiques. Dans les deux cas, la croissance constitue la normalité, alors que les crises font figure d'aberrations. En marge de ces analyses qu'elle considère réductrices, l'approche de la régulation avance plutôt l'idée que la période de croissance est elle-même une période exceptionnelle qui porte en elle le germe de la crise qui lui succédera. Si bien que pour l'approche de la régulation, périodes de croissance et crises doivent être analysées simultanément comme les deux revers d'une même médaille.

L'architecture générale de la théorie de la régulation comporte trois niveaux d'analyse allant des concepts les plus abstraits à des notions susceptibles d'être confrontées à la réalité empirique. À titre d'exemple, cette approche peut s'intéresser à l'étude du rapport social en général ou aux formes particulières qu'il prend dans le temps (Boyer,

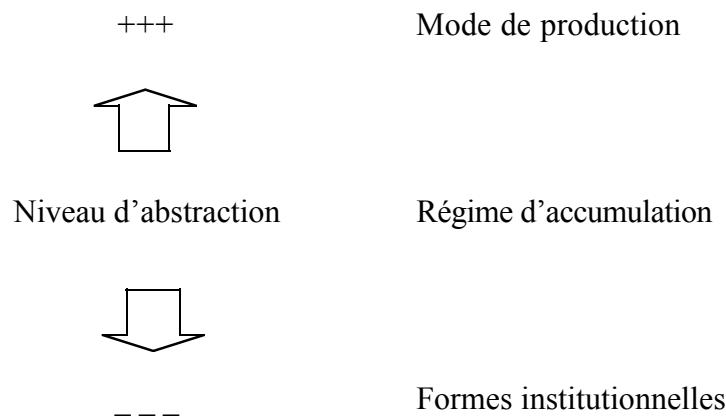
---

<sup>1</sup> Bélanger et Lévesque mentionnent que « Le terme théorie est employé improprement pour désigner l'approche de la régulation » et rappellent à ce sujet les propos de Lipietz pour qui : « Parler de 'théorie' signifierait que les 'approches' ont enfin produit un résultat 'achevé pour l'essentiel'. Il n'en est rien » (Lipietz, 1987, p. 1050, cité par Bélanger et Lévesque, 1991, p. 17). Même si nous faisons notre les remarques de Lipietz et de Bélanger et Lévesque, nous utiliserons indistinctement les

1986, p. 42; Boyer et Saillard, 1995, p. 60-61). Le niveau le plus abstrait est celui du mode de production capitaliste. Un second niveau concerne le régime d'accumulation, c'est à dire la caractérisation des régularités économiques et sociales qui permettent l'accumulation pendant une période donnée. Le troisième niveau d'analyse se penche sur les formes institutionnelles à l'origine des régularités sociales et économiques.

### Schéma 2.1

#### Niveaux d'analyse de la théorie de la régulation




---

expressions *théorie* et *approche* pour désigner les travaux régulationnistes, qu'ils émanent de l'école fondatrice parisienne, ou des écoles québécoise, allemande et autrichienne qui s'en inspirent.

### ***2.1.1 Système de production et régime d'accumulation***

Dans l'optique régulationniste, le mode de production correspond à « toute forme spécifique des rapports de production et d'échange, c'est à dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société » (Boyer, 1986, p. 43). Dans la réalité, il n'existe pas de mode de production à l'état pur; la structure économique d'une société se définit plutôt par une articulation de différents modes de production.

#### **2.1.1.1 Le système de production capitaliste**

Largement dominant à l'heure actuelle, le mode de production capitaliste correspond à un métasystème susceptible de prendre plusieurs formes. Il se caractérise par des rapports d'échange et de production spécifiques qui imposent « le primat de la valeur d'échange sur la valeur d'usage » et font « de l'accumulation un impératif du système » (Boyer et Saillard, 1995, p. 60). L'accumulation capitaliste consiste à accroître, grâce à la plus-value, la grandeur de la valeur en procès détenue par les capitalistes sous forme de nouveaux achats de moyens de production et de nouvelles embauches (Lipietz, 1984, p. 16).

L'échange marchand suppose que la production est assurée par des unités économiques privées et indépendantes les unes des autres, dont le travail est socialement validé par l'échange des marchandises produites. Le producteur acquiert par ce biais « un droit sur une part équivalente du travail social produite par une autre unité de la division du travail » (Idem, 1984, p. 11). Élément essentiel de ce système de reconnaissance-droit, la monnaie joue le rôle d'équivalent général, mais aussi de

*contrainte institutionnelle* puisque la reconnaissance sociale du travail engagé par le producteur ne peut se faire que par un échange contre monnaie, ce qui lui garantit par ailleurs un droit inconditionnel sur les autres marchandises produites (Idem, 1984, p. 13-14).

En ce qui concerne la production, la spécificité du capitalisme réside dans la séparation entre producteurs et moyens de production qui est à l'origine du rapport salarial (Boyer, 1986, p. 44). Ce rapport comporte une dimension double : la séparation capital-travail d'une part, et la séparation des travailleurs au sein de l'unité de production d'autre part. On distingue la propriété économique qui correspond à « la capacité d'affecter les unités économiques à telle ou telle production dans l'économie marchande », de la possession réelle qui désigne « la capacité d'organiser et de mettre en œuvre le dispositif productif » (Lipietz, 1984, p. 15).

En vertu du contrat salarial, le salarié met à la disposition du capitaliste sa force de travail et obtient une contrepartie monétaire qui correspond à une norme de consommation. Celle-ci est moindre que la valeur de la production car le salarié abandonne au capitaliste qui assume les risques de la validation marchande une plus value, ainsi que le contrôle sur son travail (Ibidem). Le contrat de travail fixe le prix, la durée et l'intensité du travail, et a pour enjeu le salaire ou la norme de consommation (Boyer, 1986, p. 45).

D'autre part, l'organisation du travail au sein de l'unité de production précise la manière dont la plus value est obtenue. En séparant savoir et exécution par exemple, le capitaliste s'approprie une partie du savoir-faire et s'assure un contrôle sur l'usage et l'intensité du temps de travail du producteur direct (Lipietz, 1984, p. 16). Cette dimension concerne autant l'organisation du travail au sens large que le rapport homme-machine qui en fait partie.

Le capitalisme se caractérise par d'autres formes de contradictions telles que la concurrence entre capitalistes (dimension des unités de production, articulation des capitalismes industriel et financier, formation des prix, etc) ou les rapports entre le capital et l'État à l'échelle internationale (rapport État/capital, rivalités inter-impérialistes et rapports avec la périphérie, spécialisation et division internationale du travail).

Les contradictions fondamentales du capitalisme pourraient laisser penser que la crise devrait être la règle plutôt que l'exception ou à tout le moins laissent entrevoir que la reproduction d'une économie marchande à travers ses transformations ne va pas de soi (Boyer, 1986, p. 45; Lipietz, 1989a, p. 3). Pourtant, l'expérience démontre que pendant certaines périodes, le processus d'accumulation se poursuit sans trop de difficultés au sein de ce que les régulationnistes appellent *un régime d'accumulation*.

### 2.1.1.2 Le régime d'accumulation

Le régime d'accumulation traduit une série de régularités économiques et sociales à travers lesquelles les normes de production, de distribution et d'usage évoluent d'une manière conjointe et compatible (Lipietz, 1989a). Plus spécifiquement, Lipietz définit le régime d'accumulation comme :

Un mode de répartition et de réallocation systématique du produit social réalisant sur une période prolongée une certaine adéquation entre les transformations des conditions de la production (volume de capital engagé, distribution entre les branches, normes de production) et les transformations dans les conditions de la consommation finale (normes de consommation des salariés et des autres classes sociales, dépenses collectives, etc.) (Lipietz, 1984, p. 18).

En d'autres termes, le régime d'accumulation correspond à la façon d'organiser et de répartir les surplus en fonction des sections (production-consommation), des branches industrielles et des classes sociales (salaires-profits). Pour qu'un régime d'accumulation puisse être cohérent, il faut que la croissance des biens de production et de consommation corresponde à celle des engagements en capital et du pouvoir d'achat des salariés.

L'approche de la régulation distingue plusieurs régimes d'accumulation susceptibles de varier en fonction du changement technique, de la structure de la demande ou du mode de vie salarié (Boyer et Saillard, 1995, p. 61). L'*accumulation extensive* caractéristique des débuts du capitalisme s'appuie sur l'élargissement du procès de production sans changement technique; l'investissement se fait surtout dans la section des biens de production et dans les branches de l'industrie lourde. La valeur de la force de travail est liée aux conditions de production agricole et le mode de vie ouvrier peut rester marqué par une production précapitaliste. Dans l'*accumulation intensive* au contraire, la consommation ouvrière est intrinsèquement liée à la production capitaliste de masse. L'accumulation résulte autant de la transformation du procès de travail que de la transformation des conditions de reproduction de la force de travail. L'investissement est réparti à travers les deux sections, soit celle des biens de production et celle des biens de consommation.

La reproduction d'un régime d'accumulation suppose que des forces coercitives orientent les stratégies et les anticipations d'agents économiques multiples et décentralisés car si la régularité du régime d'accumulation peut constituer un guide pour les agents économiques, la cohérence de leurs actions nécessite néanmoins l'instauration de mécanismes régulateurs (Lipietz, 1989a, p. 4; Boyer et Saillard, 1995, p. 63). C'est ici qu'intervient le concept de *mode de régulation*.

### **2.1.2 Mode de régulation et formes institutionnelles**

Lipietz définit le mode de régulation de la façon suivante :

L'ensemble des normes, incorporées ou explicites, des institutions, qui ajustent en permanence les anticipations et les comportements individuels à la logique d'ensemble du régime d'accumulation. Le mode de régulation constitue le paysage par lequel se guident les agents individuels de telle sorte que soient respectées en profondeur les conditions d'une reproduction et d'une accumulation équilibrées (Lipietz, 1989a, p. 4)<sup>2</sup>.

Comme le précise Boyer, le mode de régulation permet de :

reproduire les rapports sociaux fondamentaux [...] soutenir et 'piloter' le régime d'accumulation en vigueur; assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système (Boyer, 1986, p. 54-55).

Le mode de régulation apparaît donc comme un guide permettant la coordination et la compatibilité des décisions individuelles décentralisées de telle sorte que puissent se reproduire les rapports sociaux fondamentaux dans la continuité du processus d'accumulation.

Le mode de régulation résulte d'un ensemble de formes institutionnelles historiquement déterminées qui sont autant de codifications des rapports sociaux. Ces formes institutionnelles canalisent les comportements à travers trois principes d'action : 1) *la loi, la règle ou le règlement* sont définis au niveau collectif et ont un caractère coercitif; 2) *le compromis négocié* résulte d'une entente entre plusieurs parties et se traduit par des conventions officielles régissant les engagements mutuels;

---

<sup>2</sup> Voir aussi Lipietz, 1984, p. 20.

enfin, 3) *la communauté d'un système de valeurs ou de représentations* traduit les cas où une routine ou une convention tacite de comportement viennent se substituer à la diversité potentielle des initiatives individuelles (Boyer, 1986, p. 55-56; Boyer et Saillard, 1995, p. 64).

### 1.1.2.1 Les formes institutionnelles

Les formes institutionnelles reposent au préalable sur une première forme de régulation que Lipietz qualifie d'archétypale : l'instance politique, ou l'État. C'est à travers cette *méga-institution* que « la société, pour conflictuelle qu'elle soit, s'institue comme devant continuer à exister [et que] les fractions qui composent la communauté ne se consument pas dans une lutte sans fin » (Lipietz, 1984, p. 6). L'État ne traduit pas un consensus social; il est plutôt l'expression d'une hégémonie, c'est à dire de la domination de certains groupes sociaux sur d'autres. C'est à travers cette première forme de régulation archétypale de l'État que sont instituées les autres formes institutionnelles; comme l'expliquent Breton et Levasseur : « L'étude (des) formes institutionnelles passe par l'État, foyer de l'institutionnalisation : c'est à dire source ultime de légitimation des institutions sociales et point d'arrivée de toutes les légitimités institutionnelles » (Breton et Levasseur, 1990, p. 81).

De façon plus générale, les formes institutionnelles sont le fruit de la lutte des individus et des classes; elles traduisent des compromis institutionnalisés qui permettent aux agents d'entrer en rapport dans une paix relative pour une période donnée. Comme l'expliquent Delorme et André :

À l'origine du compromis, nous trouvons une situation de tension et de conflit entre groupes socio-économiques.[...] Dans la mesure où aucune des forces en présence ne parvient à dominer les forces adverses à un degré qui permettrait

d'imposer totalement ses intérêts propres, le compromis finit par en découler. [...]

L'institutionnalisation désigne la mise en place d'une forme d'organisation créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes, imposant une discipline à l'égard de l'institution qui prend alors les apparences d'une donnée objective pour chaque acteur, individu ou groupe, par rapport à laquelle se trouvent progressivement adaptés des comportements et des stratégies (Delorme et André, 1983, p. 672).

La théorie de la régulation identifie cinq grandes formes institutionnelles dont l'agencement hiérarchisé résulte en un mode de régulation a priori largement inintentionnel : la monnaie, le rapport salarial, les formes de la concurrence, le régime international ainsi que les formes d'intervention de l'État (Boyer et Saillard, 1995, p. 61-63, 543-544). La première de ces formes est *la monnaie* qui assure la connexion entre les unités économiques. Elle institue tant les rapports que les sujets *marchands*, et les différentes formes qu'elle peut prendre affectent aussi bien le cours de l'accumulation que la production, l'emploi ou les prix (Boyer, 1986, p. 48-49)<sup>3</sup>.

Pour la théorie de la régulation, *le rapport salarial* constitue la forme institutionnelle centrale des sociétés capitalistes dans la mesure où il permet de caractériser le type d'appropriation du surplus dans le mode de production capitaliste (Boyer, 1995, p. 62). Loin de se réduire à une relation marchande qui serait définie par le salaire, le rapport salarial correspond de façon beaucoup plus large et complexe à : « l'ensemble des conditions qui régissent l'usage et l'organisation du procès de travail, de la hiérarchie des qualifications, de la mobilité de la force de travail ou encore de la formation et de l'utilisation du revenu salarial » (Boyer, 1980, p. 494)<sup>4</sup>. Il touche donc autant les rapports de travail que les conditions de reproduction de la force de travail.

---

<sup>3</sup> Lipietz précise que « Le système monétaire est une combinaison incroyablement variable de monnaie-marchandise et de monnaie de crédit, du système fractionné et du système centralisé : c'est un système hiérarchisé » (Lipietz, 1984, p. 14).

<sup>4</sup> Cité par Bélanger et Lévesque, 1991, p. 25.

Boyer énumère cinq éléments permettant de caractériser les configurations de ce rapport : le type des moyens de production, la forme de la division sociale et technique du travail, les modalités de mobilisation et d'attachement des salariés à l'entreprise, les déterminants du revenu salarial et le mode de vie salarié (Boyer, 1986, p. 49).

Les *formes de la concurrence* décrivent la structure du marché et ses conséquences sur le régime d'accumulation. Présentées de façon abstraite, elles visent à mettre en lumière « les modalités de mise en rapport des foyers d'accumulation (c'est à dire) comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation fractionnés et dont les décisions sont a priori indépendantes les unes des autres » (Hollard, 1995, p. 162)<sup>5</sup>. Des facteurs tels que la taille des entreprises, la structure d'une filière de production, le degré d'intégration des firmes et le dosage de concurrence/coopération qui existe entre elles, ou encore des éléments tels que l'objet et la dimension géographique de la concurrence ainsi que les rapports existant entre le capital financier et le capital industriel, constituent autant de traits distinctifs des formes de la concurrence qui caractérisent les régularités d'un régime d'accumulation particulier.

Le *régime international* décrit les modalités d'insertion de l'État Nation dans l'espace international, et la structuration de ce dernier. Le type d'intégration résulte le plus souvent de choix politiques concernant le régime commercial, la localisation de la production, l'ouverture aux capitaux étrangers ou l'opération de change. La notion d'insertion veut dépasser l'opposition entre économie ouverte et économie fermée en avançant l'idée que chaque pays occupe une position précise dans un ordre

---

<sup>5</sup> Hollard rappelle que l'accumulation du capital est le fait de deux types d'agents : les centres d'allocation du capital, qui déplacent le capital d'une activité à l'autre, et les entreprises, responsables des décisions d'investissement, de production et de prix. Hollard, Michel, « Les formes de la concurrence », dans Boyer, 1995, p. 162. Par ailleurs, Boyer précise que la problématique

international doté d'une certaine cohérence (Boyer, 1986, p. 51-52; Boyer et Saillard, 1995, p. 62).

Enfin, *les formes d'intervention de l'État* caractérisent l'articulation existant entre la sphère politique et la dynamique économique. Pour les Régulationnistes, l'État n'est pas plus extérieur au système économique que ses interventions ne sont strictement fonctionnelles. Il participe tout autant à l'établissement du système d'accumulation et à sa consolidation qu'à sa crise (Boyer, 1986, p. 52-53).

Chacune de ces cinq formes institutionnelles s'incarne à travers des instances ou des organisations concrètes que Lipietz définit comme étant les réseaux, c'est à dire les formes d'organisation de la reproduction quotidienne : « si 'le marché' est une forme institutionnelle, les marchés, les foires, sont des réseaux, où se déploient des comportements plus ou moins routiniers » (Lipietz, 1984, p. 7).

### 1.1.2.2 Les différents modes de régulation

L'agencement des formes institutionnelles propres à une société donnée se traduit par un mode de régulation caractéristique. La théorie de la régulation distingue plusieurs modes de régulation : à l'ancienne, concurrentiel, monopoliste ou fordiste, et éventuellement, post-fordiste. Dans le mode de régulation *à l'ancienne*, les rapports personnels et communautaires supplantent les rapports marchands de telle sorte que « l'économie est encore encastrée dans le social » (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 22).

Dans une régulation *concurrentielle* au contraire, les rapports marchands constituent la principale forme de régulation : le travail, la terre tout autant que la monnaie sont

---

régulationniste insiste moins sur les phénomènes de concentration et de centralisation chers aux Institutionnalistes américains que sur leurs conséquences sur l'accumulation (Boyer, 1986, p. 50).

régulés par le marché et le jeu de l'offre et de la demande (Ibidem). La force de travail est vendue au jour le jour sur une base individuelle, et la validation sociale des marchandises et de la force de travail est assurée *ex post*, par delà le « saut périlleux » de la transformation en monnaie (Lipietz, 1984, p. 21). L'organisation du travail est marquée par la division de la conception et de l'exécution, dans le cadre d'une production de masse (taylorisme). Les entreprises œuvrent principalement dans une branche bien définie, et les transferts de capitaux interbranches s'opèrent par l'entremise du marché boursier. L'État est peu présent sur la scène économique, si ce n'est pour assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement du marché. Pour sa part, l'ordre international est marqué par le colonialisme de quelques pays impérialistes qui écoulent leurs surplus tout en s'approvisionnant en matières premières auprès de leurs colonies.

Dans le troisième mode de régulation, qualifié de *monopoliste* ou de *fordiste*, la validation des marchandises est assurée *ex ante* : « les valeurs en procès intègrent à la fois leur propre croissance et la transformation des normes sociales de production et d'échange pour orienter leurs métamorphoses » (Ibidem). Le mode de régulation monopoliste repose sur des structures telles que le crédit, le contrat collectif de travail, les politiques sociales et l'intervention étatique qui assurent à l'avance la vente des marchandises et de la force de travail (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 22). Les travailleurs reconnaissent les droits de gérance des dirigeants en échange d'un partage des gains de productivité. Au chapitre des prix, la distinction entre les régimes concurrentiel et monopoliste est capitale dans la mesure où comme l'affirme Hollard :

Dans une forme monopoliste, le profit des entreprises ne se détermine pas de manière résiduelle, par différence entre le prix de marché et le coût de production, [...] au contraire, le prix de marché est influencé, si ce n'est déterminé, par la recherche d'une marge calculée avant la vente du produit et qui vient s'ajouter au coût de production (Hollard, 1995, p. 162).

C'est ainsi que les monopoles ou les oligopoles des secteurs les plus productifs peuvent imposer des prix plus élevés que la valeur produite. Enfin, l'État est directement engagé dans le développement économique et participe activement à l'institutionnalisation de plusieurs formes de régulation.

Quant au quatrième mode de régulation, il s'agit de l'éventuel modèle *post-fordiste* au sujet duquel les hypothèses demeurent ouvertes (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14). Il pourrait s'articuler autour de certaines pratiques actuellement en émergence mais comme nous le verrons, il reste à définir à la suite notamment des questionnements induits par notre problématique.

### ***2.1.3 Schéma d'accumulation et modèle de développement***

Concurrentiel, monopoliste ou post-fordiste, le mode de régulation peut se combiner soit avec un régime d'accumulation extensive, soit avec un régime d'accumulation intensive, donnant lieu à ce que les Régulationnistes appellent le *schéma d'accumulation*. Ce schéma n'est qu'une dimension de la notion plus large de modèle de développement.

L'approche de la régulation définit le modèle de développement comme une combinaison particulière de plusieurs éléments fondamentaux dont la stabilité peut être constatée ex post : en plus d'un régime d'accumulation en fonction duquel est organisée la production et sont répartis les surplus, et d'un mode de régulation reposant sur des formes institutionnelles régissant les rapports sociaux fondamentaux tels que le rapport salarial, le modèle de développement suppose un bloc social hégémonique ainsi qu'un paradigme sociétal.

**Schéma 2.2**  
**Éléments constitutifs d'un modèle de développement**

<i>Éléments (théorie régulationniste)</i>	<i>Niveaux analytiques (Touraine)</i>
Schéma d'accumulation	
Régime d'accumulation	} Organisationnel
Mode de régulation	} Institutionnel
Bloc social hégémonique	} Rapports sociaux
Paradigme sociétal	

Le bloc social correspond à une alliance relativement stable entre les différents groupes sociaux. Lipietz explique qu'un bloc social devient hégémonique « quand il fait reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt de la nation tout entière » et que « la fraction de la nation dont les intérêts ne sont pas du tout pris en compte (est) très minoritaire » (Lipietz, 1989a, p. 4). Il ajoute :

Pour autant que les intérêts, dont la prise en compte constitue l'enjeu du consensus sur lequel se construit et se reproduit le bloc hégémonique, sont des intérêts économiques, on voit se dessiner la cohérence entre bloc hégémonique, régime d'accumulation et mode de régulation (Ibidem).

L'existence même d'un tel bloc hégémonique suppose un certain consensus sur les finalités du développement et la conception du progrès. En d'autres termes, il suppose un paradigme sociétal, c'est à dire une vision du monde largement partagée qui « redouble au niveau des idées et des comportements le modèle de développement » (Lipietz, 1989, p. 24). Le paradigme sociétal correspond à un ensemble de représentations collectives et de valeurs partagées qui soude la société et

la rassemble autour d'un projet commun. La vision du monde propre à une société définie dans le temps et dans l'espace reflète un accord sur un certain mode de vie en société, et traduit une conception largement acceptée du moral, du normal et du désirable (Lipietz, 1989, p. 24).

Pour qu'un modèle de développement se stabilise, il doit exister une cohérence entre ses différents éléments constitutifs (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14). Or, comme l'explique Lipietz :

Régime d'accumulation, mode de régulation, bloc hégémonique et paradigme sociétal sont tous les quatre fruits d'une évolution historique conflictuelle. Leur adéquation réciproque au sein d'un modèle de développement économico-social est un quasi miracle. Une fois trouvée, cette cohérence tend à se renforcer. Mais elle est aussi minée par les contradictions propres au modèle, et par ce qui est resté ou se développe à l'écart du modèle (Lipietz, 1989a., p. 4).

C'est alors que le modèle de développement peut entrer en crise.

#### ***2.1.4 Les crises***

L'approche de la régulation reconnaît cinq type de crises. Le premier type est provoqué par une perturbation externe, qu'il s'agisse d'une pénurie, d'une catastrophe naturelle, d'une guerre ou encore de l'effondrement d'une économie voisine (Boyer, 1986, p. 61). Il est fondamentalement distinct des autres types de crises identifiés par les Régulationnistes en ce qu'il ne résulte ni de la dynamique de régulation, ni de l'épuisement du régime d'accumulation. En effet, bien qu'elle reconnaisse le potentiel perturbateur d'un évènement externe, la spécificité de l'approche de la régulation réside précisément dans l'hypothèse d'autres types de crises lors desquels un modèle de développement se voit déstabilisé en l'absence de tout choc exogène. C'est que le

caractère contradictoire des rapports sociaux n'est jamais épuisé par le compromis institutionnel qui en permet la régulation. Comme l'expliquent Delorme et André :

(Alors qu'ils) ne sont qu'un choix réalisé dans un ensemble de choix possibles [...] les compromis institutionnalisés s'imposent comme des cadres par rapport auxquels la population et les groupes concernés adaptent leurs comportements. Il est alors peu surprenant que le véritable verrouillage des positions et des intérêts acquis illustré par les compromis institutionnalisés soit appelé à devenir l'objet de tensions croissantes avec le passage du temps (Delorme et André, 1983, p. 673-674).

Si bien que « l'accumulation inévitable de divergences et de contradictions (...) peut conduire à des discontinuités (plus ou moins fondamentales) dans la reproduction des rapports sociaux » (Lipietz, 1984, p. 8). En d'autres termes, « la crise n'est que l'autre face de la régulation : l'une exprime, l'autre contient la conflictualité originale des rapports sociaux » (Ibidem).

Lorsque se manifeste une certaine déviance entre les anticipations et les comportements, les structures institutionnelles en place doivent « 'ramener chacun à la raison', c'est à dire à la logique immanente de la configuration actuelle des rapports sociaux »(Ibidem). Inhérent au processus de régulation, la récurrence de ce deuxième type de crise dont la configuration est intimement liée au mode de régulation en vigueur, permet de résorber les tensions qui se sont accumulées pendant une phase d'expansion. Ce type de crise appelé *petite crise* ou *crise dans la régulation*, peut se résoudre par de simples ajustements dans le cadre du modèle de développement, sans procéder à un véritable renouvellement des institutions (Boyer, 1986, p. 62-63; Boyer Saillard, 1995, p. 64-66)).

Néanmoins, ces ajustements successifs transforment peu à peu le mode de régulation et les institutions sur lesquelles il se fonde au point de les déstabiliser d'une façon irrémédiable. Il peut aussi arriver qu'un mode de régulation construit autour d'autres

enjeux s'avère incapable de gérer des perturbations d'un type nouveau. Enfin, des mouvements sociaux peuvent remettre en cause les compromis institutionnalisés, ce qui traduit un nouvel état des rapports sociaux devenu incompatible avec la reproduction du système économique (Boyer, 1986, p. 64). S'amorce alors un troisième type de crise, que les Régulationnistes appellent une *grande crise*, ou *crise de la régulation*. Celle-ci exprime « l'inadéquation entre les comportements induits par le fonctionnement même du mode de régulation d'une part, et les tendances ou les exigences de la reproduction des rapports sociaux dans la formation économico-sociale d'autre part » (Lipietz, 1984, p. 8). En d'autres termes, le mode de régulation et le régime d'accumulation ne sont plus cohérents. La grande crise peut aussi prendre la forme d'un quatrième type de crise où c'est d'abord le régime d'accumulation qui s'effondre et entraîne dans sa chute le modèle de développement.

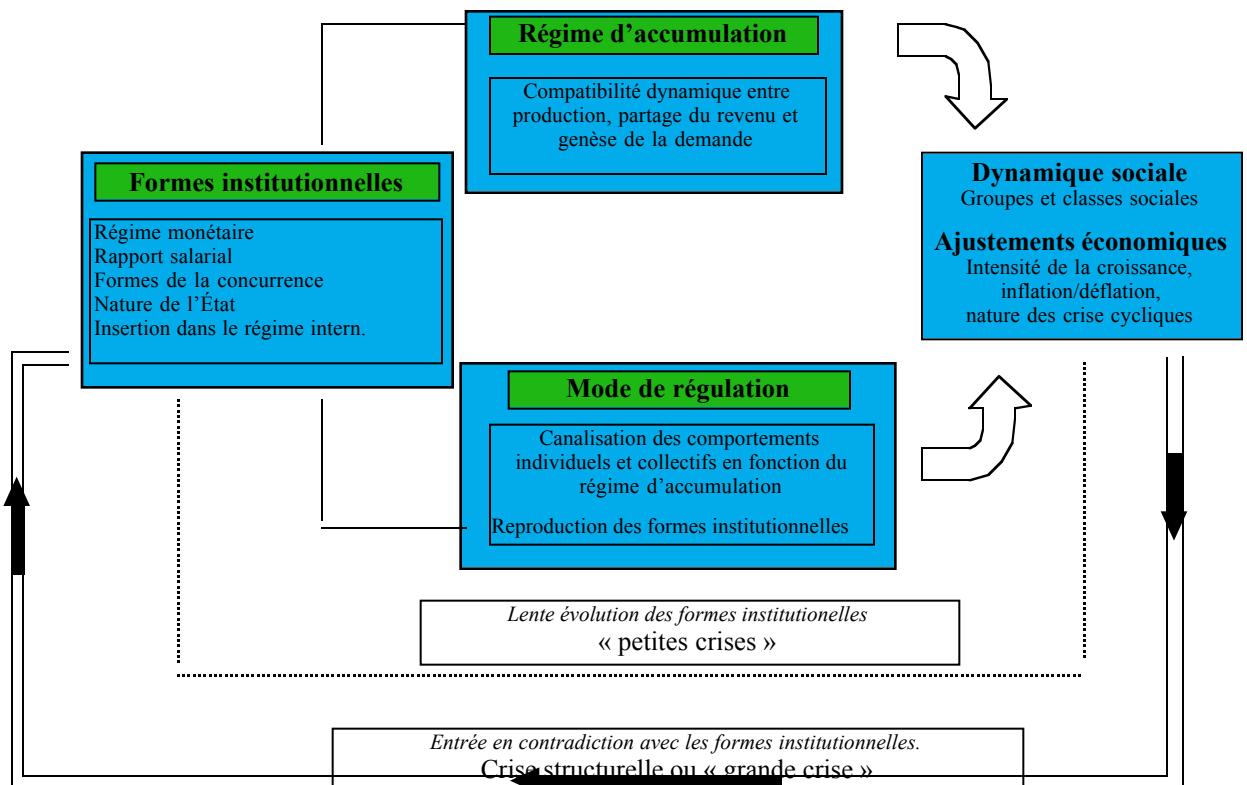
Dans les deux cas, le processus d'accumulation se grippe, les formes sociales qui le soutenaient se désagrègent, et les compromis sociaux éclatent. « le modèle, ses buts, ses règles, ses promesses apparaissent comme dépassées : non viables économiquement, rejetées politiquement et socialement » (Lipietz, 1989, p. 11). Les luttes sociales ne visent plus désormais à se positionner dans un ordre établi dont on rejette même les promesses, mais bien à transformer cet ordre en exigeant de nouvelles règles du jeu et une nouvelle conception du progrès et de la vie en société. Ces crises se caractérisent par l'éclatement du bloc social hégémonique, la remise en question du paradigme sociétal et par le fait que, comme l'expliquent Bélanger et Lévesque :

Les formes structurelles n'arrivent plus à réguler à la fois les nouvelles demandes sociales des acteurs qui étaient parties prenantes des anciens compromis, et celles des nouveaux acteurs qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas encore reconnus lorsque les anciens compromis avaient été scellés (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 44).

Ces périodes de grandes crises constituent ce que Lipietz appelle des bifurcations de l'histoire, des périodes ouvertes où les projets sont redéfinis et pendant lesquelles s'instaure une nouvelle configuration des forces sociales (Lipietz, 1989, p. 11). Ce type de crise ne peut être résorbé sans une intervention politique permettant de redéfinir les règles du jeu, et sans la constitution d'un nouveau bloc social hégémonique (Chartres, 1995, p. 274).

En dernier lieu, il est possible qu'une grande crise mène à l'effondrement des rapports sociaux les plus fondamentaux du mode de production capitaliste. Les Régulationnistes reconnaissent en effet qu'il serait abusif de conclure au caractère indépassable du capitalisme, même si une certaine plasticité des rapports sociaux qui le constituent lui ont jusqu'à maintenant permis de surmonter trois grandes crises et deux guerres mondiales. Ce cinquième et dernier type de crise suppose « un changement socio-politique radical qui impulse, dans l'ordre juridique et dans la réalité des pratiques, un bouleversement des rapports de production et d'échange » comme ce fut le cas pour les systèmes féodal et socialiste (Boyer, 1986, p. 71).

**Schéma 2.3**  
**Le système de régulation et ses crises (Lévesque, 1995)**



### ***2.1.5 Une lecture inédite de la crise économique actuelle***

Grâce à cet outillage conceptuel innovateur, que nous avons présenté ici de façon très sommaire, les Régulationnistes proposent une relecture de l'évolution du capitalisme en développant une analyse tout à fait inédite de la crise économique que connaissent les pays industrialisés depuis le milieu des années 1970. Ils expliquent tout d'abord que le capitalisme a connu d'importantes transformations depuis ses débuts. Trois grandes crises ont marqué son histoire : la première à la fin du XIXe siècle, la seconde pendant les années 1930 et la dernière depuis le milieu des années 1970. Le premier modèle de développement qui se stabilise à partir de la dernière crise de l'Ancien Régime vers 1845 se caractérise par une accumulation extensive (l'élargissement du secteur capitaliste à travers le développement de la grande industrie) et une régulation concurrentielle. L'ajustement au jour le jour du salaire sur le coût de la vie, une monnaie-or ainsi qu'un État peu interventionniste sont quelques unes des formes institutionnelles qui sous-tendaient ce schéma d'accumulation (Lipietz, 1984, p. 23).

Vers les années 1890, le manque de débouchés et les limites de la productivité provoquent une crise de l'accumulation extensive. C'est alors que se développe progressivement une nouvelle forme d'organisation du travail à travers laquelle les entrepreneurs espèrent obtenir d'importants gains de productivité. L'Organisation Scientifique du Travail (OST ou Taylorisme) impose une décomposition des tâches de conception et d'exécution. L'expropriation d'un savoir-faire éventuellement incorporé dans la machine provoque une déqualification du travail ouvrier et entraîne une intensification du rapport capitaliste de soumission réelle. Ces transformations marquent les débuts d'un nouveau régime d'accumulation. Bien que cette première vague d'accumulation intensive se traduise par des gains de productivité de six pour

cent l'an, une progression du pouvoir d'achat trop faible conduira à la crise de surproduction des années 1930 (Lipietz, 1984, p. 24).

Suite à la seconde guerre mondiale, la mise sur pied d'une série d'institutions résultant de luttes sociales transforme l'ancien mode de régulation concurrentielle en un mode de régulation monopoliste. Cette évolution mène à la stabilisation d'un modèle de développement inédit et à une période de croissance exceptionnelle : le fordisme et les Trente Glorieuses.

### 2.1.5.1 Le fordisme<sup>6</sup>

Selon l'approche de la régulation, le modèle de développement fordiste se caractérise par trois éléments principaux : un principe d'organisation du travail, un régime d'accumulation et un mode de régulation. Au chapitre de l'organisation du travail, la séparation entre la conception et l'exécution (taylorisme) et l'incorporation du savoir faire collectif à travers la mécanisation conduisent à une production de masse et permettent des gains de productivité importants. Les salariés accordent un droit de gérance aux capitalistes en échange d'un partage des gains de productivité. Ce partage s'inscrit dans le cadre d'un régime d'accumulation intensive qui permet de soutenir une consommation de masse répondant à la production de masse, d'investir dans des moyens de production tout en maintenant le taux de profit<sup>7</sup>. Enfin, le mode de régulation monopoliste est assuré par un ensemble de formes institutionnelles : une

---

<sup>6</sup>Pour cette section et la suivante, nous nous sommes basés sur les sources suivantes : Boyer, 1995, p. 369-377; Lipietz, 1984, p. 25-26; Lipietz, 1989a, p. 5-7; Lipietz, 1989, p. 17-26; Leborgne et Lipietz, 1992, p. 14-15; Lipietz, 1999, p. 53.

<sup>7</sup>En fait, comme l'explique Lipietz, le respect des deux règles de l'accumulation intensive sera assuré notamment par le mode de régulation propre au fordisme. Il fallait tout d'abord que le taux de croissance du capital fixe par tête soit équivalent à celui de la productivité de la section I (biens de production), ce qui s'est vérifié de façon presque miraculeuse. La deuxième condition nécessitait que le taux de croissance de la consommation salariée soit équivalent à la productivité dans la section II (biens de consommation), ce qui a été assuré par la régulation du rapport salarial et l'adéquation entre production et consommation de masse (Lipietz, 1984, p. 25-27).

monnaie de crédit, un rapport salarial encadré par un réseau de conventions collectives et une série de législations sociales, une concurrence oligopolistique avec centralisation du capital, une dynamique d'ajustement essentiellement nationale entre l'offre et la demande avec insertion dans un ordre international sous hégémonie américaine, et un renforcement du rôle de l'État dans la dynamique économique : l'État providence.

Dans l'optique régulationniste, le modèle de développement fordiste traduit un grand compromis capital-travail cimenté par une certaine vision du monde : le paradigme sociétal fordiste. Selon Lipietz, ce paradigme repose sur une triple conception du progrès. En premier lieu, le rôle joué par la science et la technique est prédominant et nourrit les plus grands espoirs dans les domaines les plus divers. Deuxièmement, le progrès social est assuré par un régime d'accumulation redistributif. L'accès à la consommation et la croissance du pouvoir d'achat sont corrélatifs à une marchandisation de plus en plus étendue, dans un contexte de plein emploi. Enfin, l'État détient un rôle central dans le maintien d'un équilibre social entre intérêt général et intérêts particuliers. De façon générale, la définition du progrès est laissée en dehors du champ politique, tout comme est imposée à la société une certaine forme de solidarité : la solidarité administrative d'un État technocrate (Lipietz, 1989, p. 24-26; Lipietz, 1989a, p. 6). Outre le caractère « naturel » de la rétrocession des gains de productivité, de l'accès à la production marchande et d'une reconnaissance du caractère efficient du contrôle de l'organisation du travail par les classes sociales dominantes, le paradigme sociétal fordiste suppose que les buts du progrès technique et de la croissance économique visent principalement le plein emploi et la croissance de la consommation.

### 2.1.5.2 La crise du fordisme

Le modèle de développement fordiste est entré en crise à la suite de plusieurs facteurs d'ordre économiques, politiques et sociaux. À partir du milieu des années 1960 s'amorce un ralentissement des gains de productivité dans la plupart des secteurs industriels des pays développés attribuable, selon les régulationnistes, à l'épuisement du modèle taylorien d'organisation du travail. Les mécanismes fordistes assurent malgré tout le maintien de la hausse du pouvoir d'achat, et couplés à une hausse en valeur du capital par tête, entraînent un étranglement des profits. Contrairement à la crise de surproduction de 1930, la crise du modèle fordiste se présente donc comme une crise de la rentabilité.

Ce phénomène est simultanément aggravé par l'évolution du contexte international. En effet, vers la fin des années 1960, la balance commerciale des États-Unis devient déficitaire alors que s'accroît la compétitivité de l'Europe et du Japon. Le choc pétrolier qui s'ensuit accentue la chute de la rentabilité, forçant les pays à exporter davantage jusqu'à délocaliser leur production pour abaisser leurs coûts. Or, la demande interne des pays ne croît pas aussi vite que les besoins de débouchés internationaux. La compétitivité à l'échelle internationale a même pour effet de ralentir cette demande en créant une pression à la baisse sur les salaires et sur l'emploi de manière à contenir les coûts de production. Si bien qu'à une crise interne de l'offre s'ajoute une crise internationale de la demande que les mécanismes de régulation essentiellement nationaux sont incapables d'enrayer (Lipietz, 1989, p. 32).

Enfin, dès la fin des années 1960, de nouveaux mouvements sociaux réclament davantage d'autonomie et plaident pour un mode de vie moins consumériste et plus respectueux de l'environnement, illustrant un effritement certain de l'adhésion au paradigme sociétal et à la conception du progrès fordistes. La contestation du modèle

de développement remet en cause l'appauprissement du travail provoqué par le développement technologique et le caractère aliénant de tâches tronquées par le taylorisme. Enfin, la légitimité d'un État providence déjà ébranlée par la lourdeur soudaine des transferts sociaux dans une économie en perte de vitesse est menacée par un rejet de la mise en forme administrative et bureaucratique de la solidarité sociale qu'il propose.

En réponse à ce diagnostic, les Régulationnistes ont tenté, au cours des vingt dernières années de recherches, de dégager les grandes lignes d'un éventuel modèle postfordiste. Ces recherches ont d'abord et avant tout porté sur la configuration de l'organisation du travail et de l'appareil productif dans l'optique d'une nouvelle phase de croissance et d'un paradigme technologique en mutation (Coriat, 1979; Piore et Sabel, 1984; Bélanger et Lévesque, 1991; 1994). Elles se sont concentrées sur certaines dimensions du régime d'accumulation, du mode de régulation et des institutions qui le sous-tendaient, mais n'ont guère fait écho aux transformations sociales qui ont marqué les dernières décennies. Leurs analyses restent donc limitées en ce qui concerne les thèmes plus larges du modèle de développement et de son paradigme sociétal pourtant indissociables de la crise actuelle. Mais comme nous allons le voir, ces limites sont moins dues à des insuffisance de l'outillage conceptuel proposé par la théorie de la régulation qu'au confinement des recherches à certaines problématiques.

## ***2.1.6 Intérêt et limites des recherches régulationnistes***

### **2.1.6.1 L'originalité de la Théorie de la régulation**

L'intérêt de l'approche de la régulation réside dans son analyse inédite de la dynamique économique, et plus particulièrement des transformations du capitalisme. Née en réponse à la crise et forte d'une démarche historiciste de l'économie, cette approche hétérodoxe s'est construite autour du concept inédit de régulation qui lui permet d'appréhender « la dynamique contradictoire de transformation et de permanence d'un mode de production » (Boyer, 1995, p. 21). Critique à la fois de l'équilibre et de la reproduction, l'approche de la régulation s'est développée tout autant en réaction à la théorie néoclassique qu'aux analyses structuralistes marxistes (Ibidem; Lipietz, 89, pp. 9-10; Breton et Levasseur, 1990, p 72-76). Là où l'économie classique ne voit que des sujets marchands homogènes, les Régulationnistes reconnaissent l'existence d'individus socialement situés qui interagissent à travers un réseau de contraintes. L'existence de telles contraintes modèle leur logique d'action qui ne peut être réduite à une rationalité simpliste tel que le conçoit l'économie classique (Boyer et Saillard, 1995, p. 58-59). L'approche de la régulation se pose ainsi en « critique sévère et radicale du programme néoclassique, qui postule le caractère autorégulateur des économies de marché » et, dans une démarche similaire à celle de Granovetter (1985; 1994) « tente de construire des théories alternatives (...) plus respectueuses (...) de l'enchâssement des phénomènes économiques dans des sociétés riches d'autres relations sociales » (Boyer, 1995, p. 11, 25).

Par ailleurs, même si elle reconnaît l'importance des rapports sociaux, la théorie de la régulation rejette un structuralisme qui insiste davantage sur la reproduction des rapports capitalistes qu'il ne s'intéresse aux médiations de cette reproduction ou encore à sa fragilité, ce qui laisse peu de place à l'analyse du changement (Lipietz,

1984). En effet, « la réinterprétation structuraliste de Marx ne faisait qu'analyser les conditions de reproduction du capitalisme, sans accorder suffisamment d'importance aux transformations qui ont été nécessaires pour assurer cette surprenante résistance aux crises économiques et aux conflits » (Boyer, 1995, p. 21). À la fois inspiré par le concept de reproduction et en rupture avec lui, le *mode de régulation* traduit l'idée que des rapports sociaux se reproduisent, mais que cette reproduction ne va pas de soi, et qu'elle est constamment remise en question par des acteurs autonomes (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 24). Cette prise en compte de l'acteur par la Théorie de la régulation participe au renouvellement paradigmatique qui s'opère dans les sciences sociales pendant les années 1970. Elle est aussi facilitée par la primauté qu'accordent les Régulationnistes au rapport salarial et au rapport marchand et qui les distingue des Althusériens principalement préoccupés par le rapport d'exploitation (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 15, 24).

En marge des analyses néoclassiques et structuralistes, la Théorie de la régulation rejette donc tout autant l'idée que la structure ne soit qu'un reflet de l'interaction des agents que celle voulant que l'acteur aliéné ne soit qu'un pâle reflet de la structure. Pour les Régulationnistes, le débat entre structure et acteur se dénoue par l'idée que le compromis institutionnel est en perpétuelle situation de résistance et d'accommodement (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 42). Par ailleurs, même si aux périodes stables semble correspondre une structure alors que les acteurs paraissent émerger des crises, c'est en permanence que se combinent autonomie des acteurs et contraintes sociales; l'antagonisme originel des rapports sociaux ne se consume jamais entièrement dans le compromis institutionnalisé, et c'est à partir des contraintes sociales générales que peut se manifester l'autonomie des acteurs (Ibidem).

La réflexion originale des Régulationnistes s'inspire de plusieurs disciplines des sciences sociales. Outre l'intérêt pour les mouvements longs propres à la théorie

marxiste, elle a puisé du courant macroéconomique hétérodoxe l'idée que les périodes de croissance peuvent constituer l'exception plutôt que la règle (Boyer, 1995, p. 24 et ss). Elle s'est appuyée sur l'école des Annales pour avancer l'idée que toute société développe des crises inhérentes à sa structure dans un même mouvement de transformation endogène. Le droit et la science politique lui ont permis d'envisager les formes institutionnelles comme autant d'armistices temporaires entre des forces sociales, et la sociologie bourdieusienne l'a aidée à raffiner cet héritage grâce au concept d'*habitus*. À partir de ces diverses sources, une des hypothèses fondatrices de la Théorie de la régulation vise à :

recomposer le champ d'analyse pour constituer des unités pertinentes qui intègrent logique économique, préservation du lien social, importance du politique dans la solution toujours provisoire aux conflits qui ne cessent d'émerger de tout ordre socio-économique (Boyer et Saillard, 1995, p. 11).

Par ailleurs, même si elle s'inspire des autres sciences sociales jusqu'à utiliser certaines de leurs conclusions comme postulats, l'approche de la régulation reste essentiellement une théorie à dominante économique (Boyer, 1995, p. 25-26). C'est une des raisons pour lesquelles cette approche dont le rayonnement dépasse pourtant la science économique, a peu inspiré les sociologues jusqu'ici. Comme le font remarquer Bélanger et Lévesque, la synthèse qu'elle propose n'a peut-être pas autant d'originalité pour ces derniers qu'elle a pu en avoir pour l'économie ou les sciences politiques (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 49-50).

### **2.1.6.2 Le potentiel de la Théorie de la régulation**

D'autre part, il est vrai que malgré ses prétentions d'inscrire les rapports sociaux au centre de l'analyse, l'approche de la régulation ne tire pas autant profit qu'elle le pourrait de son intérêt pour ces rapports (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 41). Grâce au concept de régulation, ce cadre analytique permet de rendre compte des déterminants sociaux de l'organisation économique. Or, la centralité démesurée qu'accorde la théorie de la régulation au rapport salarial réduit le concept de rapport social au seul affrontement des classes traditionnelles. Pourtant, l'école des nouveaux mouvements sociaux montre que depuis quelques décennies, de nouveaux acteurs tendent à porter la lutte sur d'autres fronts que le seul rapport salarial. Rebelles aux grands appareils technocratiques, ces nouveaux mouvements sociaux sont porteurs d'enjeux souvent non-négociables tels que la protection de l'environnement, l'identité des peuples ou l'autonomie individuelle et collective. Plus que le compromis salarial, c'est l'ensemble du modèle de développement productiviste que certains remettent en question. Dans ce contexte, l'insistance de la théorie de la régulation sur le rapport salarial l'empêche de saisir les transformations actuellement en cours à l'échelle de la société, et ce même au niveau de l'entreprise et du rapport de travail (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 33). Les phénomènes de reproduction, et donc de régulation de la société, ne concernent en effet pas uniquement l'agent économique ou le travailleur, mais l'individu comme être humain (Idem, 1991, p. 35). Ce dernier est au cœur d'une multitude de rapports pouvant donner lieu à tout autant de compromis institutionnalisés. C'est pourquoi bien que le rapport salarial soit sans conteste déterminant pour expliquer l'organisation des sociétés fordiste et postfordiste, il ne suffit pas à une époque où émergent de nouveaux acteurs collectifs dont les revendications dépassent largement le cadre du compromis salarial.

À titre d'exemple, Bélanger et Lévesque soulignent l'importance du rapport de consommation, qui correspond à un rapport entre des usagers et un appareil gestionnaire (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 33 et ss). Lorsque un tel rapport s'active, usagers et consommateurs individuels se transforment en mouvements sociaux et réclament des changements de divers ordres. Ainsi, Bélanger et Lévesque affirment que du côté des services collectifs, le rapport de consommation providentialiste qui exclut l'usager consommateur et lui impose un mode de consommation passif et consumériste est de plus en plus remis en question. De la même manière, la consommation de masse imposée par les entreprises ne répond plus aux attentes de consommateurs dont les habitudes de vie et les valeurs se transforment. L'exclusion et la non participation qui caractérisent autant le rapport salarial fordiste que le providentialisme et la consommation de masse sont de moins en moins acceptées, si bien que les auteurs en appellent à une démocratisation à la fois du mode de production et du mode de consommation (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 41).

Cette ouverture aux autres mouvements sociaux, dont les travaux de Bélanger et Lévesque sont un exemple, permettrait au cadre d'analyse régulationniste de rendre compte des transformations induites par la problématique environnementale. Portée par un mouvement social imposant, cette problématique est au cœur d'une transformation des valeurs et d'une reconfiguration des rapports sociaux dont le paradigme sociétal et les nouveaux compromis ne pourront faire l'économie. Mais avant de voir comment leur articulation pourrait prendre forme, il est intéressant d'explorer les liens qu'ont entretenu jusqu'à aujourd'hui le corpus régulationniste et la problématique environnementale.

## 2.2 Problématique environnementale et perspective régulationniste

Comme nous le disions plus tôt, au long des vingt dernières années de recherches, les Régulationnistes ont tenté de dégager les grandes lignes d'un éventuel modèle postfordiste en fin de compte assez proche du modèle industrialiste fordiste du point de vue écologique. Ces recherches ont surtout mis l'accent sur la configuration de l'organisation du travail et de l'appareil productif sur la foi d'une réalité écologique et d'un paradigme environnemental en continuité avec ceux du début du siècle. Il faut mentionner d'entrée de jeu que la théorie de la régulation n'a jamais eu de prétention d'expliquer la crise environnementale que nous connaissons aujourd'hui. Elle s'est construite en réponse à la crise économique des années 1970 avec l'ambition de découvrir les formes institutionnelles émergentes virtuellement porteuses d'une nouvelle phase de prospérité (Boyer, 1986). Si bien que malgré son importance accrue dans les débats sociaux et l'intérêt grandissant qu'elle suscite depuis les dernières décennies aussi bien en économie qu'en sociologie, la question environnementale est restée pratiquement absente des questionnements fondamentaux de l'approche de la régulation<sup>8</sup>.

Cette imperméabilité des Régulationnistes à l'égard de la question environnementale peut paraître surprenante car, comme le fait remarquer Lipietz :

Le rapport entre l'approche de la régulation et l'environnement présente un étrange paradoxe. Plusieurs des économistes connus pour leur contribution à cette approche sont également connus pour leur engagement écologiste. Inversement, les mouvements écologistes, lorsqu'ils cherchent à fonder leur

---

<sup>8</sup>En témoignent le silence des axes de recherche du programme régulationniste présentés par Boyer et Saillard quant à cette question (Boyer et Saillard, 1995, p. 74-80) de même que le commentaire de Lacroix et Mollard au sujet de l'absence de l'environnement dans le corpus régulationniste (A. Lacroix et A. Mollard, « Environnement et théorie de la régulation. Une approche à partir de l'agriculture », document de travail INRA, No 93-05, Département d'économie et de sociologie rurale, Grenoble, 1993, cité par Lipietz, 1995, p. 353).

action sur une analyse économique, s'appuient le plus souvent sur l'analyse régulationniste du modèle productiviste fordiste. Et pourtant, jusqu'à la fin des années 80, la contribution propre des régulationnistes à une économie de l'environnement semble quasi nulle, et dans la critique du fordisme, la dénonciation de ses atteintes à la nature semble se réduire à quelques incidents, comme si le citoyen écologiste reprenait alors la parole chez les économistes qui s'inspirent de ce type d'analyse (Lipietz, 1995, p. 350).

Ce désintérêt manifeste des Régulationnistes pour la question environnementale est regrettable dans la mesure où leur cadre analytique permettrait de dépasser les limites des approches orthodoxes de l'économie de l'environnement de la même manière qu'il permet de suppléer aux carences du cadre économique néoclassique général. La neutralité du marché, le principe d'optimisation, l'hypothèse de réversibilité, le déterminisme technologique de même que la rationalité d'agents économiques atomisés répondant à une fonction de maximisation de l'utilité espérée, avec lesquels l'économie de l'environnement est aux prises sont autant de concepts que les Régulationnistes ont largement déconstruits.

D'un point de vue régulationniste, les principales écoles de l'économie de l'environnement présentent les mêmes faiblesses que le paradigme économique néoclassique général. Elles conçoivent les processus économiques en dehors des structures et des conflits sociaux, et se représentent la crise environnementale sur un plan strictement objectif. Leurs propositions renvoient essentiellement à une réforme des formalismes et des outils économiques, sans égard aux processus sociaux de transformation susceptibles de porter ces réaménagements plus techniques. Et malgré sa tentative de prendre en compte les dimensions non économiques, le courant de l'économie écologique ne fait pas exception lorsqu'il pose le problème écologique comme un problème d'arrimage entre deux logiques systémiques incompatibles. Dans le courant traditionnel de l'économie de l'environnement comme dans celui moins orthodoxe de l'économie écologique, il n'y a pas de place pour le rôle joué par les

acteurs sociaux dans la reconnaissance, la formulation, et la montée des préoccupations environnementales, et encore moins pour l'analyse de la dynamique sociale entourant l'élaboration des solutions préconisées.

L'analyse régulationniste pourrait donc venir inspirer avantageusement les approches plus critiques de l'économie de l'environnement en apportant l'outillage conceptuel nécessaire à la construction d'une alternative théorique. Cependant, même s'il existe quelques tentatives d'analyse des questions environnementales parmi les chercheurs régulationnistes, elles restent très localisées comme si l'approche de la régulation n'avait pas encore permis de construire une analyse globale à l'image des ambitions qu'elle nourrit à l'égard de ses objets d'étude traditionnels. Lipietz explique ce désintérêt par deux ordres de raisons. D'une part, les outils développés dans le cadre des analyses relatives au fordisme ne laissent que peu de place à l'environnement, et il serait difficile de soutenir que c'est en raison de ses répercussions écologiques que ce modèle de développement est entré en crise (Lipietz, 1995, p. 351). D'autre part, Lipietz explique qu'à titre d'écologistes politiques, plutôt que d'environnementalistes, les Régulationnistes écologistes ont de la difficulté à concevoir l'idée d'un compromis institutionnalisé avec la nature car ils estiment qu': « Il n'y a que des compromis institutionnalisés entre les humains, et des paradigmes technologiques et sociétaux qui les unissent ou les opposent » (Ibidem).

Ce n'est que suite à certaines analyses tiersmondistes et en regard de l'ampleur des crises écologiques globales que « les régulationnistes (...) commencent à poser le rapport société-environnement comme une véritable contrainte sur la sélection des modèles de l'après-crise » (Ibidem). Outre les études menées par les branches des études spatiales et des études agricoles qui pouvaient difficilement éviter la question, le corpus régulationniste étendu semble néanmoins s'ouvrir à la problématique environnementale sur les deux fronts de l'économie de l'environnement et de la

géopolitique de l'écologie globale. Ainsi, plusieurs Conventionnalistes, voisins des Régulationnistes, ont contribué au renouvellement de l'économie de l'environnement en proposant leur interprétation des débats sur « l'institutionnalisation de compromis futurs en univers controversés et les préceptes de la rationalité limitée : principe de précaution, gains de temps d'apprentissage, stratégies sans regrets » (Lipietz, 1995, p. 354).

### **2.2.1 Une lecture conventionnaliste : Godard et Salles (1991)**

L'analyse des Conventionnalistes aborde la question de l'environnement sous l'angle des phénomènes d'irréversibilité, de leur appréhension par l'économie et des conséquences de leur anticipation par les acteurs. Il s'agit de comprendre « les conditions de sélection d'une trajectoire historique de co-évolution entre les sociétés humaines et la biosphère » et de voir comment l'anticipation de phénomènes d'irréversibilité « constitue un facteur original de structuration des représentations et des comportements sociaux » (Godard et Salles, 1991, p. 234-235).

Pour Godard et Salles, la « structure vive » des problèmes d'environnement des sociétés industrielles contemporaines comporte trois dimensions (Godard et Salles, 1991, p. 247). D'une part, dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas directement au cœur de l'activité économique, ces problèmes sont susceptibles de faire l'objet de stratégies de dénégation affectant aussi bien l'action collective que le développement des connaissances. Godard et Salles parlent de méconnaissance sociale, d'ignorance active ou encore d'*externalisé social*. D'autre part, bien qu'il le transforme, l'être humain est incapable de contrôler, de produire ou même de prévoir entièrement l'environnement et ses dynamiques. Enfin, le thème de la survie/anéantissement de l'espèce humaine se pose comme un méta-enjeu, c'est à dire un enjeu non subalterne

dépassant le principe d'utilité ou la question de bien être, qui n'est pas réductible aux enjeux économiques et leur est « hiérarchiquement supérieur » (Ibidem). La problématique environnementale se pose donc comme *un externalisé social porteur de transformations ou de pertes irréversibles susceptibles de donner naissance à des méta-enjeux* (Godard et Salles, 1991, p. 248).

Cette structure soulève l'impertinence d'une stratégie réactive comme réponse à des phénomènes irréversibles alors que l'existence de méta-enjeux peut entraîner des « sauts » dans les attitudes sociales, qui peuvent passer de la dénégation à la survalorisation (Ibidem). Si bien que pour Godard et Salles, le problème décisionnel archétypique en matière d'environnement s'énonce comme suit :

devoir provoquer des ajustements substantiels, en porte-à-faux par rapport aux pratiques instituées et aux évolutions spontanées, afin de régler des problèmes, actuels ou potentiels, dont l'essentiel des enjeux sont futurs, sans avoir de certitudes scientifiques ni sur la réalité des phénomènes ni sur leurs causes, ni sur leurs conséquences, mais sans pouvoir reporter les décisions jusqu'à l'éventuelle date future où des certitudes scientifiques seraient acquises sur ces différents points (Godard et Salles, 1991, p. 248).

La combinaison du caractère d'extériorité sociale, de l'incertitude scientifique et du caractère futur des phénomènes potentiellement irréversibles confère un rôle stratégique à la science qui sera dès lors sujette aux multiples pressions des acteurs, que ce soit à travers la manipulation des résultats ou l'orientation de la recherche. Cette dynamique entraîne une confusion ou à tout le moins une interpénétration étroite entre la construction scientifique et la construction sociale des problèmes environnementaux. Loin de percevoir les phénomènes environnementaux comme un déterminant des représentations et de l'organisation sociales, Godard et Salles affirment que :

L'autonomie du social donne lieu à un jeu composite et instable de comportements « proactifs », « préactifs » et « réactifs » qui orientent la

trajectoire finalement empruntée dans la pénombre d'une demi-conscience où intentions et effets non voulus se mêlent (Godard et Salles, 1991, p. 249).

Les risques d'environnement sont caractérisés par une structure informationnelle et des intérêts de nature particulière (Godard et Salles, 1991, p. 256-257). En premier lieu, la perception des risques environnementaux n'est pas directe. Elle se fait à travers une construction scientifique à laquelle participent les experts, mais qui sera aussi relayée et transformée par les média ainsi que par une série d'organismes notamment professionnels. Deuxièmement, les risques d'environnement font intervenir l'intérêt de tiers absents dont la reconnaissance procède de la définition d'un intérêt commun ou collectif, et qui soulève la question de porte-paroles légitimes. Enfin, les risques d'environnement sont caractérisés par une incertitude scientifique que la menace des irréversibilités rend problématique. Cette configuration particulière est à la base du caractère controversé des décisions en matière d'environnement.

Comme l'expliquent Godard et Salles, ce type de controverse ne peut être intégré comme un risque probabilisable par les décideurs économiques (Godard et Salles, 1991, p. 257). Les auteurs introduisent ici la notion d'univers controversé pour rendre l'idée :

d'une structuration de l'espace des états possibles autour de plusieurs corps cohérents d'hypothèses qui s'opposent à la fois sur les représentations des phénomènes et de leurs causes, ainsi que sur les possibilités d'actions correspondantes. (...) Ces univers ne sont pas stabilisés, tandis que de nouveaux univers sont progressivement introduits au rythme de la dynamique scientifique et de l'apparition de nouvelles hypothèses explicatives (Ibidem).

La controverse est d'emblée sociale puisque les agents individuels n'ont pas les ressources suffisantes pour la trancher. Étant le produit d'une construction sociale, les représentations de la problématique environnementale sont influencées par le jeu stratégique des acteurs. Si bien que leurs choix et leurs stratégies viennent orienter non seulement le développement scientifique mais également la représentation des

problèmes environnementaux et par le fait même celle de leurs solutions (Godard et Salles, 1991, p. 258).

Selon Godard et Salles, toutes ces caractéristiques mènent à une configuration type du processus décisionnel en matière d'environnement. Forcés d'intervenir en réponse aux craintes du public d'autant plus pressantes que des menaces irréversibles sont en jeu, les pouvoirs publics doivent prendre des décisions (moment "dur") en s'appuyant sur des données incertaines (informations "molles"), ce qui transforme le rapport du pouvoir à l'expertise scientifique (Godard et Salles, 1991, p. 259). Incapables de trancher sur le fonds du problème, les pouvoirs publics se contentent de baliser la gestion de l'environnement en fonction des possibilités techniques au moment de la décision, balises qui constitueront un cadre pour les activités économiques futures :

Devant l'impossibilité de trancher rationnellement les controverses scientifiques, les décisions se ramènent de fait à trancher raisonnablement les controverses technologiques par un processus de négociation faisant valoir d'autres intérêts et d'autres considérations que le problème d'environnement (Ibidem).

Cette présentation rapide d'une lecture conventionnaliste de la problématique environnementale permet de constater sa capacité à rendre compte du processus de médiation sociale des phénomènes écologiques. Bien qu'elle prenne aussi pour point de départ une perspective systémique, l'analyse conventionnaliste transcende ainsi les limites de l'économie écologique par sa prise en compte des acteurs et de leurs représentations. Cette analyse constitue également un complément nécessaire à l'approche institutionnaliste dans la mesure où elle offre une véritable théorisation de l'évolution des structures sociales en regard des représentations et des valeurs. Mais comme l'explique Lipietz, l'analyse en termes de rapports "entre égaux" débouchant sur des conventions et des règles de coordination, privilégiée par les Conventionnalistes peut avoir ses limites en regard des enjeux actuels (Lipietz, 1995, p. 353-354). La conférence de Rio et les négociations sur l'effet de serre ont été

marquées par des divergences, des conflits d'intérêts et des asymétries de pouvoirs telles qu'elles justifient le retour à une analyse en termes de contradictions, c'est à dire une problématisation faisant place à une configuration de rapports sociaux de type dominant/dominé, dont le rapport salarial est un exemple (*Ibidem*). Nous nous situons ici dans un cadre analytique régulationniste.

### **2.2.2 Une lecture régulationniste (Lipietz, 1993; 1999)**

Tout à la fois écologiste et régulationniste, Lipietz ne pouvait manquer de constater le silence de son corpus sur la question environnementale et tenter d'y remédier. Il fut donc le premier (et encore l'un des rares) à proposer une articulation globale entre la théorie de la régulation et la problématique environnementale<sup>9</sup>. Cette articulation repose sur le concept d'écologie politique, qu'il développe dans deux essais publiés au cours des années 1990. Dans son premier ouvrage, *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique* (1993), Lipietz s'attache à défendre la dimension humaniste de la pensée écologiste et réitère sa nature profondément démocratique. Il répond ainsi aux principales critiques du moment, et s'en prend tout spécialement à l'ouvrage très controversé de Luc Ferry qui dénonçait le potentiel totalitaire de la pensée écologiste<sup>10</sup>. Lipietz replace la crise environnementale dans le contexte de la crise économique et du libéral-productivisme, et tente de faire un lien entre le mouvement ouvrier et les revendications écologistes qu'il analyse dans une perspective de continuité. Pour Lipietz, le paradigme des Verts peut devenir la bannière derrière laquelle pourraient converger les forces sociales progressistes.

---

<sup>9</sup> Voir également les travaux d'Elmar Altvater.

<sup>10</sup> *Le Nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, 1992

Dans son second ouvrage, *Qu'est ce que l'écologie politique ? La Grande transformation du XXIe siècle* (1999), Lipietz pousse plus avant sa réflexion et tente de construire un véritable cadre analytique de la problématique environnementale contemporaine. Il commence par définir l'écologie politique, c'est à dire *l'écologie d'une espèce particulière, l'espèce humaine, une espèce sociale et politique* (Lipietz, 1999, p. 7, 14) en s'inspirant du concept d'écologie naturelle tout d'abord, puis en insistant sur la dimension socio-économique qui caractérise l'évolution récente de l'espèce humaine (Lipietz, 1999, p 14). Sur la foi de ces remarques préliminaires, il définit l'écologie politique comme le triple rapport des individus d'une espèce, de leur activité sociale, et des conditions externes de cette activité modifiées par cette activité elle-même (Lipietz, 1999, p. 27). Enfin, Lipietz avance que le développement durable est le principal cheval de bataille de cette écologie politique non seulement comme intérêt bien compris, mais comme impératif catégorique (Lipietz, 1999, p. 22).

C'est dans le chapitre 3 sur l'histoire des crises écologiques que l'auteur pousse le plus loin sa réflexion théorique en se fondant sur l'idée première que « les mauvais rapports entre l'homme et l'environnement découlent le plus souvent, et de plus en plus, de mauvais rapports entre les hommes » (Lipietz, 1999, p. 43). Les premières crises écologiques qu'a connues l'humanité sont essentiellement des crises de la rareté concrétisées par la famine, et auxquelles on a pu remédier par le progrès technique et une artificialisation de l'environnement naturel (Lipietz, 1999, p. 45-47)<sup>11</sup>. L'avènement du capitalisme et le phénomène d'urbanisation permettent à la capacité de charge du territoire de connaître un bond formidable (Lipietz, 1999, p. 49). Mais aux crises de la rareté se juxtaposent peu à peu des crises sociales provoquées par la mauvaise distribution des richesses (Lipietz, 1999, p. 46). Avec les temps modernes,

---

<sup>11</sup> Soulignons que pour certains auteurs, la thèse de la rareté est plus un mythe qu'une véritable explication de l'évolution de l'organisation sociale (Racine, 1981, p. 104).

les crises écologiques sont devenues entièrement subordonnées à l'économie, et selon Lipietz, « les grandes catastrophes qui se succèdent depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ne peuvent plus être imputées à l'excès de la charge humaine sur les écosystèmes, mais à l'excès de la charge de certains groupes sociaux sur les multitudes humaines » (Lipietz, 1999, p. 50). Lipietz s'attarde ensuite à la période contemporaine, en expliquant succinctement les conditions ayant prévalu à l'avènement du compromis fordiste. Il en conclut que le mode de développement qui lui est associé a provoqué l'apparition d'un tout nouveau type de crise écologique : la surconsommation.

Parallèlement à cet historique où il tente d'arrimer les diverses crises écologiques avec leur régime économique correspondant, Lipietz retrace le parcours de la lutte ouvrière et son rapport avec la question environnementale. Pour lui, l'écologie a pris dans les premiers temps la forme de l'hygiène qui était au nombre des revendications des travailleurs<sup>12</sup>. Ce n'est que par la suite que s'est opérée une scission entre les deux mouvements; c'est que le compromis fordiste conclu entre les ouvriers et les gestionnaires comportait un accord sur le niveau de vie concrétisé par l'accès à la consommation de masse, et donc intrinsèquement lié à la crise écologique de surconsommation (Lipietz, 1999, p. 53). Ce qui pousse Leborgne et Lipietz à conclure que : « Les compromis capital-travail ont été réglés jusqu'à maintenant sur le dos de la nature » (Leborgne et Lipietz, 1992, p. 20). Mais avec la crise du fordisme, en plus de cette crise de la surconsommation, ce sont tous les types de crise écologique qui sont réactivés : crises écologiques globales, crises locales de surconsommation, accidents de travail et même crises du capitalisme primitif. C'est ainsi que s'ouvre un espace pour « la réunification des deux branches de l'écologie politique, qui avaient divergé au

---

<sup>12</sup> « D'une certaine façon, ces médecins philanthropes, ou « hygiénistes », appuyés par les premiers militants du mouvement ouvrier, sont *les écologistes de la première révolution industrielle* ». Les italiques sont de l'auteur (Lipietz, 1999, p. 51).

cours du XXe siècle : le « socialisme » et la défense de l'environnement » (Lipietz, 1999, p. 58).

Enfin, l'ouvrage de Lipietz se poursuit avec une discussion sur la régulation des crises écologiques locales où il examine tour à tour les outils de l'économie et du droit de l'environnement dans la perspective d'une Nouvelle Grande Transformation dont la ligne directrice devrait être de *réorienter le progrès technologique et les modèles de consommation de manière à accroître la capacité d'usage viable de notre environnement* (Lipietz, 1999, p. 69). Lipietz termine son ouvrage par un chapitre sur la régulation des crises écologiques locales en phase de généralisation dans un économie mondialisée (Lipietz, 1999, p. 87-95), et enfin par un chapitre sur les crises écologiques globales et leurs défis sur la scène géo-stratégique (Lipietz, 1999, p. 97-123).

Les réflexions de Lipietz sur la question écologique ne se résument pas à ces deux ouvrages et il existe d'autres textes où il s'intéresse à cette question<sup>13</sup>. Néanmoins, dans la mesure où ils leurs sont consacrés, il y a tout lieu de croire que ces ouvrages traduisent assez bien la conception de même que l'état de ses réflexions sur la question environnementale et l'écologie politique, qu'il ne peut manquer de raccrocher au cadre régulationniste dont il est un des architectes. Or, il nous a semblé que malgré leur perspective originale, ces ouvrages ne réussissent pas à arrimer la problématique environnementale au cadre d'analyse régulationniste.

En premier lieu, on ne peut s'empêcher de noter les nombreux raccourcis de l'auteur sur quantité de sujets. Son adhésion sans retenue à l'écologie profonde semble s'appuyer davantage sur la polémique qu'il entretient avec Luc Ferry que sur une

---

<sup>13</sup> Citons notamment Alain Lipietz, « Les négociations écologiques globales : enjeux nord-sud », *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, No 137, janvier-mars 1994.

véritable compréhension des thèses et postulats de la *Deep Ecology*. Ceci l'amène à formuler des propositions intenables qui reflètent une compréhension limitée des fondements philosophiques du mouvement écologiste et de ses différentes tendances<sup>14</sup>. Comme nous le verrons dans le chapitre qui suit, les écologistes ne sont pas tous démocrates ou progressistes (Offe, 1985; Sklair, 1994), et ils n'adhèrent pas nécessairement à l'idéologie de l'écologie profonde.

D'autre part, dans sa quête de continuité, Lipietz construit des liens entre le mouvement ouvrier et le mouvement écologique qui nous semblent pour le moins fragiles. Le parallèle qu'il propose entre la crise environnementale actuelle et les problèmes d'hygiène au tournant du 19ième siècle de même que le concept de crise écologique qu'il construit au fil de sa lecture historique de la régulation écologique s'avèrent tout aussi peu convaincants. Enfin, bien qu'il rejoigne par là les réflexions de Touraine, on peut s'interroger sur l'émergence d'un grand mouvement social susceptible de prendre le relais du mouvement ouvrier. Les travaux de l'école des nouveaux mouvements sociaux à laquelle nous consacrons un chapitre ultérieur vont plutôt dans le sens d'une pluralité de mouvements comme caractéristique de l'action sociale contemporaine (Offe, 1997 ; Melluci, 1983).

Mais le principal reproche que l'on peut faire à un auteur qui s'est longtemps employé à clarifier le concept de régulation dans le cadre d'une théorie sociologique particulière est de semer, dans ces deux ouvrages, une confusion totale sur le sens à lui donner, alors qu'il l'utilise tour à tour pour désigner la régulation « régulationniste », la régulation écologique et la régulation politique de type réglementaire. Ici, la langue allemande aurait été d'un grand secours puisqu'elle permet de distinguer à tout le

---

<sup>14</sup> Citons à tire d'exemple : « les verts sont progressistes parce que contre le productivisme » ou encore « il n'y a pas de prise de parti écologiste sans un noyau d'écologie profonde » (Lipietz, 1999, p. 37, 24).

moins la régulation politique *regulierung*, de la régulation sociale *regulation* (Görg et Brand, 2000). D'autre part, contrairement aux travaux des Conventionnalistes qui faisaient une large place à la médiation sociale, les ouvrages de Lipietz proposent une conception objective de la nature et de la crise écologique qui empêche une analyse intéressante de leurs dimensions politiques (Brand, 2000). De là sa méprise lorsqu'il envisage la nécessité de conclure un compromis institutionnalisé avec la nature (Lipietz, 1995, p. 351). Un postfordisme écologiste suppose non pas un compromis institutionnalisé *avec la nature* en soi, mais plutôt un compromis social *au sujet de la nature*, c'est à dire un compromis qui sous-tend un certain type d'utilisation et d'interaction avec la nature, et auquel la relation *avec la nature* sert de contexte culturel. Dans la foulée des travaux de Ricoeur, on peut aussi arguer que l'institution est toujours une médiation avec le tiers, de telle sorte que l'institutionnalisation du rapport à l'environnement peut être exclusivement envisagée non pas sous l'angle du rapport à la nature, mais comme la médiation avec ce tiers futur qu'interpellent les grands enjeux environnementaux (Ricoeur, 1990). Cette perspective relègue à un rang moins fondamental dans le processus d'institutionnalisation les questions du statut de la nature, de sa reconnaissance comme objet ou même sujet de droit, et de sa nécessaire resacralisation.

D'après Becker et Raza, Lipietz affiche non pas une mais bien deux conceptions de l'écologie politique : l'une analytique et l'autre normative (Becker et Raza, 2000). La première version, analytique, demeure incomplète. Les auteurs font remarquer que :

(The first conception) shares the historicist, dialectical and a basically materialistic approach with the theory of regulation (...) Insofar, it would seem possible to couple the regulationist approach and political ecology. Lipietz himself, however, leaves open fundamental questions, such as : What is the status of ecology in a regulationist approach ? What significance does nature have for the accumulation process ? Is the regulation of man's relationship with nature a « structural form » of capitalist regulation of can it be subsumed e.g.

under the relations of competition ? What type of social conflicts give rise to ecological regulation ? (...)

Somewhat surprisingly for a regulationist, Lipietz does not systematically deal with the specificity of the social relations to nature in capitalism. He neglects the systematic drive to accumulate that divides capitalism from other modes of production. By discussing social conflicts dealing with ecological issues, he focuses rather on the consumption than on the production sphere (...) (Becker et Raza, 2000, p. 57, 56).

En ce qui concerne la seconde conception, les auteurs argument qu'elle tombe dans le normativisme et l'exhortation en s'en remettant à l'idéalisation des valeurs d'autonomie, de solidarité et de responsabilité sans proposer d'outils analytiques adéquats (Becker et Raza, 2000, p. 57).

Devant les limites de cette lecture régulationniste, il nous semble que l'arrimage entre la problématique environnementale et l'approche de la régulation sur un plan global reste à faire. Deux pistes sont ouvertes : la première consiste à tenter d'écologiser la théorie de la régulation. La deuxième vise plutôt à construire une lecture régulationniste de la problématique environnementale.

### ***2.2.3 Le cadre analytique régulationniste en regard de la problématique environnementale***

#### **2.2.3.1 Une première piste : écologiser la Théorie de la régulation**

La théorie de la régulation peut certainement faire l'objet de la plupart des critiques que les économistes de l'environnement adressent aux approches qu'ils qualifient de traditionnelles : pas plus son architecture générale que ses concepts clefs ne font mention des contraintes écologiques, qu'il s'agisse de la disponibilités des ressources ou de la capacité d'absorption du milieu naturel. La théorie de la régulation apparaît

donc comme une théorie économique désencastrée des écosystèmes : les rapports de production sont totalement étrangers aux conditions de reproduction écologique; le procès de valorisation inhérent au régime d'accumulation n'est rattaché à aucune base matérielle, et aucune place n'est laissée au questionnement de la logique d'accumulation à la base du mode de production capitaliste dont l'ancrage matériel est pourtant porteur d'une contradiction fondamentale de l'écologie, celle de la préservation/valorisation.

Becker et Raza proposent plusieurs pistes pour remédier à la situation (Becker et Raza, 2000). À leur avis, il est indispensable d'intégrer la relation entre l'être humain et la nature à la théorie de la régulation, en commençant par la conceptualisation du processus de valorisation. Dans la mesure où l'environnement sert à la fois de ressource naturelle et de réservoir, les auteurs proposent donc de reformuler le processus de valorisation (M-C-M') de la façon suivante : M-C/N ...C'/N-M' (Becker et Raza, 2000, p. 58). Cette formulation remplace avantageusement les modèles systémiques du corpus économie-nature utilisés tant par les économistes de l'environnement que par les économistes écologistes, mais qui font l'impasse sur le procès de valorisation capitaliste et sa dynamique d'accumulation (Ibidem).

En ce qui concerne son rôle dans le processus d'accumulation, O'Connor propose de concevoir la nature comme l'une des trois conditions externes de la production (O'Connor, 1998, cité par Becker et Raza, 2000, p. 58-59). N'étant pas produites de façon capitaliste, ces conditions doivent être régulées par l'État, mais seront dès lors sujettes à des conflits d'utilisation entre le capital et les autres forces sociales (Becker et Raza, 2000, p. 59). Dans la mesure où le système capitaliste repose sur une marchandisation de la nature, il suppose une appropriation du monde réel par les capitalistes par laquelle ces derniers plient l'environnement humain aux nécessités du processus de valorisation (Becker et Raza, 2000, p. 68). D'autre part, soucieux de

réduire leurs coûts, les capitalistes externalisent les coûts environnementaux auprès de la société et du capital global, ce qui entraîne une réduction des profits capitalistes en général, et constitue ce que O'Connor appelle la deuxième contradiction du capital (Ibidem). Ce modèle permet d'expliquer la résurgence de crises dans les économies capitalistes causées par les relations contradictoires avec les conditions de production.

Enfin, plutôt que d'assujettir la régulation écologique à l'une des cinq formes institutionnelles envisagées par l'école régulationniste traditionnelle, Görg propose de concevoir une sixième forme intitulée *la relation sociale à la nature* (gesellschaftliches Naturverhältnis) ou encore *la contrainte écologique*<sup>15</sup> (Görg, 1999, cité par Becker et Raza, 2000, p. 63). À l'instar de la contrainte monétaire, la contrainte écologique peut faire l'objet de conflits de classes, ou même donner lieu à des alliances interclasses comme nous le verrons dans le chapitre qui suit. Associé aux autres formes structurelles, comme par exemple le rapport salarial, la contrainte écologique renverrait à différents régimes d'accumulation qui deviendraient dès lors caractérisables en termes écologiques, et permettraient de spécifier la structure écologique particulière d'une économie (Berger, 1994). Cette caractérisation des régimes d'accumulation en fonction de leur intensité écologique vient certainement répondre à l'un des questionnements fondamentaux de la problématique écologique. Dans un texte sur le développement durable, de Bernis interrogeait le principe d'accumulation en affirmant que : « Il y a pillage et non accumulation si on ne commence pas par renouveler les conditions de la production » (de Bernis, 1994, p. 98). Cette réflexion rejette les inquiétudes formulées par Soddy au début du siècle sur les concepts de capital et d'accumulation. Comme le rappellent Godard et Salles :

---

<sup>15</sup> Pour faire écho au concept de contrainte monétaire.

Il y a plusieurs décennies quelqu'un comme F. Soddy (1922), prix nobel de chimie, s'en était pris au concept de capital, qui lui paraissait être le support d'un tour de passe-passe : de par sa double nature financière et réelle, il rendait possible l'illusion d'une accumulation continue ou d'un revenu perpétuel, alors que les biens capitaux réels se dégradent et que leur mise en mouvement implique une accélération de la consommation du stock d'énergie fossile; la soi-disant accumulation du capital ne serait donc pas autre chose qu'une "désaccumulation" du véritable capital accumulé par la nature à partir du flux solaire, combinée à une augmentation de la dette collective, puisque l'on donne aux détenteurs du capital financier des droits croissants sur la richesse réelle future... » (Godard et Salles, 1991, p. 237)

Une caractérisation des régimes d'accumulation en fonction de leur intensité environnementale est indispensable pour envisager la configuration d'un système économique post-fordiste écologique. Mais comme le remarquent Becker et Raza, cette caractérisation reste à faire :

A systematic analysis of the interaction between the ecological constraint and the other structural forms for the various types of accumulation regime has yet to be developed. It would certainly deepen our understanding of man's relation to nature in specific socio-historic formations (Becker et Raza, 2000, p. 64).

À notre avis, les travaux de Becker et Raza de même que ceux de Görg et Brand dont nous avons présenté quelques éléments fournissent une première tentative d'arrimer la théorie de la régulation et la problématique environnementale. Le texte de Becker et Raza propose des pistes fort intéressantes pour *écologiser* la théorie de la régulation, c'est à dire y intégrer la question environnementale, ce qui permet certainement de combler un vide théorique (Becker et Raza, 2000, p. 67). Contrairement à la plupart des approches économiques de l'environnement, la théorie de la régulation permet en effet d'appréhender la nature comme un construit social dont l'évolution répond à une relation dialectique entre l'humain et la nature. Par ailleurs, dans sa matérialité et ses représentations, la nature est appréhendée à la fois comme le produit et comme la cause de conflits sociaux (Ibidem).

De notre côté, nous nous proposons d'effectuer un exercice inverse à celui réalisé par Becker et Raza. C'est à dire qu'au lieu de chercher à intégrer la dimension écologique à la théorie de la régulation, nous tenterons de développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale.

### **2.2.3.2 Une deuxième piste : développer une lecture régulationniste de la problématique environnementale**

S'il est vrai que la théorie de la régulation n'a pas tenu compte de la question environnementale, il faut aussi noter qu'elle n'a pas encore véritablement été mise à contribution pour construire une problématisation socio-économique de la problématique environnementale. Or, nous sommes d'avis que le cadre général ainsi que certains concepts clefs de cette approche sont propices à une construction théorique fructueuse permettant d'appréhender non seulement le système économique dans toute sa complexité, mais aussi les transformations induites par la problématique environnementale.

Sur un plan général, contrairement aux théories économiques standard, l'approche de la régulation s'inscrit dans une perspective temporelle et reconnaît les dynamiques d'irréversibilité. Son cadre analytique est donc mieux à même d'appréhender la problématique environnementale qui force l'intégration du futur dans le temps présent. La théorie de la régulation a donc un avantage puisque comme l'expliquent Lacroix et Mollard : « L'environnement suppose une économie qui s'inscrit dans le temps long, voire très long » (Lacroix et Mollard, 1993, cités par Lipietz, 1995, p. 353<sup>16</sup>). De plus, la perspective socio-économique de l'approche de la régulation qui

---

<sup>16</sup> A. Lacroix et A. Mollard, « Environnement et théorie de la régulation. Une approche à partir de l'agriculture », document de travail INRA, No 93-05, Département d'économie et de sociologie rurale, Grenoble, 1993.

tient compte des déterminants sociaux pour expliquer l'architecture et l'organisation du système économique permet de rendre compte des médiations sociales à travers lesquelles pourrait s'effectuer une modernisation écologique du système économique. Toutefois, le cadre analytique régulationniste ne sera pleinement profitable que si l'on relativise l'importance du rapport salarial au profit d'autres rapports sociaux, comme le suggèrent Bélanger et Lévesque. Élargi aux autres rapports sociaux sans plus être confiné à l'affrontement des classes sociales traditionnelles, le cadre analytique régulationniste permet de réaliser l'articulation entre les luttes sociales concernant l'environnement et la modernisation écologique des institutions qui résultera d'un compromis entre les acteurs.

Mais en plus du cadre socio-économique général, les concepts de paradigme sociétal, de compromis institutionnalisé et de formes institutionnelles, de rapports sociaux, de blocs sociaux et de régulation, de modèle de développement, de crise et même d'insertion internationale s'avèrent tous très pertinents dans le cadre de notre analyse. En transformant les valeurs mais aussi en présidant à de nouveaux conflits, la question environnementale participe à l'éclatement des anciens compromis institutionnalisés. Le paradigme sociétal sur lequel ils reposaient est aussi profondément bouleversé. La triple conception du progrès propre au fordisme cède le pas à une toute nouvelle configuration. Dans la foulée des travaux de Godard et Salles, on peut reconnaître que l'image et le rôle de la science se sont profondément transformés. Le progrès social n'est plus confiné à l'accès à la consommation de masse et se conçoit désormais de manière moins uniforme avec l'idée d'une *qualité* de vie qui ne se définit plus seulement comme un *niveau* de vie, et où la contemplation et l'inactivité acquièrent une valeur (Camus, 1992; Duclos, 1990, p. 15). Enfin, le rôle de l'État qui assurait l'équilibre entre l'intérêt général et les intérêts particuliers cède le pas dans de nombreux domaines, dont celui de l'environnement, à une multitude d'instances

spécialisées qui sont le lieu d'affrontements directs entre les différents acteurs sociaux (BAPE, Régie de l'Énergie, etc.). On ne peut plus dire que la définition du progrès est laissée en dehors du champ politique; elle constitue désormais l'enjeu de ses forums. La problématique environnementale est au cœur de la remise en question du plein emploi et de la croissance économique comme buts du progrès technique et de la croissance économique.

De là l'intérêt de la notion de crise développée par le cadre régulationniste. Celle-ci n'est pas simplement un phénomène économique, réductible pour certains à une dynamique mécanique. Dans une perspective régulationniste, la problématique environnementale peut être appréhendée à la fois comme une crise exogène et comme une grande crise de la régulation, c'est à dire comme une crise présidant à l'éclatement des compromis sociaux. Comme nous l'indiquions précédemment, les luttes des acteurs sociaux pendant ces crises ne visent plus à se positionner dans un ordre établi, mais bien à transformer cet ordre en vertu d'un paradigme sociétal. Enfin, les travaux de Muradian et Martinez-Alier suggèrent que l'insertion internationale comporte aussi une dimension écologique qui vient se juxtaposer au positionnement économique (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Comme on peut le voir dans les dossiers de l'ozone, de l'effet de serre et plus récemment de l'eau, le dénouement des questions d'environnement est sujet à l'hégémonie de grands blocs sociaux.

Ce tour d'horizon rapide permet de constater que la problématique environnementale peut être avantageusement appréhendée par une approche régulationniste comme une crise, mais aussi comme une composante essentielle indissociable de la crise générale actuelle. À notre avis, seule cette image de crise plurielle permet de rendre adéquatement compte du phénomène écologique actuel car celui-ci s'insère au cœur d'une organisation socio-économique particulière. Ils constituent tous deux une

totalité que l'on ne peut scinder sans crainte de perdre le sens et la dynamique des transformations actuelles.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que la modernisation écologique du système économique ne se fera pas naturellement par la démonstration des aberrations environnementales des formalismes théoriques néoclassiques. Elle sera portée par des luttes sociales qui mèneront vers certains compromis institutionnalisés susceptibles de servir de nouveau cadre à l'action économique. Cette articulation entre les rapports sociaux et les normes institutionnelles est explicitée par les travaux des Régulationnistes québécois sur lesquels nous nous penchons en guise de conclusion à ce chapitre.

### 2.3 Une lecture régulationniste de la problématique environnementale

L'un des apports les plus intéressants de l'école québécoise de la régulation est d'expliciter les trois niveaux d'analyse de l'action sociale : la dimension des rapports sociaux, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle (Bélanger et Lévesque, 1991; 1994). Inspirée du cadre d'analyse tourainien, cette distinction vient clarifier l'articulation que propose la théorie de la régulation entre l'économique et le social, ce qu'illustrent bien les réflexions de Bélanger et Lévesque au sujet du rapport salarial fordiste<sup>17</sup>. Ils faut distinguer, disent ces auteurs, entre la composante organisationnelle et la composante institutionnelle du rapport salarial fordiste :

La dimension organisationnelle concerne à la fois la division du travail et les mécanismes d'intégration de sorte qu'elle renvoie généralement à l'autorité et à la hiérarchie pour coordonner des décisions selon une 'architecture technico-organisationnelle'. De ce point de vue, le taylorisme, comme l'a bien montré Lorino, touche aussi bien le procès de travail que le mode de gestion (...).

La dimension institutionnelle renvoie aux 'contraintes historico-sociales' ou encore à ce qu'Alain Touraine appelle 'les mécanismes de formation des décisions légitimes dans une unité politique', mécanismes dont le rôle propre est 'de combiner l'unité de la gestion politique et la représentation d'intérêts sociaux divergents et conflictuels'. Dans l'entreprise, le contenu de cette dimension institutionnelle est produit par le compromis syndicat-patronat qui définit en quelque sorte les règles du jeu codifiées dans le contrat de travail au niveau de l'entreprise et dans des lois précises (code du travail) au niveau sociétal (Bélanger et Lévesque, 1994, p. 28-29).

C'est dans cette dimension que réside le caractère proprement fordiste du rapport salarial, à savoir le compromis salaire/droits de gérance qui suppose un partage de la plus-value en échange d'une exclusion des travailleurs au chapitre de la gestion et de l'organisation du travail. Comme l'expliquent les auteurs, les dimensions

---

<sup>17</sup> Voir le schéma 2.2 présenté précédemment.

organisationnelle et institutionnelle sont à la fois distinctes et autonomes en ce qu'elles ne se situent pas au même niveau et doivent être hiérarchisées : « l'une fournit les règles du jeu (la dimension institutionnelle), l'autre renvoie à la partie que jouent les acteurs à partir de ces règles. Autrement dit, « les règles du jeu déterminent en grande partie le type d'organisation du travail qu'une direction peut imposer » (Idem, p. 29). La dimension des rapports sociaux où prennent forme les compromis vient s'ajouter aux dimensions institutionnelle et organisationnelle pour compléter les trois niveaux de l'analyse des rapports de travail proposée par Bélanger et Lévesque. Mais en réponse à leur propre invitation, il nous semble que ce cadre d'analyse mérite d'être appliqué à d'autres enjeux que le rapport salarial. C'est précisément ce que nous espérons réaliser dans le cadre de la présente étude consacrée à la problématique environnementale.

Nous désirons nous inscrire dans la continuité des travaux des Régulationnistes québécois et de leur schéma d'analyse à trois dimensions hiérarchisées : les rapports sociaux, le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. Notre objectif est de mettre au jour la transformation ou l'émergence de nouveaux rapports sociaux induits par la problématique environnementale, et d'envisager le type de compromis institutionnel susceptible de se former. En effet, pour espérer renouer avec une certaine stabilité, les acteurs sociaux devront s'entendre sur un nouveau grand compromis fondé sur une redéfinition des rapports Humain-Nature et porteur d'un modèle de développement inédit. Or, il est encore difficile de prédire la forme d'un tel modèle tant les innovations institutionnelles qui pourraient en devenir les piliers sont contradictoires. Alors que certaines innovations semblent consacrer une plus grande reconnaissance des enjeux environnementaux<sup>18</sup>, d'autres concourent plutôt à déconnecter encore davantage les activités économiques de leur substrat matériel (l'initiative de l'accord multilatéral - AMI - sur les investissements par exemple). Nos

travaux mettront donc l'accent sur l'articulation entre les niveaux rapports sociaux/institution plutôt que sur l'articulation institution/organisation. C'est pourquoi à l'instar de Bélanger et Lévesque, nous tenterons d'intégrer les apports de l'école des Nouveaux mouvement sociaux en insistant cette fois sur les mouvements écologistes. À notre avis, ces mouvements nourrissent actuellement, et de façon irrémédiable, une nouvelle vision du monde dans laquelle « baigneront » nécessairement les compromis sociaux susceptibles d'émerger et de porter un nouveau modèle de développement.

Une remarque quant au concept de modèle de développement s'impose toutefois. Comme le fait remarquer Boyer, le fait qu'un modèle soit constaté à posteriori, une fois établie une certaine cohérence « presque miraculeuse » entre les différentes formes institutionnelles pose certains problèmes méthodologiques au chercheur désireux de découvrir un modèle de développement un émergence, qui ne s'est pas encore stabilisé. En fait, même si l'approche de la régulation reconnaît la nécessité du politique pour sortir de la crise, le modèle de développement qui finit par se dégager des luttes entre les acteurs sociaux n'en reste pas moins largement inintentionnel (Chartres, 1995, p. 274).

À cet égard, les remarques de Lutz nous semblent intéressantes (Lutz, 1990). Selon lui, il y a peu de chances que les conditions d'une nouvelle prospérité se réunissent à nouveau sans que soient d'abord explicités une série d'objectifs hautement mobilisateurs ainsi qu'un modèle général selon lesquels seraient ordonnés les intérêts particuliers et leurs chances de réalisation en fonction du système d'objectifs choisis (Lutz, 1990, p. 208). Cette interprétation du modèle de développement diverge de celle des Régulationnistes mais se rapproche peut-être davantage à notre avis des

---

<sup>18</sup> Ce dont témoignent des institutions telles que le Bape ou la Régie de l'énergie.

stratégies de sortie de crise qui seront mises de l'avant dans le contexte de la problématique environnementale. L'émergence de la notion de développement durable, même si elle se rapproche davantage du paradigme que du modèle de développement régulationniste, tend en ce sens de même que la recomposition du politique à laquelle semble participer les nouveaux mouvement sociaux (Eder, 1993). Enfin, parlant des rapports sociaux, Touraine nous dit que l' « analyse générale des mouvements populaires peut être complétée par la description parallèle des luttes des classes dirigeantes » (Touraine, 1978, p. 150). C'est précisément sur ce point que nous désirons insister plus particulièrement dans nos travaux, en nous concentrant sur l'élite économique.

Dans ces deux premiers chapitres, nous avons montré comment les différents courants de l'économie de l'environnement appréhendent la problématique environnementale. Bien qu'il existe des différences importantes entre le courant dominant et les tendances plus hétérodoxes, la problématique environnementale demeure, sous la loupe économique, une question de compatibilité technique entre le formalisme économique et la logique écosystémique du milieu naturel. Or, s'il comporte indubitablement des dimensions techniques, l'ajustement du système économique aux réalités de l'environnement passe nécessairement par une médiation sociale qui déterminera tout autant l'orientation que la forme de la modernisation écologique de l'économie.

En plus de négliger la dimension socialement construite de la problématique environnementale, les principales approches économiques de l'environnement sont tout aussi aveugles au caractère socialement construit de l'économie. Le formalisme économique est généralement conçu de manière objective, et la rationalité économique est présentée comme une donnée. Et, si les courants plus hétérodoxes insistent sur

l'importance de réformer l'outillage traditionnel de l'économie afin d'accroître sa pertinence écologique, ils font quand même l'impasse sur les modalités sociales des transformations institutionnelles que suppose cette réforme.

Il serait vain de chercher à comprendre les transformations induites par la problématique environnementale sans avoir une idée juste de la dynamique du système économique et de son articulation avec le social. Sur ce point, la théorie de la régulation nous a semblé une piste prometteuse; elle repose en effet sur l'idée d'un système économique façonné par les grands rapports sociaux et les compromis qui en découlent. Cette approche envisage un système économique déterminé par le social, bien qu'elle n'explique pas véritablement la dynamique des forces et des processus qui créent ses structures (Noël, 1990, p. 103; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 34). Dans la pensée régulationniste, les structures sociales demeurent des trouvailles historiques, indéterminées et imprévisibles, résultant de luttes politiques et sociales. Bien qu'il envisage une articulation avec le social, le cadre régulationniste reste donc assez peu loquace sur les modalités de cette articulation, que ce soit au moment de l'entrée en crise du système économique ou à celui de l'institutionnalisation de rapports sociaux.

Ces brèves remarques nous incitent à conclure à la nécessité, pour compléter notre cadre théorique, de mieux comprendre les dynamiques sociales et leur rôle dans la transformation des institutions et de la société. Nous avons donc choisi de nous pencher sur les différents courants qui ont tenté de théoriser le phénomène de l'action collective, et plus récemment celui des nouveaux mouvements sociaux, afin de comprendre à quelle dynamique répond le processus de modernisation écologique. Le chapitre qui suit nous permet donc de compléter notre cadre théorique par une meilleure compréhension de la dynamique sociale déterminante des formes institutionnelles et du système économique.

## CHAPITRE 3

### ACTION COLLECTIVE, NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ET THÉORIE DE LA RÉGULATION

Nous avons vu que les théories économiques de l'environnement traitent la problématique environnementale à partir de sa seule matérialité, sans faire cas de sa construction sociale. Or, il est bien clair que la montée des préoccupations écologiques n'est pas le résultat direct et proportionnel du niveau de dégradation environnementale, même s'il existe indubitablement une corrélation entre les deux : « It is far too simplistic to assume a linear relationship between environmental decay and rising public concern about this decay » (Berger, 1994). Si la matérialité de la crise ne se traduit pas directement dans les comportements individuels et sociaux, c'est précisément parce qu'elle est médiatisée par eux. La prise en compte des phénomènes écologiques et les ajustements qu'ils requièrent supposent une connaissance et une reconnaissance de ces phénomènes par le corps social. En d'autres termes, c'est à travers une dynamique proprement sociale à laquelle participe le processus de connaissance scientifique, que la crise écologique est reconnue comme réelle et contingente par la société et ses acteurs.

Simultanément, les principaux courants de l'économie de l'environnement négligent aussi le caractère socialement construit des institutions et de la rationalité économique : le formalisme économique résulte d'une évolution historique et technique et on n'envisage pas qu'il puisse répondre à un ordre social caractérisé par des rapports de domination. Selon les économistes de l'environnement, l'inadéquation de

la rationalité économique en regard des phénomènes naturels est donc tributaire d'une erreur technique, ou résulte d'un anthropocentrisme aveugle; mais en aucun cas cette rationalité n'est envisagée dans un cadre social qui viendrait la façonner.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la théorie de la régulation dans sa formulation classique est tout aussi aveugle aux phénomènes écologiques que l'économie traditionnelle. Mais contrairement à cette économie et aux principales théories économiques de l'environnement, elle a l'avantage de reconnaître le rôle structurant des rapports sociaux vis à vis de l'économie. Marquée par une conception marxiste de ces rapports, elle demeure toutefois centrée sur le travail, et envisage la dynamique sociale comme une dialectique structurée autour du contrôle des moyens de production. Pourtant, la théorie de la régulation comporte un intérêt indéniable en raison de l'articulation qu'elle propose entre l'économique et le social (Bélanger et Lévesque, 1991).

Sans nier la matérialité de la crise écologique, une perspective qui cherche à mettre l'accent sur sa dimension socialement construite peut ainsi favorablement s'arrimer au cadre régulationniste, moyennant quelques aménagements. Des travaux récents permettent d'entrevoir la configuration possible d'un cadre régulationniste que l'on peut qualifier d'écologiste, et le concept de contrainte écologique comme forme institutionnelle permet de caractériser l'intensité écologique d'une économie (Becker et Raza, 2000). Mais ces travaux ne sont pas en mesure de rendre compte de l'émergence ou de l'évolution de cette forme institutionnelle et du processus plus général de modernisation écologique de l'économie. La démarche que nous souhaitons mettre de l'avant prend plutôt pour point de départ l'articulation inédite entre l'économique et le social que propose la théorie de la régulation et cherche à entrevoir comment opère cette articulation dans le champ en mutation de l'environnement. Cette démarche qui vise à développer une perspective régulationniste de la problématique

environnementale nécessite toutefois un élargissement de la conception régulationniste du social qu'un héritage marxiste a confiné jusqu'ici aux rapports de production.

La pensée marxiste suppose en effet que la structure sociale de même que tous les rapports sociaux découlent des rapports de production, si bien que la seule véritable opposition sociale renvoie à l'antagonisme de classe fondé sur ce rapport de production : "tout antagonisme est finalement réductible à un antagonisme de classe" (Mouffe, 1983, p. 148 cité par Boucher, 1990, p. 17; 16). De l'importance fondamentale de ces rapports de production découle la centralité accordée au travail qui fait en sorte que les rapports sociaux d'autre nature sont relégués au second plan (Boucher, 1990, p. 17). S'il pouvait aisément expliquer la mobilisation des ouvriers comme la manifestation d'une force antagonique dans le cadre du matérialisme historique et dialectique, le cadre marxiste s'est avéré inopérant face à la montée des mobilisations contemporaines. Il les a d'abord écartées, laissant au seul mouvement ouvrier le statut de mouvement social authentique, les autres mouvements étant automatiquement suspectés d'entraver la dynamique de la classe ouvrière (Castell, 1983, p. 297-299, cité par Boucher, 1990, p. 7). Ainsi, la pensée marxiste a longtemps subordonné les mouvements sociaux à la logique contradictoire capitaliste, ou les a écartés comme des objets non signifiants, laissant peu de place pour penser leur émergence dans l'optique d'une dynamique autonome (Boucher, 1990, p. 18).

Pour suppléer à cet héritage lacunaire de la théorie de la régulation, il y a donc lieu d'examiner quelles autres conceptions du social et des dynamiques entre les acteurs pourraient être mises à contribution, qui soient susceptibles de rendre compte plus particulièrement de la question écologique. Outre l'accumulation de données scientifiques et techniques, cette problématique doit notamment son entrée sur la scène publique à l'activité de nombreux groupes environnementaux. L'arrimage d'une dimension socio-écologique à la théorie de la régulation suppose donc une

compréhension des phénomènes de mobilisation collective qui aille au delà du cadre proposé par le marxisme où seuls les mouvements de travailleurs ont droit de cité.

D'entrée de jeu, il faut mentionner que les mouvements sociaux ont fait l'objet de théories hautement différenciées tout au long du siècle dernier. Leur histoire peut être schématisée comme une oscillation entre un pôle économiste et un pôle sociétal, où la pathologie, les intérêts, la rationalité, la condition et la structure sociales se disputent le rôle de facteur explicatif. Nous tenterons dans le chapitre qui suit de brosser un portrait des principales écoles de pensée sur les mouvements sociaux, en commençant par les théories du comportement collectif et de l'action collective, puis en présentant le paradigme de la mobilisation des ressources. Nous nous concentrerons ensuite sur les thèses développées par l'école des nouveaux mouvements sociaux, en insistant sur leurs développements récents. En terminant, nous aborderons rapidement le mouvement écologiste et tenterons de voir comment il peut être inséré dans une compréhension plus englobante de la dynamique sociale et des rapports sociaux susceptible de s'harmoniser avec la théorie de la régulation.

### **3.1 Du comportement collectif à l'action collective**

Depuis ses débuts jusqu'au milieu du siècle dernier, la pensée sur les mobilisations sociales a connu une évolution sur plusieurs fronts qui marquera une distance irrévocable avec la perspective séculaire de la psychologie des foules (Le Bon, 1895; Neveu, 1996, p. 40). D'une part, les mobilisations sont de moins en moins perçues comme des pathologies sociales et on commence à leur reconnaître une certaine rationalité. D'autre part, les comportements collectifs ne sont plus expliqués par une logique de contagion ou comme un phénomène d'imitation, mais sont peu à peu appréhendés comme une synchronisation entre des croyances ou des frustrations individuelles, dans la perspective d'une dynamique de convergence. Enfin, ces comportements sont de moins en moins réduits à des déviances sociales potentiellement destructrices et on commence à leur reconnaître un potentiel créateur (Neveu, 1996, p. 40). Cette première phase est marquée par le saut entre une conception irrationnelle vers une théorisation hyper rationnelle du comportement collectif (Neveu, p. 38).

#### **3.1.1 L'École du comportement collectif**

L'école dite du *comportement collectif* (collective behavior) qui a dominé jusqu'aux années 1970 repose sur une analyse essentiellement psychosociologique des mouvements sociaux (Cohen, 1985, p. 671). Mais comme l'explique Neveu, la référence à une seule école du *comportement collectif* est trompeuse dans la mesure où elle suggère une cohérence théorique là où il existe surtout une convergence d'intérêt

pour un même objet de recherche (Neveu, 1996, p. 39)<sup>1</sup>. Les théories du comportement collectif sont principalement issues de l'école de Chicago dont Park, fortement inspiré par les travaux de Gustave Lebon sur l'analyse des foules, fut l'une des figures les plus influentes (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696)<sup>2</sup>. C'est néanmoins l'un de ses étudiants, Herbert Blumer, qui systématisera cette approche vers les années 1950. Principalement intéressé par la dynamique d'émergence des comportements collectifs, il insistera notamment sur leur caractère non institutionnalisé. Cet élément sera repris par Smelser dont l'approche tend vers une conception plus structurelle où le comportement collectif est défini comme : "une mobilisation non institutionnalisée pour une action dont le but est de modifier un ou plusieurs types de tensions sur la base de la reconstitution généralisée d'une composante de l'action" (Smelser, 1963, p. 71 cité par Touraine, 1973, p. 310-311). Ce modèle structuro-fonctionnaliste suppose donc que les mouvements sociaux répondent à des tensions structurelles principalement causées par le processus de modernisation sociale. Ils font appel à un référentiel (une croyance) extérieur permettant de redéfinir l'action sociale. Par ailleurs, Smelser distingue les mouvements sociaux orientés vers les normes (réforme sociale) de ceux orientés par les valeurs (mouvements religieux, nationalistes etc.) (Boudon et Bourricault, p. 411; Boucher, 1990, p. 4). Enfin en 1970, Gurr développera le concept de *frustration relative* qui suppose que la souffrance sociale découle d'une logique de comparaison; c'est le degré de frustration qui en résulte qui constitue le moteur des mouvements sociaux (Idem,

---

<sup>1</sup> McAdam, McCarthy et Zald distinguent notamment les approches du comportement collectif de l'École de Chicago, l'approche de la frustration relative, l'approche de la société de masse de même qu'une approche dite institutionnelle (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696).

<sup>2</sup> Neveu présente un portrait très critique des travaux sur la psychologie des foules; En se basant sur les analyses de l'historienne Suzanna Barrows (1981), il argue que : "Le discours sur les foules fait système avec la dénonciation des "fléaux sociaux" liés aux "classes dangereuses" associées au crime (...) En mobilisant le langage et certains acquis de sciences naissantes (criminologie, hygiénisme, psychologie), le discours des foules habille d'un vernis savant des préjugés sociaux, enrôle la science pour répondre à des inquiétudes politiques (Neveu, 1996, p. 34-35).

1996, p. 40-44). D'après Neveu, les travaux de Gurr seront “à la fois un des manifestes les plus élaborés et le chant du cygne des travaux de *collective behavior*” (Neveu, 1996, p. 40).

Cohen résume la tradition psychosociale de l'école du comportement collectif par quelques postulats fondamentaux (Cohen, 1985, p. 671-672). Cette école repose tout d'abord sur la distinction première entre l'action collective institutionnelle et l'action collective non-institutionnelle. Le comportement collectif non-institutionnel, qui n'est pas guidé par des normes sociales, répond à des situations indéfinies présentées comme des ruptures avec l'ordre social dues aux changements structurels exigés par la modernisation. L'individu participe à l'action collective en fonction de son degré de frustration. Enfin, le cycle de vie de l'action collective va de l'action spontanée de la foule à des formes plus organisées de mobilisation à travers une évolution qui repose sur des processus de communication.

Ce bref énoncé indique clairement que l'attention de l'école du comportement collectif est restée centrée sur l'origine et l'émergence des mouvements sociaux, proposant un cadre explicatif à dominante psychologique essentiellement micro-analytique (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 696-698). Elle s'est ainsi concentrée sur les déterminants de la participation individuelle, délaissant la dynamique postérieure au stade de formation du mouvement social. Par ailleurs, l'action collective est caractérisée par des modes de communication sommaires et des buts volatiles qui témoignent d'une interprétation encore très irrationnelle de l'activité des mouvements sociaux (Cohen, 1985, p. 672; McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 697). À titre de réponse irrationnelle au changement, cette action collective conserve aussi une connotation rétrograde (Boucher, 1990, p. 11-12). De façon plus générale, Neveu explique que :

Le moment du *comportement collectif* s'inscrit dans une oscillation entre la volonté de sociologiser l'analyse, de prendre en compte les structures sociales qui suscitent la mobilisation, et la force d'un ancrage dans des problématiques empruntées à la psychologie, comme les notions de tension ou de *frustration*, placées au principe des dispositions individuelles à se mobiliser. (Les italiques sont de l'auteur) (Neveu, 1996, p. 40)

Mais les mouvements sociaux qui allaient entrer en scène à partir des années 1960 et les analyses qui s'ensuivirent ont clairement fait ressortir les insuffisances de l'école du comportement collectif. Comme le souligne Cohen, la nouvelle gauche n'avait rien d'un mouvement anomique, fragmenté et irrationnel tandis que le modèle de Smelser axé sur les croyances générales et les tensions structurelles expliquait mal les mouvements sociaux en émergence (Cohen, 1985, p. 672-673). Adoptant des perspectives plus structurelles et macro-politiques, les nouvelles théories allaient développer une conception rationnelle de l'action collective s'inscrivant dans un dépassement de l'opposition fondamentale entre l'action institutionnelle et l'action non institutionnelle (McAdam, McCarthy et Zald, 1988, p. 697). Neveu explique cependant que c'est avant tout la publication de l'ouvrage de Mancur Olson en 1966 qui marquera un changement d'orientation définitif dans l'analyse de l'action collective en proposant un cadre résolument économiste :

Celui-ci (le modèle d'Olson) fera oublier les mérites du cadre sociologique développé par Smelser ou Gurr. Il aura plus encore l'inconvénient d'amener les chercheurs à se priver pendant vingt ans des ressources intellectuelles que pouvait apporter à la compréhension du rapport vécu à la mobilisation une prise en compte réfléchie des apports de la psychologie (Neveu, 1996, p. 46).

### 3.1.2 L'action collective

Dans son célèbre ouvrage *Logique de l'action collective* (1966), Mancur Olson s'en prend à la thèse généralement admise voulant qu'un groupe agit nécessairement selon une logique similaire à l'individu, c'est à dire en fonction de son propre intérêt. Ainsi, les théories issues des horizons les plus divers, de la lutte des classes à la *théorie du groupe*, présument toutes que le comportement d'un groupe est similaire à celui de l'individu, se reposant sans doute sur l'idée que le comportement intéressé d'un groupe est la conséquence naturelle de la prémissse du comportement individuel rationnel (Olson, 1966, p. 21-22). Ainsi, une partie de la littérature sociologique prête au groupe des caractéristiques relevant de l'individu et « admet, sans plus ample examen, que les groupes comme les personnes sont dotés de volonté, de conscience, que, comme les personnes, ils cherchent à promouvoir leurs intérêts, entrent en conflit, ont des stratégies et des objectifs bien définis » (Boudon, 1978, p. 7-8). Olson cherche à démontrer le vice logique fondamental de ce raisonnement :

Mais il n'est en fait pas vrai que l'idée que les groupe agissent dans leur intérêt découle logiquement des prémisses d'un comportement rationnel et intéressé. Que les membres d'un groupe aient avantage à atteindre leur objectif commun ne veut pas dire qu'ils agiront de manière à y parvenir, en admettant même qu'ils soient tous raisonnables et intéressés. En réalité (...) des individus raisonnables et intéressés ne s'emploieront pas volontairement à défendre les intérêts du groupe. Ainsi l'opinion que les groupes d'individus agissent pour atteindre leur commun objectif, loin d'être une conséquence logique du postulat que les individus d'un groupe, conformément à la raison, défendent leurs intérêts personnels est en réalité en contradiction avec lui (Olson, 1966, p. 22).

C'est qu'il existe une stratégie individuelle encore plus rentable que la mobilisation : celle qui consiste à laisser les autres se mobiliser tout en profitant des résultats de leur mobilisation. La stratégie dite du *passager clandestin* (Free rider) enraille la dynamique vertueuse d'une présumée volonté collective et mène à la situation

paradoxe où un groupe de personnes partageant le même intérêt ne fera possiblement rien pour le promouvoir.

Pourtant, si la logique énoncée rend l'action collective improbable, l'expérience démontre qu'il existe bel et bien des phénomènes de mobilisation. Olson explique cette situation par l'effet d'incitations sélectives (selective incentives) : les individus ont tendance à se mobiliser dans la mesure où ils tirent un gain de leur participation autre que l'objectif commun visé par l'action du groupe, ou encore s'ils sont directement pénalisés pour leur non-participation. Les incitations sélectives favorisent ainsi la mobilisation en abaissant les coûts de la participation à l'action collective, en augmentant les coûts de la non participation ou encore en augmentant les gains individuels associés à cette participation.

Si les membres d'un grand groupe cherchent, comme le veut le bon sens, à améliorer leur situation matérielle, ils n'entreprendront rien qui permette de se rapprocher de l'objectif commun sinon contraints et forcés, ou si s'offrent à eux certaines stimulations, distinctes de la poursuite du but collectif, en échange de leur consentement à supporter une part des charges et des coûts qu'entraîne la réalisation des buts du groupe (Olson, 1966, p. 22-23)

Olson explique toutefois que son paradoxe ne s'applique pas dans tous les cas. Ainsi, les petits groupes « dont la situation est infiniment plus complexe et où l'activité volontaire en faveur de la réalisation des objectifs communs est chose naturelle » sont sujets à des logiques d'interdépendance peu propices à des comportements de passager clandestin (Olson, 1966, p. 23). D'autres groupes tels que les groupes religieux ne répondent pas à une logique utilitariste et ne peuvent pas plus être analysés en fonction de cette grille d'analyse (Idem, 1996, p. 183-184). Malgré ces réserves de l'auteur, le modèle olsonnien sera appliqué à l'ensemble des faits sociaux par l'école des *Rational Action Theory* (Neveu, 1996, p. 49). Cette lecture économique des comportements sociaux va ainsi durablement s'imposer à travers « l'émergence

d'une véritable orthodoxie de l'action rationnelle qui va peser puissamment sur les sciences sociales nord-américaines, puis européennes » (Neveu, 1996, p. 46).

D'après Neveu, la réserve qu'émet Olson à l'égard des petits groupes témoigne de la difficulté de traduire en langage économique les dynamiques sociales réelles, comme le montre également son traitement embarrassé des variables à caractère social réduites à des éléments affectifs ou idéologiques (Idem, 1996, p. 49). Bien qu'il éclaire la dynamique de nombreuses situations, son modèle est directement contredit par des études empiriques qui révèlent que certaines mobilisations ne sont tributaires d'aucune incitation sélective (Knokke, 1988, cité par Neveu, p. 50). Enfin, même en restant à l'intérieur d'un paradigme de rationalité utilitaire, d'autres recherches démontrent que l'attitude du passager clandestin n'est pas toujours la plus rentable (Favre, 1977, cité par Neveu, p. 50).

Il n'en reste pas moins que les recherches d'Olson ont contribué à mettre fin aux représentations naïves de la mobilisation collective comme pur désintéressement. Mais surtout, elles ont lancé un défi aux recherches sociologiques ultérieures en insistant sur le fait que la mobilisation ne va pas de soi, et en posant les déterminants de l'action collective comme une question de recherche incontournable (Neveu, 1996, p. 51). Ce modèle et ses interrogations constituera le point de départ de l'une des deux écoles dominantes de l'analyse des mouvements sociaux : la théorie de la mobilisation des ressources (Idem, 1996, p. 53)

### 3.2 L'École de la mobilisation des ressources

Le paradigme de la mobilisation des ressources voit le jour dans le contexte particulier des années 1970, clairement en rupture avec les représentations traditionnelles de l'action collective. Largement inspirée par les réflexions d'Olson, cette école tente néanmoins de construire un cadre explicatif plus large prenant en compte les enjeux non directement matériels (Neveu, 1996, p. 53; Cohen, 1985, p. 676). Jugeant que les frustrations ne suffisent pas à expliquer l'action collective, elle déplace aussi l'objet de recherche du *pourquoi* vers le *comment* de la mobilisation et prend pour sujet d'analyse non plus l'individu mais bien le groupe (Neveu, 1996, p. 53; Boucher, 1990, p. 16). Elle se concentre ainsi davantage sur les phénomènes d'organisation et de stratégie, et conserve par la même occasion l'orientation profondément utilitariste et instrumentale que lui a légué le cadre d'analyse olsonnien<sup>3</sup> (Neveu, 1996, p. 52; Cohen, 1985, p. 674, 676; Boucher, 1990, p. 5-6). Le groupe n'apparaît donc plus comme une donnée objective, mais comme un construit social dynamique s'inscrivant dans des rapports de force et visant le changement institutionnel (Neveu, 1996, p. 53). Si la première ambition de ce paradigme vise à répondre au paradoxe d'Olson, elle s'émancipera graduellement de ce cadre d'analyse dans des lectures présentant un continuum entre une nouvelle vision encore très économique (McCarthy et Zald, 1977), et des cadres analytiques faisant une plus large place aux dimensions sociales et historiques (Oberschall, 1973; Tilly, 1976) (Neveu, 1996, p. 53; Cohen, 1985, p. 674).

---

<sup>3</sup> Ce qui fait dire à Cohen que le point de vue de l'analyse rejoint celui de l'organisateur du mouvement intéressé par les impératifs de la mobilisation (Cohen, 1985, p. 676).

Le modèle de McCarthy et Zald est entièrement construit sur la métaphore du marché. Le mouvement social y est perçu comme une demande encore indéfinie susceptible de se cristalliser dans un processus de mobilisation grâce à l'intervention d'un « *entrepreneur de protestation* », véritable schumpéterien du mouvement social<sup>4</sup> (Neveu, 1996, p. 56). L'*offre* est assurée par des organisations du mouvement social, SMO (Social Movement Organisation) qui se regroupent au sein d'une *Social Movement Industry* dédiée à une cause particulière. Les différentes industries constituent le secteur des mouvements sociaux (SMS) qui, à l'instar d'autres secteurs économiques, est susceptible de contribuer à la richesse nationale. Dans ce modèle, le mouvement social ne correspond donc qu'à un potentiel de mobilisation susceptible d'être actualisé par les organisations du mouvement social :

La mise en branle des énergies protestataires est donc tributaire des organisations (SMO), à la fois structures d'offre et moteurs de la mobilisation. Les organisations qui prennent en charge un mouvement social sont les instances stratégiques où des attentes diffuses se transforment en revendications, où des ressources d'action sont centralisées (Neveu, 1996, p. 55).

Une telle perspective conduit les auteurs à s'attarder aux processus stratégiques et aux dimensions organisationnelles. Ils s'intéresseront notamment aux stratégies publicitaires des campagnes de financement de même qu'au phénomène de professionnalisation des militants. Quant au paradoxe d'Olson, c'est à dire à la logique de participation individuelle au mouvement collectif, McCarthy et Zald proposent une réponse inédite basée sur une typologie des différentes formes de soutien (Neveu, 1996, p. 55). Les *adhérents*, simples sympathisants du mouvement, se distinguent des membres actifs qui comptent à la fois des *bénéficiaires potentiels* et des *militants moraux*. C'est l'apport de ces derniers qui permet de réduire les coûts de l'action

---

<sup>4</sup> Neveu fait une remarque intéressante à propos de ce personnage central dans le modèle de McCarthy et Zald : « Comment ne pas relever aussi au passage le rapport de cousinage qu'entretient ce modèle

collective et qui rend la mobilisation possible malgré l'absence d'incitations sélectives. Mais comme le fait remarquer Neveu, cette réponse originale ne fait que déplacer le paradoxe d'Olson vers la question de la motivation des militants moraux que le cadre économique s'avère incapable d'expliquer (Neveu, 1996, p. 56-57).

Le cadre analytique d'Oberschall (1973) introduit une dimension résolument sociologique au paradigme de mobilisation des ressources en faisant ressortir l'importance de la structure sociale et des réseaux de solidarité préexistants pour comprendre l'émergence des mouvements sociaux, ce qui rompt avec l'image d'individus atomisés postulée dans le modèle olsonnien (Neveu, 1996, p. 57-60; Cohen, 1985, p. 677).

**Tableau 3.1**

**La typologie d'Oberchall (adapté de Neveu, 1996, p. 58-59)**

Lien aux groupes supérieurs et pouvoirs	Liens au sein du groupe		
	<i>Modèle communautaire</i>	<i>Peu d'organisation</i>	<i>Modèle associatif</i>
Intégré	A	B	C
Segmenté	D	E	F

Dans les cas A, B et C, les revendications sont normalement relayées aux structures de pouvoir; dans le cas C, ce relais peut toutefois être bloqué, tandis que le cas B peut donner lieu à une certaine forme de clientélisme.

Les cas D, E et F exigent un plus grand effort de mobilisation pour atteindre les objectifs fixés. Le cas D permet des mobilisations rapides et efficaces tandis que le cas E conduit à des situations explosives. La mobilisation dans le cas F dépend de la qualité de l'activité associative.

---

sociologique avec le personnage du militant révolutionnaire apportant de l'extérieur la conscience critique à la classe ouvrière dans le modèle leniniste... ” (Neveu, 1996, p. 56).

Oberschall développe une typologie des liens sociaux à partir de laquelle il explique le potentiel d'émergence des mouvements sociaux. Cette typologie est fondée sur deux variables, soit l'existence ou non d'un relais avec les structures de pouvoir en place, et la qualité des liens qui unissent les membres du groupe susceptible de mobilisation. Le pouvoir économique, le degré d'intégration, le sentiment communautaire, la légitimité sociale des revendications, les capacités organisationnelles et tactiques de même que l'accès aux structures de pouvoir sont autant de ressources susceptibles d'être mobilisées en fonction d'un objectif stratégique (Neveu, 1996, p. 59-60).

Dans la foulée des travaux d'Oberchall, Tilly cherche à dépasser les insuffisances des modèles de l'époque qu'il juge incapables de relever le paradoxe d'Olson. Le paradigme que Tilly qualifie de cumulatif suppose que la communauté d'intérêts mène naturellement au développement d'une conscience commune à la base d'une action collective sans véritablement expliquer le processus social qui mène le mouvement d'un stade latent à un stade actif. Le paradigme constructiviste, pour sa part, présume l'existence de liens sociaux préalables découlant la structure sociale, et qui servent de base à une action collective qui serait prédéterminée par les conditions sociales (Tilly, 1985, p. 730). Mais en cherchant à comprendre pourquoi des personnes ayant un intérêt commun agissent ensemble, ces modèles n'arrivent pas à expliquer véritablement les motivations individuelles à la mobilisation collective, ni la connexion existant entre le groupe actif et la population qu'il représente (Tilly, 1985, p. 717-728; 731). Pour Tilly, seule une mise en commun des arguments appartenant aux deux modèles permet de figurer le lien entre l'action individuelle et l'action collective. C'est donc à partir de cette perspective combinée que Tilly systématise le concept d'organisation par la double dimension des liens sociaux volontaires (netness) et des identités catégorielles (catness) (Tilly, 1976). Comme l'explique Neveu :

L'hypothèse générale de Tilly consiste à suggérer qu'un groupe est d'autant mieux *organisé* pour défendre ce qu'il perçoit comme ses intérêts qu'il se caractérise par un fort catnet (catness + netness) (Neveu, 1996, p. 61).

Par ailleurs, Tilly insiste sur l'inadéquation des modèles statiques à acteur unique (Tilly, 1985, p. 717-718). Pour Tilly, le mouvement social ne devrait pas être représenté comme un groupe unifié animé par une fonction d'utilité simple car son identité et son unité sont des construits sociaux résultant de l'interaction avec d'autres acteurs. Il faut donc remplacer le modèle de l'*action rationnelle* par un modèle d'*interaction rationnelle* à plusieurs acteurs. La véritable analogie d'un mouvement social n'est ni un parti ni un syndicat, mais bien une campagne politique (Tilly, 1985, p. 735).

Enfin, l'apport probablement le plus important de Tilly est sa lecture historique des mouvements sociaux à travers laquelle il développe le concept de répertoire de l'action collective (Neveu, 1996, p. 20-25; 63-64). Il explique que les mouvements sociaux ont accès à des formes données d'institutionnalisation qui varient selon les époques. L'action collective se transforme au rythme des grands changements structurels, mais sans toutefois connaître de phénomènes de rupture; simplement, les transformations économiques, l'urbanisation de même que l'émergence de l'État entraînent une reconfiguration des formes de l'action collective, c'est à dire que certains types de mobilisation et d'organisation apparaissent au gré de ces grandes transformations, mais sans nécessairement éliminer les types de mobilisation plus anciens avec lesquels ils peuvent cohabiter (Cohen, 1985, p. 678-679).

Le répertoire d'action collective pré-capitaliste se caractérisait par les manifestations locales, une réinterprétation ironique des rituels sociaux et une dimension de patronage (Neveu, 1996, p. 21). Le répertoire qui émerge à partir du milieu du XIXe siècle permet des manifestations nationales et s'autonomise du patronage de certains

groupes sociaux influents tels que le clergé ou les notables; la protestation prend un caractère plus abstrait et s'actualise à travers des formes d'action inédites telles que la grève ou la manifestation (Ibidem).

Les différents répertoires s'inscrivent au cœur d'interactions sociales conflictuelles caractérisées qui se transforment elles aussi à travers le temps (Neveu, 1996, p. 63). Un registre *compétitif* où les différents groupes luttent pour une même ressource marque la période allant jusqu'au XVIIe siècle. Par la suite, la centralisation étatique et la révolution industrielle vont déplacer le registre vers un mode *réactif* à travers lequel tenteront de se défendre les groupes menacés par les transformations en cours (Neveu, 1996, p. 63; Cohen, 1985, p. 680). Enfin, le XIXe siècle voit apparaître le registre *proactif* par lequel sont réclamés des droits, pouvoirs ou priviléges qui n'existent pas encore (Neveu, 1996, p. 64; Cohen, 1985, p. 680). L'émergence de ce registre est facilitée par l'urbanisation et l'apparition des médias qui réduisent les coûts de la mobilisation à grande échelle (Cohen, 1985, p. 681). Alors que dans les deux premiers registres, l'action collective est portée par les communautés solidaires préexistantes, le registre proactif suppose de nouvelles formes de solidarité de type associatif rendues possibles par le développement d'espaces politiques et sociaux autonomes au sein d'une société civile (Cohen, 1985, p. 682).

Le grand intérêt des travaux historiques de Tilly est d'élargir la perspective d'analyse des mouvements sociaux, et de montrer que loin d'être totalement indéfinie, leur logique d'action est en partie déterminée par le contexte social dans lequel elle s'actualise. Les concepts de registre et de répertoire font ressortir l'articulation existant entre les caractéristiques culturelles d'une société et les formes de l'action collective. D'autre part, le remplacement du concept d'action rationnelle par l'idée d'une interaction rationnelle ouvre la perspective d'analyse aux logiques

d'interdépendance dynamique entre les acteurs sociaux dont émerge une action collective qui ne peut plus être pensée comme pure instrumentalité.

Néanmoins, Tilly se garde d'envisager l'action collective en termes identitaires ou normatifs, restant confiné à une perspective stratégico-instrumentale axée sur les intérêts, ce qui limite la portée de son analyse. D'après Cohen, cela l'empêche de relever le défi du paradoxe d'Olson que seule une analyse non stratégique permet de solutionner :

Indeed, as Parsons pointed out long ago in his critique of utilitarianism, an analytical perspective that focuses on strategic-instrumental action cannot provide an answer to the question of the origin and logic of group solidarity (Cohen, 1985, p. 677).

Only if one sees solidarity and identity as goals of group formation, in addition to other goals, can one see that, with respect to these goals, collective action is costless. One cannot, however, simply add a consideration of solidarity, collective identity, consciousness, or ideology to the resource-mobilization perspective without bursting its framework (Cohen, 1985, p. 687).

Cette perspective utilitariste empêche aussi Tilly d'approfondir les dimensions mises en lumière par ses propres travaux; ainsi, les nouvelles formes de solidarité présentées comme des conditions d'émergence du dernier registre sont traitées comme des faits accomplis dans l'analyse (Cohen, 1985, p. 683). Or, ces nouvelles formes associatives interrogent le concept de solidarité de telle sorte qu'il ne peut plus être traité comme une donnée comme c'était le cas pour les solidarités communautaires :

The concept of group offered by Tilly presupposes precisely what has, with the transition from the communal to the associational basis for group identity, become problematic and needs to be explained. In other words, Tilly's own historic work suggest that the construction of group identity, the recognition of shared interests, the creation of solidarity within and between groups (networks), can, with the emergence of modern civil society, no longer be treated as givens. These are *achievements* that have increasingly come to be treated as such by the actors involved in these processes. Increased reflexivity

regarding the social construction of identity and reality involves learning long dimensions other than the strategic (Cohen, 1985, p. 685)

Appréhendée dans ce cadre stratégique, l'action collective ne se comprend que comme défense des intérêts auprès d'une structure institutionnelle. Un tel paradigme s'avère certainement pertinent pour analyser les transformations du XIXe siècle, mais ne permet pas de rendre compte des mobilisation actuelles axées autour de projets normatifs et de principes universels (Cohen, 1985, p. 678; 688). En se concentrant sur les dimensions stratégiques de l'action collective et en éliminant de l'analyse les variables idéologiques, les normes et les valeurs, Tilly omet de reconnaître les particularités des mouvements sociaux contemporains, la nature et la portée de leurs revendications de même que la logique de solidarité qui les sous-tend (Idem, 1985, p. 688). Dès lors, il n'est pas surprenant que Tilly rejette l'hypothèse d'un nouveau répertoire associé aux mouvements sociaux contemporains. Cette singularité des nouveaux mouvements sociaux constitue précisément la pierre d'assise de la deuxième école dominante de l'analyse des mouvements sociaux.

### **3.3 Approche actionnaliste et école des nouveaux mouvements sociaux**

La vague de mobilisation sans précédent qu'a connue la fin des années 1960 a donné naissance à des analyses spécifiques mais aussi à un tout nouveau courant de recherche principalement européen. L'École des *nouveaux mouvements sociaux* a pris corps autour des travaux fondateurs d'Alain Touraine (France) pour se développer ensuite avec les analyses de Melluci (Italie), de Offe (Allemagne), de même que les travaux de Kriesi (Suisse), Landermans et Koopmans (Pays-Bas). Cette école de pensée rompt de façon radicale avec les approches précédentes en renouant avec une analyse proprement sociologique. De plus, elle pose l'avènement d'une société d'un type nouveau, la société post-industrielle comme la corrélation directe de l'émergence des nouvelles formes d'action collective.

#### **3.3.1 La sociologie de l'action d'Alain Touraine**

Touraine interprète la prolifération des nouveaux mouvements sociaux comme une manifestation de la société post-industrielle. Ce type inédit de société impose un renouvellement de l'analyse sociologique qui la libère des catégories de la société industrielle dont elle est issue. En effet, Touraine estime que la sociologie classique s'est laissée prendre au piège évolutionniste de la société industrielle qui s'identifiait à l'histoire et se croyait porteuse du triomphe de la rationalité. Mais en réalité, ce n'est pas tant la suppression de toute transcendance qui marque la société industrielle, que la consolidation d'un type particulier de garant méta-social lui donnant l'illusion de n'être qu'un "système de moyens rationnels au service de la rationalité des fins"

(Touraine, 1978, p. 152)<sup>5</sup>. Selon Touraine, dans toutes les sociétés historiques, les pratiques économiques et sociales sont déterminées par un ensemble d'orientations culturelles qu'il nomme l'historicité. Dans cette optique, la rationalité associée à la société industrielle n'est en fait qu'un garant méta-social d'ordre culturel qui a son pendant dans d'autres types de sociétés. On ne peut donc pas plus réduire l'histoire des sociétés au progrès de la productivité qu'à la logique de la classe dirigeante, car celles-ci ne sont que le discours que la société industrielle produit sur elle-même.

En rupture avec les visions fonctionnaliste et marxiste, l'avènement de la société post-industrielle commande un autre type d'analyse centrée sur l'action sociale et les nouveaux mouvements sociaux. Contrairement à la conception marxiste des rapports sociaux, les mouvements sociaux ne sont pas simplement la « manifestation des contradictions objectives d'un système de domination », mais bien *des conduites socialement conflictuelles et culturellement orientées* (Touraine, 1978a, p. 107). D'autre part, le mouvement social est un mouvement de classe dirigé contre un adversaire social; il ne vise donc pas nécessairement l'État (Idem, 1978a, p. 108). Enfin, le

---

<sup>5</sup> Il est intéressant de faire un lien entre cette réflexion de Touraine et l'interprétation que propose Tilly de l'action instrumentale et rationnelle : « (Charles Tilly's) analysis provides an historical justification for utilitarian theories of collective action, insofar as the development of capitalist market economy and the nation-state privilege strategic-instrumental calculations. These institutions call forth a corresponding logic of collective action on the part of contenders for material benefits and political power who target the market economy or the state for inclusion and control » (Cohen, 1985, p. 677-678). Neveu précise quant à lui que : « L'un des mérites des travaux historiques de Tilly tient en ce qu'il montre comment les effets conjugués du capitalisme, de la division du travail, de l'emprise des logiques bureaucratiques sur l'univers professionnel peuvent effectivement créer des attitudes et des conditions à travers lesquelles *l'Homo oeconomicus* devient empiriquement observable » (Neveu, 1996, p. 50). Cependant il ajoute un peu plus loin l'importance de considérer : « la très inégale intériorisation d'une disposition au calcul économique selon les milieux et les époques », le fait que « la probabilité de traiter les problèmes en termes rationnels ne se déploie pas à l'identique selon qu'un individu fait ses courses ou assiste à une réunion de Secours catholique ou de la Ligue contre le cancer » (Neveu, 1996, p. 51). Pour Neveu, il est primordial de conjurer « l'objectivisme, soit en l'espèce la confusion entre des modèles théoriques d'explication que le savant élabore pour rendre compte de régularités objectives dans les comportements, et les motivations subjectivement vécues des agents sociaux en action dans la grève ou la manifestation » (Ibidem).

mouvement social n'est pas l'agent modernisateur d'une perspective évolutionniste, il est porteur d'une société alternative (Ibidem).

De façon plus générale, Touraine espère donc renouveler l'analyse sociologique autour de trois idées forces. D'une part, il faut distinguer la structure, c'est à dire le fonctionnement de la société, des processus de changement social; l'étude des systèmes sociaux et celle du changement social correspondent en effet à deux dimensions d'analyse distinctes : l'analyse synchronique et l'analyse diachronique. Seule une reconnaissance de ces deux dimensions permet de rompre avec une vision évolutionniste de la société. D'autre part, l'action sociale n'est pas la simple manifestation d'une structure latente qui la détermine. On ne peut plus admettre que l'action est subordonnée à des formes objectives d'organisation sociale, ou encore que l'action n'est qu'un reflet des structures profondes de l'économie. Enfin, la société n'est pas non plus la mise en oeuvre d'un principe de rationalité. Les conduites sociales ne sont pas déterminées par la situation; celle-ci résulte de façon fragile et provisoire des rapports sociaux, des relations politiques et des orientations culturelles (Touraine, 1978, p. 155).

Si la perspective sociologique impose d'expliquer les conduites sociales par les relations sociales plutôt que par la situation, il importe de comprendre ce qu'est une relation sociale. Pour Touraine, seule l'interaction sociale située dans un champ constitue une relation sociale. Pour qu'il y ait relation sociale, les acteurs doivent appartenir à un ensemble commun, c'est à dire participer à un processus d'intervention sur l'organisation sociale, en y occupant une position différenciée. De telle sorte que : « Toute relation sociale est inégalitaire et comporte une dimension de pouvoir » (Touraine, 1978, p. 158).

Touraine distingue trois niveaux d'intervention qui sont autant de lieux de formation du pouvoir : le niveau *organisationnel* est sujet à une autorité déterminée au niveau *institutionnel* par un processus politique, tandis que les relations politiques constituent elles-mêmes un champ qui est déterminé par le pouvoir de la classe dirigeante (Touraine, 1978, p. 158-159). Il faut donc distinguer les conduites collectives qui correspondent *au système d'action historique*, de celles qui visent l'ordre institutionnel ou organisationnel. La revendication de niveau organisationnel par exemple vise le détenteur d'autorité et se situe à l'intérieur de l'ordre social, elle ne peut donc fournir la base d'une action collective orientée vers sa transformation (Touraine, 1973, p. 308-312). Alors que le système institutionnel produit des décisions définissant le cadre d'action des organisations (Touraine, 1973, p. 313), c'est au dernier niveau d'intervention seulement que s'anime le conflit des classes où la classe dirigeante « tente de s'approprier les moyens par lesquels une société agit sur elle-même et de s'identifier à ces moyens, c'est à dire au fondement de la normativité » (Touraine, 1978, p. 159).

Le champ conflictuel concerné ici, et où se déploie le troisième système d'action social, est celui de *l'historicité*. L'historicité désigne l'ensemble des formes de travail de la société sur elle-même; elle se compose de trois éléments : un mode de connaissance, un mode d'investissement, et un mode culturel. Pour Touraine, l'élément central de l'historicité est l'*investissement*, c'est à dire *la capacité d'intervenir, à l'aide de la partie non consommée du produit, sur l'ensemble de l'organisation économique pour créer un mode de production économique de la société par elle-même* (Touraine, 1978, p. 159). Les niveaux d'intervention économiques caractérisent les différentes sociétés historiques : la société agraire réalisait un investissement dans la consommation et la reproduction de la force de travail tandis que les sociétés marchandes investissaient aussi dans la distribution. La

société industrielle suppose en plus de ces trois premiers domaines une intervention sur l'organisation du travail (formes de spécialisation de la production). Enfin, dans un élargissement ultime de la capacité d'intervention économique sur elle-même, la société post-industrielle utilise les surplus pour transformer non seulement la consommation, la distribution et l'organisation du travail mais bien la production elle-même grâce à deux innovations qui se situent au niveau de la connaissance : l'introduction de nouvelles méthodes de gestion, et l'invention de produits nouveaux. Bref, plutôt que d'être centrée sur la production elle-même, c'est autour de la production de finalité et de la gestion de la production qu'est axée la société post-industrielle<sup>6</sup>.

Le *mode culturel* qui constitue le deuxième élément de l'historicité est respectivement passé d'une conception métasociale ou divine de la créativité sociale, à une conception que l'on pourrait qualifier de paternaliste (la loi du prince), puis évolutionniste et naturaliste dans la société industrielle. Le mode culturel de la société post-industrielle se caractérise plutôt par une conception réflexive de la créativité où la société se perçoit comme se produisant elle-même.

Enfin, le *mode de connaissance* concerne le rapport de la société à son environnement et complète le champ de l'historicité. Il passe progressivement d'une vision scientiste de causalité, de lois naturelles et d'évolution dans la société industrielle à un mode de connaissance axé sur les interdépendances qui fonde l'idée d'une société responsable d'elle-même.

---

<sup>6</sup> Ces réflexions rejoignent celles plus récentes de l'économiste Sekine qui note que « Les sociétés industrialisées sont aujourd'hui en passe de se transformer en sociétés post-industrielles, dans lesquelles la production de richesses matérielles n'est plus une considération déterminante. La production est toujours nécessaire et importante, mais elle n'absorbe plus la majeure partie de l'énergie sociale (...) L'organisation et le déploiement du travail productif ne sont plus une considération de premier ordre dans la gestion de la société humaine » (Sekine, 2000, p. 1;2).

L'investissement soulève nécessairement la question des rapports de classe; il n'existe pas de société capable d'accumulation sans rapports de classes. Ces rapports ne sont pas définis par la nature des groupes antagonistes, mais plutôt par le niveau d'intervention de la société sur elle-même. Dans la société industrielle par exemple, la classe dirigeante est celle capable d'utiliser le capital pour transformer l'organisation du travail et imposer ce mode d'organisation aux travailleurs (Touraine, 1978, p. 161). La classe sociale ne se définit donc pas en fonction de sa *situation* de classe qui correspond plutôt à l'idée de stratification sociale, mais bien en fonction de son *action* de classe. La situation de classe n'explique pas l'action de classe; la véritable question consiste à comprendre dans quelles conditions les membres d'une classe agissent en tant que tel<sup>7</sup>. La classe sociale envisagée comme action de classe renvoie à l'idée d'un acteur qui lutte contre un autre acteur pour le contrôle de l'historicité :

Une classe n'est pas une situation mais un acteur qui combat contre l'autre, contre la classe opposée pour le *contrôle de l'historicité* et au delà pour accroître son influence institutionnelle et modifier à son profit le système d'autorité qui régit les organisations. Toute classe agit dans deux directions à la fois. Elle *combat* son adversaire et elle élabore un *projet* de gestion sociétale (Touraine, 1978, p. 163).

Ainsi, une classe n'agit jamais uniquement en fonction d'intérêts économiques, mais bien dans une optique de contrôle de l'historicité. Plutôt que d'imaginer les acteurs répondre à une logique non sociale, il faut les envisager comme étant engagés dans leur travail de production conflictuelle de la société. C'est donc à travers les luttes de classes que se révèle la production de la société par elle-même, à la fois orientation culturelle et conflit social (Touraine, 1978, p. 163).

---

<sup>7</sup> Cette idée est reprise par Melucci dans son analyse sur les mouvements de jeunes : "l'action ne se déduit pas de la condition sociale (...) Il faut plutôt passer du champ des conflits aux acteurs et non l'inverse (...)" (Melucci, 1983, p. 18).

Une classe dirigeante est un acteur historique, et non pas une loi économique ou la logique d'on ne sait quelle rationalité du profit. La différence avec la classe dominée est que la classe dirigeante n'oppose pas son idéologie à un ordre mais qu'elle donne à son idéologie la figure de l'ordre. Parce qu'elle est dominante, elle parle au nom de la totalité, de l'intérêt général ou du sens de l'histoire. Mais ce n'est pas pure fiction. Une classe dirigeante prend effectivement en charge l'historicité d'une société en même temps qu'elle la réduit à ses propres intérêts (Touraine, 1978, p. 167).

Lorsque l'historicité est en jeu, Touraine suggère de parler de mouvement social plutôt que de conflit. Plus exactement, le mouvement social réfère à « la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète » (Touraine, 1978a, p. 104). Cette définition se distingue de la conception des mouvements sociaux propre à la société industrielle qui n'admettait pas d'acteur social à proprement parler, et où les conduites collectives étaient définies de manière historique ou naturelle (Idem, 1978a, p. 106). Ainsi, loin d'être une manifestation des contradictions objectives d'un système de domination, les mouvements sociaux sont des conduites à la fois socialement conflictuelles et culturellement orientées; sens et conflit ne peuvent plus être dissociés. De plus, l'action du mouvement social ne vise pas la simple transformation politique ou la modernisation de l'État; elle est dirigée contre un adversaire proprement social. Enfin, le mouvement social n'est pas modernisateur dans son essence; il propose plutôt une alternative de société.

Touraine explique qu'il existe plusieurs types de luttes dans une société selon le système d'action dans lequel elles prennent place et leur caractère affirmatif ou critique<sup>8</sup>. Le mouvement social est ce type particulier de lutte dont l'enjeu est l'historicité et qui oppose des classes sociales, « seuls acteurs définis par leurs

---

<sup>8</sup> Touraine définit les luttes sociales comme : « toutes les formes d'actions conflictuelles organisées menées par un acteur collectif contre un adversaire pour le contrôle d'un champ social » (Touraine, 1978, p. 113)

rapports conflictuels à l'historicité » (Touraine, 1978a, p. 109). Le rapport de l'acteur social à l'enjeu fait ressortir la dimension des rapports de production de la société, tandis que le rapport de l'acteur à l'adversaire renvoie davantage aux rapports de reproduction. Ainsi, les rapports de classes comportent une dimension double : l'action affirmative pour le contrôle de l'historicité, et l'action critique, c'est à dire la défense contre un ordre dominant.

**Tableau 3.2**  
**Typologie des luttes sociales chez Touraine**  
**(adapté de Touraine, 1978a, p. 114-120)**

Niveau	<i>Luttes affirmatives</i>	<i>Luttes critiques</i>
<i>organisationnel</i>	<b>Revendications</b> <i>Luttes pour l'amélioration de la position relative de l'acteur à l'intérieur d'une organisation hiérarchisée; combat contre l'autorité</i>	<b>Conduites de crises</b> <i>Défense de l'acteur contre une crise ou des changements qui menacent les anciennes formes d'organisation sociale et culturelle</i>
<i>institutionnel</i>	<b>Pression institutionnelle ou politique</b> <i>L'acteur cherche à augmenter son influence sur la prise de décision dans les limites définies par les orientations culturelles de l'historicité et la domination de classe</i>	<b>Conduites de blocage</b> <i>Action politique opposée à l'orientation instrumentale des pressions institutionnelles et des revendications organisationnelles</i>
<i>de l'historicité</i>	<b>Mouvement social</b> <i>Les acteurs ont en commun l'enjeu de leur conflit, mais leur définition d'eux-mêmes ne coïncide pas</i>	<b>Action révolutionnaire</b> <i>Contestation d'une domination de classe au nom d'une réappropriation communautaire de toutes les formes de production de la société par elle-même</i>



Cette double dimension du conflit de classes au cœur de la conception tourainienne des mouvements sociaux s'éloigne donc fondamentalement d'une vision instrumentale de ces mouvements : « La relation de l'acteur à l'enjeu ne définit pas l'objectif de l'action, mais l'enjeu d'un rapport » (Touraine, 1978a, p. 110). Reconnu par les deux acteurs, l'enjeu est perçu de manière objective et non idéologique. Ainsi, le progrès industriel constituait l'enjeu de la société industrielle, et chacune des classes parlait en son nom. Désigné par le principe de totalité, l'enjeu se combine au principe d'identité et au principe d'opposition pour former les trois dimensions d'un mouvement social. Plus ces trois dimensions sont intégrées, plus le *niveau de projet* d'un mouvement est élevé (Touraine, 1978a, p. 113). Un tel mouvement comporte à la fois des revendications organisationnelles et des pressions institutionnelles, et l'action affirmative de classe y prend le pas sur l'action critique. Celle-ci demeure néanmoins nécessaire sans quoi le mouvement se dégraderait en seules pressions institutionnelles et revendications organisationnelles.

Pour Touraine, à chaque type de société, c'est à dire à chaque système d'action historique, correspond un couple principal de mouvements sociaux antagoniques qui renvoie à un rapport de classe principal (Touraine, 1978a, p. 108; 124). Ses recherches visent précisément à identifier : « le mouvement social qui occupera dans la société post-industrielle le rôle central qui fut celui du mouvement ouvrier dans la société industrielle et celui du mouvement pour les libertés civiques dans la société marchande » (Touraine, 1978a, p. 124). Ainsi, un mouvement social naît et meurt avec une société particulière :

Nous vivons le passage de la société industrielle à la société programmée, donc le déclin d'un certain type de rapports et de conflits de classe et la naissance d'une nouvelle génération de mouvements sociaux (Touraine, 1978a, p. 19)

L'avènement de la société post-industrielle ou programmée sonne donc le glas des rapports de classes propres à la société industrielle<sup>9</sup>. Dans cette société, les conflits se sont déplacés de l'aire de la production à celle du mode de vie; ils n'opposent plus dirigeants et travailleurs, mais bien les appareils technocratiques aux usagers, c'est à dire les populations dont ils définissent les besoins (Touraine, 1978a, p. 176). Touraine admet la difficulté de définir la base sociale de tels mouvements, tout en affirmant que les usagers constituent bel et bien une classe puisqu'ils sont assujettis au pouvoir d'une nouvelle classe dirigeante (*Ibidem*). Enfin, il affirme que :

Les luttes actuelles n'auront d'importance durable que dans la mesure où elles s'écartent d'un rejet global du monde de la production et de l'investissement et où elles sauront désigner leur adversaire au cœur du système de production et de consommation, adversaire capable aujourd'hui de commander la demande autant que l'offre (Touraine, 1978a, p. 176-177).

### **3.3.2 Intérêt et portée de l'analyse actionnaliste**

L'intérêt de la pensée de Touraine par rapport aux courants précédents est de réintroduire la lutte des classes et le conflit social délaissés par les autres conceptualisations de l'action collective qui donnent presque à penser que "la lutte des classes a disparu, seules subsistent des divergences d'intérêts" (Gallo, 1989, cité par Durand, 1995, p. 100). Ainsi, bien que son cadre analytique soit construit en opposition avec la pensée marxiste, Touraine réactualise le thème central des conflits de classe de l'analyse marxiste et inscrit les mouvements sociaux au cœur même du fonctionnement de la société par le biais d'une articulation inédite entre les classes sociales et l'action collective. Toutefois, en insistant sur l'idée de production de la

---

<sup>9</sup> Cette société programmée ne correspond pas à un dépassement du capitalisme ou du socialisme qui ne sont pour Touraine que des modes d'industrialisation et de développement et non pas des modes de production dont découlent les rapports de classes (Touraine, 1978a, p. 172-174)

société par elle-même, la pensée actionnaliste se démarque radicalement du structuralisme marxiste où prédomine une logique de reproduction incompatible avec de véritables acteurs historiques ou une action sociale signifiante. Pour Touraine, « Les mouvements sociaux sont la trame de la vie sociale...ils produisent des pratiques sociales à travers les institutions et l'organisation sociale et culturelle » (Touraine, 1978a, p. 127).

D'autre part, Touraine refuse de concevoir les mouvements sociaux comme une force modernisatrice principalement dirigée vers l'État et les institutions. Les mouvements sont avant tout sociaux, et ne se réduisent pas à leurs dimensions politique et organisationnelle. Les mouvement sociaux réfèrent d'ailleurs au fonctionnement de la société, c'est à dire à l'analyse synchronique, alors que l'État est perçu comme l'agent principal de la modernisation, qui s'inscrit plutôt dans la perspective diachronique. Touraine opère ainsi une rupture fondamentale avec les conceptions utilitaristes de la mobilisation des courants précédents, et ouvre la voie à une analyse proprement sociale des nouveaux mouvements sociaux.

La pensée tourainienne soulève néanmoins deux interrogations fondamentales : la première a trait à l'hypothèse de l'avènement d'un nouveau type de société et la deuxième à celle de la structuration bi-polaire des rapports sociaux fondamentaux propres à chaque type de société. Cohen a bien remarqué le caractère circulaire de l'argumentation tourainienne pour qui l'occurrence de nouveaux mouvements sociaux témoigne de l'avènement d'un nouveau type de société, laquelle se reconnaît précisément à travers l'apparition de ces nouveaux mouvements (Cohen, 1985, p. 701). Elle estime que la société civile à laquelle Touraine a recours pour asseoir le terrain des luttes sociales qui ne se déroulent pas sur le terrain de l'État demeure confuse dans sa définition et qu'en fait, l'utilisation du concept de société civile interdit l'idée d'une discontinuité radicale entre les types sociétaux (Ibidem, 1985, p. 702).

Dans le même ordre d'idée, on peut s'étonner des réflexions de Touraine sur l'impossible dépassement de la société programmée qui se transformerait à l'intérieur d'elle-même plutôt que de se muer en un nouveau type de société, alors qu'il fonde une bonne partie de son argumentation sur la critique de l'incapacité de la pensée industrielle d'entrevoir le dépassement de sa propre rationalité (Touraine, 1978).

En second lieu, on peut s'interroger sur le postulat du caractère nécessairement bipolaire de la structuration sociale des sociétés historiques. Si une telle configuration se justifie dans l'optique de ce que Touraine appelle l'action critique, et où interagissent une classe dominante et une classe dominée, on comprend mal son fondement dans la perspective constructive d'une production de la société où le mouvement social se caractérise par une lutte affirmative. Cette question interroge plus précisément l'articulation que propose Touraine entre les classes sociales et les mouvements sociaux.

### **3.3.3 Classes sociales et Mouvements sociaux**

Touraine rejette la définition classificatoire des classes sociales qui renverrait à une explication situationnelle de l'action. Les classes sociales ne sont pas la transposition d'une logique contradictoire et elles ne peuvent être définies objectivement. Elles se reconnaissent à travers leur action, c'est à dire leur opposition par rapport à un enjeu commun. Le mouvement ouvrier est peut-être la dernière forme de mouvement social qui correspond à un personnage historique, à une classe sociale réelle (Touraine, 1978, p. 169). La distinction entre la situation de classe et l'action de classe est donc de premier ordre pour comprendre l'action collective et les mouvements sociaux.

Alors que les classes traditionnelles s'opposaient sur la capacité d'organiser la production, les nouvelles classes de la société post-industrielle s'articulent autour de

la connaissance. Selon Touraine, c'est la technocratie, qu'elle soit issue de l'administration ou des grandes entreprises, qui constitue la nouvelle classe dirigeante (Touraine, 1969, p. 71; Touraine, 1980, p. 119-125; Boucher, 1990, p. 42-44). Cette technocratie se caractérise par un contrôle de l'information et une méfiance à l'égard des débats publics; elle manipule les pratiques de production et de consommation, et sa domination politique et économique détourne les investissements sociaux vers d'autres fins que la satisfaction des demandes sociales.

Si la nouvelle classe dirigeante est assez facile à définir, Touraine reconnaît la difficulté d'identifier la base sociale des nouveaux mouvements sociaux et plus précisément du mouvement social central de la société post-industrielle. Cette nouvelle classe dominée se caractériserait principalement par un manque d'information et une exclusion des décisions. Sans y reconnaître deux classes distinctes, Touraine envisage une lutte antitechnocratique menée par la combinaison de deux catégories d'acteurs : les professionnels, qui jouent le rôle joué autrefois par les ouvrier qualifiés, et la classe populaire que l'on peut qualifier de périphérique, parce qu'exclue des processus décisionnels (Touraine, 1978a, p. 35-36).

L'hypothèse d'une restructuration sociale autour de nouvelles classes est loin de faire l'unanimité (Maheu, 1978; Boucher, 1990, p. 47 et ss.). Elle soulève deux objections qui ne sont pas sans lien. Certains auteurs contestent le déclin du mouvement ouvrier de même que la nature des nouvelles classes en émergence. D'autres rejettent précisément cette idée de structure bi-polaire qui semble constituer chez Touraine une configuration sociétale incontournable.

Chez Touraine, l'idée d'un déclin du mouvement ouvrier est intimement liée au postulat qu'il n'existe qu'un seul couple de classes sociales antagonistes dans une société particulière, et que la société industrielle est précisément en train de céder la

place à une société post-industrielle marquée par de nouveaux mouvements sociaux dont l'enjeu fondamental ne serait plus défini en termes de production et de progrès industriel mais bien de consommation et de participation aux décisions. Or, même si on peut avancer que les rapports sociaux de travail ont perdu une certaine part de leur centralité, ils demeurent très importants et sont encore prédominants dans de larges secteurs de la vie sociale (Boucher, 1990, p. 34-35). Il est donc difficile d'admettre la disparition des enjeux liés à la production au profit d'enjeux liés à la seule consommation pour se rallier à l'idée d'une reconfiguration radicale des rapports sociaux entre les populations et les technocrates. Il serait plus prudent de parler d'une recomposition générale des enjeux et des mouvements sociaux à l'intérieur desquels se redéfinissent les mouvements de travailleurs. Simultanément, la nouvelle classe dirigeante pourrait bien s'interpréter davantage en termes de recomposition. Comme le suggère Maheu :

Les fonctions et les positions politico-économiques de classes détenues par les « technocrates » des divers appareils de production et de gestion sociale pourraient très bien, à ce titre, relever d'une restructuration plus complexe de la classe dominante gestionnaire du capital et de ses fractions (Maheu, 1978, p. 29).

Touraine estime que l'indétermination de la nouvelle classe anti-technocratique est une phase temporaire dont émergera la configuration conflictuelle propre à la société post-industrielle. En rejettant l'idée d'un mouvement social central, Melucci argue au contraire que la société post-industrielle se caractérise précisément par une nouvelle structure sociale en rupture avec l'opposition bi-polaire des cadres marxiste et tourainien (Melucci, 1991, p. 154). Ces modifications structurelles du capitalisme tardif renvoient à plusieurs phénomènes:

Le relâchement des appartenances de classes, l'émergence de formes de solidarité qui n'ont plus comme référence principale leur place dans les rapports de production, le rôle toujours plus important de l'aspect symbolique dans les rapports sociaux (Melucci, 1983, p. 26).

Melucci dissocie les nouveaux mouvements sociaux de l'action de classe en avançant qu'ils sont plutôt le produit de conflits de groupes, bien que subsistent des relations antagonistes ayant pour objet l'appropriation et la destination de la production finale (Melucci, 1978, p. 48; Boucher, 1990, p. 46). Pour Melucci, les conflits post-industriels correspondent à : « un affrontement entre les ressources d'autonomie individuelle produites par le système et les exigences systémiques d'expropriation et d'imposition d'identité » (Melucci, 1983, p. 18). Ainsi, les nouveaux mouvements sociaux réfèrent à d'autres principes identitaires que l'appartenance à une classe, notamment en raison de la quête identitaire exacerbée par l'impersonnalité des grands appareils technocratiques. Il apparaît d'ailleurs de plus en plus clairement que les individus ne se définissent pas uniquement en fonction de leur rôle dans le processus de production, et participent à d'autres rapports sociaux (Mouffe, 1983, p. 148; Boucher, 1990, p. 49)<sup>10</sup>. Que ces rapports soient interprétés en dehors de la logique de classe (Mouffe, 1983, p. 151) ou comme ayant tout de même un caractère de lutte de classe (Melucci, 1978, p. 48), ils sont autant de points d'appui à la définition d'une subjectivité plus seulement déterminée par le travail ou la production. Par ailleurs, il existe des mouvements sans référentiel de condition sociale :

Il est plus difficile de parler des mouvements comme sujets relativement stables d'action collective dans le cas de formes de mobilisation (...) définies principalement par leurs objectifs. C'est le cas de la mobilisation écologique qui recouvre un espace de problèmes assez vaste et différencié (Melucci, 1983, p. 28).

Enfin, contrairement à ce que laisse entendre Touraine, Melucci et Offe montrent que les nouveaux mouvements sociaux sont principalement issus de la nouvelle classe moyenne (Offe, 1985, p. 832-835; 851; Melucci, 1991, p. 140; 149). Cette classe se

---

<sup>10</sup> Cette idée se rapproche du concept de multi-appartenances croisées développé par certains régulationnistes, c'est à dire l'appartenance à une famille, à une entreprise, à des associations etc. (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 47)

caractérise par le fait qu'elle est « class-aware » mais non « class-conscious »<sup>11</sup>, c'est à dire qu'elle possède un potentiel de mobilisation structurellement déterminé, mais que ses demandes sont soit très universalistes, soit très particulières, bref « class-unspecific » (Offe, 1985, p. 833). Si bien que pour Offe, la politique de la classe moyenne est bel et bien celle *d'une classe*, mais non celle *au nom d'une classe* (Ibidem).

À cette fraction principale s'ajoutent deux éléments qui viennent compléter la base sociale des nouveaux mouvements sociaux : l'ancienne classe moyenne et les catégories marginalisées ou périphériques que Offe qualifie de *decommodified* (Melucci, 1991, p. 140; Offe, 1985, p. 833 et ss.). Ainsi, les nouveaux mouvements sociaux semblent davantage portés par une alliance sociale que par une classe en particulier; mais cette alliance se distingue de celle imaginée par Touraine dans la mesure où l'élément principal du mouvement social n'est pas la population déconnectée des institutions et de la connaissance; la nouvelle classe moyenne se caractérise au contraire par son niveau d'éducation élevé, sa sécurité économique relative et sa connaissance des institutions économiques et politiques. C'est une classe favorisée, dont les membres peuvent aussi bien participer à la politique institutionnelle qu'à la politique non institutionnelle (Offe, 1985, p. 833; 839). Par ailleurs, il est intéressant de noter que les classes les moins pénétrées par les nouveaux mouvements sociaux sont précisément les classes capitalistes traditionnelles (Idem, 1985, p. 835).

De façon générale, Offe indique que le schéma de conflit politique et social des nouveaux mouvements sociaux s'oppose radicalement au modèle du conflit de classe du point de vue de sa base sociale (une alliance plutôt qu'une classe), des agents en conflit, et de la nature des demandes. Cette configuration serait le résultat des

---

<sup>11</sup> Offe reprend ici les expressions de Giddens.

politiques de l'État providence qui a accepté une représentation institutionnalisée du mouvement ouvrier au prix d'une limitation de ses objectifs et de ses revendications de même qu'à une spécialisation de ses formes organisationnelles (Offe, 1985, p. 835). Les enjeux ainsi délaissés par le mouvement ouvrier seraient aujourd'hui portés par une classe moyenne suffisamment nombreuse et bénéficiant d'une sécurité économique relative qui, en rupture avec le paradigme de l'État providence caractérisé par un large accord sur les enjeux et les modes institutionnels de résolution des conflits, politise des thèmes auxquelles la structure institutionnelle n'est pas en mesure de répondre (Offe, 1985, p. 825).

Par ailleurs, contrairement à Melucci ou à Touraine qui postulent un déclin plus ou moins relatif du mouvement ouvrier, Offe envisage une structuration sociale où les nouveaux mouvements sociaux viennent se superposer à l'ancienne structure de classes, ouvrant la voie à une série d'alliances plus ou moins porteuses de changements (Offe, 1985, p. 856 et ss.; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 36). Les transformations que Offe qualifient de *nouveau paradigme politique* et qui correspondent à *une critique moderne de la modernisation* sont portées d'abord et avant tout par la nouvelle classe moyenne qui se fonde sur des valeurs universalistes et émancipatoires. S'ajoutent à cet élément principal les populations périphériques de même que l'ancienne classe moyenne, dont les arguments sont souvent davantage pré-modernes et particularistes (Offe, 1985, p. 856). Le succès du nouveau paradigme politique dépend du type d'alliance sociale susceptible de se nouer entre les différents segments des nouveaux mouvements sociaux et les acteurs classiques de la scène politique.

La première alliance regroupe la droite et le segment *ancienne classe moyenne* des nouveaux mouvements sociaux (Offe, 1985, p. 858). Essentiellement conservatrice, cette alliance ne constitue pas une menace pour l'ancien paradigme axé sur la

croissance et la sécurité. La possibilité d'une telle conjonction montre que contrairement à une idée répandue, il n'y a pas d'alliance naturelle entre la gauche et les nouveaux mouvements sociaux<sup>12</sup>. La deuxième alliance marie la droite et la gauche traditionnelle à travers une référence négative aux éléments périphériques des nouveaux mouvements sociaux. Cette approche de confrontation n'est pas plus propice au nouveau paradigme politique (Offe, 1985, p. 864).

Enfin, la dernière alliance est celle de la gauche et du segment principal des nouveaux mouvements sociaux, c'est à dire la nouvelle classe moyenne. Elle dépend de l'ouverture des structures syndicales aux populations périphériques dans leurs efforts pour trouver un appui susceptible de compenser l'amenuisement de la classe des travailleurs. Cette alliance repose sur un lien fragile qui suppose une réconciliation des intérêts d'autant plus difficile que le contexte économique est précaire, situation qui force les organisations syndicales à supporter l'objectif du plein emploi et la croissance (Offe, 1985, p. 364-366)

Sur la base de ces analyses, on peut affirmer qu'il est peut-être superflu de chercher à ramener les nouveaux mouvements sociaux au concept traditionnel de classes sociales bipolaires, même si celles-ci peuvent être envisagées en dehors des rapports de production. Il faut néanmoins reconnaître derrière les nouveaux mouvements sociaux cette nouvelle classe moyenne issue des politiques de l'État providence. Par ailleurs, si de nouveaux types de conflits apparaissent, les conflits de classe traditionnels demeurent d'importants déterminants des mouvements sociaux (Eder, 1993, p. 1). Tout en complexifiant la structure sociale, la nouvelle classe soulève des enjeux inédits qui dépassent les conditions de classes et réfèrent à de véritables projets de société alternative. Dans cette perspective qui rejoint la proposition générale de Touraine, les

---

<sup>12</sup> Voir notre critique de Lipietz au chapitre précédent.

nouveaux mouvements sociaux témoignent en effet d'une restructuration de l'ordre social concomitante aux transformations des sociétés contemporaines (Neveu, 1996, p. 69-70). Cette restructuration touche la configuration des conflits sociaux, mais elle est aussi porteuse d'un rapport inédit au politique.

### **3.3.4 Mouvements sociaux, institutionnalisation et système politique**

Alors que la théorie de la mobilisation des ressources était tout entière axée vers les mouvements en quête d'institutionnalisation étatique, Touraine a voulu dissocier les nouveaux mouvements sociaux de l'ordre politique en insistant sur leur caractère proprement social. Il reconnaît la dimension organisationnelle et institutionnelle de leurs activités, mais c'est dans leur caractère de conflit social de classe, c'est à dire au niveau de l'historicité, qu'est ancrée leur nature de mouvement social. Touraine dégage plusieurs formes d'institutionnalisation des conflits selon qu'y interviennent la classe dominante ou dirigeante, et les classes contestataires ou défensives, et que la distance qui sépare le système politique et les classes sociales est plus ou moins grande (Touraine, 1973, p. 218-220). Mais de façon générale, l'institutionnalisation apparaît comme une forme dégradée de l'action des mouvements sociaux qui se voient transformés à travers ce processus (Touraine, 1978).

L'étude des mouvements sociaux montre en effet qu'après une première phase d'opposition globale entre des utopies concurrentes apparaît une phase d'affrontement direct entre les adversaires sociaux, puis une phase d'*institutionnalisation du conflit* (...)

Ce type d'institutionnalisation ne peut s'opérer sans une transformation des acteurs, sans l'*intervention des forces politiques* (...) (Touraine, 1973, p. 218).

La question de l'institutionnalisation, et plus largement du rapport au politique se pose très différemment chez Melucci, Offe ou Eder. Pour Melucci comme pour Offe,

les formes de représentation traditionnelles s'avèrent inadéquates en regard des nouvelles formes de mobilisation et des nouveaux thèmes de revendication (Offe, 1985, p. 825). En particulier, les formes organisationnelles des nouveaux mouvements sociaux échappent aux catégories de la politique traditionnelle (Melluci, 1983, p. 13). Ceux-ci présentent une structure segmentée, réticulaire, polycéphale et diffuse, « immérée dans le tissu du quotidien », alors que les liens des individus avec les mouvements ne deviennent explicites qu'à l'occasion des mobilisations. La mobilisation possède pour sa part un caractère contre-culturel, c'est à dire que son contenu est conflictuel et se situe dans le champ de la production symbolique. Enfin, Melluci note que :

Il existe une imbrication croissante entre les problèmes de l'identité individuelle et l'action collective; la solidarité du groupe n'est pas séparable de la recherche personnelle, des besoins affectifs et de communication des membres dans leur existence personnelle (Melluci, 1983, p. 15)<sup>13</sup>.

Melluci pose donc l'hypothèse de l'émergence d'une « nouvelle structure physiologique des mouvements dans les sociétés complexes » (Melluci, 1983, p. 15)<sup>14</sup>. Cette nouvelle structure se présente à la fois comme une force (flexibilité, mobilité, capacité de mobiliser les solidarités primaires) et comme une faiblesse (risque

---

<sup>13</sup> Cette idée et admirablement illustrée par les propos d'un militant que rapportait Le Devoir dans un article sur le militantisme des années 1990 : « À 29 ans, il dit se battre par conviction avec l'impression de prêcher parfois dans le désert, mais qu'importe ? 'Il faut bien donner un sens à sa vie.' » (Tremblay, 1998).

<sup>14</sup> La discontinuité entre les anciens et les nouveaux mouvements sociaux peut s'interpréter en terme de nouveau répertoire, suivant le cadre analytique de Tilly. Un tel répertoire pourrait se caractériser par l'échelle internationale des mobilisations contemporaines, le recours à la science et à l'expertise dans la construction de l'argumentaire de même que la resurgence d'une dimension symbolique (Neveu, 1996, p. 22, 24), la particularité de leurs finalités et le fait qu'ils ne visent plus nécessairement le marché ou l'État dans le cadre d'une volonté d'institutionnalisation (Cohen, 1985, p. 688-690). « We could attempt to correlate changes in organizational forms, targets, and tactics of collective action with changes in the locus and technology of power and resources, alterations in the relation between state, economy and society, and transformations in the experiences and structures of everyday life » (Cohen, 1985, p. 690). Pour notre part, le cadre théorique actionnaliste semble plus riche pour comprendre non seulement le caractère distinctif des nouveaux mouvements sociaux, mais aussi les transformations concomitantes de la société.

de fragmentation, manque d'objectifs généraux à long terme, difficulté à se mesurer au système politique). Elle prend forme à travers deux moments : celui de la latence où les réseaux associatifs sont imbriqués dans la vie quotidienne. Celui de l'action, pour lequel le moment de latence constitue une condition préalable, mais qui renforce à son tour les solidarités primaires.

Les nouveaux mouvements sociaux se présentent donc comme *une nébuleuse aux confins incertains et à la densité variable*, alors que l'organisation politique répond davantage à des intérêts stables dont la base sociale est clairement définie. Mais paradoxalement, ces mouvements sont incapables de survivre sans une forme de représentation politique et s'atomisent ou se dégradent en violence en l'absence de débouchés institutionnels. Il n'en demeure pas moins que l'action des mouvements ne peut être réduite à son issue institutionnelle car la constitution d'une identité de groupe constitue précisément l'un des achèvements des nouvelles formes de l'action collective.

Pour Offe, l'émergence des nouveaux mouvements sociaux qui diffèrent fondamentalement des mouvements traditionnels au chapitre des enjeux, des acteurs et des modes d'action va de pair avec les transformations du capitalisme avancé (Offe, 1985, p. 844). Celles-ci peuvent se résumer à trois éléments clefs : l'élargissement des effets négatifs des modes de rationalité économique et politique, le changement qualitatif des méthodes et des effets de domination ainsi que l'incapacité des institutions politiques et économiques de s'auto-corriger ou s'autolimiter. Ces transformations fournissent une explication sociale à la montée des nouveaux mouvements sociaux dont le mode d'action apparaît comme une réponse rationnelle à un environnement problématique particulier (Offe, 1985, p. 846). En effet, dans la mesure où les institutions politiques sont incapables de recevoir leurs demandes, les

nouveaux mouvements sociaux se trouvent justifiés de déployer leurs activités dans le champ non-institutionnel<sup>15</sup>.

The new movements politicize themes which cannot easily be “ coded ” within the binary code of the universe of social action that underlies liberal political theory. That is to say, where liberal theory assumes that all action can be categorized as either “ private ” or “ public ” (and, in the latter case, rightfully “ political ”), the new movements locate themselves in a third, intermediate category. They claim a type of issue for themselves, one that is neither “ private ” (in the sense of being recognized as the legitimate object of official political institutions and actors), but which consists in collectively “ relevant ” results and side effects of either private or institutional-political actors for which these actors, however, cannot be held responsible of made responsive by available legal or institutional means. The space of action of the new movements is a space of noninstitutional politics which is not provided for in the doctrines and practices of liberal democracy and the welfare state (Offe, 1985, p. 826).

Dans une telle perspective, parler d’institutionnalisation des mouvements sociaux ne rend pas compte du processus de transformation politique qui va de pair avec leur émergence. Pour Eder, l’institutionnalisation des nouveaux mouvements sociaux correspond précisément à une transformation de la sphère politique et de ses institutions : à travers l’émergence de ces mouvements, c’est l’espace public qui a été transformé (Eder, 1993, p. 14). Cet espace public se caractérise par « une nouvelle logique d’action institutionnelle qui favorise les formes d’auto-organisations au delà de l’État contribuant ainsi au réaménagement des institutions qui ont porté la rationalité moderne jusqu’ici »<sup>16</sup> (Eder, 1993, p. 14).

The common place that social movements are undergoing a process of institutionalization (which normally means integration into existing political and social institutions) has at least to be corrected. Institutionalizing social

---

<sup>15</sup> Contrairement aux revendications des mouvements précédents, ces demandes ont d’ailleurs la particularité d’être présentées sous forme d’enjeux non-négociables par des acteurs incapables d’offrir une contrepartie dans le cadre d’un compromis (Offe, 1985).

<sup>16</sup> Traduction libre

movements has led to effects that are changing the institutional system itself (...).

(Social movements) represent a new type of institution which forces the institutional system to adapt discursive structures. (Eder, 1993, p. 116-17; 19).

On peut illustrer les propos d'Eder par la généralisation des procédures de consultation et de débat publics dans l'élaboration des politiques (Bouchard et Hamel, 1996). Ces mécanismes correspondent à des innovations institutionnelles répondant particulièrement bien aux formes contemporaines de l'action collective (Bouchard et Hamel, 1996, p. 154-155). Par ailleurs, ces processus s'avèrent de formidables lieux d'apprentissage collectif, et répondent dans une certaine mesure au défi de la théorie démocratique soulevé par Offe (1997).

En rappelant les fondements théologiques de la théorie politique moderne qui posent l'omnipotence démocratique du peuple comme remplacement à la volonté toute puissante (mais aussi juste et sage) de Dieu qu'incarne le souverain, Offe montre que le problème fondamental de la démocratie moderne consiste à s'assurer que les politiques humaines ne soient pas uniquement l'expression de la volonté souveraine du peuple, mais aussi celle de l'intérêt général (Offe, 1997, p. 204). Cette question a donné lieu à deux traditions<sup>17</sup>.

La tradition libérale d'origine américaine décharge le citoyen du fardeau de cet intérêt général et compte sur l'équilibre des intérêts particuliers plutôt que sur la formation d'une volonté générale. Le bien commun se limite à la préservation de la jouissance individuelle et les institutions mises en place ne requiert aucune qualité morale particulière de la part des citoyens. Elles visent uniquement à contrôler les passions et la soif de pouvoir par le biais de contrôles croisés : la société marchande contrôle les

---

<sup>17</sup> Au sujet de ces deux traditions, voir aussi Alain Noël, « La droite et la gauche, le libéralisme et la social-démocratie », *L'État dans tous ses états*, Séminaire de la CEQ, mercredi le 21 août 1996, Bromont, 9 p.

intérêts individuels; les droits démocratiques contrôlent les pouvoirs gouvernementaux; enfin les pouvoirs se contrôlent entre eux (Offe, 1997, p. 210). Ainsi, plutôt que d'unifier les citoyens sur la base d'une volonté générale, la tradition libérale préfère compter sur la diversité et la fragmentation d'intérêts s'équilibrant mutuellement.

La tradition républicaine au contraire suppose une souveraineté populaire assimilable à la volonté indivisible d'un corps collectif. Les institutions démocratiques n'ont plus ici pour objet de neutraliser les passions individuelles mais bien de promouvoir la bonne citoyenneté vouée à la réalisation de l'intérêt général. Cette tradition considère que l'universalisme nominal suffisant dans la perspective libérale doit être complété par un universalisme socio-économique qui permettent aux individus de formuler une vision collective du bien commun en les rendant maîtres des conditions économiques et sociales de leur vie.

La participation démocratique exige ici plus qu'une simple prudence dans la poursuite de ses intérêts et nécessite une épuration des préférences individuelles, mais dans les deux cas, on suppose un affinement des préférences individuelles (Offe, 1997, p. 211). Les institutions démocratiques doivent donc avoir pour première qualité la capacité de stimuler une moralité *ex ante*. Or, Offe montre que les principales institutions démocratiques modernes, qu'il s'agisse du droit de vote universel ou de l'État providence ont contribué à l'aliénation politique plutôt que favorisé les compétences morales des citoyens.

En fin de compte, la source de légitimité de la volonté démocratique ne réside pas dans les volontés déterminées ou des préférences fixes, mais dans un processus de formation par la délibération. Aux deux premiers stades de démocratisation, soit la généralisation de la participation et la généralisation des niveaux réels et des secteurs

institutionnels de la participation, devrait s'ajouter un troisième stade démocratique visant à émanciper les préférences des citoyens par le biais d'un apprentissage collectif délibératif (Offe, 1997, p. 227-231)<sup>18</sup>. Mis en liaison avec les propos d'Offe, les mouvements sociaux apparaissent comme une nouvelle forme d'exercice de la démocratie en rupture avec la représentation traditionnelle. Comme le fait remarquer Neveu :

Une assimilation implicite du modèle démocratique à la seule procédure électorale fait traiter les mouvements sociaux comme un objet suspect. Ils illustrent l'irruption de la rue, du désordre. Ils sont décrits sur le registre de la déstabilisation, d'une pathologie sociale (Neveu, 1996, p. 3)

Par ailleurs, les rapports sociaux ne se dissolvent pas dans la délibération démocratique. Comme l'explique Thériault :

Le nouveau déploiement de l'individualisme démocratique exprime plutôt une généralisation de l'imaginaire démocratique et particulièrement de la dimension constructiviste de cet imaginaire. Les idéologies perdent leur caractère fondateur et deviennent directement politiques. Elles sont de plus en plus vécues comme des projets, des possibles, consciemment construits par les acteurs. L'espace politique passe ainsi d'un « déduit » à un « construit ». Le politique est de moins en moins le lieu d'expression d'une différence mais il peut se poser comme le lieux de production d'une telle différence (Thériault, 1994, p.30).

L'articulation de l'action collective et du système politique et institutionnel envisagée par les développements les plus récents de l'école des nouveaux mouvements sociaux marque sans doute l'une des divergences les plus fondamentales avec les théories précédentes, et en particulier avec le paradigme de mobilisation des ressources. Alors que celui-ci concevait l'action collective à l'intérieur d'un système politique donné, les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux relient les nouvelles formes de

---

<sup>18</sup> Pourtant, nous sommes tentés d'ajouter que la dimension d'apprentissage ne garantit pas l'issue du processus démocratique comme étant non seulement juste, mais aussi sage et pertinent, ce qui nous

mobilisation collective à une transformation structurelle de la société (Touraine, 1978), mais aussi de son système politique (Melucci, 1983; Offe, 1985). Dans leurs analyses les plus récentes, ces derniers suggèrent que les mouvements sociaux ne sont plus seulement la manifestation d'une transformation de la société, mais bien un acteur de cette transformation, non pas dans le sens où leurs objectifs seraient intégrés au système décisionnel, ce qui reviendrait à parler d'institutionnalisation, mais bien au sens d'une transformation du système décisionnel lui-même, et de sa rationalité.

En débutant ce chapitre, nous avions pour objectif d'explorer le potentiel d'une vision du social susceptible de s'arrimer avec la théorie de la régulation. Celle-ci pose un système économique inséré dans un cadre social plus large où les compromis institutionnalisés entre les acteurs sociaux viennent façonner et donner sens aux pratiques économiques. Profondément inspiré par le cadre marxiste, la théorie de la régulation a cependant réduit la portée de cette proposition générale en se confinant aux rapports de classes traditionnelles, et a conséquemment restreint ses analyses à la sphère du travail et de la production<sup>19</sup>.

---

renvoie aux remarques de Godard sur le résultat très arbitraire des trajectoires réglementaires. Voir chapitre 1.

<sup>19</sup> Selon la plupart des auteurs, il n'existe pas véritablement de théorie sur les mouvements sociaux chez Marx; ceux-ci s'inscrivent dans la dynamique plus large de la lutte des classes ou sont présentés péjorativement comme des tentatives réformatrices ou bourgeoises (Neveu, 1996, p. 35; Boucher, 1990, p. 7). Pourtant, affirme Neveu, on ne peut nier l'apport de la pensée marxiste dans l'analyse des mouvements sociaux malgré le refoulement dont elle fait l'objet dans la sociologie contemporaine (Neveu, 1996, p. 37). Tel que l'illustrent les réflexions sur les paysans parcellaires, Marx et Engels voyaient dans la structuration sociale et les conditions matérielles d'existence des éléments susceptibles d'influer sur le potentiel et les formes de la mobilisation, ce qui n'est pas sans rappeler les travaux d'Oberschall (Idem, 1996, p. 36). Engels a aussi explicité l'utilisation d'un langage adapté aux discours dominants de l'époque, constat qui sera repris par les analyses de Tilly (Idem, 1996, p. 35; 37). Plus fondamentale, la distinction entre la classe pour soi et la classe en soi fait ressortir l'importance de la construction d'une conscience collective, ici une identité de classe, dans le processus de mobilisation (Idem, 1996, p. 36). Et les réflexions de Gramsci sur la fonction des intellectuels dans la production des représentations qui forgent cette conscience collective rappellent le rôle des militants moraux évoqué par les théoriciens de la mobilisation des ressources. Pour Neveu, on peut affirmer que la réflexion de Marx insiste sur : « L'importance du facteur organisationnel, comme élément de coordination des forces, de construction d'une phalange de militants professionnels, aptes à apporter "de l'extérieur" de la classe ouvrière un cadre théorique qui transcende l'expérience de l'usine, donne une vision stratégique du changement révolutionnaire » (Neveu, 1996, p. 36).

Si elle n'est pas dénuée d'intérêt, l'approche de la mobilisation des ressources de même que celles qui la précèdent ne proposent pas de conception du social très opérationnelle en regard de la théorie de la régulation. Mise en perspective avec le cadre d'analyse tourainien, on peut avancer que cette approche correspond à une analyse de niveau organisationnel, alors que la démocratie délibérative habermasienne correspond davantage à une analyse de niveau institutionnel.

**Tableau 3.3**  
**Niveaux d'analyse de la dynamique sociale**

<i>Théorie</i>	<i>Niveau analytique</i>
Mobilisation des ressources	organisationnel
Démocratie délibérative habermassienne	institutionnel
Actionnalisme	historicité

L'action collective émerge à l'intérieur d'un ordre social donné et c'est dans cette perspective qu'elle est analysée; elle est perçue comme un phénomène relativement autonome par rapport aux pratiques économiques, même si celles-ci peuvent la déterminer dans certains cas. De plus, même si elle met l'accent sur l'action et la stratégie des groupes, la théorie de la mobilisation des ressources reste profondément individualiste et ne permet pas de rendre compte de la dimension structurelle de la société parce qu'elle la pose comme une donnée, ou encore parce qu'elle constitue un référentiel implicite hors de portée de l'analyse. Enfin, la théorie de la mobilisation des ressources envisage l'action sociale dans le cadre d'une rationalité instrumentale qui réduit ou élimine son potentiel signifiant. En d'autres termes, et pour reprendre les catégories analytiques de Touraine, cette approche envisage l'action collective dans sa

dimension organisationnelle, sans être en mesure de rendre compte de sa signification sociale plus profonde.

Enfermée dans son paradigme du conflit d'intérêt, du calcul rationnel et conséquemment de la centralité des stratégies et des moyens, la théorie de la mobilisation des ressources s'arrête plutôt à l'analyse des organisations (...) qu'à l'analyse des rapports sociaux et des conflits de classes qui s'y jouent (Boucher, 1990, p. 16).

L'intérêt des thèses actionnalistes naît précisément du fait que l'on a cherché à développer non seulement une théorie de l'action collective, mais bien une nouvelle conception de la société à partir du phénomène inédit des nouveaux mouvements sociaux. Touraine en particulier suggère une articulation entre l'économique et le social dans sa dimension conflictuelle de classes qui n'est pas sans rappeler celle de la régulation :

Dans toutes les sociétés historiques, les pratiques économiques et sociales sont déterminées par l'ensemble d'orientations culturelles que je nomme l'historicité et en particulier par un modèle culturel qui fait appel à des garants métasociaux d'un ordre ou d'un autre (Touraine, 1978, p. 152).

C'est sur la base de cette compatibilité que Bélanger et Lévesque fondent leur analyse des transformations économiques en termes non plus seulement de rapport salarial comme continuent à le faire les régulationnistes classiques, mais également en termes de rapport de consommation (Bélanger et Lévesque, 1991). Le rapport de consommation renvoie précisément aux enjeux et aux nouvelles classes (technocrates et usagers) mis en lumière par Touraine. Si elle s'accorde du cadre d'analyse tourainien, la théorie de la régulation n'est pas non plus incompatible avec la conception tri-polaire de Offe, ou la perspective plus éclatée de Melucci; mais un tel arrimage suppose que l'on s'éloigne définitivement d'une conception marxiste des rapports sociaux pour envisager ceux-ci dans une perspective plus large, où les

rapports de travail et de production correspondent à une partie seulement d'un éventail diversifié de rapports sociaux.

Ainsi, plutôt que de conceptualiser la sphère sociale comme un affrontement binaire entre deux classes, qu'elles soient définies en termes de rapport de production ou de rapport de consommation, on peut concevoir le social comme étant marqué par une multiplicité de rapports sociaux portés par une structure sociale tri ou même multipolaire. Chacun de ces rapports peut faire l'objet d'un compromis institutionnalisé, et constitue à ce titre un élément de l'encadrement social des pratiques économiques. Breton et Levasseur font allusion à une régulation anthroponomique pour référer aux processus de production et de reproduction des être humains non plus seulement en tant que travailleurs, mais bien en tant qu'être vivants (Breton et Levasseur, 1990, p. 79-81; Bélanger et Lévesque, 1991, p. 35). Pour Bélanger et Lévesque, les nouveaux mouvements sociaux illustrent les facettes multiples de cette régulation anthroponomique bousculée par la crise actuelle. Or, les mouvements sociaux sont notamment porteurs d'une vision de l'environnement en rupture avec la conception industrielle, ce qui ouvre un tout nouveau champ de conflit.

(...) les mouvements sociaux, au premier chef le mouvement écologiste, ont remis en question le modèle productiviste fondé sur une croissance ininterrompue comme indice unique de progrès. Ces mouvements élaborent à travers débats et luttes quelquefois spectaculaires un rapport nouveau entre l'être humain et la nature, un rapport non plus de harnachement et de domination mais d'équilibre et de survie. Plus spécifiquement, nous voulons montrer que ces mouvements interviennent aussi dans la production même des formes institutionnelles et organisationnelles des services collectifs (agences) et des entreprises. En d'autres termes, rapports de classes *et* mouvements sociaux s'institutionnalisent et façonnent les formes sociales qui régularisent les comportements (Bélanger et Lévesque, 1991, p. 36)

Dans la section qui suit, nous tenterons d'explorer comment la problématique environnementale a été envisagée par des auteurs dont la pensée comporte certaines

affinités avec le courant actionnaliste, ce qui nous permettra de compléter l'ancrage théorique de notre problématique.

### **3.3 Environnement et mouvements sociaux**

#### **3.3.1 Le mouvement écologiste comme nouveau mouvement social**

Les auteurs reconnaissent généralement que l'école des nouveaux mouvements sociaux est celle qui a le plus contribué aux analyses et à la compréhension du mouvement écologiste (Buttel et Taylor, 1994, p. 230). Alors que l'approche de la mobilisation des ressources n'était pas en mesure de le distinguer des groupes d'intérêt ou de pression, l'école des nouveaux mouvements sociaux présente souvent le mouvement écologiste comme le prototype des nouveaux mouvements sociaux dont l'émergence témoigne des transformations structurelles des sociétés industrielles avancées (Buttel et Taylor, 1994, p. 230; Yearley, 1994, p. 153). C'est d'ailleurs un des seuls mouvements susceptibles de se qualifier comme mouvement social au sens tourainien du terme, c'est à dire engagé dans une lutte pour le contrôle de l'historicité (Yearley, 1994, p. 152) mais également en mesure d'identifier un adversaire (Vaillancourt, 1981, p. 90; 96).

Selon Buttel et Taylor, plusieurs analystes de l'école des nouveaux mouvements sociaux expliquent la montée du mouvement écologiste par le recul de la classe ouvrière. La diminution de la base électorale des partis de gauche aurait aussi incité les sociaux démocrates à élargir leurs appuis auprès d'autres classes, tout spécialement la classe moyenne. Cette tactique n'a pas toujours été aisée dans la mesure où la classe des travailleurs n'a jamais constitué un élément particulièrement actif des nouveaux mouvements sociaux (Buttel et Taylor, 1994, p. 231; Offe, 1985). Enfin, déçue par les

canaux politiques traditionnels, la nouvelle classe se serait davantage tournée vers les nouveaux mouvements sociaux comme une alternative à la dynamique de partis et à la politique parlementaire (Buttel et Taylor, 1994, p. 231).

Si l'école des nouveaux mouvements sociaux apporte un éclairage indubitable à la montée du mouvement vert, Buttel et Taylor estiment néanmoins qu'elle comporte certaines limites (Buttel et Taylor, 1994, p. 232).

One potential problem with the standard NSM account is that it will tend to see global environmental concerns and mobilization as being a) merely logical and unproblematic extensions of 'environmental enlightenment', in which bearers of pro-environmental values shift their attention to the international environmental issues that environmental scientists increasingly agree are the more serious ones, and b) a logical extension of long standing concerns, such as disarmament and peace (...) (Buttel et Taylor, 1994, p. 232).

Ces auteurs insistent sur le fait que la problématique environnementale est bel et bien construite socialement et scientifiquement, mais qu'elle comporte également une dimension matérielle qui ne peut être éludée. D'autre part, ils expliquent que la généralisation des politiques environnementales impliquent une transformation des processus institutionnels qui affectent dans leur substance même la formulation des enjeux environnementaux. Enfin, l'école des nouveaux mouvements sociaux ne rend pas bien compte du rapport particulier qu'entretient le mouvement écologiste avec la science. Elle met l'emphase sur la composante culturelle anti-technologique du mouvement écologiste et sur le rôle que les développements scientifiques ont joué dans le processus de dégradation environnementale<sup>20</sup>. Mais le rapport science/écologie s'avère beaucoup plus complexe dans la mesure où la science a joué et continue à jouer un rôle incontournable dans l'élaboration du discours environnemental (Buttel et

---

<sup>20</sup> Certains groupes radicaux préfèrent en effet appuyer leur argumentation écologiste sur des principes éthiques. Il n'en reste pas moins que le diagnostic de dégradation de l'environnement repose sur des données essentiellement scientifiques.

Taylor, 1994, p. 233). L'accumulation de données scientifiques est intimement liée à la montée des préoccupations environnementales. Mais paradoxalement, la science et le discours scientifique sont aussi mis à contribution pour déconstruire le discours écologique :

As is well known, the demand for scientific ‘proof’ has been used to justify official inactivity towards environmental problem (...).

Both sides in environmental debates have typically tried to enlist the support of science so it makes no sense to try to say which ‘side’ science is on (Yearley, 1994, p. 162-163)

Le rôle particulier que joue la science dans les questions écologiques aurait deux implications pour Yearley. La première est que la composante scientifique des débats a pour effet de dissocier les leaders écologistes de plus en plus experts de la base sociale du mouvement ayant une connaissance beaucoup moins approfondie des phénomènes en cause. La deuxième est le fait que la centralité des données scientifiques peut avoir pour effet, une fois les preuves établies et le phénomène pris en charge par les autorités, d'éliminer la pertinence du discours écologiste plus global (Yearley, 1994, p. 163).

La dernière limite de l'école des nouveaux mouvements sociaux que soulèvent Buttel et Taylor réside dans sa difficulté à expliquer la montée du mouvement écologiste dans le tiers monde (Buttel et Taylor, 1994, p. 233). Outre le fait que Touraine conceptualise son système d'action historique à l'intérieur d'une société nationale bien circonscrite, les arguments liés à la structuration sociale des sociétés industrielles avancées trouvent difficilement écho dans les pays non développés. La montée des préoccupations environnementales dans les pays du tiers-monde ne peut s'expliquer sans un détour

par la géo-politique internationale, le phénomène de mondialisation et leurs effets sur la construction sociale et politique de la problématique environnementale<sup>21</sup>.

Il nous faut ajouter que la problématisation générale de l'école des nouveaux mouvements sociaux ne permet guère de penser l'hétérogénéité du mouvement environnemental, dont on peut se demander s'il correspond véritablement à *un mouvement cohérent* (Yearley, 1994, p. 158). C'est une question que soulève Melucci lorsqu'il reconnaît que le mouvement écologiste recouvre des mobilisations, des idéologies et des paradigmes si différents qu'il peut paraître vain de chercher à les intégrer dans un seul et même phénomène (Melucci, 1983, p. 28). Selon lui, le mouvement écologiste s'avère plus vulnérable à l'éclatement ou encore à la récupération par le marché et la culture de masse précisément du fait qu'il est lié à un enjeu ou à un objectif plutôt qu'à une condition et à une logique identitaire comme c'est le cas pour les autres mouvements sociaux (Melucci, 1983, p. 28). Néanmoins, la question environnementale peut constituer un argument de choix pour une classe tentée de briser la rationalité économique de la classe dominante et de délégitimer son discours. Mais on ne peut ignorer le caractère paradoxal du discours écologiste par rapport à la base sociale qui le sous-tend, c'est à dire une classe moyenne relativement privilégiée si l'on se fie aux analyses d'Offe dont nous avons déjà fait état. À ce sujet, Vaillancourt notait en 1981:

D'après l'observation que j'ai pu en faire, c'est un mouvement qui semble trouver de plus en plus ses appuis parmi les jeunes, les travailleurs, les femmes, les étudiants les enseignants, les animateurs sociaux, les techniciens, les scientifiques et de moins en moins parmi les mieux nantis, car ce mouvement a des implications très radicales au plan socioéconomique et politique (Vaillancourt, 1981, p. 96).

---

<sup>21</sup> À ce sujet, mentionnons la connection des problématiques de l'environnement et du développement réalisée dans le rapport Brundtland en 1987, puis à Rio en 1992.

De façon générale, la littérature sur les nouveaux mouvements sociaux insiste davantage sur la portion progressiste du mouvement environnemental. Un argumentaire écologiste plus individualiste et moins réformateur tel que NYMBY (not in my backyard) sera d'ailleurs théorisé plus aisément à travers les catégories analytiques de la mobilisation des ressources. Le mouvement écologiste comporte néanmoins à la fois ces deux tendances, de même que des positions très différenciées sur le système économique et politique, sans compter que les arguments en faveur de la protection de l'environnement peuvent reposer sur des valeurs philosophiques antinomiques allant des plus conservatrices aux plus progressistes.

(...) Il ne faudrait donc pas se surprendre de retrouver une constellation de positions écologistes, dont certaines sont plus proches de thèmes traditionnels de droite, d'autres de gauche. Des classifications idéologiques des groupes écologistes ont déjà été faites, et on peut déplorer que certaines d'entre elles aient été trop partisanes (en qualifiant de "pseudo" les groupes d'une autre famille que celle de l'auteur de la classification). Néanmoins, on peut conclure, comme Alfred Grosser l'a fait, que le mouvement écologiste est "multiforme", c'est à dire qu'il défend tantôt des thèmes chers à la gauche traditionnelle (lutte anti-nucléaire, critique du capitalisme sauvage par exemple), tantôt des thèmes chers aux conservateurs (la sagesse de la nature, la vie rurale, les communautés naturelles par exemple). La question n'est donc plus : est-ce un mouvement de gauche ou de droite ? Elle devient plutôt : en quoi est-ce un mouvement de gauche, en quoi est-ce un mouvement conservateur ? (Mercier, 1997, p. 23).

De façon très schématique, le premier clivage reconnu par la littérature sur le mouvement écologiste distingue les environnementalistes des écologistes<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> Sur la suggestion de Perron, Vaillancourt et Durand, nous exceptons ici le courant conservationniste : "(...) la première typologie des associations écologistes qu'a proposée Vaillancourt (1981) identifiait les trois types les plus près de la définition de mouvement social, à savoir les "conservationnistes", les "environmentalistes" et les "écologistes" (Vaillancourt, 1985). Toutefois, les études qualitatives menées sur la base de cette typologie (...) utilisent plutôt deux types : les environnementalistes et les écologistes. Ce choix ne veut pas dire que les idées conservationnistes de protection d'espaces naturels n'existent plus, mais plutôt que les groupes conservationnistes se sont de plus en plus rapprochés des environnementalistes au point où la distinction est parfois difficile à établir dans certains pays" (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 526-527).

(Vaillancourt, 1981; Dobson, 1990; Perron, Vaillancourt et Durand, 1999; Mercier, 1997).

L'écologiste paraît méfiant à l'égard de la science et de la technologie puisqu'il est inquiet des risques technologiques et qu'il affiche une faible confiance dans la capacité de la science et de la technologie de résoudre les problèmes environnementaux (...) l'écologiste type est d'accord avec l'idée d'accepter les sacrifices économiques qui pourraient découler d'une plus grande prise en charge des problèmes environnementaux. Il accepte à la fois l'idée d'une baisse du niveau de vie et l'instauration de taxes sur l'énergie. (...)

(Les écologistes) sont plus jeunes (que les environmentalistes) et plusieurs d'entre eux sont actifs dans des groupes verts situés à Montréal. (...)

Les écologistes semblent alors demeurer davantage en marge des phénomènes d'institutionnalisation (politique et économique), assurant autrement la fonction de contestation propre au mouvement vert québécois (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 536; 542-543)<sup>23</sup>.

Le premier critère sur lequel repose la distinction entre l'écologiste et l'environnementaliste est celui du rapport aux institutions sociales telles que le marché, l'État et la science. D'après Vaillancourt, les environmentalistes s'inquiètent de la dégradation écologique et insistent sur la nécessité d'y remédier, mais sans remettre en cause le modèle dominant. Ils s'accordent généralement pour dire qu'il existe des solutions techniques et technologiques aux problèmes écologiques. *Greenpeace* serait un bon exemple de ce type de mouvement.

Les écologistes sont plus radicaux à l'égard des institutions sociales dominantes puisqu'ils mettent en cause le modèle productiviste, la croissance économique de même que les inégalités sociales (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999, p. 527). Mercier identifie deux tendances chez les écologistes : l'écologie sociale et l'écologie profonde. L'écologie sociale incarnée notamment par Murray Boockchin et des

---

<sup>23</sup> Dans cette étude, les auteurs dégagent une typologie triple où les environmentalistes se voient divisés en deux groupes sur la base de leur perception de la société Hydro-Québec : les écologistes, les environmentalistes nationalistes et les environmentalistes de marché.

groupes comme *Les Amis de la Terre* qui s'en inspirent, est une pensée profondément humaniste qui met l'accent sur les conséquences des dynamiques de domination (Mercier, 1997, p. 21). L'écologie profonde (deep ecology) s'attaque principalement à la domination de l'homme sur la nature et cherche à réformer l'anthropocentrisme sous-jacent à l'ensemble des institutions sociales. D'inspiration heideggerienne, ce dernier courant se pense comme fondamentalement radical, mais il s'associe aux factions les plus conservatrices de l'échiquier politique<sup>24</sup> (Mercier, 1997, p. 22)<sup>25</sup>.

On aurait donc tort de juxtaposer la classification écologiste/environnementaliste à celle de conservateur/progressiste puisque même s'ils sont peu présents au Québec, certains courants écologistes de la deep ecology incarnent bel et bien les positions les plus conservatrices et parfois même réactionnaires du mouvement social environnemental.

### 3.3.2 Environnement et acteurs sociaux

Appréhendé comme mouvement social au sens tourainien du terme, le mouvement écologiste devrait entrer en rapport avec un adversaire social dominant dans un champ commun, celui de l'historicité, c'est à dire le champ de l'orientation de la société. Bien qu'il ne s'y réfère pas, le modèle élaboré par Leslie Sklair présente une illustration possible du cadre analytique tourainen transposé à l'échelle internationale (Sklair, 1994).

---

<sup>24</sup> Pour une revue non critique de la pensée écologiste profonde, on peut consulter Catherine Larrère, 1997.

<sup>25</sup> Mercier note également des différences entre les écologismes nationaux. Selon lui, les Verts allemands se préoccupent des tendances conservatrices, les Français s'inquiètent de l'étatisme, les Américains adoptent une attitude légaliste tandis que les Canadiens s'en remettent davantage à la haute fonction publique (Mercier, 1997, p. 39).

Sklair oppose le système écologique global au système économique global, chacun des deux systèmes étant caractérisé par des organisations, des élites et une culture propres. La dimension politique du système économique est portée par une classe capitaliste transnationale dont les intérêts sont identifiés à ceux de l'institution économique clef : les entreprises transnationales. Ces entreprises sont mobilisées par la classe capitaliste et perpétuent leurs intérêts grâce à la promotion d'une culture idéologique consumériste (Sklair, 1994, p. 298-209). La classe capitaliste ne se définit pas uniquement à travers le critère de la propriété et comporte quatre segments distincts : les exécutifs, les bureaucrates de la mondialisation, les politiciens et professionnels capitalistes ainsi que les élites consuméristes (marchands et média).

De son côté, le système écologique global repose sur des organisations environnementales transnationales auxquelles sont associées des élites environnementales dans le cadre de la promotion d'une culture idéologique écologiste (Sklair, 1994, p. 207). La culture idéologique écologiste viserait à régler huit problématiques environnementales prioritaires : l'atmosphère, l'eau, la productivité des sols, la biodiversité, la déforestation, la contamination toxique et la dégradation de l'autonomie indigène (Sklair, 1994, p. 207-208). L'élite environnementale transnationale se compose de quatre groupes faisant le pendant des factions capitalistes : les exécutifs des grandes organisations environnementales, les bureaucrates « globo-localizing », les politiciens et les professionnels de même que les média et les marchands verts.

Sklair s'intéresse à l'interaction existant entre ces deux systèmes. Son hypothèse est que les portions les plus critiques du système environnemental sont en voie de marginalisation et que seuls subsisteront les éléments susceptibles d'être intégrés à la culture consumériste.

Those cultural practices that cannot be incorporated into the culture-ideology of consumerism (that is, commercialized) become oppositional counter-hegemonic forces, to be rendered safe by marginalization, and if that fails, destroyed physically.

Ordinary so-called ‘counter-culture’ are regularly incorporated and commercialized and pose no threat; indeed, through the process of differentiation (both real and illusory variety and choice) they are a source of great strength to the global capitalist system. (...).

As I shall argue below, there is growing evidence that central parts of the ‘green movement’ are in the process of being incorporated, and those that refuse incorporation are being marginalized. The *Green Consumer Guide* has replaced *Small is Beautiful* ! Nevertheless, the global capitalist system has a challenging though immensely less powerful rival in (what I shall loosely call) the ‘global environmentalist system’ (Sklair, 1994, p. 207).

Dans le but d’analyser les interactions susceptibles d’exister entre les systèmes capitaliste et écologique globaux, Sklair s’appuie sur la segmentation environnementale proposée par Milbraith (Milbraith, 1984 cité par Sklair, 1994, p. 215)<sup>26</sup>. À partir de trois éléments de classification, ce dernier distingue huit groupes au sein de la population et conclut que l’arrière-garde environnementale est constituée de beaucoup de gens influents, alors que l’avant-garde compte une large proportion de tous les groupes, sauf de gens d’affaires.

---

<sup>26</sup> L. Milbraith, (1984) *Environmentalists : Vanguard for a New Society*, Albany, N.Y., State University of New York Press.

**Tableau 3.4**  
**Segmentation environnementale de la population selon Milbraith**

<b>Perception de la problématique environnementale *</b>	<b>% de la population</b>	<b>Segment</b>
Petit, Technologie, Pas de limites	20	Arrière garde
Petit, Technologie, Limites	10	Establishment
Petit, Changements, Pas de limites	10	Petit Establishment
Petit, Changements, Limites	18	Indécis milieu
Grand, Technologie, Pas de limites	5	Establishment conservationniste
Grand, Technologie, Limites	7	Conservationnistes
Grand, Changements, Pas de limites	6	Jeunes sympathisants écologistes
Grand, Changements, Limites	24	Avant gardistes

\* Les trois critères utilisés sont les suivants : 1) le problème environnemental est petit ou grand; 2) il peut être solutionné par la technologie ou nécessite des changements plus structurels (sociaux), 3) il existe ou non des limites à la croissance.

En ce qui concerne la culture écologiste, Sklair rappelle qu'il n'y a pas d'idéologie environnementale unique, et distingue trois teintes de vert que nous traduisons par claire, pâle et foncée (dry, shallow et deep) (Sklair, 1994, p. 217). La catégorie vert clair croit au potentiel de réforme du marché et à celui d'une autorégulation bénigne. La catégorie vert pâle critique le statu quo et met l'accent sur les réformes basées sur la vérification et la consommation environnementale. Enfin, la catégorie vert foncé rejette le consumérisme et le projet du capitalisme global.

D'après O'Riordan, la plupart des gens d'affaires concernés par l'environnement appartiennent à la catégorie vert clair (O'Riordan, 1981)<sup>27</sup>, alors que le courant dominant de l'économie de l'environnement se rattache à la catégorie vert pâle (Sklair, 1994, p. 218). Seule l'idéologie vert foncée met véritablement au défi la culture consumériste capitaliste, alors que les versions claire et pâle de l'écologisme constituent des systèmes idéologiques qui ne sont pas incompatibles avec la culture consumériste, ce qui peut expliquer la coopération de plus en plus fréquente entre les entreprises transnationales et les organisations environnementales de même que les alliances stratégiques entre la classe capitaliste transnationale et l'élite environnementale (Sklair, 1994, p. 219)<sup>28</sup>.

Ces remarques ne visent pas à conclure qu'il n'existe pas d'opposition entre la classe capitaliste et la classe écologiste, mais plutôt que cette opposition est plus complexe qu'on la présente généralement, et qu'elle met en contradiction l'élite économique avec non pas l'ensemble du mouvement écologiste mais bien une fraction particulière de celui-ci. Simultanément, les protestations qui ciblent directement la classe économique

---

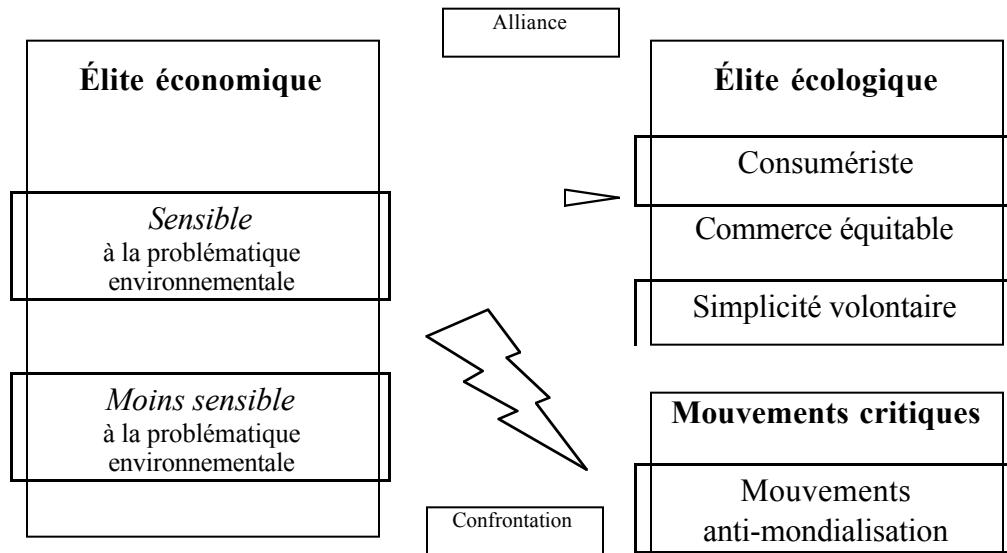
<sup>27</sup> O'Riordan, T. (1981) *Environmentalism*, London : Pion. Voir aussi O'Riordan, T. (1991) « The new environmentalism and sustainable development », *Science of the Total Environment* 108 : 5-15 cité par Sklair, 1994.

<sup>28</sup> On trouvera une bonne illustration de l'argumentaire justifiant de telles alliances dans Paul Griss, « Les ONGE et l'entreprise : un partenariat nécessaire », *Écodécision*, No 22, Automne 1996, p. 41-43

correspondent souvent à des coalitions de groupes aux objectifs divers, rendant explicite l'idée de réseau de mouvements chère à Melucci (Melucci, 1978).

**Schéma 3.1**

**Fractions et alliances potentielles entre les élites écologique et économique**



Il n'en reste pas moins qu'il existe bel et bien une polarisation entre les écologistes et les capitalistes comme le montrent les travaux de Perron et Vaillancourt (Perron et Vaillancourt, 2000). Dans une étude portant sur la problématique des gaz à effet de serre, ces auteurs montrent que les plus vives contradictions au niveau des attitudes opposent précisément les leaders verts et les représentants d'entreprises (Perron et Vaillancourt, 2000, p. 14). Il est intéressant de noter cependant qu'il existe un certain consensus sur la reconnaissance du problème environnemental, et que les divergences apparaissent surtout au niveau des mesures à mettre en œuvre, et de leurs qualités redistributives.

Considérant ce qui précède, on peut néanmoins supposer qu'il existe un potentiel de compromis entre la classe capitaliste et la classe écologiste. Toutefois, même s'il permet une certaine accalmie sociale, ce compromis ne garantira pas nécessairement une véritable résolution de la problématique environnementale dont la matérialité risquera plus rapidement de rouvrir les ententes provisoires que les tensions sociales non résolues. À travers les deux pôles de *la pollution par la pauvreté* d'une part et *le sur (ou le mal) développement* d'autre part, la problématique environnementale expose durablement les contradictions de la logique interne des sociétés industrielles (Sklair, 1994, p. 220). La mondialisation du modèle de développement occidental inhérent à l'idéologie consumériste apparaît en effet totalement insoutenable sur le plan écologique. Comme le fait remarquer Deléage :

À supposer que l'on souhaite assurer aux 5,3 milliards d'humains de 1993 le revenu du « modèle des modèles », celui de la middle class américaine, - « *Notre niveau de vie n'est pas négociable* » affirme G. Bush à la conférence de Rio - , il faudrait multiplier le flux des ressources consommées par la machine économique par un facteur de 10 environ. Afin d'assurer ce rattrapage pour les 10 milliards, au minimum, qui peupleront à coup sûr la planète au milieu du prochain siècle, il faudrait multiplier le flux des ressources par un facteur 20 ! Autant dire que les contraintes écologiques qui s'annoncent déjà à l'échelle planétaire exploseraient alors en catastrophe (Deléage, 1993, p. 11).

Dans la mesure où la plupart des chercheurs sont convaincus de l'impossibilité que le sud atteigne les niveaux de consommation du nord, le concept de développement durable peut être interprété comme une tentative de défendre une certaine idée du développement contre les critiques écologistes les plus radicales (Sklair, 1994, p. 220). Par ailleurs, l'évolution du vert clair au vert pâle qu'exprime le recours au concept de développement durable témoigne du fait que le message écologiste est entendu par les capitalistes et que des efforts sont consentis pour tenter de résoudre la contradiction

écologie-capitalisme<sup>29</sup>. Comme l'explique Sklair, les capitalistes n'ont en effet pas d'autres options que de croire et d'agir comme si cette contradiction pouvait effectivement être résolue moyennant une combinaison de moyens économico-technologiques et idéologiques (Sklair, 1994, p. 221).

Le modèle proposé par Sklair nous a semblé particulièrement intéressant en ce qu'il propose une configuration sociale des conflits propres au champ de l'environnement. Plutôt que de s'en tenir à une opposition simpliste entre les écologistes et l'élite économique, il montre que l'environnement est devenu un champ au sens tourainien du terme, c'est à dire qu'il constitue un enjeu non idéologique au sujet duquel se prononcent deux acteurs dont l'un est en position dominante, mais doit néanmoins faire certains compromis avec son adversaire (Touraine, 1978; Melucci, 1983; Eder, 1993). Comme le fait remarquer Eder, l'environnement n'est plus la chasse gardée des écologistes; il est devenu un enjeu par rapport auquel se positionnent l'ensemble des acteurs sociaux (Eder, 1993, p. 11). La transition de l'élite économique vers l'idéologie vert pâle, et plus explicitement l'adhésion au principe du développement durable témoigne selon nous d'un compromis en émergence au sein de la société post-industrielle. Encore très indéfini et non exempt de contradictions (Daly, 1990), c'est autour de ce projet ou de cette vision globale de société venu remplacer l'ancienne conception du progrès que devrait s'articuler les nouvelles formes institutionnelles garantes de la modernisation écologique de l'économie.

L'idéal du « progrès » (technologique, économique, militaire, social et culturel) qui sous-tendait et stimulait puissamment l'optimisme du XIXe et du XXe

---

<sup>29</sup> Ajoutons que cette tentative est facilitée par la très large acceptation de l'expression développement durable dont les définitions vont d'une croissance économique durable à une croissance 0. Voir à ce sujet Corinne Gendron et Jean-Pierre Réveret, « Le développement durable », *Économie et Société*, 2000.

siècles s'est dissipé. Le concept de limites de la croissance se réfère avant tout à des problèmes physiques tels que les atteintes à l'environnement, les changements climatiques ou la surpopulation; mais ses implications sont fondamentalement politiques et sociales (Offe, 1997, p. 202)

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que le champ de l'environnement est marqué par deux acteurs principaux : l'élite économique d'une part, et le mouvement écologiste d'autre part, dont certains segments sont plus susceptibles de nouer des compromis que d'autres. Dans notre recherche, nous avons choisi de nous pencher non pas sur le mouvement écologiste qui a déjà fait l'objet de nombreuses investigations, mais précisément sur la position de l'élite économique à l'égard de la problématique environnementale pour tenter d'anticiper la forme du compromis porté par l'idée d'un développement durable. Si l'on fait exception de l'abondante littérature managériale portant sur les adaptations organisationnelles, il existe encore peu d'études sociologiques sur la conception que les hauts dirigeants ont de la problématique environnementale et de ses conséquences sur l'organisation socio-économique globale<sup>30</sup>.

Au moment où nous complétons notre cadre théorique, il nous paraît important de préciser le sens que nous donnons à une expression que nous avons utilisée à plusieurs reprises, soit la *modernisation écologique* des institutions économiques. Dans une contribution au collectif *The International Handbook of Environmental Sociology* dirigé par Michael Redclift et Graham Woodgate paru en 1997, Arthur Mol explique que le concept de modernisation écologique émerge dans la troisième et dernière vague ayant marqué l'histoire de la prise de conscience écologique. La première vague, que l'on peut qualifier de conservationniste, s'intéressait tout particulièrement à la préservation des milieux, sans véritablement questionner les fondements de la société

industrielle en émergence. Les années 1970 furent marquées par l'environnementalisme construit autour de l'idée qu'une société écologique requérerait nécessairement une transformation fondamentale de l'ordre social. Les théories développées à cette époque tentent d'expliquer la faible portée des mesures de protection de l'environnement et la dégradation continue des écosystèmes. Les néo-marxistes comme Schnaiberg ont insisté sur le rôle du mode de production capitaliste dans le processus de dégradation environnementale et dans l'échec des mesures de protection écologique alors que les tenants de la désindustrialisation ont dénoncé l'impact dévastateur des grands projets techno-industriels. La troisième et dernière vague s'amorce vers la fin des années 1980 alors qu'émerge un nouveau discours sur l'environnement et que les sociétés commencent à expérimenter une transformation des institutions de la société industrielle induite par la problématique environnementale. Dans la foulée de cette troisième vague, Mol explique que la Modernisation écologique s'intéresse précisément à la restructuration des processus de production et de consommation induite par le contexte écologique et s'inscrit dans la phase d'institutionnalisation de la sociologie de l'environnement.

En ce qui concerne la signification du concept de modernisation écologique, Mol suggère deux distinctions qui permettent de clarifier certains débats. D'une part, il importe de distinguer la modernisation écologique comme théorie de la reproduction et du changement social de la modernisation écologique comme programme politique visant une réforme écologique de la société industrielle. À titre de théorie sociologique, la modernisation sociale tente d'expliquer les transformations des sociétés industrielles en regard de la problématique environnementale. D'autre part et contrairement à Goodin, Mol distingue la perspective analytique ou descriptive de la perspective

---

<sup>30</sup> La recherche de Denis Duclos menée auprès d'une cinquantaine d'industriels français en 1990, et sur laquelle nous reviendrons au moment de l'analyse est une des rares qui se soit penchée sur la question

normative ou prescriptive du concept de modernisation sociale. Il explique que les critiques dont la théorie de la modernisation fait l'objet s'adressent généralement à ses propositions normatives. Ces propositions peuvent être synthétisées en quatre points. D'une part, la théorie de la modernisation écologique situe la science et la technologie au cœur des processus de réforme écologique. D'autre part, elle donne un rôle important aux entrepreneurs ou aux innovateurs dans la restructuration, ce qui renvoient à certains modèles de la mobilisation des ressources dont je fais état dans ma thèse. Selon les écrits de Mol, la théorie de mobilisation admet clairement la possibilité d'une intégration entre le développement économique et la préservation de l'environnement en s'appuyant à la fois sur le scénario de dématérialisation de l'économie et sur la stratégie d'internalisation des coûts environnementaux. Selon Redclift et Woodgate, la proposition centrale de la modernisation écologique assume justement que la croissance économique peut être orientée vers des objectifs environnementaux et qu'il existe une synergie entre la protection de l'environnement et le développement économique. Par ailleurs, elle envisage un nouveau rôle pour l'État dans la restructuration écologique favorisant des stratégies de prévention, de participation et de décentralisation en lieu et place des anciennes méthodes curatives, contrôlantes et centralisées. Enfin, la théorie de la modernisation écologique reconnaît un rôle prédominant aux mouvements sociaux dans le cadre de la réorientation écologique de l'État et du marché alors que ceux-ci ont troqué leur position critique pour une participation constructive aux transformations.

Comme on peut le constater, l'utilisation que nous faisons de l'expression modernisation écologique réfère davantage à la dimension théorique et descriptive du concept qu'aux propositions de la théorie telles que synthétisées par Mol. Bien que la question nécessite certainement une réflexion plus approfondie, les propositions de la

théorie de la modernisation écologique dans sa dimension prescriptive semblent négliger la dynamique sociale réelle des transformations institutionnelles. Les exigences écologiques semblent être présentées comme des faits objectifs à l'aulne desquelles les institutions sociales doivent être réformées, et dans cette perspective, la dimension prescriptive de la modernisation écologique peut faire l'objet des mêmes critiques que celles que nous avons formulées vis-à-vis des principales théories économiques de l'environnement.

Dans le chapitre qui suit, nous tenterons de synthétiser le cadre analytique développé sur la base de notre revue de littérature et présenterons nos hypothèses de recherche ainsi que la méthodologie retenue.

## DEUXIÈME PARTIE

### LE DISCOURS DES DIRIGEANTS

## CHAPITRE 4

### CADRE D'ANALYSE, HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons tenté de cerner les problématisations économiques de l'environnement, des crises économiques, de même que des conflits sociaux dans le but de construire une perspective théorique satisfaisante des bouleversements et des transformations induits par ce que l'on appelle communément la crise environnementale.

Tout en reconnaissant le rôle clef de l'économie dans la compréhension de cette crise, nous nous sommes distancés de la problématisation proposée par les différents courants de l'économie de l'environnement. Enfermés dans les catégories et les logiques de la pratique économique, certains de ces courants s'illusionnent également sur le potentiel heuristique et pratique d'une combinaison de l'économie avec les sciences de l'environnement. Nous avons avancé pour notre part que la problématique environnementale participe à la transformations des institutions sociales, mais que sa matérialité est nécessairement médiatisée par une dynamique sociale qui, seule, peut véritablement rendre compte des voies de leur modernisation écologique. Ce processus de modernisation ne peut se comprendre dans un cadre purement économique, ni même dans un cadre élargi par une perspective écologique au sens scientifique du terme; il nécessite d'ouvrir l'analyse sur les processus sociaux qui façonnent l'organisation socio-économique.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous sommes tournés vers la théorie de la régulation qui est l'une des rares à proposer une vision des institutions économiques comme enchaînées dans et déterminées par les rapports sociaux. Profitant de cette ouverture de la théorie de la régulation au social, et misant sur la piste ouverte par les travaux de Bélanger et Lévesque, nous avons exploré le potentiel explicatif des théories sur les mouvements sociaux et nous nous sommes arrêtés sur le courant des nouveaux mouvements sociaux. Les thèses actionnalistes nous offraient en effet une vision globale de la dynamique sociale compatible avec la théorie de la régulation nous permettant de figurer un schéma de modernisation écologique des institutions économiques.

Il importe maintenant de synthétiser le cadre analytique qui résulte de ces explorations théoriques afin d'arrêter nos hypothèses et de définir une méthodologie de recherche en cohérence avec ce cadre et ces hypothèses.

## 4.1 Cadre d'analyse et hypothèses

### 4.1.1 Problématique et cadre d'analyse

Participant d'un véritable processus d'autonomisation par rapport aux cycles et aux contraintes naturels, le formalisme économique illustre l'affranchissement que semblait désormais garantir le pouvoir formidable d'une industrialisation émancipatrice. Ainsi, au cœur même du formalisme néoclassique est inscrit l'idéal du progrès de la société industrielle : la production de biens, en abondance suffisante pour éliminer la pertinence des questions de distribution et restreindre la nécessité du recours à un ordre politique potentiellement arbitraire, où une nature instrumentalisée et maîtrisée est mise au service de cette surproduction.

La dissociation écologique de l'économie a suscité des questionnements précoces chez les économistes, qu'il s'agisse de Smith, Mill, Riccardo ou Malthus. Mais ce n'est qu'aujourd'hui, alors que les dysfonctionnements écologiques ont acquis une dimension systémique et ne se posent plus simplement en termes de rareté, mais de rupture des grandes régulations écologiques, que cette discipline se penche enfin sur les conséquences d'un système économique désencastré de la biosphère.

#### 4.1.1.1 Les approches économiques de l'environnement

Pour les économistes préoccupés par la dégradation de l'environnement, c'est bel et bien l'aveuglement et la méconnaissance qu'a l'économie des cycles et des limites écologiques qui sont à l'origine de la crise actuelle. En s'autonomisant des écosystèmes, l'économie a démembré la nature en ressources naturelles et a développé une vision essentiellement instrumentale de la nature. Appréhendées comme intrant dans un système de production canalisant la majeure partie de l'énergie sociale, on ne s'est guère penché sur la capacité de régénération et la disponibilité des ressources de

l'environnement. Le caractère clos du système de production interdisait aussi la reconnaissance des interactions de la production avec le milieu récepteur en fin de cycle, c'est à dire les limites de la capacité d'assimilation des déchets et des émissions par les écosystèmes. Pour les économistes de l'environnement, *la crise écologique est donc la conséquence directe d'un formalisme économique tronqué des réalités écologiques, d'une économie pensée comme système clos et indépendant du substrat naturel de la vie et des activités humaines*. Il est donc impératif de corriger les aberrations d'une évolution historique aux conséquences néfastes *en reconstruisant le lien brisé, mais nécessaire, entre économie et environnement*.

Comme on l'a vu précédemment, ce défi a suscité des réponses différentes au sein d'écoles de pensée plus ou moins orthodoxes dont les propositions sont intimement liées au diagnostic qui est fait de la problématique environnementale. À l'extrême de l'orthodoxie, l'école des droits de propriété postule que *la crise écologique résulte d'une structure inadéquate des droits de propriété*, et qu'il suffit donc de privatiser l'environnement pour assurer l'utilisation efficiente des ressources. D'inspiration coasienne, ce courant adhère à l'idéologie d'un État minimal et avance que la protection de l'environnement ne requiert qu'un seul acte gouvernemental : la privatisation. L'argumentation de l'école néoclassique repose plutôt sur l'idée que *l'environnement est sur-utilisé parce qu'il est sous-évalué*. Cette sous-évaluation est due aux caractéristiques particulières des biens communs dont l'environnement est un exemple typique, et requiert une intervention gouvernementale permettant de révéler le véritable coût des biens, tel que le suggérait Pigou en 1920. Il ne s'agit pas tant de révéler un marché préexistant comme l'envisage l'école des droits de propriété, que de simuler une dynamique de marché permettant de gérer les ressources naturelles d'une manière efficiente. De façon générale, les propositions de l'école néoclassique appellent *une internalisation des externalités*.

On peut distinguer deux branches dans l'école néoclassique que nous avons désignées les *versions radicale et appliquée*. La version radicale de l'école néoclassique s'emploie à *déterminer un taux de dépollution (ou de pollution) optimal grâce à l'outillage traditionnel de la micro-économie*. En fondant le niveau de dépollution souhaitée sur le consentement à payer, la méthodologie retenue permet d'obtenir un optimum parétiens se situant à l'intersection des courbes d'offre (équipement anti-pollution) et de demande (valeur agrégée des biens environnementaux estimée à partir du consentement à payer). Ce marché fictif permet d'établir un prix des biens environnementaux qui, en se substituant à la gratuité actuelle, permettrait de stopper leur surutilisation.

Cette démarche soulève deux objections majeures. D'une part, il est admis depuis longtemps que la valeur des biens communs, dont l'environnement est un exemple type, ne peut être obtenue à partir des méthodologies reposant sur le consentement à payer (Jacobs, 1993; 1997). D'autre part, le niveau optimal de pollution ou de dépollution calculé à partir de valeurs économiques n'a aucune base écologique, et s'avère totalement déconnecté des réalités biophysiques. Outre le fait que l'optimum économique est indépendant des phénomènes de seuil écologique, Pearce démontre qu'un optimum économique obtenu à une période donnée entraîne nécessairement un sous-optimum écologique à la période suivante, c'est à dire une dégradation de l'environnement, tandis qu'un optimum écologique fixé à priori s'accompagne d'un sous-optimum économique (Pearce, 1976). Bref, la prétention de l'école néoclassique radicale se heurte aux limites des outils économiques incapables de traduire les contraintes et la dynamique écologiques réelles.

La branche appliquée de l'école néoclassique admet ces limites quant à la détermination d'un niveau de pollution (ou de dépollution) approprié, et reconnaît la pertinence d'un processus décisionnel politique et scientifique en la matière. Sa proposition vise plutôt *l'utilisation d'instruments économiques dans la mise en œuvre des politiques*

*publiques de protection de l'environnement.* Plus flexibles, moins coûteux, incitatifs plutôt que contraignants et décentralisés, ces instruments tirent profit de la dynamique du marché et mettent son potentiel régulateur au service de la protection de l'environnement. L'instauration des principes d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur, la mise en œuvre de marché de droits de pollution de même que les taxes écologiques sont présentées comme des alternatives efficientes à une réglementation tatillonne et dépassée.

Pourtant, l'expérience démontre que plusieurs avantages présumés des instruments économiques ne se vérifient guère dans la pratique. Les cas où l'on a pu observer une dynamique incitative sont rares, et les coûts d'application sont tout aussi élevés, sinon plus que ceux de la réglementation traditionnelle. Si bien que l'efficacité supérieure des instruments économiques reste à démontrer. Mais de manière plus fondamentale, nous avons montré que la contradiction qu'opère l'école néoclassique appliquée entre la réglementation et les outils économiques de protection de l'environnement repose sur une lourde confusion quant à leur nature respective qui n'est pas étrangère au débat sur la déréglementation qui anime nos sociétés depuis les vingt dernières années. Alors qu'ils sont présentés comme une alternative réglementaire, les outils économiques correspondent plutôt à une nouvelle forme de réglementation ayant potentiellement pour effet de faire basculer la protection de l'environnement du domaine judiciaire au domaine administratif, et par conséquent de décriminaliser ce champ de régulation sociale. Enfin, la perspective de l'école néoclassique appliquée appréhende la réglementation comme un facteur exogène, et son analyse ne fait aucune place à la dynamique réelle des acteurs sociaux dans le processus d'élaboration des normes environnementales auxquels ils sont assujettis. Or, ce processus d'élaboration se présente comme une dynamique complexe entre le public, les autorités réglementaires et les acteurs réglementés où les rapports de compétitivité et le développement

technologique qui leur est intrinsèquement lié s'avèrent sans doute plus déterminants qu'une quelconque efficacité économique, ou même écologique.

L'approche néoclassique comporte un troisième volet sans véritable lien avec les deux précédents qui nous transporte dans la dimension macro-économique de la problématique environnementale. L'approche néoclassique macro-économique propose *une conception de la production et du développement qui reconnaît l'existence du facteur écologique, sans toutefois l'ériger en contrainte pour le développement*. Cherchant à intégrer les ressources naturelles à la fonction de production, la variante Solow-Stiglitz suppose que tout output constitue nécessairement une combinaison de capital, de travail et de ressources, mais n'interdit pas que l'apport de ces dernières soit infiniment petit. Envisagé dans la perspective néoclassique, le développement durable requiert simplement le maintien d'un stock de capital total constant, ce qui autorise une substitution des différentes formes de capital (naturel, financier et manufacturé) et repose sur l'idée *d'une trajectoire optimale d'épuisement des ressources* (scénario dit de soutenabilité faible). Ces théories conservatrices sont vertement critiquées par l'école américaine qui s'inscrit dans le courant plus large de l'*économie écologique*.

En marge de l'économie de l'environnement qu'elle accuse d'économiser l'environnement plutôt qu'elle n'écologise l'économie, l'économie écologique se présente comme une nouvelle discipline issue à la fois de l'économie et de l'écologie. Pour ce courant, *la problématique environnementale résulte principalement d'un conflit entre deux logiques*, l'une linéaire, illimitée et déterministe, l'autre circulaire, limitée et chaotique, qu'il importe d'arrimer en vue de maîtriser les conséquences écologiques des activités économiques.

Dans sa volonté de *reconnaitre la dépendance de l'économie vis à vis de l'environnement*, l'école de Londres insiste sur la multifonctionnalité de ce dernier qui ne peut être réduit à des ressources ou à un puit assimilateur, mais fournit également des biens naturels, ainsi que la fonction plus générale de support à la vie (life support). Cette école rejette également l'hypothèse de substituabilité illimitée des différentes formes de capital. Toutefois, bien qu'en rupture avec la pensée néoclassique traditionnelle sur ces points fondamentaux, la méthodologie économiste et monétaire privilégiée par l'école de Londres réduit la portée novatrice de ses propositions et la confine au formalisme néoclassique dont elle prétend s'émanciper. Ainsi, bien qu'elle se présente comme un courant radical, l'école de Londres partage de nombreux points communs avec l'analyse et les propositions néoclassiques.

À l'inverse, l'école américaine, tout en cherchant l'adhésion caractéristique d'un courant largement répandu, propose *une révision du formalisme macro-économique qui implique une rupture fondamentale avec les principes au cœur même du système capitaliste*. L'appel à une croissance zéro repose sur l'idée qu'un sous-système ne peut croître indéfiniment si le système dans lequel il est inclus est clos. En d'autres termes, l'hypothèse d'une croissance économique illimitée n'est pas viable compte tenu du caractère fini de la planète. Le problème écologique se pose donc essentiellement en termes de *taille de l'économie*.

Le programme de l'école américaine ouvre donc le débat sur la croissance économique qui est certainement l'un des plus controversés actuellement dans le domaine de l'environnement. À l'instar de Berger, nous soutenons néanmoins que ce n'est pas tant la taille de l'économie per se que son intensité écologique qui pose problème pour la biosphère (Berger, 1994). Ceci ne signifie pas que la croissance économique n'entraîne pas une dégradation accrue de l'environnement, mais plutôt que cette dégradation résulte de l'ancrage écologique particulier de l'économie industrielle dont la croissance

vient amplifier les effets. L'hypothèse d'une croissance qui n'aggrave pas la dégradation en cours est donc théoriquement possible, mais suppose une baisse de l'intensité écologique, ou dématérialisation de l'économie par laquelle le niveau d'activité se trouve dissocié du degré de ponction exercé sur l'environnement. Par ailleurs, le scénario de la dématérialisation s'avère tout aussi nécessaire dans le cadre d'une économie stationnaire dont on chercherait à réduire l'impact écologique en deçà des limites de la capacité de charge de la planète (Berger, 1994).

L'hypothèse de la dématérialisation de l'économie repose sur le potentiel d'un développement technologique susceptible de réduire substantiellement l'intensité écologique de l'économie (tant dans sa dimension productive que consommatoire). En tenant compte des tendances démographiques et du taux de croissance de la consommation, Ehrlich explique qu'une réduction de l'impact écologique de cinquante pour cent suppose une dématérialisation de quatre-vingt-onze pour cent, ce qui semble nettement irréaliste (Ehrlich, 1990). Mais au delà du degré d'effort requis, on peut également s'interroger sur le potentiel réel de la technologie dès lors qu'on ne la conçoit plus comme simple instrumentalité d'une volonté publique. En effet, le développement technologique est modelé par des rapports sociaux dont la dynamique oriente les finalités et marque l'évolution. Si bien que la technologie ne peut être envisagée comme une solution exogène susceptible d'enrailler un phénomène auquel elle participe. Le développement technologique n'est pas plus neutre sur le plan social qu'il ne l'est sur le plan écologique et l'appréhender selon un schéma causal déterministe où elle tient le rôle de moyen reflète une profonde incompréhension de sa dynamique.

Ces dimensions oubliées de la technologie tout comme la formalisation technique du rapport économie-environnement ou encore la conception réductrice du processus de régulation politique font ressortir les limites des approches économiques de

l'environnement qui sont incapables de rendre compte des dynamiques sociales, que celles-ci se manifestent au niveau de la crise écologique ou du système économique. En d'autres termes, *les principales approches économiques d'environnement ne reconnaissent pas plus le caractère socialement construit de l'économie que le caractère socialement construit de la problématique environnementale.*

La nouvelle approche institutionnaliste de l'environnement propose bien quelques pistes en insistant sur le rôle de médiation entre l'humain et la nature que jouent les institutions sociales, et en plaident pour une réforme institutionnelle qui intègre et reflète les conditions et les contraintes qu'imposent la biosphère et ses grandes régulations aux activités humaines. Néanmoins, ce courant encore embryonnaire n'offre pas véritablement de cadre analytique pour penser la modernisation écologique et la dynamique sociale qui la sous-tend tandis que ses propositions appartiennent encore au registre des exhortations.

Dans d'autres travaux récents, des chercheurs régulationnistes soulignent les carences des approches économiques de l'environnement incapables de reconnaître le caractère socialement construit non seulement de la problématique environnementale, mais également du système économique (Becker et Raza, 2000). Dans une perspective socio-économique résolument hétérodoxe, le cadre régulationniste classique permet au contraire de penser la dimension construite des institutions économiques et propose une théorie féconde des crises et des transformations qu'a connues le capitalisme depuis ses débuts.

#### 4.1.1.2 Une perspective socioéconomique des transformations institutionnelles

Envisagé comme méta-système, le mode de production capitaliste se décline en plusieurs modèles de développement résultant d'une combinaison entre un régime d'accumulation et un mode de régulation, et reposant sur une certaine vision du monde portée par un bloc social hégémonique. Alors que le régime d'accumulation vise la répartition des surplus entre les sections et les branches (production) et entre les classes sociales (consommation), le mode de régulation assure la reproduction des rapports sociaux fondamentaux et orientent les comportements rendus compatibles avec le régime d'accumulation en vigueur. Le mode de régulation repose sur la conjonction d'un ensemble de formes institutionnelles qui traduisent chacune un compromis social, et s'actualisent à travers la forme de régulation archétypale de l'État. Les institutions économiques et les réseaux à travers lesquels elles s'incarnent sont donc le produit de compromis sociaux conclus entre les acteurs sociaux. Le bloc social correspond quant à lui à une alliance relativement stable entre ces acteurs, et devient hégémonique dès lors qu'il réussit à faire reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt général (Lipietz, 1989a, p. 4). Cela suppose la généralisation d'une certaine vision du progrès, autrement dit l'existence d'un paradigme sociétal fondé sur un ensemble de représentations et de valeurs partagées par les acteurs sociaux.

Un modèle de développement capitaliste peut entrer en crise pour diverses raisons; mais l'originalité de l'approche de la régulation est d'envisager l'existence de crises endogènes, c'est à dire inhérentes au fonctionnement même du système. Ainsi, pour les Régulationnistes, crises et périodes de stabilité ne sont que les deux faces de la régulation sociale : l'une exprime alors que l'autre contient la conflictualité originaire des rapports sociaux (Lipietz, 1984, p. 8). La crise économique qui s'est ouverte avec les années 1970 correspond précisément à la rupture du grand compromis fordiste entre les gestionnaires et les travailleurs supporté par l'État providence. Elle s'est

accompagnée d'un effritement irrémédiable du projet industriel mis en cause par des mouvements sociaux qui contestent l'idée d'un progrès social pensé en termes de science et de technologie, de consommation et de redistribution administrative de l'accumulation. Comme issue à cette crise, l'approche régulationniste anticipe la formation d'un nouveau grand compromis social donnant lieu à des institutions sur la base desquelles pourrait s'échafauder un modèle de développement capitaliste inédit porteur d'une période de prospérité comparable aux trente glorieuses.

La conclusion d'un tel compromis est inévitable dans la mesure où de façon générale, un acteur dominant est incapable d'imposer totalement ses vues aux autres acteurs sociaux; il est donc forcé de faire certaines concessions en vue d'atteindre ses objectifs (Delorme et André, 1983). À défaut d'un compromis, la lutte se poursuit et aucune des parties n'est satisfaite alors qu'elles se consument dans le conflit. Le compromis institutionnalisé permet de fixer certaines règles qui orientent et guident l'action économique et sociale pour une période donnée, jusqu'à ce que s'aggravent les tensions non résolues par le compromis au point de le déstabiliser (Lipietz, 1984; Touraine, 1973, p. 218).

L'école régulationniste s'est donc concentrée sur la configuration possible d'un grand compromis post-fordiste. Cependant, sa conception restrictive du social confine ses recherches au domaine du travail et de la production, et l'empêche de tirer pleinement profit de son cadre théorique pour penser les transformations en cours (Bélanger et Lévesque, 1991). En effet, contrairement à ce que suggère la pensée marxiste dont s'inspire la théorie de la régulation, les rapports sociaux sous-jacents aux crises dépassent le champ du travail et ne se réduisent pas aux seuls rapports de production. En se focalisant sur la dimension du travail, les Régulationnistes répondent certes à l'agenda politique de la plupart des pays industrialisés dans le contexte de la crise économique, mais font l'impasse sur plusieurs transformations essentielles du modèle

de développement, dont la question écologique qui ne cesse pourtant de prendre de l'importance depuis les trente dernières années.

À cet égard, la théorie de la régulation s'avère aussi peu novatrice que les grandes approches néoclassiques traditionnelles qui sont la cible des économistes de l'environnement. En vue de remédier à ces carences, des recherches récentes proposent d'intégrer au cadre régulationniste une sixième forme institutionnelle permettant de caractériser un régime d'accumulation en fonction de son degré d'intensité écologique (Görg, 1999; Becker et Raza, 2000). À l'instar des autres formes institutionnelles, la *contrainte écologique* est au cœur de conflits sociaux susceptibles de donner lieu à des compromis institutionnalisés. Mais pour penser ces compromis, il est indispensable d'élargir la conception régulationniste du social de manière à inclure la dynamique sociale entourant la question de l'environnement.

Tout d'abord, il importe de rappeler que contrairement à ce que laisse entendre Lipietz, un modèle de développement post fordiste écologiste ne suppose pas la conclusion d'un compromis institutionnalisé avec la nature (Lipietz, 1995, p. 351). Une relation sociale implique nécessairement des acteurs sociaux (Touraine, 1978), si bien que la relation humain/nature ne peut être appréhendée comme un rapport social en soi. La problématique environnementale doit plutôt être envisagée comme un champ à l'intérieur duquel des acteurs sociaux en conflit participent inégalement à une intervention sur l'organisation sociale (Idem). Si bien qu'un éventuel modèle de développement post-fordiste écologiste ne reposera pas sur un compromis *avec la nature*, mais plutôt sur un compromis *au sujet de la nature*, sur la base duquel sera établi un schéma particulier d'interaction entre les humains et les écosystèmes conforté par une représentation de la nature largement partagée. C'est au niveau de cette représentation qu'intervient la transformation de la relation humain/nature qui vient bousculer la vision fordiste du progrès.

Si l'on étend au domaine de l'environnement l'articulation entre l'économique et le social que propose l'école de la régulation dans le domaine du travail, il est nécessaire de compléter notre portrait économique par une compréhension de la dynamique sociale propre au champ de l'environnement. Alors que les théories économiques envisagent la crise écologique comme une série de faits et de données, les approches sociologiques insistent sur le caractère construit de la problématique environnementale. Cette construction à la fois sociale et scientifique repose sur une dynamique complexe et conflictuelle entre les acteurs sociaux, si bien que la montée des préoccupations écologiques ne peut être appréhendée comme une conséquence directe et linéaire de la dégradation matérielle de l'environnement (Berger, 1994). Il importe donc de comprendre à travers quel processus la question environnementale a pu s'imposer comme enjeu à l'échelle de la société.

#### **4.1.1.3 La dimension sociale de la modernisation écologique**

Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur les différentes théorisations du phénomène de mobilisation collective qui ont été élaborées depuis le milieu du siècle dernier. La première école dite du comportement collectif proposait une analyse psychosociologique des mouvements sociaux. Ceux-ci étaient envisagés comme *des réponses irrationnelles à la modernisation sociale*. Non institutionnelle par définition, l'action collective était le résultat d'une dynamique d'agrégation des frustrations individuelles évoluant de la foule à des formes d'action plus organisées. Le deuxième temps de la pensée de l'action collective est marquée par *une théorie hyperrationaliste* aux antipodes de cette première école. La logique de l'action collective envisagée par Olson propose une lecture économiste qui brise le mythe du caractère naturel de la mobilisation sociale. Bien qu'elle ignore les déterminants sociaux de l'action collective qu'elle appréhende uniquement en termes rationnels, elle a eu le mérite de faire

ressortir le fait que la mobilisation n'est pas un comportement automatique ou un phénomène qui va de soi, bref qu'elle doit être expliquée (Neveu, 1996).

L'école de la mobilisation des ressources ouvre, avec l'école des nouveaux mouvements sociaux, le troisième et dernier temps de l'analyse des mobilisations collectives. Largement inspiré par la perspective Olsonienne, l'école de la mobilisation des ressources a hérité de sa perspective instrumentale même si elle s'est efforcée de dépasser le défi posé par le paradoxe d'Olson. *En déplaçant l'objet de recherche du pourquoi vers le comment, cette école apportera un éclairage indispensable sur le fonctionnement et l'organisation de la mobilisation collective. Elle dépassera également l'opposition factice entre action institutionnelle et action non-institutionnelle en développant une conception instrumentale où la mobilisation collective est orientée vers l'institutionnalisation, c'est à dire vers la reconnaissance et la consécration politique d'acteurs et d'intérêts nouveaux.* Le modèle de Mc Carthy et Zald s'inspire de la configuration du marché pour brosser un portrait de la structure et de la dynamique des organisations en environnement. Leurs analyses font ressortir le caractère stratégique et organisée d'une action collective qui ne peut plus être pensée comme irrationnelle et spontanée. Oberschall tente pour sa part d'ancrer davantage les phénomènes de mobilisation dans le tissu social qui peut être plus ou moins porteur de mobilisation. Son modèle établit une typologie où le potentiel de mobilisation s'explique en fonction de l'accès aux structures de pouvoir d'une part, et du type de solidarité existant dans le groupe sujet à mobilisation d'autre part. Enfin, la perspective historique de Tilly permet une avancée notable dans la compréhension du phénomène de mobilisation : les concepts de registres et de répertoires redonnent à l'analyse une dimension sociologique indispensable qui permet d'appréhender l'action collective comme un fait proprement social répondant à une dynamique particulière.

De façon générale toutefois, l'école de mobilisation des ressources ne réussira jamais à reconnaître entièrement la nature sociale du phénomène de l'action collective et ses implications au plan analytique. Enfermée dans sa perspective utilitariste, elle se prive ainsi d'une gamme de signifiants irréductible à la logique économiste d'une fonction maximisatrice. Enfin, elle ne réussit pas à rendre compte des mobilisations qui émergent à partir de la fin des années 1960; celles-ci ne répondent guère à un schéma d'action utilitariste orienté vers l'institutionnalisation, et appellent une perspective inédite libérée des postulats comportementaux économistes.

L'école des nouveaux mouvement sociaux fera justement de ces mobilisations atypiques son principal objet d'étude. *Dans une perspective résolument sociologique s'ouvrant sur l'analyse plus large des transformations de la société industrielle, les nouveaux mouvements sont appréhendés comme la manifestation d'un nouveau type de société, ou à tout le moins d'une nouvelle configuration de l'ordre socio-politique.* L'action collective typique des dernières décennies devient l'occasion d'élaborer une nouvelle conception de la société et même une nouvelle sociologie (Touraine, 1978a).

Pour Touraine, cette nouvelle sociologie doit délaisser les structures pour enfin se tourner vers l'action sociale car *la société n'est pas que reproduction, elle est aussi production conflictuelle d'elle-même. Ce sont les acteurs sociaux qui, à travers leurs luttes pour le contrôle de l'historicité, interviennent sur l'organisation sociale.* L'historicité, c'est à dire l'ensemble des formes de travail que la société exerce sur elle-même, se traduit par un mode d'investissement, un mode de connaissance ainsi qu'un mode culturel. Le mode d'investissement concerne l'affectation de la partie non consommée du produit pour intervenir sur l'organisation économique. Le mode culturel touche la conception de la créativité sociale d'une société. Enfin le mode de connaissance traduit le rapport d'une société à son environnement. La société post-industrielle en émergence se démarque fondamentalement de la société industrielle qui

la précède par son mode d'investissement tout d'abord, qui vise la transformation de la finalité de la gestion de la production plutôt que seulement la consommation, la distribution et l'organisation. Mais elle se distingue aussi par un mode culturel réflexif, c'est à dire une conception réflexive de la créativité sociale où la société se perçoit comme se produisant elle-même, de même qu'un mode de connaissance moins déterministe qui fonde l'idée d'une société responsable d'elle-même. L'émergence de nouveaux mouvements sociaux marque l'avènement de cette société industrielle aux caractéristiques distinctives. Ils témoignent du déplacement de l'antagonisme central du système historique de la société industrielle (capitalistes-travailleurs) vers un antagonisme propre au système historique de la société post-industrielle (technocrates-usagers). Ainsi, pour Touraine, la diversité des nouveaux mouvements sociaux n'est qu'une étape transitoire devant mener à la stabilisation d'un nouveau couple antagonique caractéristique de la société post-industrielle, et ses travaux visent à identifier le mouvement social qui jouera le rôle que jouait le mouvement ouvrier dans la société industrielle.

S'il adhère à l'idée d'une société post-industrielle, Melucci préfère toutefois reconnaître dans la multiplicité des mouvements non pas une simple étape transitoire mais la caractéristique même de ce nouveau type de société. L'action sociale y est portée par un réseau de mouvements plutôt que par un couple de classes antagoniques. Offe envisage pour sa part une configuration socio-politique où les nouveaux mouvements sociaux viennent se juxtaposer à l'ancienne structure bipolaire de la société industrielle, autorisant une série d'alliances plus ou moins porteuses de transformations. Contrairement à l'école de la mobilisation des ressources toutefois, ces transformations ne sont pas simplement envisagées comme une institutionnalisation des acteurs et de leurs intérêts à l'intérieur d'un système politique statique. Les nouveaux mouvements constituent plutôt un défi à l'ordre

institutionnel actuel en politisant des thèmes à la frontière des sphères publique et privée, formulés en termes d'enjeux non négociables, par des acteurs mal définis engagés dans des luttes à caractère universel. Il est d'ailleurs trompeur de parler d'institutionnalisation car l'arrivée de ces nouveaux mouvements sociaux vient transformer l'espace public; en d'autres termes, plutôt que d'être sujets à l'institutionnalisation, *ces mouvements sont porteurs d'innovations institutionnelles* (Eder, 1993).

L'intérêt de ces analyses réside précisément dans la reconnaissance d'une remise en cause de l'ordre social. Alors que l'approche de la mobilisation des ressources nous force à concevoir l'action collective à l'intérieur d'une structure socio-politique donnée dans le cadre étroit d'une logique d'intérêts, la perspective actionnaliste envisage les nouveaux mouvement sociaux comme un élément constitutif des transformations sociales actuelles. Ceci ne signifie pas tant que l'approche de la mobilisation des ressources n'a aucune pertinence ou que ses travaux sont sans valeur. À l'instar de Neveu, nous sommes d'avis que la succession et la confrontation des théories sur les mouvements sociaux a bel et bien produit un socle théorique solide « laissant 'au creux de la main' un précieux capital de savoirs et d'instruments d'analyse » (Neveu, 1996, p. 38). Seulement, envisagée dans un cadre tourainien, la perspective de l'école de mobilisation des ressources semble relever du niveau organisationnel. Or, nous arguons que la problématique environnementale constitue un enjeu historique, c'est à dire un enjeu au cœur de la reconfiguration des rapports sociaux inhérente à l'avènement d'une société post-industrielle. Elle doit donc être appréhendée aux niveaux historique et institutionnel avant de faire l'objet d'une analyse organisationnelle car ces niveaux la précédent dans l'analyse (Touraine, 1978).

Plus englobant, le cadre actionnaliste s'arrime aisément à la théorie de la régulation comme l'illustrent les travaux de Bélanger et Lévesque (1991). En effet, l'articulation

des sphères économique et sociale postulée par les Régulationnistes trouve écho dans distinction structurelle tourainienne de l'action sociale qui assujettit l'ordre organisationnel à l'ordre institutionnel, lequel est à son tour déterminé par les luttes entre les acteurs sociaux. Loin d'une perspective néoclassique, les deux cadres analytiques envisagent les institutions comme le résultat de compromis entre des acteurs dominants et des acteurs dominés; ils insistent sur le fait que le conflit social n'est jamais entièrement résolu dans ces compromis, et nourrit des tensions qui peuvent mener à leur rupture (Lipietz, 1989a; Touraine, 1973). Le concept de régulation sociale et celui de la crise envisagée comme période ouverte renvoient à la double dimension tourainienne de production et reproduction de la société; une reproduction des rapports de domination qui s'accompagne d'une production de la société à travers le conflit des acteurs sociaux pour le contrôle de l'historicité. Le concept d'historicité pour sa part n'est pas sans lien avec celui de paradigme sociétal, ou de vision du progrès propre au cadre régulationniste. On peut aussi voir des correspondances entre le régime d'accumulation régulationniste et le concept d'investissement avancé par Touraine.

L'intérêt des thèses de Touraine pour nos recherches pourrait aussi résider dans le fait que le mouvement central qu'il anticipe s'articule vraisemblablement autour des groupes écologistes. Cependant, le maintien d'une conception bipolaire de la structure sociale nous semble moins approprié dans le contexte actuel. Et même en écartant l'idée d'une structure bipolaire à la faveur d'une conception tri ou multipolaire des mouvements sociaux, le cadre analytique tourainien demeure pertinent pour intégrer une dimension sociologique plus réaliste au cadre régulationniste.

Confrontée à ce cadre socio-économique, les approches économiques de la problématique environnementale qui traduisent une perspective essentiellement technique de la modernisation écologique paraissent également relever du niveau

organisationnel. Si bien que leurs analyses n'épuisent guère la dimension sociale et institutionnelle de la modernisation qui nécessite une compréhension des dynamiques proprement sociales à l'œuvre dans le domaine de l'environnement. Or, c'est à ces niveaux que se cristallisent les transformations structurelles qui, comme de nouvelles règles du jeu, viendront affecter les pratiques organisationnelles. Mais il importe également de saisir que derrière les enjeux strictement environnementaux, des classes ou des acteurs sociaux sont en lutte pour le contrôle de l'historicité, certes, mais aussi pour gagner une meilleure place dans les processus décisionnels aux niveaux politique et organisationnels. La problématique environnementale est une occasion de revendiquer ce pouvoir décisionnel dans le cadre d'une nouvelle gouvernance plus démocratique. De façon parallèle, la matérialité de la crise écologique se traduira par des charges susceptible de provoquer de nouvelles tensions ou d'approfondir les conflits sociaux déjà présents.

Dans la mesure où l'on admet l'idée du compromis, c'est à dire qu'un acteur dominant imposera son dispositif, tout en faisant des concessions, il nous est apparu particulièrement intéressant de nous pencher sur la classe dirigeante, soit l'élite économique, plutôt que sur le mouvement écologiste qui a déjà fait l'objet de maintes études. De cette façon, nous répondons un peu à l'ambition qu'avait Touraine de compléter son analyse des nouveaux mouvements sociaux par celle de la classe dirigeante (Touraine, 1978; 1978a). Mais surtout, en nous concentrant sur cette classe et ses représentations de la problématique environnementale et plus largement de l'organisation politico-économique de la société ainsi que de sa conception du progrès social, nous croyons être mieux en mesure d'anticiper la forme et l'orientation du compromis à venir et de comprendre la dynamique de transformation des institutions économiques induite par la problématique environnementale.

En nous inspirant du modèle de Sklair et sans réduire la structure sociale à une configuration bipolaire, on peut avancer que la problématique environnementale est le terrain d'une confrontation entre une classe économique et une « classe » écologiste (Sklair, 1994). Dans la mesure où l'on admet une certaine sensibilisation des gens d'affaires à la question environnementale (dont l'idéologie passe du vert clair au vert pâle), l'écologisme consumériste que Sklair présente comme une récupération peut aussi être envisagé comme un compromis. Sur la base de ce modèle, et en ayant à l'esprit le cadre synthèse que nous avons tenté d'élaborer dans les pages qui précèdent, on peut donc avancer l'idée d'un compromis post-fordiste consumériste dématérialisé, probablement transitoire, dont la forme et la viabilité dépendront des répercussions matérielles de la crise écologique et de la capacité de transférer les externalités en périphérie. Le caractère global des atteintes à l'environnement dont les manifestations seront de plus en plus lourdes de même que la dépendance matérielle du nord vis à vis du sud constitueront des défis majeurs au maintien d'un tel compromis.

À l'intérieur de cette perspective globale, nos travaux visent plus modestement à montrer l'entrée de l'environnement dans le champ de l'historicité dont témoignent la reconnaissance de l'élite économique et le déplacement du paradigme sociétal industriel vers un nouvel idéal que pourrait traduire le concept de développement durable.

#### 4.1.2 Hypothèses

On peut synthétiser les pages qui précèdent par l'idée que, contrairement à ce que laissent entendre les économistes de l'environnement, la modernisation écologique des institutions économiques n'est pas qu'une question technique, même si elle se traduira vraisemblablement par des aménagements de cet ordre. Cette modernisation résultera plutôt d'une dynamique sociale impliquant des acteurs en conflit qui, en investissant le champ de l'environnement, se positionneront par rapport à lui en proposant un projet de développement durable conforme à leurs intérêts mais susceptible de faire l'objet d'un compromis avec les autres acteurs sociaux. C'est ce grand compromis qui façonnera la dimension écologique du modèle de développement en émergence et déterminera les formes et l'orientation de la modernisation des institutions économiques. Dans la mesure où le compromis est imposé par l'acteur dominant, il nous a paru intéressant de nous pencher, pour comprendre le processus de modernisation, non pas sur le mouvement écologiste, mais plutôt sur l'élite économique. Notre première hypothèse consiste donc à dire que la problématique environnementale n'appartient plus en propre aux mouvements écologistes (Eder, 1993), mais qu'elle est devenu un véritable champ à l'intérieur duquel les acteurs sociaux interviennent sur l'organisation sociale (Touraine, 1978). Ceci suppose que les dirigeants d'entreprises reconnaissent l'enjeu environnemental comme un enjeu objectif, et non plus comme une idéologie écologiste.

Hypothèse 1 : la problématique environnementale constitue un champ à l'intérieur duquel les acteurs sociaux interviennent sur l'organisation sociale; les dirigeants d'entreprises reconnaissent l'enjeu environnemental comme un enjeu objectif, et non plus comme une idéologie écologiste.

Par ailleurs, le compromis susceptible de se cristalliser entre les acteurs sociaux à l'intérieur de ce champ suppose un déplacement de la conception industrielle du

progrès et devrait reposer sur un nouveau paradigme sociétal traduit par la notion encore flou et polysémique de développement durable (Schmidheiny, 1992).

Hypothèse 2 : le paradigme sociétal industriel est en train de se déplacer vers un nouveau paradigme s'articulant autour de la notion de développement durable et fondé sur une conception inédite du progrès.

Dans ce paradigme sociétal en émergence, la légitimité de l'intervention étatique est confinée au maintien des règles du jeu économique. Pour les dirigeants, l'État n'est plus l'incarnation d'un projet de société issu d'un processus démocratique délibératif, celui-ci étant verrouillé dans l'idéal d'une croissance économique dont la dynamique dépasse les frontières nationales.

Hypothèse 3 : le paradigme sociétal envisagé par les dirigeants correspond à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui délégitime l'intervention étatique pensée comme incarnation d'un projet socialement élaboré et territorialement ancré et objectivise l'entreprise comme institution clef du progrès social.

Simultanément, les scènes nationale et internationale sur lesquelles évoluent les entreprises se sont enrichies d'un nouvel acteur : les mouvements sociaux. Tout en faisant écho à la théorie des stakeholders issue de la littérature managériale stratégique (Freeman, 1987), la reconnaissance des groupes de pression comme interlocuteurs légitimes et crédibles traduit une profonde transformation de l'imaginaire politique et de la perception des rapports entre l'État, la société civile et les entreprises. Néanmoins, les dirigeants n'envisagent pas une participation directe de la part des groupes de pression aux processus décisionnels qui concernent l'entreprise et dont ils ont le monopole.

Hypothèse 4 : Dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale; ils rejettent cependant l'idée d'une gouvernance partagée d'une entreprise sur laquelle ces groupes ne peuvent revendiquer de droit.

En dernier lieu, il est intéressant de s'attarder aux particularités de la structure socioéconomique du Québec où la fragilité du capitalisme local a favorisé la naissance d'entreprises collectives, qu'elles soient étatiques ou associatives (coopératives, mutuelles, syndicales), inédites dans d'autres régions du monde. Les différents types d'entreprises qui évoluent sur la scène économique québécoise (capitalistes étrangères, capitalistes locales, étatiques et associatives) entretiennent un rapport différent au social. On peut donc se demander si cette divergence de représentations se manifeste dans notre corpus.

Hypothèse 5 : Les représentations sociales des dirigeants d'entreprises collectives (étatiques et associatives) se démarquent des représentations des autres dirigeants par une plus grande reconnaissance des enjeux sociaux.

En regard de ces hypothèses et de la problématisation socio-économique de l'environnement que nous avons développée, notre recherche sera donc axée non pas exclusivement sur le discours environnemental des dirigeants, mais bien sur leur compréhension globale de la dynamique sociétale dans ses dimensions économiques et politiques, et la manière dont l'enjeu écologique est appréhendé dans le cadre de cette conception globale. Dans la section qui suit, nous présentons succinctement la méthodologie que nous avons retenue pour mener notre recherche après avoir formulé quelques remarques sur la perspective épistémologique dans laquelle nous situons notre démarche.

## 4.2 Perspective épistémologique et méthodologie

Les hypothèses que nous venons de présenter ont été élaborées dans une perspective méthodologique de théorisation ancrée. Strauss et Corbin (1990) définissent l'approche de la théorisation ancrée comme une méthode de recherche qualitative qui utilise une série de procédures visant à développer une théorie s'inscrivant dans un processus inductif. Dans l'ouvrage fondateur de la théorisation ancrée, Glaser et Strauss (1967) expliquent que les chercheurs se situaient jusqu'alors dans deux stratégies de recherche distinctes : la génération de théorie vise l'élaboration de nouvelles théories alors que la vérification cherche à tester des données en fonction de théories préexistantes. Ces stratégies étaient considérées comme mutuellement exclusives, mais Glaser et Strauss avancent au contraire que ces deux processus ne sont pas conflictuels et peuvent aller de pair. De leur point de vue, les catégories analytiques de même que les hypothèses émergent des données tout en permettant un processus de vérification.

Parce que la génération de théorie est logico-inductive, les formulations théoriques ne peuvent être séparées du processus par lequel elles sont générées. En d'autres termes, la génération de théorie signifie que les concepts et les hypothèses sont non seulement dérivés des données mais doivent être systématiquement travaillés en relation avec elles pendant le processus de recherche. Si bien que dans une première étape, les hypothèses sont d'abord des suggestions de relations entre les catégories analytiques qui seront vérifiées par la suite. À titre de suggestion préliminaire, la première version d'une hypothèse requiert des données suffisantes, mais pas nécessairement des preuves irréfutables et qu'elle peut être ajustée en fonction des données recueillies.

Une approche axée sur la vérification d'hypothèses ne laisse pas de place à un renouvellement de perspective susceptible de transformer la théorie. À l'opposé, la génération de théorie éveille le chercheur aux perspectives émergentes susceptibles de transformer et de développer sa théorie. Comme l'affirment Glaser et Strauss, ces perspectives peuvent apparaître même au dernier jour de la recherche ou au moment de la révision du manuscrit, et la publication n'est qu'une pause dans un processus de génération théorique qui ne se termine jamais.

Dans un autre ordre d'idée, il nous faut préciser que même si nous avons fait appel à des théories économiques dans le cadre de notre problématique, notre approche se veut résolument sociologique. Ceci suppose une perspective de recherche particulière à la sociologie qui se distingue des approches économiques tant par la définition de l'objet de recherche que par la conception de la recherche ou encore les règles du jeu scientifiques (Lévy-Garboua, 1988, p. 289).

#### **4.2.1 Perspective épistémologique**

Il est vrai que l'économie comme la sociologie comptent différents courants reposant sur des approches qui leur sont propres, et qu'il existe des rapprochements entre certains approches des deux disciplines qui peuvent être plus significatifs que le parapluie disciplinaire lui-même (Mingat, 1988, p. 294). En schématisant beaucoup dans l'espoir de dégager une sorte d'idéal type disciplinaire, on peut néanmoins distinguer les deux approches sur différents fronts. Sans retenir l'idée que la sociologie repose sur une perception sensorielle tandis que l'économie repose davantage sur une perception rationnelle, on peut arguer à l'instar de Lévy-Garboua que :

Le sociologue se donne pour tâche de décrire la réalité ou plutôt de la comprendre, alors que l'économiste veut la reconstruire comme un cristal pur où l'ordre serait entièrement détaché du bruit. Le premier est prêt à admettre que tout sentiment, toute action, toute institution a une signification, ce qui justifie

son observation attentive. Le second a tendance à considérer, au moins provisoirement, tout ce qui échappe à sa grille de lecture rationnelle comme un bruit ou un résidu sans signification, et cela même si la part de variance expliquée est faible (Lévy-Garboua, 1989, p. 289).

Lévy-Garboua résume sa pensée en arguant que la démarche du sociologue est synthétique, alors que celle de l'économiste est analytique. Pour le sociologue, la théorie peut donc correspondre à une image acceptable de la réalité possédant une forte puissance évocatrice. La théorie de l'économiste correspond davantage à « un ensemble de propositions logiques sur des systèmes fictifs » (Lévy-Garboua, 1989, p. 290). C'est sur la base de cette différence d'approches que bien des économistes questionnent la véritable scientificité de la démarche sociologique :

À l'exception d'une micro-sociologie « hypothético-déductive », « réfutationiste », « fondée sur la rationalité des acteurs », qui ressemble comme une petite sœur à la micro-économie, la sociologie n'existerait que sous les espèces opposées d'une sociographie appliquée et purement descriptive, enfermée dans le constat de faits quantifiés, et de philosophies sociales personnelles, plus ou moins visionnaires, fondées sur la virtuosité rhétorique et le pouvoir de conviction de leurs auteurs - intéressantes, sans doute, mais parfois fumeuses, toujours douteuses, et dont la non-scientificité rejaillit sur toutes les sociologies classées comme « littéraires » par les « scientifiques » (...) Voilà la sociologie en cage, soigneusement enfermée dans l'alternative du théoréticisme et de l'hyperempirisme aveugle, et nos économistes rassurés (Grignon, 1989, p. 291-292).

Le jugement exprimé par certains économistes à l'égard de la sociologie ne tire pas seulement sa source d'une querelle disciplinaire, mais bien d'une certaine conception de la scientificité ayant donné lieu à des débats méthodologiques séculaires. Comme l'explique Pires, les critères de scientificité ne sont pas absous; ils changent avec le temps de telle sorte que ce qui apparaissait jadis comme un garant de la scientificité peut apparaître aujourd'hui comme la simple expression de l'idéologie scientifique (Pires, 1994, p. 2). C'est pourquoi il importe au chercheur de présenter sa démarche

tant au chapitre de la déconstruction des idéologies et des fausses représentations qu'au chapitre de la reconstruction provisoire d'une « nouvelle vérité ».

Longtemps, la scientificité s'est incarnée dans l'idée de certitude et de précision, lesquelles ont été associées aux chiffres et à la quantification (Pires, 1994, p. 4). Mais devant la désuétude du modèle scientifique de Laplace qui supposait que l'avancée des connaissances entraînait nécessairement une réduction de l'incertitude, force nous est de reconnaître que le savoir scientifique est une science de l'imprécis plutôt que son antithèse (Moles, 1990, cité par Pires, 1994, p. 6).

Il faut alors prendre un autre départ par rapport à notre conception de la science; il faut l'envisager comme une science dans laquelle on travaille avec l'imprécis et où l'imprécis est moins conçu comme un aspect négatif à éliminer que comme faisant partie intégrante de la nature des choses complexes et de notre manière de penser 'rigoureusement' (c'est à dire à l'aide de la raison) certains de nos objets et problèmes (Pires, 1994, p. 7).

Par ailleurs, la conception même de la précision a souvent réduit les critères de la scientificité à certaines formes de précision plutôt que d'autres, en privilégiant par exemple la mesure quantitative. Or, ce type de mesure « donne une apparence d'exactitude qui est indépendante de la certitude de la réalité sur laquelle elle porte » (Pires, 1994, p. 8). Ainsi, la précision du chiffre est souvent trompeuse, et peut masquer l'imprécision pourtant essentielle du phénomène sur lequel elle porte. Il convient d'ailleurs d'élargir le sens généralement donné à la « mesure » en reconnaissant l'existence de mesures qualitatives lorsque le matériau sur lequel on se penche est de nature qualitative : « la mesure elle-même est la recherche de l'explication; elle n'est ni qualitative ni quantitative » (Houle, 1982, p. 5).

Dans cette perspective, le problème de l'objectivité se pose d'une manière très différente. Reprenons ici encore les propos de Pires :

La mesure - et avec elle l'effort de précision - doit être entreprise avec deux préoccupations majeures : celle de porter sur quelque chose de « réel », pour ne pas être la « détermination du néant » (Bachelard) et celle d'être créatif, pour ne pas « poser des problèmes insignifiants » (Bachelard, Wright Mills, etc). La combinaison de ces deux préoccupations, qui font partie d'une pragmatique de la recherche, montre bien que l'objectivité ne peut être logiquement conçue comme un « état », mais plutôt comme un processus, comme un effort d'objectivation, ou, selon Bachelard, comme une « vérité approchée » (Pires, 1994, p. 11).

Ce processus d'objectivation fut originellement associé à la neutralité de l'étranger par rapport à un phénomène donné (Simmel, 1908, cité par Pires, 1994, p. 13). Or, Pires explique que le processus de connaissance fait intervenir à la fois la position de l'étranger et celle du sympathisant, et qu'il peut même être d'abord fondé sur un parti-pris tant que sont respectées les trois formes de liberté politique, éthique et épistémologique. En fin de compte, ce biais s'avère salutaire dès lors qu'il permet de corriger la distorsion première que cause le contexte social du développement des connaissances (Pires, 1994, p. 14-15). C'est une façon de prendre acte que, comme l'explique Ramognino :

Tout choix de recueil d'information - et quoiqu'en pensent les chercheurs qui fabriquent leurs données - relève d'une expérience sociale et non d'une expérience scientifique. Ceci implique que le traitement de l'information passe nécessairement par une sociologie/une psychologie/une anthropologie de la connaissance (...).

(...) en tant qu'expérience sociale, l'information est par nature moins une information sur la 'réalité' qu'une 'connaissance orientée', ce que nous avons appelé une ontologie implicite (Ramognino, 1984, p. 55; 60-61).

Ces brèves remarques étant faites, nous avons cru nécessaire de nous pencher dans les pages qui suivent sur un concept qui a pris une importance accrue au cours des dernières années. Les hypothèses que nous avons formulées font référence aux représentations sociales des dirigeants; il semble donc nécessaire de comprendre ce que

l'on entend par ce concept de manière à l'appréhender d'une manière adéquate tant au plan méthodologique qu'au niveau de l'analyse.

#### **4.2.2 Le concept de représentation sociale**

Nous avons vu que l'hégémonie d'un bloc social repose sur sa capacité à faire reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt général, ce qui suppose la généralisation d'une certaine vision du progrès ou d'un paradigme sociétal fondé sur un ensemble de représentations et de valeurs partagées par les acteurs sociaux (Lipietz, 1989a, p. 4). À travers leur objectivation dans le langage et leur intégration au discours politique, les représentations sociales correspondent en effet à des facteurs de transformation sociale (Jodelet, 1989, p. 40). Elles participent de la fabrication sociale des faits au sein de processus d'influence qui visent à transformer des idées en évidences objectives (Idem, 1989, p. 48).

Marginalisée par le courant behavioriste et la conception marxiste de l'idéologie, la notion de représentation sociale héritée de la pensée durkheimienne connaît une renaissance depuis les années 1960 (Jodelet, 1989, p. 38). Ce regain s'est nourri entre autres des travaux d'Althusser, pour qui l'idéologie ne devait pas être appréhendée comme un simple reflet mais bien comme une instance autonome, qui encadre la pratique, produit des effets de connaissance et est dotée d'une efficacité propre (Idem, 1989, p. 39). Située à l'interface de la psychologie et de la sociologie, la notion de représentation sociale s'avère incontournable pour comprendre la position des acteurs sociaux dans un champ de même que les dynamiques sociales de transformation.

Selon Jodelet, on s'entend pour définir les représentations sociales comme :

Une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. (...)

(...) en tant que systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, (les représentations sociales) orientent et organisent les conduites et les communications sociales (Jodelet, 1989, p. 36)

Même si elle ne peut exister sans référent, la représentation sociale porte la marque du sujet qui reconstruit l'objet et l'interprète, tout en s'exprimant à travers elle. La représentation suppose donc un objet et un sujet, comporte à la fois une dimension de symbolisation et d'interprétation, de même qu'elle est construction et expression d'un sujet (Jodelet, 1989, p. 43). Les représentations sociales émergent en fonction de trois facteurs. D'une part, l'information n'est pas également accessible à tous. D'autre part, les représentations sont sujettes à un processus de focalisation qui répond à l'intérêt des sujets; elles sont élaborées à partir de leur expérience. Enfin, elles répondent à un logique d'inférence, c'est à dire à la nécessité d'agir ou de prendre position, car la représentation constitue un cadre nécessaire pour l'action. Le processus de formation des représentations résulte du double phénomène de l'objectivation et de l'ancrage dans le social. En amont, le phénomène d'ancrage assure l'enracinement de la représentation dans un réseau de significations cohérent. En aval, l'ancrage permet une instrumentalisation du savoir de telle sorte que la représentation acquiert une valeur fonctionnelle; elle devient grille de lecture et théorie de référence pour comprendre le réel (Jodelet, 1989, p. 56-57).

Le caractère social des représentations est donc multidimensionnel. Elles comportent la double caractéristique d'être à la fois activée et agissante dans la vie sociale. À la fois déterminées et déterminantes au plan social, elles sont constitutives du réel et de l'organisation sociale; « elles instaurent des versions de la réalité communes et partagées » (Jodelet, 1989, p. 49). Comme on vient de le voir, le social intervient au

niveau leur détermination, mais la diffusion des représentations passe aussi par un processus d'adhésion et de participation intimement liée à la structure et à la dynamique des rapports sociaux.

Enfin, à titre de savoir pratique, c'est-à-dire de savoir visant l'action où l'objet est donc reconstruit en fonction de cette finalité pratique, la représentation est sujette à trois décalages avec le référent : la distorsion, la supplémentation et la défalcation. La distorsion renvoie à une redéfinition de l'importance relative des attributs; la supplémentation au fait d'attribuer à l'objet des caractéristiques qu'il n'a pas; enfin la défalcation correspond au phénomène inverse, c'est-à-dire à l'élimination d'attributs que possède pourtant l'objet (Jodelet, 1989, p. 54). Dans la mesure où elle encadre la pratique et sert à agir sur le monde et sur autrui, la représentation s'avère déterminante du social. Elle a sur la connaissance scientifique l'avantage d'être corroborée par l'action qu'elle génère sur le monde.

En ce qui concerne plus spécifiquement les représentations économiques sur lesquelles notre objet d'étude nous impose de nous attarder quelque peu, il faut tout d'abord mentionner qu'elles entretiennent un rapport particulier avec la dite science économique, même si les deux savoirs correspondent à des productions sociales de nature distincte (Vergès, 1989, p. 388; 403). Visant à se distancer du sens commun, la démarche scientifique de l'économie découpe dans la réalité sociale un objet économique qu'elle autonomise et modélise, menant à la construction d'un objet de plus en plus épuré et à l'élaboration d'un vocabulaire et d'un raisonnement qui lui sont propres. De son côté, la représentation économique repose sur les pratiques quotidiennes à partir desquelles elle est construite; loin d'effectuer un découpage, les acteurs sociaux articulent plutôt des éléments économiques et sociaux à travers leurs représentations. Mais parce qu'elles font référence à un objet scientifique, les représentations économiques sont sujettes à la fois à une dynamique d'autonomisation

et à une dynamique d'articulation. Dans le cadre de la dynamique d'autonomisation, la représentation se réfère uniquement au champ économique. L'articulation suppose pour sa part la connexion à d'autres champs étrangers à l'économie : le politique, en raison de sa dimension décisionnelle, et les valeurs qui permettent à l'acteur de donner un sens aux pratiques économiques. Cette articulation a pour effet de renforcer « une argumentation sociale en lui donnant les attributs de l'autorité scientifique »<sup>1</sup>.

À l'instar d'autres auteurs auxquels nous avons fait référence, Vergès souligne l'emprise sociale grandissante du langage économique; celui-ci est devenu un élément culturel caractéristique de nos sociétés (Vergès, 1989, p. 390). Il acquiert de ce fait une place privilégiée parmi les langages dont la société dispose pour expliquer la réalité et ses transformations, et s'avère d'autant plus accessible qu'il a l'ambition d'une véritable efficace sociale. Par ailleurs, cette emprise se fait au détriment de la prégnance sociale d'autres langages qui furent jadis les attributs de la pensée dominante (Vergès, 1989, p. 389).

L'importance qu'a pris le langage économique dans la société se reflète dans le discours des acteurs sociaux en général. Mais la prégnance du langage économique chez chaque acteur dépend d'une part de sa distance par rapport aux décisions économiques qui le concernent, et de l'utilisation de ce langage dans les pratiques professionnelles (Vergès, 1989, p. 393). Ces deux variables laissent supposer que le langage économique atteint sa pénétration maximale auprès des hauts dirigeants

---

<sup>1</sup> Pour une critique engagée de ce phénomène, nous référons le lecteur au petit essai de Robert Langlois, *Pour en finir avec l'économisme*, Boréal, 1995, 171 p : «On n'entend plus parler que d'économie. Si au moins l'économisme ambiant - cette subordination d'à peu près toutes les sphères de la vie humaine à la logique comptable - soulageait la misère et les inégalités, on pourrait considérer la déshumanisation qui en résulte comme un moindre mal, une sorte de prix à payer. Mais on observe le contraire. Le discours économique dominant cautionne plutôt l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. Piètre caution, d'ailleurs, puisque la science économique n'est qu'une sorte d'astrologie revue et corrigée par une caste sélecte de nouveaux gourous jaloux de leur pouvoir.

d'entreprises. Dans une enquête sur le thème de l'argent, Albertini et Lambert<sup>2</sup> montrent que les cadres industriels privilégient :

une description économique fonctionnaliste, une sorte de « machinerie » économique qui doit coûte que coûte fonctionner, à laquelle on doit se soumettre. À côté d'une forte autonomisation économique (utilisant la causalité circulaire) se développent des raisonnements normatifs. La politique n'existe pas, mais la nécessité de se soumettre aux lois du circuit économique ou inversement, l'injustice morale qu'elles engendrent, est le ressort d'une articulation aux champs des valeurs (une moralisation de la vie économique) (Vergès, 1989, p. 401).

Cette articulation entre l'économique et les valeurs se démarque de l'articulation avec le politique privilégiée par les ouvriers. Par ailleurs, d'autres acteurs sociaux auront tendance à très peu isoler le champ économique des autres sphères. Comme l'explique Vergès :

Les différents groupes sociaux n'articulent pas de la même manière éléments économiques et éléments non économiques. Insérés dans des pratiques sociales différentes, dans des univers de significations différents, les acteurs sociaux vont établir des articulations économique/non économique bien spécifiques (Vergès, 1989, p. 400).

Nous avons vu que les représentations économiques sont notamment déterminées par l'expérience pratique des acteurs sociaux; cette expérience pratique a une incidence sur leur production, mais c'est aussi le lieu de leur mise en oeuvre. On ne se surprendra guère du fait que les acteurs sociaux ont au moins une connaissance minimale de l'économie, puisque tous ont une expérience économique pratique (Vergès, 1989, p. 397). Mais les représentations dépendent aussi de la position socio-économique des acteurs de même que de leur rapport au réel. Cela ne signifie pas que les

---

N'êtes-vous pas fatigués de vous faire rouler par les économistes ? C'est un économiste qui vous le demande ».

<sup>2</sup> Albertini J.-M., Lambert D.-C., *L'initiation économique des adultes*, Paris, éd. Du CNRS, coll. Des ATP, « Sc. Hum. », 4 repris par Vergès, 1989, p. 400-402

représentations ne soient qu'un simple reflet des rapports sociaux, mais plutôt qu'elles résultent d'un processus de connaissance/méconnaissance lié non seulement à la pratique dans le cadre d'une interaction représentation-conduite constante, mais aussi à la position sociale de l'acteur dans le système social et économique (Vergès, 1989, p. 393). Vergès distingue également le lieu de détermination que constitue l'idéologie appréhendée comme instance autonome. Enfin, la représentation comporte une dimension historique; épurée des conflits sociaux qui ont présidé à son émergence et ancrée dans la mémoire collective, la représentation devient matrice interprétative et référentiel pour l'ensemble des acteurs ou un groupe social en particulier.

Issues de lieux de production multiples, les représentations sont susceptibles de rendre compte « du travail que la société effectue sur les significations », lequel est constitué à la fois d'un débat idéologique ancré dans les rapport sociaux, et d'une gestion des matrices ou des interprétations plus anciennes (Ibidem). Par ailleurs, Vergès rappelle que « les représentations économiques n'évoluent que très lentement » et se révèlent très stables chez les adultes (Vergès, 1989, p. 402).

Le processus cognitif à travers lequel se forment les représentations économiques comporte trois dimensions : la sélection, la connotation et la schématisation. À travers le processus de sélection, l'acteur retient les éléments qui lui paraissent les plus pertinents et refoule les autres, de manière à fixer *le noyau organisateur* de la représentation (Vergès, 1989, p. 391). Le procès de connotation renvoie à l'articulation de la représentation économique avec les autres champs de significations, qu'il s'agisse des valeurs ou du domaine politique. Enfin, à travers le processus de schématisation, le contenu de la représentation est organisé en éléments interreliés dont la signification dépend de l'ensemble, ce qui assure à la représentation une cohérence.

La représentation qui en résulte se traduit à la fois par un contenu et un raisonnement dont les degrés de complexité varient conjointement (Vergès, 1989, p. 398-399). Cette complexité varie tout d'abord en fonction du lieu de détermination : les matrices culturelles renvoient à moins de complexité que l'idéologie par exemple. Mais la complexité varie aussi selon la possibilité de mise en relation des objets économiques :

Nous distinguons la description d'une situation particulière et les démarches d'extension-généralisation (le Je devient Nous, On, Les travailleurs...) et d'abstraction (le sujet de la phrase devient une entité, une notion) Nous avons ainsi montré que les raisonnements économiques fonctionnalistes s'accompagnent d'un discours notionnel (...). Nous avons aussi distingué des degrés dans l'abstraction (...). À chacun de ces niveaux correspond un raisonnement économique possible et d'autres interdits (...) (Leur identification permet) de comprendre l'existence ou la non existence de certaines argumentations (Vergès, 1989, p. 399).

De façon générale, les représentations économiques se caractérisent par une démarche d'extension (généralisation) et d'abstraction (conceptualisation). Par ailleurs, de par la nature même de leur objet, les notions économiques forment facilement système pour les acteurs sociaux (Vergès, 1989, p. 401). Les autres thèmes tendent à faire davantage appel à des appréciations où l'attitude s'impose par rapport à la schématisation. La schématisation constitue néanmoins un processus essentiel dans « la construction d'une vraisemblance, d'une cohérence, d'un modèle opératoire et souvent efficace d'interprétation des pratiques, situations et informations économiques » (Vergès, 1989, p. 391). L'efficacité des représentations économiques à travers laquelle celles-ci peuvent guider les comportements, est tout à la fois sociale et économique.

En ce qui concerne enfin les représentations écologiques, on peut rappeler tout d'abord que leur processus de formation est fortement marqué par le discours scientifique et l'interprétation qu'en proposent les médias (Dumas et Gendron, 1991). Du point de vue des dirigeants, elles apparaissent généralement comme un sujet périphérique et

risquent d'être écartées par le processus de sélection. Cependant, la problématique environnementale étant devenue un véritable enjeu sur les scènes sociale et politique, les dirigeants ont été exposés à une information relativement abondante notamment à travers les médias.

Les scientifiques peuvent organiser les représentations écologiques en un système cohérent et autonome, tandis que les groupes écologistes auront davantage tendance à articuler les représentations écologique au champ social susceptible de faire aussi l'objet de revendications (Dumas et Gendron, 1991). Pour sa part, le dirigeant aura tendance à arrimer ces représentations à des représentations économiques qui forment déjà système et correspondent au cœur de sa pratique. Dans la mesure où il est sujet à une prégnance maximale du discours économique, on peut aussi s'attendre à ce que le dirigeant *économise* ses représentations écologiques. En conjonction avec les conflits proprement sociaux engendrés par la question environnementale, on peut déjà anticiper les conflits de représentations qui y participent.

Il nous faut préciser cependant que dans le cas qui nous occupe, les représentations sociales, leurs déterminants et leur procès d'émergence ne constituent pas comme tels l'objet de nos recherches. En regard de nos hypothèses, nous cherchons plutôt à découvrir ce que le contenu et la forme de ces représentations traduisent en termes de changement de paradigme sociétal et de positionnement à l'égard de l'environnement. En étudiant les représentations sociales des dirigeants, nous espérons comprendre leur perception mais aussi leur positionnement face à la problématique environnementale en vue de nous prononcer sur l'émergence d'un nouveau paradigme sociétal qui intègre le paramètre écologique, et donc sur la direction probable du processus de modernisation écologique des institutions économiques. Dans la section qui suit, nous explicitons les techniques que nous avons retenues pour la collecte des données tout d'abord, de même que celles utilisées pour l'analyse de notre corpus.



## 4.3 Constitution du corpus

### 4.3.1 L'échantillon

Dans le cadre de notre problématique, nous avons choisi de nous intéresser aux perceptions et aux représentations de l'élite économique de la société québécoise. Bien entendu, il ne s'agit pas d'étudier les représentations de tous les membres de l'élite économique, ni même de construire un échantillon répondant à des critères de représentativité. Comme le mentionnent Quivy et Campenhoudt : « Il ne faut pas confondre scientificité et représentativité » (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 162). Il s'agit plutôt d'isoler des éléments caractéristiques de la population. À cet égard, il nous a semblé que le Top 50 réalisé périodiquement par la revue *Commerce* était le bassin idéal à partir duquel choisir notre échantillon. Au moment où nous avons amorcé nos recherches, le top 50 2000 n'était pas encore disponible si bien que nous avons utilisé celui réalisé en 1998<sup>3</sup>.

Le top 50 est réalisé par un jury qui doit déterminer quels sont « les leaders de la communauté d'affaires québécoise, ceux qui représentent le mieux ses intérêts et ses aspirations » à partir de leur impact sur « leur organisation, leur industrie, la communauté d'affaires et sur l'ensemble de la société québécoise » (*Commerce*, 1998, p. 39)<sup>4</sup>. Les dirigeants retenus pour évaluation se sont vus octroyer une note sur dix par consensus du jury.

---

<sup>3</sup> Diane Bérard et Ariane Krol, « TOP 50 2000. Le patron le plus influent au Québec », *Commerce*, avril 1998, p. 22-39.

<sup>4</sup> Le jury était composé de sept personnes : Jean-Marc Léger, président Léger & Léger, Pierre Tourangeau, affectateur à l'information économique au Service des nouvelles de la télévision, Société Radio-Canada, Jean Lapierre, avocat, analyste politique et animateur à CKAC, Peter Blaikie, président, Systèmes de sécurité Unican, Ghislain Dufour, président du conseil, Conseil du Patronat du Québec, et vice-président, Cabinet de relations publiques National, Pierre Duhamel, rédacteur en chef, Revue *Commerce*, et directeur général, division des magazines économiques, Publications

**Tableau 4.1 Le top 50 (par ordre décroissant)**

Jean Monty, Président et chef de l'exploitation, BCE, président et chef de la direction, Bell Canada	Famille Chagnon, Groupe Videotron
Laurent Beaudoin, Président du conseil et chef de la direction, Bombardier	Marcel Dutil, Président du conseil et chef de la direction, Canam-Manac
André Caillé, PDG, Hydro-Québec	Raymond Bachand, Président directeur général, Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec
Famille Desmarais, Power Corporation	Paul Roberge, Président et chef de la direction, Les Boutiques San Francisco
Charles Sirois, Président du conseil et chef de la direction, Télésystème et Téléglobe	Richard Szalwinski, Président du conseil et chef de la direction, Discreet Logic
André Bérard, Chef de la direction et président du conseil, Banque Nationale	Daniel Langlois, Président Softimage
Jean-Claude Scraire, Directeur général et président du conseil, Caisse de dépôt et placement du Québec	Pierre Brunet, Président du conseil et président et chef de la direction, Lévesque Beaubien Geoffrion
Brian Levitt, Président et chef de la direction, Imasco	Luc Beauregard, Président du conseil et chef de la direction, Cabinet de relations publiques National
Jacques Bougie, Président et chef de la direction, Alcan Aluminium	Guy Savard, Vice-président du conseil et président des opérations québécoises, Capital Midland Walwyn
Famille Péladeau, Quebecor	Raymond Garneau, Président du conseil et président et chef de la direction, L'Industrielle-Alliance, Compagnie d'assurance sur la vie
Charles Bronfman, Coprésident du conseil et président du comité exécutif, La Compagnie Seagram	Lino Saputo, Président et chef de la direction, Groupe Saputo
Paul Tellier, PDG, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)	Gilles P. Ouimet, Président du conseil et chef de l'exploitation, Pratt & Whitney Canada
Famille Lemaire, Groupe Cascades	Serges Saucier, Président et chef de la direction, Raymond Chabot Martin Paré

- Serge Godin, Chef de la direction et président du conseil, Groupe CGI
- Jacques Ménard, Président du Conseil délégué, Nesbitt Burns
- François-Jean Coutu, Président et chef de l'exploitation, Groupe Jean Coutu
- Claude Béland, Président, Mouvement des Caisses Desjardins
- Pierre Michaud, Président des conseils de Réno-Dépôt et de Provigo
- Henri-Paul Rousseau, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
- Francesco Bellini, Président et chef de la direction, BioChem Pharma
- Micheline Charet, Présidente du conseil et chef de la direction, Cinar
- Rémi Marcoux, Président du conseil et chef de la direction, Transcontinental
- Lionel Hurtubise, Président du conseil, Communications Ericsson
- Claude Blanchet, Président du conseil et chef de la direction, Société Générale de Financement du Québec
- Michel Crête, Président-directeur général, Loto-Québec
- Raymond Royer, Président et chef de la direction, Domtar
- Pierre Lessard, Président et chef de la direction, Métro-Richelieu
- Jacques Lamarre, Président et chef de la direction, Groupe SNC-Lavalin
- Placide Poulin, Président du conseil et chef de la direction, Maax
- Jeannine Guillevin Wood, Présidente du conseil, Banque Laurentienne
- Éric Molson, Président du conseil, Les Compagnies Molson
- Alain Simard, Président, l'Équipe Spectra
- Monique Leroux, Premier vice-président et directeur général, Québec, Groupe financier Banque Royale
- Lamar Durrett, Président et chef de la direction, Air Canada
- Daniel Lamarre, Président et chef de la direction, Groupe TVA
- Alain Bouchard, Président et chef de la direction, Alimentation Couche-tard
- Dennis Wood, Président et chef de la direction, Industries C-Mac

À partir de la liste du Top 50, nous nous sommes fixés un objectif de quinze dirigeants pour constituer notre échantillon. Nous avons tout d'abord procédé par contact téléphonique en tentant de rejoindre la secrétaire du dirigeant pour lui expliquer très brièvement l'objet de notre recherche et nos démarches. Ce premier contact était suivi d'un fax dans lequel nous reprenions par écrit les quelques éléments mentionnés lors de l'entretien téléphonique. Il importe de préciser ici que ce premier contact revêtait une dimension hautement stratégique car les hauts dirigeants ne sont pas facilement accessibles et que nous leur demandions un entretien d'environ une heure. Nous avons donc insisté sur le fait que notre recherche portait sur le top 50 de la revue Commerce et que leur participation était pour nous incontournable. D'autre part, nous sommes demeurée très vague quant à l'objet de recherche, nous contentant d'indiquer que l'entretien tournerait autour de leur conception de l'organisation socio-économique du Québec et de ses grands enjeux tels que le développement durable. Il aurait été en effet périlleux de parler d'environnement à ce stade-ci, car nous aurions risqué d'essuyer un refus, ou encore d'être référée à une autre personne que le haut dirigeant tel qu'un vice-président environnement. Or, outre le fait que ce vice-président n'était pas identifié dans notre population cible (le top 50), une personne en charge d'une telle responsabilité nous aurait fourni un discours essentiellement organisationnel. C'est à dire que l'on pouvait s'attendre à ce qu'un vice-président environnement nous présente les différents programmes mis en oeuvre au niveau de l'entreprise. Or, notre problématique ne se situe pas au niveau organisationnel; nous nous intéressons à un autre type de discours, c'est-à-dire au discours du haut dirigeant en tant qu'acteur social intervenant dans le champ de l'historicité, et non au gestionnaire oeuvrant à l'intérieur de l'organisation. Notre objectif était de comprendre l'insertion de la problématique environnementale dans la perception globale que le dirigeant a du monde, de ses enjeux et de ses régulations, et non le positionnement de

son entreprise à l'égard de cet enjeu. Par ailleurs, nous ne nous intéressons pas non plus à un discours institutionnel, c'est-à-dire à un discours déjà mis en forme et destiné à un auditoire particulier dans une perspective de relations publiques. C'est pourquoi nous ne nous sommes guère attardés aux rapports annuels ou aux rapports environnementaux qui sont par ailleurs de plus en plus nombreux. Outre le fait que ces rapports émanent de l'organisation plutôt que du dirigeant, ils sont de nature institutionnelle et auraient nécessité une analyse de leur contexte d'élaboration pour éventuellement déceler le discours des acteurs sociaux qui les sous-tend. Nous avons trouvé beaucoup plus efficace d'aller recueillir ce discours d'une manière directe, et c'est pourquoi nous nous sommes adressés directement aux hauts dirigeants dans le cadre d'entretiens individuels semi directifs touchant les thèmes de notre recherche.

Au total, nous avons contacté vingt-neuf hauts dirigeants figurant sur la liste de la revue *Commerce* jusqu'à l'obtention de notre objectif de quinze entrevues. Le profil des hauts dirigeants s'établit comme suit. La moitié des hauts dirigeants a entre 50 et 60 ans, le tiers a entre 40 et 50 ans et enfin deux répondants ont 60 ans et plus. Parmi notre échantillon figurent deux femmes, ce dont nous étions très satisfaits puisque le top 50 de la revue *Commerce* n'en compte que trois<sup>5</sup>. La grande majorité des dirigeants ont un diplôme universitaire, souvent en commerce; seulement trois dirigeants n'ont pas de formation universitaire. La moitié des dirigeants ont eu une carrière continue dans le même secteur ou la même entreprise, mais la plupart des dirigeants n'avaient pas nécessairement prévu d'occuper le poste qu'ils occupent actuellement. Enfin, trois dirigeants ont œuvré dans le secteur public à un moment de leur carrière.

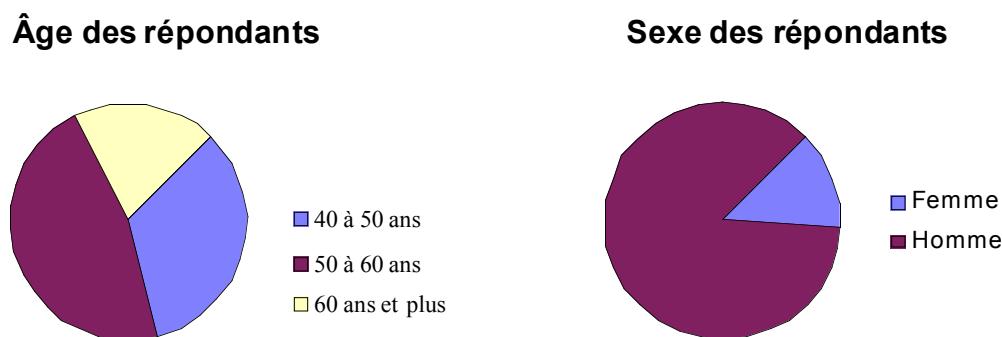
---

<sup>5</sup> Notons que nous référons toujours aux dirigeants au masculin dans le cadre de la présente étude, de manière à ne pas mettre d'emphase sur cette variable par rapport aux autres.

Tableau 4.2

## Profil des répondants

	Age	Sexe	Études	Carrière	Secteur
	40 à 50 ans				
A	X	X	X	X	
B	X	X	X	C	
C	X	X	X	C	
D	X	X	X	D	
E	X	X	X	N	
F	X	X	X	C	
G	X	X	X	D	
H	X	X	X	P	
I	X	X	X	O	
J	X	X	X	N	
K	X	X	X	D	
L	X	X	X	N	
M	X	X	X	D	
N	X	X	X	N	
O	X	X	X	D	

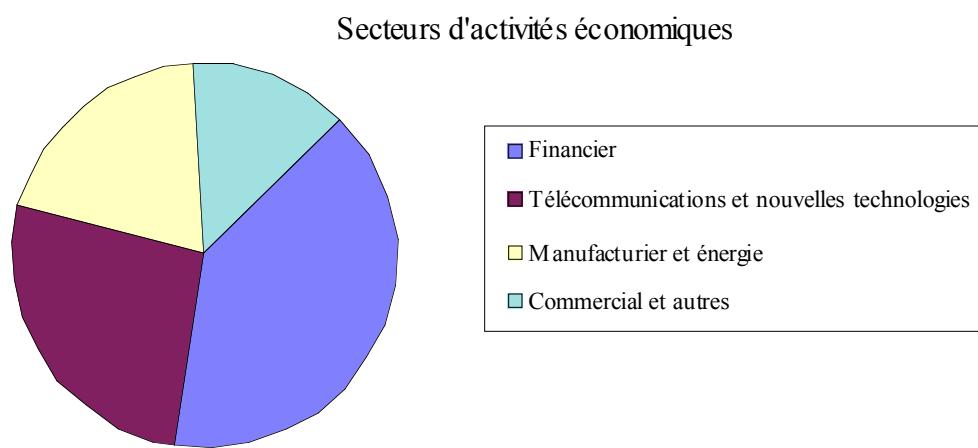
**Schéma 4.1****Répartition des dirigeants de l'échantillon en fonction de l'âge et du sexe**

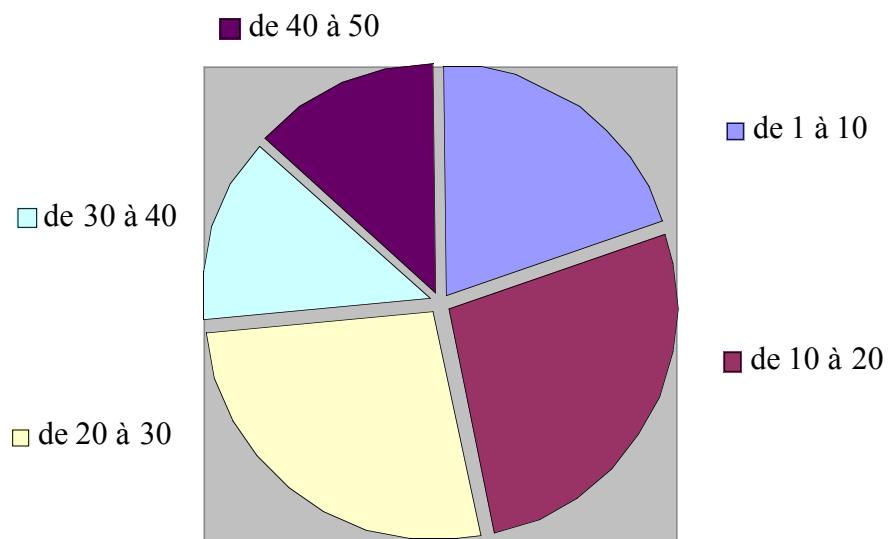
Nous avons regroupé les dirigeants en fonction de quatre secteurs : 1) le secteur financier qui comprend également les assurances; 2) les télécommunications et nouvelles technologies; 3) le secteur manufacturier et énergétique; 4) la dernière catégorie est une catégorie fourre-tout que nous avons intitulé secteur commercial et autres. En ce qui concerne la structure capitaliste particulière du Québec, on peut remarquer que près des deux tiers des dirigeants représentent le capitalisme local, dont plusieurs sont des figures du Québec inc. On compte trois entreprises sous contrôle étranger, mais dans la mesure où deux d'entre elles sont des entreprises québécoises récemment vendues à des intérêts américains, on peut réduire ce nombre à une entreprise pour fins d'analyse (cette entreprise étant sous contrôle « étranger » canadien). Le tiers restant compte des entreprises collectives, dont deux sont étatiques, et trois sont associatives (mutuelle, coopérative, syndicale)<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> L'une d'entre elles venant tout juste de changer de statut, nous l'avons laissée dans cette catégorie ce qui nous semblait plus pertinent pour fins d'analyse.

**Tableau 4.3 Typologie capitalistique des entreprises**

Entreprises capitalistes	Sous contrôle étranger	M
	Sous contrôle québécois	C, E, F, H, J, K, L, M, N, O
Entreprises collectives	Étatiques	D, G
	Associatives	A, B, I

**Schéma 4.2****Répartition sectorielle des dirigeants de l'échantillon**

**Schéma 4.3****Répartition des dirigeants de l'échantillon par tranches du top 50**

### 4.3.2 Les entrevues<sup>7</sup>

Nous avons rapidement écarté le questionnaire pour retenir l'entrevue comme technique de recherche. Comme l'explique Vergès :

Les discours obtenus par entretien expriment une mise en œuvre des représentations sociales dans une situation d'interlocution donnée. Si par les questionnaires nous obtenons une description un peu statique de leur structure, avec des entretiens nous devons être en mesure, d'une part, de retrouver cette structure, d'autre part de montrer comment elle se traduit dans les argumentations (Vergès, 1989, p. 396).

L'entrevue permet d'accéder aux représentations en actes; celles-ci sont mises en discours dans le cadre d'un procès argumentatif (Vergès, 1989, p. 392). L'entrevue se présente précisément comme un échange au cours duquel l'interlocuteur :

exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 194).

L'entrevue permet d'analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques en respectant leurs cadres de référence. Par ailleurs, il importe de tenir compte, au moment de l'analyse, de l'impact du contexte de l'entrevue, des questions et de la relation d'échange sur les propos de l'interviewé (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 196-197).

Nous avons procédé à trois entrevues préliminaires avec des personnes de même profil que notre échantillon en vue de tester notre schéma d'entrevue<sup>8</sup>. Cet exercice

---

<sup>7</sup> Voir schéma d'entrevue en annexe.

nous a permis de conclure assez rapidement à la pertinence des sujets abordés compte tenu de nos hypothèses de recherche. Par la suite, le schéma d'entrevue n'a donc reçu que des modifications mineures, l'expérience ayant démontré qu'il était efficace et bien reçu. Toutefois, nous avons pu identifier quelles étaient les questions les plus délicates ce qui nous a permis d'élaborer des formulations plus adéquates compte tenu des sujets traités. Nous présentons brièvement les résultats de ces entrevues test dans le chapitre qui suit. Ajoutons qu'en préparation aux entrevues et lorsqu'ils existaient, nous avons consulté les ouvrages écrits par le répondant, ce qui nous a servi de support au moment de l'entretien.

Les entrevues avaient une durée allant de 45 minutes à une heure et demi. Elles ont eu lieu au bureau du répondant qui ne connaissait que le thème général de l'entretien. Dans le but d'obtenir des réponses "sur le vif", nous avons préféré ne pas transmettre le questionnaire avant l'entrevue, même lorsque cela nous a été demandé. Par ailleurs, selon le temps dont nous disposions, le rythme de l'entrevue et la volubilité de l'interlocuteur, certaines questions d'éclaircissement n'ont pu être posées à tous les répondants. À une exception près, les entretiens ont été enregistrés. Nous nous sommes également engagés à traiter les propos recueillis de façon anonyme et avons signé une entente à cet effet.

En vue d'éviter un discours trop organisationnel, nous avons misé sur un degré plus élevé d'abstraction en expliquant dès le départ au dirigeant que nous ne souhaitions pas tant discuter de son entreprise en particulier que de sa vision générale des différents sujets abordés. Même si dans la plupart des cas, les dirigeants se sont régulièrement attardés à leur entreprise ou à leur expérience personnelle, ils ont accepté assez facilement de se prêter au jeu d'un discours plus abstrait.

---

<sup>8</sup> Les entrevues de notre échantillon sont identifiées en fonction de la codification A, B, C etc., alors

Notre schéma d'entrevue comportait plusieurs sections en lien avec nos hypothèses de recherche, de même qu'une section introductory visant à mettre le haut dirigeant à l'aise, ainsi qu'une section de clôture permettant au dirigeant de présenter sa vision de l'avenir. Nous avons délibérément choisi de commencer les entrevues par les questions les plus familières pour le haut dirigeant, soit les questions de nature économique, en poursuivant par le politique et enfin par l'environnement.

Le schéma d'entrevue était divisé en trois grands thèmes : les institutions économiques (soit l'entreprise et le marché), l'État et l'environnement. Dans une question introductory, nous demandions au dirigeant de nous parler de son cheminement personnel, dont sa formation et sa carrière. Le premier bloc de questions concernait tout d'abord la conception de l'entreprise. Les questions de précision touchaient à sa finalité, ses objectifs, la distinction entre PME et grande entreprise, la distinction entre entreprise et association. Par la suite, nous abordions le thème de la conception du marché. Nous avons demandé au dirigeant de nous expliquer comment il conçoit ses règles de fonctionnement, sa structure, ses acteurs clefs; enfin, une question particulière l'invitait à se prononcer sur le degré de compétition et de coopération présent dans le marché actuel, ainsi que ses tendances.

Dans une deuxième série de questions, le dirigeant était invité à définir le rôle de l'État par rapport à la société en général, puis à l'entreprise en particulier. Nous demandions ensuite au dirigeant de nous dire s'il voyait une différence entre le rôle de l'État à l'intérieur du territoire, et son rôle sur la scène internationale. Afin de compléter les propos des dirigeants sur les questions qui précèdent et lorsque le temps nous le permettait, nous avions quelques interrogations supplémentaires sur la mondialisation,

le phénomène de déréglementation, le Québec Inc. ainsi que le rapport économie/société.

Le dernier bloc de questions concernait l'environnement. Nous avons tout d'abord demandé au dirigeant si à son avis, il y avait un problème de dégradation de l'environnement, puis de nous énumérer les problèmes écologiques qui sont selon lui les plus importants. Dans un deuxième temps, nous interrogions le dirigeant sur la tension entre l'économie et l'environnement, et de manière plus précise sur l'éventuelle contradiction existant entre la préservation de l'environnement et la croissance économique. Le dirigeant était ensuite invité à définir la notion de développement durable. Enfin, nous l'interrogeions sur les groupes de pression, et sur la potentialité d'un partenariat entre ces groupes et les entreprises privées dans la gestion de l'entreprise.

Pour conclure, nous demandions au dirigeant quelle était sa vision de l'avenir au sujet de l'ensemble des thèmes abordés précédemment.

Enregistrées, les entrevues ont été retranscrites de façon détaillée de manière à s'assurer de l'exactitude des propos recueillis et à rendre possible une analyse fine de qualité. Dans la section qui suit, nous présentons la démarche ainsi que la méthode d'analyse que nous avons retenu de même que les outils auxquels nous avons eu recours.

#### 4.4 L'analyse de contenu comme technique d'observation

Il est généralement reconnu que l'analyse de contenu constitue le complément analytique idéal aux entretiens semi-directifs (Quivy et Campenhoudt, 1995, p. 230; 233; 235; Vergès, 1989, p. 396-397). Elle permet d'analyser les idéologies, les systèmes de valeurs, les représentations de même que leur transformation. D'entrée de jeu, il importe de rappeler ici, suite aux propos tenus par Canto-Klein et Ramognino dans leur article de 1974, que l'analyse de contenu n'est pas une technique de validation, mais bien une technique d'observation que nécessite le matériel qualitatif :

(Ce) qui nous paraît à rejeter, c'est de considérer l'analyse de contenu comme une procédure de validation, une garantie du reste de la démarche. Elle est un principe d'organisation de l'observation, un processus d'objectivation de données discursives. En ce sens, elle participe au domaine de la mesure (...) (Canto-Klein et Ramognino, 1974, p. 79-80).

Les auteurs insistent sur l'importance de distinguer les moments de la recherche, soit l'analyse ou la description d'une part, et l'interprétation d'autre part. Alors que la première étape vise la construction de l'objet, la seconde réfère au cadre théorique et aux hypothèses de recherche. La confusion de ces deux moments laisse croire que l'analyse de contenu correspond à une démonstration, ce qu'elle n'est jamais (Canto-Klein et Ramognino, 1974, p. 69).

Si elle permet la mesure particulière au matériel de type qualitatif, l'analyse de contenu classique ne correspond cependant qu'à une lecture du texte, et n'en épouse pas tout le sens. Mais comme l'explique Ramognino :

(...) l'observation consiste en un procédure de réduction, inévitable pour toute construction scientifique, mais elle doit cependant avoir la qualité d'exprimer la

‘réalité’ dans des dimensions essentielles ou fondamentales (...) (Ramognino, 1984, p. 55)

Or, la technique d’analyse de contenu classique a le désavantage de morceler l’argumentation et de laisser de côté la structuration du texte et le fonctionnement du discours (Maingueneau, 1976, p. 8-9). De plus, la procédure de catégorisation peut tout simplement détruire les réseaux de signification (Canto-Klein et Ramognino, 1974). Nous avons expérimenté ce problème lors de l’analyse préliminaire des trois entrevues test. En effet, l’analyse de contenu se présente comme une lecture transversale à travers laquelle l’articulation entre les sujets se trouvait brisée. Cet exercice préliminaire nous a permis de réaliser l’importance de conserver un accès à la logique argumentative, à la construction de même qu’au fil conducteur des entretiens à travers notre méthode d’observation. C’est dans ce but que nous avons opté, dans une première démarche, pour une présentation synthétique et normalisée des quinze entrevues de manière à y repérer une éventuelle posture générale à l’égard de la société, sa dynamique, et l’insertion de la problématique environnementale, dont on pourra possiblement extrapoler une typologie de représentations globales.

D’autre part, il importe de mentionner que l’analyse de contenu comporte ce qui constitue à notre avis une limite épistémologique dont nous tenons à nous distancer. L’analyse de contenu s’inscrit dans une tradition saussurienne en assimilant parole et discours, donc en adoptant une approche essentiellement individuelle et psychologique (Bérubé, 1999, p. 266). Rappelons que Saussure avait opéré une distinction devenue célèbre entre la langue et la parole, la première étant par nature sociale et enregistrée de façon passive par l’individu, alors que la seconde, individuelle, est un acte individuel volontaire (Saussure, 1969, cité par Maingueneau, 1976, p. 5).

Les approches d’analyse du discours ont précisément mis de l’avant la dimension sociale du discours, en insistant sur le fait que le discours à proprement parler, et non

seulement la langue, correspond à une pratique socialement insérée. L'intérêt de cette perspective réside dans le fait de sortir l'énonciateur d'un espace explicatif purement psychologique pour lui reconnaître un statut de sujet social qui soit compatible avec notre perspective théorique. Ainsi, il n'y a pas de subjectivité pure, et les discours à l'intérieur d'une société ne sont pas illimités. Le sujet énonciateur doit être appréhendé à la fois comme agent et comme acteur dans la mesure où ses pratiques discursives sont à la fois constitutives et témoins des conflits inhérents à la dynamique de production de la société; en ce sens, on peut dire que les pratiques discursives matérialisent les conflits sociaux (Ghiglione et Casari, 1989, p. 80; Beauchemin, 1992; Bérubé, 1999, p. 270; Beaudet, 1994, p. 90). Le rapprochement de cette perspective épistémologique avec notre cadre théorique a déjà été fait par Beaudet dans sa thèse :

En posant comme hypothèse l'émergence d'un nouveau paradigme (...), nous nous situons d'emblée dans 'l'univers des discours et de la représentation', pour reprendre la définition que Lipietz nous donne du paradigme sociétal (...)

[La définition du sujet énonciateur comme agent et acteur] nous permet de parler des acteurs sociaux comme étant les co-constructeurs de la réalité socio-politique dans les sociétés modernes démocratiques. Cette définition vient également élargir la notion de paradigme telle qu'on la trouve chez Jenson et Lipietz, faisant en sorte que le processus conflictuel de formation des identités collectives trouve ses assises sur le plan discursif. L'élaboration d'un paradigme hégémonique peut alors être analysée au niveau de sa matérialité discursive, c'est-à-dire en termes de pratiques discursives (Beaudet, 1994, p. 90).

Les pratiques discursives, et plus largement les représentations sociales auxquelles elles donnent corps, peuvent donc être appréhendées comme des éléments clefs de la perspective tourainienne de construction conflictuelle de la société.

Ces remarques étant faites, la procédure que nous avons choisie consiste dans un premier temps à saisir les points de tension entre les représentations des dirigeants de manière à dresser une typologie visant à mieux camper le portrait général et les

principales caractéristique de notre échantillon. Dans les chapitres suivants, nous procéderons à une analyse de contenu classique à partir de catégories inspirées par notre schéma d'entrevue. Contrairement à d'autres matériaux, les entrevues ont en effet l'avantage d'être déjà constituées en corpus et structurées en fonction des catégories arrêtées par le chercheur, ce qui facilite grandement la première lecture de l'analyse de contenu<sup>9</sup>. Par ailleurs, dans la mesure où l'analyse de contenu est envisagée comme technique d'observation, et non comme démarche de validation ou d'interprétation, la catégorisation n'a pas à être déduite des hypothèses. Elle doit plutôt aider la lecture du texte et faciliter l'extraction des éléments significatifs, ce qui permettra, dans une étape ultérieure, une interprétation en regard de nos hypothèses. En ce qui concerne l'organisation du corpus, nous avions pensé recourir à un logiciel d'analyse de contenu tel que Atlas, mais nous nous sommes vite rendus compte que les entrevues étaient structurées de telle sorte que cette opération aurait été superflue et inutilement fastidieuse. Nous avons donc décidé de procéder manuellement en extrayant les extraits pertinents pour chaque thématique ou sous thématique de notre corpus de manière à en faciliter la lecture.

La première thématique concerne l'environnement, et la catégorisation renvoie à quatre sujets : 1) l'existence d'une crise écologique, sa description, sa gravité et ses causes; 2) la définition du développement durable; 3) la relation l'économie et l'environnement; 4) les solutions à la crise de l'environnement. La deuxième thématique concerne les institutions économiques et leurs processus régulatoires, et touche trois sujets : 1) la conception de l'entreprise, ses fonctions et ses traits distinctifs par rapport à d'autres organismes; 2) la conception du marché, sa dynamique, ses principes de fonctionnement et sa structuration; 3) la définition et le positionnement face au phénomène de la mondialisation. Enfin, la troisième et dernière thématique concerne

---

<sup>9</sup> Entretien avec Gilles Houle, jeudi le 5 octobre 2000.

l'État et les groupes de pression, et se subdivise en trois sous-thèmes : 1) la conception du rôle de l'État; 2) le phénomène de la déréglementation; 3) la perception des groupes de pression.

La première thématique nous permettra surtout de nous prononcer sur nos deux premières hypothèses concernant l'entrée de l'environnement dans le champ de l'historicité et l'émergence d'un nouveau paradigme de développement axé vers le développement durable. Les thématiques deux et trois devront simultanément être mises à contribution pour l'interprétation des deux hypothèses suivantes au sujet des caractéristiques particulières du paradigme en émergence et du rôle des groupes de pression sur la scène socio-économique. Mais pour commencer, nous proposons dans la section qui suit, une présentation de notre corpus qui nous permettra en dernière instance de nous prononcer sur notre cinquième et dernière hypothèse concernant l'impact du type d'entreprise sur les représentations du dirigeant qui en est issu.

## **4.5 Portrait général du corpus et positionnement des dirigeants**

La section qui suit vise à donner un premier aperçu de notre corpus en faisant ressortir certains points de tension entre les représentations des dirigeants et dans le but de dresser une typologie sommaire qui reflète les positions antagoniques au sein même de notre échantillon. Cette première lecture permet de faire certains constats sur l'organisation et la structuration générales de notre corpus.

On remarque en effet que les conceptions des institutions économiques que nous avons recueillies, et en particulier celles de l'entreprise, traduisent une homogénéité surprenante des représentations économiques des dirigeants : tous y reconnaissent un regroupement de personnes, une organisation productive et une dimension lucrative. Peut-être un peu moins flagrante, cette homogénéité est également présente en ce qui concerne le marché et ses principes de fonctionnement : définition stratégique, primauté de la demande, souveraineté du consommateur et compétition. C'est au niveau des sujets que l'on peut qualifier de périphériques pour les dirigeants qu'éclatent les dissensions les plus importantes, c'est à dire l'environnement et l'État.

#### 4.5.1 Positionnement à l'égard de l'environnement

La question de l'environnement était abordée par le biais de plusieurs sous-questions :

- a) Y a-t-il un problème avec l'environnement ? quels sont les principaux problèmes écologiques ?
- b) Existe-t-il une tension entre l'économie et l'environnement ? Y a-t-il une contradiction entre la croissance économique et la préservation de l'environnement ?
- c) Que signifie ou évoque pour vous l'expression *développement durable* ?

On peut retenir trois critères de positionnement : la reconnaissance du problème environnemental, l'identification de problèmes environnementaux et la définition du développement durable. Les dirigeants étant généralement d'accord avec l'idée d'une tension entre l'environnement et l'économie, et en désaccord avec l'idée d'une contradiction, nous n'avons pu construire de critère de classification à partir de cet élément de réponse. En premier lieu, le problème environnemental peut être perçu comme un problème pour certains dirigeants, alors qu'il n'en est pas un pour d'autres. Le deuxième critère de classification permet d'entrevoir la connaissance des problèmes écologiques sur laquelle se fonde le dirigeant pour juger de la première question. Quant à la définition du développement durable, elle peut reprendre une définition institutionnelle, qu'il s'agisse de celle du rapport Brundtland ou encore de celle de l'UICN, y reconnaître un paramètre écologique, ou encore s'éloigner irrémédiablement de la thématique environnementale dans le cadre d'une définition que nous avons appelée hors champ.

Parmi les quinze dirigeants interrogés, dix admettent formellement que l'environnement est un problème sérieux, et trois jugent que la question est réglée ou en voie de l'être. Au delà de ces énoncés formels, le corpus permet une classification plus fine des dirigeants en fonction du degré d'articulation de leur discours sur les questions écologiques. Nous obtenons ainsi quatre groupes : les dirigeants qui jugent que l'environnement n'est pas un problème (3), ceux qui admettent l'existence d'un problème sans être en mesure de l'expliciter (2), les dirigeants qui proposent un début de problématisation dans le cadre d'un discours parfois ambivalent de la question environnementale (5) et enfin ceux qui ont le discours le plus articulé sur la question (5).

**Tableau 4.4 Reconnaissance du problème environnemental**

<i>Négation</i>	<i>Accord non explicité</i>	<i>Début de problématisation</i>	<i>Discours articulé</i>
C, E, H	J, M	A, G, K, I, N	B, D, F, L, O

En ce qui concerne le deuxième critère, certains dirigeants se contentent d'énumérer des problèmes généraux tels que l'air et l'eau, alors que d'autres sont en mesure d'identifier une série de problématiques plus précises.

**Tableau 4.5 Identification des problèmes écologiques**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
<i>Problématiques générales</i>														
Eau	Air		Air		Air	Air				Air		Air	Air	Air
	Eau		Eau	Eau		Eau	Eau		Eau	Eau		Eau	Eau	Eau
<i>Problématiques spécifiques</i>														
Mers R.N	Ozo. ccc Ém. R.N. Mal. For.		ccc P.A. Mal.		Ozo. R.N R.I Mal.	Mers R.I Sols	Ém. Mers	ccc R.I. For		R.N Bio For Déc. dése	Ém.	Ozo. R.N.		

**Légende :**

Bio : biodiversité

Ccc : changements climatiques

Déc. : déchets

Dése : désertification

Ém : émanations

For : Forêts et déforestation

Mal : maladies (essentiellement dans le sud)

Mers : pollution des océans

Ozo : amincissement de la couche d'ozone

P.A. : pluies acides

RI : risques nucléaires, industriels et chimiques

RN : épuisement des ressources naturelles, incluant les ressources halieutiques

Sols : Sols contaminés

Les dirigeants identifient un peu moins de 4 problèmes environnementaux en moyenne, mais le tableau qui précède permet de constater que la connaissance des

problèmes environnementaux varie grandement d'un dirigeant à l'autre. Si la plupart d'entre eux identifient les problèmes généraux de l'air et de l'eau, ils ne sont pas tous en mesure de préciser la nature des problèmes en cause. En ce qui concerne l'air par exemple, trois dirigeants identifient les changements climatiques, trois identifient la couche d'ozone, un seul identifie les pluies acides et aucun ne réfère explicitement au smog urbain même si plusieurs d'entre eux parlent du problème de l'automobile.

Le dernier critère concerne la définition du développement durable. Deux dirigeants seulement reprennent la définition du rapport Brundtland sans toutefois en identifier la source, c'est à dire qu'ils réfèrent à la triple composante économie, environnement et société du développement durable. Six dirigeants mentionnent expressément la composante environnementale du développement durable envisagé par certains comme une harmonisation entre l'économie et l'environnement. Enfin, sept dirigeants proposent des définitions de leur cru où le développement durable réfère moins à la protection de l'environnement qu'à la durabilité économique.

**Tableau 4.6 Définition du développement durable**

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
E	DD	E	/	/	/	DD	/	DD	/	/	DD	/	E	DD

**Légende :**

DD = définition institutionnelle

E = définition qui comporte une composante environnementale obligatoire

/ = définition sans lien explicite avec la protection de l'environnement

En établissant un système de points purement indicatif, il est possible de classer les dirigeants en fonction de ces trois critères en vue d'établir un positionnement à l'égard

de la problématique environnementale. Nous avons accordé le pointage de la façon suivante:

**Tableau 4.7 Pointage des critères environnementaux**

<b>Critère</b>	<b>Système de pointage</b>
Reconnaissance	Négation = 0 Accord non explicité = 3 Début de problématisation = 6 Discours articulé = 10
Identification	Nombre de questions identifiées (de 1 à 8)
Définition du Développement durable	Définition institutionnelle = 10 Définition avec environnement = 5 Définition sans l'environnement = 0

Ce qui nous donne le classement suivant :

**Tableau 4.8 Classement des dirigeants en fonction des critères environnementaux**

Dirigeant	Reconnaissance	Identification	Définition	DD	Total
<i>Pointage de 14 et plus</i>					
B	10	8	10	28	
L	10	5	10	25	
O	10	4	10	24	
G	6	5	10	21	
I	6	3	10	19	
N	6	5	5	16	
D	10	5	0	15	
F	10	5	0	15	
A	6	3	5	14	
<i>Pointage de 9 et moins</i>					
K	6	3	0	9	
M	3	4	0	7	
C	0	1	5	6	
J	3	1	0	4	
H	0	3	0	3	
E	0	2	0	2	

Nous obtenons ainsi deux groupes : *les dirigeants plus sensibilisés* reconnaissent la problématique environnementale (pointage de 6 à 10 pour la reconnaissance) dont ils ont une connaissance minimale (ils identifient une moyenne de cinq problèmes écologiques différents) et sont généralement en mesure de fournir une définition du développement durable qui s'approche des définitions institutionnalisées (seuls deux dirigeants de ce groupe proposent une définition sans lien avec la problématique environnementale). De façon générale, *les dirigeants moins sensibilisés* nient l'existence ou l'urgence du problème écologique (à une exception près, le pointage pour la reconnaissance oscille entre 0 et 3). Ils identifient à peine plus de deux problèmes écologiques en moyenne et leur définition du développement durable n'a aucun lien avec la problématique environnementale (à une exception près).

#### **4.5.2 Positionnement à l'égard des institutions économiques**

En vue de cerner les représentations économiques des dirigeants, nous avons axé nos questions autour des deux institutions clefs du système économique, soit l'entreprise et le marché. Pour chacun de ces éléments, nous avions préparé plusieurs sous-questions visant à préciser la représentation du dirigeant :

- a) Qu'est-ce qu'une entreprise ? Quelles sont ses finalités, sa fonction ? Existe-t-il une différence fondamentale entre la PME et la GE ? Quelle différence y a-t-il entre une association et une entreprise ?
- b) Qu'est-ce que le marché ? Comment définissez-vous l'environnement de l'entreprise ? Comment fonctionne-t-il ? Quels sont ses acteurs clef ? Comment est-il structuré ? Les relations entre les entreprises sont-elles de nature compétitive ou de coopération ? Quel rôle joue le consommateur ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, les représentations économiques présentent une importante homogénéité, si bien qu'il est difficile d'y dresser des catégories. Il existe toutefois une dichotomie frappante chez les dirigeants ayant abordé le thème des grandes entreprises multinationales : certains d'entre eux leur sont favorables, tandis que l'autres les appréhendent comme une menace. Nous avons donc retenu comme critère de classification des représentations économiques le positionnement du dirigeant sur cette question controversée.

En dépit de certaines divergences sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, les représentations économiques s'avèrent très homogènes chez les dirigeants, ce qui ne surprend guère considérant le fait qu'à titre d'élite économique, les dirigeants sont les porteurs privilégiés de ce type de représentations au sein de la société. Mais il faut aussi ajouter que l'économie étant au cœur d'une pratique quotidienne où ils interagissent de manière intensive les uns avec les autres, les dirigeants auront tendance à développer des représentations assez homogènes en ce qui concerne à tout le moins leurs pratiques partagées. Cela ne signifie pas pour autant que les dirigeants aient une vision en tout point conforme et il existe d'importants points de divergences. En vue d'opérer une classification des dirigeants sur la base de leurs représentations économiques, il fallait choisir une question faisant l'objet d'une polarité de positionnement susceptible de départager l'échantillon en plusieurs camps. Bien que la question n'ait pas été abordée par tous, nous avons donc retenu comme critère de classification le jugement du dirigeant à l'égard des grandes entreprises multinationales. Sans être spécifiquement interrogés sur la question, huit dirigeants se sont prononcés. Parmi eux, cinq dirigeants étaient explicitement défavorables aux conglomérats internationaux, tandis que trois saluaient plutôt leur génie.

**Tableau 4.9**  
**Position à l'égard des multinationales**

<i>Favorable aux conglomérats internationaux</i>	<i>Défavorable aux conglomérats internationaux</i>
A, C, L	B, G, I, J, O

#### **4.5.3 Positionnement à l'égard de l'État et de la gouvernance**

Enfin, l'État et la gouvernance étaient abordés à partir de plusieurs questions :

- a) Quel est le rôle de l'État dans la société ? par rapport à l'entreprise ?
- b) L'État a-t-il un rôle différent sur la scène nationale et sur la scène internationale ?
- c) Que pensez-vous des groupes de pression ?

Lorsque le temps nous le permettait, nous abordions également une série d'autres questions :

- d) Que pensez-vous de :
  - la mondialisation ?
  - la déréglementation ?
  - le rapport entre l'économie et la société ?
  - le Québec Inc. ?

Les dirigeants ont proposé des réponses souvent élaborées pour définir le rôle de l'État. Il existe par ailleurs une importante dissension quant à son rôle dans

l'économie, à partir de laquelle nous avons construit un premier critère de classification. Les groupes de pression sont également un sujet qui divise les dirigeants, certains leur étant favorables, alors que d'autres critiquent leurs activités et attaquent leur légitimité. Enfin, les dirigeants qui se sont prononcés sur les questions de la mondialisation et de la déréglementation pouvaient avoir là encore des discours très contrastés à partir desquels il nous était possible de construire un dernier critère de classification.

Les discours des dirigeants concernant l'État et la gouvernance sont nettement plus contrastés que ceux concernant les institutions économiques. Nous avons identifié quatre questions source de divergences profondes. La première concerne la conception du rôle de l'État dans la société en général et la légitimité de son intervention dans l'économie.

**Tableau 4.10**  
**Position quant à l'intervention de l'État dans l'économie**

<i>Favorable à l'intervention de l'État</i>	<i>Défavorable à l'intervention de l'État</i>
A, B, D, E, G, H, I, J, L, N	C, F, K, M, O

On peut voir qu'une nette majorité est favorable à l'intervention de l'État dans l'économie : dix dirigeants estiment qu'elle est légitime alors que cinq seulement la répudient. On ne doit guère se surprendre de ce résultat dans la mesure où l'économie du Québec moderne est issue d'un véritable partenariat entre les acteurs sociaux, et tout particulièrement entre l'État et une élite économique montante illustré par le fameux modèle du Québec Inc. (Dupuis, 1995). Nous reviendrons sur ces considérations dans le chapitre 7.

Il faut toutefois temporiser ce premier critère par un deuxième, également source de controverses et peut-être aussi de certaines contradictions dans le discours des dirigeants : il s'agit de la question de la déréglementation. Comme on peut le constater dans le tableau qui suit, la déréglementation ne fait pas l'unanimité chez les dirigeants, mais suscite néanmoins une large adhésion (huit sur douze lui sont favorables).

**Tableau 4.11**  
**Positionnement à l'égard de la déréglementation**

<i>Favorables à la déréglementation</i>	<i>Défavorables à la déréglementation</i>
C, E, G, H, J, K, M, O	A, B, I, L

À la lecture des deux tableaux, on constate que les dirigeants mitigés à l'égard de la déréglementation sont tous en faveur d'une intervention de l'État dans l'économie. Néanmoins, près du tiers des dirigeants de notre échantillon sont à la fois partisans de l'intervention étatique et sympathiques au discours de la déréglementation (E, G, H, J). Si l'on tente de fondre les deux critères en un seul, il est possible de caractériser les dirigeants en fonction de l'importance qu'ils reconnaissent à l'État. Nous avons accordé un pointage de 5 lorsque le dirigeant est favorable à l'intervention de l'État ou inquiet de la déréglementation, et de 0 dans les cas contraires.

**Tableau 4.12**  
**Positionnement à l'égard de l'État**

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>	<b>H</b>	<b>I</b>	<b>J</b>	<b>K</b>	<b>L</b>	<b>M</b>	<b>N</b>	<b>O</b>
5	5	0	5	5	0	5	5	5	5	0	5	0	5	0
5	5	0	-	0	-	0	0	5	0	0	5	0	-	0
<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	-	<b>5</b>	-	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>I</b>	<b>I</b>	<b>M</b>		<b>IM</b>		<b>IM</b>	<b>IM</b>	<b>I</b>	<b>IM</b>	<b>M</b>	<b>I</b>	<b>M</b>		<b>M</b>

À la lecture de ce tableau, on observe une certaine polarisation entre les dirigeants favorables à l'intervention de l'État (A, B, I, L) et ceux qui lui sont défavorables et plus tournés vers les principes du marché (C, K, M, O).

Un troisième point de discordance susceptible de fournir un critère de classification concerne le positionnement à l'égard de la mondialisation. Bien que tous la perçoivent comme un phénomène inéluctable, certains jugent qu'il s'agit d'un phénomène menaçant alors que pour d'autres, il s'agit d'une avancée sociale et économique indiscutable.

**Tableau 4.13**  
**Positionnement à l'égard de la mondialisation**

<i>Enthousiastes face à la mondialisation</i>	<i>Inquiets face à la mondialisation</i>
C, D, E, J, L, M, N, O	A, B, G, I

Le tableau ci-dessus permet de constater que parmi les douze dirigeants qui se sont prononcés sur le phénomène de la mondialisation, la grande majorité la perçoit comme une transformation positive (huit dirigeants), alors que moins du tiers de l'échantillon sont inquiets à son sujet (quatre dirigeants). On constate également que la plupart des dirigeants favorables à la déréglementation jugent positivement le phénomène de mondialisation (C, E, J, M, O) alors que ceux qui sont moins favorables à la déréglementation sont également inquiets par rapport à la mondialisation (A, B, I).

Le dernier critère concerne les groupes de pression. Comme on peut le voir dans le tableau qui suit, une grande majorité de dirigeants ont un discours positif à l'égard de ces groupes; seuls quatre d'entre eux émettent de sérieuses réserves quant à leurs activités et même leur existence.

**Tableau 4.14**  
**Positionnement à l'égard des groupes de pression**

<i>Favorables aux groupes de pression</i>	<i>Défavorables aux groupes de pression</i>
A, B, C, E, F, H, J, K, L, M, N, O	D, G, I, K

Il est intéressant de constater que parmi les quatre dirigeants défavorables aux groupes de pression, trois sont en faveur de l'intervention étatique. Par ailleurs, la juxtaposition des trois derniers critères laisse entrevoir un noyau dur de représentations de la gouvernance caractérisé par une attitude favorable vis à vis la déréglementation, la mondialisation et les groupes de pression (C, E, J, M, O et potentiellement H et N).

#### 4.5.4 Typologie des dirigeants de notre échantillon

Il est intéressant maintenant de voir si l'on peut dégager des profils de dirigeants à partir des différents critères que nous avons retenus. Le tableau qui suit reprend les résultats de principaux critères ou de leur synthèse le cas échéant.

**Tableau 4.15**

#### Caractérisation des dirigeants selon les représentations sociales controversées

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
Environnement (S pour sensible, I pour moins sensible)	S	S	I	S	I	S	S	I	S	I	I	S	I	S	S
Multinationales (F pour favorables, D pour défavorables)	F	D	F				D		D	D		F			D
État (I pour intervention, M pour marché)	I	I	M		IM		IM	IM	I	IM	M	I	M		M
Mondialisation (M pour mondialisation, É pour État)	É	É	M	M	M		É		É	M		M	M	M	M
Groupes de pression (F pour favorables, D pour défavorables)	F	F	F	D	F	F	D	F	D	F	D	F	F	F	F

Comme on peut le voir, aucun profil type parfait ne peut être dégagé du tableau précédent, ce qui n'empêche cependant pas de faire des rapprochements. Ainsi, les dirigeants C et M sont moins sensibles à l'environnement, défavorables à l'intervention de l'État, favorables à la mondialisation et favorables aux groupes de pression. Les dirigeants E et J peuvent être assimilés aux deux premiers pour former

une première catégorie de dirigeants. Très proche de cette catégorie, le dirigeant O s'en distingue cependant au chapitre de l'environnement.

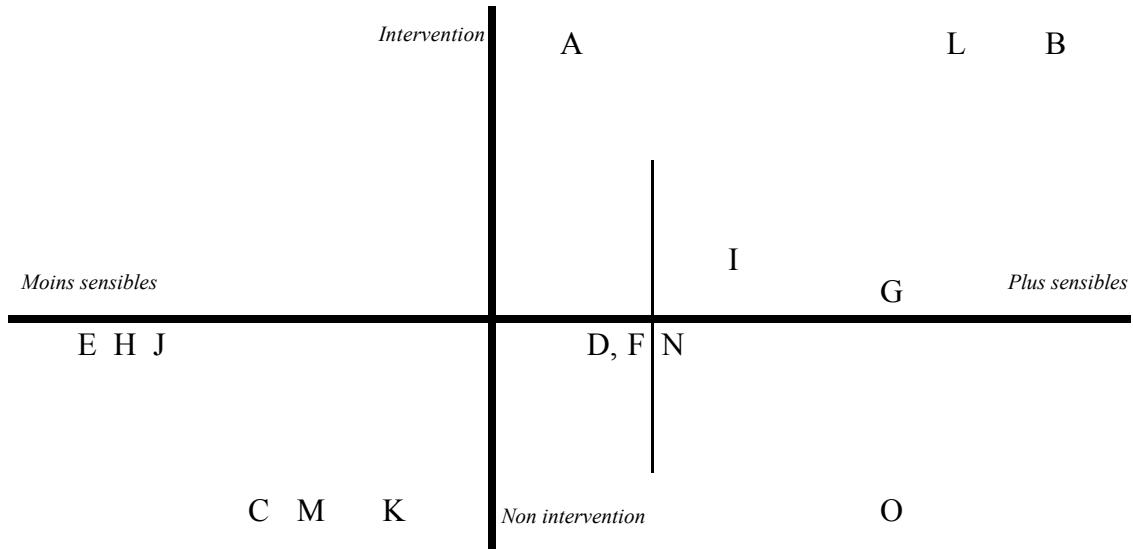
À l'opposé de ce premier groupe, les dirigeants A et B sont presque identiques : sensibles à la question environnementale, ils sont favorables à l'intervention de l'État, inquiets du phénomène de mondialisation. Le seul point de rapprochement avec le groupe précédent concerne leur attitude favorable vis à vis des groupes de pression. Assez voisins de ce deuxième profil, les dirigeants G et I peuvent lui être assimilés : sensibles à l'environnement, ils sont mitigés à l'égard de l'intervention de l'État, bien qu'inquiets de la mondialisation; à la différence des dirigeants A et B toutefois, ils sont défavorables aux groupes de pression. Sensible à l'environnement, et en faveur de l'intervention de l'État et des groupes de pression, le dirigeant L peut aussi s'ajouter à ce groupe bien qu'il soit favorable à la mondialisation. Les cinq dirigeants restant peuvent difficilement se rattacher à l'une ou l'autre des catégories telles que définie dans le tableau.

**Tableau 4.16**  
**Classification provisoire des dirigeants**

Profil tentatif 1	C, M, E, J, O
Profil tentatif 2	A, B, G, I, L
Autres	D, F, H, K, N

En utilisant seulement deux variables, il est aussi possible dresser un portrait plus précis de notre échantillon, qui peut alors être décrit en fonction de deux axes : la sensibilité à l'environnement et le positionnement face à l'intervention de l'État.

**Schéma 4.4**  
**Carte de positionnement des dirigeants en fonction des critères de**  
**l'environnement et de l'État**



Ce tableau permet de catégoriser un plus grand nombre de nos dirigeants. Le premier profil s'apparente au troisième cadran (en bas, à gauche) où l'on distingue deux groupes : les dirigeants C, M, K qui sont peu sensibles et opposés à l'intervention de l'État, et les dirigeants E, H, J qui sont encore moins sensibles, mais mitigés à l'égard de l'intervention étatique. Le deuxième profil correspond au deuxième cadran (A, B, I, L). Bien que le dirigeant G n'y soit pas expressément inclus, le fait qu'il soit critique face au phénomène de la mondialisation justifie son intégration à ce groupe. Les dirigeants D, F et N dont le positionnement à l'égard de l'intervention de l'État reste indéterminé constituent un troisième groupe susceptible d'être rattaché au deuxième en ce qui concerne la question de l'environnement, et à la deuxième moitié du premier groupe en ce qui concerne l'intervention de l'État. Par ailleurs, le dirigeant O isolé dans le

quatrième cadran se rattache soit au premier profil, soit au deuxième, selon que l'on privilégie l'axe de la sensibilité ou celui du positionnement face à l'État.

**Tableau 4.17**  
**Classification finale des dirigeants**

	Plus sensibles	Moins sensibles
Interventionnistes	A, B, G, I, L	
	D, F, N	E, H, J
Non interventionnistes	O	C, K, M

Pour terminer cet exercice de classification, il reste à voir s'il existe des liens entre les variables descriptives de notre échantillon et les catégories que nous venons de construire. Si l'on se penche plus spécifiquement sur la sensibilité aux questions environnementales, on constate que l'âge n'est pas une caractéristique déterminante puisque les deux groupes (plus sensibilisés et moins sensibilisés) comportent une proportion équivalente des catégories d'âge. Les deux femmes interviewées font partie de la catégorie moins sensibles. Les secteurs économiques sont représentés à peu près de façon équivalente dans les deux groupes. Par ailleurs, les dirigeants non diplômés appartiennent tous à la catégorie *moins sensibilisés*. Enfin, les dirigeants ayant œuvré dans le secteur public appartiennent tous à la catégorie *plus sensibilisés*. Si l'on se penche plus spécifiquement sur le positionnement par rapport à l'État, nos variables descriptives s'avèrent là encore peu déterminantes.

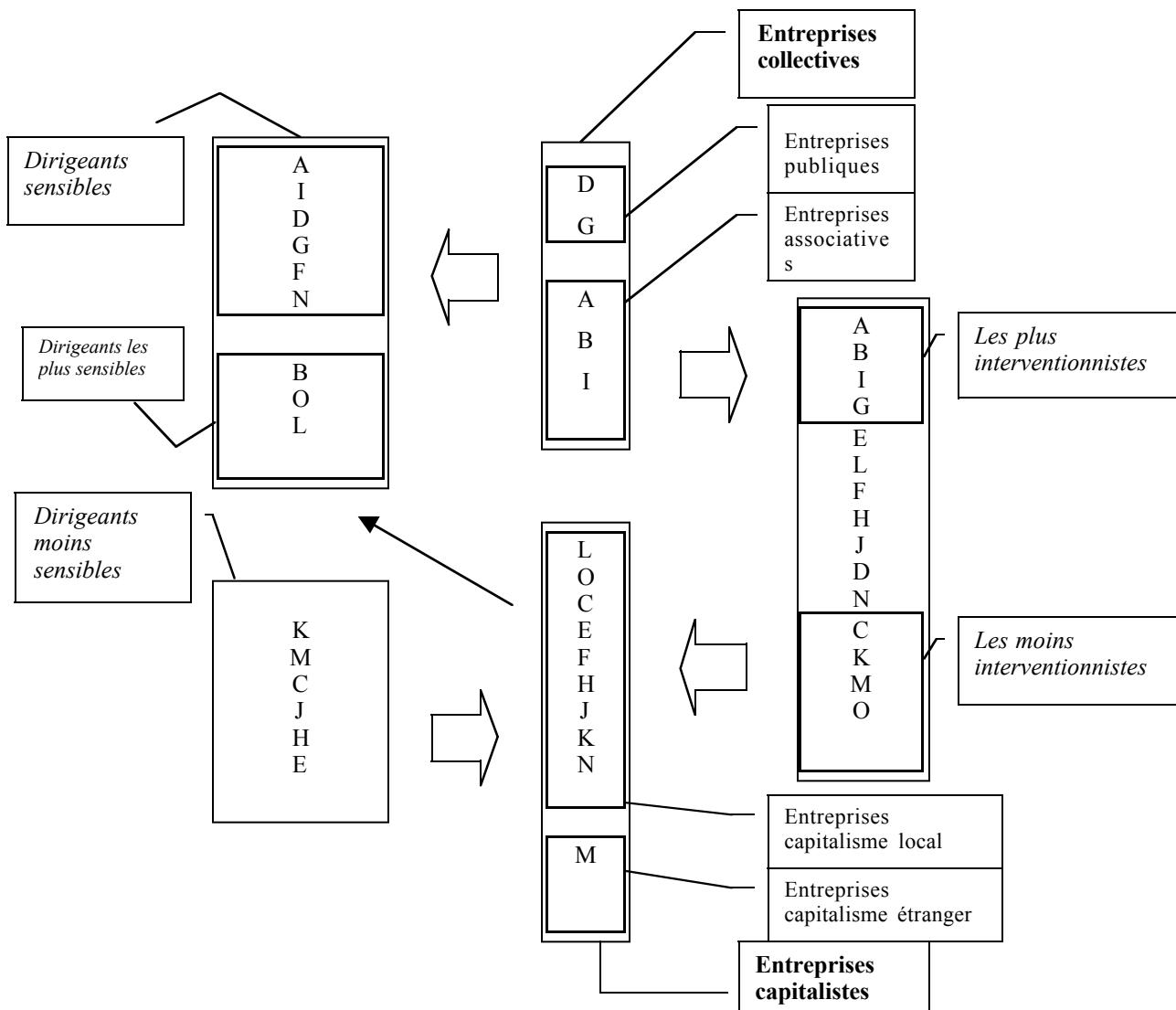
Les variables permettent quelques remarques en regard des catégories finales que nous avons construites : les deux femmes appartiennent au troisième cadran. Ce troisième

cadran compte aussi les trois dirigeants qui n'ont pas de formation universitaire. Le deuxième cadran compte deux et potentiellement trois dirigeants qui sont passés par le secteur public au cours de leur carrière. Par contre, les secteurs économiques sont à peu près également répartis entre les cadrans. Ces constats doivent cependant être appréhendés avec la plus grande circonspection compte tenu du nombre de dirigeants dont notre échantillon est constitué.

La classification des dirigeants que nous avons développée ne semble guère trouver d'écho dans leur profil socio-démographique. Nous avons cependant postulé dans notre cinquième hypothèse l'existence d'un lien entre les représentations et, non plus les données socio-démographiques de chaque dirigeant mais bien le type capitaliste de l'entreprise pour laquelle il œuvre. Cette hypothèse avance que les représentations sociales des dirigeants d'entreprises collectives, qu'elles soient étatiques ou associatives), se démarquent des représentations des autres dirigeants par leur plus grande reconnaissance des enjeux sociaux. En mettant en relation le profil capitaliste et les deux variables que nous avons retenues, on peut faire certains constats intéressants.

D'une part, on remarque que la totalité des dirigeants issus d'entreprises collectives sont sensibles à l'environnement, tandis que les six dirigeants les moins sensibles proviennent tous du milieu capitaliste local ou étranger. Il faut cependant noter que deux dirigeants capitalistes se démarquent : les dirigeants L, O comptent en effet parmi les dirigeants les plus sensibles à l'environnement. Si bien que la sensibilité à l'environnement peut s'expliquer en partie par le caractère collectif de l'entreprise du dirigeant, mais qu'il existe d'autres facteurs explicatifs. Dans ce cas-ci, on peut noter que les dirigeants L et O figurent parmi les plus jeunes de nos dirigeants, et qu'ils appartiennent tous deux au secteur des nouvelles technologies, un secteur peu intensif sur le plan écologique.

**Schéma 4.5**  
**Variables de classification et typologie capitalistique des dirigeants**



En ce qui concerne la seconde variable, on constate que parmi les dirigeants se disant favorables à l'intervention de l'État, un seul provient du milieu capitaliste (local), tandis que les non interventionnistes sont exclusivement issus de ce milieu. On peut donc conclure que le profil capitaliste de l'entreprise dont est issu le dirigeant se traduit bel et bien par des représentations qui se démarquent de celles des autres dirigeants, notamment par leur plus grande sensibilité aux enjeux sociaux (dans notre cas, à l'environnement).

Le but de notre thèse n'était pas d'expliquer les divergences de représentation, mais bien de saisir la configuration du paradigme sociétal émergent des dirigeants en vue d'anticiper les compromis susceptibles de se nouer entre les acteurs, plus précisément entre les dirigeants et les écologistes dans le cas qui nous occupe, afin d'entrevoir les voies de la modernisation écologique. Il est néanmoins utile de saisir les divergences existant au sein même de l'élite car les compromis sociaux se nouent bien souvent entre fractions de classes. Si l'on tient compte des deux variables que nous avons retenues, mais aussi du positionnement à l'égard des groupes de pression, on peut dégager cinq profil-types de notre corpus<sup>10</sup> :

1. Les dirigeants d'entreprises collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, défavorables aux groupes de pression (D, G, I).
2. Les dirigeants d'entreprises collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression (A, B).
3. Les dirigeants capitalistes non interventionnistes et moins sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression (C, E, H, J, K, M).

---

<sup>10</sup> Nous rattachons le dirigeant K au troisième profil type car si son discours sur les groupes de pression trahissait une certaine ambiguïté, ils les considère toutefois nécessaires contrairement aux autres dirigeants défavorables pour qui les groupes de pression ne devraient pas exister.

4. Les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression (L, N).
5. Les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, non interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression (F, O).

C'est à partir de ces profils types, plutôt qu'à partir d'une segmentation exclusivement déterminée en fonction du positionnement écologique du dirigeant, que l'on peut entrevoir les compromis possibles avec les fractions du mouvement écologiste. Dans les chapitres qui suivent, nous procérons à une analyse de contenu exhaustive visant à répondre à nos quatre premières hypothèses. Le chapitre 5 est consacré aux représentations écologiques des dirigeants, et vise à se prononcer sur les hypothèses relatives à l'environnement comme champ d'historicité de même qu'à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement. Le chapitre 6 s'intéresse aux représentations économiques et politiques des dirigeants et devrait nous permettre de répondre à nos troisième et quatrième hypothèses concernant le verrouillage du paradigme de développement dans la croissance économique et le rôle joué par les groupes de pression.

## CHAPITRE 5

### ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'environnement est sujet à controverse parmi les dirigeants : certains le reconnaissent comme un problème grave, alors que d'autres estiment qu'il est en voie d'être réglé; des dirigeants sont en mesure d'identifier jusqu'à huit problèmes écologiques différents, tandis que d'autres n'en identifient qu'un seul; enfin, le tiers des dirigeants reprennent la définition institutionnelle du développement durable lorsqu'on les interroge sur sa signification alors que certains semblent n'avoir jamais entendu cette expression auparavant.

Au delà de ces divergences, on peut avancer que prises dans leur ensemble, les représentations écologiques des dirigeants traduisent une perspective qui reflète leur positionnement vis-à-vis de l'environnement à titre d'acteur social, et non plus seulement comme individu isolé. En effet, comme nous l'expliquions précédemment, le discours est une pratique sociale dont les subjectivités particulières ne sauraient épuiser la signification. À travers le discours écologique des dirigeants, c'est donc le positionnement de l'élite économique à l'égard de la problématique environnementale que l'on peut découvrir puisque la pratique discursive et les représentations auxquelles elle donne corps matérialisent les conflits sociaux en même temps qu'elles en témoignent.

En comparaison avec les représentations économiques, les représentations écologiques sont davantage périphériques à la pratique des dirigeants : « On ne connaît que ce qu'on aime! » lance un dirigeant de nos entrevues test dans une réinterprétation personnelle de Goethe (TA). L'information écologique risque donc bien souvent d'être écartée par le processus de focalisation parce que non pertinente pour le sujet. Et dans bien des cas, le contact du dirigeant avec la problématique environnementale se fait sous le signe d'une conflictualité susceptible d'accentuer les processus de distorsion, de supplémentation ou même de défalcation inhérents à la dimension pratique de la représentation comme savoir. À l'instar des autres représentations sociales, les représentations écologiques dépendent enfin de l'accès du dirigeant aux informations concernant l'état du milieu naturel et la problématique environnementale en général. Les entrevues nous ont permis de constater que les médias écrits et télévisés constituent généralement la première source d'information (A, B, G, K, L) suivis par les activités professionnelles incluant les activités de l'entreprise, les séminaires ou les groupes de travail (B, D, I, M). Enfin, le milieu de vie, la pratique citoyenne du dirigeant de même que ses enfants (E, F, G, L) et enfin les contacts professionnels et personnels (B, O) sont autant d'occasions de s'informer au sujet de la question environnementale.

Les représentations écologiques des dirigeants doivent nous permettre de déterminer d'une part si la problématique environnementale constitue bel et bien un enjeu objectif pour les dirigeants, ce qui la rend susceptible de jouer le rôle de principe de totalité dans le cadre tourainien de l'historicité. Dans un deuxième temps, nous chercherons à saisir les particularités du discours dirigeant sur l'environnement, étant entendu que si l'environnement constitue un champ objectif, les dirigeants n'y pénètrent pas moins sur un mode qui leur est propre et qui est notamment fonction de leur pratique et de leurs intérêts. Sur la base des résultats de cette double démarche, nous serons en

mesure d'infirmer ou de confirmer notre première hypothèse à l'effet que la problématique environnementale constitue un champ d'historicité au sens tourainien.

L'analyse des représentations écologiques des dirigeants, et plus particulièrement leur conception du développement durable nous permettra de nous prononcer sur notre deuxième hypothèse à l'effet que l'on assiste à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement en rupture avec le paradigme industriel et s'articulant autour de la notion de développement durable. Cette hypothèse repose sur l'idée que dans le contexte de la société post-industrielle notamment marquée par les revendications écologistes, le compromis fordiste en désagrégation doit céder le pas à un nouveau compromis entre les acteurs sociaux, lequel doit être supporté par un paradigme hégémonique ou une nouvelle vision du monde largement partagée. Comme l'affirme Beaudet, il est possible d'analyser l'émergence d'un tel paradigme à travers les pratiques discursives et les représentations sociales (Beaudet, 1994, p. 90). Néanmoins, il importe de souligner qu'un tel paradigme se situe encore au niveau du discours plus qu'au niveau du débat ou de la négociation concrète. En effet, les propos que nous avons recueillis auprès des dirigeants n'étaient pas énoncés dans le cadre concret d'un conflit ouvert; ils expriment un positionnement qui n'a pas encore été testé auprès des autres acteurs sociaux et qui conserve une importante part critique (Jodelet, 1989). On ne saurait donc parler de réel compromis social pour le moment.

La démarche analytique qui nous permettra de nous prononcer sur nos deux premières hypothèses de recherche doit être précédée d'une description exhaustive de notre corpus. Comme l'expliquent Canto-Klein et Ramognino que nous avons cités précédemment, la description permet de construire l'objet de recherche alors que la deuxième étape vise une interprétation en fonction des hypothèses de recherche et du cadre théorique (Canto-Klein et Ramognino, 1974). Les quatre premières parties de ce chapitre sont donc consacrées à une description de notre corpus structurée en fonction

de notre problématique de recherche. Nous présenterons la perception qu'ont les dirigeants de la problématique environnementale, leur conception du développement durable ainsi que la manière dont ils envisagent le rapport économie environnement et les solutions qu'ils envisagent face à la détérioration des écosystèmes. Dans un deuxième temps, nous procédonss à l'analyse de notre corpus en fonction de nos deux premières hypothèses de recherche.

## 5.1 La crise environnementale

L'environnement n'est assurément pas un sujet de préférence pour les hauts dirigeants<sup>1</sup>. À peine deux d'entre eux ont abordé la question spontanément (L, O) et plusieurs ont insisté sur le fait qu'ils n'étaient pas des spécialistes (B, F, I, J, K, M). La grande majorité des dirigeants reconnaissent néanmoins que la dégradation de l'environnement est préoccupante.

Comme on peut le constater dans le tableau qui suit, près des deux tiers des dirigeants sont convaincus de l'existence d'un problème environnemental qu'ils estiment grave. Les qualificatifs utilisés pour parler de la crise écologique sont éloquents : *très grand, gros, majeur, extrêmement important, sérieux, méchant problème, question fondamentale*. Le dirigeant O est même d'avis que l'on s'en va vers une catastrophe :

J'ai toujours pensé que dans la nature, ça atteint des progressions géométriques : à un niveau, il y a quelque chose qui se déclenche et ça s'écrase. Il va y avoir une chose comme ça (Vous pensez qu'on va avoir une grande catastrophe ?)....Oui, je pense (...) c'est quelque chose qui devrait faire aussi peur à l'Humanité que le bug de l'an 2000. On en réglerait des problèmes. Pensez-vous à l'argent qu'on a dépensé pour des niaiseries de même; on aurait pu nourrir je ne sais pas combien de personnes (O).

Trois dirigeants ont des propos plus ambigus à l'égard de la question. Ils hésitent à se prononcer, même si dans les propos qu'ils tiennent par la suite, on peut voir qu'ils admettent eux aussi l'existence d'un problème. Seuls trois autres dirigeants affirment qu'il n'y a pas, ou qu'il n'y a plus de problème avec l'environnement. Pour ces derniers, on a pris les mesures nécessaires, et la question est en voie d'être réglée.

---

<sup>1</sup> Les entrevues test nous avaient déjà permis de constater que les dirigeants semblent moins à l'aise lorsqu'ils doivent parler d'environnement. En fait, les dirigeants admettent facilement leur ignorance de ces questions, et le sujet provoquait visiblement un certain malaise chez certains.

**Tableau 5.1 Réponses des dirigeants à la question :**

*Y a-t-il un problème avec l'environnement ?*

<i>L'environnement est un problème important</i>
<p>Absolument. Méchant problème ! (L).</p> <p>Oui. L'Humanité fait face à un très grand problème environnemental et c'est pas encore réglé partout (D).</p> <p>On va avoir des problèmes sérieux et quand on va arriver à ce niveau...ça fait des années que le Mexique, c'est pollué, il y a du monde, mais il n'y a jamais de catastrophe. C'est quelque chose qui devrait faire aussi peur à l'humanité que le bug de l'an 2000 (O).</p> <p>Il y a de gros problèmes (...) c'est sérieux la question. La planète crie au secours actuellement (B).</p> <p>Certain (F).</p> <p>Il y a des problèmes majeurs dans l'environnement. On est en train de tuer cette planète (A).</p>
<i>L'environnement est un problème</i>
<p>Je pense qu'on fait face à plusieurs problèmes environnementaux et est-ce qu'on va être capable d'arrêter ? (K).</p> <p>Oui (N).</p> <p>Je pense que oui (I).</p>
<i>Ne peut se prononcer ou position ambiguë</i>
<p>Vous parlez vraiment de l'environnement ? (Oui). Moi, je ne suis pas tellement un spécialiste (J).</p> <p>Je n'ai jamais été en contact avec les questions d'environnement dans mon travail si bien que je ne suis pas du tout au fait dans ce dossier (M).</p> <p>Le gros problème, c'est les environmentalistes (G).</p>
<i>L'environnement n'est pas un problème</i>
<p>Il n'y a plus de problèmes avec l'environnement écologique sauf des catastrophes comme celle qui s'est passée en Europe (C).</p> <p>Je ne dirais pas de façon catastrophique au point où il y a urgence à agir (E).</p> <p>Oui, il y a un problème avec l'environnement. Je pense que l'environnement à l'heure actuelle, dans certains cas, on n'a pas assez de règles...c'est le bon balancier : on n'en avait pas du tout, tout était permis et on a exagéré et là on est un peu fort dans l'autre sens. Ça va se réajuster (H).</p>

Les problèmes majeurs, on est en train de les régler. Il y a des usines qui font probablement trop d'émanations de gaz et de poussières; les eaux, je pense qu'on les a pas mal réglées. Pour là où ce n'est pas fait, on a pas mal d'usines d'épuration, il y en a partout...(H).

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La forêt, il y a un bon reboisement. On utilise le plus correctement ce que la planète a à nous offrir. (...). L'eau est beaucoup moins polluée qu'il y a dix ans. L'air aussi. Il y a des mesures qui sont prises (C).

Je ne dirais pas de façon catastrophique au point où il y a urgence à agir (...) On est chanceux d'avoir un très grand territoire pour le nombre de personnes, qu'on prenne le Québec ou le Canada; on ne sent pas de catastrophe évidente (E).

Ces dirigeants admettent néanmoins qu'il puisse encore exister des problèmes, mais ceux-ci persistent ailleurs, comme dans les anciens pays communistes et les pays en voie de développement :

Moi, le problème majeur que je vois dans l'environnement, c'est bien plus ce qui s'est passé dans les pays communistes à un moment donné, parce que les plus pollués ce sont la Russie, les pays communistes et la Chine, puis les océans. (...) On n'a pas de problème majeur, je ne pense pas. Quand on se compare aux autres, qu'on regarde seulement en Europe, qu'on regarde le Rhin, la Seine, et qu'on regarde le fleuve Saint-Laurent, nos poissons n'ont pas chaud encore là (H).

Il n'y a plus de problèmes avec l'environnement écologique sauf des catastrophes comme celle qui s'est passée en Europe. Le danger, c'est les pays qui ne sont pas réglementés (...). Ce qui m'inquiète, c'est des Tchernobyl, la mine d'or en Roumanie ou des pétroliers. Il y a encore des segments qui sont mal gérés (C).

Cette comparaison avantageuse avec les autres pays, incluant ceux d'Europe, figure également dans les propos des dirigeants plus conscientisés :

La contamination de l'eau, on fait des progrès. Mais allez dans d'autres pays; il n'y en a plus d'eau ! Quand on regarde, les gens font leur lavage dans une eau

...ici, on appellerait ça d'un autre nom. Je parle de la planète, pas le Québec ou le Canada. On est chanceux ici, mais le moindrement qu'on voyage...toutes les émanations, quand je vous parlais de la Chine et de l'automobile... (B).

Dans les pays développés, on a surmonté ça (le problème de l'eau). C'était des crises, c'était très dangereux parce que vous savez, pas d'eau, ça ne marche pas longtemps. On a réussi, ça coûte cher c'est certain, mais dans les pays sous développés, ils doivent encore le faire, ils n'ont pas d'eau (D).

Quand on s'en va en Europe, ils sont également civilisés, mais un petit peu moins que nous; ils n'ont pas encore un système antipollution. Ils ont des voitures, des édifices qui se désagrègent à vue d'œil (...) et ça prend quelqu'un de solide pour prendre une gorgée d'eau dans la Seine parce que ...(...)

Le grand danger qui guette la planète, c'est les pays émergents d'Afrique et autres, ils ont peu ou pas de règles. La Chine probablement, la Russie on l'a vu. J'ai vu des photos, c'est terrible. Il y a des fleuves qui font de la boue jaune à peu près quatre à cinq pieds par dessus l'eau, les problèmes proviennent de là. On a vu Tchernobyl quand ça a commencé, ça n'a pas été drôle (G).

Ici au Québec, si on a un peu de tête, et aux États-Unis dans certaines régions, si on a un peu de tête dans 50 ans, on ne verra pas de dommages par rapport à l'environnement. Je pense qu'on va même corriger une partie de la situation (...) Par contre, tous les pays en voie de développement, c'est horrible (L).

Seul le dirigeant F mentionne que les problèmes sont plus criants dans les pays industrialisés :

Les problèmes environnementaux, il en existe partout dans le monde. Dans les pays industrialisés surtout; même dans les endroits du tiers-monde (F).

### 5.1.1 Description du problème écologique

Le problème écologique est généralement envisagé de manière globale : les dirigeants insistent sur le caractère transfrontalier de la pollution de l'air, parlent de la Terre, de l'Humanité ou de la Planète : « On est en train de tuer cette planète ! » s'exclame le dirigeant A.

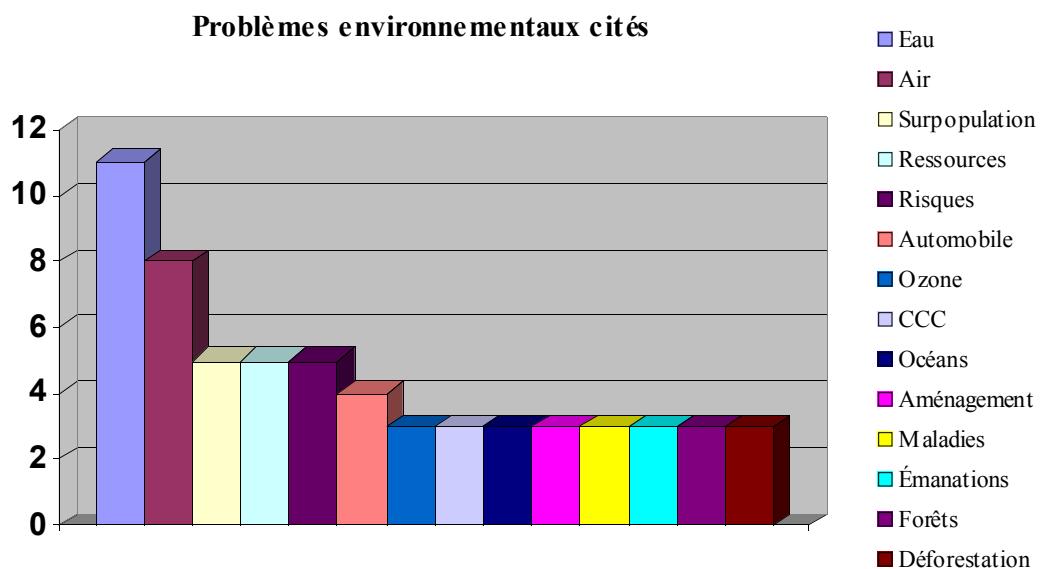
**Tableau 5.2 Liste des problèmes environnementaux cités**

Nombre de dirigeants par lesquels le problème est cité	Problème environnemental	Dirigeants
8	L'air	B, D, F, G, K, M, N, O
4	L'automobile	B, F, K, O
3	La couche d'ozone	B, F, N
3	Les changements climatiques	B, D, I
1	Les pluies acides	D
11	L'eau	A, B, D, E, G, H, J, K, M, N, O
3	La pollution des océans	A, G, H
1	L'eau potable	D
4	L'épuisement des ressources naturelles	A, B, L, O
2	L'épuisement des ressources halieutiques	F, O
5	La surpopulation	A, F, K, L, O
2	La faim	B, D,
1	Les limites de la planète	F
3	L'aménagement du territoire	G, I, K
4	Les risques industriels	C, G, I, K
3	Les maladies (salubrité dans les pays du sud)	B, D, F
2	Les risques chimiques	F, I
2	La biodiversité	L, N
3	Les émanations	B, H, M
3	Les forêts	B, E, N
2	Les déchets	L, M
1	La désertification	L
1	La contamination des sols	G
3	La déforestation	I, L, O
1	La consommation	F

Les problèmes cités recouvrent une grande diversité de thématiques écologiques<sup>2</sup>, mais ils sont la plupart du temps abordés de façon très générale, ce qui témoigne d'une connaissance relativement superficielle des phénomènes en cause<sup>3</sup>.

### Schéma 5.1

#### Fréquence des problèmes environnementaux cités par les dirigeants



Comme on peut le constater, les problèmes les plus fréquemment cités sont ceux très généraux de l'air et de l'eau, qui se déclinent chez certains dirigeants en problèmes plus

<sup>2</sup> Lors des entrevues test, le problème de l'environnement avait été associé à la santé publique par un dirigeant, tandis que les deux autres ont énoncé une série de problèmes généraux (air, eau) et quelques questions plus précises (fruits et légumes transgéniques, forêt, réchauffement climatique et émissions de gaz à effet de serre, couche d'ozone et pluies acides).

<sup>3</sup> A l'origine, nous avions prévu tester ce degré de connaissance en interrogeant les dirigeants sur les phénomènes en cause mais nous avons rapidement écarté cette procédure compte tenu de l'inconfort provoqué par nos interrogations, visible notamment à travers le fait qu'il a souvent fallu répéter notre question sur l'identification des principaux problèmes écologiques.

spécifiques : automobile, couche d'ozone, changements climatiques et pluies acides en ce qui concerne l'air; pollution des océans, eau potable et épuisement des ressources halieutiques en ce qui concerne l'eau. Lorsqu'elles sont abordées conjointement, la question de l'air est jugée plus problématique que celle de l'eau « qui est plus facile à contrôler » (N) ou pour laquelle il existe des solutions techniques (D, F)<sup>4</sup>.

Ce problème là (l'eau) au moins, on connaît la solution; maintenant on découvre qu'on fait face à un autre problème de même envergure, encore plus complexe parce que c'est la pollution de l'air et transfrontalier (D).

Les autres thématiques spécifiques les plus citées sont la surpopulation, l'épuisement des ressources, les risques (industriels, chimiques et nucléaires), l'aménagement du territoire et la résurgence des maladies dans les pays du sud. Les dirigeants évoquent également la question des émanations, la gestion des forêts et la déforestation. Enfin, certaines problématiques ne sont citées que par un ou deux dirigeants : les déchets, la désertification, la contamination des sols et la consommation.

### **5.1.2 *Les causes de la crise***

Les causes de la crise sont abordées selon trois perspectives radicalement différentes : l'une insiste sur le phénomène objectivé de la croissance démographique, la deuxième s'attaque aux déficiences de la gouvernance, tandis que la dernière soulève la question des valeurs. Pour plusieurs dirigeants, le problème écologique est d'abord et avant tout un problème de surpopulation<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Pour le dirigeant N, c'est le fait que l'eau soit plus près de la vie quotidienne des gens que l'air ou la forêt qui a pour effet de faciliter la prise de conscience, et donc la gestion du problème : « Pour moi, (le problème de l'eau) c'est plus facile à gérer parce qu'il est plus près du besoin des gens; l'air, c'est un peu plus loin et la forêt, c'est la même affaire ... » (N)

<sup>5</sup> Il importe toutefois de préciser qu'aucun dirigeant n'identifie le contrôle des naissances comme solution au problème de l'environnement.

Mais avant tout, mondialement, le problème en ce moment, c'est la surpopulation. C'est impossible de maintenir une planète avec les écosystèmes qu'on connaît, variés, si on oublie tout ce qu'on a tué jusqu'à date, ce qui reste, variés, avec une population qui est en croissance aussi rapide. C'est impossible, c'est impossible (L).

Je crois que la terre ne supportera pas dix milliards d'habitants. C'est une progression exponentielle, c'est géométrique. Si on était deux milliards, on n'épuiserait pas la Terre. On est en train de vider les océans de poissons, on a trop de monde ! on allonge les durées de vie... (O).

La Terre étant ce qu'elle est, on ne peut pas la rendre plus grande. Alors il y a de plus en plus de monde qui y vit, il y a moins de guerres comme avant qui détruisent... En 50 ans, on a doublé la population de la Terre (on vient d'arriver à 6 milliards) Imaginez ! Et ils prévoient le double en 2000 quelque chose (F).

La surpopulation de pays comme la Chine ou l'Inde est directement associée à l'épuisement des ressources :

Les Indiens de l'Inde (...) ils vont manger toutes les ressources (...) Les plus importants (problèmes environnementaux) pour moi, c'est carrément l'épuisement de la Terre. On ne voit pas ça tellement ici mais quand tu vas en Chine... Ils ont trop de monde ! (O)

Les pays en voie de développement (...) la densité de la population est la plus élevée, il n'y a pas de job comme tel. Donc qu'est ce que tu fais ? tu manges la plante la plus proche que tu peux trouver, t'as pas le choix, il faut que tu survives. Tu vas cultiver jusqu'à ce qu'il meure le premier terrain plat que tu trouves. Tu vas prendre toute l'eau qu'il y a, parce que il n'y a pas de vision à moyen terme, et c'est vraiment à très très court terme si il faut que je vive demain. Je pense que nous on a un peu plus de latitude (L).

Selon le dirigeant L, ce phénomène pourrait même donner lieux à d'importants flux migratoires :

Ces gens là, il va falloir qu'ils aillent quelque part, qu'ils soient en Afrique en ce moment, ou qu'ils soient en Asie, qu'ils soient n'importe où sur la Terre, en

Amérique du Sud, il va falloir que ces gens là aillent quelque part. Ils ne pourront pas rester où ils sont parce qu'ils ont quasiment fini d'utiliser toutes les ressources qui peuvent exister (L).

L'effet conjugué de la croissance démographique et de la consommation exacerbé le problème de l'environnement. Les dirigeants s'inquiètent tout spécialement de l'extension du parc automobile dans des pays très denses comme la Chine :

C'est sûr que ça (la surpopulation) pose des problèmes; ces gens là consomment, utilisent des voitures, la Terre n'est pas mieux qu'elle était (F).

La population grandit...il y a plus d'autos, de ci, de ça...il y a des problèmes (K).

Regardez simplement en Chine où on utilisait la bicyclette; le nombre d'automobiles qui est prévu dans les 5, 6 prochaines années...ça rend fou (...) Quand je vous parlais de la Chine et des automobiles, partout, c'est la prolifération aujourd'hui (B).

Et comment tu vas réussir à convaincre les Chinois qu'ils n'ont pas le droit de s'acheter une voiture parce que sinon, on va tous crever ? (O).

Mais c'est d'abord et avant tout la démographie, et non la consommation qui pose un véritable problème pour l'environnement :

Il n'y a rien qui s'objecte à ce qu'il y ait de la consommation, la consommation ou la production économique, il faut la rendre non polluante (G).

(Ne croyez-vous pas que le problème d'épuisement des ressources se pose en termes de consommation plutôt que de surpopulation? On fait parfois état de la disparité du poids écologique des populations du Nord et du sud). Tout à fait, c'est évident au niveau de la consommation. Mais moi je ne suis pas tout à fait d'accord ... la consommation oui, mais la consommation...moi je pense qu'on peut arriver à une consommation puis à un niveau de recyclage des matériaux en général, que ce soit de la construction, que ce soit pour l'informatique. L'informatique est pas un gros consommateur, c'est un consommateur d'énergie mais pas un gros consommateur de forêts, et de matières premières

principalement de la silice puis des matériaux qui ne sont..pas problématiques...Mais je pense que tu me donnes 50 ans je pense qu'on peut arriver à un modèle *sustainable* de consommation élevée ou pas élevée dans les pays développés où on peut reproduire la majeure partie de nos *goods*, nos matériaux de base ou les synthétiser, d'une façon ou d'une autre. Je pense que ça c'est possible techniquement. (Une production en circuit fermé?). Par contre, tout à fait, une production en circuit quasi fermé...je ne pense pas que ça va être 100 % fermé mais quasi fermée, ou t'as un taux effectivement de consommation par rapport à l'environnement qui est équivalent aux années 1800. Tout en ayant le output qu'on fait en ce moment (L)

Pour plusieurs dirigeants, les causes de la dégradation de l'environnement ne résident pas tant dans le phénomène de surpopulation et de ses conséquences en regard des ressources limitées de la planète que dans une déficience sérieuse au plan de la gouvernance. Cette déficience est envisagée selon plusieurs points de vue. Pour le dirigeant B, c'est la montée du pouvoir des marchés financiers qui pose problème :

C'est un problème sérieux (l'environnement). Ce que je regrette encore là, c'est souvent l'État qui n'est plus maître chez lui parce que les vrais maîtres aujourd'hui, c'est les marchés financiers, c'est clair. Même Monsieur Clinton est obligé de s'y soumettre (...). Le premier, le grand défi, c'est comment faire en sorte que les marchés financiers ne soient pas les nouveaux maîtres (...) je pense que c'est un des grands défis parce qu'il règle tous les autres; il règle celui de l'environnement. Pourquoi il ne se fait rien sur ce plan ? C'est que les grandes entreprises disent au gouvernement américain : "Si vous pensez que vous allez nous obliger à faire toutes ces dépenses là ! On ne sera plus compétitifs" et là, on fait de grandes pressions économiques (B).

Le dirigeant I s'inquiète pour sa part du phénomène de concentration des entreprises dans la mesure où chacune de leurs décisions peut avoir un impact considérable à grande échelle :

À cause de l'ampleur des centres décisionnels et des entreprises, les conséquences sont beaucoup plus grandes qu'elles l'étaient. (...) Quand tu as une série d'entreprises qui peuvent commettre péché, c'est des péchés véniels et ça n'a pas d'impact aussi considérable sur l'environnement. Mais quand tu as des

immenses consortiums, quand ils font un péché, c'est un péché mortel. (...) Donc plus il y a de concentration, plus il y a de dangers de problèmes d'environnement (I).

Enfin, le dirigeant D estime que c'est l'organisation interne de la gestion publique qui exacerbe le problème de l'environnement :

Les problèmes viennent du fait qu'il y en a deux (ministères), il faut qu'il y ait des dépollueurs et un pollueur (...) Si on ouvre un ministère de l'environnement, c'est parce qu'on veut des pollueurs, parce que de quoi il va s'occuper s'il n'y a pas de pollueur. Regardez les structures pour protéger l'environnement : c'est comme mettre le problème en partant (D).

La gestion publique est aussi dénoncée par le dirigeant J, bien que dans une optique différente :

Les corps publics sont en train de se chicaner et encore là, il y a de la réglementation, il y a quelque chose qui ne marche pas là dedans. Des municipalités qui se chicanent avec le ministère de l'environnement sur la qualité de l'eau...s'il y avait un moyen de, j'imagine que ...au lieu de se chicaner, s'ils se mettaient à régler la qualité de l'eau. C'est ridicule (J).

La troisième perspective explique le problème de l'environnement par la place secondaire qu'il occupe dans le système de valeurs des consommateurs. Pour le dirigeant N, la piètre performance écologique des entreprises est la conséquence directe du choix des consommateurs pour qui l'environnement ne constitue malheureusement pas une priorité :

Le problème est que essentiellement, les consommateurs ne valorisent pas beaucoup les biens qui protègent l'environnement et on le voit, quand il y a des phénomènes de société où les gens décident de dire : "Ça, on n'en mange plus, et ça, on en mange", ça a été immédiat, la production a changé (...) Donc, le problème de l'environnement, c'est surtout parce que ce n'est pas une valeur élevée (N).

Bien que confinée à un paradigme d'autorégulation marchande, cette réflexion rejoint certains propos du dirigeant B qui dénonce l'apathie des citoyens en regard de différentes causes sociales. Par ailleurs, des dirigeants rappellent que jusqu'à très récemment, les problèmes environnementaux n'étaient pas connus et que par conséquent, personne ne pouvait prévoir ou gérer les conséquences écologiques qui donnent aujourd'hui lieu à des critiques virulentes :

Une entreprise qui est installée dans un cours d'eau quelconque, et qui déverse quelque chose...Les pauvres personnes qui aujourd'hui travaillent là...dans le temps (...) personne ne parlait de ça.

En terminant, signalons les propos ambigus du dirigeant G qui, tout en reconnaissant par la suite l'existence de problèmes environnementaux, énonce tout d'abord :

Le gros problème, c'est les environnementalistes (...) Ça fait drôle de dire ça mais dans le fond...Moi je pense que l'environnement c'est une industrie et il y a des gens qui vivent grassement de cette industrie là. (...) Un bel exemple des environnementalistes, prédateurs de l'environnement en quelque sorte, (...) (G).

Ce dirigeant, qui assimile les environnementalistes à l'industrie de l'environnement, présente une argumentation ayant quelque parenté avec celle du dirigeant D : ils dénoncent tous deux les solutions de réparation là où « on pourrait couper ça à la source » (G) ou encore « le faire correct du premier coup plutôt que d'essayer d'envoyer la police cinq ans plus tard » (D).

À la lumière de ce qui précède, force est de constater que les dirigeants reconnaissent l'existence d'un problème au chapitre de l'environnement, et qu'ils sont même en mesure de le détailler : les dirigeants ont énoncé pas moins de 24 problématiques environnementales différentes. Même les dirigeants qui nient le problème admettent qu' : « il y a encore des segments qui sont mal gérés » (C). Ce sont principalement les pays du sud qui, en laissant libre cours à la croissance démographique, portent la

lourde responsabilité de l'épuisement des ressources naturelles. Mais les diverses facettes de la gouvernance sont aussi à blâmer, de même que les valeurs écologiques déficientes des consommateurs.

Par ailleurs, l'éveil des dirigeants à la problématique écologique se traduit par un discours environnemental qui leur est propre. Ceci vient confirmer les réflexions d'Eder à l'effet que les écologistes n'ont plus le monopole de la problématique environnementale et que l'ère de la domination du discours écologiste par rapport aux problèmes environnementaux s'achève (Eder, 1993). Cette tendance est notamment visible dans l'utilisation de plus en plus répandue d'un concept originellement écologiste : le développement durable. À l'heure actuelle, non seulement les écologistes mais les organisations non gouvernementales en général, les institutions internationales, les gouvernements et même les entreprises font de plus en plus appel au développement durable. Nous avons voulu comprendre comment les dirigeants de notre échantillon se positionnaient par rapport à ce concept.

## 5.2 Conception du développement durable

Depuis son apparition au début des années 1980, le concept de développement durable a fait l'objet d'un nombre incalculable de définitions. Deux d'entre elles sont néanmoins reconnues comme étant les définitions de référence : celle proposée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (1980), pour laquelle *le développement durable est un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social*, et celle popularisée par le rapport Brundtland (1987) qui énonce que *le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. On peut dire de ces définitions qu'elles sont été non seulement largement diffusées mais aussi institutionnalisées comme en font foi de nombreux textes officiels, dont la *Loi québécoise sur la régie de l'énergie* n'est qu'un exemple. Celle-ci énonçait à l'article 5 :

Dans l'exercice de ses fonctions, la Régie favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans **une perspective de développement durable**. À cette fin, elle tient compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales ainsi que de l'équité au plan individuel comme au plan collectif (c'est nous qui soulignons)<sup>6</sup>.

Nous avons interrogé les dirigeants sur leur conception du développement durable afin de comprendre dans quelle mesure cette expression est connue et acceptée, et comment elle est comprise ou interprétée par notre échantillon.

---

<sup>6</sup> *Loi sur la Régie de l'énergie*, 1996, ch. 61, art. 5 (notons que cet article a été amendé de telle sorte que ne figure plus, à l'heure actuelle, de définition de l'expression *développement durable*). Mentionnons également la recommandation d'un groupe de travail de l'OCDE visant à remanier l'article 1 constitutif de l'organisation en y inscrivant explicitement l'objectif du développement durable (OCDE, 1997, p. 15).

Alors que certains dirigeants disent avoir déjà entendu l'expression *développement durable* (B, D, G, M, N, O)<sup>7</sup>, d'autres semblaient l'entendre pour la première fois (C, E, F, K). Il est donc peu surprenant que la conception du développement durable varie beaucoup de l'un à l'autre : plusieurs reprennent presque textuellement les définitions institutionnelles, alors que d'autres vont jusqu'à évacuer la composante environnementale. Trois catégories de définitions se dégagent de notre corpus : les définitions *institutionnelles*, les définitions qui intègrent le paramètre *écologique*, et enfin les définitions que nous avons qualifiées de *hors champ*.

### 5.2.1 *Les définitions institutionnelles*

La première série de définitions regroupe celles qui se rapprochent le plus des définitions institutionnalisées du développement durable, qu'il s'agisse de la préservation des ressources pour les générations futures (Brundtland), ou de la triade environnement, économie et société (UICN). Certaines reprennent les énoncés de ces définitions, d'autres en contiennent les éléments clefs.

#### **Première série de définitions : *version institutionnelle***

(Qu'est ce que c'est pour vous le développement durable?) (...) C'est de garder cet équilibre entre la nature et le progrès économique, de faire en sorte que tu n'épuises pas tes richesses au point où les générations à venir n'auront plus de bois, de pétrole...quand le développement est fait sur une base uniquement mercantile, on ne protège pas assez l'environnement. (...) si on regarde ça sur une base philosophique ou même pas, à long terme dans le cadre d'un intérêt national, il faut garder cet équilibre et s'assurer qu'il ne prendra pas tout le gâteau, c'est ça l'économie durable (I).

C'est un développement qui tient compte de tous les éléments, de l'environnement, l'économie, du social, du politique et on a un développement durable parce qu'il y a un équilibre entre les différentes forces de la société (B).

---

<sup>7</sup> Le dirigeant O dit même en avoir entendu parler "souvent".

Il n'y a pas de recettes, mais c'est vraiment une balance (...) entre l'économie, les conditions sociales de la population, l'environnement et la culture. (...) créer (...) les points de passage entre ces quatre secteurs là, donc la population en général, l'économie donc les entreprises, (le) développement économique, la culture définitivement pour que les gens soient éduqués (L).

Ce n'est pas un phénomène uniquement économique, le développement durable, c'est quelque chose qui repose sur des valeurs fondamentales de la société, des individus qui font partie de cette société de la façon dont ils sont organisés et ça va faire une chose durable. (Ça a un lien avec l'environnement?) C'est certain, tu ne peux pas avoir de développement durable si tu n'as pas un environnement qui a de la pérennité, tu détruis l'environnement. c'est tout une balance... (O).

(Le) développement durable ce serait une entreprise qui peut vivre en harmonie avec la société sur le plan environnemental et avoir une production qui s'intègre dans les fondements sociaux adéquats (G).

Dans cette première série de définitions, les dirigeants envisagent le développement durable comme un équilibre entre l'économie et l'environnement, entre l'économie, l'environnement et le social, ou encore entre ces trois éléments et un quatrième (le politique pour B, la culture pour L). La définition de I s'inscrit dans une perspective éthique, celle de B s'avère davantage politique tandis que les trois dernières définitions (L, O, G) peuvent être qualifiées de sociales.

La définition multipolaire du développement durable est perçue comme une approche moins conflictuelle qu'une approche exclusivement écologique comme l'illustrent les propos du dirigeant C : « j'aime mieux (cette) définition parce qu'elle ne met personne en conflit ». Les dirigeants n'abordent pas la question des contradictions possibles entre les composantes du développement durable et ne proposent aucune hiérarchie entre elles<sup>8</sup>. Seul le dirigeant O présente explicitement la protection de l'environnement comme la condition d'un développement durable. Pour ce dirigeant,

---

<sup>8</sup> Dans la section qui suit, on verra pourtant que tous admettent l'idée d'une tension entre l'économie et l'environnement.

l'idée d'un développement durable traduit aussi une rupture avec l'ancien paradigme de développement :

Les gens disent qu'il faut avoir des usines, des industries qui vont faire du développement à long terme. Ça n'existe plus. Alors la durabilité des choses n'est pas dans l'industrie en soi mais dans une structure d'accueil qui est durable; c'est ça du développement durable (O).

L'opposition entre le développement actuel et le développement industriel se dégagent aussi des propos du dirigeant F<sup>9</sup> :

On ne peut pas empêcher le monde d'évoluer. Il faut progresser, mais dans le bon sens. Si aujourd'hui on est capable de faire des montres avec un ordinateur dessus, je pense que c'est le progrès, ça aide la qualité de vie et ça aide même à connaître bien des choses mais si vous dites qu'on a des industries qui sont polluantes et qu'on laisse ça aller, non, il faut vraiment des balises (F).

Le dirigeant B distingue de son côté le développement de la croissance :

Le développement c'est pas la croissance, il faut s'entendre sur les mots. Le développement c'est vivre ensemble, je ne me souviens plus de la définition qu'avait donnée l'ancien secrétaire des nations unies mais c'est quand une population vit ensemble en réussissant à satisfaire l'ensemble de ses besoins : les besoins de survie, de satisfaction des besoins affectifs et la capacité de se réaliser soi-même; là, c'est Maslow finalement, c'est ça le développement. Un groupe, une société se développe. La croissance c'est de faire de plus gros chiffres (B).

Ces propos rappellent l'argumentation de Daly (1990). Mais le dirigeant B ne va pas jusqu'à rejeter la croissance comme le prônent les tenants de l'écologie économique, car celle-ci demeure pour lui le moyen de créer de la richesse :

---

<sup>9</sup> Dans cette perspective, il est aussi intéressant de citer les propos suivants : « Il ne faut pas qu'au nom du développement économique, on saccage ce qu'on a. Il est certain que si j'étais président d'Alcan, je ne trouverais pas ça si grave que ça mais c'est grave ce qu'ils font alors, il faut qu'on consacre beaucoup d'effort là-dessus pour recycler ces matières toxiques et les rendre non toxiques » (G).

(Mais que pensez-vous de la croissance 0?) Il faut créer de la richesse, la croissance, c'est ce qui crée de la richesse, c'est pas le développement. Mais il y a beaucoup de façons de créer de la richesse. (La croissance crée de la richesse pour permettre le développement?) C'est ça. (B).

Très concerné par la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, le dirigeant ne fait lui non plus aucun compromis sur la croissance économique :

La solution (...) c'est d'avoir une façon de fonctionner qui, sans créer du Red tape sur la vitesse, puis un ralentissement du développement de l'économie, met des règles extrêmement strictes sur l'utilisation des ressources (L).

La perspective du dirigeant I qui reprend l'idée principale de la définition du rapport Brundtland est la seule qui renvoie spécifiquement à la visée éthique du développement durable. L'équilibre entre la nature et la croissance économique est envisagé comme un moyen pour tenir compte des besoins des générations futures dans le cadre d'un partage intergénérationnel qu'illustre bien l'image du « gâteau ». Cet équilibre est envisagé comme étant potentiellement contradictoire puisque le dirigeant oppose un développement *uniquement mercantile* à la protection de l'environnement. De plus, il laisse entrevoir la possibilité que la protection de l'environnement puisse correspondre à une limitation volontaire de l'exploitation des ressources. Par ailleurs, il est intéressant de noter le glissement qu'opère le dirigeant I à la fin de son propos en parlant non plus de développement durable mais bien d'*économie durable*. Enfin, le thème du long terme comme élément fondamental du développement durable aussi présent dans la définition du dirigeant O sera repris par la plupart des définitions de la troisième série.

### ***5.2.2 Le développement durable comme reconnaissance du paramètre environnemental***

La deuxième série de définitions interprète le développement durable comme une jonction de l'environnement et de l'économie.

#### ***Deuxième série de définitions : l'environnement et l'économie***

(C'est quoi pour vous le développement durable?) C'est justement cette harmonie, cet équilibre entre la croissance économique mais dans le cadre d'une protection globale de nos ressources, pour s'assurer qu'on gère nos ressources à la limite de leur renouvellement et qu'on ne les épouse pas comme les Commons, la tragédie des Commons. On épouse les ressources mais si tu gères ça comme il faut, tu atteins ta productivité optimale comme tes forêts, rivières... (A)

(Est ce que vous avez déjà entendu parler de développement durable?) Non, je présume que le reboisement des forêts par exemple c'est peut-être un développement durable, je ne sais pas ce que vous... (...) recréer quand on peut le faire sur la terre, ce qu'on a utilisé, c'est l'assainissement des eaux, ne pas tuer la faune quand on fait des barrages, c'est ça (C).

Je le vois comme un effort de faire comprendre aux consommateurs que c'est eux qui, à la limite, vont décider de chaque consommation (...) Qu'est ce qui va faire que l'environnement va devenir une valeur plus importante? C'est essentiellement le consommateur qui va décider, c'est parce que le consommateur va attacher de la valeur à ça ... (N).

Les définitions de cette deuxième série reposent sur deux types d'articulation entre l'économie et l'environnement : la première définition (A) reprend l'idée d'équilibre, mais en le limitant cette fois à l'économie et l'environnement; les deux autres définitions (C et N) interprètent le développement durable comme la reconnaissance d'un dimension environnementale aux décisions économiques.

Le dirigeant A définit le développement durable comme une harmonisation entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Contrairement aux définitions précédentes toutefois, cette équilibre est appréhendé dans une perspective qui demeure économique : le dirigeant parle d'une gestion permettant d'obtenir une

« productivité optimale » des forêts ou des rivières plutôt que d'une gestion éthique (I). On notera au passage la référence du dirigeant à la problématique soulevée par Hardin (1968).

Les deux autres définitions abordent la contrainte environnementale à partir des deux perspectives opposées de la production et de la consommation : la première définition (C) présente le développement durable comme une modalité écologique de production, alors qu'il dépend dans la deuxième (N) des critères de consommation. Dans ce dernier cas, l'issue écologique dépend de l'usage que le consommateur fera de sa souveraineté, usage tributaire de la place qu'a l'environnement dans son système de valeurs. Dans le cadre de cette perspective consommatoire, le dirigeant N dénonce par ailleurs l'idée que la protection de l'environnement s'accompagne nécessairement d'une baisse du niveau de vie :

Il y a toute une histoire sur le développement durable (...) d'arrêter le commerce mondial... ça, c'est basé sur l'hypothèse que pour être plus *clean*, il faut être plus pauvre (...) Il y a des extrémistes. Où j'arrête, c'est quand tu me dis que pour être plus *clean*, il faut être plus pauvre (N).

Le dirigeant N semble s'opposer ici à la perspective du dirigeant I pour qui le développement durable réfère à un partage, et donc potentiellement à une limitation justifiée par des principes éthiques en considération des générations à venir. Pourtant, il reconnaît dans un autre passage que l'exploitation actuelle des ressources est problématique du point de vue des générations futures :

Aujourd'hui, on a un niveau de vie X parce qu'on exploite plus la planète qu'avant et donc il y a un *trade off*. La question n'est pas là. La question c'est est-ce que tu es capable de faire ça et protéger les ressources pour les générations futures. Alors, comme on a tendance à être très égoïstes, ça fait que pour ceux qui ne sont pas là, c'est pas évident (N).

Ses propos laissent aussi entrevoir la reconnaissance d'une contradiction entre une qualité de vie définie en termes économiques, et une qualité de vie définie en termes écologiques :

C'est parce que le consommateur va attacher de la valeur à ça que... on est loin de ça parce que c'est souvent présenté comme étant une perte de niveau de vie ou de jouissance si tu deviens plus *clean*. Mais par exemple dans le cas de l'eau, ça serait l'inverse parce que l'eau on a pollué tellement que c'est devenu un problème où on ne peut rien (N).

### **5.2.3 Le développement durable sans référence à l'environnement**

La troisième série de définitions ne fait pas référence à la dimension environnementale du développement durable ou encore l'exclut expressément des éléments qui en constituent l'essence.

#### **Troisième série de définitions : *version hors champ***

Ça me ferait penser aux valeurs qui nous ont guidé tout le temps, soit dans notre entreprise ou dans notre intervention sociale, on fait des choses qui sont là pour longtemps, pour durer, c'est à peu près comme ça que je l'interpréterais comme expression (E).

Un développement durable, ça veut dire quelque chose qui serait accepté et qui aurait quelque chose de bénéfique pour la société parce que si c'est durable, c'est parce que les gens l'acceptent et qu'ils embarquent. (...) ça apporte quelque chose de bénéfique, de positif, ce qui fait qu'on peut en assurer la pérennité, on peut continuer, c'est parce qu'on a prouvé ce genre de développement là (F).

Ça évoque pour moi que c'est bon aujourd'hui et encore bon demain, c'est quelque chose auquel on va tenir. (...) (Et donc le développement durable pour vous c'est une question de continuité dans...) oui, comme l'hydroélectricité, on était content quand on l'a fait et on l'est toujours, ça c'est durable (D).

Nous ce qu'on fait c'est du développement durable, à part les gens qui fument de temps en temps (...) quand on passe quelque part, on ne détruit pas les cours

d'eau, on travaille en écologie. (Donc, vous définissez le développement durable comme un développement qui ne fait pas de tort à l'environnement?) Non, une entreprise qui est en santé et qui fait du travail. (Mais ça n'a pas de rapport avec l'environnement?) Non. (J).

(Est ce que vous avez déjà entendu parler de développement durable?) Une économie qui durerait tout le temps? (Qu'est ce que ça évoque pour vous comme expression ?) Ça veut dire qu'il faut trouver une façon pour qu'il n'y ait plus de récession épouvantable, une économie durable serait une économie basée sur des bases solides (...) c'est quelque chose qui va toujours bien aller (K).

Bien qu'on associe généralement le développement durable aux questions environnementales, personnellement, je vois cela d'une façon plus large. Le développement durable touche le développement durable de l'entreprise, c'est à dire sa pérennité. (...) Le développement durable concerne la recherche (...) d'un équilibre entre des décisions qui permettent d'atteindre une rentabilité à court terme et celles qui seront bénéfiques à long terme. C'est cela, une philosophie de développement durable (M).

Le développement, c'est le changement, il faut qu'ils soient prêts à changer continuellement si tu veux que ça dure, il faut que ça change. (...) durable ça veut dire pour moi changement , s'adapter continuellement , au nouvel environnement, aux nouvelles technologies, former ton monde (H).

Moins familiers avec l'expression *développement durable*, les dirigeants à qui nous avons demandé de proposer quand même une définition ont en général cherché à donner un sens précis au qualificatif *durable*. La définition de E renvoie aux activités philanthropiques de son entreprise parce qu'elles traduisent un investissement social à *long terme*. Pour F, la durabilité d'un mode de développement repose sur le fait qu'il est positif à l'échelle de la société et peut donc se maintenir. La définition de D s'apparente quelque peu à celle de F en référant à la durabilité des choix de développement. Le dirigeant K assimile le développement durable à une économie, et même à une croissance durable<sup>10</sup>. Le dirigeant M identifie pour sa part le

---

<sup>10</sup> « Vous êtes toujours mieux d'avoir une inflation de 1,5%, 2%, d'avoir une économie à 3 ou 4 % que d'en avoir une (en dents de scie) » (K).

développement durable à la pérennité de l'entreprise, laquelle repose sur un équilibre entre les décisions à court et à long termes<sup>11</sup>. Enfin, le dirigeant H associe le développement durable à l'idée de changement dans une perspective managériale d'adaptation à l'environnement et aux nouvelles technologies, et à la nécessité de former les employés.

On constate que les définitions de cette série s'inscrivent dans deux perspectives représentationnelles opposées. Dans la première, le développement durable est pensé comme une articulation entre l'économique et d'autres champs. Les définitions de E et de F renvoient à un ancrage des activités économiques dans le social et les valeurs, et même si elle demeure très sommaire, la définition de D contient tout de même une référence au social. La deuxième perspective contient au contraire des représentations qui se cantonnent au champ économique. Les définitions de K, M et H ne comportent en effet aucune articulation avec le social, les valeurs ou l'environnement, et se confinent à la sphère économique (K) ou managériale (M et H).

---

<sup>11</sup>Lors de nos entrevues test, le dirigeant TC avait mentionné, à l'instar du dirigeant M, que le développement durable pouvait signifier, *de façon plus large*, la qualité de ce qui permet de durer.

**Tableau 5.3 Synthèse des éléments de définitions du développement durable**

Série institutionnelle	Série économie et environnement	Série économie
Équilibre entre l'économie, l'environnement et le social  Formulation (B, L)  Éléments dans l'énoncé (O, G)	Équilibre entre l'économie et l'environnement  Productivité des ressources (A)	Articulation avec le social et les valeurs  Investissement social (E) Durabilité d'un développement bénéfique (F) Durabilité des choix de développement (D)
Définition Brundtland (équité intergénérationnelle)  Énoncé du principe (I)	Contrainte environnementale  Production (C) Consommation (N)	Durabilité économique et managériale  Économie durable (K) Court terme/long terme (M) Gestion adaptative (H)

De façon générale, les définitions que nous venons de présenter démontrent à notre avis un degré de pénétration non négligeable du concept de développement durable parmi les dirigeants. Le tiers d'entre eux reprennent une définition institutionnelle, et trois autres dirigeants associent l'expression à la contrainte environnementale. Il n'en reste pas moins que près de la moitié des dirigeants, dont la plupart semblaient n'avoir jamais entendu l'expression, définissent le concept sans faire référence à l'environnement ou en l'évacuant explicitement. Il est toutefois intéressant de noter qu'aucun dirigeant, qu'il la connaisse ou non, ne rejette l'expression développement durable ou la juge négativement<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Nous avons observé une attitude plus critique au moment de nos entrevues test, alors que les dirigeants ont dénoncé le fait que l'expression développement durable n'est pas claire, ou qu'elle comporte des exigences irréalistes.

Parmi l'ensemble des définitions énoncées, l'idée d'un équilibre entre l'économique et d'autres considérations dans le processus décisionnel est certainement celle qui prime. Mais cet équilibre est envisagé de manière abstraite, et avec très peu de référence aux acteurs sociaux. Les dirigeants semblent évacuer le potentiel conflictuel de l'arrimage entre l'économie et les autres champs. Par ailleurs, une rupture entre le type de développement actuel et le développement industriel semble émerger du discours de certains dirigeants pour qui les *industries polluantes* ne sont plus le symbole du progrès. Enfin, l'ensemble des définitions dénote une importante prégnance du social dans la représentation du développement durable qu'ont les dirigeants.

Si l'on tente d'organiser l'ensemble des définitions présentées par les dirigeants, il semble qu'elles se situent sur un continuum entre d'un côté un développement durable pensé comme articulation de l'économique avec d'autres champs, et de l'autre un développement durable confiné à la dimension économique. Les définitions de la première série envisagent une économie ouverte sur d'autres dimensions ayant une importance équivalente : l'environnement et le social. Dans la deuxième série, cette articulation semble dominée par le pôle économique mais suppose tout de même l'existence d'un pôle écologique devant être pris en considération. Enfin, une partie des définitions moins informées de la troisième série font émerger le social et les valeurs à travers le qualificatif durable. Mais les autres définitions de cette série confinent l'expression à la sphère économique et même managériale.

Peu explicitée à l'occasion de l'exercice de définition du développement durable, la contradiction économie/environnement soulevée par les approches économiques de l'environnement a fait l'objet de questions précises au moment de l'entrevue. L'étude des propos ainsi recueillis nous permet de mieux comprendre comment les dirigeants envisagent l'articulation entre la sphère économique et la sphère environnementale.

### 5.3 L'économie et l'environnement

Les dirigeants sont presque unanimes pour dire qu'il existe une tension entre l'économie et l'environnement (14 dirigeants sur 15). Mais ils sont simultanément d'avis qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement (9 dirigeants sur 11). La tension entre l'économie et l'environnement s'explique tout d'abord par le fait que l'environnement constitue un coût pour l'entreprise<sup>13</sup> :

On doit répondre à toutes sortes d'impératifs environnementaux très exigeants, très coûteux et parfois fort inutiles, mais il faut passer par là. Ça, ça devient un coût de production insupportable pour certains. (...) Le coût d'implantation de la réponse (à chaque type de pollution) est actuellement trop élevé (G).

Il y a des coûts additionnels, mais ça fait partie de la vie en société (E).

Quand tu dis à un gars : « Ça va coûter cinq millions pour nettoyer tes eaux avant de les envoyer », (il y a de la résistance) je pense que c'est tout à fait naturel (H).

C'est normal qu'il y ait une tension mais il faut à un moment donné que l'industrie se choque et dise aux écolos : « Écoutez, si vous voulez faire tout ça en 6 mois, trouvez l'argent » (C).

Ça va coûter cher, c'est automatique (O).

Précisons toutefois que pour le dirigeant O, la tension entre l'économie et l'environnement rend nécessaire l'intégration de l'environnement comme coût dans le

---

<sup>13</sup> Dans une entrevue test, le dirigeant TA expliquait la tension économie/environnement par le fait que la protection de l'environnement se traduit par un coût pour l'entreprise, alors que la dégradation de l'environnement correspond à un coût pour la société. Cette tension qui se traduit par une contradiction effective entre la croissance économique et la préservation de l'environnement peut être résolue dans une perspective de long terme où rentabilité sociale (environnementale) et corporative se rejoignent. De façon synthétique, on peut dire que pour ce dirigeant, la contradiction entreprise/société à laquelle

système, ce qui correspond à une perspective radicalement opposée à celle plus répandue de la protection de l'environnement envisagée à priori comme un coût.

(Existe-t-il une tension entre l'économie et l'environnement?). Définitivement. C'est pour ça qu'il faut qu'on fasse de l'environnement un coût dans le système. Autrement dit, plus tu pollues, plus tu payes (O).

Pour le dirigeant K, le coût de la protection de l'environnement serait tellement élevé qu'une protection extensive pourrait signifier un arrêt de la croissance économique :

(Est ce qu'il y a une contradiction entre la préservation de l'environnement, et la croissance économique?) Oui, d'après moi, il y en a une (...) Dans le monde de l'automobile, si on regarde les forêts, les rivières, les lacs, si on demandait à tout le monde de ne peux plus rien jeter nulle part, il y aurait beaucoup de nettoyage à faire. (Et il n'y aurait pas de croissance économique?) Mais non, c'est ça, il faudrait que toutes les industries dépensent des fortunes pour ça (K).

Plusieurs dirigeants expliquent que c'est la dynamique compétitive et la disparité des régimes de protection de l'environnement à travers le monde qui constituent le principal frein à l'intégration des coûts environnementaux par les entreprises<sup>14</sup> :

---

renvoie la question de l'environnement correspond en réalité à une contradiction court terme/long terme.

<sup>14</sup>Cet argument avait aussi été avancé par un dirigeant lors de nos entrevues test. Le dirigeant TC envisage en effet la tension comme résultat des inégalités d'exigences réglementaires de protection de l'environnement entre pays en regard de la dynamique de compétition à l'échelle mondiale : « C'est parce qu'il y a des inégalités de réglementation entre les différents pays. C'est ce qui la crée cette tension là. À partir du moment où on aurait une certaine uniformité dans la réglementation des différents pays, bien elle disparaîtrait ». Ceci a pour effet de produire *sans doute un peu* de contradiction entre la croissance économique et la préservation de l'environnement, même s'il ne devrait pas y en avoir en principe puisque, à l'instar du dirigeant TA que nous citons un peu plus loin, ce dirigeant argue que *les coûts environnementaux entraînent des coûts sociaux*. C'est donc l'inégalité des régimes de protection de l'environnement qui rend l'articulation entreprise/environnement problématique; le dirigeant TC estime en effet que les entreprises sont conscientes et veulent protéger l'environnement, mais qu'elles ne peuvent le faire en raison de la dynamique de compétition internationale qui les force à maintenir leurs coûts au plus bas « Nos entreprises canadiennes, les grandes grandes entreprises, elles sont toutes d'accord et convaincues qu'il faut protéger l'environnement. Mais il n'y a qu'un trouble : la journée qu'elles s'équipent pour protéger notre environnement, sont plus en affaires, par rapport aux entreprises d'Afrique puis d'Asie (...) Les entreprises sont prêtes à embarquer, mais elles sont confrontées à des choix terriblement difficiles de compétitivité. C'est leur coûts, c'est vraiment compliqué » (TC).

Une entreprise ne peut pas le faire (implanter une solution coûteuse) parce qu'ailleurs, elle peut (produire) sans contrainte. C'est pour ça qu'il faut arriver un jour à avoir des contraintes qui seront à caractère beaucoup plus universel (G).

Et quand tout le monde va le faire comme il faut, tout le monde va avoir les mêmes coûts, la chicane c'est de dire, lui en Chine, au Mexique, en Amérique du Sud ne le fait pas et moi je suis obligé de le faire et là je suis en compétition! Mais si tout le monde le fait, il n'y a plus de problème (H).

Mais c'est aussi la logique compétitive per se qui va à l'encontre de décisions salutaires sur le plan écologique, que celle-ci se manifeste au moment de la consommation ou dans le cadre d'une course aux investissements<sup>15</sup>.

(Vous voyez une tension entre l'économie et l'environnement?) Mais oui, très grande. (...) Regardez, nous on a une politique environnementale ici pour nos prêts hypothécaires. Sur le plan concurrentiel, c'est mauvais, les gens viennent nous voir, (...) et là (on se fait dire) : « si vous maintenez cette clause, nous on ne va pas chez vous ». Ça nous pose des problèmes concurrentiels (B).

Selon les dirigeants, la tension découle aussi de la nature de l'activité économique : celle-ci repose sur l'exploitation des ressources, produit des déchets, et fonctionne selon une logique aveugle aux considérations environnementales.

(Est-ce qu'il y a une tension entre économie et environnement?) Oui, par définition, l'économie c'est l'exploitation des ressources et il y a une partie de nos ressources qui sont non renouvelables (N).

(Est-ce qu'il y a une tension entre l'économie et l'environnement?) Il va toujours y en avoir une, quand il y a une mine et à un moment donné il y a ses rebuts... Il va tout le temps y en avoir une (H).

---

<sup>15</sup> Le dirigeant L cite l'exemple d'un gouvernement qui s'est fait élire avec un mandat de conservation de la nature, mais qui accepte d'importants investissements japonais visant la construction d'un port.

(Est ce que à votre avis il y a une tension entre l'économie et l'environnement?) Toujours, parce que l'économie pour rouler à fond en période économiquement forte, se doit d'être aveugle, pas se doit, mais fonctionne d'une façon aveugle par rapport aux conditions environnementales; ce n'est pas uniquement là dessus (...) ce qui fait qu'il y a un conflit (L).

Enfin, la tension est envisagée comme résultat de la confrontation de l'intérêt de l'entreprise avec d'autres intérêts, confrontation qui nécessite un arbitrage de la part du gouvernement, ou du gestionnaire<sup>16</sup>.

(Est ce que à votre avis il y a une tension entre l'économie et l'environnement?) Oui, l'entreprise va des fois avoir des intérêts qui peuvent être à l'encontre de son environnement. Quand on les accumule, on peut avoir un conflit d'intérêts à balancer. C'est là que le gouvernement peut jouer un rôle, s'assurer qu'on respecte les droits de chacun (E).

Il y a toujours des tensions à la limite. Comme il existe des tensions entre les intérêts des employés et les intérêts du développement des entreprises, il peut y avoir des tensions entre l'économie et l'environnement. C'est aux gestionnaires d'établir un équilibre entre les deux (M).

Paradoxalement, l'idée de tension est appréhendée de manière positive par plusieurs dirigeants, comme si elle constituait une sorte de défi à la logique économique :

Oui, il y a une tension, une tension bénéfique d'ailleurs, parce que si on se fiait juste à l'économie, l'environnement en souffrirait beaucoup (F).

Je pense que oui, et c'est important qu'il y en ait une. Il ne faut pas qu'au nom du développement économique, on saccage ce qu'on a (G).

Bien sûr, c'est normal, il y a une saine tension (C).

---

<sup>16</sup> Ces points de vue apparaissent nettement moins critiques que celui d'un dirigeants de nos entrevues test. Pour le dirigeant TB, la tension économie/environnement traduit la menace que constitue les revendications écologiques pour les entreprises jalouses de leur autonomie; s'il estime que celles-ci n'auront pourtant pas le choix d'en tenir compte, il doute néanmoins que les entreprises transnationales soient sensibles aux pressions sociales en faveur de l'environnement en raison de leur nature insaisissable qui leur donne une allure de *mafia*.

Certains dirigeants assimilent la tension économie/environnement à d'autres problématiques telles que la santé et sécurité ou les normes du travail :

C'est comme la sécurité dans nos usines, il ne faut pas qu'il y ait d'accident et il faut qu'on fasse la protection et qu'il y ait de la bonne air dans nos usines. C'était pas correct de ne pas le faire il y a 20, 30 ans et aujourd'hui on le fait et on l'a oublié. À un moment donné, il y a eu de la résistance pour les changements et ça fait partie de l'environnement; et aujourd'hui, au lieu de ton environnement fermé, c'est un ....environnement total , la terre, ça rentre dans les lignes de jeu (H).

Il y a une tension entre l'économie et le social, il y a une tension entre l'économie et la condition de vie des êtres humains... je n'ai aucune réglementation de travail, je ne veux pas de normes de travail, de salaire minimum, oui, il y a une tension. Un moment donné, tu as des normes de base comme respect des êtres humains et il y a comme un consensus qui se dégage, qui n'est pas universel, ça dépend des idéologies, des sociétés, c'est la même chose avec l'environnement, un moment donné, tu ne peux plus exploiter... (...) c'est ça finalement, chaque producteur qui prend des ressources collectives, son enrichissement est de 100% et l'appauvrissement collectif ...si tu pousses ça, tu n'as plus de ressources et tout le monde fait faillite et on meurt tous (A).

Enfin, la tension est envisagée dans une perspective de transition :

(Est ce que à votre avis il y a une tension entre l'économie et l'environnement?) Beaucoup moins grande qu'elle l'était il y a quelques années (...) Il y a moins de tension mais la tension est là, les gens sont plus conscients, ils s'en préoccupent davantage (I).

(Est ce que à votre avis il y a une tension entre l'économie et l'environnement?) Probablement qu'il y en a une. Probablement. Encore là, (...) il y a beaucoup d'exagération de langage, de façon verbale. Quand quelqu'un va dire qu'une entreprise qui est installée sur un cours d'eau quelconque et qui déverse quelque chose, les pauvres personnes qui aujourd'hui travaillent là (...) On ne peut pas passer d'une situation radicalement du jour au lendemain (...) alors que ça prenne un, deux, cinq ans pour que ... il y a toujours des transitions (J).

Le seul dirigeant qui rejette l'idée d'une tension aborde la question économie/environnement d'un point de vue de gestion publique :

J'ai toujours pensé qu'il n'y en avait pas (de tension entre l'économie et l'environnement). L'économie, c'est très voisin de l'environnement comme domaine d'expertise parce que l'économie ça touche à tout, c'est tous les processus industriels, sociaux etc. et l'environnement c'est pareil. (...) Un ministère de l'environnement ça devait être un encadrement très large, pas...un ministère de l'industrie ici, un ministère de l'environnement là, tout ce qui découle d'une pensée qui est un s'oppose à l'autre. (...) On devrait, comme le Conseil du trésors couvre l'ensemble des fonctions du gouvernement, le ministère des finances couvre l'ensemble des fonctions (...), ça devrait être pareil, l'environnement (...) les problèmes viennent du fait qu'il y en a deux, il faut qu'il y ait des dépollueurs et un pollueur. Mais ce qu'on veut, c'est pas polluer. Encore une fois, ça revient à réfléchir à ce qu'on veut, parce que si on ouvre un ministère de l'environnement, c'est parce qu'on veut des pollueurs, parce que de quoi il va s'occuper s'il n'y a pas de pollueurs. Regardez les structures pour protéger l'environnement, c'est comme mettre le problème en partant (D).

Pour ce dirigeant, c'est donc la division entre l'économie et l'environnement au niveau de la gestion publique qui est à la source d'une tension qui exacerbe les problèmes de pollution. Selon lui, la structure publique va même jusqu'à encourager des comportements pollueurs : « La structure, c'est ce qu'elle fait ». L'entreprise, explique-t-il, n'a pourtant pas l'intention de polluer :

Il n'y a personne dans l'industrie aujourd'hui qui va dire, moi je m'implante et on va essayer de finasser avec l'environnement, personne ne dit ça. Je veux tout savoir maintenant et me décider après si j'investis ou non mais je veux tout savoir au point de départ, je ne veux pas faire une affaire et me faire dire dans cinq ans que ça ne marche plus. L'investisseur d'aujourd'hui est extrêmement prudent par rapport à ça. Dire que les industriels s'opposent à l'environnement, c'est faux en partant (D).

Ce thème de l'industriel de bonne foi est repris par d'autres dirigeants :

Aujourd’hui, les géants, les dirigeants d’entreprises, il n’y a personne qui veut tuer quelqu’un, ça n’a pas de bon sens, mis à part peut-être les fabricants de cigarettes (...) Quand vous rencontrez les dirigeants des grandes entreprises manufacturières qui ont été accusées par le passé, ça n’a aucun sens, ces gens là, comme je vous dis, il n’y a personne qui veut tuer...ces entreprises là... (...) on ne peut pas passer d’une situation radicalement du jour au lendemain (...) il y a des gens qui n’étaient absolument pas au courant de qu’est ce qui est en train de se passer. Pour eux... je suis convaincu que quand vous étiez jeune, vous n’avez pas fait attention à l’environnement comme vous le faites aujourd’hui, parce que c’est une prise de conscience globale (J).

Je ne crois pas que les chefs d’entreprises soient tous des bandits (G).

Si la plupart des dirigeants sont d’accord avec l’idée d’une tension entre l’économie et l’environnement, une grande majorité d’entre eux estiment qu’il n’y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l’environnement. Plusieurs appuient leur réponse sur le contre-exemple de la Russie :

Il n’y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l’environnement. En Russie par exemple, on peut voir que la situation est une des pires, alors que dans des économies plus structurées comme aux États-Unis, on peut prendre des mesures pour protéger l’environnement. (M).

On voit ce qui se passe en Russie par exemple où ils ont développé des secteurs industrialisés qui faisaient fi des aspects environnementaux et ils en paient le prix aujourd’hui (F).

Le dirigeant M va même jusqu’à affirmer que la croissance économique est nécessaire à la protection de l’environnement :

La richesse financière permet que se développe une richesse intellectuelle à partir de laquelle émerge une sensibilisation autour des questions environnementales. En fait, on peut même dire que la croissance économique et la protection de l’environnement vont de pair. Sans croissance économique solide à l’intérieur de certains paramètres, vous n’arrivez pas à prendre des mesures de protection de l’environnement. Une entreprise en situation de survie

ne risque pas d'adopter une politique environnementale. Les meilleurs citoyens corporatifs sont d'abord rentables (M).

Le dirigeant A estime pour sa part que la protection de l'environnement doit s'accompagner d'une croissance économique car celle-ci est garante du progrès :

La croissance économique sans conscience environnementale, sans réglementation environnementale, c'est un désastre. La protection de l'environnement au détriment de toute croissance économique c'est un désastre aussi parce que la croissance... On est mieux comme société (...) Il y a 100 ans, la révolution industrielle en Grande Bretagne, les gens dans les campagnes, ils mourraient de faim et de froid, ils sont entrés dans les villes et ça a été un progrès social important. Après ça, plusieurs disaient que : « C'est épouvantable, ils sont exploités dans les usines ». C'était vrai, mais c'était un progrès. Après, on améliore ça, on trouve des choses scandaleuses mais si on fait avec... de 50 ans en 50 ans, on progresse comme société et ça prend une croissance économique pour qu'on progresse (A).

D'autres dirigeants estiment également qu'environnement et croissance économique vont de pair :

Non, il n'y en a pas, la croissance économique peut être là et dans une société qui est non polluante, d'ailleurs, il n'y a pas de croissance si c'est accompagné... on a tous des jobs aujourd'hui mais il n'y a plus d'eau potable en ville, c'est pas une affaire qu'on peut accepter, au contraire, c'est un désastre économique (D).

Si on le voit d'une façon plus philosophique et à long terme, il n'y a pas de contradiction. Je dirais même qu'il y a une nécessité (I).

Le discours le plus nuancé sur la contradiction potentielle entre la croissance économique et la protection de l'environnement provient du dirigeant O, dont les propos renvoient clairement à l'hypothèse de dématérialisation de l'économie :

(Y a-t-il une contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement?) Souvent mais ça dépend encore de quel genre de croissance

économique, on s'en va de plus en plus vers une industrie de service, si c'est une croissance par cette industrie, ça ne fait rien à l'environnement, si demain matin Montréal devient la ville où se fait tous les sites web..., on ne fera pas beaucoup de pollution, ça va être le fun, l'argent plein les poches, ça va rouler mais ça ne polluera pas et ça ne fera pas grande tension sur l'environnement tant que ça ne dépasse pas certaines limites. Par contre, si on décide d'avoir une usine de nickel, ça dépend beaucoup, je ne peux pas faire de généralités (O).

Cette dématérialisation peut s'effectuer à travers la réorientation de l'économie, ou encore par l'introduction de nouvelles technologies de production tel que l'envisage le dirigeant (G) :

Il n'y a rien qui s'objecte à ce qu'il y ait de la consommation, la consommation ou la production économique, il faut la rendre non polluante, ça c'est clair (Et c'est possible?) Si on regarde les cotations en bourse, la première entreprise (...) est une entreprise américaine qui a décomposé le pétrole dans ses différentes composantes et utilisé de l'hydrogène, et ce qui va en sortir c'est de l'eau, et leur action coûtait 120\$ la semaine dernière. Les gens croient à ça, ça existe, la capacité de faire des choses non polluantes (G).

Si l'on tente de synthétiser les propos émis par les dirigeants concernant la tension économie/environnement, il faut tout d'abord noter qu'ils l'appréhendent essentiellement du point de vue de l'entreprise plutôt que du point de vue de l'environnement, ce qui s'explique aisément par le fait que les représentations se forment notamment à travers la pratique du sujet (Jodelet, 1989). On peut ajouter que lorsqu'ils traitent d'environnement, les dirigeants situent l'entreprise au cœur d'un système où elle n'a guère de marge de manœuvre : elle doit absorber des coûts environnementaux en même temps qu'elle doit répondre aux exigences de la compétitivité. Et malgré sa bonne volonté, la disparité des régimes de protection rend le processus d'absorption des coûts difficile. L'entreprise est donc au milieu d'une tension qui découle de la nature même de l'activité économique qui suppose une

exploitation des ressources, la production de pollution et un fonctionnement autonome par rapport à son environnement.

Cette tension entre l'économie et l'environnement ne se traduit cependant pas par une contradiction fondamentale entre la logique de la croissance économique ou l'extension de la consommation et les nécessités de la préservation écologique. Les dirigeant rejettent presque à l'unanimité l'idée d'une telle contradiction, s'éloignant radicalement de la position des économistes écologiques. Les plus informés envisagent d'ailleurs l'hypothèse de la dématérialisation de l'économie, que celle-ci se manifeste à travers une réorientation des activités ou une transformation des modes de production grâce à la technologie. Comme on va le voir dans la section qui suit, la technologie constitue l'une des solutions envisagées par les dirigeants au problème de la crise écologique, mais ce n'est pas la seule. La réglementation étatique et la sensibilisation occupent une place toute aussi importante, sinon plus que le projet technologique.

## 5.4 Les solutions

Les dirigeants envisagent plusieurs solutions aux problèmes environnementaux, à l'exception du dirigeant K qui semble démissionner et s'en remet entièrement à d'autres :

(Comment pensez-vous qu'on va régler les problèmes ?) J'espère qu'ils vont trouver des recettes. Je ne sais pas mais ils vont trouver, je ne peux pas répondre à ça...(K)

Il faut aussi mentionner d'entrée de jeu que pour certains dirigeants, la solution au problème de l'environnement ne signifie pas non plus qu'il faille l'enrayer entièrement :

Même si c'est souhaitable, on ne peut viser la perfection en santé, en éducation et en environnement. Il faut ramener les choses à un juste milieu (M).

Pour plusieurs dirigeants, la technologie est un moyen sûr et fiable de solutionner les problèmes environnementaux :

(L'air et l'eau sont) des problèmes de taille mondiale auxquels il va falloir s'attaquer inévitablement et mettre tout ce qu'il faut comme ressources (...) (Comment pensez- vous qu'on va y arriver ?) Avec la technologie (...) Il est réglable, le problème de l'effet de serre. Comment? Il faut que tu enlèves le CO2 dans les cheminées (D).

La consommation ou la production économique, il faut la rendre non polluante, ça c'est clair. (Et c'est possible?). Off...Si on regarde les cotés en bourse, la première entreprise (...) est une entreprise américaine qui a décomposé le pétrole dans ses différentes composantes et utilisé de l'hydrogène et ce qui va en sortir, c'est de l'eau; et leur action coûtait 120 \$ la semaine dernière. Les gens croient à ça, la capacité de faire des choses non polluantes (G).

Dans cette perspective, le problème de l'environnement est envisagé en termes essentiellement techniques et peut être maîtrisé :

On est capable de maîtriser ça. C'est comme pour les progrès de la médecine. C'est extraordinaire; la qualité de vie aujourd'hui est de beaucoup supérieure à ce qu'elle était il y a 100 ans et les femmes ne meurent plus en couches pour faire des enfants (...) Au niveau environnement, c'est la même chose (A).

À chaque type de pollution, il y a une réponse, et cette réponse, on la connaît (G).

Plusieurs dirigeants reconnaissent néanmoins que certains problèmes écologiques dépassent nos capacités techniques et scientifiques :

Au niveau environnemental, je pense que c'est surtout ce qui va se passer en haut de nous. Sur Terre, on peut toujours s'organiser. On va trouver des solutions (...) on se débrouille toujours. Ce qui se passe en haut, on ne le sait pas. On est petit face à l'univers qui nous entoure. Je ne sais pas (F).

De plus, quelques dirigeants semblent conscients de la portée ambiguë du développement technologique<sup>17</sup>. Mais à peine l'ont-ils évoquée, qu'ils se rallient bien vite au discours d'une technologie salvatrice :

La technologie nous y met et nous en sort (du problème de l'environnement). C'est ça la différence entre les écolos et les environmentalistes. Arrêtez de dire que vous êtes contre la technologie! C'est ça le moyen de vous en sortir. Je ne sais pas ce qui arriverait si on n'avait pas la technologie pour assainir l'eau (...) dire qu'on n'aime pas les technologies, je pense qu'on devrait y penser comme il faut. On a plutôt des problèmes de technologies qu'on a pas. Pas à cause de celles qu'on a (D).

Les choses évoluent beaucoup plus vite. On ne se rend pas compte de l'impact qu'il y a dans les macro systèmes. On est des apprentis sorciers. Alors

---

<sup>17</sup> Lors de nos entrevues test, l'un des dirigeants nous avait fait part de ses inquiétudes au sujet du développement technologique et scientifique. Il affirmait, en parlant des aliments transgéniques : « Bien des gens ne savaient même pas que ça existait (...) On va tellement à une vitesse folle que...ça met en état de choc, parce que c'est comme si on ne savait pas. Est-ce dangereux ? C'est quoi les effets secondaires, c'est tout ça » (TB).

globalement, l'économie fonctionne...et on n'a pas conscience de tout (...) Ceci étant dit, je pense qu'on continue à progresser, ça ne m'angoisse pas (...) on est capable de maîtriser ça (A).

Les coûts constituent néanmoins un frein important au potentiel réparateur de la technologie :

Le coût d'implantation de la réponse (aux problèmes de pollution) est actuellement trop élevé (G).

La technologie n'est pas le seul moyen envisagé par les dirigeants pour solutionner le problème de l'environnement. En fait, à peine trois dirigeants sur quinze la mentionnent explicitement comme solution, alors que sept d'entre eux insistent sur la nécessité de se doter de normes et d'une réglementation au niveau de l'État :

Il revient à l'État de régler le problème, en fixant des politiques comme je l'ai mentionné plutôt. Ça fait partie du rôle de l'État d'établir des orientations raisonnables : que l'environnement soit une règle, un principe général (M).

Évidemment, il (le gouvernement) doit protéger l'environnement, son citoyen. Ça fait partie...si tu n'es plus capable de respirer chez vous, si les eaux sont polluées, c'est le rôle des gouvernements parce que les marchés seuls...(O).

Un moment donné, tu as des normes de base (de condition de travail) comme respect des êtres humains, et il y a comme un consensus qui se dégage, qui n'est pas universel; ça dépend des idéologies, des sociétés. C'est la même chose avec l'environnement. Un moment donné, tu ne peux plus exploiter ...chaque producteur qui prend des ressources collectives, son enrichissement est de 100 % et l'appauvrissement collectif...si tu pousses ça, tu n'as plus de ressources et tout le monde fait faillite et on meurt tous. C'est pour ça que ça prend de la réglementation (...) La croissance économique sans conscience environnementale, sans réglementation environnementale, c'est un désastre (...) A<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> Faire lien avec TA sur rentabilité corporative versus rentabilité sociale, et thématique d'internalisation des coûts.

Ce processus de réglementation se heurte cependant aux limites de la juridiction nationale :

La plus grande crainte que j'ai, c'est que l'environnement, ce n'est pas un phénomène national, mais international (O).

Or, à l'instar des solutions technologiques, la réglementation environnementale n'est viable que dans le cadre d'une uniformisation des régimes de protection à l'échelle internationale :

Et quand tout le monde va le faire comme il faut, tout le monde va avoir les mêmes coûts, la chicane c'est de dire, lui en Chine, au Mexique, en Amérique du Sud ne le fait pas et moi je suis obligé de le faire et là je suis en compétition! Mais si tout le monde le fait, il n'y a plus de problème (...) On va arriver à le faire, ça va durer 20 ans, et tout le monde va finir avec les mêmes règles. Il faut qu'ils finissent avec les mêmes règles (H).

Il ne faudra pas seulement produire à meilleur coût, mais il va falloir se donner des règles pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de pays, parce qu'ils sont absolument sans contrainte, qui vont devenir des centres de production et après ça vont devenir un cancer mondial (...)

Une entreprise ne peut pas le faire (implanter une solution coûteuse) parce qu'ailleurs, elle peut (produire) sans contrainte. C'est pour ça qu'il faut arriver un jour à avoir des contraintes qui seront à caractère beaucoup plus universel (...) La mondialisation fait en sorte que la planète devient un grand village. Alors il va falloir qu'on fasse le ménage de tout le village, pas seulement du coin où on habite. (...)

On va refaire les règles (pour arriver au développement durable), on n'a pas le choix (À travers le pouvoir politique ?) Oui, mais qui va changer de place. Ça ne sera plus le pouvoir ville par ville, province par province, mais à l'échelle mondiale (G).

Le dirigeant O envisage pour sa part l'établissement d'un système de taxes écologiques à l'échelle mondiale, lequel serait géré par un organisme du type de l'Organisation des Nations Unies :

Il y a toutes sorte de modèles que tu peux faire, mais tu pourrais charger une taxe écologique ou est-ce que c'est une question de l'ONU, en fonction de ce qu'on décide : qui pollue plus, mais qui serait payée par tout le monde et si on est le plus gros utilisateur de pétrole et on pollue l'air...et là tu prends l'argent et tu le donnes aux pays qui protègent leurs ressources. Là tu dis, le Brésil, tu ne coupes pas la forêt, on va te donner l'argent là dessus et si tu coupes, un arbre qui vient du Brésil aura plus de taxes qu'un arbre qui vient d'une autre place. Une taxe fixée de manière assez élevée pour avoir un effet incitatif : pas 80 \$ mais bien 300 \$, 300 % de taxes. il faut que ce soit redistribué par un organisme international, il faut que quelqu'un collecte et qu'il redistribue (un État international ?) on peut y arriver mais je ne pense pas. Je pense que les États devraient devenir de plus en plus petits...Ce sera un organisme comme l'ONU qui dit : « on va avoir un département de taxation sur lequel va siéger un Chinois, un Indien etc. » qui collecte l'argent et il y a un mécanisme de redistribution, c'est des milliards de dollars mais là, on va commencer à réglementer (O)

Pour ce dirigeant, il s'agit de « faire de l'environnement un coût dans le système » afin de dissoudre la tension économie environnement. Comme l'affirme le dirigeant B :

Le défi, c'est toujours la conciliation entre l'environnement et l'économie et l'économie est tellement puissante aujourd'hui...(B).

En ce qui concerne la mondialisation d'un régime de protection de l'environnement, plusieurs dirigeants reconnaissent cependant que l'extension des normes environnementales aux pays du sud peut s'avérer problématique; ils soulignent le caractère intenable d'un discours prônant la limitation du développement :

Le problème c'est que quand tu es riche, tu as l'air fou d'aller dire au pauvre qu'il n'a pas le droit d'accumuler un peu de richesses, aller dire aux Brésiliens qu'ils n'ont pas le droit d'aller couper le bois et le vendre alors que le touriste est allé couper ... (I)

Comment tu vas réussir à convaincre les Chinois qu'ils n'ont pas le droit de s'acheter une voiture parce qu'on va tous crever ? Comment tu vas convaincre les Indiens de l'Inde que c'est la même chose, ils vont manger toutes les ressources. Tu vas aller leur dire ça, ils vont dire 'on commence à sortir du trou et vous venez nous tomber sur la tête !' (O)

Par ailleurs, la réglementation va de pair avec un changement d'attitude à l'égard de l'environnement :

Il faut faire à mon avis une réglementation plus forte. Mais c'est sûr qu'au départ, c'est un problème d'attitude, parce que la réglementation n'existe pas en ce moment à cause de l'attitude; parce que les gouvernements, quand ils sont en place, veulent du développement économique parce que c'est ça qui va les faire réélire (L).

C'est pourquoi pour certains dirigeants, la solution passe par l'éducation. Combinée à la règle démocratique, cette éducation permettra à la majorité d'imposer ses exigences en matière d'environnement :

C'est tout à fait utopique, je pense que notre gros problème, c'est l'éducation individuelle, c'est les valeurs individuelles et ça m'a toujours beaucoup frappé. Il faut faire l'éducation à la citoyenneté. Une société est constituée d'individus; il faut qu'il y ait une majorité qui soit capable d'imposer des choses. Regardez par exemple la cigarette, c'est incroyable qu'en si peu de temps...ici, dans le complexe, on ne fume pas. (...) Je trouve qu'aujourd'hui les citoyens sont un peu passifs. Le gouvernement devrait faire ci, (...) mais il y a d'autres moyens de faire bouger les gens. C'est la même chose dans l'environnement. C'est un peu utopique mais, les citoyens on se plaint beaucoup...(B).

Il faut que les gens qui oeuvrent dans le domaine environnemental aient vraiment une écoute et puissent parler fort pour qu'ils soient écoutés pour justement faire des mises en garde si jamais on dépasse les bornes (...). Notre démocratie aujourd'hui fait en sorte que tous les gens ont le droit de s'exprimer, de donner leur opinion et c'est la majorité qui l'emporte (Ça va être quoi les paramètres du développement durable à votre avis ?) Plus les gens sont instruits, plus ils sont capables de faire la part des choses, ce qui est bon ou non pour eux (F).

Pour d'autres dirigeants, c'est essentiellement à travers la sensibilisation accrue des consommateurs que les comportements économiques seront amenés à évoluer.

Il y a des normes d'environnement qu'il va falloir respecter et le consommateur va l'exiger (...) il va falloir que le règlement soit utilisé, sinon les consommateurs ne les achèteront pas. Il y aura cette pression là et on commence à le voir (H).

C'est essentiellement le consommateur qui va décider (N).

Pour le dirigeant N, c'est surtout par le biais de catastrophes écologiques que l'on peut amener le consommateur à être plus sensible et à faire de meilleurs choix sur le plan environnemental :

Ce qui va aider ça, c'est les catastrophes. C'est quand il y a une catastrophe que le consommateur devient un électeur (...). Quand il y a des crises et des situations qu'on a eues à plusieurs reprises, il y a des événements sur la planète qui arrivent, qui frappent l'imagination populaire. Généralement, ces moments là les gens s'éveillent. C'est comme la santé : tant que tu n'es pas malade, tu ne t'en préoccupes pas...l'environnement c'est un peu ça (N).

En ce qui concerne la sensibilisation, plusieurs estiment qu'on a pu observer une progression sensible de la cause environnementale non seulement dans la population en général, mais également chez les entreprises :

Aujourd'hui, les jeunes, je regardais, j'ai des jeunes à la maison, ils sont certainement plus sensibilisés que nous en environnement (F)<sup>19</sup>.

Il y a eu une nette évolution des mentalités sur ces questions, tant au niveau des individus que des entreprises. (...) Le niveau de conscientisation a beaucoup augmenté. Tous y voient leur intérêt. Il y a eu énormément de progrès depuis les dernières années (M).

Dans le temps (...) personne ne parlait de ça. C'est une prise de conscience qui est en train de se faire depuis plusieurs années (J).

---

<sup>19</sup> Lors de nos entrevues test, le dirigeant TA avait émis une opinion similaire.

Que je pense que soit les mouvements de protection de l'environnement mais aussi, je crois du côté de l'entreprise, on est plus conscient et je vois par exemple, on annonce à la radio que le projet Mitsubishi et le gouvernement (...) de développer un projet dans une partie du Mexique, on l'a abandonné à cause de la protection de l'environnement parce que c'était l'endroit où se reproduisent les baleines, je pense qu'il y a quelques années, on n'en aurai pas entendu parler (...) l'idée de protéger l'environnement est plus acceptée qu'elle ne l'était (...) au début des années 70. Le développement était là mais c'était moins concentré. Je me rappelle par exemple quand (...) voulait construire son usine d'eaux lourdes et qu'il y avait différents choix, la région des Appalaches qui se battait pour avoir ce projet, aujourd'hui si jamais si tu amènes une usine d'eaux lourdes, tu la laisse construire, tu aurais un regroupement de gens non pas pour avoir l'usine mais... c'est pour ça que je vous dis dans ce sens là, il y a plus de préoccupations, l'idée de protéger l'environnement ça fait davantage partie des processus décisionnels (...) (I).

Les forêts, il y a eu des exagérations à un moment donné, des coupes en blanc mais aujourd'hui, les coupes sont peut être un peu plus sélectives et ils font attention, chose qui ne se faisait pas dans le passé (H).

Il y a eu beaucoup de progrès (K).

En terminant, on peut mentionner que l'acteur le plus fréquemment interpellé par les dirigeants pour solutionner le problème de l'environnement est sans aucun doute le gouvernement (huit dirigeants). Néanmoins, le citoyen occupe aussi une place non négligeable (cinq dirigeants) suivi de près par les entreprises (quatre dirigeants) et enfin par le consommateur (deux dirigeants).

**Tableau 5.4****Solution au problème de l'environnement : mesures et acteurs privilégiés<sup>20</sup>**

<b>Dirigeants</b>	<b>Mesures privilégiées</b>	<b>Acteurs privilégiés</b>
<b>A</b>	Science et technologie Réglementation	Société Entreprises États
<b>B</b>	Démocratie Sensibilisation Réglementation.	États Citoyens
<b>D</b>	Science et technologie	
<b>F</b>	Démocratie Sensibilisation	Spécialistes Citoyens
<b>G</b>	Science et technologie Réglementation	Citoyens Entreprises États
<b>H</b>	Réglementation	Consommateur
<b>J</b>	Sensibilisation	Citoyens État Entreprises
<b>K</b>		État
<b>L</b>	Réglementation Sensibilisation	État Citoyens
<b>M</b>		État Entreprises
<b>N</b>	Sensibilisation	Consommateur
<b>O</b>	Réglementation Taxes	États Organisations internationales

<sup>20</sup> Synthèse des propos des douze dirigeants qui se sont prononcés sur la question (C, E et I ne se sont pas prononcés).

En résumé, on peut affirmer que les dirigeants envisagent la solution du problème de l'environnement d'abord et avant tout dans une perspective de gestion publique<sup>21</sup>. Celle-ci pose un défi de taille en raison de l'échelle internationale des problèmes environnementaux et de la dynamique de compétitivité qui agit comme un frein sur l'amélioration de la performance environnementale des pays industrialisés. Si bien qu'un régime de protection de l'environnement strict ne saurait être pensé et mis en oeuvre qu'à l'échelle internationale. Cependant, les dirigeants semblent conscients des implications d'un discours écologiste à l'égard des aspirations économiques des pays du sud.

Le deuxième élément de solution semble être la sensibilisation, qui se traduit par des exigences écologiques soit de la part du citoyen à travers le processus démocratique et l'État, soit de la part du consommateur vis à vis des entreprises et de la production économique en général. La plupart des dirigeants notent d'ailleurs que celle-ci s'est grandement accrue au cours des dernières années, ce qu'ils perçoivent comme un progrès.

Enfin, la technologie est explicitement évoquée comme solution par trois dirigeants, bien qu'on puisse déduire qu'elle est présente chez un plus grand nombre de

<sup>21</sup> Signalons que nos entrevues test nous avaient permis d'entrevoir les différentes perspectives de solutions des dirigeants de notre échantillon. Le dirigeant TC envisageait la question dans une perspective de gestion internationale proche de celle préconisée par O : « Je le vois (comment solutionner le problème) par des organismes supra-nationaux, comme les Nations Unies et plein d'organismes comme celui-là. Je ne vois pas d'autres alternatives parce que l'environnement, ça n'a pas de frontières » (TC). Pour les dirigeants TA et TB, il s'agit d'avantage d'une question de gestion publique, de sensibilisation et de dialogue entre les acteurs sociaux. Par ailleurs, les solutions doivent être pensées en tenant compte de différents paramètres : le caractère international de la question environnementale pour le dirigeant TC ou la capacité d'adaptation des entreprises pour le dirigeant TA. Quant aux modalités de gestion de ces solutions, elles passent par la mise en place d'organismes supranationaux chez TC, et doivent être non coûteuses selon TA. Pour le dirigeant TB, il s'agit essentiellement d'une intégration nécessaire des préoccupations environnementales envisagée comme obligation de moyen mais pas nécessairement comme obligation de résultat, ce qui se rapproche de la position adoptée par le dirigeant M à l'effet que l'on ne cherche pas à régler parfaitement le problème de l'environnement, mais plutôt à atteindre un juste milieu : « Ça ne veut pas dire qu'ils réparent ce qu'il vont faire mais ... ils en tiennent compte » (TB).

dirigeants. Si le caractère problématique du développement technologique est généralement reconnu, les dirigeants semblent néanmoins convaincus de son potentiel comme solution durable et définitive au problème de l'environnement. Le seul frein se situe là encore dans la disparité des régimes de protection environnementale à travers le monde, lequel empêche les entreprises d'investir dans les technologies dépolluantes en raison des exigences de compétitivité qui créent une pression à la baisse sur les coûts.

Dans la section qui suit, nous tenterons de voir si les représentations écologiques des dirigeants que nous avons cherché à décrire de la manière la plus exhaustive possible nous permettent de confirmer nos deux premières hypothèses de recherche.

## 5.5 L'environnement et le développement durable comme enjeux historiques

### 5.5.1 *La problématique environnementale comme élément de l'historicité*

Notre première hypothèse est à l'effet que la problématique environnementale constitue un champ au sens tourainien du terme, c'est à dire qu'elle est devenue un élément de l'historicité. À ce titre, elle constitue un enjeu objectif pour l'élite économique qui ne la perçoit plus comme le simple apanage idéologique des mouvements écologistes.

Comme nous l'indiquions dans un chapitre précédent, les propositions d'Eder à l'effet que la problématique environnementale n'appartient plus en propre au mouvement écologiste mais fait maintenant l'objet de discours de la part d'autres acteurs sociaux viennent déjà conforter une partie de notre hypothèse (Eder, 1993). Les analyses de Duclos vont dans le même sens (Duclos, 1991). Selon lui, l'entrée des industriels dans le discours sur l'environnement date de la fin des années 1980 :

Le changement décisif se situe, grossso modo, au lancement de la campagne « planète en danger », orchestrée mondialement à partir du numéro du Time Magazine de janvier 1989 (Duclos, 1991, p. 25).

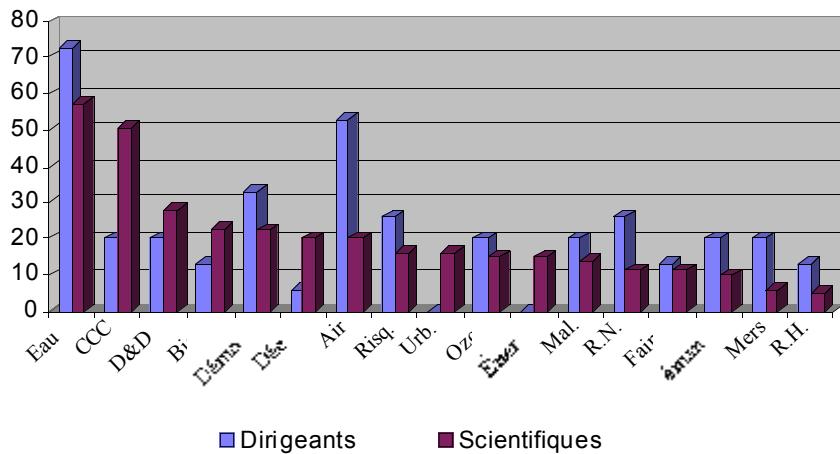
D'autre part, le modèle proposé par Sklair de même que les travaux de Perron et Vaillancourt viennent plus globalement encore confirmer notre première hypothèse en illustrant non seulement l'objectivité de l'enjeu écologique mais aussi comment les conflits se structurent autour de lui; Perron et Vaillancourt démontrent en effet qu'il existe un consensus autour de la reconnaissance du problème écologique, mais une divergence sur les mesures à prendre (Perron et Vaillancourt, 2000; Sklair, 1994).

Si l'on s'attarde maintenant à notre corpus, on peut aisément constater que la problématique environnementale constitue bel et bien un enjeu objectif pour nos dirigeants. Comme nous l'avons vu, pas moins des deux tiers de notre échantillon reconnaissent que la dégradation de l'environnement constitue un problème que le tiers d'entre eux qualifient de grave. Quant aux trois dirigeants qui nient l'existence d'un problème, ils reconnaissent pourtant que dans plusieurs pays, la question demeure problématique et que « certains segments sont encore mal gérés » (C). Prises seules, ces déclarations ne sont toutefois pas suffisantes pour affirmer que le problème environnemental constitue bel et bien un enjeu objectif pour l'élite économique; encore faut-il voir si les dirigeants sont en mesure de définir de quoi il s'agit. Or, nous avons vu que bien que leur connaissance demeure superficielle, les dirigeants sont en mesure d'identifier une variété appréciable de problématiques environnementales qui se compare honorablement avec la liste des problèmes identifiés par les deux cents scientifiques de 50 pays interrogés dans le cadre d'une étude menée par le *Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement du conseil international pour la science* (UNEP, 1999, p. 13).

La majorité des trente-six problèmes identifiés par les scientifiques le sont également par les dirigeants (qui en identifient vingt-six), malgré deux grandes oubliées : l'énergie et l'urbanisation. La plus grande disparité de perceptions se situe au niveau de l'air et des changements climatiques : cinquante et un pour cent des scientifiques identifient les changements climatiques comme problématique contre seulement vingt pour cent chez les dirigeants. Par contre, ces derniers évoquent davantage le problème de l'air : cinquante trois pour cent contre vingt pour cent chez les scientifiques.

### Schéma 5.2

#### Liste comparative des problèmes environnementaux cités par les dirigeants et les scientifiques<sup>22</sup>



On peut aussi constater que les problèmes identifiés par les dirigeants recoupent largement les problèmes ciblés par la culture idéologique écologiste (Sklair, 1994). À l'exception de la détérioration des sols et de l'autonomie indigène, tous les problèmes sont reconnus par les dirigeants, même si c'est parfois dans une faible proportion : atmosphère, eau, biodiversité, déforestation, risques chimiques. À l'instar de Duclos, nous pouvons donc conclure que les dirigeants reconnaissent le problème de la dégradation de l'environnement<sup>23</sup>.

À cette reconnaissance des problèmes environnementaux s'ajoute l'ouverture manifeste des dirigeants au concept de développement durable sur laquelle nous

<sup>22</sup> Les problèmes identifiés par les scientifiques ont été obtenus par une consultation auprès de 200 scientifiques provenant de 50 pays (UNEP, 1999, p. 13).

<sup>23</sup> Celui-ci qui affirme : « l'attitude la plus fréquemment rencontrée m'a semblé être l'acceptation d'une réalité politique désormais incontournable du thème de l'environnement » (Duclos, 1991, p. 51)

reviendrons un peu plus loin. Celle-ci témoigne d'une pénétration notable des thèmes écologistes parmi l'élite économique, dont le corpus fournit maints autres exemples : la référence à la tragédie des biens communs de Hardin (A), la distinction entre le développement et la croissance (B), la dématérialisation de la croissance et les taxes écologiques (O). Le dirigeant O reprend même des thèses bio-économistes entendues lors d'une conversation pour illustrer sa position à l'égard de la problématique environnementale<sup>24</sup> :

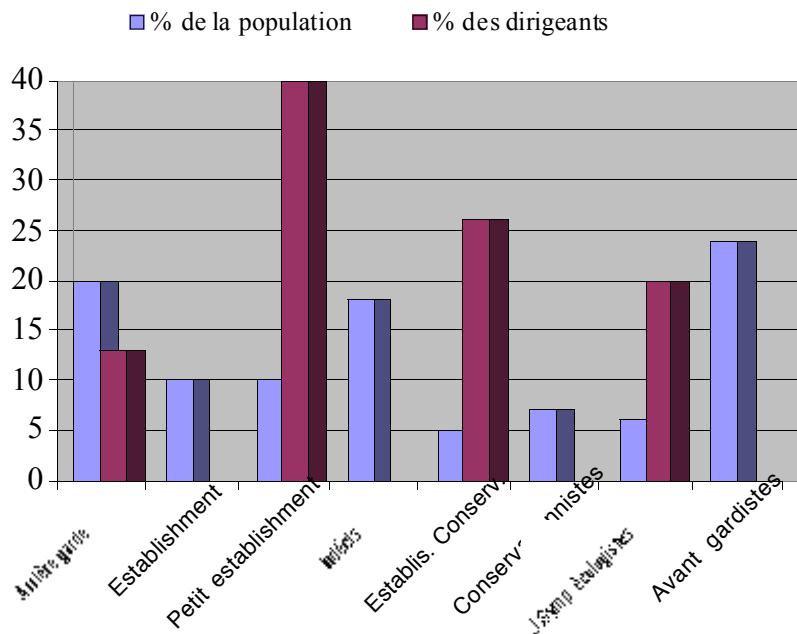
Une fois, il y avait un gars qui lisait son journal à côté de moi, et il me dit : « C'est effrayant, ils vont tous nous faire mourir! ». Il dit que la nourriture que vous mangez...vous dépensez plus d'énergie à l'amener pour la manger que toute la quantité énergétique qu'elle vaut. Donc, au bout de la ligne, en énergie rien ne se perd ici, tu prends plus d'énergie à produire la nourriture que tu manges que la valeur énergétique que ça vaut. (...) Je voyais ce gars, un espèce de malade, il avait tout calculé, c'est peut-être un gars qui avait un PhD. Je n'aurais jamais vu le monde de même. Il vient d'où ce pois là, ce kiwi d'Australie qui est dans mon assiette, qui a voyagé par avion, qui s'est fait ramasser par un tracteur, qui a tant d'énergie, ça a pris trois fois la quantité d'énergie pour le mettre dans ma bouche. Ça ne marche pas. Tant que ça va être ça, ça ne peut pas marcher, si c'est négatif tout le temps, that's it. Je ne sais pas quand ça va arriver (O).

---

<sup>24</sup> La bioéconomie et la « socioéconomie » : domaine de l'économie de l'environnement qui étudie les flux d'énergie et de matières.

Schéma 5.3

**Segmentation comparée des dirigeants et de la population selon la typologie de Milbraith<sup>25</sup>**



Par ailleurs, constater qu'à titre d'acteur social, les dirigeants reconnaissent la problématique environnementale n'élude pas pour autant le fait qu'il existe d'importants écarts de perception entre eux, comme nous croyons l'avoir bien illustré dans le chapitre précédent. À partir de la typologie de Milbraith (1984), on reconnaît des représentants de quatre groupes au sein de notre échantillon : l'arrière garde (C, J), le petit establishment (E, H, I, K, M, N), l'establishment conservationniste (A, D, F, G) et les jeunes sympathisants écologistes (B, L, O)<sup>26</sup>. Notre échantillon vient par

<sup>25</sup> Les dirigeants étant tous contre l'idée de limites à la croissance, aucun ne figure dans les catégories establishment, indécis, conservationnistes et avant-gardistes dont un des critères est la reconnaissance de limites à la croissance économique.

<sup>26</sup> Notre classification ne correspond pas tout à fait à la catégorisation de Milbraith puisque celui-ci oppose la technologie avec les changements structurels, alors que nous opposons de notre côté l'intervention et la non-intervention de l'État. Il était néanmoins possible de faire certains rapprochements avec les données dont nous disposions.

ailleurs confirmer qu'il n'y a pas de gens d'affaires parmi les avant gardistes. On peut néanmoins conclure qu'à titre d'acteur social, les dirigeants reconnaissent bel et bien la dégradation de l'environnement comme un enjeu objectif et non idéologique. En effet, mis à part quelques remarques isolées, les dirigeants évoquent la question écologique indépendamment des écologistes et ne l'interprètent pas comme un discours qui leur soit exclusif, bien au contraire.

L'éveil des dirigeants à la question environnementale ne correspond donc pas à une appropriation des thèses écologistes; leur entrée dans le champ de l'environnement est modelée par leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social. En d'autres termes, si les dirigeants se sont peu à peu ralliés à l'idée d'un enjeu écologique, ils ont simultanément développé une vision et un discours qui leur est propre. Il est donc pertinent d'explorer le mode d'entrée particulier à travers lequel les gens d'affaires entrent dans ce champ pour eux inédit. Comme l'affirme Duclos :

Ayant montré que les incidences d'une sensibilisation aux questions d'environnement sont désormais fortement justifiées en termes d'effets indéniables et de remodelages structurels, nous allons voir maintenant que la *reconnaissance* et *l'acceptation* de cette réalité sont deux choses assez distinctes, et que ce qui est perçu d'un côté peut être de l'autre oblitéré, refusé, déplacé ou dénié, notamment quand on s'aventure dans le domaine de la recherche des causes, et par conséquent des responsabilités et de leur partage. Il se développe alors un discours (...) révélateur de la façon dont les industriels se perçoivent (...) comme membre d'une communauté humaine conflictuelle (Duclos, 1991, p. 57).

Comme nous l'expliquions un peu plus tôt, la reconstruction de l'objet nécessitée par la finalité pratique de la représentation entraîne des phénomènes de décalages avec le référent<sup>27</sup>. La représentation résulte donc d'un processus de

---

<sup>27</sup> Voir chapitre 4.

connaissance/méconnaissance liée non seulement à la pratique, mais aussi à la position de l'acteur dans le système social et économique. En conséquence, les dirigeants entrent dans le champ de l'environnement sur le mode de leurs intérêts et leur représentation de l'enjeu écologique est sujette à un processus de focalisation tout autant qu'elle doit répondre à une logique d'inférence. Comme l'expliquent Dumas et Gendron, les problèmes identifiés et les solutions proposées sont révélatrices des modalités d'appropriation de la problématique environnementale par les acteurs sociaux et du processus par lequel ils en font une réalité objective (Dumas et Gendron, 1991, p. 166).

À la suggestion de Duclos, on peut tout d'abord se pencher sur les causes pour saisir une part de la spécificité du discours environnemental des dirigeants. Comme nous l'avons vu, les dirigeants insistent sur le phénomène de surpopulation : selon eux, la planète ne peut fournir assez de ressources pour répondre à une population sans cesse croissante, et dont les besoins excèdent déjà le taux de renouvellement des ressources. En insistant sur ce phénomène, les dirigeants ciblent bien entendu les pays du sud comme principaux responsables des déséquilibres qui menacent la planète. Ils font ainsi porter à un autre, souvent lointain (Inde, Chine), la responsabilité de la dégradation de l'environnement.

Outre l'épuisement des ressources induit par leur surpopulation, les pays émergents sont aussi accusés d'être les plus importants pollueurs : « le grand danger qui guette la planète, c'est les pays émergents d'Afrique et autres, ils ont peu ou pas de règles » (G). Les anciens pays communistes sont également une cible privilégiée pour les dirigeants :

En Russie par exemple, on peut voir que la situation est une des pires (M).

On voit ce qui se passe en Russie où ils ont développé des secteurs industrialisés qui faisaient fi des aspects environnementaux et ils en paient le prix aujourd’hui (F).

Le problème majeur que je vois dans l’environnement, c’est bien plus ce qui s’est passé dans les pays communistes (H)<sup>28</sup>

On voit donc que les dirigeants ont tendance à déplacer les causes du problème écologique hors de leur territoire, du système socio-économique auquel ils appartiennent et même de leur champ d’activités. Il est particulièrement intéressant de noter que chez les dirigeants, le schéma de consommation n’est jamais remis en question, ou est même écarté comme une mauvaise formulation du problème écologique : « Où j’arrête, c’est quand tu me dis que pour être plus clean, il faut être plus pauvre » (N). Par ailleurs, l’extension du schéma de consommation aux pays du sud apparaît comme une contradiction insoluble : « Comment tu vas convaincre les Chinois qu’ils n’ont pas le droit de s’acheter une voiture parce qu’on va tous crever » (O). En fait, c’est le caractère incontestable des prétentions du sud à la consommation qui rend la surpopulation problématique pour les dirigeants, et ce en dépit de leur poids écologique actuel. Il s’agit là d’un cas manifeste de supplémentation et de défaillance dans le processus d’élaboration des représentations écologiques.

Les autres causes font aussi porter à des tiers la responsabilité du problème environnemental : les gouvernements ou les consommateurs. Les dirigeants dénoncent la mauvaise gestion publique : les différents corps publics se disputent sur des questions de juridiction au lieu de s’attaquer sérieusement aux problèmes. Les dirigeants s’en prennent aussi au consommateur qui, par ses choix, empêche l’entreprise de faire de l’environnement une qualité prioritaire dans ses produits. Enfin, dans un autre ordre d’idée, les dirigeants expliquent le problème de

---

<sup>28</sup> Voir aussi les propos des dirigeants C et G.

l'environnement par le déclin du pouvoir des États nationaux qui ne peuvent plus s'attaquer au problème en raison des exigences posées par les marchés financiers.

Ceci nous amène à étudier les solutions proposées par les dirigeants. Bien que l'État soit reconnu par la plupart d'entre eux comme un acteur clef dans la gestion du problème écologique, ceux-ci insistent sur le fait que l'impératif de la compétitivité lui interdit d'imposer des exigences trop lourdes à des entreprises sur lesquelles repose la richesse économique du pays. Malgré sa bonne volonté (D, G, J), l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre considérablement limitée par les exigences de la compétitivité internationale. Encore une fois, c'est parce qu'elles sont en concurrence avec entreprises opérant dans des pays sans contrainte susceptibles de devenir *de véritables cancers mondiaux* que les entreprises occidentales ne peuvent supporter une réglementation plus stricte ou encore les coûts élevés d'une technologie éprouvée sur le plan écologique. Si bien que même s'ils critiquent le déplacement du pouvoir hors des mains de l'État national (B, I), les dirigeants argumentent que c'est au niveau international que pourra s'instituer un régime de protection environnemental véritablement efficace. Juxtaposé à la dynamique de compétitivité internationale qu'exacerbe la mondialisation, le caractère international de la pollution vient donc consacrer l'impuissance de l'État national en rendant nécessaire le transfert de la réglementation écologique à des autorités internationales, même si celles-ci sont encore virtuelles.

Ce scénario annihile la participation active de l'entreprise au problème de l'environnement et justifie la modération de l'État dans les exigences écologiques qu'il lui impose sur le territoire national. À ce chapitre, l'entreprise affiche encore une fois un rôle passif puisqu'elle ne fait que répondre aux besoins d'un consommateur qui ne valorise pas assez l'environnement (N). On peut pallier à ce problème grâce à la sensibilisation et à l'éducation, autre solution identifiée par les dirigeants. Celle-ci

produit ses effets autant à travers les nouvelles exigences des consommateurs vis à vis des pouvoirs publics que par le biais d'une transformation des critères d'achat des consommateurs.

Enfin, la technologie est présentée comme une solution fiable et durable permettant de réduire l'impact de la production et de la consommation sur l'environnement. En d'autres termes, les dirigeants assument que la technologie est une stratégie efficace pour diminuer l'intensité écologique du système économique et concrétiser sa dématérialisation.

L'étude des causes, mais aussi des solutions proposées par les dirigeants aux problèmes écologiques permettent sans contredit de saisir la particularité du discours dirigeant sur l'environnement et les éléments plus précis sur lesquels il se distingue des autres discours dans la société.

En conclusion, on peut affirmer que la problématique environnementale correspond bel et bien à un élément du champ de l'historicité dans la mesure où elle est reconnue comme un enjeu objectif par les dirigeants. Ceux-ci la dissocient des écologistes qui ne peuvent plus revendiquer l'exclusivité de la thématique environnementale (Eder, 1993). Par ailleurs, ce discours environnemental porte la marque des dirigeants qui reconstruisent et interprètent la problématique environnementale à partir de leur position en tant qu'acteur social, mais s'expriment aussi à travers elle (Jodelet, 1989, p. 43).

### ***5.5.2 Le développement durable comme nouveau paradigme sociétal***

Notre deuxième hypothèse est à l'effet que le paradigme sociétal industriel est en train de se déplacer vers un nouveau paradigme s'articulant autour de la notion de développement durable et fondé sur une conception inédite du progrès. Elle nécessite de voir dans un premier temps dans quelle mesure la vision des dirigeants est en rupture avec l'ancienne idéologie industrielle et jusqu'à quel point cette conception émergente intègre les paramètres du développement durable.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le paradigme industriel repose sur une triple conception du progrès : la science est prédominante; le progrès social se traduit en termes de consommation; l'État joue un rôle régulateur de premier plan (Lipietz, 1989; 1989a). Dans le cadre du paradigme fordiste, le progrès technique et la croissance économique ont pour objectif d'assurer la croissance de la consommation et le plein emploi. On assiste donc à une confusion des bien-être définit en termes social et économique. Sur le plan plus particulier de la problématique environnementale, le paradigme industriel repose sur trois dogmes : le caractère inépuisable des ressources, la nécessité de la croissance, les capacités illimitées de la science et la technologie (Waaub, 1991, p. 50).

L'analyse du discours des dirigeants permet de déceler un premier point de rupture à travers lequel est remise en question la capacité du développement économique d'être à lui seul garant du bien-être. L'irruption de la dimension écologique des conditions de vie vient dissocier le développement économique d'un bien-être défini en terme social alors que les deux sont étroitement confondus dans le paradigme industriel. À la lecture de notre corpus, force est de constater que les dirigeants reconnaissent désormais les dangers d'un développement économique laissé à lui-même en raison de ses conséquences sur l'environnement. En faisant poindre la contradiction entourant la

définition du niveau de vie dans sa dimension consumériste et écologique (N), les dirigeants reconnaissent aussi que le bien-être ne se défini plus uniquement en termes économiques. Le paramètre écologique apparaît dès lors comme une contrainte légitime et justifiée ... :

Si on se fiait juste à l'économie, l'environnement en souffrirait beaucoup (F).

C'est là que le gouvernement peut jouer un rôle, s'assurer qu'on respecte les droits de chacun (E).

Il peut y avoir des tensions entre l'économie et l'environnement. C'est au gestionnaire d'établir un équilibre entre les deux (M).

Si tu n'es plus capable de respirer chez vous, si les eaux sont polluées, c'est le rôle des gouvernements parce que les marchés seuls...(O).

... qui se traduit par un balisage nécessaire du développement économique ... :

Il ne faut pas qu'au nom du développement économique, on saccage ce qu'on a (G).

S'assurer qu'on gère nos ressources dans les limites de leurs renouvellement et qu'on ne les épuise pas (A).

Quand le développement est fait sur une base uniquement mercantile, on ne protège pas assez l'environnement (I).

Si vous dites qu'on a des industries qui sont polluantes et qu'on laisse aller, non, il faut vraiment des balises. Des paramètres qui font en sorte que non (F).

...de même que par une prise en compte des générations futures dans le cadre d'une planification à long terme :

(Est-ce qu'il y a une solution ?) Ben oui (...) regarder les problèmes, penser toujours sur une période minimum de 25 à 100 ans...La solution à la tension, c'est ça (L).

Faire en sorte que tu n'épuises pas tes richesses au point où les générations à venir n'auront plus de bois, de pétrole (I).

La question c'est est-ce que tu es capable de faire ça (avoir un niveau de vie X) et protéger tes ressources pour les générations futures (N).

Ces deux dernières séries de citations illustrent l'incursion du long terme dans la pensée des dirigeants de même que la reconnaissance de limites écologiques, ce qui correspond bel et bien à une rupture avec le paradigme industriel tel que défini par Waaub (1991). Bien que dans une moindre mesure, on dénote aussi une certaine relativisation des bienfaits du développement économique non seulement en raison de ses conséquences écologiques mais également par la reconnaissance d'une dichotomie entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. Explicitée surtout lors d'une entrevue test (TA), cette dichotomie sonne le glas de l'adage bien connu statuant que ce qui est bon pour GM est bon pour les Etats-Unis.

Un autre point de rupture peut-être moins évident se situe au niveau d'une transformation de l'image du progrès qu'illustrent les propos de certains dirigeants :

Il faut progresser, mais dans le bon sens. Si aujourd'hui on est capable de faire des montres avec un ordinateur dessus, je pense que c'est le progrès, ça aide à la qualité de vie des gens (...) mais si vous dites qu'on a des industries qui sont polluantes (...) non (F).

On s'en va de plus en plus vers une industrie de services (...). Si demain matin, Montréal devient la ville où se font tous les sites web..., on ne fera pas beaucoup de pollution, ça va être le fun, l'argent plein les poches, ça va rouler mais ça ne polluera pas et ça ne fera pas de grande tension sur l'environnement (...). Par contre, si on décide d'avoir une usine de Nickel (...). Les gens disent qu'il faut avoir des usines, des industries qui vont faire du développement à long terme. Ça n'existe plus (O).

On dénote ici un véritable clivage entre le développement de la nouvelle économie et les industries polluantes dont on cherche à se distancer, ce dont témoigne l'aparté du dirigeant G :

Il est certain que si j'étais président d'Alcan, je ne trouverais pas ça si grave que ça (de saccager l'environnement) mais c'est grave ce qu'ils font (G).

Enfin, même si l'ambiguïté du développement scientifique est à peine évoquée, sa simple mention illustre à notre point de vue l'amorce d'une transformation du rapport à la science qui pourrait se voir de moins en moins idéalisée à l'avenir.

En regard de ce qui précède, on peut avancer qu'il existe des points de rupture entre la vision actuelle des dirigeants et le paradigme de développement industriel qui laissent penser qu'un nouveau paradigme de développement est bel et bien en émergence. En s'attardant au deuxième volet de notre hypothèse, on verra néanmoins que ces points de rupture n'évacuent pas certaines continuités profondes ancrées dans la pensée dirigeante, et dont la croissance économique constitue l'exemple le plus patent.

Le deuxième volet de notre hypothèse consiste à voir dans quelle mesure la nouvelle vision des dirigeants correspond à un paradigme de développement durable et en reprend les principes directeurs. Comme nous l'avons déjà mentionné, le développement durable est défini comme un développement permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Brundtland, 1987), et qui tient compte des dimensions écologique, économique et sociale du développement durable (UICN, 1980).

Nous avons déjà fait état des définitions que les dirigeants proposent du développement durable. Parmi celles-ci, cinq s'apparentent aux définitions institutionnelles, tandis que trois autres réfèrent à la contrainte environnementale. Bien

que fort éloignées des définitions admises du développement durable, trois définitions traduisent une articulation avec les valeurs ou le social. Enfin, seulement trois dernières définitions se confinent à la sphère économique et managériale. Considérant la relative ouverture dont semblent témoigner les dirigeants à l'égard de l'expression développement durable qui est unanimement bien accueillie même lorsqu'elle n'est pas connue<sup>29</sup>, on serait tenté de conclure à une pénétration non équivoque, même si encore limitée, du paradigme de développement durable dans notre échantillon. Mais une telle conclusion en regard du deuxième volet de notre hypothèse fait l'impasse sur les aspects les plus riches au plan analytique de la relation qu'entretient l'élite économique avec le concept de développement durable.

Pour saisir ces éléments, il importe de rappeler que malgré ses définitions communément admises, le développement durable fait l'objet de multiples interprétations dont la diversité et les contradictions croissent au fur et à mesure qu'on en transpose les grands principes dans le cadre concret des processus décisionnels. Comme l'explique Daly, l'ambiguïté des implications concrètes du développement durable n'est certainement pas étrangère à l'adhésion qu'il suscite auprès d'un large spectre d'acteurs sociaux (Daly, 1990). La principale contradiction que nous avons déjà évoquée au chapitre 1 concerne le traitement de la croissance économique. Des auteurs comme Daly ou Waaub dissocient la croissance du développement au point où la croissance est perçue comme étant antinomique au développement. D'autres auteurs interprètent le développement durable comme une croissance où seraient internalisés les coûts sociaux et environnementaux (Pearce, 1976). Une troisième conception confond simplement le développement et la

---

<sup>29</sup> La seule réaction ambivalente suscitée par l'expression provient de l'entrevue test avec le dirigeant TA pour qui le développement durable est un concept qui manque de clarté et qui est utilisé « par des gens qui ne savent pas de quoi ils parlent ». Le dirigeant O fait aussi remarquer que l'expression est galvaudée par les politiciens.

croissance dans une perspective qui s'approche de l'école macro-économique néoclassique (voir chapitre 1).

Ces interprétations contradictoires illustrent que bien que proposée en premier lieu par des écologistes, l'expression *développement durable* a été en quelque sorte promue au rang d'enjeu objectif sur lequel s'accordent les acteurs sociaux. Mais le conflits entre les écologistes et les industriels ne s'est pas dissout pour autant; il s'est simplement déplacé au niveau de l'interprétation à donner à ce grand objectif général et la problématique environnementale qui en constitue un élément clef.

Comme l'explique Duclos, c'est en grande partie « dans le domaine de la recherche des causes, et par conséquent des responsabilités et de leur partage » que s'exprime la conflictualité du positionnement écologique des dirigeants par rapport à celui du mouvement environnemental (Duclos, 1991, p. 57). Pour saisir cette conflictualité, il importe de mettre le discours des dirigeants en perspective avec les points saillants de l'argumentaire écologiste québécois que l'on peut aisément retracer dans le discours des médias écologistes (Dumas et Gendron, 1991).

Pour les écologistes, le problème global de l'environnement s'articule autour du gaspillage des ressources et des inégalités Nord-Sud (Dumas et Gendron, 1991, p. 166). Il présente un diagnostic on ne peut plus contrasté avec celui que les dirigeants proposent de la crise. Ceux-ci dénoncent en effet le phénomène de surpopulation, sans égard aux poids écologiques respectifs des populations du Nord et du Sud. L'épuisement des ressources est attribué aux pays surpeuplés du sud sans aucune référence aux taux de consommation per capita ni aux transferts de denrées et de matières premières vers le Nord auxquels donnent lieu les productions exclusivement axées vers l'exportation.

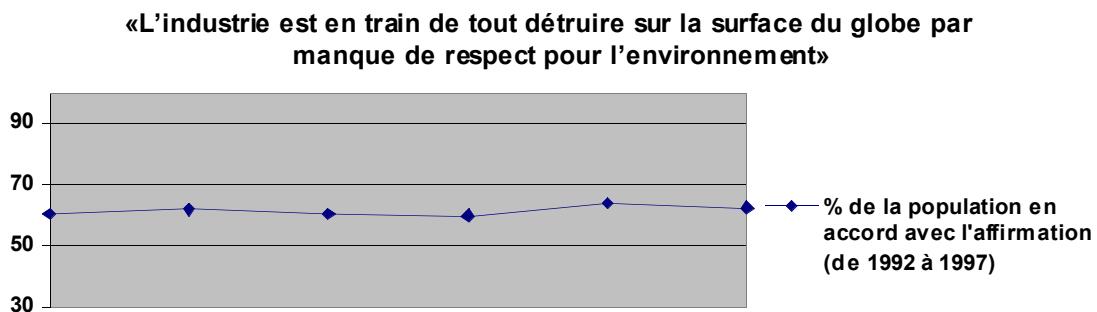
L’impasse des dirigeants sur la question de la consommation est en radicale contradiction avec la pensée écologiste dont le noyau comporte un argumentaire profondément anti-consomériste<sup>30</sup>. Pour les écologistes, le gaspillage des ressources, la pollution et la production de déchets sont directement liés au phénomène de la surconsommation : « La pollution et les déchets constituent des sous-produits de l’industrialisation dont l’origine est la surconsommation. Voilà une idée universelle » (Dumas et Gendron, 1991, p. 166). Les écologistes prônent donc une *simplicité volontaire* qui n’a guère de sens pour la pensée dirigeante (Mongeau, 1998).

En dénonçant le phénomène de surpopulation, les dirigeants identifient aussi des responsables aux antipodes de ceux que ciblent les écologistes pour qui « nous sommes tous responsables » (Dumas et Gendron, 1991, p. 167) et qui pointent du doigt : « les gouvernements et les industries qui ne bougent pas » (Idem, 1991, p. 166). Et alors que les dirigeants dénoncent les pays du sud ou les pays communistes, les récriminations écologistes sont profondément ancrées dans le monde occidental dont leurs auteurs sont issus. Par ailleurs, on ne peut s’empêcher de noter le silence des dirigeants sur le rôle de l’entreprise dans la dégradation de l’environnement alors que depuis plusieurs décennies, celle-ci est perçue comme la principale responsable par plus de soixante pour cent de la population.

---

<sup>30</sup> Au sujet de ce courant anti-consomériste, on peut consulter : Réseau québécois pour la simplicité volontaire (RQSV) : <http://www.amysystems.com/simplicitevolontaire/>; Clerc, Loly, *Je dépense donc je suis !, J’ai lu - Collection bien-être # 7107*, Paris, 1994, 190 p. ; Dominguez, Joe et Robin, Vicki, *Votre vie ou votre argent ?, Éditions logiques*, Montréal, 1997, 462 p. ; Elgin, Duane, *Voluntary simplicity*, Bantam books, New York, 1981. ; « Facteur 4. Deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources », *Terre vivante*, mens., 1997. ; Kirschner, Josef, « Vivre heureux avec le strict nécessaire », *Le jour*, Montréal, 1983. ; Paradis, France, *Le petit paradis*, (tout ce que vous devez savoir pour vivre bien avec presque rien), *Éditions de l’homme*, Montréal, 1995, 198p. ; Pradervand, Pierre, *Les vraies richesses, pistes pour vivre plus simplement*, Éditions Jouvence, Genève, 1996, 248 p.

**Schéma 5.4 Perception du rôle de l'industrie dans la dégradation de l'environnement (Environics International, 1998).**



Les solutions proposées par les dirigeants comportent aussi plusieurs points antagoniques avec les propositions écologistes. Les écologistes entretiennent notamment une certaine méfiance à l'égard de la science dans la mesure où ils estiment qu'elle n'est pas neutre : « elle véhiculerait des intérêts particuliers et ne doit par conséquent jouer qu'un rôle de conseiller » (Dumas et Gendron, 1991, p. 167).

Force est de constater qu'il existe donc un clivage irréductible entre la pensée écologiste et la pensée des hauts dirigeants. La question Nord-Sud et la croissance économique sont la source de représentations opposées et inconciliaires. Même parmi les dirigeants les plus sensibilisés qui les dissocient, le développement ne saurait se penser hors de la croissance (B), quitte à envisager une dématérialisation de l'économie :

(Y a-t-il une contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement ?) Souvent, mais ça dépend encore de quel genre de croissance économique. On s'en va de plus en plus vers une industrie de services (O).

Mais je pense que tu me donnes 50 ans je pense qu'on peut arriver à un modèle *sustainable* de consommation élevée ou pas élevée dans les pays développés où on peut reproduire la majeure partie de nos *goods*, nos matériaux de base ou les

synthétiser, d'une façon ou d'une autre. Je pense que ça c'est possible techniquement. (Une production en circuit fermé?). Par contre, tout à fait, une production en circuit quai fermée...je ne pense pas que ça va être 100 % fermé mais quasi fermée, ou t'as un taux effectivement de consommation par rapport à l'environnement qui est équivalent aux années 1800. Tout en ayant le output qu'on fait en ce moment (L)

Dans la mesure où elle risque d'avantager l'économie du Nord qui se tertiarise et se développe dans des secteurs à faible intensité écologique (comme la nouvelle économie), on peut s'attendre à ce que l'hypothèse de la dématérialisation comme pivot du développement durable suscite rapidement l'adhésion, même parmi les acteurs les moins informés, comme l'illustre la présentation que le dirigeant J fait de son entreprise<sup>31</sup> :

Nous, ce qu'on fait, c'est du développement durable (...) c'est une entreprise de services (...) le gens qu'on emploie, c'est des professionnels de technologie de l'information et quand on passe quelque part, on ne détruit pas les cours d'eau, on travaille en écologie (J).

En regard de ce qui précède, nous soutenons qu'à l'instar du progrès industriel qui était reconnu comme enjeu à la fois par les industriels et les travailleurs mais conservait néanmoins un contenu différent chez les uns et chez les autres (Touraine, 1978a), le développement durable, à mesure qu'il cesse d'appartenir exclusivement au discours écologiste pour être revendiqué par les industriels, est devenu le terrain d'une conflictualité cristallisée dans des querelles d'interprétation<sup>32</sup>. Or, si les conflits de la société industrielle s'articulaient autour des modalités ou de la gestion de la production et de la répartition des profits (Lipietz, 1989; Touraine, 1978a), ce sont les finalités de

---

<sup>31</sup> C'est aussi un argument qu'avancent certaines entreprises de télécommunications telles que Bell Canada (Ouimet, 1996).

<sup>32</sup> Dans un texte publié en 1991, l'UICN estime d'ailleurs nécessaire de préciser la distinction existant entre les expressions *développement durable*, *économie durable* et *croissance durable* qui sont pour d'autres interchangeables, comme l'illustre bien le glissement du dirigeant I lorsqu'il termine son propos sur le développement durable en parlant d'économie durable (UICN-PNUE-WWF, 1991, p. 9).

la production de même que le bien-fondé de la croissance comme panacée aux besoins de l'humanité qui sont mises en doute par la pensée écologiste critique.

Il ne s'agit pas ici de débattre de l'issue du conflit d'interprétation qui oppose les industriels aux écologistes, mais plutôt de rappeler que dans la perspective tourainienne, l'acteur dominant est en mesure d'imposer aux autres un dispositif ou une vision du monde conforme à ses intérêts. Si bien *qu'au lieu de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable originellement proposé par les écologistes, il faut plutôt voir à quel point l'élite économique est en mesure de proposer une interprétation effective du développement conforme à ses intérêts.*

Sans prétendre en faire la démonstration ici, on peut néanmoins souligner deux éléments. En premier lieu, loin des thèses avancées par les économistes écologistes, l'interprétation du développement durable que proposent le rapport Brundtland ou la politique énergétique québécoise n'écarte pas l'idée de croissance économique, bien au contraire. À titre d'exemple, le rapport Brundtland conclut à la nécessité de la croissance pour permettre le développement dans les pays du sud (Brundtland, 1987).

En second lieu, l'accent mis sur l'équilibre entre le social, l'économique et l'environnement se traduit souvent en fin de course par une prédominance des critères économiques très éloignée de la proposition fondamentale selon laquelle l'environnement est une condition du développement durable. C'est que la notion d'équilibre fait l'impasse sur la question de la substituabilité des facteurs, de telle sorte qu'elle masque le débat fondamental de l'*arbitrage* entre l'économie, l'environnement et le social. L'idée d'équilibre est aussi présentée comme un compromis *déjà* consenti de bonne foi, ce qui évacue la pertinence des conflits. Ainsi, le développement durable est présenté par les dirigeants comme un démarche non

conflictuelle d'harmonisation entre différents facteurs, alors qu'il correspond à une lutte pour l'établissement de nouvelles priorités et une transformation radicale des critères décisionnels par les écologistes. On comprend dès lors comment cette expression, proposée par des écologistes au départ, est aujourd'hui critiquée et même boycottée par plusieurs figures du mouvement écologiste<sup>33</sup>.

En conclusion, on peut affirmer que non seulement l'environnement, mais le développement durable sont désormais parties du champ d'historicité à l'intérieur duquel se structurent les conflits sociaux de la société post-industrielle : ce sont des enjeux objectifs reconnus par des acteurs sociaux antagoniques qui nourrissent à leur égard un positionnement différencié. Par ailleurs, si l'on peut confirmer notre deuxième hypothèse concernant l'émergence d'un nouveau paradigme de développement, c'est dans une certaine mesure seulement. En effet, on peut supposer que les dirigeants envisagent une production plus soucieuse des limites de sa base écologique, surtout dans la mesure où cette prise en compte a des implications moindres dans des économies qui semblent de moins en moins intensives sur le plan écologique. Mais la croissance économique et la consommation constituent d'incontournables éléments de continuité entre le paradigme industriel et le nouveau paradigme, à supposer qu'on admette son existence. Ce n'est donc que dans la mesure où le développement durable est envisagé dans une perspective consumériste et ne s'oppose pas à la croissance que l'on peut avancer l'émergence d'un modèle de développement s'articulant effectivement autour du paradigme de développement durable.

---

<sup>33</sup> À titre d'exemple, Greenpeace Québec a choisi d'éviter d'utiliser cette expression dont la polysémie entraîne trop de confusion (OIQ, 1998)

Ceci démontre bien que la réponse à notre deuxième hypothèse réside moins dans le fait de la confirmer ou de l'infirmer, que dans sa reformulation : plutôt que de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable, il est plus pertinent de voir comment l'élite est en mesure de faire émerger une interprétation du développement durable en accord avec ses intérêts, tout en le faisant reconnaître conforme aux intérêts de la société dans sa globalité (Touraine, 1978a; Lipietz, 1989). Ceci vient confirmer notre première hypothèse à l'effet que le développement durable constitue bel et bien le nouvel enjeu historique de la société post industrielle. Par ailleurs, à titre d'élément de l'historicité, la problématique environnementale fait elle aussi l'objet d'interprétations différencierées de la part des acteurs sociaux, ce qui est nettement visible à travers l'identification des causes et les solutions proposées par chacun<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup> La compagnie pétrolière Exxon Mobil qui est à l'origine des principes Valdez sur la gestion responsable, mais conteste simultanément la théorie du réchauffement climatique est un exemple patent d'un acteur social qui entre dans le champ de l'environnement sur le mode de ses intérêts (Dufour, 2000).

## CHAPITRE 6

### INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES, ÉTAT ET GROUPES DE PRESSION

Bien que l'on ait établi dans le chapitre précédent que l'environnement et le développement durable constituent bien un champ au sens tourainien du terme, cela ne suffit pas pour comprendre les voies de la modernisation écologique. En effet, nous avons indiqué qu'en adhérant au paradigme du développement durable, les dirigeants en proposent simultanément une interprétation conforme à leurs intérêts. Périphérique à leurs principales préoccupations, l'environnement s'immisce dans un système de représentations dont il n'est qu'un élément secondaire. Si l'on veut entrevoir les voies possibles de la modernisation écologique, il est indispensable de comprendre non seulement le mode d'entrée des dirigeants dans le champ de l'environnement, mais également l'univers à l'intérieur duquel l'environnement s'insère, c'est à dire le paradigme sociétal des dirigeants. La compréhension de ce paradigme est une étape dont on ne peut faire l'économie pour comprendre les options de la modernisation écologique réellement disponibles, c'est à dire celles qui peuvent faire l'objet d'un compromis en raison de leur potentiel d'arrimage avec le système sociétal de l'élite.

Après avoir exploré les représentations écologiques des dirigeants, il nous a donc semblé indispensable de se pencher sur leurs représentations de l'État et des principales institutions économiques. Ceci devrait nous permettre de comprendre comment ils envisagent la dynamique de régulation sociétale, de même que le rapport

économie-société-État, dimensions incontournables de tout paradigme sociétal. Dans une première partie, nous explorons les représentations économiques des dirigeants en nous penchant successivement sur l'entreprise et le marché. Dans une deuxième partie, nous présentons leurs représentations de l'État ainsi que leur position face aux phénomènes de la mondialisation et de la déréglementation. Enfin, nous nous penchons sur leur perception des groupes de pression. Dans la dernière partie, nous analysons ces représentations en regard de nos troisième et quatrième hypothèses.

## 6.1 Les institutions économiques

Comme on peut le voir dans la section qui suit, la définition des institutions économiques est très homogène parmi les dirigeants.

### 6.1.1 *L'entreprise*

Les dirigeants décrivent l'entreprise comme *une organisation dont la fonction consiste à produire des biens et des services pour répondre aux besoins du client, dans le but de faire des profits, en fournissant des emplois.*

Une mission au sens de servir les clients mais dans le but essentiellement de rémunérer les ressources. Dans notre monde, la première rémunération qu'on doit avoir est celle des actionnaires et celle des ressources (...) employés (N).

Toutes les entreprises fabriquent ou produisent, donnent des services ou autre chose pour générer des profits et donner du travail et contribuer à la richesse économique (...). Je pense que vendre un produit ou un service, en retirer du bénéfice, créer de l'emploi, c'est les trois grands créneaux (d'une entreprise) (C).

D'abord il y a le besoin chez les gens, l'entreprise naît des besoins à satisfaire des gens; à partir de là, l'entreprise, c'est l'articulation de différents moyens (...) bien sûr et probablement des ressources humaines et matérielles pour satisfaire ledit besoin d'une manière efficace (D).

Dans l'entreprise il y a trois ingrédients essentiels, le capital, il faut des équipements, de la marchandise, de l'inventaire, il faut aussi de la main d'œuvre pour façonnner cet équipement et il faut des activités, il faut des consommateurs (...) quand c'est basé sur l'entreprise dont le moteur est le capital, à côté de ça , vous avez les entreprises de l'économie sociale où le moteur est la satisfaction des besoins des gens, ce qui n'exclut pas les besoins de rentabilité et de création de richesse. La création de richesse, c'est pas mauvais en soi mais la vraie question c'est comment on la partage, tout est là (B).

Les entreprises, ça part et ça finit auprès de gens : il y a des employés et il y a des clients. Il y a des humains des deux côtés; ils travaillent pour rendre des services, faire des produits à des gens. (...) C'est difficile de distinguer si c'est une finalité ou un moyen de faire des profits... mais c'est sûrement une nécessité en tout cas, sinon, il n'y aurait pas d'investisseur et pas d'entreprise. C'est commun à tout le monde de vouloir faire des profits (E).

Une entreprise, c'est d'abord et avant tout une mission : quand on crée une entreprise, c'est pour faire quelque chose, c'est pour être producteur, vendeur, concepteur, peu importe quoi, c'est une mission. C'est également un ensemble de composantes pour réaliser cette mission, la principale étant bien sûr les gens qui la composent, la force de travail. C'est également (...) la culture d'entreprise(...). Sa finalité c'est pourquoi on crée cette entreprise, qu'est-ce qu'on vise au départ, on crée une entreprise pour répondre à un besoin que l'on perçoit et on se dit pour tel type de besoin, tel type d'entreprise pourra accéder (...). L'entreprise, moi je la vois comme elle vise à réaliser quelque chose... elle a une finalité qui dans certains cas est commerciale, en bout de ligne, on vise à faire de l'argent (G).

Une entreprise c'est un groupe de personnes qui ont un but commun de servir dans la mission choisie une clientèle que ce soit (...). On a un patron, c'est notre client et il faut le servir comme il faut et si on ne le sert pas comme il faut, on n'est pas compétitif. (...) C'est de produire des biens au meilleur coût possible et de donner le meilleur produit possible, on est dans un marché de compétition et si on ne performe pas, on n'est pas là (H).

Une entreprise ça sert à faire vivre du monde, ça sert à l'économie, ça fait vivre des gens, ça enrichit la personne, on ne travaille pas juste pour nos beaux yeux, on travaille pour faire des sous (K).

C'est des hommes et des femmes qui réunissent leurs talents et leurs énergies pour produire un bien ou un service qui peut être demandé par des consommateurs (...) au meilleur coût possible en répondant à des désirs, des besoins exprimés par le consommateur (I).

C'est une organisation qui vise à produire des biens et des services, c'est quelque chose qui amène une valeur ajoutée à des clients (...) (qui a) un rôle de transformation et de création de richesse (A).

C'est un dosage de ressource en fonction de ce qu'on a à produire avec une mission précise (O).

Les extraits qui précèdent permettent de voir que les dirigeants insistent sur le fait que l'entreprise vient répondre à des besoins (B, D, G, I), et servir un client ou un consommateur (A, E, , H I, N). Les dirigeants mentionnent les dimensions productive (A, C, E, G, H, I, O) et lucrative de l'entreprise (B, C, E, G, K, N), de même que son caractère nécessairement efficace ou performant (D, H, I). L'entreprise est aussi définie comme une mission ou comme un projet :

C'est un projet commun (...) Je disais qu'une entreprise c'est un projet (J).

Une entreprise pour moi c'est un projet. C'est, ça part d'une idée de produit ou de gamme de produits que tu veux rendre accessible à un marché quelconque (L).

L'entreprise, c'est un projet, une idée, et des gens pour la réaliser (...) La fonction d'une entreprise est de réaliser un projet (...) L'entreprise est un lieu de création de valeur, de richesses (M).

**Tableau 6.1**  
**Éléments de définition d'une entreprise**

- Un regroupement de personnes
- Une organisation
- Un projet, une mission
- Répondre aux besoins du client
- Production de biens et de services
- Réaliser des profits, produire de la richesse
- Fournir des emplois

Enfin, les dirigeants estiment qu'un des rôles de l'entreprise consiste à fournir des emplois (C, K, N). C'est d'ailleurs en faisant référence à ce rôle qu'un dirigeant attribue explicitement à l'entreprise des responsabilités sociales<sup>1</sup>.

Une entreprise, ça a des responsabilités. Malheureusement ce n'est pas tout le monde qui en tient compte, quand on regarde les grandes boîtes financières qui vont prendre des entreprises extraordinaires et qui vont les redescendre à 0, moi je ne crois pas à ça. Je crois que les entreprises ont des responsabilités sociales, envers leurs employés, c'est ma philosophie, je ne dis pas que c'est celle là que tout le monde va prendre mais je pense que les gens qui réussissent à la base, ils pensent un peu comme ça. Ils sont conscients de leurs responsabilités (K).

Il est intéressant de noter que lorsqu'ils parlent des employés, les dirigeants font moins référence à la dimension *facteur de production* (en utilisant le terme ressources par exemple) qu'à celle de regroupement associatif<sup>2</sup>. En définissant l'entreprise, les dirigeants établissent souvent d'entrée de jeu que : *l'entreprise, c'est d'abord et avant tout un regroupement de personnes*.

C'est une collectivité de personnes (A).

Une entreprise, ce sont des gens qui se regroupent (B).

Une entreprise, c'est d'abord une entité légale qui regroupe un certain nombre de personnes (...) C'est un regroupement de personnes (D).

C'est un regroupement de personnes (E).

Une entreprise, c'est un groupe de personnes (H)

C'est des hommes et des femmes qui réunissent leurs talents et leurs énergies (I)

Une entreprise pour moi, c'est des gens (J).

---

<sup>1</sup> Lors de nos entrevues test, le dirigeant TA avait aussi insisté sur cette dimension : « (L'entreprise) a un rôle, une responsabilité sociale. Elle n'est pas juste là pour faire des profits. Mais je répète toujours que si elle ne fait pas de profits, elle ne sera jamais capable de faire sa responsabilité sociale » (TA).

<sup>2</sup> Le dirigeant J fait référence à ses employés en utilisant la terminologie associative de « membres ».

C'est une organisation qui regroupe des personnes (N)

C'est des personnes qui se mettent en groupe (O).

Si les dirigeants sont prompts à définir l'entreprise comme un regroupement de personnes, ils la distinguent généralement de l'association en raison de sa dimension lucrative. L'association répond à une vocation ou à un but social (A, B, E) définis en fonction des membres qui la composent (E, G, I, N, O).

Une association a tendance à être sans but lucratif, c'est beaucoup associé au bénévolat ou à une activité sociale, à une présence plutôt pour faire le bien que pour faire des affaires. Une association pour moi c'est soit un regroupement qui veut répondre à un but social et qui le fait bénévolement. (...) La première priorité d'une entreprise c'est d'enrichir ses actionnaires tandis qu'une association n'est pas assujettie à ces objectifs là (C).

Il n'y en a pas (de différences), sur le plan humain, il n'y en a pas. Ceci dit, une entreprise qui est dans le régime dans lequel on est, bien sur, il faut que ça fasse des profits de façon à ce que vos trois intervenants (les clients, nos membres et les actionnaires), c'est important il y a un bel équilibre à rechercher (...) (J).

L'association est là pour refléter les intérêts communs de ceux qui ont décidé de la fonder alors que l'entreprise a un but précis, elle appartient à quelqu'un et ses propriétaires y ont injecté des ressources et ces ressources doivent être mises à profit de façon objective, c'est différent de l'association. Dans l'association, il y a quelques personnes (...) c'est pas défini, c'est pas non plus dicté par les règles de marché (N).

Pour une entreprise, il y a peut être plus qu'un client à servir dans le sens où il y a des actionnaires qui sont essentiels à la pérennité de l'organisation alors il faut servir la clientèle et s'assurer de générer un rendement aux actionnaires. Alors qu'une association dans le sens où je l'entends, c'est des gens qui vont plutôt se donner une vocation de servir un groupe d'individus ou une collectivité quelconque mais sans que ce soit à but lucratif (E).

Une association (...) c'est un regroupement soit d'entreprises soit d'individus, qui vise à donner soit des services, soit la défense d'intérêts communs, alors, c'est une autre affaire (...) c'est ...un regroupement de personnes, ça pourrait être un regroupement d'entreprises. L'objectif, c'est pas de faire de l'argent à ce moment là (...). L'entreprise commerciale c'est pour faire de l'argent, pour y arriver, on doit développer un type d'activité, c'est pas le cas d'une association (G).

Une association défend une idée, un groupe d'intérêts, alors qu'une entreprise a une vocation économique qui est dédiée à réunir ses facteurs de production pour répondre à un besoin mais aussi pour faire fructifier les capitaux qui sont utilisés alors qu'une association n'a pas le facteur profitabilité, rentabilité (I).

Il y a une différence fondamentale parce que les associations sont quand même en général ...c'est un objectif social ou politique, parfois précis, parfois diffus (...) une entreprise a quand même ultimement un objectif économique très précis (A).

Une entreprise ça n'a qu'un seul but, c'est de faire de l'argent. C'est un but lucratif; une association peut avoir plusieurs buts mais l'entreprise n'a qu'une seule raison d'exister, c'est de faire de l'argent et pour ça, il faut avoir un produit de qualité, que tu payes bien tes ressources humaines, que tu balances bien tes ressources, que tu préserves l'environnement mais la raison ultime d'une entreprise c'est de faire de l'argent (...) la motivation ultime d'une entreprise, c'est de faire de l'argent. Si on fait une association (...) son but ultime ce n'est pas de faire de l'argent, c'est de protéger ses membres, c'est d'assurer des standards, ou protéger la profession, c'est un but (O).

Enfin, la plupart des dirigeants estiment qu'il n'y a pas de différence de nature entre une grande entreprise et une petite entreprise.

En fait, c'est la même chose dans la vie de tous les jours (J).

Sur le plan de la mission, de la raison d'être, c'est la même chose, ensuite la taille; la taille c'est une question de moyens qu'on se donne pour réaliser les objectifs qu'on poursuit, à mon point de vue, il n'y a pas de différence (B).

Par ailleurs, lorsqu'ils estiment qu'il existe effectivement une différence, celle-ci est définie principalement en termes organisationnels : modalités de gestion et de communication, structure, mobilisation des employés.

Il y a certainement une différence en ce sens que dans une petite entreprise les liens qui existent entre la première ligne de travail et le poste de direction supérieure, il y tellement moins de monde, les gens sont plus...ils ont les coudes plus serrés, ils se connaissent, c'est plus facile d'avoir un objectif commun, partager les mêmes visions...dans une très grande entreprise, la problématique est fort différente parce que le président ne peut pas connaître chacun de ses employés. Ce qui relie les facteurs de production ensemble, les facteurs

humains, dans une très grande entreprise, c'est plus l'économie que le plaisir de travailler dans une équipe où les gens sentent leur cœur battre (I).

Je ne sais pas là, les deux sont là pour faire de l'argent. Oui, les choses deviennent plus complexes à cause des normes, il n'y aucune hiérarchie qui s'établit, ça c'est les normes. Mais la fonction ultime c'est la même, les deux doivent avoir des clients, des services à la clientèle, des produits de qualité au juste prix, des réseaux de distribution, il y en a une qui traite 30 millions de fois plus que l'autre mais ça n'a pas d'importance, c'est la même chose, n'importe qui fabrique un produit, doit répondre à ces questions. Je pense que toutes les fonctions d'une entreprise, que ce soit la fonction financière, approvisionnement, comptabilité, ça se retrouve dans toutes les entreprises (O).

Je ne vois pas de différence de nature entre une grande et une petite entreprise, bien qu'il y ait évidemment de grandes différences en termes de structure organisationnelle. Mais la grande comme la petite entreprise sont là pour réaliser un projet (M).

Oui, dans une PME, les communications ne sont pas un problème, à la limite, la PME a besoin d'une seule personne, il parle avec lui même...(D).

Il y a une très grande différence, la grande entreprise, c'est difficile pour elle..., ils ne peuvent pas tout savoir, on a 15 000, 20 000 ou même 50 000 employés...(K).

Les dirigeants envisagent la PME comme le prototype de l'entreprise et la situent dans un continuum évolutif : toute petite entreprise peut devenir grande.

Il y a une énorme différence, la grande entreprise, c'est une boite structurée où il y a plein de niveaux hiérarchiques, de fonctions bien définies, elle a beaucoup de services supports tandis que la PME c'est habituellement un petit génie qui a le goût du risque, qui a une idée extraordinaire et qui n'a pas une maudite cent et qui n'a pas le temps de s'occuper de ses affaires. Une PME, c'est l'entrepreneurship à son meilleur, c'est les gens qui prennent des risques énormes, qui ont une capacité de travail incroyable, qui ont une vision de l'avenir et des marchés dans lesquels ils opèrent alors qu'une grande entreprise c'est une multitude de monde, c'est pas dévoué à un seul individu (C).

Tout petit peut devenir grand mais elle ne change pas vraiment sa mission. General Motors avant d'être grand était petit, ça a d'ailleurs été un Montréalais (G).

La PME en fin de compte va être la grande entreprise de demain... et les grandes entreprises d'aujourd'hui ont été des P.M.E. dans le temps (H).

Seuls deux dirigeants notent des différences à notre avis plus fondamentales. Le dirigeant E explique que contrairement à la PME, la grande entreprise n'a pas de propriétaire clairement identifié. En conséquence, il estime que la grande entreprise doit davantage répondre à des considérations de court terme en raison de la pression exercée par les actionnaires.

En principe, il ne devrait pas y avoir tellement de différences, dans le sens où une petite entreprise a quand même les mêmes composantes, des employés, des clients et des actionnaires ou propriétaires. Les gens sont plus rapprochés les uns des autres dans une petite entreprise par rapport à une grande. Évidemment la taille vient amener toutes sortes de considérations diverses à cause du nombre de niveaux hiérarchiques et éventuellement dans certains cas la maximisation du rendement de l'actionnaire prend de plus en plus d'importance au détriment des fois du long terme de l'entreprise. Un propriétaire qui gère sa petite entreprise mettra un certain plus à long terme. La grande, il n'y a pas de propriétaire vraiment identifié, c'est une entreprise publique avec une centaine de millier de petits actionnaires donc, la gestion a un contrôle démesuré et va gérer plus pour le court terme, ce n'est pas toujours le cas mais c'est le risque... (E).

Le dirigeant A pour sa part, argue que les grandes entreprises jouent un rôle particulier au niveau de la gouvernance mondiale au détriment même des gouvernements. Il estime par ailleurs que ce rôle contribue à l'enrichissement global des sociétés.

Le monde n'est plus géré par les gouvernements mais par les processus économiques qui passent par les grandes entreprises, il n'y a pas une différence de mission au niveau théorie économique mais il y a une grosse différence dans la réalité, les grandes entreprises sont des éléments de transformation de la société à l'échelle de la planète, probablement très favorable d'ailleurs (en quel sens?) Dans le sens de l'enrichissement global des sociétés .... (A).

En terminant, on peut également signaler que l'idée de l'entreprise créatrice de richesses est omniprésente chez les dirigeants, comme en témoignent les propos du dirigeant A, mais aussi des dirigeants B, C et M.

Toutes les entreprises fabriquent ou produisent, donnent des services ou autre chose pour générer des profits et donner du travail et contribuer à la richesse économique (C).

(...) ce qui n'exclut pas les besoins de rentabilité et de création de richesse. La création de richesse, c'est pas mauvais en soi mais la vraie question c'est comment on la partage, tout est là (B).

L'entreprise, c'est un projet, une idée, et des gens pour la réaliser (...) La fonction d'une entreprise est de réaliser un projet (...) L'entreprise est un lieu de création de valeur, de richesses (M).

En résumé, on peut affirmer que les dirigeants définissent d'abord et avant l'entreprise comme une regroupement de personnes oeuvrant dans le but commun de fournir des biens et des services. L'entreprise, c'est aussi une idée ou un projet, et en ce sens elle contribue aux processus d'innovation dans la société. Elle est créatrice de richesse et de valeur, ce qui se traduit au niveau des profits, mais aussi des emplois, et à travers le rôle qu'elle s'est donné de répondre aux besoins du consommateur. La dimension lucrative de l'entreprise est mise en relief lorsque les dirigeants la comparent avec l'association. Par ailleurs, grande et petite entreprises se situent sur un continuum de telle sorte que toute petite entreprise peut devenir grande.

### 6.1.2 *Le marché*

D'après les dirigeants, le marché est d'abord et avant tout défini par l'entreprise.

D'une certaine façon, c'est l'entreprise qui le définit, l'entreprise participe à la définition du marché parce qu'on dit : « on veut servir tel marché » (I).

Chaque entreprise définit un peu son marché (E).

Le marché, c'est celui qu'on se définit comme entreprise, le marché c'est là où on veut agir (...) c'est celui que l'entreprise se donne (G).

Il correspond à l'agrégation des besoins et des désirs des consommateurs.

Le marché, ce sont les consommateurs, c'est le 3<sup>e</sup> élément de l'entreprise (B).

Un marché, c'est le total des besoins d'un groupe (D).

C'est des consommateurs (H).

C'est juste le consommateur final qui est là (K).

C'est les besoins qu'expriment les consommateurs, besoins conscients ou inconscients qui sont là et que le chef d'entreprise ou les entrepreneurs, qu'ils soient dans une grande ou une petite entreprise, décèlent, articulent (...) il s'agit d'exploiter ce marché là, d'aller taper ce marché là (I).

Un marché ça parle d'individus qui ont des besoins réels ou imaginés et multiples, qui sont en concurrence (...) et le défi d'une société c'est de faire le bonheur des êtres humains, pour leurs besoins. Alors le marché c'est l'ensemble des besoins des êtres humains qui composent ce marché (A).

La définition du dirigeant L synthétise ces deux perspectives en assimilant le besoin du consommateur au produit offert par l'entreprise :

(Le marché) part tout le temps d'un besoin qui pour moi est le produit. Pour moi, le besoin, le produit, c'est la même chose (L).

Parce qu'ils ne visent pas le même type de besoins, le dirigeant A distingue le marché des pays développés avec celui des pays émergents :

Dans les pays du tiers monde, c'est d'avoir de l'eau potable, de manger, avoir un toit; si c'était dans un pays occidental, c'est plus l'imagination des entreprises et associations qui vont combler les besoins (A).

En regard des extraits qui précédent, on peut dire que le marché est essentiellement défini en termes stratégiques. Seuls deux dirigeants évoquent le marché comme environnement de l'entreprise, et un seul émet l'idée d'*un grand marché* envisagé comme grand principe régulateur<sup>3</sup>.

C'est l'ensemble de ce qui se passe dans un pays avec....on fait partie d'une société et les règles politiques font en sorte qu'on agit selon les règles (H).

Le marché est le terrain de jeu des entreprises (...). Pour ma part, je ne vois pas plusieurs marchés mais bien un grand marché avec des niches (M).

C'est un grand maître, c'est lui qui règle l'offre et la demande, qui rappelle à l'ordre les écarts environnementaux, qui punie les inefficaces, qui gratifie les gagnants, c'est parfait un marché parce que si vous êtes le seul à fabriquer du pain, vous allez le vendre instantanément 10 fois plus cher, c'est le marché qui couvre de ridicule les politiciens qui essayent de le colmater (...). Je pense qu'il y a un grand marché principal et plusieurs niches ou marchés secondaires. (...) Le grand marché, c'est le Produit Intérieur Brut d'un pays, c'est la globalisation, la capacité de produire et de consommer du globe terrestre. Le grand marché, c'est la capacité d'un pays de créer de la richesse (...). Le marché c'est global, c'est tout ce que la planète produit, tout ce qu'elle consomme (C).

---

<sup>3</sup> Le dirigeant O explique pour sa part que le marché préexiste, mais pas son efficacité. Celle-ci est assurée par un encadrement adéquat du marché : « Il y a des marchés économiques et des marchés non économiques (...) le marché est toujours là, il y a toujours une offre et une demande, n'importe quand. Les marchés peuvent être anéantis par l'intervention humaine (...) Attention, est-ce que le marché existe oui, est ce que le marché efficient existe, non. Si tu n'encadres pas certains marchés avec des règles, ils deviennent inefficients (...) mais les marchés sont là (...) les gens ont besoin d'échanger des biens des services (...) il y a 4, 5 règles qui définissent un marché, de façon naturelle, les marchés existent, les marchés efficients n'existent pas de façon naturelle (...) Par contre l'output peut ne pas être économique (...). L'efficient ne doit pas être mesuré nécessairement en termes économiques (O).

En demeurant dans une perspective organisationnelle, les autres dirigeants sont réfractaires à l'idée d'un grand marché :

Un grand marché ? en affaires, on ne peut pas être tout à tous (D).

Ça peut être une partie de la société c'est rarement toute la société (G).

(Existe-t-il un marché avec grand M?) Il n'y en a pas, à l'intérieur d'une communauté, il y a plusieurs types de marchés (I).

Non, tu ne peux pas *at large* définir le monde pour un grand marché (L).

Pour moi, il n'y a pas un marché, il y a des marchés (O).

Même lorsqu'ils reconnaissent le fait qu'une entreprise puisse influencer les besoins du consommateur, les dirigeants sont catégoriques à l'effet que le marché fonctionne selon le principe de la demande.

Le consommateur, ultimement il fait des choix (A).

La dynamique fondamentale, c'est la consommation, à mon point de vue (B).

Je pense que c'est plus la demande. C'est sûr qu'un consommateur ne sait pas toujours d'avance quels sont ses besoins ou si quelque chose existait, si il l'aimerait ou pas, ce qui fait partie des habiletés d'une entreprise, être au devant des besoins de ses clients et de ses concurrents, à prévoir les choses. Mais fondamentalement, il faut bien connaître ses clients, donc la demande précède l'offre (E).

Les besoins sont de plus en plus forts, on crée de la richesse, c'est entendu qu'on en crée de plus en plus et les consommateurs sont de plus en plus exigeants, c'est ce qui fait que notre société est si évolutive, elle est essoufflante même, en Amérique du Nord en particulier parce que on ne se donne pas de répit, c'est toujours meilleur, plus fort, plus performant. (...) (C'est le consommateur qui dicte donc la manière dont le marché fonctionne?) Ah oui, c'est définitif, il faut être à l'écoute du consommateur, il ne faut pas lui imposer

nécessairement des choses à moins d'être certain de son coup et il ne faut pas non plus rester, comment je peux dire ça, en croyant que le consommateur va toujours être fidèle sans même évoluer, il faut évoluer avec le consommateur (F).

C'est une question de demande pour les denrées produites (H).

On court après le même client (...) à la fin, il y a un client et le client est la base (...). Je pense que la demande quand on la trouve, si on la trouve, on est obligé de donner la marchandise (K).

L'offre, c'est certain, joue un rôle pour créer jusqu'à un certain point la demande; mais la demande généralement est intrinsèque dans beaucoup de domaines d'activité (...) Que peut faire l'entreprise? Elle va tenter de canaliser des choix vers ce qu'elle va offrir, mais la demande est là. Comme pour une entreprise de production alimentaire, la demande est déjà là alors comment on fait, on ne crée pas artificiellement un besoin. Dans certains cas on le fait mais on ne crée pas artificiellement un besoin. Mais en général on tente de satisfaire une demande et on essaie d'amener la demande à se modifier pour rejoindre le produit que l'on fabrique (G).

C'est la demande qui est l'initiateur mais le problème des entreprises c'est d'aller analyser cette demande qui, bien souvent est inconsciente, les gens ne réalisent pas qu'ils veulent manger du sel et les analyses de marché vont déceler cette demande et dans ce sens, finalement, c'est la demande qui va déclencher l'offre (...). D'après moi, c'est la demande qui déclenche l'offre mais c'est tellement lié, à quel moment tu tires la ligne, parce que je crois que l'offre arrive parce que l'entrepreneur a décelé un produit ou service qui est consciemment ou non désiré par les consommateurs. Le client au départ peut être inconscient qu'il aimeraient bien ça avoir la télévision en couleur. La technologie va arriver et permettre à quelqu'un de dire que ce produit ou service peut être demandé par les consommateurs, pas besoin d'analyse de marché, il voit qu'il y a des possibilités (I).

Le consommateur, c'est lui qui fait l'achat, ça a toujours été le cas. La grande différence, c'est que dans un monde où le producteur, dans ses recherches ou l'inventeur découvre quelque chose qui correspond à un besoin du consommateur, quelqu'un qui regarde ça dit que ce n'est pas le consommateur qui décide mais la compagnie. Ça c'est un point de vue qui est un peu ignare parce que si vous inventez quelque chose qui est inutile, vous ne faites pas de vente. On a ici plein d'inventions qui n'ont jamais été sur le marché. C'est la

preuve par l'absurde que si vous inventez quelque chose qui est inutile, il n'y a pas de demande (N).

Lorsqu'on leur demande de caractériser les relations entre les entreprises, les dirigeants reconnaissent une tendance aux fusions et aux partenariats. Mais pour la plupart d'entre eux, il ne s'agit pas là d'une évolution de la relation des entreprises vers moins de compétition et plus de coopération, au contraire. La coopération est envisagée comme une stratégie de compétition, compétition qui s'avère de plus en plus vive.

Il y a aujourd'hui de plus en plus ce qu'on appelle des partenariats, des alliances mais c'est simplement dans le but de faire encore mieux pour leur entreprise, c'est le but. S'il n'y a pas de bénéfice ou d'utilité pour l'entreprise réelle et à court terme, il n'y a pas de raison d'un partenariat. (...). C'est très compétitif mais pas seulement compétitif parce que pour moi le mot compétitivité c'est d'être capable de fournir les produits et services aux gens au meilleur prix possible, les prix vont probablement augmenter après, la question c'est de faire disparaître un concurrent, c'est bien différent (B).

C'est peut être plus souvent de la coopération que de la compétition, on n'a pas tant de compétiteurs que ça, beaucoup moins qu'on a de partenaires (...) on a un plus grand nombre de partenaires que de compétiteurs, mais les partenaires, on va les choisir aussi de façon à se différentier de notre compétition (E).

Pour le dirigeant K, c'est surtout l'échelle de la compétition qui a changé : on est passé à une compétition de niveau international.

C'est encore de la compétition très forte, ce que les gens réalisent de plus en plus c'est qu'ils ne peuvent plus rester seuls, il faut qu'ils soient gros et forts parce qu'on n'a plus la petite compétition de Montréal, de Québec, c'est tout le Canada alors les gens sont prêts à faire plus de collaboration s'ils s'entendent bien et pour continuer à faire un succès, ils sont plus ouverts (Dans ce cas, la compétition aurait changé de niveau?) Oui, il y a une compétition mondiale, autrefois, ce n'était pas comme ça (K).

La compétition, ça va toujours rester ça, en bout de ligne. Tant et aussi longtemps qu'il va y a avoir deux fabricants d'acier au monde, il va y avoir de la compétition. Si il en a 50 c'est plus féroce (G).

Pour réussir au niveau géographique élargi, tu peux juste le faire en réseau et en alliance et avec des réseaux de fournisseurs, de chercheurs, les universités et même des entreprises concurrentes dans un marché géographique doivent devenir en alliance; nous autres on pousse beaucoup ça (...) tu peux les concurrencer localement mais être en alliance dans des marchés. (...) Même si tu as juste trois grandes entreprises qui fabriquent des bouteilles de plastique ou des crayons, la concurrence est plus violente que quand tu en a 22 (A).

Seuls les dirigeants I et J semblent considérer le phénomène de fusion comme problématique. Ainsi, le dirigeant J dénonce les fusions des grandes banques qui ont mené vers un véritable cartel rendant le capital inabordable pour les petites entreprises. La dénonciation du dirigeant I est du même ordre, mais vise l'ensemble de l'économie.

C'est à dire que les gens compétitionnent et il y a une offre d'achat pour se fusionner etc. et là c'est une façon d'éliminer la compétition (...). La concurrence qui amenait l'efficacité et l'érection d'une société qui était de libre marché, de concurrence, qui compétitionnait contre les structures politiques socialistes et communistes, si on continue dans la voie, on va être là. Dans le monde capitaliste, ça va être des monopoles privés alors que dans le monde socialiste dans le temps, c'était des monopoles d'État. (...) même situation, quand il n'y a pas de concurrence, on perd la liberté d'entreprendre et on affecte sérieusement les éléments de base de la liberté individuelle qui amènent la démocratie (I).

Ces craintes se répercutent d'ailleurs sur la perception que le dirigeant I a de la mondialisation, comme nous le verrons un peu plus loin.

En résumé, on peut avancer que la définition que les dirigeants proposent du marché se distingue nettement de celle proposée par les économistes néoclassiques dans la mesure où à une exception près, celui-ci n'est pas envisagé comme un grand mécanisme autorégulateur de la société. Les dirigeants définissent le marché de façon essentiellement stratégique, ce qui témoigne bien de l'impact de la pratique sur la formation de leur représentation (Jodelet, 1989). Le marché correspond aux besoins

agrégés des consommateurs, conscients ou inconscients, mais jamais créés. Le besoin précède toujours le produit de l'entreprise qui vise à y répondre; l'idée qu'un besoin puisse être créé par l'entreprise est même décriée par certains dirigeants (N). S'ils n'adhèrent pas à l'image néoclassique du marché, les dirigeants n'en reconnaissent pas moins la suprématie d'une loi de la demande implacable qui les poussent à une performance sans cesse accrue dans un contexte de plus en plus compétitif. En regard de ce qui précède, il semble donc que les dirigeants adhèrent sans réserve au principe de la souveraineté du consommateur. Un seul dirigeant s'inquiète véritablement des alliances, des fusions et de l'émergence de quasi-monopoles, les autres étant plutôt d'avis que deux entreprises suffisent pour que soit vérifié le principe de la compétition.

Malgré quelques divergences, force est de constater que les dirigeants nourrissent une vision plutôt homogène des institutions économiques qui sont par ailleurs au cœur de leur pratique. Comme on le verra dans ce qui suit, les autres thématiques sont plus controversées, et sont même la source de véritables clivages entre les dirigeants.

## 6.2 L'État, la mondialisation et la déréglementation

La question de l'État est probablement celle qui fait l'objet des plus importantes dissensions parmi les dirigeants. Bien que tous s'accordent sur sa définition politique et ses rôles généraux, ils adoptent des positions antagoniques en ce qui concerne les modalités de son intervention à l'égard de l'économie et de l'entreprise. Ce clivage se transpose dans le positionnement des dirigeants vis à vis de la déréglementation comme nous l'avons vu au chapitre 4, mais aussi de la mondialisation; en effet, les dirigeants qui s'inquiètent du processus de mondialisation sont tous favorables à l'intervention de l'État à l'exception d'un seul (le dirigeant O).

### 6.2.1 *La définition de l'État et de ses principaux rôles*

Les dirigeants définissent l'État comme l'incarnation démocratique de la volonté du peuple, de ses désirs et de ses aspirations. L'État dispose d'un pouvoir coercitif à travers lequel il peut imposer à la minorité la loi de la majorité :

L'État c'est un parlement, c'est démocratique et ça fait des lois qui représentent ce que 90% des individus souhaitent (...) il faut que ce soit assez consensuel, que le processus soit démocratique jusqu'à l'adoption d'une loi, ensuite il faut que ce soit juridique pour l'imposer aux 10 restants. Ça c'est le rôle du gouvernement (D).

L'État est une association un groupement de personnes que forme une société donnée qui se donne un leader (...) c'est un chef de tribu, c'est un roi ou c'est un parlement dont les composantes, s'il y en a comme pour un parlement, sont sensés représenter les désirs de la société en termes d'encadrement (G).

L'État c'est les gens qui ont la vision de société qu'ils veulent avoir et qui mettent les règles du jeu pour la société, pour les gens et nous, on joue à l'intérieur de ces règles (H).

L'État, c'est le reflet des volontés des gens qui vivent sur le même territoire et ce qu'on appelle exercice démocratique. Le rôle de l'État correspond un peu

avec plus ou moins d'ajustement dans le temps, aux désirs, aspirations, volontés collectives d'une population (...) l'État, tôt ou tard, est le reflet de ça (I)

Comme ils sont soumis à une élection, c'est donc une vision qui serait celle de la majorité (B).

En tant qu'incarnation de la volonté démocratique, le rôle de l'État consiste à répondre aux aspirations de la population. Il doit assurer le bonheur du citoyen en étant à l'écoute des besoins de la société d'une part, et en fixant les grands paramètres de son organisation d'autre part.

C'est être à l'écoute des besoins de la société, donc des gens qui en font partie (L).

L'État n'a qu'un seul rôle (...) c'est de faire le bonheur du citoyen. Je parle du citoyen, pas du consommateur, de l'entrepreneur... du citoyen. (...) Pour moi son rôle c'est ça, c'est de dire c'est quoi les paramètres de bonheur d'un citoyen (O).

Le rôle de l'État consiste à fixer les grands principes, une orientation, des politiques pour la société (M).

Pour certains dirigeants, la mission générale de l'État suppose un rôle de redistribution<sup>4</sup>:

Tu ne peux pas avoir un société heureuse où tu vis dans des inéquités, c'est le rôle de l'État d'assurer ça et de juste faire ça (O).

C'est un rôle de régulation et aussi de redistribution (N)

Il joue bien sur un rôle de redistribution des richesses qui se module différemment selon les sociétés, le Québec, les États-Unis et d'autres pays (A).

---

<sup>4</sup> Les dirigeants L et F tiennent des propos qui vont dans le même sens : « ... du mieux possible répartir les fonds accumulés à travers les taxes de ces gens là pour offrir un service égal et une société assez balancée (L); « ... s'assurer que le bien être est assuré pour les prochaines années pour toute la population en général » (F).

Mais pour la plupart des dirigeants, la première responsabilité de l'État consiste à assurer la sécurité de sa population, que ce soit contre les menaces extérieures ou ses propres éléments violents. Pour le dirigeant O, ce devoir de protection s'étend aussi à l'environnement.

Pour moi, la responsabilité (de l'État), c'est la sécurité, c'est la base d'une société (K).

L'État devrait être là (...) pour s'assurer de (...) la sécurité (F).

C'est protéger les gens à l'intérieur de son territoire contre ceux qui sont à l'extérieur si besoin est (...) il y a moins en moins d'activités de ce genre là parce que c'est pas nécessaire (...) Protéger les gens les uns contre les autres et là un gouvernement a beaucoup à faire (D).

Les rôles de base (de l'État), c'est la sécurité; c'est pas parce que tu es une femme qui mesure 5 pieds 5 que le gars de 6 pieds 10 peut te bousculer (...). Je pense que si l'État joue son rôle par rapport aux besoins sociaux, aux besoins de protection des gens, de leurs besoins de base, à ce moment là (...) les entreprises et les individus vont être capables de travailler en harmonie et le consommateur est protégé (A).

(L'État) doit protéger l'environnement, son citoyen (O).

Corrélativement à sa mission de sécurité, l'État doit aussi jouer un rôle d'arbitre entre les différents acteurs de la société :

Par définition, l'État est là pour arbitrer des conflits entre privé et public ou entre deux privés, donc c'est un rôle de régulation et aussi de redistribution (N)

Un gouvernement doit faire la balance entre ses différentes clientèles (I).

(L'État) vient encadrer les règles sociales, les règles de conduite entre les individus (G).

De façon unanime, les dirigeants reconnaissent à l'État la responsabilité des grands biens collectifs que les individus ne pourraient s'offrir individuellement, c'est à dire la santé, l'éducation et les infrastructures.

Des grands biens collectifs comme l'éducation, la santé, les infrastructures de base dans une société qui ne peuvent pas être payés individuellement par chacun, les routes, les systèmes de transport... Ça, c'est un rôle de l'État. (A).

C'est sûr, un État doit être capable de déterminer ce qui est nécessaire à la société et trouver les moyens à sa disposition pour que ce bien soit distribué le plus efficacement possible (...) la santé par exemple, l'éducation, les réseaux routiers (C).

L'État devrait être là uniquement pour s'assurer de l'éducation, la santé, la sécurité, c'est des choses qui sont du ressort, des responsabilités gouvernementales (F).

Pour beaucoup de monde, une société bien balancée c'est des bons hôpitaux, des bons travaux (L).

Les dirigeants reconnaissent aussi à l'État un rôle de surveillance et d'encadrement des activités économiques qu'il exerce généralement à travers son pouvoir réglementaire. L'État doit établir les règles qui régissent les relations des entreprises entre elles et sur le marché, notamment dans le cas des monopoles. Il doit fixer des normes en ce qui concerne le travail ou l'environnement, et doit sévir en cas d'infraction. Enfin, l'État doit aussi contrôler les activités qui comportent un risque pour la population (salubrité pour l'alimentation, normes de sécurité pour la construction).

Et il y a un rôle de réglementation, de surveillance de l'espace économique (...). Par rapport aux entreprises (...) il y a aussi un rôle réglementaire (A).

Son rôle doit donc se limiter à établir des principes et des balises qui encadrent les entreprises et qui sont en accord avec une vision de ce que doit être la société (M).

Le rôle de l'État normalement, dans un environnement où tu as des entreprises qui contrôlent des segments de l'économie, ce serait d'établir les règles du jeu (I).

L'État a un rôle qui est d'encadrer l'action de l'entreprise sur le plan économique, environnemental (...) toutes les règles du travail (...). L'État vient définir les règles d'opération (G).

C'est mettre les règles du jeu pour les entreprises, pour qu'elles n'ambitionnent pas et ne prennent pas avantage et puis que ce soit compétitif et que ce soit juste pour l'ensemble de la société. Si tu deviens trop fort et que tu es trop en monopole, que tu ne puisses pas ambitionner (H).

L'État se doit d'être le gardien de l'efficience des marchés (...) il doit y avoir un marché efficient, donc c'est le rôle de l'État de s'en assurer (O).

Le rôle (de l'État), c'est de veiller à ce que l'entreprise soit honnête (...) il faut qu'ils (...) mettent des règlements mais il faut qu'ils les fassent appliquer. Je suis tout à fait d'accord quand ils prennent des entreprises qui trichent, qui ne payent jamais l'impôt (...) je trouve que c'est leur rôle et il faut qu'ils fassent appliquer les lois (K).

Il faut qu'il ait un rôle, s'assurer de la qualité (...) vérifier la propreté parce qu'il en est de la sécurité des gens, qu'il y ait des normes aussi pour la construction (...) s'assurer qu'il y ait des codes à suivre (F).

Enfin, c'est aussi à l'État qu'il revient de négocier et de gérer les relations avec les autres pays :

Les gouvernements sont très importants au niveau (...) des douanes, au niveau de l'immigration, au niveau des ententes inter pays, inter-nations (L).

... le colmatage avec les autres gouvernements pour les barrières tarifaires et le contrôle (C).

De façon générale, on peut dire que la conception de l'État de même que ses fonctions générales dans la société font l'objet d'un relatif consensus parmi les dirigeants. L'État est l'incarnation de la volonté du peuple; à ce titre, il est au service de la société et doit la protéger des menaces qui pèsent contre elle. C'est aussi à lui qu'il revient de gérer les relations avec les autres pays. Sur son territoire, l'État est responsable des grands biens collectifs qui ne pourraient être pris en charge sur une base individuelle tels que la santé, l'éducation et les infrastructures. Siège des grands principes de l'organisation sociale, l'État agit également comme arbitre entre les différents acteurs sociaux et vient encadrer l'activité économique sur son territoire en fixant des balises ou des règles du

jeu que doivent respecter les entreprises. Mais comme nous allons le voir dans la section qui suit, ce rôle d'encadrement ne justifie pas nécessairement une intervention prononcée de l'État dans l'économie.

### **6.2.2 Intervention de l'État et modèles de société**

S'il existe certainement un consensus au sujet des questions évoquées plus haut, en revanche, les modalités de l'intervention étatique sont nettement controversées. On observe un véritable clivage entre les dirigeants qui réclament un retrait de l'État, et ceux qui s'en inquiètent et considèrent que l'intervention de l'État dans l'économie est justifiée.

**Tableau 6.2**

#### **Dirigeants interventionnistes et non interventionnistes<sup>5</sup>**

<i>Non-interventionnistes</i>	<i>Interventionnistes</i>
C, E, F, K, M, O	A, B, D, G, H, I, J, L, N

#### **6.2.2.1 La perspective non-interventionniste**

Le premier groupe de dirigeants estiment que l'État a largement outrepassé ses responsabilités et s'est accaparé trop de rôles :

---

<sup>5</sup> Cette division recoupe celle que nous proposons au chapitre 4, sauf peut-être en ce qui concerne le dirigeant E dont la position est ambiguë et qui peut être classé dans l'une ou l'autre selon les sous-thématiques abordées. Comme nous l'avons mentionné dans ce chapitre précédent, les dirigeants non interventionnistes proviennent tous d'entreprises capitalistes alors que les dirigeants d'entreprises collectives appartiennent tous à la catégorie interventionnistes.

Trop grand, ... C'est toujours difficile de tracer la ligne où ça doit s'arrêter et jusqu'où l'État a un devoir de supporter les citoyens ou de s'assurer qu'il y a des services minimum qui soient disponibles. Mais on est tellement loin de cette ligne là, on n'a pas besoin de la tracer aujourd'hui, on peut juste s'en rapprocher un peu, ce serait déjà bien (E).

Je trouve que l'État des fois en prend trop; ils veulent mettre des règlements, des lois, trop de choses (...) faudrait qu'ils essaient de réaliser jusqu'où va leur responsabilité et ne pas se mêler des autres (K).

Le problème que je vois c'est que l'État s'est approprié tellement de rôles (O).

En fait, l'État a pris tellement d'importance qu'il se préoccupe désormais davantage de son propre maintien que de sa mission première qui consiste à servir le citoyen :

Malheureusement on est passé à une étape où la bête se nourrit d'elle-même, et ça devient inefficace et contre productif (E).

L'État est rendu à son propre service; le citoyen est traité comme étant quelque chose qui alimente l'État (O)

Selon les dirigeants non-interventionnistes, l'État doit jouer un rôle minimal et complémentaire par rapport au marché; seuls les secteurs ne pouvant être pris en charge par le marché tels que la santé ou l'éducation, doivent être laissés à l'État.

L'État devrait être là uniquement pour s'assurer de l'éducation, la santé, la sécurité, c'est des chose qui sont (...) des responsabilités gouvernementales. Tout le reste doit être laissé au secteur privé (...). (Donc le gouvernement ne devrait avoir aucun rôle par rapport à l'entreprise et au marché ?) Minime, très minime (F).

En dehors de cela, et mis à part les deux secteurs particuliers que sont l'éducation et la santé, l'État doit laisser la place au marché (M).

Je pense (que le rôle de l'État) devrait être très minimal parce que les entreprises ont toutes intérêt à identifier les besoins de leur clientèle potentielle et à les servir (E).

Ces dirigeants reconnaissent le rôle de l'État au niveau des grandes décisions politiques, mais estiment que l'exécution de ces décisions doit être laissée au secteur privé.

Il faut dégager ce qui est visionnaire de ce qui est opérationnel. Que les politiciens décident de ce qui est bon pour la population, je veux bien, mais que l'application de ces grandes décisions soit faite soit par le secteur privé ou par des hauts fonctionnaires qui ne sont pas politisés (C).

Dans la société québécoise, on a tendance à mélanger l'exécution avec l'orientation sociale, alors qu'il faut plutôt fixer d'un côté les orientations, de l'autre l'organisation de l'exécution; il suffit de baliser l'exécution (M).

Il n'a pas à s'impliquer personnellement dans les choses. (F)

Cette façon de procéder est justifiée par le fait que le marché, mais aussi les entreprises, sont plus efficaces que l'État<sup>6</sup>.

Le marché est la façon la plus efficace d'exécuter. Dans le marché global, il y a une multitude d'entreprises qui sont en mesure de prendre en charge une grande partie des besoins de la population de façon plus efficace que l'État (...). L'État doit faire faire. Le marché est si efficace que l'État doit s'en servir, en tirer profit (...). On ne devrait pas craindre de laisser les entreprises jouer un plus grand rôle, en fixant des balises. (...) En utilisant par exemple la tarification, il y a moyen d'établir des paramètres à l'intérieur desquels on peut laisser fonctionner le marché dans toute son efficacité (M).

Les entreprises sont plus efficaces que l'État car elles ont adopté des modèles de financement et des modèles d'organisation plus souples. Du côté de l'État, si on prend le cas des hôpitaux par exemple, ils sont encore gérés comme il y a 25 ans (M).

...l'entreprise privée qui, de toutes façons, est toujours très compétitive (F).

---

<sup>6</sup> En fait, le dirigeant C estime que l'État devrait même s'inspirer du secteur privé afin d'augmenter son efficacité : « Un État, ça devrait être...les politiciens ne devraient avoir aucun pouvoir et les hauts fonctionnaires devraient en avoir, être 2 fois mieux payés, être fous à la porte s'ils ne sont pas efficaces (...) Ce gaspillage éhonté qui provient à la fois des politiciens et des structures qu'on a en place. Un État, il faut qu'il soit géré comme le secteur privé si on veut qu'il soit efficace » (C).

D'autre part, ce sont les entreprises et le marché qui créent la richesse et non l'État. Or, rappellent les dirigeants, pour pouvoir distribuer de la richesse, il faut d'abord la créer<sup>7</sup>. Il importe donc de s'assurer du bon fonctionnement du marché d'une part, et de la liberté d'action des entrepreneurs d'autre part. En créant les conditions permettant aux plus talentueux de donner leur pleine mesure, on donne une chance aux plus défavorisés d'en profiter grâce au *trickle down effect*<sup>8</sup>.

C'est l'entreprise qui crée la richesse. (...) À l'intérieur d'un cadre, de règles, l'économie permet la création de richesses. Pour pouvoir distribuer la richesse, il faut d'abord la créer. Il faut créer de la richesse pour la distribuer, puis pour investir dans le futur (M).

L'État se doit, pour créer de la richesse économique, sociale, l'État se doit d'être le gardien de l'efficience des marchés (...) il fait ça pour les citoyens, pour augmenter la richesse (...) Il y a des choses primordiales qui assurent la richesse économique et l'une d'elles, c'est l'accès à des marchés donc c'est le rôle de l'État de s'assurer qu'il y a des marchés permanents ouverts à ses citoyens(...). Plus il y a des marchés ouverts, mieux c'est pour les citoyens, c'est moi qui dit ça, quelqu'un pourrait faire la démonstration inverse mais je pense... c'est sûr qu'un marché ne peut être ouvert qu'en ayant des relations harmonieuses avec les voisins. Pourquoi Sadam Hussein est entré au Koweït? Il voulait des puits de pétrole! Franchement, mais ce n'est que la continuation du commerce international. C'est pour ça que les gens poussent tant sur des marchés ouverts, ça évite des guerres. C'est un phénomène égalisateur de richesses (O).

L'économie c'est l'appareil qui crée de la richesse et c'est elle qui fait en sorte qu'on va distribuer aux pauvres et diminuer la pauvreté. (Et comment peut-on régler les problèmes économiques et sociaux, les inégalités?). En créant de la richesse, il faut qu'on laisse la chance aux créateurs de richesse de donner la pleine mesure de mesure de leur talent et faire en sorte que ce qu'ils vont créer comme richesse, une partie va leur être enlevée de toutes sortes de manières, soit

<sup>7</sup> Cet énoncé est aussi repris par le dirigeant B comme on l'a vu dans le chapitre précédent : « D'une façon globale, il faut créer de la richesse pour être capable de la partager » (B).

<sup>8</sup> Le dirigeant C estime que c'est essentiellement par le biais de la charité que l'on peut venir en aide aux plus défavorisés : « ce n'est pas automatique, il faut intervenir, mobiliser... (qu'est-ce que vous entendez par intervenir?) Il faut... faire un souper de riches... tous les gens de ... une cinquantaine de gens d'affaires et le Premier ministre pour qu'on mette un fonds de 120 millions, ça c'était intervenir ... un fonds de 22 millions pour l'institut de cardiologie. Parce que je dis au monde, les gouvernements sont cassés, on va essayer de les laisser faire un bout de temps mais... » (C).

volontairement ou autrement pour être redistribuée aux gens qui sont plus pauvres. (...) Pour distribuer, il faut créer, vous ne pouvez pas distribuer ce que vous n'avez pas. C'est l'environnement libre de contrainte qui fait...l'économie, il y a quelqu'un quelque part (...) qui fait en sorte que sur la terre, il y a des Charles Sirois et il y a des assistés sociaux, si on veut que les assistés sociaux s'élèvent, il faut qu'on laisse les Charles Sirois s'élever aussi. C'est pas vrai que ça bascule de même, moi je crois fermement que ça monte, l'écart est toujours peut être grandissant mais ça monte pareil (C).

Le commerce mondial ne dit pas qui va gagner entre deux pays mais la démonstration que la tarte est plus grosse a été faite. L'autarcie est la thèse économique la plus facile à défaire, elle n'a aucun fondement. Par définition elle consacre la pauvreté, la richesse vient essentiellement de l'échange. C'est parce que deux pays, régions ou individus sont différents qu'ils veulent échanger et la base même de l'économie, c'est qu'elle se réalise en production plus grande qui permette l'échange. Si tu ne fais pas d'échanges, tu encourageas l'autarcie et dans l'autarcie, chaque individu va avoir tendance à produire moins. C'est parce qu'il y a une différence entre les pays qu'il y a une source de commerce (N).

Une autre série d'arguments touche le caractère nuisible d'une intervention trop prononcée de l'État. Le dirigeant F estime par exemple qu'en cherchant à dicter la conduite du consommateur, l'État va à l'encontre de sa mission première qui consiste précisément à répondre à ses besoins. Le dirigeant O argue pour sa part qu'un État trop présent va à l'encontre de la liberté individuelle, tandis que le dirigeant J dénonce la réglementation. Quant au dirigeant C, il estime que c'est l'État en lui-même qui est le pire ennemi de l'entreprise.

Personnellement, dicter une ligne de conduite à des consommateurs alors qu'il est là justement pour satisfaire des besoins, encore une fois aujourd'hui, le gouvernement ne devrait pas du tout se mêler de ça (F).

Moi, je pense que ça c'est une enfreinte à ta liberté, quand l'État (...) vient chercher 53% de ce que tu gagnes, il t'enlève (...) ta liberté individuelle sur 53% de ton pouvoir économique et dit : « C'est moi qui vais décider à ta place qui va avoir ces 53% là ». Je trouve ça honteux. (...) L'État s'est approprié le rôle pour des raisons humanitaires, sociales mais a enlevé des principes fondamentaux aux citoyens, des principes de choix, de liberté, au nom de quoi, au nom de principes d'égalité. On ne te permet pas de choisir dans le système d'éducation, on t'a

enlevé ton choix, dans le système de santé, pour être certain que tout le monde ait accès à l'école, je trouve que c'est très mauvais (...) les citoyens, c'est une masse informe pour l'État (...) on l'a déresponsabilisé (O).

Le grand danger qui guette les entreprises, c'est les réglementations (J).

Le pire ennemi des entreprises, ce n'est pas la compétition, c'est le fait qu'elles sont fiscalement diminuées au Canada, qu'elles ont tellement de documentation à faire, elles n'ont pas le temps de travailler... il y a une série de carcans de toutes natures qui les empêchent d'œuvrer, le pire ennemi de l'entreprise, c'est le gouvernement (C).

Par ailleurs, les dirigeants non-interventionnistes ne sont pas contre toute intervention de l'État. Celle-ci peut être justifiée si elle est ponctuelle, indirecte, et qu'elle entraîne d'importantes retombées sociales.

Aider à la création d'entreprises au démarrage parce qu'il y a des retombées sociales importantes, ça pourrait être une des choses mais en notant que c'est vraiment une aide qui est indispensable au démarrage d'entreprise comparativement à des subventions où les emplois auraient été créés et l'entreprise serait là quand même (E).

C'est une forme indirecte, ça stimule parce que la participation directe ne stimule pas (F).

L'intervention de l'État n'est donc acceptable que sous certaines formes. Le dirigeant C estime par exemple qu'une intervention comme la réglementation peut s'avérer néfaste pour l'économie, alors que d'autres dirigeants dénoncent plutôt les subventions aux entreprises ou encore les exigences administratives.

Lorsque l'état intervient, où il faut faire très attention, là je parle d'investissement direct de l'État, cependant ce qui devient très néfaste pour une économie, c'est lorsque l'État commence à réglementer (C).

Les subventions, je n'y crois pas (F).

Moi je ne crois pas aux subventions d'entreprises (L).

Les formulaires que vous devez remplir, c'est incroyable (J).

En résumé, on peut dire que dans la perspective non-interventionniste, l'intervention de l'État est d'emblée perçue comme suspecte, et ce pour deux raisons principales. D'une part, cette intervention risque d'entraver les mécanismes du marché qui sont garants de l'efficacité des activités économiques. D'autre part elle nuit aux activités de l'entreprise alors que c'est à travers elle qu'est produite la richesse sociale. L'intervention de l'État est donc condamnable a priori, même si elle peut être justifiée par la suite dans certains cas particuliers et sous des formes très précises. Les dirigeants interventionnistes s'inscrivent en faux contre cette vision des rapports entre les institutions économiques et l'État.

#### **6.2.2.1 La perspective interventionniste**

Le second groupe de dirigeants se disent clairement en faveur de l'intervention de l'État dans l'économie.

Je pense que l'État doit avoir un rôle dans l'économie. je ne suis pas de cette école où il faut à tout prix sortir l'État de toute intervention (J).

Oui il a un rôle, moi je suis assez d'accord avec le soi disant modèle québécois (D).

Contrairement aux dirigeants non-interventionnistes, l'intervention de l'État n'est pas envisagée comme un palliatif à la dynamique de marché, mais bien comme une intervention qui opérationnalise un projet ou un choix de société à travers l'économie. La forme de l'économie est donc tributaire du modèle de société.

Sur le plan économique, les règles qu'on souhaite avoir comme société (...) L'État c'est un peu ça (...) de quelle façon une économie est libérale ou non, est-ce qu'on va faire une place aux plus défavorisés, est ce qu'on veut avoir une société qui est carrément à droite? Alors normalement l'État devrait fournir des

instruments qui correspondent à ce que la société veut, démocratiquement, ça ne se voit pas souvent mais...(G).

Le rôle de l'État c'est de définir le projet de société (...) être celui qui élabore le projet de société et qui dit voici ce qu'on veut comme modèle de société, quelles sont les règles du jeu entre nous (...) (le rôle de l'État par rapport à l'entreprise ?) Tout dépend du système, du choix qu'on fait (B).

Les lois du Maine pour faire travailler les entreprises ne sont pas les même que celles qui sont en Floride et en Californie; les lois de l'environnement sont beaucoup plus sévères que celles du Nevada parce que c'est le genre de société que les californiens ont décidé d'avoir; le Vermont a suggéré de construire une entreprise (...), ils ne veulent pas en avoir, ça prend 10 ans pour avoir le permis si tu l'as et tu vas aller en Alabama où tu veux t'installer et il n'y a pas de problème (H).

L'État a une très grande capacité de créer un environnement différent, tu peux réglementer plus côté pollution, environnement, lois du travail...c'est relativement facile (N).

Les dirigeants opposent généralement le modèle libéral, qu'incarnent bien les États-Unis, avec un modèle plus social démocrate tel que celui qu'on trouve au Québec et au Canada<sup>9</sup>.

Il y a des sociétés très à droite, il y a des sociétés plus socialisantes, tous les modèles ont été expérimentés (...). À l'intérieur des États-Unis il y a de la richesse et de la pauvreté, eux les traitent différemment de chez nous; nous, on s'est fait d'un devoir moral d'aider les gens moins bien nantis ... certains disent qu'on va trop loin dans la protection des moins bien nantis et que ce faisant, ça nuit au développement économique du Canada ou du Québec. Les Américains eux, ont une approche plus brutale, c'est de dire : « si tu ne veux pas crever de faim, il faut que tu travailles » (G).

---

<sup>9</sup> La distinction entre les modèles américain et canadien est aussi reconnue par les dirigeants non interventionnistes comme les dirigeants K et M : « Aux États-Unis par exemple, qui est une société très riche, ils ont fait certains choix. Ainsi, ils doivent subir la violence comme résultante de certaines politiques, en raison du choix qu'ils font de ne pas s'interposer face au puissant lobby des armes » (M).

C'est ça la différence entre le Canada et les États-Unis, c'est un choix de société qui est à l'intérieur d'un système capitaliste mais le filet social n'est pas le même (H).

(L'État) joue bien sûr un rôle de redistribution des richesses qui se module différemment selon les sociétés, le Québec, les États-Unis et d'autres pays (A).

C'est l'État qui doit déterminer qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qui est bon pour le Québec, le Canada ? (...) Il faut (qu'il oriente l'économie)... si on adopte le modèle du libéralisme pur et dur, il n'a rien à faire de l'économie; qu'il sorte de là, qu'il fasse les règles, les lois pour éviter les abus mais c'est tout (B).

Selon ce groupe de dirigeants, un modèle interventionniste se justifie particulièrement dans le cas d'une économie comme le Québec dont la taille est modeste.

Ça dépend de la taille de la société dans laquelle tu vis. Si c'est aux États-Unis, mon raisonnement est parfait, si c'est au Québec, c'est une petite société et dans la concurrence mondiale (...) tu n'auras pas d'entreprise, on ne pourra pas devenir toutes des succursales de production des grandes multinationales donc on a je pense un rôle d'enclencheur (...). Quand on a des sièges sociaux comme Bombardier ou Québecor, il faut essayer de les protéger (A).

Je pense que le Québec pour tenir sa place, comme il est un peu différent non? Ça prend le gouvernement qui s'implique sur le plan économique. Hydro-Québec, c'est quand même une de nos grandes forces, la Caisse de dépôts et de placements, si on n'avait pas ça, on ne serait pas ce qu'on est; donc on n'a pas une économie de libre marché complètement; la SGF, Desjardins, le Fonds FTQ. Qu'on cesse de me dire qu'on est dans une économie libre (B).

Mais le choix d'un modèle de société est tributaire des partenaires commerciaux et du contexte géopolitique. Dans certains cas, celui-ci se traduit par des exigences et il peut être coûteux pour un pays de ne pas suivre la tendance majoritaire. Ainsi, le Québec doit nécessairement tenir compte des choix faits par les Américains, et souvent même s'ajuster en conséquence.

Dans un marché tel que propose l'OMC actuellement, c'est un marché où l'État n'intervient pas, il intervient de moins en moins ou pas du tout. C'est pour ça

les grandes manifestations que vous avez vues, les gens disaient, c'est le capitalisme sauvage, on va souffrir. Si l'État doit intervenir comme je pense dans le cas du Québec, il doit être un partenaire et parfois investir et maintenir la Caisse de dépôt et nos grands instruments (B).

Le rôle de l'État dépend donc de l'environnement dans lequel on est (...) en Amérique du nord, le rôle de l'État est contraint par le rôle que lui donnent les principaux compétiteurs et le problème c'est de faire l'arbitrage, jusqu'où on peut et on doit être différent des autres. (...) On part au départ avec un paquet de différences qui nous tirent un peu dans les pieds et qu'on n'a pas choisies; si tu ajoutes à ça énormément de différences, tu va avoir une économie qui, historiquement, a gardé un sous emploi de ses ressources très élevé (N).

Par ailleurs, plusieurs dirigeants interventionnistes constatent que depuis les dernières années, l'État s'est progressivement retiré et ne joue plus véritablement son rôle quant à l'élaboration d'un projet de société.

Le rôle véritable que doit jouer un État qui (...) élabore le projet de société (...) ça existe de moins en moins. (B)

Actuellement, le rôle de l'État, il s'est beaucoup retiré par rapport aux gens qui s'associaient pour dire on va atteindre tel objectif (...). On vit depuis quelques années une période où le cri des hauts parleurs exprime davantage l'idée que l'État devrait se retirer pour laisser le secteur privé (...) les tendances aujourd'hui, elles sont davantage au retrait de l'État (I).

L'État, de plus en plus, au niveau international, a été amené à réduire son rôle dans la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes (N).

C'est une tendance qui inquiète les dirigeants interventionnistes. Le dirigeant I craint que les règles du marché ne supplantent la volonté démocratique. À son avis, la montée des valeurs mercantiles par rapport aux valeurs humaines de même que l'émergence d'oligopoles résultant de fusions à travers lesquelles le marché est de plus en plus contrôlé par quelques grandes entreprises menacent l'équilibre entre l'économique et le social. Cette situation est porteuse de crises sociales et pourrait

mener à des lendemains difficiles, même si on peut espérer que s'instaure un nouvel équilibre.

Avec la libéralisation des échanges, c'est ce qui m'inquiète beaucoup, la volonté exprimée démocratiquement, les tendances démocratiques ne peuvent pas s'imposer parce qu'elles arrivent à l'encontre des règles du marché (I).

Vu ce qui est arrivé avec le libre échange, vous incorporez dans les valeurs des sociétés des valeurs mercantiles, de plus en plus, les valeurs plus sociales, plus humaines qui s'expriment par les voies démocratiques traditionnelles et qui viennent faire le contrepoids aux valeurs mercantiles amènent une stabilité entre l'économique et le social (...) les valeurs mercantiles prennent de plus en plus le dessus, les valeurs sociales tombent et dans ce sens là, le reflet qui va sortir, actuellement c'est un retrait du gouvernement, ce qui amène toutes les turbulences qu'on connaît (I).

Je vois la pression qu'il y a pour les fusions, les regroupements. Tôt ou tard, on va arriver avec des situations où le marché va être tellement contrôlé que l'État, ça va prendre une espèce de chambardement profond, pas de révolution mais une crise qui va venir ramener un peu l'équilibre entre le mercantile et le social (I).

Je suis toujours préoccupé par le fait que quand les règles mercantiles prennent trop le dessus, tu va développer, ça prend du temps mais tu développes des crises sociales (I).

Actuellement on vit dans une phase dispendieuse qui est moins d'intervention de l'État, combien de temps ça va durer? Je ne le sais pas mais pas indéfiniment, il va y avoir un retour (...) aujourd'hui on suit la marée qui monte et descend et à un moment donné, ça fait un ressac terrible (I).

D'autres dirigeants critiquent surtout le manque de cohérence du gouvernement actuel qui prône le libéralisme tout en appliquant des mesures interventionnistes.

Si on me dit : « ici au Québec, on prend le modèle universel et c'est pas le Québec Inc. comme on a déjà connu, c'est le modèle universel, l'économie de marché, le libéralisme économique » on va jouer les règles du jeu (...) mais que de temps en temps ils n'investissent pas dans un commerce, qu'ils ne donnent des

avantages fiscaux à une entreprise et qu'ils ne les donnent pas à l'autre, là je ne comprends plus, ce n'est pas ça la règle du jeu (B).

L'État, quand je regarde au Canada et au Québec parce que le gouvernement actuel a appuyé le libre échange (...) une fois que tu as embarqué dans ce plan, tu ne peux pas le changer tous les ans, donc l'État aujourd'hui ne peux plus concevoir son rôle en dehors du plan stratégique qui a été décidé dans la globalisation; tu marches là dedans et tu l'encourages (...) tu ne peux plus en même temps manger ton gâteau et le garder alors si tu dis que les règles du marché vont jouer, tu es obligé de laisser la libre circulation des biens et des capitaux et bientôt peut-être des personnes. Alors comment tu peux faire comme gouvernement quand tu es embarqué dans ce système pour dire : « je prends l'argent des payeurs de taxes pour aller subventionner une entreprise en Gaspésie », je trouve ça complètement aberrant (...). L'État (...) est très ambivalent, ce qui complique l'exercice de la démocratie par les citoyens (I).

Pour le dirigeant I, le problème découle du fait qu'il y a actuellement deux tendances au sein de la population : les uns prônent le modèle de l'État providence, tandis que les autres préconisent celui de l'économie de marché.

Là, tu as encore une partie de la population qui vit sur les idées de *great society* et il y a un autre qui pense que l'économie de marché c'est la loi générale, c'est la seule qui doit fonctionner (...) Au milieu des années 60 jusqu'en 76, 77, 78, il y avait un fort courant d'appui populaire en faveur de l'intervention de l'État dans un certain nombre de domaines, aujourd'hui, cet appui populaire n'y est pas, c'est largement dû au fait qu'on a blâmé l'État d'immenses déficits etc. pour bien d'autres raisons, au niveau international (I).

En conclusion, on peut affirmer que la conception des rapports entre l'économie, l'entreprise et l'État sur laquelle les dirigeants interventionnistes fondent leur argumentation diverge profondément de celle des dirigeants non-interventionnistes. L'État n'est plus ici un palliatif au marché, mais bien celui qui en définit la forme dans le cadre d'une perspective instrumentale de l'économie. Les dirigeants d'allégeance interventionniste estiment cependant que ce modèle interventionniste qui a si bien servi le Québec est actuellement menacé : ils s'inquiètent des tendances actuelles qui semblent consacrer le retrait de l'État, mais dénoncent en même temps l'incohérence

d'un gouvernement qui, tout en prônant le libéralisme, intervient aléatoirement auprès de certaines entreprises. Cette tendance au retrait de l'État s'inscrit dans le cadre d'un phénomène plus large qui fait l'objet de la prochaine section : la mondialisation.

### **6.2.3 *La mondialisation***

Selon les dirigeants de notre échantillon, la mondialisation est la conséquence directe de l'essor des nouvelles technologies de communication.

Je perçois le phénomène de la mondialisation d'abord et avant tout comme étant lié à l'avènement des nouvelles technologies. De là découle tout le reste (M).

Les frontières disparaissent graduellement grâce à la technologie alors ce qui a pris à Jules Vernes 365 jours pour faire le tour du monde, aujourd'hui, on peut le faire en moins d'un quart d'heure. Ce qui était impensable en termes de communication il y a 100 ans...(G).

C'est un phénomène tout à fait naturel, la conséquence d'un système de communication qui n'a plus de frontière, la technologie qui fait que tu deviens multinationale *over net*, c'est le fait que la technologie rend l'information plus coûteuse du tout, les moyens de transports, les télécommunications, les échanges de cerveaux... je pense que c'est la conséquence directe d'une évolution (C).

De façon unanime, les dirigeants considèrent que la mondialisation est un phénomène inéluctable auquel on ne peut échapper.

La mondialisation c'est presque inévitable, c'est quelque chose à quoi on n'échappera pas. La mondialisation, on y échappe pas (...) On ne peut plus vivre sur une île (G).

...quelque chose dont on ne peut pas sortir, qui va gagner l'Europe, les États-Unis, l'Asie. La technologie sera déterminante...(K).

On ne peut pas arrêter le progrès, l'évolution. On ne peut revenir en arrière, à une limitation de l'information. (...) Il faut suivre le rythme pour pouvoir l'influencer (M).

Selon les dirigeants, la mondialisation se traduit par une restructuration profonde de l'ordre économique international et entraîne une série de transformations de divers ordres. En l'associant aux technologies de communication, le dirigeant G mentionne que la mondialisation rapproche les peuples tandis que le dirigeant M estime que la mondialisation est porteuse d'une plus grande démocratie. Pour le dirigeant E, la mondialisation correspond à un double phénomène où la circulation de l'information s'accompagne paradoxalement d'un renforcement des cultures locales.

Ça a rapproché les peuples les uns des autres, il n'y a plus vraiment de distance et on vit, on oserait dire dans un immense pays avec ses zones fortes et faibles (G).

Avec l'évolution des technologies, on arrive à une démocratie totale grâce à internet par exemple (M).

Je pense qu'il y a un double courant parce qu'on voit une beaucoup plus grande circulation de l'information d'une part et du commerce, l'Internet a accéléré les choses, mais si on prend le libre échange, la communauté européenne... à l'intérieur de tout ça, les cultures propres, que ce soit les provinces ici, de petits pays ou de plus grands pays, moi ce que je vois à travers des lectures ou autre chose, c'est qu'il y a comme un renforcement; les gens sentent le besoin de s'identifier (...) besoin de faire un contrepoids. On a accès à de l'information partout dans le monde et même des biens et services mais en contrepartie, la collectivité fait un contrepoids...(E).

Sur le plan économique, la mondialisation se traduit par une profonde restructuration qui se répercute sur les stratégies des entreprises mais aussi sur le rôle des États. Contrairement aux époques précédentes, les entreprises optent pour la spécialisation au niveau des produits, et la diversification au plan géographique en formant notamment des alliances. Il s'agit d'une transformation bénéfique pour le consommateur qui peut ainsi profiter de meilleurs prix.

Toute entreprise découvre que son marché potentiel peut excéder largement les frontières politiques du pays d'où elle vient et partant de là, forme des alliances pour renforcer sa position par rapport à la concurrence, on y revient tout le temps (...) les entreprises interagissent entre (elles) et finalement font des alliances stratégiques (G).

Les gens vont être plus spécialisés, chacun dans son domaine (...) ils offrent de meilleurs prix (...) Quand on dit mondialisation, ça permet à un moment de s'étendre géographiquement, en Europe, en Afrique...parce qu'ils ne peuvent pas rester à la même place alors, ils s'agrandissent dans leur métier puisqu'ils peuvent. S'il y avait des barrières qui les empêchaient comme c'était avant (...) ils vont être dans (...) une seule affaire, moins spécialisés. Pourquoi c'est favorable la spécialisation (...) ce qui importe c'est de satisfaire le client parce que le client, c'est nous tous. Nous autres on a avantage à ce que ce soit le mieux et le moins cher possible. On a un autre avantage à ce que le fournisseur soit le plus spécialisé possible (D).

La mondialisation se traduit également par une transformation du rôle de l'État. Pour le dirigeant C, la mondialisation vient consacrer la primauté du marché sur le pouvoir des États dans le cadre d'une méritocratie à l'échelle mondiale. Le dirigeant N reprend l'idée d'une concurrence qui se joue désormais entre les États, et explique que celui-ci doit mettre au point de nouvelles stratégies pour répondre à la mobilité grandissante des facteurs de pression. Le dirigeant M souligne pour sa part que l'ère du protectionnisme est révolue.

Ça va permettre au marché d'être de plus en plus le maître de la situation, ça va empêcher le gouvernement d'intervenir plus qu'il faut, ça va créer des engagements des gouvernements et que le meilleur gagne, on va être dans un environnement, un *playing field* qui va faire en sorte qu'on va pouvoir se mesurer et être vainqueur ou vaincu (C).

Les grands changements depuis les années 80, du rôle de l'État : les pays se concurrencent de plus en plus, surtout en Amérique mais globalement de plus en plus pour rendre le secteur privé plus compétitif. Donc, la compétition, ce n'est plus du tout la même chose, les gouvernements se font compétition (...) Mais ce qui a changé le rôle de l'État ce n'est pas l'ouverture du commerce, la baisse des tarifs, c'est bon, on échange plus de biens et services, ce qui a changé le plus c'est que les facteurs de production sont mobiles. Si vous êtes dans un

environnement où il y a peu de commerce et les facteurs sont relativement immobiles, et vous passez à un environnement où les biens et services sont mobiles, les facteurs de production deviennent mobiles et le rôle de l'État change radicalement. Et s'il ne change pas, c'est uniquement ceux qui sont immobile qui vont supporter les conséquences économiques des politiques non compétitives. C'est un terrain très connu en économie qui dit que c'est les facteurs immobiles qui payent les impôts (...) Dans ce cas, le seul rôle que le gouvernement a c'est d'avoir des politiques incitatives pour que les activités se déplacent chez lui plutôt qu'ailleurs; pourquoi c'est comme ça, à l'exception de l'immobilité de la main d'œuvre, pour des raisons évidentes, la plupart des autres facteurs autour de nous sont mobiles (N)<sup>10</sup>.

Les frontières traditionnelles, sécuritaires, protectrices sont en train de s'effondrer. On ne peut plus s'en remettre à des règles protectionnistes (M).

À l'exception de l'enthousiasme exceptionnel du dirigeant C, les dirigeants émettent généralement des réserves à l'égard du processus de mondialisation. Même si la mondialisation favorise une augmentation globale de la richesse, certains s'inquiètent en effet des épiphénomènes d'appauvrissement temporaires ou localisés qu'elle provoque.

Il y a deux aspects (dans la mondialisation). Si tu prends dans le sens des êtres humains sur la planète, c'est un bénéfice pour les trois quarts de l'humanité, ça va être un enrichissement global des conditions de vie des gens sur la terre et paradoxalement, il y a un certain appauvrissement dans nos sociétés occidentales (A).

Le danger qui guette à court terme, à moyen terme c'est une autre affaire mais à court terme, on va assister à un appauvrissement des classes dites laborieuses et à long terme, j'imagine que l'un des défis sera de réacquérir une richesse qui soit un peu mieux partagée. Pour le moment, on n'a pas trouvé cette solution encore. Il y a des peuples de riches, on parle des Américains, c'est un peuple très riche

---

<sup>10</sup> En ce qui concerne la mobilité de la main d'œuvre, la lecture des dirigeants A et L va dans le sens opposé : « Et ça va changer dans 100 ans parce que le multiculturalisme, la territorialité va devenir moins importante (...) Tu vis aux États-Unis, tu viens du Massachusetts, tu es à Boston, tu as une offre d'emploi à Pittsburgh, en Californie ou à Chicago, c'est pas un drame pour toi, ça fait partie de ton mode culturel, de ton enfance de déménager » (A).

et qui le devient de plus en plus et à côté de ça, on a des peuples pauvres qui le deviennent de plus en plus (G).

D'autre part, les dirigeants soulignent l'effet différencié de la mondialisation sur les pays selon la position qu'ils occupent dans le système géopolitique international.

Les petits pays vont subir le contrecoup de cette affaire puis n'auront pas les moyens de se positionner comme entité politique alors, les dangers de la mondialisation, on vient d'en aborder un (G).

Avec le poids relatif de ton pays au point de vue économique (...) quand tu mets tout ça autour de la table, c'est les États-Unis, le marché commun européen, tout ça. Les gouvernements, c'est une lutte de pouvoir, chacun essai de protéger dans les accords que ce soit commerciaux, protéger l'industrie, la fabrication d'ordinateurs...ça devient un jeu de pouvoir et ce n'est pas un rôle de gouvernement (I).

Ils craignent également que les règles mises en place dans le cadre du processus de mondialisation ne condamnent le modèle interventionniste qui caractérise le Québec.

Disons que vous avez une très grande préoccupation du développement régional de la Gaspésie et il y avait un fort courant en faveur de ça, comment vous pensez que le gouvernement du Québec ou du Canada peuvent agir après avoir signé des ententes internationales où c'est les forces de marché qui doivent déterminer à quelle place la production va se faire et le niveau de salaire qui va être payé (I).

Enfin, les dirigeants craignent l'effet de la mondialisation sur les structures démocratiques actuellement organisées en fonction de l'État-nation et dénoncent l'absence de régulation au plan international. Ils arguent que la mondialisation se traduit par un ordre mondial non démocratique où les entreprises ont toutes les libertés et où le pouvoir est concentré dans les mains de quelques dirigeants. Ce nouvel ordre consacre également le pouvoir hégémonique des États-Unis.

Il devrait y avoir des encadrements qui n'existent pas. (...) Si les entreprises qui font le commerce international échappent à tout contrôle, on n'est pas protégé (D).

Je ne suis pas d'accord que les marchés soient uniquement contrôlés par des entreprises. La libre entreprise ne va pas réglementer le marché, c'est un *take over* des multinationales qui sont toutes réglementées par des règles nationales mais il n'y a pas de règle par nationalisation donc ça n'a plus de bon sens (O).

La mondialisation (...) c'est une réalité et qui va aller de mon point de vue en se concentrant de plus en plus dans les mains de quelques dirigeants. Le danger à ce moment là c'est que ce qui était autrefois reconnu comme étant le rôle d'un État souverain va prendre de moins en moins de place et les entreprises vont finalement décider de règles du jeu qui vont transcender les règles locales que chaque pays se donne parce que on ne peut plus y échapper. Alors ce que certains appellent l'impérialisme économique, c'est une réalité avec laquelle on va devoir vivre (...) la mondialisation donne une force incalculable à des entreprises puis certains ont les moyens de se payer ce que ces entreprises là fournissent (G).

Au niveau international, on parle de village global et on n'a pas de conseiller municipal, le gouvernement au niveau international n'existe pas (...) mais au niveau international, plus ça va, plus c'est les lois mercantiles qui déterminent (...) le fait qu'il n'y a pas de structure démocratique au niveau international fait en sorte qu'au niveau national, les gouvernements s'ajustent mais le pouvoir qui émane de l'exercice démocratique s'estompe (...) Si on ne réussit pas à créer, je ne sais pas comment, si je le savais je serai riche, créer un conseil municipal au dessus du village global, si on ne réussit pas à trouver une structure, quand j'entends le FMI qui vient au Canada et qui regarde la situation et ils nous donnent une cote, pour qui ils se prennent ces gens là? Ils représentent une idée technocratique mais s'ils se trompent... (...) (le rééquilibre) ça ne peut pas se faire au niveau d'un gouvernement national (...) je regarde ça et je me dis : « Est ce que ça va être les États-Unis qui vont devenir le conseil municipal du monde? ». Ça va être une tutelle! Jusqu'à quel point l'Europe pourra être le contrepoids? (I).

Le problème c'est que les marchés ne sont plus locaux, ils sont globaux mais tu n'as pas d'agence globale (...) qui réglemente les choses (...). La réglementation qui était locale, elle n'est pas encore adaptée au niveau international que ce soit au niveau du travail, environnemental (...) Mais on n'a pas de réglementation mondiale dans beaucoup de domaines (...) un jour ça va venir (A).

Et là, on commence à parler tranquillement d'un gouvernement mondial (...) Je pense qu'il va falloir quelque chose, moi je suis un partisan de ça, un gouvernement mondial (Quand vous dites gouvernement vous pensez politique sociale?) Oui, tout, c'est à dire sur les règles du jeu, c'est plus, c'est pas un gouvernement, c'est le mauvais mot, mais c'est plus un arbitre de ces situations là. Si on n'a pas ça, comme par exemple la fameuse taxe Tobin, c'est une bonne idée (B).

Mais s'ils souhaitent la mise en place d'un système de gouvernance mondiale, les dirigeants sont sceptiques en raison du comportement des États qui, jaloux de leur autonomie, hésitent à délaisser des pans de leurs souveraineté au profit d'une autorité internationale. Le dirigeant N ajoute que les ententes conclues entre pays concernent généralement l'ouverture du commerce, de telle sorte qu'elles participent au phénomène de la mondialisation plus qu'elles ne le contiennent.

Les gouvernements, depuis qu'on a l'État-nation (...) ils sont très jaloux de leur autonomie alors la partager avec quelqu'un d'autre, ça prend une éternité (...) ils n'arrivent pas à se brancher (D).

Les États-Unis (...) n'acceptent pas d'abdiquer dans le rôle des groupes globaux, les vrais rôles soit en Europe ou en Amérique du Nord soit transnational ou très local (...) à l'échelle des départements ou des régions (A).

Il n'y a pas d'État international, la seule façon par laquelle ils peuvent intervenir c'est par des ententes entre pays mais par définition les États doivent conclure des ententes entre eux et en général les ententes visent à créer un environnement de libre concurrence, de libre commerce mais en même temps de pouvoir... (N).

Certains dirigeants estiment néanmoins que commence à s'instaurer, avec le concours des nouvelles technologies, une certaine surveillance au niveau mondial<sup>11</sup>.

Il commence à avoir des choses au niveau mondial, c'est encore embryonnaire et compliqué, les déchets nucléaires... ça devient une préoccupation mondiale et à un moment donné c'est plus par la force... un pays qui veut jeter ses déchets

---

<sup>11</sup> Voir également les propos du dirigeant F que nous citons au sujet des groupes de pression.

nucléaires dans la mer, ça ne pourra plus se passer dans 10 ans comme c'était le cas il y a 20 ans, même si c'est son territoire. On déciderait au Canada qu'on prend nos déchets nucléaires pour les mettre dans le Golfe du St-Laurent, on aurait une révolte mondiale contre nous à juste titre et ultimement les américains vont dire non et à juste titre aussi. Il y a donc une certaine forme de réglementation mondiale (...) grâce aux communications...mais il y a encore de grands trous. (...) Tu ne peux plus faire ce que tu veux sur ton territoire sans que quelqu'un le sache dans le monde, avec la communication mondiale, tu ne peux plus massacer du monde en Tchétchénie, les guerres privées, ça n'existe plus. On n'apprend pas assez vite mais si tu regardes les premières choses en Yougoslavie...ça a pris un temps fou à intervenir, en Albanie, ça a été beaucoup plus vite (A).

Malgré les aspects problématiques de la mondialisation, les dirigeants estiment qu'un pays peut généralement tirer son épingle du jeu en mettant à profit ses avantages comparatifs comme le Québec peut le faire avec par exemple l'hydroélectricité.

Les critiques qu'on voit, c'est qu'au Québec, les gens ont raison, quand ça se fait sauvagement, on dit on ne s'en occupe pas, les gens ont raison de critiquer. Par ailleurs, les batailles d'arrière garde, on peut toujours s'exclure mais le problème qu'on va avoir c'est que notre jeunesse s'en va ailleurs (...) La mondialisation est nécessaire ici parce que d'abord on s'entend qu'il n'y a rien qui va rester statique, les choses évolueront. Montréal, si on regarde en arrière, ça évolue depuis toujours, alors, les choses évolueront dans le futur comme c'était le cas dans le passé (...) Ce qui arrive, c'est que si on est dans la chaussure à Montréal et il y a une multinationale aux États-Unis qui veut faire des chaussures sur la planète (...) on va perdre notre entreprise de chaussure (...) L'autre possibilité c'est de faire autre chose, il y a l'électricité, pourquoi on ne développe pas le potentiel hydroélectrique du Québec, on va faire ça d'une façon rentable bien entendu...mais pourquoi on ne le fait pas? (D).

Ce qu'on va faire, je pense qu'on peut essayer de combattre et on va être un perdant ou on peut tenter de suivre ou de précéder la marche pour préserver nos acquis (...) au Canada, on peut très bien dire moi, je m'objecte à toute forme de mondialisation, alors comment on peut tirer notre épingle du jeu? Moi, je pense que les Canadiens dans leur ensemble, les Québécois, ont tout avantage à participer à cette mondialisation. Pour participer, la détermination de nouvelles règles est urgente (G).

C'est à nous de courir en avant et de créer...c'est pour ça que nous autres de notre point de vue en R&D, en technologie, tu travailles dans ce sens là, peut-être qu'on ne s'appauvrira pas, si on a l'avance de la science, de la recherche et c'est la même chose que le progrès économique (A).

Mais pour pouvoir tirer profit du contexte de la mondialisation, l'État doit jouer un rôle en rendant son économie plus compétitive et en apportant son soutien aux entreprises en allégeant par exemple les charges qui pèsent sur elles.

Donc, mais le rôle des États c'est de supporter le développement des entreprises (...) Donc le gouvernement doit être à l'écoute des besoins des entreprises, et les supporter à travers les programmes (L).

La collectivité de citoyens dans un pays veut que son État favorise ses entreprises, c'est instinctif, c'est vrai en Corée, aux États-Unis, ils ne sont pas nationalistes, ils sont patriotes, et c'est vrai ici (A).

Si tu ne prends pas comme attitude de rendre ton économie domestique plus compétitive (...) (Il faut mettre en place) le régime de taxation...qui fait en sorte que le secteur privé soit capable de livrer compétition (N).

Ici, si on ne clarifie pas la fiscalité, on va se faire avaler tout rond (C).

Je pense que si on est dans une économie dont l'État est partenaire, le rôle de l'État c'est d'ouvrir les portes pour que nos entreprises n'aient pas de handicap pour aller explorer d'autres marchés; c'est son rôle (...) Quand il s'agit des marchés étrangers, il doit jouer son rôle et nous ouvrir les portes, surtout faire les législations qui nous permettent d'être compétitifs sur d'autres marchés. Évidemment si on a des boulets accrochés aux jambes, on ne pourra pas aller sur d'autres marchés (B).

En résumé, on peut dire que la mondialisation suscite une réaction ambiguë de la part des dirigeants. Ceux-ci l'envisagent comme un phénomène généralement positif, même s'ils émettent certaines réserves à son endroit. Ainsi, plusieurs soulignent l'appauvrissement qu'elle peut entraîner et s'inquiètent de ses effets sur la démocratie. Ils considèrent néanmoins que la mondialisation est un phénomène inéluctable dont il faut tenter de tirer le meilleur parti, et ce avec le concours de l'État.

Dans le cadre de la mondialisation, celui-ci a pour mandat de rendre son économie et ses entreprises les plus compétitives possible. Pour ce faire, il peut mettre en place un régime fiscal approprié, mais il doit également tenir compte de l'impact de la législation. Ainsi, les dirigeants considèrent que le phénomène de déréglementation est intimement lié à celui de la mondialisation.

#### ***6.2.4 La déréglementation***

La déréglementation est généralement perçue comme un phénomène positif et nécessaire.

C'est non seulement une bonne chose, c'est essentiel (J).

Il le faut, c'est la seule façon d'arriver à compétitionner (K).

C'est sain. Déréglementation, ça va avec globalisation (D).

Ça c'est dans plusieurs domaines, à cause du libre échange ou mondialisation, il y a eu la déréglementation (...) tout ce qui est libre échange. C'est un phénomène qui varie dans le même sens que la globalisation. (Et c'est aussi positif?) Absolument, je suis un inconditionnel de laisser les forces du marché régler les problèmes (C).

C'est une très bonne chose, je pense qu'il faut faire confiance à l'intelligence des gens et leur créativité. Et la réglementation ça ne fait juste qu'étouffer tout ça. (...) Par définition, réglementation, ça veut dire des comités et il n'y a pas de décision qui se prend (E).

Seul le dirigeant L estime d'entrée de jeu qu'on ne peut se prononcer pour ou contre la déréglementation sans d'abord se pencher sur le secteur que l'on vise afin de voir quelles peuvent être ses répercussions.

Écoutes, ça dépend vraiment des secteurs. Il n'y a pas de règle générale par rapport à ça. Si on prend le cas de l'aviation (...) qu'est-ce que ça a fait, est-ce

que ça a réellement baissé le coût, le but c'était effectivement d'ouvrir les portes, aux frontières et aux aéroports pour avoir une compétition plus élevée. On regarde ce qui s'est passé au Canada. Le résultat final, ce n'est pas ça. Donc, ça aussi je pense qu'il faut que tu t'adaptes à ça. Je pense qu'il ne faut jamais faire les choses en disant que ça va durer (L).

Pour une majorité de dirigeants, les avantages de la déréglementation sont dus au fait qu'elle permet de rendre l'économie plus compétitive et facilite le bon développement des entreprises, ce qui a une incidence directe sur le taux de chômage.

La déréglementation (...), c'est des coûts beaucoup plus bas (...) Oui (c'est une bonne chose), ça baisse les coûts énormément (H).

Je pense qu'une économie, il faut qu'elle soit solide et puis l'État à mon sens doit favoriser l'émergence de nouvelles entreprises sur son territoire, faciliter, par l'absence des réglementations (J).

Si on réglemente trop les conditions de travail dans le but de protéger un standard de conditions de travail ici, le mauvais côté c'est que le travail fuit, les gens sont bien réglementés mais il ne se fait pas de travail. Un des beaux exemples au Québec c'est la construction, archi-réglementée, mais il ne se fait pratiquement pas de construction. Où est-ce qu'on voit des grues? Il n'y a n'a pas. Pourquoi il n'y a en pas? Parce que c'est trop cher. Pourquoi c'est trop cher? Parce que c'est trop réglementé (...). Quand tu déréglementes, tu te donnes une chance d'accéder à la compétition, d'être plus productif et quand tu es plus productif, tes coûts de revient sont moins élevés et tu produis plus, tu crées de l'emploi chez vous et si tu crées de l'emploi chez vous, à un moment donné, tu peux faire participer ton travailleur à la richesse de l'entreprise (...) Il y a un lien direct entre la réglementation et le taux de chômage (...) il y a une pénalité d'attachée à être trop réglementé, c'est que tu ne participes plus au développement économique quand tu deviens trop réglementé. On peut quand même te fournir le service mais on va le faire à partir de l'extérieur. C'est ce qu'on commence à vivre (G).

Considérant ces avantages importants, certains dirigeants prônent le retrait pur et simple de la réglementation.

Plus ils vont mettre des exigences (...) ... c'est pas possible d'avancer. Ça prend une volonté politique, qu'on arrête de créer des comités pour la réglementation,

c'est simplement qu'on l'enlève, c'est pas compliqué. (Qu'on enlève la réglementation?) À partir du 1<sup>e</sup> Juillet 2001, il n'y a plus de réglementation dans ce secteur là (J).

Mais de façon générale, même s'ils sont d'accord avec le principe, la plupart des dirigeants demeurent plus nuancés en ce qui concerne l'application tout azimut de la déréglementation.

La déréglementation, en autant que ça reste réglementé, on ne peut pas faire n'importe quoi, comme pour faire du transport, il faut que les équipements soient en ordre, il ne faut pas qu'il y ait des camions « croche » à un moment donné, la réglementation est revenue, il y a avait trop d'accidents (H).

La déréglementation, c'est positif, à condition que ce ne soit pas comme en Russie, qui est un exemple extrême. Il ne s'agit pas de faire disparaître l'État, mais bien de redéfinir son rôle. L'État doit définir des politiques autour des grands principes du droit, et non de droite, d'équité et d'éthique. Il s'agit de définir des orientations sur une base réglementaire allégée (M).

Vous ne pouvez pas avoir une déréglementation totale, parce que un jour ils vont nous dire : « votre Caisse de dépôt c'est illégal ». (...) le Fonds FTQ qui bénéficie d'avantages fiscaux, ils pourraient dire : « c'est défendu ça ». Vous n'êtes plus capables de vous créer un modèle de société, vous allez avoir un modèle universel qui ne correspond pas aux besoins des gens d'un milieu (B).

La déréglementation est donc jugée positivement par l'ensemble des dirigeants, et se justifie tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation qui exacerbe les exigences de la compétition. Malgré la position plus extrême de quelques dirigeants, il ne s'agit pas cependant de retirer toute réglementation car celle-ci demeure nécessaire pour encadrer l'activité économique, fixer les grandes orientations de la société et opérationnaliser un modèle de développement qui lui soit propre.

Outre la mondialisation et la déréglementation, la scène socio-politique sur laquelle évoluent les entreprises a été marquée par un autre phénomène : l'émergence de groupes de pression. Dans la section qui suit, nous étudions comment les dirigeants

perçoivent ces groupes, le jugement qu'ils portent sur leurs activités de même que leur ouverture à d'éventuels partenariats.

## 6.3 Les groupes de pression

Tel que nous l'avons noté au chapitre 4, la grande majorité des dirigeants se disent favorables aux groupes de pression. Une lecture plus attentive de leur discours permet néanmoins de repérer une attitude ambiguë chez plusieurs d'entre eux qui, tout en se disant favorables, émettent d'importantes réserves à l'égard des activités des groupes de pression.

C'est un mal nécessaire (C).

Ils sont tannants, mais il faut des gens comme ça (K).

Je ne suis pas contre les groupes de pression, mais il faut être critique (M).

### 6.3.1 *Conception des groupes de pression*

La divergence d'opinions concernant les groupes de pression repose sur un clivage fondamental entre les représentations de la démocratie. Pour certains dirigeants, les groupes de pression sont une émanation directe de la dynamique démocratique alors que pour d'autres, ils viennent la fausser irrémédiablement. Ces derniers insistent sur l'accroc que constituent ces acteurs intermédiaires dans le cadre d'une démocratie représentative individuelle. Les groupes de pression sont alors perçus comme une forme de corporatisme qui va à l'encontre de la dynamique démocratique permettant au citoyen d'exprimer ses choix à travers le vote individuel et secret.

Je suis très déçu que la démocratie ... une démocratie individuelle, je pense qu'elle est menacée actuellement. Il y a un politicien aux États-Unis, il disait aux gens : « c'est fini les groupes de pression ». C'est une démocratie individuelle, c'est moi qui vote et un groupe de pression va venir changer...D'après moi, les groupes de pression tuent la démocratie (D).

Peut être que je suis vieux jeu, mais ces groupes deviennent tellement puissants (...) Ces groupes là, ils viennent un moment donné déséquilibrer la démocratie parce que quand tu vas voter dans une démocratie, tu y vas tout seul et tout le monde dit qu'il faut que ce soit secret...une fois que tu as voté comme citoyen tu as donné ton opinion et là il n'y a rien qui a changé parce que tu as les mêmes groupes de pression qui ramassent de l'argent avec toutes sortes d'idées et finalement la démocratie prend une toute autre allure, on tombe dans des formes corporatives (I).

Les dirigeants reprochent notamment aux groupes de pression de ne pas s'insérer dans les structures démocratiques traditionnelles. À ce sujet, les propos du dirigeant I sont particulièrement intéressants; tout en regrettant que les groupes soient extérieurs aux structures traditionnelles, il s'interroge néanmoins sur le fait que ces structures ne leur laissent peut-être pas de place :

Ces groupes là, je souhaiterais qu'ils soient à l'intérieur des structures démocratiques, ils ne le sont pas. Pourquoi ? je ne sais pas. Ce serait mieux dans les partis politiques pour établir des choix que d'aller le faire avec des groupes d'intérêt parce que ce n'est pas bon pour la démocratie. Peut être qu'ils n'ont pas la place. Je ne sais pas pourquoi il n'y aurait pas la place, si tu ne veux pas le donner à l'intérieur des structures démocratiques de ton parti et que tu le donnes à l'extérieur, ça change quoi ? Si tu veux rester en dehors de ces structures pour garder le contrôle, tu leur donnes tout le poids que ça peut donner (...) Je suis contre les sommets qui se créent à tout bout de champ, je trouve que c'est un accroc à la valeur démocratique. Pourquoi vous vous faites élire député dans un comté, pour représenter les jeunes ? Vous n'avez plus un mot à dire, on veut voir les jeunes (I).

Mais le principal reproche que ces dirigeants adressent aux groupes de pression tient au fait qu'ils ne sont pas représentatifs des populations ou des secteurs de la société qu'ils prétendent représenter<sup>12</sup>. Il ne faut donc pas confondre les aspirations de la

---

<sup>12</sup> Ce problème de représentativité est soulevé par le dirigeant test TC qui dénonce la dynamique groupe de pression/média ayant pour effet de fausser le poids relatif des populations mobilisées : « Ce qui m'agace, c'est que le pouvoir des médias fait en sorte que pour avoir un groupe de pression aujourd'hui, tu peux être deux. Et ça à mon sens, ça fausse la réalité; et c'est très artificiel tout ça (...) des gens qui sont férus de communication peuvent, en utilisant les médias, créer justement beaucoup

population avec les revendications des groupes qui sont généralement plus radicaux et extrémistes :

Il y a des chefs syndicaux qui sont tous ... ils représentent qui ? (I).

Je pense qu'il y en a trop pour commencer, il devrait y en avoir un peu moins parce que la population n'est pas si grande (K).

Le seul danger qui nous guette face à des groupes de pression c'est de penser qu'ils représentent toujours l'opinion de l'ensemble des gens et ça c'est dangereux. Si un gouvernement dit, je vais consulter les travailleurs et ce faisant il consulte les organisations syndicales, ce n'est pas vrai qu'il a consulté les travailleurs parce que c'est deux choses différentes, il y a 30% des gens qui sont syndiqués et il y 70% qui ne le sont pas. Un groupe de pression ça a l'inconvénient de représenter une partie seulement des gens en cause alors s'il y a un groupe qui représente la défense de la femme, ce n'est pas sur qu'elles en font toutes partie alors si je n'écoute que ce groupe là, je vais avoir juste un point de vue, souvent plus radical qu'autre chose mais je n'aurai pas le point de vue de l'ensemble des femmes. Les groupes de pressions, c'est des groupes presque toujours marginaux par rapport aux intérêts qu'ils prétendent défendre (G).

Le caractère radical et extrémiste des groupes de pression est souligné par plusieurs :

Il y a des extrémistes comme dans n'importe quel domaine (E).

Il y a des extrémistes (G, N).

c'est des fois des gens qui exagèrent (K).

---

de pression dans une société, alors qu'ils ne sont absolument, mais absolument pas représentatifs de rien. Ça, ça m'agace fortement (...) C'est très difficile pour le citoyen en général de mesurer la crédibilité de ces groupes de pression là les uns par rapport aux autres. Parce qu'il y en a qui sont complètement farfelus. Puis on leur donne une crédibilité telle, et une légitimité telle à cause des médias, que ça fait en sorte que ça vient ternir l'image de ceux qui devrait en avoir plus » (TC). À ce sujet, le dirigeant O émet une opinion totalement opposée : « Le plus grand danger, c'est pour ça que je pense que c'est important les médias (...) c'est pas balancé, je suis d'accord, mais c'est le prix qu'on a à payer pour s'assurer qu'il y a une balance dans le système. Si t'as pas une presse qui dénonce les choses, ça va être effrayant. Le citoyen n'est pas proactif alors moi, je suis content de l'Internet : ils vont être de plus en plus capables d'agir » (O).

Malgré cette perception négative de quelques dirigeants pour qui les groupes constituent un accroc fondamental à la démocratie, de façon générale, les dirigeants de notre échantillon associent plutôt qu'ils ne dissocient les groupes de pression et la démocratie :

Les groupes de pression font partie de la démocratie. C'est un élément incontournable (M).

Les groupes de pression en général, c'est essentiel, c'est ça la démocratie (J).

Dans le cadre de cette tendance majoritaire où groupes de pression et démocratie vont de pair, les dirigeants estiment que les groupes de pression sont la résultante directe de la liberté d'expression dont jouissent nos sociétés de même que la manifestation concrète du droit à la libre association :

Il y a la liberté d'expression et je trouve ça très sain (...) Pour moi, c'est essentiel, c'est la liberté d'expression, c'est correct. (J).

Si j'étais aux États-Unis, je dirais que le 5<sup>e</sup> amendement fait du bon sens. Je pense que tout le monde peut s'exprimer (E).

Notre démocratie aujourd'hui fait en sorte que tous les gens ont le droit de s'exprimer, de donner leur opinion et c'est la majorité qui l'emporte (F).

Il y a gens qui se reconnaissent les mêmes intérêts et qui font des associations et des groupes de pression pour défendre leurs intérêts (N).

C'est des regroupements de consommateurs, de clients, etc. (A).

En plus d'être la manifestation de principes démocratiques fondamentaux, les dirigeants estiment que l'activité des groupes est porteuse d'un équilibre salutaire entre les différentes forces de la société :

Je pense que c'est bénéfique pour la société, ça assure des équilibres dans les ruptures d'équilibre qui existent entre l'entreprise, le gouvernement et la société,

c'est les groupes de pression aussi qui surveillent le gouvernement, l'entreprise, les syndicats (A).

C'est important que des gens fassent valoir des points pour contrebalancer des intérêts et des points divergents, donc je pense que ça a sa raison d'être dans toute société (E).

Les groupes de pression font un équilibre salutaire entre l'État et les partis politiques, la presse... (N).

Il faut faire en sorte que les gens reprennent un peu de pouvoir (B).

Enfin, les groupes de pression sont perçus comme des véhicules de sensibilisation et d'éducation de la société en général et des politiciens<sup>13</sup>. Ils sensibilisent la population à de nouveaux enjeux, éveillent l'opinion publique et contribuent même à l'éducation à la citoyenneté :

C'est les gens qui sensibilisent (C).

Que des gens pour éveiller l'opinion publique, nos politiciens quand ils réglementent, il n'y a rien de mieux que ça (J).

On s'est préoccupé de l'environnement quand Greenpeace a fait... (O).

Si vous me parlez d'un groupe écologique ou d'un groupe de consommateurs ou d'employés, je pense que c'est exactement être dans la bonne voie parce que c'est comme ça qu'on va faire l'éducation à la citoyenneté (B).

La dimension informative des groupes de pression est renforcée par les nouvelles technologies et le phénomène de mondialisation. En effet, les nouvelles technologies permettent aux groupes de pression de faire circuler l'information au delà des frontières nationales. Les gens peuvent communiquer avec des personnes situées bien au delà de leur communauté d'attache et se regrouper avec d'autres personnes aux

---

<sup>13</sup> Les propos du dirigeant test TC vont aussi dans ce sens : « (Les groupes de pression) ils vont jouer un rôle (dans la solution), c'est sûr. Je pense à Greenpeace entre autres dans l'environnement. C'est bien évident qu'ils vont jouer un rôle. Mais leur rôle, c'est un rôle de sensibilisation » (TC).

prises avec des difficultés similaires. Il devient alors possible de développer des initiatives à l'échelle mondiale pour faire face à des questions dont les répercussions se situent précisément à cette échelle.

(Les groupes de pression) ça fait partie de la globalisation pour que tout le monde se parle et tout le monde connaît les problèmes. Avant, ils ne voulaient pas savoir ce qui se passait de l'autre bord de Montréal. Maintenant, ce qui se passe, en regardant dans la province de Québec, on voit qu'ils s'unissent tous ensemble et s'envoient des intranet et Internet et commencent à se plaindre de la Gaspésie ... mais, c'est normal la terre est rendue de plus en plus petite et quand il y en a un qui a un problème, il se rend compte qu'il y en 100 autres qui ont le même problème (...) et là ils mettent tout ça ensemble (H).

Quand on voit des problèmes comme Tchernobyl, on ne veut plus que ça arrive parce que comme ça, il se crée des comités internationaux de sécurité sur les matières nucléaires, on sait très bien aujourd'hui que ça peut avoir un impact mondial cette histoire, il faut qu'il se crée des codes de sécurité qui sont mondiaux, on ne peut plus s'isoler. Heureusement aujourd'hui, avec les moyens de communication, c'est facile de le faire. Je pense que sachant ce que le monde en général a comme connaissance, je pense que c'est intéressant maintenant de pouvoir guider ces connaissances dans le bon chemin, et ça se fait par une espèce d'arbitre international qui est la démocratie (F).

Le citoyen n'est pas proactif alors moi, je suis content de l'Internet : ils (les groupes de pression) vont être de plus en plus capables d'agir (O).

Parmi les dirigeants pour qui les groupes de pression traduisent la vitalité de la démocratie, on reconnaît deux perspectives distinctes quant à la manière dont ils envisagent leur rôle. Selon une première perspective, les groupes de pression correspondent à des signaux d'alarme dont doit prendre acte la société. La deuxième perspective envisage plutôt l'action des groupes dans le cadre d'une dynamique où des personnes partageant les mêmes intérêts se regroupent et s'organisent pour les défendre. Les dirigeants O et L illustrent bien la première perspective en se référant tous deux à la métaphore de l'organisme et du virus pour expliquer l'émergence et la dynamique des groupes de pression dans la société.

Je crois que les groupes de pression il faut que ça ait sa vie, ça meurt, ça se renouvelle, c'est le virus dans le système, il faut que le corps le fasse mourir, il se crée une nouvelle grippe, et qu'il revienne mais c'est nécessaire parce que si tu n'as pas de virus, ton système immunitaire ne change pas, pour moi, c'est nécessaire parce que si tu laisses aller juste l'économie... (O).

Les groupes de pression c'est comme une allergie, pour moi je compare tout le temps ça, il faut regarder une société aussi comme un corps, comme un corps humain, comme un organisme. Les groupes de pression c'est une allergie, c'est exactement ça. Tu as un problème, t'as une réaction allergique (L).

Dans cette perspective, le groupe de pression est associé à une cause plutôt qu'à une population particulière, ce qui lui donne un caractère assez volatile : le groupe de pression naît et meurt avec sa cause. Ainsi, il n'est pas toujours adéquat qu'il s'institutionnalise dans une structure rigide, qu'il s'agisse d'un parti politique ou d'une organisation comme les syndicats. Les manifestations de Seattle constituent une bonne illustration du profil type des groupes de pression qu'ont en tête les dirigeants appartenant à cette première perspective<sup>14</sup> :

Les groupes de pression, ça marche, les causes évoluent. Un groupe de pression ne représente pas le peuple, le citoyen, mais une cause, ça va mourir avec sa cause (...) Moi, j'ai été content des manifestations à Seattle parce qu'il faut à un moment donné donner un peu de réalité à ces ouvertures de marché (O).

Si tu as une cause, tu ne fais pas un parti politique mais un groupe de pression, mais quand tu institutionnalises un groupe de pression, moi je ne crois pas à ça, ça fait des choses déconnectées de la réalité (O)

Dans certains cas, comme certaines réactions allergiques qui vont devenir extrêmes et qui peuvent te tuer, t'arrives à des réactions allergiques comme les syndicats, qui sont une allergie qui était nécessaire, une réaction normale, il y a

---

<sup>14</sup> De façon générale, les dirigeants semblaient favorables aux manifestations de Seattle comme l'illustrent bien les propos du dirigeant I : « Ce qu'on a vu à Seattle, d'après moi, c'est le début, ça risque d'être plus fort. Est ce que c'est ce genre de pression là de restructuration (...) ce sont des mouvements qui peuvent attirer des gens comme moi à un moment donné. Quand je regardais les entrevues après Seattle, je me disais à moi-même : 'c'est pas rien que des barbus qu'il y a là, il y a des gens, c'est peut être la première fois qu'ils allaient manifester' » (I).

un problème, il y a eu de l'abus et tout ça, et là t'arrives à une réaction hyper allergène, qui fait que toute la société est impliquée (...) c'est là qu'il faut que tu corriges, et ce qui était devenue une réaction allergique normale devient un problème (L).

Dans la seconde perspective au contraire, les groupes de pression sont véritablement ancrés dans des populations dont les membres cherchent à défendre leurs intérêts. Les dirigeants assimilent ici groupes de pression et groupes d'intérêt<sup>15</sup> :

C'est des gens qui ont des intérêts et qui veulent les défendre, c'est tout à fait normal (...) les groupes de pression ça a toujours existé et ça va toujours exister. (...) le rôle c'est de défendre les intérêts privés qui ne sont pas nécessairement reconnus par les gouvernements, le marché, la presse (N).

Mais en s'éloignant de la réaction spontanée, les actions plus structurées des groupes de pression et leurs formes plus organisées provoquent aussi de la méfiance chez ces dirigeants. Ceux-ci s'interrogent sur leurs sources de financement, sur leurs intérêts cachés ou sur la nature hybride des grandes organisations qui leur donne une allure de véritables entreprises.

(Les groupes de pression) jouent des rôles importants sauf que, un moment donné, ça prend une telle ampleur que je me demande au juste comment tout ça est financé, c'est pas des choses spontanées de citoyens, il y a beaucoup d'argent derrière tout ça et je me demande qu'est ce qu'il y a derrière (I).

Il y a des groupes de pression où les objectifs cachés sont des satisfaire les intérêts financiers personnels et j'aime moins ça (J).

Il faut réaliser cependant que certains groupes sont en fait de véritables entreprises. Ils deviennent de grandes business, pour lesquelles travaillent des gens bien payés. Certains d'entre eux poussent parfois les choses trop loin (M).

---

<sup>15</sup> Rappelons ici les propos du dirigeant G qui assimile les écologistes à l'industrie de protection de l'environnement : « Le gros problème c'est les environnementalistes. Ça fait drôle de dire ça mais dans le fond... Moi je pense que l'environnement c'est une industrie et il y a des gens qui vivent grassement de cette industrie là » (G).

Les dirigeants dénoncent notamment le fait que certains groupes cherchent à assurer leur survie plutôt que de servir une cause, et ce en s'appuyant bien souvent sur le soutien de l'État.

Ceci dit, ce qui est dangereux pour une société, c'est des groupes de pression qui font du corporatisme c'est à dire qui vont faire des interventions pour leur survie (Pour leur survie en tant que groupe de pression et non pas pour la cause qu'ils soutiennent ?) Exactement (J).

Ce qu'ils font, c'est passer leur temps dans un groupe de pression pour demander une subvention gouvernementale du Québec parce qu'ils ont peur de toi (D).

En proposant une vision nettement contrastée des groupes de pression, le dirigeant B se démarque à la fois de la première et de la deuxième perspectives démocratiques que nous venons de présenter. En effet, celui-ci envisage l'action des groupes non plus comme une étroite défense d'intérêts individuels ou comme une réaction spontanée menant à des revendications ponctuelles, mais bien dans le cadre d'un dialogue continu entre les différents acteurs de la société :

Ce qui est merveilleux, c'est que chacun a exposé sa vue à travers sa propre lorgnette mais ensuite il faut faire la synthèse de ça (...) Autrement, on reste d'éternels revendicateurs, chacun dans sa cloison (B).

Il reste que de façon générale, les inquiétudes à l'égard des groupes de pression structurés sont balayées lorsque les dirigeants font référence à leurs propres organisations. En fait, lorsqu'un dirigeant cherche à illustrer la pertinence et la crédibilité des groupes de pression, il utilise bien souvent l'exemple d'un regroupement d'affaires<sup>16</sup> :

---

<sup>16</sup> À ce sujet, les propos du dirigeant test TC sont éloquents : « Il faudra que les groupes dont il est question soient davantage crédibles, davantage structurés, aient acquis plus de respectabilité qu'ils n'en ont probablement aujourd'hui. Je ne dis pas qu'aucun n'en a, au contraire (...) L'Association des

J'ai milité longtemps, quand j'étais dans les associations économiques comme les chambres de commerce. Pour des nouvelles lois, des règles sur la fiscalité. En matière de compétitivité, il y a un groupe qui va s'adresser aux législateurs de façon sérieuse et qui va dire : « on a fait de bonnes analyses et là on pense qu'il faut faire attention ». Il ne faut pas tomber dans l'inflation verbale. Ces groupes de pression là sont requis, essentiels. Par exemple, la chambre de commerce, on avait des comités de travail sur la R&D alors, c'est un groupe de pression qui s'adressait aux universités en leur disant : « essayez donc de vous coller plus au développement économique d'aujourd'hui » (J).

Vous avez toujours des gens qui ne parlent pas, vous avez des gens qui font plus de tapage, alors ceux qui ne parlent, ils se font représenter par les associations. Les chambres de commerce ont eu leur place, elles sont moins fortes qu'elles étaient mais c'est le passé (K).

Si l'on cherche à synthétiser les propos qui précèdent, il faut noter tout d'abord la scission qui existe au niveau de la représentation des groupes de pression dans le cadre démocratique. Alors que certains dirigeants analysent ces derniers comme une dérive faisant obstacle à la dynamique démocratique, la tendance majoritaire est à l'effet que les groupes de pression constituent l'incarnation même des grands principes démocratiques et témoignent de leur vigueur dans nos sociétés. Au sein de cette perspective démocratique des groupes de pression se dégagent encore une fois deux conceptions antagonistes. Pour certains dirigeants, les groupes de pression sont le signe d'un dysfonctionnement plus profond dont la société doit prendre acte. Dans le cadre de cette vision organique, les groupes de pression sont spontanés et volatiles; ils ne sont pas véritablement ancrés dans des populations précises et disparaissent avec la cause qu'ils défendent. La deuxième conception envisage au contraire des groupes fortement ancrés puisqu'ils correspondent à des regroupements formés sur la base

---

manufacturiers du Québec, c'est un groupe de pression ça aussi; une association, c'est un groupe de pression dans une certaine mesure. Et ces gens là, je pense, ont acquis énormément de respectabilité, tant du côté patronal que du côté syndical, même si c'est un groupe patronal. Les Chambres de commerce, ça peut être la CSN, la FTQ, c'est des gens qui ont acquis beaucoup de respectabilité. Mais je ne sais pas...l'Association des protecteurs de lapins du sud ouest de Montréal, moi, ça ne me fait pas vibrer beaucoup » (TC).

d'une communauté d'intérêts. Néanmoins, qu'ils se rapportent à l'une ou l'autre de ces deux visions, les dirigeants entretiennent de la méfiance à l'égard des groupes de pression très structurés, à moins que ceux-ci n'émanent de la communauté d'affaires. La conception du dirigeant B présente un net contraste avec les visions précédentes puisque celui-ci envisage l'action des groupes de pression structurés dans une perspective de dialogue continu entre les acteurs sociaux.

**Tableau 6. 3**

**Typologie des conceptions des groupes de pression**

<i>Antidémocratique</i>	<i>Démocratique</i>		
<p>Entrave à la dynamique de représentation individuelle</p> <p>Problèmes au niveau de la représentativité</p> <p>En contradiction avec la procédure du vote individuel et secret</p>	<p>Réaction en fonction d'une cause</p>	<p>Regroupement en fonction d'un intérêt partagé</p>	<p>Positions sociales différencierées comme points de départ d'un dialogue sociétal</p>
D, G, I	L, O, N	A, C, E, F, H, I, J, K, N	B

### 6.3.2 *Les groupes de pression et l'entreprise*

Lorsqu'on les interroge sur un éventuel partenariat avec les groupes de pression inspiré par les modèles de cogestion patronale-syndicale, les dirigeants s'opposent de façon presque unanime à la participation des groupes de pression aux processus décisionnels de l'entreprise :

Jamais (C).

Non, c'est très mal parti leur affaire (D).

J'ai jamais vu que ce serait intégré comme ça (E).

Je ne pense pas (H).

(Mais il ne serait pas question de les intégrer à la gestion ?) Mais non (I).

Je ne pense pas, ils n'ont pas fait de progrès depuis de nombreuses années (K).

J'en doute (M).

La première raison invoquée pour expliquer l'impossibilité d'un tel arrimage est le caractère revendicateur du groupe de pression qui risquerait immanquablement de se dissoudre dans l'organisation ou la gestion de l'entreprise :

Il ne faut pas parce que tous les moyens de pression partiraient (...) les moyens de pression aussi (deviendraient inefficaces) parce qu'ils vont être en conflit d'intérêt. D'ailleurs le plus grand ennemi des syndicats, c'est la participation des employés au profit (C).

Même un groupe de pression ne voudrait pas être au conseil. La journée où il est au conseil, il a fait partie de la décision; il ne veut pas ça. Par définition, son intérêt, c'est de défendre ses intérêts à lui. (...) par définition, je pense qu'un groupe de pression ne peut pas être associé au pouvoir. C'est la seule façon de défendre ses intérêts. S'il fait partie du pouvoir, il va défendre les intérêts de l'organisation (N).

Voir de trop près la réalité économique, ça vient en quelque sorte baliser leur discours revendicateur, et en le balisant ça peut avoir pour effet de l'atténuer, et c'est pas la pensée de certains dirigeants syndicaux pour qui le discours ne doit jamais être atténué (G).

Les dirigeants expliquent que les groupes de pression répondent à une rationalité qui leur est propre et qui diffère de celle de l'entreprise, de telle sorte qu'une mise en commun des groupes et de la direction se traduirait par un conflit irréductible entre deux logiques opposées et inconciliables.

C'est deux mentalités qui n'ont aucune espèce de commune mesure, ça va paralyser la croissance économique, ça va créer des systèmes de noyaux durs qui s'en vont nulle part (C).

Parce que la finalité syndicale n'est pas la finalité de l'entreprise (...) On peut les intégrer mais les entreprises qui le font ou qui réussissent à le faire, il y a comme une perte de confiance qui prend place parce que les intérêts sont divergents : l'entrepreneur vise d'abord et avant tout la profitabilité de l'entreprise et de ses actionnaires, et les leaders syndicaux visent la profitabilité de leurs membres et ça, c'est des réalités qui ont tendance à s'opposer et qui se réconcilient par le processus de la négociation mais qui est d'abord fondé sur deux approches divergentes et puis quand tu essaie de les fonder en une seule, ça marche pour un petit bout de temps et puis après ça ne marche plus (G).

La participation des groupes de pression à la gestion de l'entreprise risque donc de paralyser la croissance de l'entreprise mais se traduit également par une perte d'efficacité au niveau de la prise de décision.

Mets les à la direction de l'entreprise, il va y avoir des discussions sans fin alors qu'une décision se prend (rapidement); ils vont devenir inefficaces (C).

En fait, il est impossible d'écouter toutes les revendications des groupes de pression (...) si on le fait, on ne peut plus bouger. Une entreprise ne peut pas tenir compte de tous les groupes de pression au moment de prendre une décision (...) Quant à une participation formelle des groupes de pression au processus décisionnel de l'entreprise, j'en doute. C'est déjà très difficile de prendre des décisions stratégiques. Il faut être plongé dans l'organisation pour pouvoir prendre des décisions éclairées (M).

Enfin, les dirigeants expliquent, exemples à l'appui, que même de l'avis des syndicats, les expériences de cogestion qui ont été réalisées à travers le monde n'ont pas été très concluantes.

On a essayé ça en France en ayant un représentant du personnel au conseil de la banque (...) c'est inefficace (C).

Il y en a qui ont fait l'expérience et puis plus souvent qu'autrement, les syndicats eux même n'ont pas aimé l'expérience (G).

On s'aperçoit qu'en Allemagne, ce n'est pas un aussi grand succès que ça (K).

Ils soulignent aussi le fait que plusieurs canaux de revendication sont déjà disponibles, que ce soit à travers les statuts d'actionnaire, de client ou d'employé<sup>17</sup>.

(Mais là c'est en tant qu'actionnaire?) Mais c'est ça. C'est comme ça. Ça va être difficile d'être membre du conseil d'administration sans être nommé. C'est pas des postes élus (...) vous avez un propriétaire (N).

En écartant l'éventualité d'une participation formelle des groupes de pression à la gestion de l'entreprise, certains dirigeants avancent qu'une telle participation n'est de toute façon pas vraiment nécessaire dans la mesure où l'entreprise est soumise à des règles sociales qu'elle doit impérativement respecter.

Si l'entreprise ne performe pas, elle va se faire éliminer en ce qui me concerne, il faut que les entreprises agissent comme de bons citoyens dans la société (H).

Oui mais la pression...oui c'est eux qui décident parce que finalement l'entreprise, on revient à la chaîne, si l'entreprise fait des choses qui ne sont pas dans l'ordre et que ça se sache, les gens (...) j'aimerais pas ça que quelqu'un m'arrive ici (dire que) je suis un pollueur...je vais être respectueux, je pense que

---

<sup>17</sup> Les propos du dirigeant TA expriment bien cette nécessité d'avoir un statut reconnu pour adresser directement des revendications à l'entreprise : « Mais ici (...), si quelqu'un vient parler d'environnement dans l'entreprise, qu'est-ce qu'on va lui dire ? : 'C'est moi qui investis ici, c'est mes employés'. Non, non, on a un droit ici (...). Il faut que tu le fasses par les employés, ou par la clientèle, ceux qui achètent le produit. Ceux qui peuvent avoir une influence » (TA).

c'est inné, tous les gens veulent être respectés dans sa communauté, son milieu sinon, ça les rattrape toujours à un moment donné (F).

Il est donc de l'avantage même de l'entreprise de s'ouvrir aux revendications des groupes de pression dans une perspective d'écoute et de consultation. Il existe même des processus de consultation déjà formalisés dans le cadre desquels peuvent intervenir les citoyens à travers des structures représentatives appropriées.

Je pense que toute entreprise qui veut opérer longtemps dans un marché a intérêt à être à l'écoute de ce qui se passe dans ce marché et à s'ajuster en conséquence; je pense qu'elle n'a pas besoin de l'intégrer dans l'entreprise comme tel. Ceux qui réussissent mieux en général c'est ceux qui sont organisés pour écouter ce qui se passe, pour tenir compte de toutes sortes d'opinions, je ne vois pas de tendance dans ce sens de les intégrer dans l'entreprise (E).

Aujourd'hui, si vous voulez construire quelque chose, il faut passer par un département d'aménagement qui va accepter ou non le projet que vous mettez de l'avant (...) à ce niveau là, il pourrait y avoir, pas avec chacun des citoyens mais sous une forme, que ce soit les villes ou des groupes qui ont été mandatés par le public en général pour justement s'assurer que la conduite soit parfaite dans ces industries là. (...) là ça touche la collectivité, je pense qu'il faut développer tous les mécanismes, les moyens de pouvoir arriver à nos fins, nos buts (F)<sup>18</sup>.

En fait, pour certains dirigeants, les revendications des groupes de pression ne sont qu'un coût de production de plus; l'entreprise doit s'ajuster en fonction des demandes externes et en tenir compte dans ses processus de gestion comme n'importe quelle autre contrainte de marché.

---

<sup>18</sup> Cette position contraste avec les propos que le dirigeant G tenait au sujet des groupes environnementaux : « Alors si demain matin on veut construire un édifice, on doit répondre à toutes sortes d'impératifs d'environnement très très exigeants, très coûteux et parfois fort inutiles mais il faut passer par là. Ça, ça devient un coût de production insupportable pour certains. Si vous aviez l'occasion de rencontrer l'ancien président de Molson, il vous dira que quand ils ont construit le Centre Molson, en études d'impact, ils ont dépensé plus de 6 millions, c'est beaucoup d'argent pour construire l'édifice dans le centre ville » (G).

Tu es obligé d'en tenir compte et ça devient un processus de lobby et de présentation, je ne dis pas que c'est toujours mauvais sauf que ça prend un élément de plus et ça fait partie des coûts de production et du prix de nos produits (I).

(Est ce que les groupes de pression pourraient être incorporés d'une façon ou d'une autre?) On a nous autres quelqu'un qui s'occupe de l'environnement en permanence, qui fait un rapport au conseil d'administration tous les trimestres pour dire si on est conforme dans toutes nos usines partout, et c'est suivi et les administrateurs sont personnellement responsables si ce n'est pas fait comme il faut. (le groupe de pression) il y est déjà là, bon, ce n'est pas le groupe de pression mais il y a toujours quelqu'un qui s'en occupe. Ça devient un item de plus dans l'organisation (H).

Dans le discours de quelques dirigeants, on semble néanmoins poindre l'éventualité de procédures de dialogue entre les entreprises et les groupes externes<sup>19</sup> :

Que l'écologiste vienne dire à l'entreprise ce qu'il pense mais en même temps, il faut que ce soit une voie à double sens, qu'il entende le groupe des dirigeants ou des employés dire : « attention, regardez ce que ça fait chez nous ». Et ce qui est merveilleux, c'est que chacun a exposé sa vue à travers sa propre lorgnette mais ensuite il faut faire la synthèse de ça, (dire) tu gagneras peut être plus si tu comprenais mieux les enjeux écologiques, de développement, de croissance et c'est la voie de l'avenir. Autrement, on reste d'éternels revendicateurs, chacun dans sa cloison (B).

Il y a par contre beaucoup d'entreprises qui ont des comités consultatifs, nous on en a au niveau des clients commerciaux, c'est comme un regroupement, certain sont clients, d'autres pas, mais c'est un comité consultatif qui est formalisé parce qu'il est systématique mais il est juste consultatif. (Mais pensez vous que dans l'avenir, ça va prendre plus d'ampleur?) je pense qu'on va avoir plus de débats et d'interaction entre les organisations et les groupes de pression,

---

<sup>19</sup> Les propos du dirigeant TA vont dans le même sens que ceux des dirigeants B et N : « Un partenariat avec les groupes externes à l'entreprise serait-il possible ?) Pourquoi pas. Pourvu que les gens en environnement ne se prennent pas pour d'autres. Pourvu qu'ils réalisent ... C'est un dialogue, il faut une compréhension des deux côtés, autant du côté de l'entreprise qui veut rien savoir que de l'autre qui veut imposer ses affaires. Ça se fait ». Pour le dirigeant M, ces procédures se limitent à l'utilisation d'internet : « Avec Internet, les groupes de pression et les autres intervenants seront de plus en plus près de la vie de l'entreprise. L'Internet vient changer la dynamique » (M).

on le voit d'ailleurs; les entreprises publiques ou les entreprises privées de grande taille sont au milieu d'un débat démocratique continu (N).

À la lecture de ces extraits, on peut conclure que l'idée d'une cogestion avec des groupes externes à l'entreprise a semblée plutôt farfelue pour plusieurs dirigeants. C'est souvent avec dépit que les dirigeants relatent les activités syndicales, tandis qu'ils soulignent l'absence de droits qui puissent fonder une participation des groupes de pression à la gestion de l'entreprise. Néanmoins, à la lumière des propos de certains dirigeants, on peut penser que dans un avenir rapproché, les interactions et le dialogue entre l'entreprise et les groupes de pression pourraient être envisagés comme une procédure normale par de plus en plus de dirigeants.

## 6.4 La configuration du paradigme sociétal des dirigeants

Dans le chapitre précédent, nous avons conclu que l'environnement constitue bel et bien un élément du champ d'historicité, au même titre que le développement durable. Toutefois, nous avons également noté que si elle reflète certainement une transformation de la conception du progrès chez les dirigeants, l'adhésion aux principes de développement durable ne correspond pas pour autant à un ralliement aux thèses écologistes. Il appert que la notion de développement durable s'avère assez malléable pour supporter les interprétations les plus variées sans pour autant sembler défigurée.

En fait, dans le cadre d'une perspective tourainienne qui suppose que l'acteur dominant tente de faire reconnaître comme légitime un dispositif conforme à ses propres intérêts, il est certainement moins pertinent d'établir jusqu'à quel point le nouveau paradigme de développement envisagé par les dirigeants correspond au modèle de développement durable tel qu'envisagé par les écologistes que de voir si l'élite est en mesure d'imposer sa propre interprétation du développement durable dans le cadre d'un paradigme sociétal renouvelé. Bien que cette démonstration ne fasse pas ici l'objet de notre propos, on peut néanmoins s'interroger sur la configuration de ce nouveau paradigme sociétal. La question est d'autant plus pertinente que la modernisation institutionnelle revendiquée par les écologistes devra nécessairement s'y raccrocher. En d'autres termes, on ne saurait penser une modernisation écologique des institutions indépendamment du paradigme sociétal des dirigeants.

C'est dans cette optique que nous avons formulé notre troisième hypothèse à l'effet que *le paradigme sociétal envisagé par les dirigeants correspond à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui délégitime*

*l'intervention étatique pensée comme incarnation d'un projet socialement élaboré et territorialement ancré et objectivise l'entreprise comme institution clef du progrès social.* Nous avons donc examiné dans le présent chapitre les représentations économiques et les représentations de l'État de même que l'interprétation des deux phénomènes de la mondialisation et de la déréglementation. Par ailleurs, la revue de littérature que nous avons présentée au troisième chapitre suggère l'émergence d'un nouvel acteur venu reconfigurer les rapports sociaux (Melluci, 1983; Offe, 1985) et a inspiré notre quatrième hypothèse à l'effet que *dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée.* Cette quatrième hypothèse suppose une profonde transformation de l'imaginaire politique et de la perception des rapports entre l'État, la société civile et les entreprises qui complète bien notre troisième hypothèse consacrée au nouveau paradigme sociétal des dirigeants.

#### **6.4.1 Institutions économiques, État et projet de société**

Notre troisième hypothèse touche spécifiquement les représentations de l'entreprise et de l'État, mais aussi de la mondialisation et par extension, du marché et de la déréglementation.

##### **6.4.1.1 L'entreprise et le marché**

En ce qui concerne l'entreprise, plusieurs éléments méritent d'être soulignés. Bien qu'elle soit encore présentée comme une entité de production, c'est l'image de l'entreprise envisagée comme regroupement de personnes qui prédomine dans le discours des dirigeants. L'expression « membre » qu'utilise le dirigeant J pour parler

de ses employés est assez éloquente à cet égard. Cela témoigne d'une importante transformation des représentations qui sont passées de l'*entreprise-machine* taylorienne des années 1970 à l'*entreprise-organisme* dominante dans les années 1980 (Morgan, 1989, p. 44) et semblent céder enfin le pas à l'*entreprise-groupe* associée aux théories de la culture d'entreprise. Or, il est intéressant de noter que l'*entreprise-groupe* est une représentation qui suppose l'intériorisation des objectifs organisationnels par les employés et qui vient gommer les antagonismes sociaux existants au cœur de l'entreprise (Messine, 1987; Morgan, 1989; Touraine, 1969)<sup>20</sup>. Paradoxalement, cette représentation est aux antipodes de l'évolution judiciaire qui a délaissé la théorie de l'entreprise comme association (théorie réaliste) au profit de la définition institutionnelle de la fiction juridique. Comme l'expliquent Martel et Martel, si la *société* a une origine contractuelle, « l'origine de la compagnie est statutaire, institutionnelle » (Martel et Martel, 1998, p. 1-5 - 1-7), si bien qu'elle ne peut être assimilée à un groupe. Mais surtout, cette représentation noie le conflit social qui oppose les employés aux dirigeants dans une perspective strictement organisationnelle qui évacue la définition de l'entreprise comme lieu de conflit institutionnalisé.

Les dirigeants admettent pourtant aisément la distinction entre l'association et l'entreprise lorsqu'ils sont invités à les comparer; ils l'expliquent principalement par l'objectif lucratif de l'entreprise qui est tournée vers le client alors que l'association est généralement dédiée à ses membres sans objectif de profitabilité. La comparaison de l'entreprise avec l'association fait clairement ressortir sa vocation économique et son caractère capitaliste. Par ailleurs, même si certains dirigeants reconnaissent à l'association une vocation sociale qui se rapproche du bien commun (A, C), c'est exclusivement l'entreprise qui crée la richesse :

---

<sup>20</sup> Parmi tous les dirigeants que nous avons interrogés, un seul fait référence à l'antagonisme existant entre la direction et les employés (TB).

Toutes les entreprises fabriquent ou produisent, donnent des services ou autre chose pour générer des profits et donner du travail et contribuer à la richesse économique (C).

L'entreprise c'est une organisation qui vise à produire des biens et des services (...) et qui joue dans une société un rôle de transformation et de création de richesse (A).

(...) quand c'est basé sur l'entreprise dont le moteur est le capital; à côté de ça, vous avez les entreprises de l'économie sociale où le moteur est la satisfaction des besoins des gens, ce qui n'exclut pas les besoins de rentabilité et de création de richesse, la création de richesse, c'est pas mauvais en soi (B).

Comme le démontre le dernier extrait, la notion de richesse est implicitement assimilée à celle de profits chez les dirigeants. La richesse peut être produite par l'entreprise dans la mesure où celle-ci évolue dans un cadre d'ouverture des marchés qui assure la liberté des échanges :

Le commerce mondial ne dit pas qui va gagner entre deux pays mais la démonstration que la tarte est plus grosse a été faite. L'autarcie est la thèse économique la plus facile à défaire, elle n'a aucun fondement. Par définition elle consacre la pauvreté, la richesse vient essentiellement de l'échange. C'est parce que deux pays, régions ou individus sont différents qu'ils veulent échanger et la base même de l'économie c'est qu'elle se réalise en production plus grande qui permette l'échange, si tu ne fais pas d'échanges, tu encourageas l'autarcie et dans l'autarcie, chaque individu va avoir tendance à produire moins (N).

Il y a des choses primordiales qui assurent la richesse économique et l'une d'elle c'est l'accès à des marchés (...). Plus il y a des marchés ouverts, mieux c'est pour les citoyens (...). C'est pour ça que les gens poussent tant sur des marchés ouverts, ça évite des guerres. C'est un phénomène égalisateur de richesses (O).

Même s'ils nourrissent des conceptions opposées quant à ses modalités, les dirigeants B et C s'entendent néanmoins sur le fait que tout partage nécessite la création de richesse au préalable.

Ce qu'il est important de noter ici, c'est qu'en assimilant les profits de l'entreprise à l'idée de richesse, les dirigeants court-circuitent entièrement le questionnement soulevé

par la notion d'externalité. L'idée d'externalité dissocie la plus-value sociale et environnementale du profit en explicitant les coûts cachés derrière le bénéfice positif. En termes sociaux, l'externalité antériorise le partage de la richesse avant la réalisation du profit comme le formalise la théorie de la régulation avec sa notion de compromis fordiste. Mais la dimension environnementale interroge le *profit-richesse* à un degré supplémentaire en questionnant la réalité d'une plus-value sociale mise en perspective et réajustée en fonction de ses coûts environnementaux. Notre corpus semblent indiquer une imperméabilité des dirigeants à l'argumentaire économiste des externalités<sup>21</sup>.

D'autre part, la valeur attachée à l'activité des entreprises réside également dans le fait qu'elle répond aux besoins du consommateur :

Les besoins sont de plus en plus forts, on crée de la richesse, c'est entendu qu'on en crée de plus en plus et les consommateurs sont de plus en plus exigeants (F).

En donnant forme à une implacable loi de la demande à laquelle l'entreprise est forcée de se soumettre sous peine de périr, le consommateur, par ses besoins et en exerçant son libre choix, consacre la légitimité de l'activité productive de l'entreprise<sup>22</sup>.

Le défi d'une société c'est de faire le bonheur des êtres humains, pour leurs besoins; alors le marché c'est l'ensemble des besoins des êtres humains qui composent ce marché. Évidemment, dans les pays du tiers monde, c'est d'avoir de l'eau potable, de manger, avoir un toit; si c'était dans un pays occidental, c'est plus l'imagination des entreprises et associations qui vont combler les besoins mais il y a une multiplicité de petits marchés, de besoins que tu segmentes par besoin et géographiquement et qui sont tous en concurrence les uns avec les autres parce que le consommateur, ultimement, il fait des choix (A).

---

<sup>21</sup> Seul le dirigeant O y fait référence : « (Est ce qu'il y a une tension entre le système économique et la protection de l'environnement?) Définitivement, c'est pour ça qu'il faut qu'on fasse de l'environnement un coût dans le système ».

<sup>22</sup> Comme l'explique Duclos et contrairement à d'autres fonctions sociales, la légitimité de la fonction de l'industriel n'est pas automatique et doivent être rationalisée (Duclos, 1991).

Ce sont les besoins agrégés des consommateurs qui constituent le marché. Celui-ci est exclusivement défini en termes stratégiques dans une perspective organisationnelle et non dans une optique de régulation sociale :

C'est l'entreprise qui le défini, l'entreprise participe à la définition du marché (I).

Chaque entreprise définit un peu son marché (E).

Le marché c'est celui qu'on se défini comme entreprise (...) c'est celui que l'entreprise se donne (G).

Ça prend des choses parce que l'autorégulation ça ne marche pas beaucoup dans la vie maintenant (A).

Un seul dirigeant reprend l'idée d'une société-marché et d'un grand marché autorégulateur inspirée des thèses économiques néoclassiques<sup>23</sup>. En revanche, la demande est présentée comme une grande loi universelle à laquelle l'entreprise doit se soumettre. Chez la plupart des dirigeants, les alliances et les fusions des entreprises ne semblent pas menacer la dynamique de compétition garante de la souveraineté du consommateur<sup>24</sup>. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'à une exception près, les dirigeants sont tout à fait étrangers à la perspective institutionnaliste qui reconnaît aux grandes entreprises un statut social particulier qui les distinguent fondamentalement des PME.

---

<sup>23</sup> Or, ce même dirigeant reconnaît dans un même souffle que les marchés sont façonnés par des institutions politiques : « C'est un grand maître, c'est lui qui règle l'offre et la demande, qui rappelle à l'ordre les écarts environnementaux, qui punie les inefficace, qui gratifie les gagnants, c'est parfait un marché parce que si vous êtes le seul à fabriquer du pain, vous allez le vendre instantanément 10 fois plus cher, c'est le marché qui couvre de ridicule les politiciens qui essayent de le colmater (...) Le grand marché, c'est le Produit Intérieur Brut d'un pays, c'est la globalisation, la capacité de produire et de consommer du globe terrestre. Le grand marché, c'est la capacité d'un pays de créer de la richesse. *C'est la gestion monétaire et gouvernementale qui influence les marchés* » (C). Les italiques sont de nous.

<sup>24</sup> Seuls les dirigeants I et J émettent des craintes de cet ordre.

Dans la société moderne, (...) une grande entreprise, si on regarde dans dix ans comment le monde est géré, tu regardes ça dans la gouvernance et les travaux qu'on fait, le monde n'est plus géré par les gouvernements mais par les processus économiques qui passent par les grandes entreprises, il n'y a pas une différence de mission au niveau théorie économique mais il y a une grosse différence dans la réalité, les grandes entreprises sont des éléments de transformation de la société à l'échelle de la planète (A)<sup>25</sup>.

La plupart des dirigeants semblent plutôt adhérer au modèle de la petite entreprise devenue grande grâce à son talent et n'entrevoient que des différences organisationnelles entre la grande et la petite entreprises. Cette remarque a son importance car elle confirme la représentation essentiellement organisationnelle et fonctionnaliste que les dirigeants ont de l'entreprise, déjà visible à travers leur négation du conflit social travailleur-dirigeant.

En conclusion, on peut affirmer que la représentation que les dirigeants ont des institutions économiques consacre la légitimité sociale de l'entreprise à titre de principale source de richesses, et nie son rôle politique en l'assujettissant à la volonté dictatoriale du consommateur et aux exigences strictes de la compétition. Ces représentations rejoignent les postulats des sciences économiques qui envisagent les transactions économiques et le marché hors des relations de pouvoir (Crouch, 1996, p. 3). Mais elles ne sont pas non plus une pure incarnation des thèses néoclassiques. La définition stratégique du marché répond certes à une logique d'inférence qui assure à la représentation une valeur fonctionnelle (Jodelet, 1989). Mais en se confinant à la dimension organisationnelle de l'entreprise et en ignorant les dimensions institutionnelles et sociétales (Touraine, 1969; 1973), les représentations économiques des dirigeants trahissent aussi les phénomènes de distorsion, de supplémentation et de

---

<sup>25</sup> Contrairement aux thèses institutionnalistes toutefois, le dirigeant A juge que ce rôle est positif : « (Rôle) probablement très favorable d'ailleurs (...) dans le sens de l'enrichissement global des sociétés » (A).

défalcation inhérents au processus de formation des représentations chez les acteurs sociaux.

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que les représentations économiques de l'entreprise et du marché que nous venons d'analyser ici confirment une partie de notre hypothèse, à savoir que l'entreprise est objectivée par les dirigeants dans un rôle de pourvoyeur de richesses qui est accentué, comme on le verra dans la section qui suit, par le contexte de la mondialisation.

#### **6.4.1.2 L'État, la mondialisation et la déréglementation**

S'il existe un consensus à l'égard de la définition de l'État et de ses principaux rôles sociaux, nous avons montré les divergences importantes que soulève la question de son intervention dans l'économie. De façon paradoxale, certains dirigeants se plaignent de l'omniprésence de l'État au moment même où d'autres dénoncent son retrait (Crête, 2000, p. 290). Cet antagonisme repose sur un important clivage au niveau des représentations du rapport État-économie. Alors que les dirigeants interventionnistes insistent sur l'enchâssement sociopolitique de l'économie québécoise, les dirigeants non-interventionnistes envisagent plutôt l'intervention étatique en surplomb d'une économie préexistante. Les dirigeants non-interventionnistes donnent donc préséance au marché et à ses acteurs comme éléments clefs de la société, ce qui est justifié par leurs qualités intrinsèques d'efficacité et de pourvoyeurs de richesses, mais aussi parce que le marché incarne une liberté du consommateur que vient compromettre l'intervention de l'État. A priori suspecte, toute intervention de l'État doit donc être motivée par des circonstances particulières pour être légitime.

Même si elle est isolée par rapport au reste de notre corpus, la position du dirigeant O mérite d'être soulignée car on y reconnaît la critique dont font état Bélanger et

Lévesque au sujet des remises en question du rapport de consommation (Bélanger et Lévesque, 1991).

L'État s'est approprié le rôle pour des raisons humanitaires, sociales mais a enlevé des principes fondamentaux aux citoyens, des principes de choix, de liberté, au nom de quoi, au nom de principes d'égalité. On ne te permet pas de choisir dans le système d'éducation, on t'a enlevé ton choix, dans le système de santé, pour être certain que tout le monde ait accès à l'école, je trouve que c'est très mauvais (...) les citoyens, c'est une masse informe pour l'État (O).

La perspective interventionniste, au contraire, repose sur l'idée que l'économie est enchaînée dans un système politique qui la modèle en fonction des aspirations de la population. L'État vient ici opérationnaliser un projet de société à travers une économie instrumentalisée. Selon les dirigeants interventionnistes, cette vision des rapports entre l'économie et l'État est aujourd'hui menacée : on assiste à un retrait du gouvernement au nom de principes économiques libéraux. Pourtant, argumentent-ils, l'économie du Québec, en raison de ses choix sociaux, mais aussi de sa taille face à d'autres économies plus imposantes, requiert un partenariat entre l'État et les entreprises, tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation.

La mondialisation est perçue par l'ensemble des dirigeants comme un phénomène évolutif incontournable. Elle est principalement définie comme une ouverture des marchés conséquente à la plus grande circulation de l'information favorisée par l'essor des nouvelles technologies. Les dirigeants réfèrent à la mondialisation en termes d'internationalisation des échanges, mais définissent d'abord et avant tout la mondialisation comme une globalisation des marchés : les entreprises ont désormais accès à des marchés qui ne sont plus limités sur le plan géographique.

Avec les barrières qui tombent dans un système global, une entreprise peut cibler une niche très étroite et atteindre une croissance de 10 %, 15 % ou même 20 % (M).

Toute entreprise découvre que son marché potentiel peut excéder largement les frontières politiques du pays d'où elle vient (G).

Quelques dirigeants font référence à la dimension géopolitique de la mondialisation, en soulignant les luttes étatiques qui se profilent derrière le processus d'ouverture des marchés.

La compétition, ce n'est plus du tout la même chose : les pays se concurrencent de plus en plus (N).

Avec le poids relatif de ton pays au point de vue économique (...) quand tu mets tout ça autour de la table, c'est les États-Unis, le marché commun européen, tout ça. Les gouvernements, c'est une lutte de pouvoir, chacun essai de protéger dans les accords que ce soit commerciaux, protéger l'industrie, la fabrication d'ordinateurs...ça devient un jeu de pouvoir et ce n'est pas un rôle de gouvernement (I).

Les petits pays vont subir le contrecoup de cette affaire puis n'auront pas les moyens de se positionner comme entité politique (G).

Le dirigeant K reprend même la définition tripolaire de la mondialisation en se demandant qui gagnera.

Qui est ce va gagner la bataille hein? C'est quelque chose dont on ne peut pas se sortir, c'est là, il va falloir vivre avec, est ce que ce sera le continent nord américain qui gagnera? Moi je dis que l'Europe et le continent nord américain sont presque au même niveau (...) L'Asie est un peu à côté encore, mais ça va être fort (K).

Mais les dirigeants ne font pas référence à la division internationale du travail, et lui préfèrent la thèse ricardienne des avantages comparatifs :

Si on est dans la chaussure à Montréal et il y a une multinationale aux États-Unis qui veut faire des chaussures sur la planète (...) on va perdre notre entreprise de chaussure (...) L'autre possibilité c'est de faire autre chose, il y a l'électricité, pourquoi on ne développe pas le potentiel hydroélectrique du

Québec, on va faire ça d'une façon rentable bien entendu...mais pourquoi on ne le fait pas? (D).

Le contexte de la mondialisation se traduit par des exigences compétitives accrues où les dirigeants doivent jouer selon les règles plus strictes d'un marché qui les dépasse et où leur pouvoir relatif a grandement diminué. Les alliances permettent de faire face à cette situation, mais les entreprises ont plus que jamais besoin du soutien de l'État. En fait, la mondialisation constitue une véritable rupture du contexte d'opération des entreprises qui vient amoindrir la pertinence de l'ancien clivage entre la perspective interventionniste et la perspective non interventionniste dans une redéfinition commune des rôles respectifs de l'entreprise et de l'État qui doivent travailler en partenariat pour pouvoir tirer profit de l'ouverture des marchés. L'État ne peut plus être uniquement pensé comme un partenaire dans l'opérationnalisation d'un modèle de développement territorialement ancré tel que le concevaient les dirigeants interventionnistes, mais bien comme un partenaire dans la lutte économique que doivent livrer les entreprises sur les marchés internationaux.

1) Le rôle de l'État c'est de définir le projet de société (...) être celui qui élabore le projet de société et qui dit : « voici ce qu'on veut comme modèle de société, quelles sont les règles du jeu entre nous » (...) Si l'État doit intervenir comme je pense dans le cas du Québec, il doit être un partenaire et parfois investir et maintenir la Caisse de dépôt et nos grands instruments (B).

2) Je pense que si on est dans une économie dont l'État est partenaire, le rôle de l'État c'est d'ouvrir les portes pour que nos entreprises n'aient pas de handicap pour aller explorer d'autres marchés; c'est son rôle (...) Quand il s'agit des marchés étrangers, il doit jouer son rôle et nous ouvrir les portes, surtout faire les législations qui nous permettent d'être compétitifs sur d'autres marchés. Évidemment si on a des boulets accrochés aux jambes, on ne pourra pas aller sur d'autres marchés (B).

Ces deux extraits illustrent le glissement de la notion du partenariat étatique chez un dirigeant interventionniste : l'État porteur d'un projet de société qui l'opérationnalise

à travers l'économie (extrait 1), se transforme en un État qui soutient des entreprises qui jouent le rôle d'ambassadrices sur les marchés internationaux (extrait 2); en conséquence, à l'échelle internationale, l'État s'insère lui aussi dans une logique de compétition plutôt que de répondre à une rationalité politique :

La compétition, ce n'est plus du tout la même chose : les gouvernements se font compétition (N)

À travers les nouvelles exigences qu'elle impose à l'économie du Québec, la mondialisation agit comme un facteur de rapprochement entre les dirigeants interventionnistes et les dirigeants non-interventionnistes dont les stratégies économiques convergent désormais vers une performance des entreprises à l'échelle internationale.

### **Dirigeants non-interventionnistes**

Plus il y a des marchés ouverts, mieux c'est pour les citoyens (O).

Ici, si on ne clarifie pas la fiscalité, on va se faire avaler tout rond (C).

### **Dirigeants interventionnistes**

Si tu ne prends pas comme attitude de rendre ton économie domestique plus compétitive (...) (Il faut mettre en place) le régime de taxation...qui fait en sorte que le secteur privé soit capable de livrer compétition (N).

Quand il s'agit des marchés étrangers, (l'État) doit jouer son rôle et nous ouvrir les portes, surtout faire les législations qui nous permettent d'être compétitifs sur d'autres marchés. Évidemment si on a des boulets accrochés aux jambes, on ne pourra pas aller sur d'autres marchés (B).

Le dernier extrait illustre bien à notre avis le glissement qui s'opère chez les dirigeants interventionnistes et qui tend à rapprocher leur positionnement de celui des dirigeants non-interventionnistes. Autant les dirigeants non-interventionnistes ne rechignent pas à l'idée de favoriser les entreprises dans leurs démarches vers les marchés externes, autant les dirigeants interventionnistes envisagent, même s'ils le dénoncent par ailleurs, un certain retrait de l'État comme stratégie face à la mondialisation. C'est ce qu'on peut voir dans la réaction suscitée par le courant de déréglementation : la déréglementation permet de rendre l'économie plus compétitive. En plus des propos du dirigeant B repris ci-haut, les extraits qui suivent tirés d'entrevues de deux dirigeants interventionnistes nous semblent une bonne illustration de ce que nous avançons.

C'est sain. Déréglementation, ça va avec globalisation (D).

Si on réglemente trop (...) le mauvais côté c'est que le travail fuit, les gens sont bien réglementés mais il ne se fait pas de travail (...). Quand tu déréglementes, tu te donnes une chance d'accéder à la compétition, (...) tu crées de l'emploi chez

vous et si tu crées de l'emploi chez vous, à un moment donné, tu peux faire participer ton travailleur à la richesse de l'entreprise (G).

En conséquence, il nous semble que même si elles comportent certaines divergences, les représentations des dirigeants interventionnistes et non interventionnistes se rejoignent dans un projet de société pensé en termes de participation à une croissance mondialisée, où l'État est de moins en moins habilité à opérationnaliser un modèle de développement territorialement ancré à travers une économie instrumentalisée. Il doit plutôt soutenir les efforts de l'entreprise sur les marchés internationaux de manière à tirer profit de l'ouverture des marchés<sup>26</sup>. Dans le contexte de la mondialisation, l'entreprise semble seule être en mesure d'enrichir la nation en allant chercher sur les marchés internationaux des richesses qu'elle peut rapatrier sur le territoire national et partager avec les citoyens. Ces constatations rejoignent les conclusions de Petrella quant à la nature de la nouvelle alliance État-entreprise :

*L'entreprise est en train de devenir l'organisation de « gouvernance » de l'économie mondiale avec l'appui des États « locaux » (...) Selon cette thèse, l'État joue le rôle de « complice volontaire », conscient. (...) L'État se donne comme fonction historique actuelle d'assurer que ses acteurs-clefs stratégiques, c'est à dire les entreprises locales multinationales (les seules aptes et « armées » pour agir dans l'économie mondiale) réussissent à opérer la mondialisation de l'économie « nationale ». L'argument sous-jacent est le suivant : la réussite de « nos » entreprises sur la scène mondiale est une condition de succès et de sauvegarde de l'autonomie technologique et économique du « pays » (Petrella, 1989, p. 10).*

Au delà de cette convergence néanmoins, il importe de souligner que les réserves émises à l'égard du processus de mondialisation proviennent essentiellement des

---

<sup>26</sup> Il est intéressant de noter que dans les faits, l'économie du Québec s'est effectivement ouverte au cours des dernières décennies, mais ceci s'explique non seulement par l'ouverture des marchés, mais aussi par le changement de la structure des exportations conséquente à la stratégie industrielle du Québec. Celle-ci a misé sur la recherche et développement pour favoriser le développement d'industries de haute technologie comme l'aéronautique et les télécommunications qui ont pris le pas sur les

dirigeants interventionnistes. Ceux-ci s'inquiètent du fait qu'en raison des frontières nationales de la juridiction étatique et en l'absence d'autorité politique planétaire, les marchés ne soient livrés à eux-mêmes et n'imposent leurs lois au détriment des choix démocratiques.

Ce qui était autrefois reconnu comme étant le rôle d'un État souverain va prendre de moins en moins de place (G).

Au niveau international, plus ça va, plus c'est les lois mercantiles qui déterminent (...) le fait qu'il n'y a pas de structure démocratique au niveau international fait en sorte qu'au niveau national, les gouvernements s'ajustent mais le pouvoir qui émane de l'exercice démocratique s'estompe (I).

Les dirigeants s'inquiètent du pouvoir des grandes entreprises internationales qui échappent à tout contrôle :

Si les entreprises qui font le commerce international échappent à tout contrôle, on est pas protégé (D).

La mondialisation donne une force incalculable à des entreprises (...) et les entreprises vont finalement décider de règles du jeu qui vont transcender les règles locales que chaque pays se donne parce que on ne peut plus y échapper. Alors ce que certains appellent l'impérialisme économique, c'est une réalité avec laquelle on va devoir vivre (G).

Cette inquiétude est d'ailleurs partagée par un dirigeant non interventionniste :

Je ne suis pas d'accord que les marchés soient uniquement contrôlés par des entreprises. La libre entreprise ne va pas réglementer le marché, c'est un *take over* des multinationales qui sont toutes réglementées par des règles nationales mais il n'y a pas de règle parationaliste donc ça n'a plus de bon sens (O).

Au delà des menaces que constituent les lois abstraites du marché pour la démocratie, ou les grandes multinationales pour l'économie autochtone, c'est l'impérialisme économique des États-Unis que dénoncent les dirigeants interventionnistes.

Je regarde ça et je me dis est ce que ça va être les États-Unis qui vont devenir le conseil municipal du monde? Ça va être une tutelle (I).

Selon ces dirigeants, la mondialisation vient en quelque sorte faire basculer les conditions de la prospérité nationale en menaçant le modèle interventionniste qui a pourtant permis le niveau de développement enviable que connaît aujourd'hui le Québec. En transposant leur image d'une économie enchaînée dans une structure politique nationale, les dirigeants interventionnistes souhaitent l'instauration d'un régime étatique mondial qui puisse venir encadrer l'économie mondiale dans laquelle l'État québécois et son économie sont désormais encastrés.

#### **6.4.2 Les groupes de pression**

Nous avons vu plus tôt que la représentation de l'État comme institution politique fait l'objet d'un certain consensus chez les dirigeants. Mais il n'en va pas de même de la démocratie, comme le révèlent les représentations relatives aux groupes de pression dont nous avons fait état à la section 6.3. L'étude de ces représentations va nous permettre de répondre à notre quatrième hypothèse inspirée des thèses de Melluci et de Offe qui énonce que : *dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée.*

#### 6.4.2.1 Groupes de pression et démocratie

Parmi notre échantillon, seulement trois dirigeants jugent que les groupes de pression constituent un accroc à la démocratie. À leur avis, les groupes viennent contrecarrer le choix que pose le citoyen à travers le vote individuel et secret. Ils envisagent donc la démocratie dans sa représentation libérale représentative. Non seulement les groupes de pression court-circuitent la dynamique représentative, mais ils sont eux-mêmes non-représentatifs.

Il y a des chefs syndicaux qui sont tous ... ils représentent qui ? (I).

Le seul danger qui nous guette face à des groupes de pression c'est de penser qu'ils représentent toujours l'opinion de l'ensemble des gens et ça c'est dangereux (G).

Pour ces dirigeants, les groupes de pression correspondent donc à un corporatisme contraire au processus démocratique. Il est particulièrement intéressant de souligner ici que les trois dirigeants D, G et I qui dénoncent les groupes de pression comme étant essentiellement anti-démocratiques sont les seuls qui ont oeuvré dans le secteur public au cours de leur carrière, et que deux d'entre eux dirigent une entreprise publique (voir chapitre 4, tableau 4.2).

Pour tous les autres dirigeants, les groupes de pression sont au contraire une conséquence des principes démocratiques fondamentaux (liberté d'expression et d'association) et manifestent la vitalité de la démocratie. Même s'ils peuvent sembler radicaux, ils sont bénéfiques à la société car ils permettent d'équilibrer les forces de la société, et de la sensibiliser à de nouveaux enjeux. Derrière cette représentation partagée du groupe de pression porteur de démocratie, nous avons vu cependant qu'il existe d'importants clivages au chapitre de la définition des groupes de pression. Un

premier groupe de dirigeants envisage les groupes comme une réaction sociale à un problème donné :

C'est le virus dans le système (...) c'est nécessaire parce que si tu n'as pas de virus, ton système immunitaire ne change pas (O).

Les groupes de pression c'est comme une allergie, pour moi je compare tout le temps ça, il faut regarder une société aussi comme un corps, comme un corps humain, comme un organisme. Les groupes de pression c'est une allergie, c'est exactement ça. Tu as un problème, t'as une réaction allergique (L).

C'est des choses spontanées, non systématiques, qui dépendent de situations spécifiques (N)<sup>27</sup>.

Cette représentation s'apparente aux premières théories sur les mouvements sociaux pour lesquelles la mobilisation est envisagée comme un phénomène volatile et désordonné. La deuxième perspective assimile les groupes de pression et les groupes d'intérêt dans une représentation pluraliste de la démocratie. C'est ainsi que les dirigeants illustrent aisément leurs propos sur les groupes de pression en référant à leurs propres associations.

J'ai milité longtemps, quand j'étais dans les associations économique comme les chambres de commerce (J).

Cette représentation suppose que des citoyens regroupés en fonction de leurs intérêts s'affrontent dans le cadre d'une dynamique à travers laquelle les différents intérêts finissent pas s'équilibrer. Fondamentalement différente de la perspective des dirigeants du premier groupe pour qui « un groupe de pression ne représente pas le peuple, le citoyen, mais une cause » (O), cette définition des groupes de pression rejoint dans une certaine mesure les thèses de l'École de la mobilisation des ressources.

---

<sup>27</sup> Notons que nos regroupements ne sont pas étanches si bien que le dirigeant N appartient, en raison de la teneur de ses propos, à la fois à la première et à la deuxième tendance.

Les propos du dirigeant N illustrent bien la quête de reconnaissance institutionnelle théorisée par cette école :

Le rôle c'est de défendre les intérêts privés qui ne sont pas nécessairement reconnus par les gouvernements, le marché, la presse...(N)

Pourtant, la perspective des dirigeants se démarque des thèses de la mobilisation des ressources, et tout spécialement du modèle de McCarthy et Zald (1977) puisqu'en dehors de leurs propres associations, les dirigeants se méfient du caractère organisé des groupes de pression :

Un moment donné, ça prend une telle ampleur que je me demande au juste comment tout ça est financé, c'est pas des choses spontanées de citoyens, il y a beaucoup d'argent derrière tout ça et je me demande qu'est ce qu'il y a derrière (I).

Il y a des groupes de pression où les objectifs cachés sont de satisfaire les intérêts financiers personnels et j'aime moins ça (J).

Il faut réaliser cependant que certains groupes sont en fait de véritables entreprises. Ils deviennent de grandes business, pour lesquelles travaillent des gens bien payés. Certains d'entre eux poussent parfois les choses trop loin (M).

Ceci dit, ce qui est dangereux pour une société, c'est des groupes de pression (...) qui vont faire des interventions pour leur survie (J).

À cet égard, ils rejoignent donc la perspective du premier groupe de dirigeants qui jugent inappropriée l'institutionnalisation des groupes de pression.

Je crois que les groupes de pression il faut que ça ait sa vie, ça meurt, ça se renouvelle (...) quand tu institutionnalises un groupe de pression, moi je ne crois pas à ça, ça fait des choses déconnectées de la réalité (O).

La perspective du dirigeant B se démarque des autres puisque c'est le seul qui envisage l'activité des groupes de pression dans le cadre d'une démocratie délibérative de type habermassienne.

Ce qui est merveilleux, c'est que chacun a exposé sa vue à travers sa propre lorgnette mais ensuite il faut faire la synthèse de ça (...) Autrement, on reste d'éternels revendicateurs, chacun dans sa cloison (B).

D'autres dirigeants sont ouvertement contre cette représentation délibérative de la démocratie :

Je suis contre les sommets qui se créent à tout bout de champ, je trouve que c'est un accroc à la valeur démocratique (I).

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les réflexions du dirigeants I interpellent les analyses de Melucci et de Offe sur le rapport entre les nouveaux mouvements sociaux et les institutions politiques :

Ces groupes là, je souhaiterais qu'ils soient à l'intérieur des structures démocratiques, ils ne le sont pas, pourquoi, je ne sais pas. Ce serait mieux dans les partis politiques pour établir des choix que d'aller le faire avec des groupes d'intérêt parce que ce n'est pas bon pour la démocratie. Peut être qu'ils n'ont pas la place. Je ne sais pas pourquoi il n'y aurait pas la place, si tu ne veux pas le donner à l'intérieur des structures démocratiques de ton parti et que tu le donnes à l'extérieur, ça change quoi? Si tu veux rester en dehors de ces structures pour garder le contrôle, tu leur donnes tout le poids que ça peut donner (I).

Comme nous l'indiquions dans le chapitre 3, Offe et Melucci expliquent justement que les nouvelles formes de mobilisation de même que les thèmes de revendication ne correspondent pas aux catégories politiques traditionnelles, si bien que les nouveaux mouvements sociaux sont forcés de déployer leur action sur le terrain non-institutionnel (Melucci, 1983; Offe, 1985).

De façon synthétique, on peut conclure à une certaine reconnaissance des groupes de pression comme acteur légitime sur la scène socio-politique de la part des dirigeants. De façon majoritaire, les groupes de pression sont perçus comme l'incarnation de la démocratie à l'œuvre, ce qui témoigne d'un déplacement de la démocratie représentative individuelle vers une conception davantage pluraliste. Il faut toutefois souligner que la reconnaissance des groupes de pression comme acteurs légitimes est fortement limitée par le degré de crédibilité qui leur est accordé de même que la méfiance entretenue à l'égard de leur institutionnalisation à travers des organisations structurées.

#### **6.4.2.1 Groupes de pression et entreprise**

On ne devait pas se surprendre de la réaction des dirigeants à l'idée d'une collaboration avec les groupes de pression au niveau de la gestion de l'entreprise. Les raisons invoquées pour expliquer l'impossibilité d'une collaboration reposent chez certains sur l'absence de droits vis à vis l'entreprise. Dans la mesure où il s'agit d'une institution privée, les individus ne peuvent exiger quoi que ce soit de l'entreprise à moins de s'appuyer sur un lien juridique tel que l'actionnariat, l'emploi ou même la consommation.

Mais les principaux arguments opposés à la participation des groupes de pression sont présentés par les dirigeants comme relevant du terrain organisationnel : la participation des groupes est perçue comme une entrave au bon fonctionnement de l'entreprise, c'est à dire à sa profitabilité. Si on traduit cette critique en termes sociaux, la profitabilité de l'entreprise est posée comme un objectif de premier ordre, vis-à-vis duquel les revendications des groupes de pression n'ont aucune légitimité. La légitimité de leur participation est subordonnée à la reconnaissance de l'objectif de

rentabilité comme objectif de premier ordre, condition qui, par définition, ne peut être remplie puisque les groupes de pression défendent une cause à l'encontre de l'intérêt des dirigeants dans l'entreprise, intérêt assimilé à celui de l'entreprise elle-même.

Malgré ce qui précède, nous sommes d'avis que les dirigeants reconnaissent de plus en plus la légitimité de la consultation et s'ouvrent ainsi à un dialogue direct avec les groupes, même si c'est sous le couvert d'une démarche stratégique répondant aux thèses de Freeman et à la théorie des parties intéressées ou *stakeholders* (1984). Comme l'illustrent bien les propos du dirigeant I, les procédures de consultation peuvent être traitées comme un simple coût supplémentaire pour l'entreprise qui pourrait avoir tendance à les envisager non pas comme un dialogue, mais bien comme une campagne de promotion :

Une entreprise qui veut faire un projet, quand elle la conçoit, elle met en place tout le système de communication de lobby pour aller chercher l'adhésion des populations. Tu es obligé d'en tenir compte et ça devient un processus de lobby et de présentation. Je ne dis pas que c'est toujours mauvais mais ça fait partie des coûts de production et du prix de nos produits (I).

Mais elles peuvent aussi être envisagées comme une ouverture nécessaire à l'espace social. En parlant des exigences de la société, le dirigeant H affirmait : « Si l'entreprise ne performe pas, elle va se faire éliminer en ce qui me concerne », ce qui rappelle étrangement la loi de fer théorisée par Davis selon laquelle une entreprise qui ne respecte pas les normes sociales est tôt ou tard punie (Davis, 1973).

Sans préjuger de l'issue de cette ouverture des entreprises qui dépasse largement le cadre de notre démonstration, on peut penser que la procédure de dialogue entre les entreprises et les groupes de pression tend à s'imposer comme une procédure légitime :

Je pense qu'on va avoir plus de débats et d'interaction entre les organisations et les groupes de pression. On le voit d'ailleurs; les entreprises publiques ou les entreprises privées de grande taille sont au milieu d'un débat démocratique continu (N).

Cet extrait nous incite à conclure que même s'il n'est pas question d'une cogestion, les groupes de pression sont appelés à devenir des interlocuteurs de plus en plus crédibles sur la scène nationale et sur la scène internationale, ce dont témoigne la relative sympathie dont font preuve les dirigeants à l'égard des manifestations de Seattle :

Ce qu'on a vu à Seattle, d'après moi, c'est le début, ça risque d'être plus fort. Est-ce que c'est ce genre de pression là (...) ce sont des mouvements qui peuvent attirer des gens comme moi à un moment donné. Quand je regardais les entrevues après Seattle, je me disais à moi-même, c'est pas rien que des barbus qu'il y a là, il y a des gens, c'est peut-être la première fois qu'ils allaient manifester (I).

Par ailleurs, cette reconnaissance prend place dans une vision renouvelée de la démocratie où l'action des groupes de pression est reconnue comme démocratique et légitime. Ceci nous permet de confirmer notre quatrième hypothèse qui était à l'effet que *dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale, bien qu'ils rejettent l'idée d'une gouvernance partagée.*

## CONCLUSION

Arrivés au terme de cette étude, il importe d'en rappeler la démarche générale et d'en souligner les principaux résultats afin de voir dans quelle mesure ils nous permettent de répondre à notre interrogation principale concernant le processus et la forme de la modernisation écologique des institutions économiques de la société post-industrielle. Notre thèse était structurée en deux parties. Dans la première, nous avons cherché à construire un cadre analytique satisfaisant de la problématique environnementale en nous inspirant de trois domaines de recherche distincts : l'économie de l'environnement, la théorie de la régulation et les nouveaux mouvements sociaux. À partir de cette revue de littérature, nous avons pu construire un cadre théorique de la problématique environnementale plus compréhensif que les théories proposées jusqu'à maintenant. En effet, alors que les économistes de l'environnement ignorent bien souvent les dimensions sociales de l'écologie mais aussi de l'économie, les sociologues de l'environnement se sont peu attardés jusqu'à maintenant à l'étude du système économique. Par ailleurs, le champ de la socio-économie ne s'est pas encore penché de façon systématique sur la question de l'environnement<sup>1</sup>. Nous avons donc eu l'ambition de développer une perspective socio-économique de la problématique environnementale qui puisse être en mesure d'en proposer une lecture globale et inédite et de contribuer à la compréhension de ce phénomène de grande importance pour nos sociétés. Sur la base de ce cadre théorique novateur, nous avons mené des recherches elles aussi inédites. En effet, si de nombreuses études se sont penchées sur le mouvement écologiste, en revanche, rares sont celles qui se sont attardées aux

représentations des dirigeants<sup>2</sup>. Bien que plus abondantes, la plupart des recherches du courant *entreprise et environnement* abordent la thématique dans une perspective organisationnelle et managériale qui s'avère limitée d'un point de vue sociologique. Notre cadre théorique permet justement de jeter un regard sociologique sur le rôle des acteurs sociaux dans la transformation des institutions économiques induite par la problématique écologique et d'anticiper les formes de leur modernisation.

Sans reprendre le cadre théorique que nous avons synthétisé au chapitre 4, nous croyons néanmoins utile d'en rappeler les idées centrales. Nous avons montré que les approches économiques de l'environnement expliquent la crise écologique par le fait que le système économique est tout entier fondé sur des prémisses qui doivent être réajustées en raison de la dégradation écologique et des connaissances que nous en acquérons. Il faut remédier, disent ces approches, à l'erreur historique par laquelle se sont dissociées l'économie et les sciences de la nature en proposant *un réarrimage des deux disciplines*. De façon très schématique, on peut affirmer que les économistes de l'environnement proposent essentiellement deux réponses, inégalement reçues par les milieux académiques et sociaux. L'une, micro-économique, insiste sur *l'internalisation des externalités* qui permettrait de réorienter l'économie à travers des choix individuels plus éclairés grâce à des prix qui reflèteraient la valeur écologique des biens. C'est une réponse bien accueillie parmi les économistes, même si elle fait l'objet de certaines critiques. Soumise à des procédures de monétisation qui contrecarrent bien souvent les réalités écologiques telles que la non-substituabilité des espèces, la dynamique de système et les phénomènes de seuil, certains l'accusent en effet *d'économiser l'environnement plus qu'elle n'écologise l'économie*.

Essentiellement macro-économique, la deuxième approche reprend le thème du club de Rome en s'attaquant à la logique de la croissance. Dans une perspective qui se

---

<sup>1</sup> Une première séance mixte en socio-économie de l'environnement a été organisée au dernier Congrès de l'Association Internationale de sociologie (Montréal, 1998) par Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt.

<sup>2</sup> L'ouvrage de Duclos (1991) sur la perception des risques environnementaux chez les industriels est l'une des rares études sociologiques portant sur la question.

veut critique, les tenants de cette approche cherchent véritablement à écologiser l'économie en étudiant ses principaux mécanismes à l'aulne des principes scientifiques tirés de la biologie et de l'écologie. Leur argument fondamental réside dans l'idée qu'*un système fini ne peut supporter la croissance infinie d'un de ses sous-systèmes*. En conséquence, compte tenu du caractère fini de la planète, l'économie devrait atteindre un stade stationnaire ou si l'on préfère une croissance zéro. Bien qu'elle suscite de l'intérêt dans les cercles académiques et chez certains groupes écologistes, cette approche demeure marginale auprès des institutions économiques pour qui il s'avère difficile de se rallier à l'idée d'une croissance zéro dans la mesure où, comme l'affirme Beaud (1994), *la cohérence de la société repose sur la croissance*. L'approche de l'économie écologique a néanmoins eu le mérite d'alimenter le débat sur la croissance et le développement et d'expliciter le postulat implicite de *dématérialisation de l'économie* des stratégies axées sur une croissance indéfinie qui s'appuient selon elle sur un *potentiel technologique* irréaliste (Ehrlich, 1990).

En réponse à ces approches très antagoniques, les écoles émergentes en économie de l'environnement rappellent *le caractère construit de la crise écologique* qui a eu tendance à être traitée comme un fait objectif à la fois par les économistes de l'environnement traditionnels et les économistes écologiques (Becker et Raza, 2000). L'approche institutionnelle insiste sur l'impact des institutions sociales dans la dégradation de l'environnement en rappelant le caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique. Tout aussi conscients de cette *double construction*, les tous récents travaux des Régulationnistes écologistes explicitent la variable *intensité écologique* des systèmes économiques et en appellent à une caractérisation écologique systématique des économies. Néanmoins, nous sommes d'avis que pas plus les écoles institutionnaliste que régulationniste de l'économie de l'environnement ne proposent une théorie satisfaisante de la dynamique de transformation institutionnelle induite par la problématique

environnementale, ou si l'on préfère, du processus de modernisation écologique des institutions.

Or, nous avons montré que dans sa formulation initiale, l'approche régulationniste offre un potentiel de compréhension de ce processus qui n'a pas encore été exploré jusqu'à maintenant. Sur la piste des travaux de Bélanger et Lévesque (1991), nous avons cherché à mettre à profit l'articulation féconde que propose cette approche entre l'économique et le social. La théorie de la régulation permet en effet de comprendre comment *le système économique est non seulement enchassé mais tributaire de la dynamique sociale* qui le sous-tend. Cette dynamique permet de comprendre les grandes crises qui ont secoué le système capitaliste au cours du siècle dernier, mais aussi les aménagements qui ont mené à des périodes de croissance successives. C'est sur la base de cette articulation entre l'économique et le social que nous avons pu construire un cadre pour penser la transformation des institutions économiques induite par la crise environnementale. Notre problématique nécessitait toutefois d'approfondir la compréhension de la dimension sociale restée embryonnaire dans les travaux des Régulationnistes classiques.

Nous nous sommes donc penchés dans un troisième temps sur les dynamiques sociales, et tout spécialement sur les mouvements sociaux dans la mesure où la problématique environnementale a été portée principalement par les groupes écologistes et en partie construite par leur discours. Depuis les années 1970, le champ de recherche sur les mouvements sociaux est marqué par deux courants aux perspectives fortement différenciées et même antagonistes sous plusieurs aspects. Inspirées par les travaux d'Olson (1966), les théories de la mobilisation des ressources proposent une lecture de la mobilisation sociale fondée sur *les intérêts* et envisagent l'action sociale dans un *cadre institutionnel fixe*. Elles ne permettent donc pas de comprendre comment les forces sociales interviennent dans la structuration et le modelage du système économique tel que le suggèrent les régulationnistes. De plus, ces théories s'avèrent d'autant moins pertinentes que la problématique écologique est difficilement réductible à des intérêts personnels d'une part, et qu'elles

supposent une nécessaire institutionnalisation de la problématique environnementale dans les structures étatiques comme voie de solution au conflit social d'autre part; elles font ainsi l'impasse sur une importante part de l'action sociale contemporaine.

Ce sont les thèses actionnalistes qui offrent la perspective la plus compatible avec le cadre régulationniste et son articulation entre le système économique et la dynamique sociale. En effet, le cadre tourainien repose tout entier sur l'idée que *ce sont les acteurs sociaux qui, à travers leur lutte pour le contrôle de l'historicité, interviennent sur l'organisation sociale. La société est donc non seulement reproduction mais bien production conflictuelle d'elle-même*. C'est à partir de cette théorie qui laisse une large place aux acteurs sociaux dans la détermination de l'ordre économique que nous avons arrêté notre cadre théorique et formulé nos hypothèses.

En réponse aux propositions des économistes de l'environnement des différentes écoles, nous avons voulu proposer une autre perspective de la modernisation écologique des institutions économiques. Confinées à une explication technique de la problématique environnementale, les principales approches économiques font l'impasse sur ce qui constitue à notre avis le cœur du questionnement entourant la modernisation écologique des institutions économiques : celle-ci ne se traduit pas seulement par des aménagements techniques, mais suppose un bouleversement profond de la structure économique et sociale actuelle qui affectera de façon durable et profonde les acteurs sociaux au même titre que la matérialité de la crise écologique elle-même. S'en tenir aux modalités techniques de la modernisation écologique des institutions économiques, c'est négliger une étape fondamentale du processus pourtant déterminante de la forme finale que prendra cette modernisation. À notre avis, on ne peut penser les réaménagements techniques que suppose une prise en compte des paramètres écologiques dans les processus économiques sans prendre en considération les rapports sociaux de même que les conséquences de la matérialité de la crise écologique sur ces rapports. En d'autres termes, *les modalités techniques de la modernisation écologique doivent être étudiées à la lumière des rapports sociaux*

*et de leurs conséquences sur ces rapports, étant entendu que ceux-ci seront également affectés par la matérialité de la crise.*

Les cadres régulationniste et tourainien avancent tous deux l'idée d'*un compromis social entre des acteurs antagonistes reposant sur un paradigme sociétal hégémonique qui traduit une vision partagée du progrès et de la société*. Cette notion de compromis suggère que l'acteur dominant impose un dispositif conforme à ses intérêts, certes, mais qui est néanmoins accepté et reconnu, donc légitimé par les autres acteurs sociaux. C'est essentiellement à partir de cette prémissse que nous avons orienté la partie empirique de notre thèse. L'hégémonie d'un bloc social repose sur sa capacité à faire reconnaître son dispositif comme conforme à l'intérêt général, ce qui suppose la généralisation d'une certaine vision du progrès ou d'un paradigme sociétal fondé sur un ensemble de représentations et de valeurs partagées par les acteurs sociaux (Lipietz, 1989a, p. 40). Il était donc pertinent de se pencher sur les représentations sociales des dirigeants afin de saisir, à travers leur discours, la part qu'ils prennent dans la construction conflictuelle de la société et le nouveau paradigme sociétal sur lequel pourrait se fonder le grand compromis d'une société post-industrielle écologique. La connaissance de ces représentations s'avère donc nécessaire pour pouvoir envisager les formes possibles de la modernisation écologique des institutions économiques.

Nous avons formulé cinq hypothèses susceptibles de nous fournir un cadre d'analyse et d'interprétation des représentations sociales recueillies à partir du discours des dirigeants. Dans la première hypothèse inspirée par les travaux d'Eder (1993), nous avancions que l'environnement constitue bel et bien l'enjeu d'une lutte historique de nature à faire l'objet d'un grand compromis entre les acteurs sociaux qui pourra éventuellement donner forme à des institutions fixant le cadre d'opération des organisations. Elle nécessitait de voir si l'environnement correspond à un enjeu objectif pour les dirigeants qui permette de l'envisager comme principe de totalité. Notre deuxième hypothèse était à l'effet que le paradigme industriel qui constitue la base de l'ancien compromis propre à la société industrielle est en train de se

transformer vers un paradigme de développement durable. Cela suppose une rupture entre la vision actuelle des dirigeants et celle qui prévalait pendant les trente glorieuses, de même qu'une adhésion des dirigeants aux principes du développement durable.

Étant entendu que le nouveau paradigme ne se résume pas à un positionnement par rapport à la problématique environnementale, il était nécessaire d'avoir une compréhension plus globale du paradigme sociétal des dirigeants, ce qui justifiait nos troisième et quatrième hypothèses. Nous avancions tout d'abord que le paradigme sociétal des dirigeants correspond à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui vient arrêter les rôles respectifs de l'entreprise et de l'État. D'autre part, nous avons émis l'idée que ce paradigme sociétal traduit une vision renouvelée de la démocratie à l'intérieur de laquelle les groupes de pression ont acquis une certaine légitimité.

Enfin, pour faire écho à la structure capitalistique particulière du Québec, nous avons formulé une cinquième hypothèse à l'effet que les dirigeants des entreprises collectives sont plus sensibles que ceux des entreprises capitalistes traditionnelles aux enjeux sociaux.

Première hypothèse : *La problématique environnementale constitue un champ à l'intérieur duquel les acteurs sociaux interviennent sur l'organisation sociale; les dirigeants d'entreprises reconnaissent l'enjeu environnemental comme un enjeu objectif, et non plus comme une idéologie écologiste.*

La grande majorité des dirigeants admettent qu'il existe un problème de dégradation de l'environnement, et près de la moitié de notre échantillon qualifie ce problème de grave. Ceux qui considèrent le problème réglé s'inquiètent tout de même de la gestion de l'environnement dans d'autres pays du monde. Les dirigeants ont énoncé pas moins de 25 problèmes écologiques différents qui recoupent en grande partie les problèmes identifiés par les scientifiques (UNEP, 1999). Ceci nous a permis de conclure que l'environnement est bel et bien reconnu comme un enjeu objectif par nos dirigeants, plutôt que comme un discours appartenant en propre aux écologistes. Par ailleurs, comme nous l'avons souligné, l'éveil des dirigeants à la problématique environnementale ne se traduit pas par une appropriation des thèses écologistes; leur entrée dans le champ de l'environnement répond à une logique qui leur est propre et qui reflète à la fois leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social. Si bien que le discours écologique des dirigeants porte leur marque en tant qu'acteur social en même temps qu'il constitue pour eux un véhicule d'expression (Jodelet, 1989).

Les particularités du discours dirigeant transparaissent surtout à travers l'énoncé des causes (Duclos, 1991) et des solutions au problème environnemental. En premier lieu, on peut signaler que les dirigeants font porter à des tiers la responsabilité du problème écologique, qu'il s'agisse des pays du sud, des gouvernements ou du consommateur. L'épuisement des ressources est directement lié à la surpopulation des pays émergents qui vient interroger à un second degré la perspective d'une extension du schéma de consommation occidental. Par ailleurs, l'incapacité réglementaire des pays d'Afrique ou des anciens pays communistes constitue une importante menace d'accroissement de la pollution. En l'absence d'une réglementation internationale, les pays avides d'investissements qui cherchent à devenir des centres de production

risquent de se révéler de véritables cancers mondiaux. À l'échelle du Québec, les dirigeants dénoncent surtout l'inefficacité des gouvernements qui se perdent dans des querelles juridictionnelles plutôt que de prendre en charge le problème écologique. Mais cette incapacité est aussi attribuée à l'affaiblissement des États qui ont perdu leur pouvoir régulatoire au profit des marchés financiers et des grandes multinationales. Enfin, sur un registre micro-économique, on dénonce le consommateur, pour qui l'environnement n'est qu'une valeur secondaire, et qui empêche l'entreprise d'en faire une qualité prioritaire de ses produits. On ne peut manquer de souligner l'absence de l'entreprise parmi les causes identifiées, même si les dirigeants reconnaissent par ailleurs les impacts écologiques inhérents aux activités économiques. Ceci traduit un décalage représentationnel important mais s'apparente aussi à une véritable défense de la part d'un secteur considéré par une importante part de la population comme le principal responsable de la dégradation de l'environnement.

En ce qui concerne les solutions, les dirigeants s'en remettent d'abord et avant tout à l'État et à son pouvoir régulatoire dans une perspective qui consacre le caractère public et collectif de l'environnement. La sensibilisation est aussi une voie privilégiée par les dirigeants, car elle permet à la fois au citoyen de faire des pressions sur l'État, et au consommateur de faire des pressions sur les entreprises en vue d'améliorer la gestion de l'environnement. Les dirigeants expliquent que les entreprises sont elles aussi beaucoup plus sensibilisées à la question et peuvent œuvrer, aux côtés des citoyens et des États, en vue d'améliorer la qualité de l'environnement. Néanmoins, les exigences d'une compétition qui se mondialise interdisent de recourir aveuglément aux mesures réglementaires que requiert la crise écologique car celles-ci pourraient se traduire par d'insupportables coûts pour l'entreprise. Il en va de même pour la technologie qui constitue une solution valable selon les dirigeants, mais requiert des investissements que ne peuvent consentir les entreprises occidentales en concurrence avec les entreprises de pays sans contraintes réglementaires qui peuvent produire à moindre coût. Selon les dirigeants, c'est d'abord en raison des exigences

de la concurrence et malgré sa bonne volonté que l'entreprise ne peut améliorer davantage sa performance environnementale. Juxtaposé à une compétition exacerbée par la mondialisation, le caractère transfrontalier de la pollution consacre l'impuissance de l'État national à réglementer le domaine de l'environnement et justifie un transfert de la réglementation écologique à des autorités internationales même si celles-ci sont encore virtuelles. Les dirigeants semblent donc confier à l'État une responsabilité réglementaire à l'égard de la protection de l'environnement tout en lui dénier la capacité de l'assumer dans le contexte de la mondialisation.

En regard de ce qui précède, on peut affirmer que le discours dirigeant sur l'environnement se distingue des discours écologiques des autres acteurs sociaux et offre un net contraste avec celui des écologistes en particulier. Plutôt que de dénoncer la surpopulation du Sud, ceux-ci s'en prennent au schéma de consommation des pays du Nord et soulignent les difficultés et les dangers de sa transposition dans le Sud. Les écologistes insistent également sur l'autorité de l'État en matière de régulation et la capacité des entreprises d'améliorer leur performance environnementale. Ils attribuent à l'État et à l'entreprise un rôle actif dans la dégradation de l'environnement de même que dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions, et rejettent l'argumentaire de l'asservissement à la loi implacable de la compétitivité. Les écologistes envisagent comme des *acteurs* des États et des entreprises qui ne se présentent plus que comme des *joueurs* soumis aux règles du jeu de la mondialisation sur laquelle personne n'a de contrôle; c'est ce que révèle l'analyse subséquente des représentations de l'entreprise, de l'État et de la mondialisation.

Mais avant d'aborder cette question, nous avons voulu savoir si la reconnaissance de l'environnement comme enjeu s'insère plus largement dans une évolution du paradigme sociétal des dirigeants, opérant ainsi une rupture avec le paradigme industriel qui a caractérisé les trente glorieuses.

Deuxième hypothèse : *Le paradigme sociétal industriel est en train de se déplacer vers un nouveau paradigme s'articulant autour de la notion de développement durable et fondé sur une conception inédite du progrès.*

L'analyse de notre corpus nous a permis de déceler plusieurs points de rupture avec le paradigme industriel caractéristique des trente glorieuses. D'une part, les dirigeants dissocient dans une certaine mesure le bien-être purement économique d'un bien-être que l'on peut qualifier de social qui intègre la dimension écologique. Certains vont même jusqu'à reconnaître les antagonismes qui peuvent exister entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. D'autre part, les dirigeants soulignent les dangers d'un développement économique laissé à lui-même en raison de ses conséquences pour l'environnement. Ils estiment que les limites écologiques justifient un balisage des activités économiques. Dans cette perspective, on observe la naissance d'un certain clivage entre les dirigeants selon l'intensité écologique de leurs activités. Ainsi, les dirigeants œuvrant dans des secteurs peu intensifs sur le plan environnemental semblent vouloir se distancer des *industries polluantes* dont ils contestent la légitimité et la pertinence dans le cadre d'une stratégie de développement. Signalons enfin l'incursion du long terme dans les préoccupations des dirigeants de même que la naissance, chez certains, d'une vision plus critique de la technologie.

Mais s'il existe indubitablement des points de rupture avec le paradigme industriel précédent, peut-on avancer que le paradigme en émergence s'achemine vers un modèle de développement durable ? Pour répondre à cette question, il était indispensable de recueillir au préalable les définitions que les dirigeants proposent de l'expression *développement durable*. Trois types de définitions du développement durable ont pu être dégagés de notre corpus : le tiers des dirigeants reprennent une définition institutionnelle (définition du rapport Brundtland ou définition de l'UICN), alors que trois d'entre eux assimilent le développement durable à une forme d'harmonisation entre l'économie et l'écologie; seulement trois dirigeants proposent une définition hors champ sans lien avec l'environnement.

En cherchant à évaluer ces différentes définitions des dirigeants à l'aulne des principes du développement durable, on ne pouvait faire abstraction du fait que l'expression revêt une signification différenciée non seulement parmi les dirigeants, mais aussi de façon plus générale parmi les acteurs sociaux, et même dans la communauté scientifique. En contradiction avec le rapport Brundtland, les économistes écologistes associent le développement durable à la croissance zéro; à l'opposé, plusieurs économistes de l'environnement envisagent le développement durable comme une croissance dématérialisée sans conséquence pour les écosystèmes. Le même débat fait rage entre les acteurs sociaux, et au delà des grands énoncés, le développement durable revêt un sens très différent pour les écologistes et les dirigeants.

Loin d'annihiler notre hypothèse, ces divergences d'interprétation appellent plutôt à son dépassement dans la mesure où ce n'est plus dans la contradiction développement industriel / développement durable mais bien à travers les divergences d'interprétation du développement durable que se cristallise le conflit opposant les industriels et les écologistes. Les dirigeants se sont montrés ouverts et peu critiques à l'égard de l'expression *développement durable*, allant jusqu'à se l'approprier sans même en connaître la définition. Ne serait-ce que du point de vue lexical, le développement durable semble avoir remplacé le développement industriel propre aux trente glorieuses, ce qui traduit à notre avis une importante transformation de l'imaginaire du progrès chez les dirigeants. Ceci vient aussi renforcer notre première hypothèse en ce que non seulement l'environnement, mais aussi le développement durable constituent des enjeux objectifs pour les dirigeants et donc des éléments de l'historicité.

À la lumière du cadre d'analyse tourainien et régulationniste, il semble que notre deuxième hypothèse exige moins d'être confirmée ou infirmée que d'être reformulée pour se demander *non plus dans quelle mesure le nouveau paradigme envisagé par les dirigeants correspond au modèle du développement durable mais bien si les dirigeants sont capables d'élaborer une interprétation du développement durable*

*susceptible de se traduire en un paradigme sociétal hégémonique.* Nous n'avions pas la prétention de répondre à une telle question en menant nos recherches, mais celles-ci nous permettent néanmoins d'entrevoir la forme possible d'un tel paradigme de même que les avenues de modernisation écologique des institutions économiques envisageables au chapitre notamment de la stratégie de développement et aux instances de la gouvernance.

Nonobstant la reformulation de notre deuxième hypothèse, on peut tout d'abord remarquer que bien qu'il se distingue du paradigme précédent sur certains points, le paradigme sociétal actuel des dirigeants comporte certaines continuités fondamentales. La croissance économique et le schéma de consommation demeurent des piliers du paradigme sociétal émergent des dirigeants et ne sont nullement ébranlés par la problématique environnementale, bien qu'ils entrent en contradiction flagrante avec certaines interprétations du développement durable. De plus, s'ils admettent tous l'idée d'une tension entre l'économie et l'environnement, les dirigeants estiment en revanche qu'il n'existe pas de contradiction entre la préservation de l'environnement et la croissance économique, certains arguant même que l'une et l'autre vont de pair.

Dans ce contexte, l'avenue de la dématérialisation semble s'imposer, puisqu'elle seule permet de résoudre la contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Cette hypothèse a aussi le mérite d'avantager une économie du Nord qui se tertiarise, et semble même se traduire dans les stratégies de développement actuelles du gouvernement du Québec qui, en privilégiant les secteurs à haute valeur ajoutée, tend à investir dans des secteurs à moindre intensité écologique. Ainsi, même si elle demeure implicite chez la plupart des dirigeants, l'hypothèse de la dématérialisation constitue selon nous un élément clef d'un paradigme post-industriel écologique. Cette dématérialisation des économies du Nord pourrait s'opérer dans un contexte d'intensification écologique des économies du sud, comme le soulignent Muradian et Martinez-Alier (2000) qui démontrent qu'un

transfert des coûts environnementaux vers les pays du sud est déjà en train de s'opérer.

Par ailleurs, si elle relève en théorie de la compétence de l'État, la régulation écologique est unanimement renvoyée à des instances supranationales encore virtuelles. Selon les dirigeants, le contexte de la mondialisation interdit de penser une régulation à l'échelle nationale. Ce constat doit être mis en perspective avec notre troisième hypothèse concernant la configuration globale du paradigme sociétal des dirigeants, et non plus seulement leur positionnement à l'égard de la problématique environnementale.

Troisième hypothèse : *Le paradigme sociétal envisagé par les dirigeants correspond à un verrouillage du projet de société dans une croissance économique mondialisée qui délégitime l'intervention étatique pensée comme incarnation d'un projet socialement élaboré et territorialement ancré et objectivise l'entreprise comme institution clef du progrès social.*

Cette hypothèse nécessitait de se pencher d'une part sur les représentations économiques des dirigeants et d'autre part, sur leurs représentations de l'État. Nous avons vu que les représentations économiques des dirigeants présentent une grande homogénéité, ce qui n'est guère surprenant compte tenu des processus de formation et d'ancrage des représentations sociales. Les dirigeants proposent une définition standard de l'entreprise qui peut s'énoncer comme suit : il s'agit d'une organisation dont la fonction consiste à produire des biens et des services pour répondre aux besoins du client, dans le but de faire des profits, en fournissant des emplois. S'ils font état de ses dimensions productive et lucrative, il est intéressant de constater que les dirigeants insistent sur une vision communautaire de l'entreprise présentée par une majorité comme étant *d'abord et avant tout un regroupement de personnes*. Cette perspective annihile à toute fins pratiques les rapports sociaux existant entre les employés et la direction en proposant une vision essentiellement non conflictuelle de l'entreprise. À travers l'assimilation des grandes et des petites entreprises, les

dirigeants promeuvent aussi une vision fonctionnaliste de la grande entreprise qui confine l'analyse à la dimension organisationnelle au détriment d'une perspective institutionnelle et sociétale qui permettrait de mettre au jour les rapports de pouvoir auxquels elle participe.

En ce qui concerne son rôle dans la société, les dirigeants estiment que l'entreprise constitue le principal vecteur de richesse, qu'ils assimilent tantôt aux profits, tantôt à la consommation, et plus rarement à l'idée d'emplois<sup>3</sup>. Mais la création de richesse par l'entreprise est tributaire d'un environnement favorable concrétisé notamment par l'ouverture et l'efficience des marchés. La légitimité sociale de l'entreprise s'inscrit aussi dans une perspective fonctionnaliste : l'organisation répond aux besoins exprimés ou non du consommateur dans le cadre des lois strictes de la concurrence qui exigent d'elle performance et efficacité. Soumise à une implacable loi de la demande, l'entreprise doit se plier à la souveraineté du consommateur qui n'est entachée ni par les alliances, ni par les fusions qui marquent la scène économique depuis quelques années. Dans l'esprit des dirigeants, la loi de la demande continue de dicter le comportement de l'entreprise malgré que se soit dissipée la réalité d'un marché atomisé. Par ailleurs, c'est à cette loi de la demande que se résume le potentiel régulateur du marché dont la représentation économique néoclassique ne fait pas beaucoup d'adeptes parmi les dirigeants.

En regard des représentations économiques, les représentations de l'État apparaissent nettement contrastées. Certes, il existe un consensus au chapitre de la définition de l'État et de ses grands rôles dans le contexte d'une société libre et démocratique. Les dirigeants s'accordent également sur la responsabilité des grands biens collectifs tels que la santé et l'éducation, de même que sur l'encadrement général des activités économiques. En revanche, le rôle de l'État dans l'économie est sujet à controverse : on observe un véritable clivage entre deux représentations antinomiques des rapports économie-État. Pour les dirigeants non interventionnistes, l'intervention de l'État se

---

<sup>3</sup> Le dirigeant G en effet fait référence à l'idée que « À un moment donné, tu peux faire participer ton travailleur à la richesse de l'entreprise ».

pose en surplomb d'une économie préexistante et risque d'en entraver le bon fonctionnement. L'État est ici perçu comme le palliatif d'un marché intrinsèquement efficient, source de richesse, et qui incarne la liberté de consommateurs soucieux de répondre à leurs besoins. En conséquence, l'intervention de l'État, a priori suspecte, doit être justifiée par des circonstances particulières pour être légitime. Pour les dirigeants interventionnistes au contraire, l'économie est enchaînée dans un système politique qui la modèle. Selon les aspirations de la population, celle-ci sera plus ou moins libérale ou social-démocrate. L'État vient donc opérationnaliser un projet de société en donnant forme à une économie instrumentale.

De façon paradoxale, les dirigeants non-interventionnistes se plaignent de la trop grande présence de l'État alors que les dirigeants interventionnistes s'inquiètent de son retrait, tout en dénonçant le manque de cohérence d'un gouvernement qui semble prôner le libéralisme tout en subventionnant les entreprises de façon aléatoire. L'État en reconfiguration ne semble plus répondre aux attentes ni des uns ni des autres. Pourtant, nous avons constaté l'émergence d'un certain consensus à l'égard du rôle de l'État dans le cadre de la mondialisation. À ce chapitre, il semble que tant les dirigeants interventionnistes que les dirigeants non-interventionnistes soient en faveur d'une stratégie d'ouverture des marchés, de soutien aux entreprises exportatrices et de réglementation modérée sur le territoire visant à faciliter la compétitivité sur la scène internationale. Dans le cadre de la mondialisation, les représentations interventionnistes et non-interventionnistes des rapports État-entreprises semblent donc converger vers une stratégie de la mondialisation qui vient confirmer les thèses de Petrella (1991), et à l'intérieur de laquelle il est encore difficile de distinguer des positionnements différenciés : les dirigeants semblent s'accorder sur une déréglementation garante de la compétitivité nationale et un soutien aux entreprises qui vont se risquer sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, si tous sont d'avis qu'il est possible de tirer son épingle du jeu dans le contexte concurrentiel difficile de la mondialisation, les dirigeants interventionnistes nourrissent davantage d'inquiétudes que les dirigeants non-interventionnistes à

l'égard des impacts sociaux du processus. D'une part, celui-ci menace le modèle interventionniste propre au Québec et pourrait délégitimer les institutions particulières dont il s'est doté (SGF, Caisse de dépôt, etc.) alors qu'elles ont été de véritables instruments de développement pour le Québec (B). D'autre part, en l'absence d'un cadre politique régulateur, l'économie mondialisée s'apparente à du capitalisme sauvage (D) et pourrait se traduire par une prédominance des valeurs mercantiles néfaste pour les valeurs démocratiques (I), ou par un impérialisme économique désastreux pour le Québec (I, A). Transposant leur image d'une économie locale enchâssée dans une structure politique nationale, les dirigeants interventionnistes souhaitent l'instauration d'un régime étatique mondial qui puisse venir encadrer l'économie mondialisée et imposer des règles du jeu à des acteurs désormais tributaires de leurs rapports de pouvoir. Cette position rallie même certains dirigeants non-interventionnistes qui dénoncent la domination des marchés par les grandes entreprises multinationales (O).

Si l'on tente de schématiser les propos dont nous venons de faire état afin de les mettre en perspective avec notre troisième hypothèse, on peut insister sur le fait que les dirigeants nourrissent une représentation objectivée et fonctionnaliste de l'entreprise qu'ils définissent en termes strictement organisationnels. Par ailleurs, l'entreprise est perçue comme le principal véhicule de richesse, ce qui légitime son œuvre sur les marchés internationaux de même que le soutien qu'elle peut recevoir de l'État en vue de mieux performer sur les marchés extérieurs. Dans le contexte de la mondialisation, l'État doit faciliter les activités internationales des entreprises locales en vue d'assurer l'entrée de richesses qui pourront être redistribuées par la suite sur le territoire national. Dans le même ordre d'idées, l'État doit exercer avec mesure son pouvoir réglementaire afin de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises sur les marchés externes. On peut donc conclure de ce qui précède que *le paradigme sociétal des dirigeants tend à se verrouiller dans une croissance économique mondialisée où l'intervention étatique est de plus en plus envisagée comme un soutien aux activités internationales des entreprises au détriment d'une intervention pensée comme*

*l'incarnation d'un projet de société socialement élaboré et territorialement ancré.* L'entreprise est donc perçue comme une institution clef du progrès social puisqu'elle est seule habilitée à œuvrer sur les marchés internationaux en vue d'y quérir et d'en rapatrier des richesses. Les entreprises apparaissent ainsi comme les ambassadeurs d'États qui, en cherchant à s'insérer dans un ordre international en construction, redéfinissent leur rôle et les rapports qu'ils entretiennent avec leurs organisations économiques.

Compte tenu de la transformation des rapports entre l'entreprise et l'État, nous nous sommes aussi interrogés sur la façon dont les dirigeants appréhendent les mouvements sociaux qui peuplent la scène politique de la société post-industrielle.

Quatrième hypothèse : *Dans le cadre d'une vision renouvelée de la démocratie, les dirigeants reconnaissent de plus en plus les groupes de pression comme des interlocuteurs légitimes et crédibles sur les scènes nationale et internationale; ils rejettent cependant l'idée d'une gouvernance partagée d'une entreprise sur laquelle ces groupes ne peuvent revendiquer aucun droit.*

D'entrée de jeu, rappelons que les dirigeants adoptent deux positions antinomiques concernant les groupes de pression. Pour une minorité de dirigeants, les groupes de pression constituent un accroc à la démocratie. Non seulement ils minent la dynamique de représentation de la démocratie individuelle, mais ils s'érigent eux-mêmes en porte-paroles sans que leur action soit sanctionnée par le sceau de la représentativité. La majorité des dirigeants considèrent cependant que les groupes de pression sont une incarnation des grands principes démocratiques tels que la liberté d'expression et de libre association, et traduisent la vitalité d'une démocratie pensée en termes pluralistes. Cette deuxième tendance cache cependant d'importantes dissensions au chapitre de la définition des groupes de pression. Alors qu'une première perspective ravive les anciennes théories d'une mobilisation collective irrationnelle répondant à une situation sociale malsaine, une deuxième perspective s'apparente aux théories de la mobilisation des ressources et à sa logique intéressée.

Les deux visions se rejoignent néanmoins dans une même appréhension à l'égard des processus d'institutionnalisation des groupes de pression dont les dirigeants se méfient : mobilisation sociale et organisation doivent demeurer distincts. Les dirigeants ne nourrissent cependant pas les mêmes appréhensions à l'égard de leurs propres associations qu'ils assimilent aux autres groupes de pression et auxquelles ils réfèrent dès qu'il s'agit d'illustrer la crédibilité de ces nouveaux acteurs. Si l'on pouvait en conclure que l'ouverture manifestée par les dirigeants cache une réalité beaucoup plus controversée, nous arguons néanmoins que les propos des dirigeants accordent aux groupes de pression une certaine crédibilité et les reconnaissent majoritairement comme des interlocuteurs légitimes. Plusieurs soulignent en effet leur rôle au chapitre de l'équilibre social et de la sensibilisation de la population aux nouveaux enjeux.

Il n'est cependant pas question d'intégrer les groupes de pression à la gestion de l'entreprise dans le cadre d'un partenariat où ils viendraient participer aux processus décisionnels. Cette hypothèse est envisagée comme étant contraire à l'efficacité de l'entreprise et au bien-fondé du groupe de pression lui-même. D'un point de vue de l'analyse sociologique, on peut avancer que la profitabilité de l'entreprise est posée par les dirigeants comme un objectif de premier ordre, à l'encontre duquel les revendications des groupes de pression n'ont aucune légitimité à moins d'entretenir un lien avec l'entreprise sur une base appartenant à son propre registre : client, actionnaire, dans certains cas employés. Néanmoins, nous avançons que dans la foulée des travaux de Freeman (1984), les entreprises s'ouvrent de plus en plus à la perspective d'un dialogue avec les groupes de pression, que celui-ci soit envisagé dans le cadre de procédures institutionnalisées (F) ou comme processus essentiellement stratégique (I).

Plusieurs des positions que nous avons énoncées ne rallient pas l'ensemble des dirigeants et font l'objet de discours différenciés. Comme nous l'avons montré au chapitre 4, les variables socio-démographiques ne sont pas d'une grande utilité pour comprendre les divergences perceptuelles. Mais il n'en va pas de même pour la

catégorisation capitaliste que nous avons proposée, et qui semble expliquer en partie au moins, les positionnements différenciés des dirigeants sur les questions controversées.

Cinquième hypothèse : *Les représentations sociales des dirigeants d'entreprises collectives se démarquent des représentations des autres dirigeants par une plus grande reconnaissance des enjeux sociaux.*

La première distinction représentationnelle s'attache à la conception du rôle de l'État. Selon les paramètres que nous avons arrêtés au chapitre 4, l'ensemble des dirigeants non interventionnistes sont des dirigeants capitalistes traditionnels. En revanche, les dirigeants les plus interventionnistes appartiennent à des entreprises collectives. Ce sont aussi les dirigeants d'entreprises collectives (quatre dirigeants sur cinq) qui s'inquiètent du processus de mondialisation.

On comprend aisément que les dirigeants d'entreprises collectives soient en faveur d'une intervention de l'État dans la mesure où deux d'entre eux dirigent des entreprises publiques, et que certaines entreprises collectives ont été mises sur pied en partenariat avec l'État. Le positionnement par rapport aux groupes de pression est plus difficile à expliquer. En effet, les trois dirigeants qui jugent les groupes de pression antidémocratiques appartiennent tous à des entreprises collectives et ont œuvré dans le secteur public à un moment de leur carrière. Dans deux cas au moins, on peut expliquer cette représentation négative par le fait que le dirigeant dirige une entreprise dont les activités suscitent la controverse dans la population; leurs rapports avec les groupes de pression sont donc plus conflictuels que ceux d'autres dirigeants. Les représentations sociales étant notamment tributaires de la pratique, on peut avancer que la mobilisation critique des groupes de pression à l'égard de leur entreprise a pu favoriser une représentation négative de leur intervention.

Au chapitre des représentations écologiques, comme nous l'avons montré au chapitre 4, il appert que les dirigeants d'entreprises collectives sont plus sensibles à la dégradation de l'environnement que les dirigeants capitalistes traditionnels. Les cinq

dirigeants en provenance des entreprises collectives se classent tous parmi les dirigeants sensibles à l'environnement. Pour sa part, la catégorie des dirigeants moins sensibles compte exclusivement des dirigeants capitalistes traditionnels. Il faut cependant noter que deux dirigeants capitalistes se démarquent à ce chapitre : les dirigeants L et O comptent en effet parmi les dirigeants les plus sensibles à l'environnement. Si bien que la sensibilité écologique peut s'expliquer en partie par le caractère collectif de l'entreprise du dirigeant, mais qu'il existe d'autres facteurs explicatifs. Dans ce cas-ci, on peut noter que les dirigeants L et O figurent parmi les plus jeunes de nos dirigeants, et qu'ils appartiennent tous deux à un secteur peu intensif sur le plan écologique.

Nous avons indiqué au chapitre 4 que le but de notre thèse n'était pas d'expliquer le processus de formation des représentations ou les divergences qui peuvent en découler. Il s'agissait plutôt de saisir la configuration du paradigme sociétal émergent en vue d'anticiper les compromis susceptibles de se nouer entre les acteurs, plus précisément entre les dirigeants et les écologistes, et d'entrevoir les avenues potentielles de la modernisation écologique. Les divergences représentationnelles au sein même de l'élite sont néanmoins très importantes dans le cadre de notre étude puisque les compromis sociaux se nouent bien souvent non pas entre classes, mais bien entre fractions de classes. En regard de nos analyses, nous avons pu dégager cinq profil-types parmi les dirigeants :

1. Les dirigeants d'entreprises collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, défavorables aux groupes de pression;
2. Les dirigeants d'entreprises collectives, interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression;
3. Les dirigeants capitalistes non interventionnistes et moins sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression;

- 4 . Les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression;
- 5 . Les jeunes dirigeants capitalistes des secteurs dématérialisés, non interventionnistes, sensibles à l'environnement, favorables aux groupes de pression.

C'est à partir de ces profils types, plutôt qu'à partir d'une segmentation exclusivement déterminée en fonction du positionnement écologique des dirigeants (Sklair, 1994), que l'on peut entrevoir les compromis possibles avec les fractions du mouvement écologiste. Ceci nous amène à présenter les conclusions que l'on peut tirer à partir des réponses à nos cinq hypothèses en fonction de notre interrogation de départ.

Dans cette thèse, nous avons voulu répondre aux modèles de modernisation écologique proposés par les économistes de l'environnement en insistant sur les déterminants sociaux de cette modernisation. Les modèles économiques en effet, font abstraction du caractère construit de la crise écologique, mais également du système économique. Or, nous avons expliqué que conformément aux propositions de Touraine et des Régulationnistes, les formes institutionnelles découlent des compromis sociaux formés sur la base d'un paradigme sociétal hégémonique. Dès lors, on ne peut penser la modernisation écologique des institutions économiques sans prendre en considération les rapports sociaux et leur dynamique, de même que la manière dont ils sont affectés par la matérialité de la crise. Nous avons choisi de nous pencher plus précisément sur les représentations de l'élite afin de déterminer la configuration générale du paradigme sociétal en émergence, de même que les éléments susceptibles de faire l'objet d'un compromis social au chapitre de l'environnement. Cette analyse nous permet de répondre aux propositions avancées par les économistes concernant les voies de la modernisation écologique.

Le paradigme sociétal en émergence comporte d'importantes ruptures avec le paradigme précédent. Le progrès ne s'incarne plus dans l'industrialisation, mais bien dans une économie hautement technologique peu intensive sur le plan écologique. Bien qu'encore très indéfinis, les modes de régulation sont envisagés au niveau international, qu'il s'agisse de la régulation par le marché auquel les dirigeants se perçoivent assujettis à travers le processus de mondialisation, ou d'une régulation assurée par des institutions mondiales encore virtuelles. À cette échelle, l'État apparaît moins comme une instance régulatoire que comme un allié supportant l'œuvre de ses entreprises sur les marchés extérieurs, seules véritables productrices de richesses et habilitées à les rapatrier au pays. Tout en reconnaissant les limites écologiques de la production économique, ce paradigme repose sur une conception consumériste du bien-être où la croissance économique est garante d'une plus grande production susceptible d'être partagée entre un plus grand nombre. En conséquence, on peut penser que les compromis susceptibles de se nouer entre l'élite économique et les écologistes auront tendance à se rapprocher du modèle écologiste consumériste avancé par Sklair (1994). Ce compromis, qui dépassera nécessairement le cadre national auquel le confine l'analyse tourainienne, devrait impliquer les écologistes consuméristes d'une part, et l'élite économique sensible et dématérialisée d'autre part. On peut se demander enfin vers quelles avenues de modernisation écologique ce paradigme et ce compromis pourraient mener, et quel accueil sera réservé aux deux propositions principales des économistes de l'environnement.

En ce qui concerne l'argumentation des économistes écologiques tout d'abord, il appert que la croissance zéro est une proposition non recevable dans le contexte actuel alors que le paradigme sociétal des dirigeants est en quelque sorte verrouillé dans l'idéal d'une croissance économique mondialisée sous le sceau de laquelle s'inscrivent les rapports internationaux. Cette argumentation soulève pourtant l'important débat de la comptabilité nationale, et l'utilisation d'indicateurs tels que l'Indice de Développement Humain des Nations Unies (IDH) correspond certainement à une amorce de transformation institutionnelle dans la mesure où on ne

se réfère plus désormais à la seule croissance économique pour évaluer le niveau de développement d'un pays ou d'une population.

La proposition de l'internalisation des coûts est plus complexe. Il faut tout d'abord souligner qu'à l'exception d'un dirigeant provenant d'un secteur peu intensif sur le plan écologique, la plupart des dirigeants semblent imperméables à l'argumentaire de l'internalisation des coûts écologiques. L'assimilation des profits à la richesse va à l'encontre du concept d'externalité. Pour la plupart des dirigeants, l'environnement apparaît non pas comme une externalité de l'entreprise, mais comme un coût imposé par un État qui n'a pas la légitimité d'entraver la capacité de produire de la richesse de l'entreprise en minant sa compétitivité. Même si la protection de l'environnement est reconnue comme une exigence légitime des groupes écologistes et des gouvernements, elle ne peut se faire au détriment de la position concurrentielle des entreprises et du pays.

La capacité des gouvernements nationaux d'imposer à leurs entreprises une internalisation de leurs coûts environnementaux est donc grandement limitée par le contexte de la mondialisation. Proposée à l'échelle nationale, l'internalisation des coûts apparaît comme une anti-stratégie face à la mondialisation, à moins d'être coordonnée à l'échelle internationale. Considérant l'absence d'instance régulatoire mondiale, on peut penser que les stratégies d'internalisation des coûts mises de l'avant par les gouvernements seront largement tributaires des rapports de pouvoir déjà existants. Comme le montrent Muradian et Martinez-Alier, on assiste déjà à un transfert des coûts environnementaux vers le sud et à une intensification écologique de leur économie. Ceci permet aux économies dominantes de procéder à une certaine dématérialisation de leurs activités et d'orienter leur production vers des secteurs moins intensifs sur le plan écologique. Si bien que l'internalisation des coûts pourrait accompagner une conversion des économies occidentales, mais ne la précèdera pas contrairement à ce que laissent entendre les économistes de l'environnement. D'autre part, en faisant écho aux rapports de pouvoir existants, les stratégies d'internalisation pourraient venir aggraver plus encore la position des pays émergents. Il est difficile

d'entrevoir l'issue de ce dilemme dans la mesure où les termes des échanges avec les pays du sud se sont déjà détériorés et que le potentiel d'intensification écologique de leurs économies est fortement limité.

Par ailleurs, on peut avancer que l'internalisation des coûts ne sera pas nécessairement portée par les pouvoirs publics. Les pressions exercées par les groupes à l'égard des installations polluantes et la mobilisation suscitée par des projets controversés se traduisent, selon les propos des dirigeants eux-même, par des coûts assimilables à n'importe quel autre coût de production. On peut assimiler cette tendance à une certaine forme d'internalisation des coûts. À moyen et long terme, dans la mesure où l'économie globale tend à une dématérialisation stratégique et où la sensibilité écologique de la population continue de s'accroître, on peut penser que les entreprises intensives sur le plan écologique devront satisfaire à des exigences de plus en plus strictes et atteindre des performances écologiques s'approchant de la production en circuit fermé. Les propos de quelques uns de nos dirigeants nous laissent penser que les industriels qui ne répondront pas à ces exigences seront rapidement marginalisés dans la mesure où l'on n'accepte de moins en moins que le développement et la croissance économique sur le territoire soit fait au prix d'une dégradation de l'environnement (F, L, O).

En ce qui concerne la consommation, nos recherches semblent confirmer les conclusions de Sklair à l'effet que l'on devrait s'acheminer vers un compromis consumériste. La modernisation écologique ne s'appuiera donc pas sur une transformation radicale du schéma de surconsommation, mais peut-être sur une transformation vers un type de consommation dématérialisée, même si cette tendance n'est pas observable pour le moment (Muradian et Martinez-Alier, 2000). Mais la transformation du type de consommation pourrait bien se faire à une autre échelle, comme en témoigne l'expérience du commerce équitable. Le commerce équitable traduit en effet une transformation radicale de la représentation de l'acte économique : en lui donnant une signification sociale et politique, il rompt avec l'image économique traditionnelle de l'acte économique épuré de ses autres

dimensions et pensé en dehors d'un lien social. Cette nouvelle représentation économique qui touche aussi le domaine des investissements à travers le mouvement pour les Fonds éthiques constitue selon nous une innovation institutionnelle de l'ordre des conventions très intéressante qui pourrait s'insérer dans le cadre de la modernisation écologique des institutions économiques.

En conclusion, on peut avancer que le compromis postfordiste écologique pourrait reposer sur une dématérialisation découlant d'une transformation de la consommation et d'un transfert des coûts écologiques vers le sud. Les stratégies coûteuses de dématérialisation strictement axées sur la technologie seraient alors limitées à quelques secteurs de pointe triés sur le volet qui bénéficieraient du soutien de l'État.

## ANNEXE

### SCHÉMA D'ENTREVUE

## SCHÉMA D'ENTREVUE

1. Remerciements, explication de la recherche, enregistrement, confidentialité et anonymat

2. Cheminement personnel

Formation

Cheminement

Vous destinez-vous à votre poste actuel ?

3. Pour vous, qu'est-ce qu'une entreprise ?

Questions d'éclaircissement : une machine, une organisation, un réseau, un gouvernement ?

Pourquoi existe-t-elle ? finalité, ses objectifs, sa fonction, fonctionnement

Distinction entre les grandes entreprises et les PME, entre les entreprises et les associations.

4. Comment définissez-vous le marché ?

Questions d'éclaircissement : Quelles sont ses règles de fonctionnement ? Comment est-il structuré ? Y a-t-il des acteurs clefs et quels sont-ils ?

Comment voyez-vous les relations entre les entreprises (transaction, compétition, coopération) ?

Questions d'éclaircissement : relations PME/GE/Consommateur

5. Comment définissez-vous le rôle de l'État par rapport à :

La société

L'entreprise ?

Sur la scène nationale ?

Sur la scène internationale ?

6. Que pensez-vous de :

La mondialisation

La déréglementation

Le Québec inc.

Le rapport économie société

Quels sont les problèmes auxquels on fait face actuellement ?

Pourquoi? Solutions ?

7. Pour vous, y a-t-il un problème avec l'environnement ?

Quels sont à votre avis les problèmes environnementaux les plus importants ?

À votre avis, comment pourrait-on régler les problèmes environnementaux ?

Existe-t-il une tension entre économie et environnement. Croyez-vous qu'il y a une incompatibilité entre la croissance économique et la protection de l'environnement ?

Avez-vous déjà entendu parler de développement durable ?

Qu'est-ce que cela veut dire/évoque pour vous ?

8. Que pensez-vous des groupes de pression

de la gestion participative : à l'interne (syndicats), à l'externe (groupes sociaux et environnementaux)

9. Quelle est votre vision de l'avenir ?

10. Remerciements

## BIBLIOGRAPHIE

- 1999. *La population mondiale en mutation*. Paris : Le Monde - Dossiers & Documents, No 277, juin, 8 p.
- Albert. Michel. 1991. *Capitalisme contre capitalisme*. Paris : Éditions du Seuil, 318 p.
- Antoine, Serge. 1998. « Du bon usage du développement durable », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 36, 1/1998, p. 205-212
- Arripe, Marie-Laure. 1999. « La nouvelle économie sociale et la question des besoins », *Économie et Humanisme*, No 347, décembre 1998-janvier 1999, p. 70-79
- Auclair, Sylvain et Vaillancourt, Jean-Guy, « Le développement durable : du concept à l'application », *Gestion de l'environnement, éthique et société*
- Azam, Geneviève. 1999. « Économie sociale: quel pari ? », *Économie et Humanisme*, No 347, décembre 1998-janvier 1999
- Ballé, Catherine, *Sociologie des organisations*, Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je? Paris, 1990, 127 p.
- Barde, Jean-Philippe et Emilio Gerelli. 1977. *Économie et politique de l'environnement*. Paris : Presses Universitaires de France, 210 p.
- Barry, John. 1999. *Environment and Social Theory*. London & New York: Routledge, 239 p.
- Bartha, Peter. 1990. « La gestion des questions d'intérêt public », *Gestion*, vol. 15, no 4 (novembre), p. 62-69.
- Baumol, W.J. et Oates, W.E. 1971. « The Use of Standards and Prices for Protection of the Environment », *Swedish Journal of Economics*, Mars 1971
- Beauchemin, Jacques. 1992. « Aspects du discours politique duplessiste : les aspects

- éthiques de la régulation dans le discours du trône, électoral, législatif et constitutionnel de l'Union nationale, de 1944 à 1960 ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2 tomes, 576 p.
- Beaud, Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bouguerra. 1993. *L'État de l'environnement dans le monde*. Paris : La Découverte, 438 p.
- Beaud, Michel. 1989. *L'économie mondiale dans les années 80*. Paris : La Découverte, 320 p.
- Beaud, Michel. 1994. « Face à la croissance mortifère, Quel développement durable ? ». *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, no 137, janvier-mars, p. 131-149.
- Beaudet, Gaétan. 1994. « L'émergence d'un nouveau compromis institutionnalisé dans l'espace de la formation professionnelle des adultes au Québec : analyse des discours patronaux et syndicaux devant la commission d'étude sur la formation des adultes en 1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 232 p.
- Becker, Joachim et Raza, Werner G. 2000. « Theory of Regulation and Political Ecology : an Inevitable Separation? », *Économies et Sociétés*, Série « Théorie de la régulation », R, no 11, 1/2000, p. 55-70
- Bélanger, Michel. 1996. « Lorsque le contrôle de la pollution devient volontaire : les programmes d'attestation d'assainissement, d'efficacité réglementaire et de prévention de la pollution », In Gendron C. et Provost M. (dir.), *Entreprise et développement durable*, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Montréal, 1996, No 88, pp. 73-99
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque. 1991. « La ‘théorie’ de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, No 17, pp. 15-51.
- Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque. 1994. « Modernisation sociale des entreprises : diversité des configurations et modèle québécois ». In *La modernisation sociale des entreprises*, sous la dir. de Bélanger, P.R., Grant, M. et B. Lévesque, p. 17-41. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Bélanger, Paul R., Grant, Michel et Lévesque, Benoît. 1994. *La modernisation sociale des entreprises*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 318 p.
- Bélanger, Paul. R., Boucher, Jacques et Benoît Lévesque, « L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement », dans Jean-Louis Laville,

- L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 141-180
- Bérard, Diane et Ariane Krol. 1998. « Top 50 2000. Le patron le plus influent au Québec », *Commerce*, avril, p. 22-39.
- Berger, Johannes. 1994. « The Economy and the Environment ». In *The Handbook of Economic Sociology*, sous la dir. de Smelser, Neil J. et Richard. Swedberg, p. 766-797. New York: Princetown University Press/Russel Sage Foundation, 835 p.
- Berle, Adolf A. et Gardiner C. Means. 1932. *The Modern Corporation and Private Property*. New York : Harcourt, Brace and World, 380 p.
- Bernoux, Phillippe, *La sociologie des entreprises*, Seuil, 1995, 396 p.
- Bérubé, Colette. 1999. « Les représentations de la qualification à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de Montréal ». Thèse de doctorat, Université de Montréal, 824 p.
- Boismenu, Gérard et Daniel Drache (dir. publ.). 1990. *Politique et Régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*. Montréal : Méridiens-L'Harmattan, 360 p.
- Bouchard, A. et P. Hamel. 1996. « Consultation publique et action collective : une évaluation sociopolitique à partir du cas de Montréal ». In *Action collective et décentralisation*, sous la dir. de Côté *et al.*, p. 141-155. Rimouski (Qué.) : GRIDEQ-GRIR.
- Boucher, Jacques. 1990. *Les mouvements sociaux. Réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*. UQAM (Montréal) : Cahiers du Crises, No 9003, 83 p.
- Boucher, Jacques. 1994. « Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992) ». Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 386 p.
- Boudon, Raymond et Bourricaud, François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, 4e éd., 1994

- Boudon, Raymond. 1978. « Préface ». In *Logique de l'action collective*, Mancur Olson, p. 5-24. Paris : PUF.
- Boulding, K. E. 1964. « The Economics of the Coming Spaceship Earth », In H. Jarrett (ed.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, John Hopkins Press, p. 3-14
- Boulding, K. E. 1966. « Economics and Ecology », In F. Fraser Darling, J.P. Milton (ed.), *Future Environments of North America. Transformation of a Continent*, NY, Garden City, Natural History Press
- Bourdier, Hélène, Jacques Peltier et Jean-Pierre Réverêt. 1981. « Économie, écologie et environnement », *Interventions critiques en économie politique – Dossier Environnement*, no 7 (printemps/été), p. 175-190.
- Bourgeault, Guy, Rodrigue Bélanger et René Desrosiers. 1997. « Vingt années de recherches en éthique et de débats au Québec 1976-1996 », *Cahiers de Recherche Éthique*, no 20, 144 p.
- Bourque, Gilles L. 1996. *Approche compréhensive des trois dimensions d'analyse : organisationnelle, institutionnelle et socio-culturelle*. UQAM (Montréal) : CRISES - Cahiers du CRISES, no 9603, 36 p.
- Boyer, Robert (dir.) 1986. *La théorie de la régulation : une analyse critique*. Paris : La Découverte, 142 p.
- Boyer, Robert et Yves Saillard (dir. publ.). 1995. *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*. Paris : La Découverte, 568 p.
- Boyer, Robert et Yves Saillard. 1995. « La théorie de la régulation a 20 ans : piétinement ou affirmation d'un programme de recherche ? », In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. 69-81. Paris : La Découverte.
- Boyer, Robert et Yves Saillard. 1995. « Un précis de la régulation ». In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. 58-68. Paris : La Découverte.
- Boyer, Robert, Chavance, Bernard et Olivier Godard (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 393 p.

- Boyer, Robert. 1986. « La régulation : mode d'emploi (concept et méthode) », In *La théorie de la régulation : une analyse critique*, sous la dir. de Robert Boyer. Paris : La Découverte.
- Boyer, Robert. 1995. « Aux origines de la théorie de la régulation ». In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. 21-30. Paris : La Découverte.
- Bramovitz, Janet N. 1998. « Sauvons la forêt ». In *L'État de la planète 1998*, Brown, Flavin et French, pp. 29-58. Paris : Economica.
- Brand, Ulrich, et Görg, Christoph. 2000. « The Regulation of the Market and the Transformation of the Societal Relationships with Nature », Communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Viennes, 3-6 mai 2000).
- Brand, Ulrich. 2000. « 'Postfordist' Regulation of the Societal Relationships with Nature ? », communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai 2000).
- Bregha, François. 1996. « Obstacles à une réforme écologique de la fiscalité ». In *Fiscalité et Environnement*, Ateliers organisés par GERME-HEC et Trivert avec la collaboration du Ministère de l'Environnement et de la Faune, 56 p.
- Breton, Gilles et Carol Levasseur. 1990. « État, rapport salarial et compromis institutionnalisés ». In *Politique et Régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*, sous la dir. de Boismenu, Gérard et Daniel Drache, p. 71-98. Montréal : Méridien-L'Harmattan.
- Brown, Lester, et al., *L'État de la planète*, Economica, 1997, 257 p
- Brown, Lester, Flavin Christopher et Hilary French. 1998. *L'État de la planète 1998*. Paris : Économica/Worldwatch Institute, 278 p.
- Brown, Lester, Flavin, Christopher et Sandra Postel, *L'État de la planète*, La découverte, 1994, 346 p
- Brown, Lester, Kane, Hal et Ed Ayres. 1993. *Tableau de bord de la planète. Environnement, économie, société*. Paris : La Découverte (Coll. Repères)/Worldwatch Institute, 125 p.

- Brundtland, Gro Harlem. 1987. « Introduction ». In *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, p. xix-xxvii. Montréal (Qué.) : Éditions du Fleuve.
- Bürgenmeier, Beat (ed.). 1994a. *Economy, Environment, and Technology. A Socio-Economic Approach*. New York: M.E. Sharpe, 219 p.
- Bürgenmeier, Beat. 1994b. *La Socio-Économie*. Paris : Économica, 110 p.
- Buttel, Frederick et Peter Taylor. 1994. « Environmental sociology and global environmental change. A critical assesment ». In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 228-255. London & New York: Routledge.
- Camus, Renaud. 1994. *Qu'il n'y a pas de problème de l'emploi*. Paris : P.O.L., 79 p.
- Canto-Klein, Marianne et Ramognino, Nicole. 1974. « Les faits sociaux sont pourvus de sens. Réflexions sur l'analyse de contenu », *Connections*, no 11, p. 65-91.
- Canto-Sperber, Monique et Jean-Pierre Dupuy. 1998. « Réflexions sur l'éthique de l'entreprise », *Magazine Littéraire*, no 361, (janvier), p. 108-109.
- Caston, Richard J., *Life in a Business-Oriented Society. A Sociological Perspective*. Allyn and Bacon, 1998, 344 p.
- Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD). 1995. « Réconcilier l'entreprise et la société », *Futuribles*, mai.
- Champagne Patrick. 1988. *Initiation à la pratique sociologique*. Paris : Dunod, 238 p.
- Chandler, Alfred D. 1988. *La main visible des managers. : une analyse historique*. Paris : Économica, 635 p.
- Chartres, Jacques-André. 1995. « Le changement de modes de régulation. Apports et limites de la formalisation ». In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. . Paris : La Découverte.
- Coase, R.H. 1960. « The Problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, vol. 3, p. 1-44.
- Cohen, Jean L. 1985. « Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements », *Social Research*, vol. 52, no 4, hiver, pp. 663-716.

- Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1989. *Notre avenir à tous*. Montréal (Qué.) : Éditions du Fleuve, 432 p.
- Commoner, Barry. 1977. « The Environmental Impact of the Petrochemical Industry ». In *Economics in Institutional Perspective*, Steppacher, Zogg-Walz et Hazfeldt, p. 127-139. Lexington.
- Coriat, Benjamin et Oliver Weinstein. 1995. *Les nouvelles théories de l'entreprise*. Paris : Librairie Générale Française, 218 p.
- Coriat, Benjamin. 1979. *L'Atelier et le Chronomètre*. Paris : Christian Bourgeois, 300 p.
- Corriveau, Yves Me. 1996. *L'approche volontaire : Sommes-nous sur la voie de la privatisation de la protection de l'environnement et de la santé publique ?*, 22 mai 1996, 15 p.
- Costanza, Robert, Cumberland, John, Daly, Herman, Goodland, Robert et Richard Norgaard. 1997. *An Introduction to Ecological Economics*. Florida: St. Lucie Press, 275 p.
- Crête, Raymonde. 2000. « L'État et les entreprises: des partenaires pour la création d'une réglementation favorable à la quête des capitaux dans le marché des valeurs mobilières », *Les Cahiers de Droit*, vol. 41, no 2 (juin), p. 289-321.
- Criqui, Patrick. 1992. « Les liens entre la croissance économique et la consommation énergétique », *Écodécision*, mars, p. 46-49.
- Crouch, Colin. 1996. *A new social contract ? The social contract and the problem of the firm*. Florence (It.): European University Institute, Robert Schuman Centre, RSC no 96/46, 17 p.
- Daly, H.E. (ed.). 1973. *Towards a Steady-State Economy*, San Francisco.
- Daly, H.E. 1974. « The Economics of the Steady State », *American Economic Review*. Paper and Proceedings.
- Daly, Herman E. 1990. « Toward Some Operational Principles of Sustainable Development », *Ecological Economics*, no 2, Amsterdam, p. 1-6.
- Daly, Herman E. 1993. « Free market environmentalism : turning a good servant into a bad master », *Critical Review*, vol. 6, no 2-3, pp. 171-83.
- Daly, Herman E. 1999. *Ecological Economics and the Ecology of Economics. Essays*

- in Criticism*. Cheltenham (UK): Edward Elgar, 191 p.
- Davis, K. 1973. « The case for and against business assumption of social responsibilities », *Academy of Management Journal*, no 16, p. 312-322.
- De Bernis, Gérard. 1994. « Développement durable et accumulation », *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, no 137, janvier-mars, p. 95-129.
- De Bernis, Gérard. 1998. « Régulation du développement dans le contexte de la « mondialisation » », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 36, 1/1998, p. 151-174
- Deléage, Jean-Paul. 1993. « L'Écologie, humanisme de notre temps », *Écologie politique*, No 5, Hiver 1993, p. 1-14
- Delorme, Robert et Christine André. 1983. *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1970-1980*. Paris : Éditions du Seuil, 672 p.
- Denniston, Derek. 1993. « La pollution atmosphérique met en danger les forêts ». In *Tableau de bord de la planète. Environnement, économie, société*, Brown, Lester, Kane, Hal et Ed Ayres, pp. 94-98. Paris : La Découverte (Coll. Repères)/Worldwatch Institute.
- Deslisle, André, « Intégration des perceptions sociales en gestion environnementale », In Gendron C. et Provost M. (dir.), *Entreprise et développement durable*, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Montréal, 1996, No 88, pp. 145-158
- Deslisle, André. 1996. « Intégration des perceptions sociales en gestion environnementale ». In *Entreprise et développement durable*, Corinne Gendron et Michel Provost (dir.), p. 145-158. Montréal : Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, no 88.
- Dessus, Benjamin. 1994. *Atlas des énergies pour un monde vivable*. Paris : Syros, 141 p.
- Donaldson, Thomas et Patricia Werhane (éds.). 1983. *Ethical Issues in Business. A Philosophical Approach*. Englewood Cliffs (N.J.): Prentice-Hall, 392 p.
- Duclos, Denis. 1991. *Les Industriels et les risques pour l'environnement*. Paris : L'Harmattan, 239 p.
- Duclos, Denis. 1993. « La dérive technologiste ». In *L'État de l'environnement dans le*

- monde*, Beaud Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bouguerra, p. 318-322. Paris : La Découverte.
- Duclos, Denis. 1993. « Les industriels et l'environnement : un nouveau paradigme ? ». *Écologie politique*, No 5, Hiver 1993, p. 95-122.
- Duclos, Denis. 1996. *Nature et démocratie des passions*. Paris : Presses universitaires de France.
- Dufour, Valérie. 2000. « Exxon devra payer pour les dommages causés en Alaska ». *Le Devoir*, Les actualités, Mardi le 3 octobre 2000, p. A4
- Dumas, Brigitte et Carmen Gendron. 1991. « Culture écologique : étude exploratoire de la participation de médias québécoises à la construction de représentations sociales de problèmes écologiques », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, no 1, printemps, p. 163-180.
- Dumas, Brigitte, Raymond, Camille et J.-G. Vaillancourt. 1999. *Les sciences sociales de l'environnement*. Montréal (Qué.) : Presses de l'Université de Montréal, 207 p.
- Dumont, René. 1974. *L'utopie ou la mort !*. Paris : Éditions du Seuil, 190 p.
- Dumont, René. 1986. *Les raisons de la colère ou L'utopie et les verts*. Paris : Éditions Entente, 137 p.
- Dupré, Ruth, Lavoie, Paul, et Marjolaine Naud, Ministère de finances et Ministère de l'environnement et de la faune. 1996. *L'environnement et l'écofiscalité*. Québec : Ministère de finances et Ministère de l'environnement et de la faune, 35 p.
- Dupuis, Jean-Pierre (ed.). 1995. *Le modèle québécois de développement économique*. Québec : Presses Inter Universitaires, 183 p.
- Dupuis, Jean-Pierre et André Kuzminski (Dir.). 1998. *Sociologie de l'économie, du travail et de l'entreprise*, Montréal : Gaëtan Morin, 500 p.
- Durand, Jean-Pierre. 1995. *La sociologie de Marx*. Paris : La Découverte, 123 p.
- Eder, Klaus. 1993. *The Institutionalization of Social Movement. Towards a New Theoretical Problematic in Social-Movement Analysis ?*. Florence: European University Institute, octobre, 22 p.
- Eells, Richard et Clarence Walton. 1961. *Conceptual Foundations of Business*. Homewood (Illinois): Richard D. Irwin, Inc., 533 p.

- Ehrlich, Paul R., et Anne H. Ehrlich. 1990. *The population explosion*. New York: Simon and Schuster, 320 p.
- Ekins, Paul. 1994a. « Sustainable Development and the Economic Growth Debate ». In *Economy, Environment, and Technology. A Socio-Economic Approach*, Bürgenmeier, Beat (ed.), p. 121-137. New York: M.E. Sharpe.
- Environics International. 1998. *Public Opinion and The Environment*. Ottawa : Environics International, 10 juillet 1998.
- Faucheux, Sylvie, Gowdy, John et Isabelle Nicolaï (ed.). 1998. *Sustainability and Firms. Technological change and the changing regulatory environment*. Cheltenham (UK): Edward Elgar, 249 p.
- Faucheux, Sylvie. 1995. « Quels indicateurs choisir pour évaluer la durabilité ? », *Écodécision*, no 15, Hiver, p. 64 –65.
- Ferry, Luc. 1992. *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris : Grasset, 274 p.
- Fraser Darling, F. et J.P. Milton (ed.). 1966. *Future Environments of North America. Transformation of a Continent*, NY, Garden City, Natural History Press.
- Freeman, Edward. 1984. *Strategic Management : A stakeholder approach*. Boston/Toronto : Pitman, 276 p.
- Froger, Géraldine. 1997. « Éléments pour une théorie institutionnaliste des ressources naturelles et de l'environnement », *Économies et sociétés, développement, croissance et progrès*, Série F, no 35 (4), p. 147-169.
- Galbraith, John Kenneth. 1974. *La Science économique et l'intérêt général*. Paris : Gallimard. 398 p.
- Galbraith, John Kenneth. 1974. *Le nouvel État industriel*. Paris : Gallimard, 434 p.
- Garrod, Brian. 1998. « Are economic globalization and sustainable development compatible? Business strategy and the role of the multinational enterprise », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 1, no 1, p. 43-62.

- Gauthier, Benoît (dir.). 1987. *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*. Silléry (Qué.) : Presses de l'Université du Québec, 535 p.
- Gendron, Carmen et Brigitte, Dumas. 1999. « L'écologie, les ruses de la rationalité... ». In *Les sciences sociales de l'environnement*, Dumas, Brigitte, Raymond, Camille et J.-G. Vaillancourt, p. 51-68. Montréal (Qué.) : Presses de l'Université de Montréal.
- Gendron, Corinne et Marjolaine Naud, « La fiscalité comme outil d'internalisation des coûts », *Congrès de l'Association internationale de comptabilité*, Université de Pékin, Beijing, 23 mai 1998
- Gendron, Corinne et Marjolaine Naud. 1997. « Analyse comparative des politiques fiscales environnementales canadiennes et européennes », Communication au *Congrès conjoint IAAER/AFC* (Paris, 23-25 octobre), 19 p.
- Gendron, Corinne et Michel Provost (dir.). 1996. *Entreprise et développement durable* Montréal : Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, no 88, 316 p.
- Gendron, Corinne. 1999. *La création d'une OME : pertinence, enjeux et défis*, *Compte rendu du Colloque des étudiants de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM*. In site internet AEP, [http://www.unites.uqam.ca/aep/OME\\_ISE.htm](http://www.unites.uqam.ca/aep/OME_ISE.htm) (octobre).
- Georgescu-Roegen, Nicholas. 1975. « Energy and economic myths », *Southern Economic Journal*, XLI, no 3, janvier, p. 347-381.
- Georgescu-Roegen. 1971. *The entropy law and the Economic Process*, Cambridge : Harvard University Press.
- Ghiglione, Rodolphe (dir.). 1989. *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*. Paris: Armand Colin Éd., 172 p.
- Ghiglione, Rodolphe et G. Casari. 1989. « Communication et communication politique ». In *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Rodolphe Ghiglione (dir.), pp. 42-105. Paris: Armand Colin Éd.
- Giroux, Guy (dir.). 1997. *La pratique sociale de l'éthique*. Québec: Bellarmin, 286 p.
- Glaser, Barney G. et Strauss, Anselm Leonard. 1967. *The discovery of grounded theory : strategies for qualitative research*, Chicago : Aldine Pub, 271 p.
- Godard, Olivier et Salles, Jean-Michel. 1991. « Entre nature et société. Les jeux de

- l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement ». In Boyer, Robert, Chavance, Bernard et Olivier Godard (dir.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. p. 233-272.
- Godard, Olivier. 1998. « L'écodéveloppement revisité », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 36, 1/1998, p. 213-229.
- Goldberg, M.A. 1991. « On the inefficiency of being efficient », *Environment and Planning*, A 7, p. 238.
- Goldemberg, José. 1997. « Le saute-mouton technologique, la voie du sud », *Écodécision*, automne, p. 39-41.
- Goodland, Robert. 1995. « The concept of Sustainability », *Écodécision*, no 15, Hiver, p. 30-32.
- Goodpaster, Kenneth E. 1989. « Can corporations have an environmental conscience ? ». In *Business ethics and the environment: the public policy debate*, 2 vols., National Conference on Business Ethics, W. Michael Hoffman, Robert Frederick, Edward S. Petry. New York: Quorum Books.
- Görg, Christoph. 2000. « The Regulation of the Societal Relationships with Nature – some theoretical remarks », communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai).
- Goulet, Denis. 1995. « Le développement authentique: peut-on le soutenir? », In Klein, Juan-Luis et Benoît Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 63-77
- Granovetter, Mark. 1985. « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, no 3 (novembre), p. 481-510.
- Granovetter, Mark. 1994. « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse ». In *Analyse économiques des conventions*, Orléan, André et Michel Aglietta, p. 79-94. Paris : PUF.
- Grignon, Claude. 1988. « Sociologues 'littéraires', économistes 'scientifiques' ? », *Revue économique*, no 1, janvier, p. 291-292.
- Grinevald, Jacques. 1993. « Les Pionniers de l'écologie » In *L'État de l'environnement*

- dans le monde*, Beaud Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bouguerra, p. 30-34. Paris : La Découverte.
- Groupe de Lisbonne. 1995. *Limites à la compétitivité*. Montréal : Éd. Boréal, 225 p.
- Halley, Paule. 1997. « Le droit, l'environnement et la déréglementation au Québec ». In *Développements récents en droit de l'environnement (1997)*, Yvon Blais, p. 343-380.
- Hansson, Lars. 1996. « L'internationalisation des coûts du transport : l'expérience suédoise », *Écodécision*, Été, p. 55-58.
- Hardin Garrett. 1968. « The tragedy of the Commons », *Science*, vol. 162, p. 124-142.
- Harribey, Jean-Marie. 1997. « La prise en compte des ressources naturelles et de l'environnement dans le modèle néoclassique d'équilibre général: éléments de critique », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 35, 4/1997, p. 57-70.
- Hollard, Michel. 1995. « Les formes de la concurrence ». In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. 162-170. Paris : La Découverte.
- Hourcade, Jean-Charles. 1998. « Analyse économique, modélisation prospective et développement durable ou comment faire remonter des informations du futur? », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 36, 1/1998, p. 175-192
- IREE/CIDA. 1993. *Ecological Economics. Emergence of a New Development Paradigm*. Université d'Ottawa (Ottawa): IREE-Université d'Ottawa, 167 p.
- Issaly, Pierre. 1999. « Figures et avenir de la déréglementation », *Éthique Publique*, vol. 1, no 2, p. 83-91.
- Jacobs, Michael. 1993. *The green economy. Environment, Sustainable Development and the Politics of the Future*. UBC press, 312 p.
- Jacobs, Michael. 1994. « The limits to neoclassicism ». In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 67-91. London & New York: Routledge.
- Jacquard, Albert. 1991. *Voici le temps du monde fini*. Paris : Éditions du Seuil, 183 p.
- Jarrett, H. (ed.), *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, John

- Hopkins Press, 1964.
- Jetté, Christian. 1997. « Analyse des positions de la fédération des affaires sociales en rapport avec les nouvelles formes d'organisation du travail (1970-1994) ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 176 p.
- Jodelet, Denise (dir.). 1989. *Les représentations sociales*. Paris : PUF, 424 p.
- Jodelet, Denise. 1989. « Représentations sociales : un domaine en expansion ». In *Les représentations sociales*, Jodelet, Denise (dir.), p. 31-61. Paris : PUF.
- Jonas, Hans. 1990. *Le principe de responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*. Paris : Éditions du Cerf, 336 p.
- Jones, Marc T. 1996. « Missing the Forest for the Trees. A critique of the Social Responsibility Concept and Discourse », *Business & Society*, vol. 35, no 1, mars, p. 7-41.
- Kapp, William K. et John E. Ullmann. 1983. *Social Costs, Economic Development and Environmental Disruption*. Lanham (Mar.): University Press of America, 208 p.
- Kapp, William, K. 1950. *Social Costs of Private Enterprise*, Cambridge (MA): Harvard University Press, 287 p.
- Kapp, William, K. 1970. « Environmental Disruption and Social Costs : A Challenge to Economics », *kyklos* 23, Fasc. 4, p. 833-47.
- Keating, Michael. 1993. *Reportages sur l'environnement: guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement*. Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Série sur le développement durable de la Table ronde nationale, 172 p.
- Keeley, Michael. 1980. « Organizational analogy : A comparison of organismic and social contract models », *Administrative Science Quarterly*, no 25, p. 337-362.
- Keeley, Michael. 1983. « Organization as No-person ». In *Ethical Issues in Business. A Philosophical Approach*, Thomas Donaldson et Patricia Werhane, p. 120-125. Englewood Cliffs (N.J.): Prentice-Hall.
- Kerlin, Michael J. 1997. « Peter French, Corporate Ethics and the Wizard of Oz », *Journal of Business Ethics*, vol. 16, p. 1431-1438.
- Klein, Juan-Luis et Benoît Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*.

Montréal : Presses de l'Université du Québec, 319 p.

Klein, Juan-Luis, Tremblay, Pierre-André et Dionne Hughes. 1997. *Au delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ?*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, (Coll. Études d'économique politique, vol. 13), 218 p.

Kubeczko, Klaus, Schandl, Heinz et Engelbert R. Stockhammer. 2000. « Ecological Economics and Regulation Theory : A Possible Marriage ? », communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai).

Ladd, John. 1970. « Morality and the Ideal of Rationality in Formal Organizations », *Monist*, vol. 54, p. 488-515.

Ladrière, Paul et Claude Gruson. 1992. *Éthique et gouvernabilité. Un projet pour l'Europe*. Paris : Presses Universitaires de France, 272 p.

Langlois, Pierre. 1999. *La mondialisation rend-t-elle obsolètes les modèles de développement nationaux ?*. UQAM (Montréal) : Cahiers du CRISES, no 9911, 59 p.

Lanly, Jean-Paul. 1994. « L'évolution de l'état des forêts au XXe siècle », *Écodécision*, juillet, pp. 28-32.

Larrère, Catherine. 1997. *Les philosophies de l'environnement*. Paris : PUF, 124 p.

Latouche, Serge. 1986. « Le centre et la périphérie ne sont pas des vases communicants ». Chap. in *Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économique du tiers-monde*, p. 137-162. Paris : Presses universitaires de France.

Latouche, Serge. 1994. « Développement durable : un concept alibi. Main invisible et main mise sur la nature », *Revue Tiers Monde*, t. XXXV, no 137, janvier-mars, p. 77-94.

Lauriola, Vincenzo. 1997. « Le développement soutenable de l'école de Londres: une approche orwellienne? », *Économies et Sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., No 35, 4/1997, p. 71-89.

- Laville, Jean-Louis. 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brouwer.
- Le Bon, G. 1991 (1895). *Psychologie des foules*. Paris : PUF.
- Leborgne Danièle et Lipietz, Alain. 1992. « L'après-fordisme : idées fausses et questions ouvertes », *Problèmes économiques*, no 2.260, 29 janvier, p. 13-24.
- Lecours, Pierre. 1995. « L'éthique des affaires comme problématique sociale : une analyse sociologique », *Ethica*, vol. 17, no 1, p. 59-80.
- Lenoir, Remi. 1988. « Objet sociologique et problème social ». In *Initiation à la pratique sociologique*, Patrick Champagne, p.53-90. Paris : Dunod.
- Lévy-Garboua, Louis. 1988. « Différences de méthode en économie et en sociologie », *Revue économique*, no 1, janvier, p. 289-290.
- Lipietz, Alain. 1984. « Accumulation, crises et sorties de crise : quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de 'régulation' », *Long Waves, Crises and Technological, Social and Political Development*, No 8409, Helsingør, 2-4 mars.
- Lipietz, Alain. 1989. *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, La Découverte, Paris, 155 p.
- Lipietz, Alain. 1989a. « Bases pour une alternative démocratique », *Les formes modernes de la démocratie*, Colloque GRETS, No 8910, Montréal, 1-3 mars 1989, 20 p.
- Lipietz, Alain. 1993. *Vert espérance*. Paris : La Découverte, 147 p.
- Lipietz, Alain. 1995. « Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ? ». In *Théorie de la régulation. L'État des savoirs*, sous la dir. de Boyer, Robert et Yves Saillard, p. 350-356. Paris : La Découverte.
- Lipietz, Alain. 1999. *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La Grande Transformation du XXIe siècle*. Paris : La Découverte, 125 p.
- Lorino, Philippe. 1989. *L'économiste et le manager*. Paris : La Découverte, 227 p.

- Lutz, Burkart. 1990. *Le mirage de la croissance marchande. Essai de réinterprétation du développement du capitalisme industriel dans l'Europe du Xxe siècle*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 219 p.
- Maheu, Louis. 1978. « Rapports de classes et problèmes de transformation : la thèse de la société post-industrielle », *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, octobre, p. 11-35.
- Maingueneau, Dominique. 1976. *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Paris : Hachette, 191p.
- Martel, Maurice Me et Me Paul Martel. 1998. « La compagnie au Québec », *Les aspects juridiques*, vol. I. Montréal : Éditions Wilson et Lafleur, p. 1-5, 1-7.
- McAdam, Doug, McCarthy, John D. et Mayer N. Zald. 1988. « Social Movements ». In *Handbook of Sociology*, N.J. Smelser, p. 695-737. London: SAGE.
- McCarthy, J. D. et Zald, M.. 1977. « Ressource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, Vol. 82, p. 1212-1241
- McMahon, Thomas F. 1986. « Models of the relationship of the firm to society », *Journal of Business Ethics*, vol. 5, p. 186-191.
- Meadows, Donella H., Meadows Dennis L., Randers Jorgen et William W. Behrens III. 1974. *The Limits to Growth*. New York: Universe Books, 205 p.
- Melucci, Alberto. 1978. « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, octobre, p. 37-53.
- Melucci, Alberto. 1983. « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 10-50, p. 13-30.
- Melucci, Alberto. 1991. « Qu'y a-t-il de nouveau dans les 'Nouveaux mouvements sociaux' ? ». In *La recomposition du politique*, Sales A et L. Maheu, Montréal, p. 129-162. Paris : PUM-L'Harmattan.
- Melucci, Alberto. 1997. « Identité et changement : le défi planétaire de l'action collective ». In *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux*, Klein et al. (dir.), p. 9-20. Sainte-Foy : PUQ.

- Mercier, Jean. 1997. « Quelques éléments de la pensée institutionnelle du mouvement écologiste ». In *Le partage des responsabilités publiques en environnement*, Painchaud, Paul (dir.), p. 17-42. Ste.-Foy (Qué.) : Éd. La Liberté/IISSEN.
- Messine, Philippe. 1987. *Les Saturniens*. Paris : La Découverte, 220 p.
- Mill, John Stuart. *Principes d'économie politique*, Paris, Guillaumin et Cie.
- Mingat, Alain. 1988. « Économie et sociologie : une typologie », *Revue économique*, no 1, janvier, p. 293-295.
- Mongeau, Serge. 1998. *La simplicité volontaire : plus que jamais --* / Serge Mongeau. - Éd. rev. et augm., Montréal : Ecosociété, 264 p.
- Morgan, Gareth. 1989. *Images de l'organisation*. Québec : Presses de l'Université de Laval, 556 p.
- Mouffe, Chantal. 1983. « Socialisme, démocratie et nouveaux mouvements sociaux ». In *La gauche, le pouvoir, le socialisme*, Christine Buci-Glucksmann, (dir.), p. 123-136. Paris : PUF.
- Mulberg, J. 1995. *Social Limits to Economic Theory*. London: Routledge.
- Muradian, Ronald et Martinez-Alier, Joan, « Trade and the Environment: From a “southern” Perspective », communication à *Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy, 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics* (Vienne, 3-6 mai 2000).
- National Conference on Business Ethics, Michael Hoffman, Robert Frederick et Edward S. Petry *Business ethics and the environment, 2 vols.* New York: Quorum Books, 253 p.
- Nations Unies. 1992. *Long-Range World Population Projections 1950-2150*. New York : Division de la population.
- Neuberg, Marc. 1997. « La responsabilité collective ». In *La responsabilité. Questions philosophiques*, Marc Neuberg, p. 253-273. Paris : Presses Universitaires de France.
- Neuberg, Marc. 1997. *La responsabilité. Questions philosophiques*. Paris : Presses Universitaires de France, 286 p.
- Neveu, Érik. 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte, 123 p.

- Noël, Alain. 1990. « Action collective, politique partisane et relations industrielles ». In *Politique et régulation*, Boismenu, Gérard et Daniel Drache, p.99-131. Paris : Méridien-L'Harmattan.
- Norgaard, Richard B. 1994. *Development Betrayed*. Londres et New York: Routledge, 280 p.
- Norgaard, Richard. 2000. *Closing Plenary, Transitions Towards a Sustainable Europe. Ecology-Economy-Policy*, communication à 3rd Biennal Conference of the European Society for Ecological Economics (Vienne, 3-6 mai 2000).
- Oberschall, A. 1973. *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- OCDE. 1993. *La fiscalité et l'environnement. Des politiques complémentaires*. Paris : OCDE.
- OCDE. 1994. *La fiscalité et l'environnement : le cas de la France*. Paris : OCDE.
- OCDE. 1995. *Les écotaxes dans les pays de l'OCDE*. Paris : OCDE.
- OCDE. 1996. *Stratégies de mise en œuvre des écotaxes*. Paris : OCDE.
- OCDE. 1997. *Guider la transition vers le développement durable : un rôle essentiel pour l'OCDE*, Rapport du groupe consultatif de haut niveau sur l'environnement au secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique. Paris : OCDE, novembre, 53 p.
- Offe, Claus et Preuss Ulrich. 1997. « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage “efficace” des ressources morales ? ». In *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Claus Offe, p. 119-231. Paris : L'Harmattan.
- Offe, Claus. 1985. « New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics ». In *Social Research*, vol. 52, no 4, hiver, pp. 817 - 868, 910 p.
- Offe, Claus. 1997. *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris/Montréal : L'Harmattan, 350 p.

- OIQ (Ordre des ingénieurs du Québec). 1998. *Le juste équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'industrie*. 10Ième colloque annuel sur l'environnement, 25 septembre 1998, Québec.
- Olson, Mancur. 1978. *Logique de l'action collective*. Paris : PUF, 199 p.
- Organisation mondiale du commerce. 2000. *Environnement*. En ligne. <http://www.wto.org>. Consulté le 17 avril 2000.
- Orléan, André et Michel Aglietta. 1994. *Analyse économique des conventions*. Paris : PUF, 403 p.
- Ost, François. 1990. « Entre le droit et non-droit : l'intérêt », *Droit et Intérêt*, vol. 2, no 49, 201 p.
- Ouellet, Michel Me. 1997. *La nouvelle orientation du MEF en matière de réglementation*, allocution présentée devant l'Association du barreau canadien (mercredi le 29 janvier 1997).
- Ouimet, Yves. 1996. « Le système de gestion environnementale chez Bell Canada », In Gendron C. et Provost M. (dir.), *Entreprise et développement durable*, Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, Montréal, 1996, No 88, pp. 187-208
- Page, T. 1997. *Conservation and Economic Efficiency*, Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press
- Painchaud, Paul (dir.). 1997. *Le partage des responsabilités publiques en environnement*. Ste.-Foy (Qué.) : Éd. La Liberté/IISSEN, 304 p.
- Passet, René. 1979. *L'économique et le vivant*. Paris : Payot.
- Passet, René. 1992. « La multidimensionnalité du développement viable. L'intégration du réel aux dimensions strictement économiques et monétaires », *Écodécision*, juin, p. 14-18.
- Passet, René. 1995. « Développement économique et développement durable. Un conflit entre deux logiques », *Écodécision*, hiver, p. 44-46
- Passet, René. 1998. « Le développement durable : d'un regard sur le monde à une conception de l'homme », *Économies et sociétés*, Développement, croissance et progrès, Série F., no 36, p. 91-96.
- Pearce D.W., et Atkinson, G.D.. 1993. « Capital Theory and the measurement of

- sustainable development: and indicator of « weak » sustainability », *Ecological Economics*, No 8, p. 103-108
- Pearce, D.W., Markandya, A. et E. Barbier. 1989. *Blueprint for a Green Economy*. Earthscan, London.
- Perron, Bertrand et Vaillancourt, Jean-Guy. 2000. « Concertation à l'intérieur du Processus national sur les changements climatiques? Comparaison des valeurs et des attitudes de représentants de diverses organisations », communication au *Congrès de l'AISLF* (Québec, juillet, 2000), 16 p.
- Perron, Bertrand, Vaillancourt, Jean-Guy, Claire Durand. 1999. « Les leaders de groupes verts et leur rapport aux institutions », *Recherches sociographiques*, XL, vol. 3, p. 521-549.
- Petrella, Ricardo. 1989. « La mondialisation de la technologie et de l'économie », *Futuribles*, (septembre), p. 3-25.
- Petrella, Ricardo. 1997. *Le bien commun. Éloge à la solidarité*. Lausanne (Sui.) : Éditions Deux Pages, 117 p.
- Petrella, Ricardo. 1998. *Le manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial*. Bruxelles (Bél.) : Édition Labor, 150 p.
- Pigou, A.C. 1920. *The economics of welfare*, London: Macmillan.
- Pillet, Gonzague. 1992. « L'évaluation des biens et services d'environnement. Mettre un prix sur ce qui n'a pas de prix », *Écodécision*, no 5, juin, p. 40-42.
- Piore, Michael J. et Charles F. Sabel. 1989. *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*. Paris : Hachette, 441 p.
- Pires, Alvaro P. 1987. « Deux thèses erronées sur les lettres et les chiffres », *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 5, no 2, automne, p. 85-105.
- Pires, Alvaro P. 1994. *La recherche qualitative et le problème de la scientificité*. Université d'Ottawa (Ottawa) : Cahier de recherche # 9401C, département de criminologie, avril, 17 p.
- Polanyi, Karl. 1983. *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, 419 p.
- Prades, José, Jean-Guy Vaillancourt, Robert Tessier. 1991. *Environnement et développement*. Montréal: Fides, 374 p.

- Quivy, Raymond et Luc Campenhoudt. 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 2e édition, 287 p.
- Racine, Luc. 1981. « Crise écologique et symbolique de l'apocalypse », *Sociologie et sociétés*, vol XIII, no 1, avril, p. 99-116.
- Ramognino, Nicole. 1984. « L'observation, un résumé de la 'réalité' : De quelques problèmes épistémologiques du recueil et du traitement des données ». In *La méthode de cas en sociologie*, p. 55-75.
- Redclif, Michael et Graham Woodgate. 1994. « Sociology and the environment. Discordant discourse ? ». In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 51-66. London & New York: Routledge.
- Redclif, Michael et Ted Benton. 1994. *Social Theory and the Global Environment*. London & New York: Routledge.
- Ricoeur, Paul. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Éditions du Seuil, 424 p.
- Rocher, Guy. 2000. « La mondialisation : un phénomène pluriel ». Conférence d'ouverture du XIV<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) (Québec, 3 juillet 2000), 12p.
- Rognon, Pierre. 1993. « Afrique. Le progrès du désert ». In *L'État de l'environnement dans le monde*, Beaud, Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bouguerra, pp. 257-258. Paris : La Découverte.
- Ruellan, Alain. 1993. « Dégradation des sols, une atteinte à la vie ». In *L'État de l'environnement dans le monde*, Beaud, Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bouguerra, pp. 68-72. Paris : La Découverte.
- Sainsaulieu, Renaud (dir.). 1990. *L'entreprise, une affaire de société*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 353 p.
- Sales, Arnaud et Louis Maheu. 1991. *La recomposition du politique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal-L'Harmattan, 324 p.
- Sales, Arnaud. 1970. « L'entreprise et son environnement », *Sociologie et Sociétés*, vol. II, no 1 (mai), p. 107-122.
- Salomon, Jean-Jacques. 1992. *Le destin technologique*. Paris : Éditions Balland/Gallimard, 330 p.
- Schmidheiny, Stephan. 1992. *Changer de cap : réconcilier le développement de*

- l'entreprise et la protection de l'environnement.* Paris : Dunod, 392 p.
- Schmitz, Marc. 1992. *Les Conflits verts. La dégradation de l'environnement, source de tensions majeures.* Bruxelles : GRIP-Informations.
- Schnaiberg, Allan, « Social syntheses of the societal-environmental dialectic : the role of distributional impacts », *Social Science Quarterly*, vol. 56, p. 5-20.
- Schnaiberg, Allan. 1980. *The environment: from Surplus to Scarcity.* New York: Oxford University Press, 464 p.
- Schrecker, T.F. 1984. *L'élaboration des politiques en matière d'environnement.* Ottawa : Commission de réforme du droit, 124 p.
- Scott, J. 1979. *Corporations, Classes and Capitalism.* Londres : Hutchison.
- Sekine, Thomas T. 2000. « L'économie sociale », communication au *Congrès mondial sur la coexistence humaine et développement durable* (Montréal, 23-27 juillet 2000), 6 p.
- Sellier, François. 1959. *Morale et vie économique.* Paris : Presses universitaires de France, 113 p.
- Sethi, Prakash S. 1975. « Dimensions of Corporate Social Performance : An Analytical Framework », *California Management Review*, p. 58-64.
- Silverstein, David. 1987. « Managing Corporate Social Responsibility in a changing legal environment », *American Business Law Journal*, vol. 25, p. 523-566.
- Sklair, Leslie. 1994. « Global sociology and global environmental change ». In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 205-227. London & New York: Routledge.
- Smelser, Neil J. et Richard. Swedberg (dir.). 1994. *The Handbook of Economic Sociology.* Princeton University Press, 835 p.
- Steppacher, Zogg-Walz et Hazfeldt. 1977. *Economics in Institutional Perspective.* Lexington.
- Strauss, Anselm Leonard et Corbin, Juliet M.. 1990. *Basics of qualitative research : grounded theory procedures and techniques,* Newbury Park, Calif. : Sage, 270 p.
- Swaney, James A. 1988. « Elements of a neoinstitutional environmental economics ».

- In *Evolutionary Economics. Institutional Theory and Policy. Vol. II*, Marc R. Tool, p. 321-361. New York : M.E.Sharpe.
- Tessier, Robert et Jean-Guy Vaillancourt. 1996. *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 176 p.
- Thériault, J. Yvon. 1994. « L'individualisme démocratique et le projet souverainiste », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no. 2, p. 19-32.
- Thuderoz, Christian. 1997. *Sociologie des entreprises*, Paris : La Découverte, Collection Repères, No 210, 123 p.
- Tilly, C. 1976. *From Mobilization to Revolution*, Addison-Wesley, Reading, Mass.
- Tilly, Charles. 1985. « Models and Realities of Popular Collective Action », *Social Research*, vol. 52, no 4, p. 717-747.
- Tool, Marc R. 1988. *Evolutionary Economics. Institutional Theory and Policy. 2 Vols.* New York : M.E.Sharpe.
- Touraine, Alain, 1998. « Nous entrons dans une civilisation du travail », *14e Congrès mondial de sociologie*, session spéciale L'avenir ou la fin du travail ?, Montréal, le 27 juillet 1998
- Touraine, Alain. 1969. *La société post-industrielle. Naissance d'une société*. Paris : Denoël.
- Touraine, Alain. 1973b. *Production de la société*. Paris : Éditions du Seuil, 477 p.
- Touraine, Alain. 1978. « Théorie et pratique d'une sociologie de l'action », *Sociologie et sociétés*, vol X, no 2, octobre, p. 149-188.
- Touraine, Alain. 1978a. *La voix et le regard*. Paris : Éditions du Seuil, 309 p.
- Touraine, Alain. 1980. *L'après-socialisme*. Paris : Grasset, 285 p.

- Touraine, Alain. 1981. « Réactions antinucléaires ou mouvement antinucléaire », *Sociologie et sociétés*, vol XIII, no 1, avril, p. 117-129.
- Touraine, Alain. 1984. *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris : Fayard, 349 p.
- Touraine, Alain. 1990. « Les écoles sociologiques », *Cahiers de recherche sociologique*, no 14, printemps, p. 21-34.
- Tremblay, Odile. 1998. « Le militantisme en causes », *Le Devoir* (Montréal), 15 décembre 1998, p. B 1.
- Turcotte, Marie-France. 1997. *Prise de décision par consensus. Leçons d'un cas en environnement*. Paris : Harmattan, 172 p.
- Union mondiale pour la nature (UICN), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds mondial pour la nature (WWF). 1991. *Sauver la planète. Stratégie pour l'avenir de la vie*. Gland (Sui.): UICN/PNUE/WWF (octobre).
- United Nations Environment Programme (UNEP). 1997. *Global Environment Outlook-1. United Nations Environment Programme-Global State of the Environment Report*. UNEP: [http://www.unep.org/unep/eia/geo1/ch/ch2\\_2.htm](http://www.unep.org/unep/eia/geo1/ch/ch2_2.htm).
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1978. « Lettre à un militant anti-nucléaire », *Possibles*, vol. 2, no 4, été, p. 99-110.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1981. « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'écosocialisme », *Sociologie et sociétés*, vol XIII, no 1, avril, p. 81-98.
- Vaillancourt, Jean-Guy. 1995. « Penser et concrétiser le développement durable », *Écodécision*, no 15, hiver, p. 24-29.
- Vallin, Jacques. 1991. *La démographie*. Paris : La Découverte (Coll. Repères), 124 p.
- Vallin, Jacques. 1993. « Démographie : un temps incompressible ». In *L'État de l'environnement dans le monde*, Beaud Michel et Calliope et Mohamed Larbi Bougerra, p. 296-302. Paris : La Découverte.

- Vergès, Pierre. 1989. « Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance ». In *Les représentations sociales*, Jodelet, Denise (dir.), p. 387-405. Paris : PUF.
- Waaub, Jean-Philippe. 1991. « Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement ». In *Environnement et développement*, José Prades, Jean-Guy Vaillancourt, Robert Tessier, p. 47-70. Montréal: Fides.
- Wackernagel, Mathis et William Rees. 1996. *Our Ecological Footprint. Reducing Human Impact on the Earth*. Toronto: New Society Publishers, 160 p.
- Wallerstein, Immanuel. 2000. « Le Système-monde en désagrégation », communication au *Une société-monde ?, XVIe Congrès International de l'AISLF* (Québec, juillet 2000).
- Willums, Jan-Olaf et Ulrich Goluke. 1992. *From Ideas to Action. Business and Sustainable development*. Chambre de Commerce Internationale, 351 p.
- Worldwatch Institute. 1993. *Tableau de bord de la planète. Environnement, économie, société*. Paris : La découverte (coll. Repères), 125 p.
- Yearley, Steven. 1994. « Social movements and environmental change ». In *Social Theory and the Global Environment*, Redclif, Michael et Ted Benton, p. 150-168. London & New York: Routledge.